



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

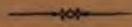
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

DL  
611  
N 841  
587  
v. 4.  
no. 2/3

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.



8<sup>e</sup> ANNÉE. — 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> TRIMESTRES.

AVRIL, MAI ET JUIN ; — JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE  
1867.



TOME IV.



PARIS

DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48  
CAEN, F. LE BLANC-HARDEL, RUE FROIDE, 2.  
ROUEN, LE BRUMENT, RUE DE L'IMPÉRATRICE, 11.



OCTOBRE 1867.

THE  
MAGAZINE OF THE  
ROYAL SOCIETY OF LONDON

PUBLISHED BY THE SOCIETY OF LONDON  
PRINTED BY RICHARD CLAY AND COMPANY, LTD., BUNGAY, SUFFOLK

LONDON: H. K. LEWIS, 15, ADELPHI WALK, W.C.2

1954

I.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

---

Ajoutez à la liste des membres de la Compagnie, comme titulaire résidant, M. Charles Hettier, docteur en droit, à Caen; — comme titulaires non-résidants, MM. Jousset, docteur en médecine, à Bellême (Orne), et Louis Bonnefons, maire d'Évrecy (Calvados); — comme correspondants nationaux, MM. Louis Jarry, avocat à Orléans (Loiret), et le comte de Luppé, membre du Conseil général de la Gironde, au château de La Grange par Blaye (Gironde); — comme correspondants étrangers, MM. Henry-Luce Manuel, homme de lettres, à Jersey, et Alexandre-Charles Ewald, archiviste au Bureau des archives et papiers d'État de Sa Majesté Britannique, à Londres.

Sont décédés, le 26 avril, à Rouen, André Pottier, conservateur de la Bibliothèque et du Musée archéologique de Rouen, ancien Directeur de la Compagnie, titulaire non-résidant; — le 9 mai, à Fontainebleau, Champollion-Figeac, bibliothécaire du Palais impérial de Fontainebleau, correspondant national; — le 2 juin, au Tourneur, Casimir Le Vardois, conseiller de préfecture honoraire, titulaire résidant; — le 10 juin, à Dieppe, Jules Thieury, homme de lettres, titulaire non-résidant; — le 16 juillet, à Paris, A.-H. Taillandier, conseiller à la Cour de cassation, titulaire non-résidant.

8° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4<sup>e</sup> trimestre de 1866 ;

9° Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de l'Ouest pendant l'année 1866, par M. Menard, Secrétaire, in-32 ;

10° Bulletin des Travaux de la Société libre d'Émulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure. Année 1866-1867, n° 2, février 1867. Rouen, 1867, broch. in-8° ;

11° L'Esprit nouveau, n° 9, 7 mars ; n° 10, 14 mars ; n° 11, 21 mars ; n° 12, 28 mars ; n° 13, 4 avril 1867 ;

12° Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 4<sup>e</sup> trimestre de 1866. Le Mans, 1867, broch. in-8° ;

13° Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, 14<sup>e</sup> année. 55<sup>e</sup> et 56<sup>e</sup> ; 57<sup>e</sup> et 58<sup>e</sup> ; 59<sup>e</sup> et 60<sup>e</sup> livraisons ; de janvier à décembre 1865 et de juillet à décembre 1866. St-Omer, 1866, 3 broch. in-8° ;

14° Note sur trois cercueils de plomb trouvés à Dieppe en 1866, par M. l'abbé Cochet. Rouen, 1867, broch. in-8° ;

15° L'Ermitage de St-Hélier, la chapelle St-Magloire, la forêt de Scissy et l'introduction du christianisme à Jersey ; lecture faite le 9 novembre 1866, par John Sullivan. 2<sup>e</sup> édit. Jersey, 1867, broch. in-8°.

Entre ces publications, le Secrétaire signale plus particulièrement à l'attention de ses collègues le *Calendar of the patent and close rolls of Chancery in Ireland*, renvoyé à l'examen de M. Th. Le Cerf ; et la *Note*, de M. l'abbé Cochet, sur trois cercueils en plomb trouvés à Dieppe en 1866, dont M. le Président veut bien se charger de rendre compte.

OBJETS OFFERTS :

Par M. de Formeville, une boîte remplie de fragments divers, ayant appartenu à d'anciennes constructions romaines; ces fragments, parmi lesquels on remarque un morceau de porphyre rouge et un autre de beau marbre blanc qui a dû faire partie d'une corniche, ont été recueillis au vieux Lisieux, dans le champ Loquet, où l'on présume qu'il y avait un temple.

CORRESPONDANCE.

Une lettre de deuil informe la Compagnie de la mort de M. Charles-Marie, baron de Sarcus, Président des Sociétés d'Agriculture et d'Archéologie de la Mayenne, décédé, à Paris, dans sa 46<sup>e</sup> année.

MM. Jules Tirard, de Condé-sur-Noireau, et Devais aîné, de Montauban, remercient la Société de les avoir admis au nombre de ses membres : le premier comme titulaire non résidant, le second comme correspondant national.

Le Ministre de l'Instruction publique remercie le Secrétaire de la communication qu'il lui avait faite d'une lettre de Mr. Peter Burke, relative à la question des statues tombales de Fontevrault. Son Excellence est convaincue que les choses s'arrangeront comme le désirent la Société des Antiquaires de Normandie et plusieurs autres corps savants qui ont exprimé le même vœu.

Une seconde lettre de Mr. Peter Burke entretient la Compagnie des démarches qu'il a cru devoir faire en Angleterre au sujet des mêmes statues; il est heureux de savoir qu'elles ne quitteront pas la terre de France, à

fin du XV<sup>e</sup> siècle ; un carreau émaillé, fond bleu, provenant du château d'Écouen ; un reliquaire du XIII<sup>e</sup> siècle, en cristal de roche, et un anneau pastoral du XII<sup>e</sup> ou du XIII<sup>e</sup> siècle, trouvé dans le tombeau d'un des évêques de Séez. MM. Lefèvre et Gervais voudront bien se charger de cet envoi.

Le Secrétaire de la Société des Beaux-Arts, M. Buret, adresse à la Compagnie un projet de reconstruction du Musée de Caen et de restauration de nos monuments religieux au moyen d'une loterie, dû à M. le colonel Lepage; il exprime le désir de voir ce projet, que la Société des Beaux-Arts a déjà accueilli avec une faveur toute spéciale, agréé et patronné par la Société des Antiquaires de Normandie. L'Assemblée donne à ce projet, son adhésion la plus marquée, et le Secrétaire est chargé d'en informer la Société qui a bien voulu faire appel à ses sentiments de bonne confraternité et de dévouement aux intérêts artistiques du pays. Une Commission, composée de MM. Lefèvre, Charma et Puisieux, est nommée, en outre, pour seconder, autant qu'il sera en elle, la Société des Beaux-Arts dans l'accomplissement de l'œuvre patriotique dont elle a pris l'initiative.

Le Secrétaire communique à ses collègues les titres des mémoires qui ont été adressés à M. le Ministre de l'Instruction publique, le 3 avril 1867, pour être lus en Sorbonne dans les séances des 23, 24, 25 et 26 du même mois.

Ce sont :

1<sup>o</sup> Une étude philologique sur la Normandie scandinave, par M. Le Héricher ;

2<sup>o</sup> Une Notice sur le camp romain du Catelier du Petit Celland, département de la Manche, par M. Henri Moulin ;



3° Un poëme inédit du XII<sup>e</sup> siècle, intitulé *Pous philosophie*, par le Secrétaire :

4° Un essai historique sur la paroisse et les seigneurs de Sai au XIII<sup>e</sup> siècle, par M. Louis Duval :

5° Une élection au XV<sup>e</sup> siècle, par M. Louis Audiat ;

6° Le cahier des doléances des trois ordres du duché et bailliage d'Alençon, en 1560, par M. Ch. Fierville ;

7° La Vierge de la Roquette et son pèlerinage, par M. Léopold Quenault ;

8° L'instruction primaire dans les îles anglo-normandes, par M. Théodore Le Cerf ;

9° Le traité de commerce de 1786 et les intérêts de la Normandie, par M. Dansin.

M. Marie, curé-doyen d'Évreux, présent à la séance, fait part à l'Assemblée de la découverte qu'on vient de faire, sur la limite des communes d'Évreux et de Bougy, d'un certain nombre de sarcophages en pierre d'une seule pièce qui sembleraient remonter à l'époque mérovingienne. La Compagnie remercie M. le Curé de cette intéressante communication, et elle nomme immédiatement, pour se transporter sur les lieux et voir, de concert avec M. Marie, ce qu'il y aurait à faire pour tirer parti de cette découverte, une Commission composée du Président, des deux Secrétaires et de MM. Puiseux et Joly.

Le Secrétaire donne lecture d'une Notice de M. de Formeville sur quelques charités de la ville et de l'ancien diocèse de Lisieux, ainsi que des villes de Caen, d'Argentan et de Coutances. Renvoi à la Commission des impressions.

M. Dansin lit une partie de son *Mémoire sur le traité de commerce de 1786* ; cette lecture est écoutée avec un vif intérêt.

— 44 —

**Annuaire de la Société Philoarchéologique de la France**

ANNÉE 1867. — PUBLIÉE LE 15 AVRIL 1867.

1° Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Caen. — II, Paris, 1867, 1 vol. in-8°.

2° Social Science being the course and occasional proceedings of the National Association for the promotion of Social Science. vol. 1. n° 11. 3 avril 1867, 2 feuille in-8°. Don de Mr. Peter Parson.

3° L'Esprit nouveau. n° 14. 11 avril. n° 15. 28 avril. n° 16. 15 avril. n° 17. 2 mai 1867.

4° Revue des Sociétés savantes des départements, septembre 1867, janvier 1867. Don du Gouvernement.

5° Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts ordinaires du Comté impérial des Vosges. Historiques et des Sociétés savantes, tomes 1, 2 et 3. avril 1867. Archéologie. Paris, 1867. Don du Gouvernement.

6° Annuaire de la Société philoarchéologique, année 1867. : XXVIII. Paris, 1867, 1 vol. in-8°.

7° Revue archéologique, avril 1867.

8° The Wedgwood Institute, reported from Miss Meteyard's life of Josiah Wedgwood, London, broch., in-8° (Don de Mr. C. Roach Smith).

9° Collection d'antiquités de feu M. Ad.-H. Des Vergers, Catalogue. Paris, 1867, broch. in-8°.

10° Mémoires de l'Académie impériale de Metz, 1865-1866, 2<sup>e</sup> série, 14<sup>e</sup> année. Metz, 1866, 1 vol. in-8°.

11° Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France, 3<sup>e</sup> série, t. IX. Paris, 1866, 1 vol. in-8°.

12° Annales de la Société d'Agriculture, Sciences,

Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire, 106<sup>e</sup> année, t. XLVI, n<sup>o</sup> 1, 2, 3; janvier, février, mars 1867. Tours, 1867, 3 broch. in-8<sup>o</sup>;

13<sup>e</sup> Mémoires et caravanes de J.-B. de Luppé du Garrané, etc., etc., publiées pour la première fois par le comte de Luppé. Paris, 1865, 1 vol. in-4<sup>o</sup>;

14<sup>e</sup> Bulletin des travaux de la Société libre d'Émulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure, année 1866-1867, n<sup>o</sup> 3, mars 1867, broch. in-8<sup>o</sup>;

15<sup>e</sup> Bellême, son étymologie. Mortagne, janvier 1867; — Bellême, ses haches celtiques. Ibid., id. : — Le gui des Druides retrouvé à Bellême. Ibid., mars 1867; — Archéologie percheronne: découverte d'une ville romaine à St-Ouen-de-la-Cour, près Bellême. Orne. Ibid. id. : — Bellême, archéologie : Le Crochemélier. Ibid., id. : — Bellême, Le désordre de l'année 1590. Ibid., id. : — Bellême, Une lettre inédite de Catherine de Médicis. Ibid., id. : — Bellême, Archéologie : Brai et sa chapelle miraculeuse. Ibid., id., par le Docteur Jousset, 8 broch. in-8<sup>o</sup>;

16<sup>e</sup> Les trois bouchées de pain, par M. Froéner. Paris, 1866, broch. in-8<sup>o</sup>;

17<sup>e</sup> L'Abbaye du Val-Richer. Étude historique, par Gustave Dupont, Président du Tribunal de Valognes, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. Caen, 1866, 1 vol. in-8<sup>o</sup>;

18<sup>e</sup> Dictionnaire topographique du département de la Nièvre, par Georges de Saultrait. Paris, Imprimerie impériale, MDCCCLV, 1 vol. in-8<sup>o</sup> Don du Gouvernement;

19<sup>e</sup> Archives des missions scientifiques et littéraires, 2<sup>e</sup> série, t. III, p<sup>o</sup> I<sup>er</sup>. Paris, Imprimerie impériale, MDCCCLXVI Don du Gouvernement;

20<sup>e</sup> Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et

Arts de la Sarthe. XVIII<sup>e</sup> tome de la collection, 2<sup>e</sup> série, t. X, 1865-1866. 3<sup>e</sup> trimestre de 1866. Le Mans, 1866, broch. in-8<sup>o</sup> ;

21<sup>o</sup> Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1866, n<sup>o</sup> 3 ;

22<sup>o</sup> Messenger des Sciences historiques de Belgique. Année 1866, 3<sup>e</sup> livraison ;

23<sup>o</sup> Rimes et poésies Jersiaises de divers auteurs, réunies et mises en ordre, par A. Mourant. Jersey, 1865, 1 vol. in-12.

Entre ces ouvrages, le Secrétaire signale plus particulièrement à l'attention de ses collègues les *Mémoires et caravanes de J.-B. de Luppé de Garanné* ; les divers opuscules archéologiques de M. le Docteur Jousset ; les *Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France* ; les *Mémoires archéologiques lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues en avril 1866* ; et le n<sup>o</sup> du 5 avril 1867 du journal anglais *Social Science* ; ces trois dernières publications sont renvoyées à l'examen : la première, de M. le baron Léon Lemenuet ; la seconde, de M. Jules Le Dart ; la troisième, du Secrétaire.

#### OBJETS OFFERTS OU ACQUIS.

Deux couleuvrines du XVI<sup>e</sup> siècle, appartenant à la ville, après avoir longtemps servi de bornes à la tête du Pont-d'Amour, à l'entrée du Cours-la-Reine, avaient été, depuis quelques années, déposées dans une des cours de l'Hôtel-de-Ville, où elles n'étaient d'aucun usage ; M. le Commandant Lefèvre, ayant eu occasion de les y voir, les réclama pour le Musée des Antiques

auquel, sur sa demande, l'Administration s'empresse de les accorder. — Remerciments à l'Administration et à M. le Commandant.

M. Charles Renard offre à la Compagnie dix-sept petits-bronzes du Haut-Empire, dont quelques-uns d'une belle conservation ; ces bronzes ont été recueillis depuis environ dix ans par MM. Le Rémois, propriétaires de l'hôtel Guillaume-le-Conquérant, à Dives, dans des fouilles faites à divers endroits de cette localité. — Remerciments à M. Renard.

Une jeannette d'or du XVIII<sup>e</sup> siècle, du poids de 17 grammes et demi, valeur 55 francs, est proposée, par l'orfèvre auquel elle appartient, à l'acquisition de la Compagnie ; l'Assemblée autorise son Président à faire cette acquisition au prix de 60 ou 65 francs.

On remarque sur le bureau : deux crânes, un fémur, et une espèce de poids en pierre, provenant des sépultures récemment découvertes à Évrecy. Ce sont les seuls débris, présentant quelque intérêt, que la Commission chargée d'explorer ces sépultures a pu y recueillir dans une première excursion ; mais elle espère être plus heureuse dans les visites ultérieures qu'elle ne tardera pas à y faire.

#### CORRESPONDANCE.

Une lettre de deuil informe la Compagnie de la perte bien regrettable que viennent de faire les sciences archéologiques dans la personne d'un de ses anciens directeurs, M. André Pottier, Conservateur de la Bibliothèque publique de Rouen et Directeur du Musée des Antiques de la Seine-Inférieure, décédé à Rouen, le 26 avril dans sa 69<sup>e</sup> année.

M. Frederick Spinks remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres.

M. le Chef de la division des Sciences et Lettres au Ministère de l'Instruction publique, accuse réception, au nom de Son Excellence, des Mémoires de MM. Le Héricher, Moulin, Duval, Quenault, Audiat, Fierville. Le Cerf et Charma, envoyés par le Secrétaire, pour être lus à la Sorbonne, dans les séances extraordinaires que doit y tenir le Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes les mardi 23, mercredi 24, jeudi 25 et vendredi 26 avril 1867.

Les Secrétaires généraux du Congrès archéologique international qui se doit tenir à Anvers du 23 août au 1<sup>er</sup> septembre, invitent les membres de la Société qui auraient l'intention d'y prendre part, à leur adresser le plus promptement possible leur adhésion en signant et en leur retournant le bulletin joint à cette invitation.

M. le Président du Comité archéologique de Senlis invite les membres de la Société à honorer de leur visite les arènes qu'on a découvertes, il y a deux ans, dans la ville, et que des fouilles poursuivies avec autant d'ardeur que d'intelligence ne tarderont pas à mettre complètement au jour. M. Magne donne dans cette missive une description pleine d'intérêt de ce qui a déjà été exploré de ce vaste monument, et des objets de tout genre qu'on y a recueillis. Le Président de la Compagnie, M. Lefèvre, qui se propose de passer prochainement, à l'occasion de l'Exposition universelle, quelques semaines à Paris, est prié de pousser une pointe jusqu'à l'antique *Pagus Sylvanectensis*, et de rendre compte à ses collègues, qui l'en remercient à l'avance, de ce qu'il y aura vu et appris.

M. Flacquevent fait part à la Compagnie du projet

que les amis et les admirateurs du talent d'Eugène-Hyacinthe Langlois, peintre et archéologue, né au Pont-de-l'Arche, en 1777, ont conçu d'élever un modeste monument à sa mémoire sur l'une des places de sa ville natale; il l'invite, au nom du Comité constitué à ce sujet et qu'il représente auprès d'elle, à s'associer à cette *œuvre de glorification*, à laquelle elle ne peut rester indifférente, M. Langlois étant un de ces hommes d'élite qu'elle a dû être heureuse et fière de compter au nombre de ses membres. Pénétrée des mêmes sentiments que le Comité qui fait appel à ses sympathies, la Compagnie n'hésite pas à s'inscrire sur la liste de souscription qui lui est présentée; elle regrette seulement de ne pouvoir offrir au Comité qu'une somme de 25 francs.

Le Secrétaire entre dans quelques détails, que le *Bulletin* donnera plus complets, sur les séances de la Sorbonne et sur les mémoires que MM. Dansin, Le Cerf, et le Secrétaire y ont été appelés à lire, et qui tous ont été accueillis avec une grande faveur.

**Séance du 7 juin 1867. — Présidence de M. Lefèvre.**

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 3 MAI 1867.

1° *Messenger des Sciences historiques de la Belgique*, année 1867, 1<sup>re</sup> livraison;

2° Des livres de liturgie des églises d'Angleterre (Salisbury, York, Hereford), imprimés à Rouen dans les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Étude suivie du catalogue de ces impressions... par Édouard Frère; membre de la Société des Antiquaires de Normandie, etc. Rouen, 1867, broch. in-8°;

3° L'Esprit nouveau, n° des 9, 16, 23, 30 mai et 6 juin 1867 ;

4° Découverte d'une fonderie celtique (âge de bronze) dans le village de Larnaud, près de Lons-le-Saulnier (Jura), en 1865. Lons-le-Saulnier, 1867, broch. in-8° ;

5° Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Programme des prix et médailles mis au concours. Séance générale du 20 février 1867. Paris, 1867, broch. in-4° ;

6° Revue des Sociétés savantes des départements, février-mars 1867 ;

7° Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, t. I<sup>er</sup>. Nice, 1865, 1 vol. in-8° ;

8° Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 2<sup>e</sup> série, t. XI, 1867-1868 (1<sup>er</sup> fascicule). Le Mans, 1867 ;

9° Charlotte Corday et Fualdès, par L. de La Sicotière. Paris, 1867, broch. in-8° ;

10° Notice sur la vie et les ouvrages de Paul Véronèse, par Ernest Breton. St-Germain, 1866, broch. in-8° ;

11° Notice sur la vie et les ouvrages du Dominiquin, par le même. St-Germain, 1867, broch. in-8° ;

12° Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, t. VIII, 33<sup>e</sup> volume de la collection des Annales, 1866 ;

13° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1<sup>er</sup> trimestre de 1867 ;

14° Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 3<sup>e</sup> trimestre de 1866 ;

15° Étude sur le mot Pasquée, nom générique de la chanson Wallonne (Ulysse Capitaine). Liège, 1867, broch. in-32 ;



16° J.-B. et C.-J. Pouplin, premiers instituteurs de l'École des sourds-muets de Liège, par Ulysse Capitaine. Liège, 1867, broch. in-32.

Entre ces ouvrages, le Secrétaire signale plus particulièrement à l'attention de ses collègues la brochure de M. Léon de La Sicotière, intitulée : *Charlotte Corday et Fualdès* ; *Les livres de liturgie des églises d'Angleterre*, de M. Frère ; les deux *Notices* de M. Ernest Breton *sur a vie et les ouvrages de Paul Véronèse et du Dominiquin*. Ces publications sont renvoyées à l'examen, la première, de M. Joly ; la deuxième, de M. Olivier ; la troisième et la quatrième, de M. Jules Cauvet.

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS.

Sont offerts à la Compagnie :— par M. Ruprich Robert, un moulage en plâtre d'un bas-relief de l'église S<sup>te</sup>-Trinité, représentant la Luxure punie par où elle a péché : — et par M. l'abbé Marie, Curé-doyen d'Évreux, un de ces jetons de compte, dits de Nuremberg, fréquemment employés aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.—Remerciments aux donateurs.

MM. Gervais et Paysant proposent l'acquisition, qu'ils sont immédiatement autorisés à faire,—M. Gervais, au prix de 10 fr., d'une croix de cimetière du XVI<sup>e</sup> siècle, recueillie dans une des communes du Pays-d'Auge, et représentant, sur un de ses côtés, le Christ, et sur l'autre, la Sainte-Vierge ;—M. Paysant, au prix de 35 fr., d'une médaille d'argent frappée en mémoire de la bataille de Marignan, sous Louis XV.

CORRESPONDANCE.

Une lettre de deuil apprend à la Compagnie la mort d'un de ses plus anciens membres titulaires résidents , M. Casimir Le Vardois , ancien adjoint de la ville de Caen, conseiller de préfecture honoraire, décédé en sa propriété du Tourneur, le 2 juin 1867, à l'âge de 74 ans et 9 mois.

M. Aimé Champollion-Figeac fait part à la Société , par une lettre expresse, du décès de son père, Jacques-Joseph Champollion-Figeac, mort à Paris le 9 mai 1867, et il lui annonce l'envoi prochain d'une *Notice nécrologique* qui lui est consacrée.

MM. le colonel Lepage et Pannier adressent leurs remerciements à la Compagnie, qui les a admis au nombre de ses membres.

M. le Ministre accuse réception des six fascicules représentant le Répertoire archéologique des arrondissements de Bayeux, Caen, Falaise, Lisieux, Pont-l'Évêque et Vire; ce travail a dû être incessamment placé sous les yeux du Comité.

Le Secrétaire entretient l'Assemblée des découvertes récemment faites à Évrecy; il exprime le regret de n'avoir pu encore réunir tous les documents utiles pour présenter à ses collègues, sur le résultat des fouilles, le rapport circonstancié que la Commission l'a chargé de rédiger; il fera tout ce qui dépendra de lui pour le leur soumettre dans la séance de juillet.

A ce propos M. Eugène Deslongchamps communique à l'assemblée un silex qu'il a trouvé à quelque distance de l'emplacement où ces fouilles se pratiquaient: ce silex offre des indices évidents d'un travail qui avait

certainement un but ; mais dans l'état actuel de nos connaissances il semble difficile , sinon absolument impossible , d'en déterminer la destination : la Commission compte, d'ailleurs, en donner un dessin et une description détaillée.

Le Secrétaire fait part à ses collègues des nominations récentes de M. l'abbé Cochet comme conservateur du musée d'antiquités de la Seine-Inférieure, et de M. l'abbé Colas comme conservateur de la collection municipale de céramique rouennaise ; la Compagnie félicite sincèrement de ce double choix l'Administration de la ville de Rouen.

**Séance du 5 juillet 1867. — Présidence de M. Lefèvre.**

LIVRES REÇUS DEPUIS LE 7 JUIN 1867.

1° Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences, par MM. les Secrétaires perpétuels, t. LXIV, n° 22 (3 juin 1867), broch. in-4° ;

2° Revue archéologique, juin 1867 ;

3° Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. Nouvelle période, t. IX, 2°, 3° et 4° parties ; t. X, 1<sup>er</sup> cahier ; 4 broch. in-8° ;

4° Mémoires de l'Académie du Gard, novembre 1864, août 1865. Nîmes, 1866, 1 vol. in-8° ;

5° Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 4<sup>e</sup> trimestre de 1866 ;

6° Motifs et détails choisis d'architecture gothique empruntés aux anciens édifices d'Angleterre, par A. Pugin, architecte, texte historique et descriptif par E.-J. Wilson, traduit avec autorisation et annoté par Alphonse Leroy, professeur à l'Université de Liège, 2<sup>e</sup> volume. Paris et Liège, 1867 ;

7° *La Situation*, journal politique, questions du soir, n° 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13.

8° On the discovery of sepulchral remains in Veni and Prænestè, by padre Raffaele Garucci. — Communicated to the Society of Antiquaries and translated by W. M. Willie. London, 1867, broch. in-8°.

9° *Revue de l'art chrétien*, recueil mensuel d'archéologie religieuse, dirigé par M. l'abbé J. Carhiat, n° 3, mai 1867.

10° *Mémoires de la Société archéologique de Fontenaine*, t. XVII, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres de 1865.

11° *Des assurances terrestres*, par Charles Esthier, docteur en droit. Paris, Caen, 1867, 1 vol. in-8°.

12° *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 2<sup>e</sup> série, t. IV, 1<sup>re</sup> livraison. Paris, Imprimerie impériale (Don du Gouvernement).

13° *Revue des Sociétés savantes des départements*, avril 1867 (II).

14° *Annuaire de la Société libre d'émulation de Liège* pour l'année 1867.

15° *Notice sur le Majus Chronicon Fontanella*, par M. G.-Ch. Roessler, membre de la Société française d'archéologie. Montauban, 1867, broch. in-8°.

16° *Jaarboek van de Koninklijke Akademie van Wetenschappen gevestigd te Amsterdam voor 1863*; in-8° cartonné.

17° *Verslagen en mededeelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen. Afdeling Letterkunde. Negende deel*. Amsterdam, 1863, in-8° cartonné.

18° *Catalogus van de Boekerij der Koninklijke Akademie van Wetenschappen gevestigd te Amsterdam. Tweeden deels eerste stuk*. Amsterdam, 1866, in-8° cartonné.

19° Mémoires de la Société littéraire de Lyon. Littérature, histoire, archéologie. Année 1866. Lyon, 1867, 1 vol. in-8° ;

20° Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais ; t. IX°. Orléans, 1866, 1 vol. in-8° ;

21° Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. IX. Atlas. Orléans, 1866, in-4° ;

22° Our Constitution. An epitome of our Chief laws and system of government, by Alex. Charles Ewald, F. S. A., etc., etc. London, 1867, 1 vol. in-12 relié ;

23° Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne). Année 1866, 2° semestre. Château-Thierry, 1866, broch. in-8° ;

24° Études critiques sur le patois poitevin, par M. Louis Duval. Niort, 1767, broch. in-8° ;

25° Bayard de La Vingtrie, dernier lieutenant-général civil et criminel à Bellême et son temps, par le docteur Jousset. Mortagne, 1867, broch. in-8° ;

26° Catalogue de monnaies, médailles et sceaux formant la collection de M. le comte de L'Espine. Paris, 1867, broch. in-8° ;

27° Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. Caen, 1867, 1 vol. in-8°.

Entre ces ouvrages, le Secrétaire signale plus particulièrement à l'attention de ses collègues : 1° la seconde partie des *Motifs et détails choisis d'architecture gothique empruntés aux anciens édifices de l'Angleterre*, par Pugin, offerte à la Compagnie par le traducteur, M. Alphonse Leroy, qui lui avait déjà, il y a dix ans, donné la première ; 2° la Notice de M. Ch. Roessler sur le *Majus Chronicon Fontanellæ* ; ces deux publications sont renvoyées à l'examen, la première, de M. Ch. Costard ; la seconde, de M. Léon Puiseux.

CORRESPONDANCE.

MM. le docteur Jousset et le comte de Luppé remercient la Compagnie de les avoir admis au nombre de ses membres.

M. Alexandre-Charles Ewald, archiviste du bureau des Archives et papiers d'État de Sa Majesté Britannique, de la Société des Antiquaires de Londres, sollicite l'honneur d'appartenir à la Compagnie comme correspondant étranger ; il envoie, à l'appui de sa demande, un de ses ouvrages, intitulé : *Our Constitution*.

M. Peter Burke annonce au Secrétaire que son frère, sir Bernard, compte assister cette année à la distribution des prix du Lycée de Caen, dont il a été l'un des meilleurs élèves ; il désirerait vivement qu'il y eût, pendant son séjour dans notre ville, une réunion de la Société des Antiquaires, à laquelle il se ferait un devoir et un plaisir d'assister. Le Secrétaire mandera à l'honorable correspondant le jour où la Compagnie tiendra, en août, sa séance mensuelle.

Le Secrétaire informe ses collègues de la distinction très-méritée que vient d'obtenir, à l'Institut, de la Commission des antiquités de la France, M. Léon Puiseux, pour ses remarquables écrits sur différents points de notre histoire normande et en particulier pour sa narration, si précise à la fois et si animée, *du Siège et de la prise de Rouen en 1418-1419*.

La Compagnie accueille cette communication avec une grande faveur.

Elle apprend également avec une sympathie marquée que la Société des Arts et Sciences de Carcassonne a décerné, dans sa séance du 4 juin, à M. Charles Fier-

ville, une médaille d'or de la valeur de 400 fr., pour un mémoire intitulé : *Étude sur les manuscrits de la Bibliothèque publique de Carcassonne*, mémoire qu'il avait envoyé au concours ouvert par cette Société.

Un membre rappelle les couvertures de cahier que M. Jules Tirard, de Condé-sur-Noireau, a fait adopter pour l'École communale de la ville, qui se félicite des bons résultats qu'elle en obtient. Ces couvertures imprimées mettent sous les yeux des enfants des détails historiques, biographiques et archéologiques avec lesquels ils se familiarisent de bonne heure et qui font qu'ils s'intéressent au passé de leur ville natale. La Compagnie, ne pouvant qu'approuver tout ce qui est propre à populariser des connaissances de ce genre, se demande s'il ne conviendrait pas de généraliser cet essai. A ce propos, le Secrétaire est invité à transmettre ce vœu à M. le Ministre, dont l'expérience et la haute sagesse sauront l'apprécier.

M. Léon Lemenuet lit un intéressant rapport sur le tome IX de la 3<sup>e</sup> série des *Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France*, dont il avait bien voulu se charger de rendre compte. Renvoi à la Commission des impressions.

Sont renvoyés à la même Commission, le rapport du Secrétaire sur les fouilles récemment pratiquées à Évreux au nom de la Compagnie ; et une note de M. Chatel, extraite en partie de la *Semaine religieuse du diocèse de Bayeux et Lisieux*, numéro du 16 juin 1867, où M. l'abbé Lecointe, curé de Cintheaux, rend compte de la découverte, qu'il a récemment faite sur le territoire de Secqueville-la-Campagne (canton de Bourguébus), d'une vaste inhumation remontant très-probablement, selon lui, à la bataille du Val-des-Dunes, c'est-à-dire à l'année 1047.

Le Secrétaire donne communication de trois articles insérés dans les numéros des 16, 18 et 20 juin, du *Journal de l'arrondissement du Havre* sur les nouvelles découvertes faites au cimetière gallo-romain du Mesnil-sous-Lillebonne ; ce compte-rendu, lu à la Société d'Études diverses, dans la séance du 14 du même mois, a été rédigé, au nom d'une commission nommée pour aller sur les lieux recueillir les détails qu'il contient, par M. Ch. Roessler, son rapporteur.

A l'approche de la distribution des prix, on a dû songer à la question des médailles que la Société offre annuellement aux élèves des six lycées de la province qui auront remporté le premier prix d'histoire en rhétorique. Ont été désignés pour représenter la Compagnie à cette occasion et remettre la médaille aux lauréats : pour Caen, M. Lefèvre ; pour le Havre, M. Théry ; pour Coutances, M. Léopold Quénault ; pour Alençon, M. Léon de la Sicotière ; pour Rouen, M. l'abbé Cochet, et pour Évreux, M. l'abbé Lebeurier.

**Séance du 2 août 1867. — Présidence de M. Olivier.**

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 5 JUILLET 1867.

- 1° L'Institut, 2<sup>e</sup> section, mars-avril 1867 ;
- 2° Compte-rendu de la Commission impériale archéologique pour l'année 1864, avec un atlas. St-Pétersbourg, 1865. 1 vol. grand in-4° ; atlas de 6 planches, grand in-folio ;
- 3° Recueil d'antiquités de la Scythie, avec un atlas, publié par la Commission impériale archéologique. Livraison 1<sup>re</sup>. St-Pétersbourg, 1866, broch. grand in-4° ; atlas de 21 planches grand in-folio ;



- 4° Revue archéologique, juillet 1867 ;
- 5° Notice sur le Psautier d'Ingeburge, par Léopold Delisle, membre de l'Institut. Paris, 1867, broch. in-8° ;
- 6° Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, t. VI, 2° partie. Beauvais, 1866, in-8° ;
- 7° Revue des Sociétés savantes des départements, mai 1867 ;
- 8° Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire. Avril, mai, juin 1867, 3 broch. in-8° ;
- 9° Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 2° série, t. XI, de la page 65 à la page 180. Le Mans, 1867, broch. in-8° ;
- 10° Nouvelle histoire de Bayeux, par M. E.-F.-A. Chigouesnel, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. Bayeux, 1867, 1 vol. in-8° ;
- 11° Histoire de l'abbaye de La Cour-Dieu, ordre de Cîteaux, diocèse d'Orléans (1118-1793), par Louis Jarry, avocat. Orléans, 1864, 1 vol. in-8° ;
- 12° Om givaisme i Europa af G. A. Holmboe, 1866. broch. in-8° ;
- 13° Om Tallene 108 og 13. af C. A. Holmboe, 1866, broch. in-8° ;
- 14° Nécrologie. Champollion-Figeac. Fontainebleau 1867, broch. in-8°.

Entre ces publications le Secrétaire signale plus particulièrement à l'attention de ses collègues le magnifique *Recueil d'antiquités de la Scythie* ; la *Nouvelle histoire de Bayeux* ; les *Mémoires de la Société académique de l'Oise* et la *Notice sur le Psautier d'Ingeburge*. Ces trois derniers ouvrages sont renvoyés à l'examen : le premier, de M. Lefèvre ; le second, de M. Leféron de Longcamp, et le troisième, de M. Eugène Chatel.

OBJETS OFFERTS.

Le Secrétaire offre à la Compagnie, au nom de M. Besognet, une belle médaille d'Antonin, trouvée récemment à Vieux. C'est un grand-bronze qui porte, sur le droit, la figure de l'empereur avec la légende : DIVVS ANTONINVS ; au revers, un bûcher (rogus) à cinq étages ; au-dessous, les lettres s. c. et en légende CONSECRATIO. Vaillant, dans son *Numismata imperatorum romanorum præstantiora a Julio Casare ad Postumum et tyrannos*, t. II, p. 166, décrit une médaille analogue, mais d'argent ou d'or, ainsi qu'il suit : « CONSECRATIO. Rogus. Antonini Pii consecrationem denotat, de qua Capitolinus : *Cum jucunditate a Senatu divus est appellatus, cunctis certatim adnitentibus. Rogus erat suggestus quidem specie quadrangula, lateribus æquis assurgens, nulla præterquam lignorum ingentium materia compactus, in quo corpus cremabatur. Hic nummus ex argento frequens et obvius, ex auro rarus et conspicuus est.* »

CORRESPONDANCE.

Le Secrétaire informe ses collègues de la perte que la Société a faite de deux de ses membres titulaires non résidants, M. de Milly, mort, depuis assez longtemps, au château de Milly près St-Hilaire-du-Harcouet, et M. Taillandier, conseiller à la Cour de cassation, mort à Paris le 16 juillet dernier.

MM. Charles Hettier et Frederic Spinks remercient la Compagnie de les avoir admis au nombre de ses membres, le premier, comme titulaire résidant ; le second, comme correspondant étranger.

Le Ministre de l'Instruction publique accuse réception

des sept exemplaires du 4<sup>e</sup> trimestre de 1866 du *Bulletin* de la Société ; ces exemplaires ont été remis à leurs destinations respectives.

M. W. Tiesenhausen , secrétaire de la Commission impériale de St-Pétersbourg , en adressant , par l'ordre du président , le comte Serge Stroganoff , la première livraison des *Antiquités de la Scythie* et le *Compte-rendu de la Commission pour 1864* , à la Société des Antiquaires de Normandie , prie cette Société de lui faire parvenir en retour ses publications. La Société , après avoir pris connaissance de l'envoi qui lui a été fait , charge son Secrétaire d'offrir à la Commission archéologique ses remerciements les plus sincères et de lui annoncer qu'elle accepte avec empressement l'échange qui lui est proposé.

M. Ruprich Robert adresse au Secrétaire la lettre suivante , que nous croyons devoir transcrire en entier :

« MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ CONFRÈRE ,

« La Société des Antiquaires de Normandie a bien voulu s'occuper , dans les séances des 9 novembre et 7 décembre 1866 , du nouveau bas-relief de l'ancienne église de l'Abbaye-aux-Dames de Caen , représentant la Trinité sous une triple figure humaine. Il m'a semblé qu'il ne serait pas indifférent de faire connaître à la Société que , d'un côté , Son Excellence le Ministre des Beaux-Arts a décidé que ce bas-relief serait maintenu , et que , d'un autre côté , Monseigneur l'Archevêque de Paris , consulté , en décembre dernier , par M. le Préfet , sur une question semblable pour l'église neuve de la Trinité à Paris et invité à se prononcer entre les diverses combinaisons adoptées , pendant le moyen-âge , pour exprimer la Sainte-Trinité , n'a pas hésité ,

en ce qui le concerne, à donner la préférence aux trois figures humaines. Veuillez agréer, etc.

• RUPRICH ROBERT. »

M. Joly donne lecture d'un mémoire qui servirait d'introduction à la publication, qu'il propose à la Compagnie, du poème de Benoit de Sainte-Maure, *Chrétien de Troyes*. M. Joly est invité à compléter l'œuvre qu'il prépare ; elle sera, selon l'usage, soumise à la Commission des impressions.

Renvoi à cette Commission des rapports de M. Jules Cauvet sur *l'Essai historique et chronologique sur la Chambre des Comptes de Paris*, par M. d'Yanville, et de M. Henri Chrétien, sur le *Memorials of Shakspeare, published by Mr. Staunton* ; d'un compte-rendu de M. le docteur Jousset sur des *Découvertes récemment faites aux buttes d'Apremont* ; et de deux notes, l'une de M. Eugène Chatel, sur une *Découverte de sépultures à Secqueville-la-Campagne* ; l'autre, du Secrétaire, sur les *Fouilles pratiquées au cimetière gallo-romain du Mesnil-sous-Lillebonne*.

### III.

#### COMPTES-RENDUS, RAPPORTS.

**Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France, t. XXIX, IX<sup>e</sup> de la troisième série. Paris, 1867, 1 vol. in-8°.**

MESSEIERS,

A l'une de vos dernières séances, où vous aviez reçu

le XXIX<sup>e</sup> volume des *Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France*, vous voulûtes bien me le confier pour l'étudier; et vous rendre compte des documents plus ou moins intéressants qu'il pouvait contenir: je viens aujourd'hui remplir la mission dont vous avez bien voulu me charger.

Ce volume est divisé en deux parties: la première contient les mémoires, au nombre de huit, que cette Société savante a jugé convenable de publier dans ce tome, qui comprend les travaux de l'année 1865; la seconde contient le *Bulletin*, ou compte-rendu des séances tenues dans le courant de cette même année.

J'aurais trop à faire, Messieurs, si je prenais à tâche de signaler à votre attention tout ce que ce compte-rendu des séances de la Société offre à l'érudit d'intéressant et même de précieux; qu'il me suffise de vous faire remarquer que, dans le *Bulletin* de la séance du 17 mai (page 9), je trouve imprimées les lignes suivantes:

« M. le président Creuly dépose sur le bureau la transcription d'une inscription antique, récemment découverte à Vieux (Calvados), sur laquelle il se propose de publier une notice... »

Comme vous le voyez, Messieurs, notre ancien directeur n'a pas oublié les communications que nous avons pu lui faire, et notre cité romaine des Viducasses va bientôt avoir sa place dans la collection des savants *Mémoires* de la Société des Antiquaires de France.

Je m'arrêterai plus longtemps sur les huit mémoires publiés dans le volume dont j'ai à vous entretenir; car il vous importe d'en connaître l'objet et l'importance.

Le premier de ces mémoires, écrit par M. Chabouillet,

membre résidant, offre une dissertation sur un statère d'or du roi inconnu *Acès* ou *Acas*.

Ce statère inédit, dont le dessin se trouve en tête du mémoire, et qui, de plus, paraît être unique jusqu'à ce jour, a été acquis par la Bibliothèque impériale en 1865.

Son poids est de 8 grammes 5 décigrammes, c'est le poids normal des statères de Philippe et d'Alexandre de Macédoine, de Lysimaque de Thrace, et en un mot des statères du système attique. On lit sur cette médaille et au revers :

ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΑΚΟΥ

Sur ce même côté de la médaille se trouve une Minerve assise, tenant de la main droite une figure de la Victoire ailée qui couronne le nom royal que je viens de faire connaître.

Au droit de cette même médaille, on trouve une copie de l'image divinisée d'Alexandre-le-Grand, type des monnaies de Lysimaque, et qui dès lors ne saurait être celle du roi dont le nom paraît au revers. Mais alors, quel est ce roi, et d'abord quel est son vrai nom; car le génitif ΑΚΟΥ peut avoir pour nominatif Ακκς ou Ακης?

Cette première difficulté n'est pas la seule. Où cette médaille a-t-elle été trouvée? Suivant le négociant grec qui a cédé la médaille dont il s'agit à la Bibliothèque impériale, elle aurait été découverte près de *Trébizonde*. Mais a-t-elle été rencontrée seule ou en compagnie d'autres pièces dont la présence aurait pu donner lieu à de lumineux rapprochements? On l'ignore; car celui qui signale le lieu de l'*invention* ne s'est pas informé des détails de la trouvaille, à laquelle il n'assistait pas.

Comme vous le voyez, Messieurs, l'énigme offerte à déchiffrer à tous ceux qui s'occupent de la science numismatique, n'est pas facile à deviner ; permettez-moi maintenant de vous faire connaître les conclusions auxquelles l'auteur du mémoire se croit conduit par les vraisemblances.

D'après ses appréciations, l'émission du statère dont il s'agit doit être placée dans les environs des années 230 ou 220 avant J.-C., c'est-à-dire à cinquante ou soixante années de distance de la mort de Lysimaque. Le trident qu'on remarque gravé sur cette médaille n'est pas à lui seul la preuve qu'elle ait été frappée à Byzance. *Acés* ou *Acas* seraient des noms qui conviendraient à merveille à un prince scythe, qui devait tirer gloire de son origine, bien qu'il ait employé la langue grecque sur sa monnaie, comme firent d'ailleurs ses frères, les rois scythes de la Bactriane, ainsi que ceux de la Chersonèse taurique. Quant au théâtre des exploits ou des aventures de ce roi scythe, jusqu'alors inconnu, l'auteur du mémoire, sans prétendre l'indiquer avec précision, trouve une certaine vraisemblance à le placer dans la Thrace, et s'il y a de l'espace en Thrace pour le royaume d'*Acés*, il ne manquerait pas non plus de place sur le Catalogue des rois du Bosphore pour y intercaler son règne, puisque l'on y connaît une lacune de plus d'un siècle et demi.

Voilà, Messieurs, les conclusions auxquelles est amené l'auteur du mémoire dont je ne veux présenter ici qu'une analyse très-sommaire ; comme celui qui l'a écrit est très-versé dans les antiquités grecques, on ne peut lire sans un vif intérêt les développements dans lesquels il entre pour appuyer sa conjecture et la rendre vraisemblable.

Un autre mémoire écrit par M. *Pol Nicard*, membre résidant, traite la question de savoir si les anciens, pour garnir le pied de leurs chevaux, ont connu la ferrure à clous ? Sur ce point, l'auteur du mémoire se range au nombre de ceux qui ont adopté l'opinion que ni les Grecs ni les Romains n'ont connu la ferrure, telle qu'on la pratique aujourd'hui. Suivant lui, la ferrure est, sinon une invention tout-à-fait moderne, au moins assez récente dans une assez grande partie de l'Europe méridionale : elle était propre seulement aux populations septentrionales de l'Europe, aux peuples barbares, qui avaient senti de bonne heure la nécessité de protéger le pied du cheval contre l'humidité fangeuse des routes, contre les glaces et les neiges qui couvrent le sol à certaines époques de l'année.

A cet égard, l'auteur repousse l'induction que quelques-uns de ceux qui professent une opinion contraire à la sienne tirent de certains vers d'*Homère* où le poète parle de chevaux aux pieds d'airain ; d'après lui, cette épithète a pour but de caractériser la solidité de la corne du pied du cheval et rien de plus ; il en est de même d'un vers de *Pindare* où ce poète donne aux chevaux des ongles d'airain. Il en faut dire autant suivant lui de l'épithète *sonipes* employée par les poètes latins en parlant du cheval. Tel est le sens qu'attachaient Virgile, Horace et Ausone à la figure de rhétorique qu'ils emploient pour peindre le bruit du galop du cheval sur le sol qu'il foule de sa corne même dégarnie de toute ferrure ; et ce qui lui semble pouvoir être offert à cet égard comme une démonstration, c'est que *Xénophon*, dans deux traités spéciaux par lui composés et intitulés l'un *Du commandement de la cavalerie*, l'autre *De l'équitation*, n'a pas dit un mot de la confec-



tion des fers destinés à garantir le pied des chevaux ni des méthodes à employer pour les fixer avec avantage et d'une manière solide à la corne qu'ils auraient pour but de protéger et de sauvegarder.

Aristote, ajoute notre auteur (*De animalibus historiae* lib. II, cap. II), indique que le pied du chameau étant charnu, lorsqu'il est devenu malade par suite d'une longue marche, est enveloppé d'une chaussure qui le préserve d'un mal plus grave encore; comment, à cette occasion, n'aurait-il pas rappelé le fer garnissant et protégeant la corne des pieds du cheval?

Il arrive assez souvent, continue-t-il, que les traducteurs latins des écrivains grecs, dont les yeux sont habitués à voir des chevaux ferrés, ne sachant comment rendre certaines expressions, traduisent ces expressions, qui désignent des espèces de chaussures en usage, notamment pour les bêtes de somme, par des mots latins qu'ils considèrent comme équivalents aux mots grecs, et qui offrent à ceux qui consultent le latin, sans recourir au grec, des chevaux ferrés, quand ils ne l'ont jamais été. L'auteur du mémoire cite à cet égard certains fragments d'Arrien, d'Appien, de Diodore de Sicile et de Polybe avec leur version latine; puis il ajoute : on voit comment la faute commise par les traducteurs a contribué à égarer les antiquaires qui se contentent de jeter un coup-d'œil superficiel sur les textes et ne remontent pas aux sources. Comme nouvel argument, il ajoute : le sophiste Julius Pollux, précepteur de l'empereur Commode, sous le règne duquel il mourut et qui nous a laissé un ouvrage dédié au fils indigne de Marc-Aurèle, y consacre un livre entier aux chevaux; il s'occupe de

leur pied , du moyen d'en rendre la corne plus dure , en les plaçant dans une écurie pavée de grosses pierres, et cela comme l'indique Xénophon lui-même. Pollux , qui écrivait cet ouvrage en langue grecque , au II<sup>e</sup> siècle de notre ère , énumère toutes les parties du harnais du cheval , et ne mentionne nulle part les fers à cheval. Donc , ajoute notre auteur , les Grecs ne les connaissaient pas au II<sup>e</sup> siècle de notre ère. Il en faut dire autant des Romains , puisque Pline-l'Ancien , dans son immense compilation , n'a parlé nulle part de la ferrure du cheval.

Il est difficile , Messieurs , sur une question concernant l'hippiatrique , de se montrer plus versé que l'auteur du mémoire , sur lequel nous appelons votre attention , dans la littérature grecque et latine , et de mettre par le fait plus manifestement en relief cette vérité que l'étude des belles-lettres et celle de l'histoire s'enchaînent nécessairement et ne peuvent être séparées ; mais aussi en même temps cette dissertation doit nous apprendre à nous tenir en garde contre la date prétendue de l'érection de certains monuments dans lesquels ou près desquels nous rencontrerons , comme antiquaires , des fers destinés à être attachés par des clous à la corne des chevaux pour lesquels ils ont été forgés , et à être réservés pour affirmer que ces monuments ou leurs débris ont été édifiés au temps de la domination romaine.

Enfin , je me croirais coupable d'un oubli impardonnable , si je ne vous disais que , comme preuve à l'appui de la thèse qu'il soutient , l'auteur du mémoire dont je vous rends compte rappelle que les écrivains de l'Angleterre attribuent à Guillaume-le-Conquérant l'introduction de la ferrure dans leur pays ; que pour

cela il avait donné à Simon Saint-Liz, un de ses Normands, la ville de Northampton et le canton de Falkley, pour qu'il fournit de fers les chevaux du donateur ; qu'il est très-probable que Henri de Ferres ou de Ferrers, qui accompagna Guillaume dans son expédition, avait pris son nom de la profession de maréchal ferrant, qu'il n'exerçait pas lui-même sans doute, mais qu'il avait mission de surveiller comme intendant des hommes chargés de la ferrure de la cavalerie, chaque jour plus employée, chaque jour plus nombreuse, chaque jour plus utile à la guerre ; qu'à ce titre les Ferrers portaient dans leurs armoiries six fers-à-cheval.

Le troisième mémoire dont j'ai maintenant à vous parler, a pour auteur M. Félix Bourquelot, professeur adjoint à l'École impériale des Chartes et membre résidant de la Société. Il a pour titre : *De la formation des civitates de la Gaule*. L'objet de ce mémoire m'a spécialement intéressé comme légiste ; il ne contient pas la démonstration d'une thèse indiquée et précisée avec assurance et conviction ; c'est plutôt, et à vrai dire, un mémoire à consulter, adressé au monde savant dont il doit par cela même attirer l'attention, puisque sous cette forme il a trouvé place dans le volume dont j'ai à vous rendre compte ; permettez-moi, après avoir sérieusement étudié ce mémoire, ainsi que la question qu'il formule, d'abord de bien préciser les termes de cette même question, et ensuite de vous indiquer la solution que d'après l'auteur du mémoire et selon moi, cette question peut aussi recevoir.

A quelle époque et dans quelles circonstances se

sont formés en Gaule les départements administratifs que nous voyons figurer dans la Notice des provinces et des cités, avec le titre de *civitates*, se demande M. Bourquelot, et qui, lors de la rédaction de ce précieux document, étaient au nombre de dix-sept? Depuis la conquête de Jules César jusqu'à la veille de la chute de l'Empire romain, le nombre et l'étendue des divisions intérieures de la Gaule ont subi, dit-il, des remaniements très-considérables; mais les écrivains de l'antiquité nous ont laissé ignorer les circonstances dans lesquelles ces remaniements ont eu lieu. Il s'agirait donc de déterminer la date et l'auteur des nouvelles dispositions apportées par les Romains dans la géographie administrative du pays. Est-ce Auguste qui a organisé les *civitates*? M. Bourquelot en doute; car, à son estime, il est impossible que, depuis la conquête jusqu'au règne d'Auguste, on ait laissé le pays, annexé à l'Empire romain, abandonné à lui-même et dépourvu de magistrats nommés par Rome pour l'administrer.

Je viens pour ainsi dire de copier le texte même du mémoire dont je m'occupe en ce moment, et je dois déclarer que la question n'est pas ici formulée comme je la conçois.

D'abord, il y avait des *civitates* dans les Gaules avant la conquête romaine, c'est-à-dire non-seulement des agglomérations d'habitations plus ou moins considérables, la plupart du temps défendues par des remparts et des fortifications. Il y avait de plus une administration municipale préposée au gouvernement, non-seulement de la cité elle-même, mais encore du pays environnant et dépendant de cette cité; c'est César lui-même qui nous l'apprend: « Bello Helve-

tiorum confecto (dit-il, *De bello gallico*, lib. I, n° 30)  
« totius fere Galliæ legati, principes civitatum, ad  
« Cæsarem gratulatum convenerunt. » Ainsi, voilà  
des *civitates* qui ont à leur tête des chefs que Cé-  
sar appelle *principes*, et qui, au moment où il  
va entrer dans les Gaules, viennent le compli-  
menter.

Après la conquête opérée, que vont devenir ces  
*civitates* et cette administration des cités gauloises ?  
Suétone, cité par M. Bourquelot lui-même, s'ex-  
prime en ces termes (C. Julius Cæsar, ch. xxv) :  
« Omnem Galliam, quæ a saltu pyrenæo, Alpibus-  
« que, et monte Gebenna, fluminibus Rheno et Rho-  
« dano continetur, patetque, circuitu ad bis et tricies  
« centum millia passuum, præter socias ac bene meritas  
« civitates, in provinciæ formam redegit, eique in  
« singulos annos stipendii nomen imposuit. »

Que signifie cette expression *in provinciæ formam re-  
degit* ? Voici ce que je lis, à cet égard, dans l'*Histoire du  
Droit romain* par M. Giraud, édit. de 1841, p. 111 :  
« *Provinciæ appellabantur*, » dit Festus, « *quod*  
« *populus romanus eas provicit, id est, ante vicit*. C'était  
« la pire condition de tous les sujets de la République  
« que celle des peuples vaincus et réduits en *province* :  
« ils perdaient la propriété de leur territoire ; on leur  
« accordait quelquefois l'usufruit d'une partie, et le  
« reste était vendu ou rangé dans les domaines de  
« l'État ; ils perdaient leurs lois, leurs franchises, leurs  
« magistrats, et recevaient la loi discrétionnaire du  
« vainqueur ; ils étaient régis par des lois spéciales  
« (*Formula provinciæ*) dont il nous reste quelques frag-  
« ments ; par les édits des proconsuls ou d'autres  
« magistrats préposés à leur gouvernement, qui avaient

« sur eux un droit arbitraire de vie et de mort et qui  
« les frappaient de contributions extraordinaires, selon  
« leur bon vouloir. Cette déplorable condition ne fut  
« un peu améliorée que sous les empereurs. Jusqu'à  
« cette époque, les provinces furent destinées à en-  
« richir les nobles romains; on n'y respectait que les  
« villes qui avaient des privilèges, et il paraît qu'il y  
« avait beaucoup de Verrès. »

Si telle est la vérité historique, il faut dire que César, après sa conquête, ayant réduit les Gaules à la condition de province romaine, loin d'y avoir établi les *civitates* ou consolidé indistinctement celles qui existaient précédemment, les supprima et au point de vue de l'administration intérieure du pays les réduisit à néant, si l'on en excepte les *sociæ et bene meritæ civitates*, dont parle Suétone, auxquelles on conserva leur autonomie, et qui servirent ainsi de type aux municipes dont je vais bientôt parler. A partir de ce moment, l'administration intérieure fut confiée exclusivement à des magistrats romains : en d'autres termes, le pays vaincu fut provisoirement placé sous le régime militaire.

Mais ce régime sévère et rigoureux ne dut pas durer longtemps; car tout le monde connaît cette harangue que Tacite place dans la bouche de l'empereur Claude, moins d'un siècle après la conquête des Gaules (*Annal.*, liv. II, n° 24), et qui a pour but de justifier l'admission des Gaulois au droit de cité romaine : « Attamen, si  
« cuncta bella recenseas, nullum breviorè spatio, quam  
« adversus Gallos, confectum; continua inde ac fida  
« pax. Jam moribus, artibus, affinitatibus nostris mixti,  
« aurum et opes suas inferant potius, quam separati  
« habeant. »

Ainsi à cette époque , au point de vue des mœurs , de la civilisation , des alliances , assimilation complète entre les Gaulois et les Romains.

Mais comment cette assimilation s'était-elle opérée ? A n'en pas douter , par une administration beaucoup plus paternelle et beaucoup plus bienveillante que celle que la nécessité avait imposé à César le droit d'inaugurer après la conquête.

Quels moyens pour cela durent être mis en usage ? A n'en pas douter , l'établissement de municipes à côté de colonies essentiellement romaines. « Les « municipes étaient des cités qui , déjà se gouvernant par leurs propres lois , avaient été admises à « jouir du droit romain ou italique sans recevoir de la « métropole un renfort d'habitants, sans céder aucune « portion de territoire. Rome leur accordait une sorte « d'adoption » ( dit RAYNOUARD , *Histoire du Droit municipal en France* , édition de 1829 , t. 1<sup>er</sup> , p. 7 ). « Il n'importe pas d'indiquer , ajoute-t-il , les nuances « qui distinguèrent originairement les droits des colonies et ceux des municipes ; ces nuances disparurent « sous l'unité des lois et du gouvernement qui réglèrent le sort des cités de l'Empire romain dans les « Gaules, et qui effacèrent les distinctions primitives ; « mais il est vrai de dire que les colonies furent plus « essentiellement romaines que les municipes. »

Maintenant , qui établit ces municipes , au moins parmi les cités rebelles et soumises par la force des armes ? Ce ne put être César : il n'en eut pas le temps ; car il passa le Rubicon pour ne plus revenir dans les Gaules avant même que la conquête en fût achevée ; la mesure politique de l'établissement successif des municipes fut l'œuvre de ses successeurs qui ,

profitant des temps et des circonstances , en augmentèrent peu à peu le nombre jusqu'au jour , où la conquête morale ayant succédé à la conquête armée, tous habitants des Gaules purent être déclarés citoyens romains et admis aux honneurs et aux dignités de la métropole , que le jurisconsulte Herennius Modestinus , qui vivait sous les empereurs Alexandre Sévère , Maximin et Gordien , appelle enfin *la patrie commune* (Fragment. 33, Dig., *Ad municipalem et de incolis*).

En résumé , le gouvernement par les autorités municipales , ou par les *principes* des cités , était établi dans les Gaules avant leur envahissement par Jules César : l'événement même de la conquête amena forcément la suppression d'un pareil régime, que celui qui avait dû le faire disparaître n'eut pas le temps de rétablir. L'empereur Auguste et ses successeurs adoucèrent peu à peu le régime militaire amené par la conquête armée; les municipes peu à peu se succédèrent, jusqu'à ce que tous les habitants des Gaules aient été déclarés citoyens romains et admis à jouir des droits et privilèges attachés à ce titre. Pendant ce laps de temps , les cités gauloises non alliées des Romains que la guerre n'avait pas détruites continuèrent d'exister; mais toute autorité, au point de vue politique et administratif, dut leur être refusée sous Jules César; elles ne retrouvèrent que plus tard et successivement, l'une après l'autre, ces avantages en qualité de *municipes*, à mesure que l'assimilation entre les indigènes et les Romains, leurs conquérants, eut fait assez de progrès pour rendre possible et sans danger cette indépendance municipale; par cela même, l'établissement complet et uniforme de *civitates*, ayant une curie, des *urateurs* et des *défenseurs*, devant



avec cette organisation contribuer puissamment au gouvernement des Gaules, ne peut être attribué ni à Jules César ni à l'empereur Auguste particulièrement ; il n'a été que le fruit du temps et de circonstances favorables qui l'ont enfin amené jusqu'à ce que Rome défaillant ait vu diminuer dans les Gaules, successivement envahies par les peuplades germaniques, le nombre des cités auxquelles, dans l'origine, elle avait conservé ou plus tard et successivement restitué l'existence et l'autorité municipale ; jusqu'à ce qu'enfin la défaite d'Aétius, c'est-à-dire du dernier général ayant commandé une armée dans la partie des Gaules que nous habitons pour y défendre le gouvernement de Rome, n'en ait plus laissé que le souvenir dans cette riche et belle contrée.

Les variations quant aux chiffres des cités gauloises dans les historiens cités par M. Bourquelot, ne paraissent pas avoir une grande importance quant au fait principal, dont l'existence paraît justifiée par les développements dans lesquels je viens d'entrer, et qui paraît seul, au point de vue historique, s'offrir avec un intérêt digne d'une attention sérieuse.

Je m'arrête pour mettre un terme à ce compte-rendu déjà bien long, me contentant de mentionner encore :

1° Un mémoire de M. Aurès, contenant une étude des dimensions du monument choragique de Lysistrate, au double point de vue de l'architecture et de la métrologie ;

2° Un autre mémoire sur le *pilum* de l'infanterie romaine, par M. Quicherat, membre résidant, et suivi d'une note de notre ancien directeur, M. Egger, sur le mot *ύσσος*, par lequel les auteurs grecs traduisent le latin *pilum*. La lecture de ces deux mémoires est

intéressante et pour ceux qui s'occupent d'architecture, et pour ceux qui se livrent à des recherches sur l'armement des troupes dans l'antiquité.

Enfin, la liste de ces mémoires se termine : 1<sup>o</sup> par la narration des dilapidations de Guillaume de Diest, évêque de Strasbourg ; 2<sup>o</sup> par la description et l'explication d'une charte d'Agius, évêque d'Orléans, de l'an 854. Ces deux œuvres, que je ne fais que mentionner, me paraissent pleines d'intérêt pour les habitants de Strasbourg et d'Orléans ; mais elles ne peuvent attirer sur elles au même degré l'attention des membres de la Société des Antiquaires de Normandie.

Le baron Léon LEMENUET.

***Chambre des comptes de Paris. Essais historiques et chronologiques, privilèges et attributions nobiliaires et armorial, par M. Coustant d'Yanville ; premier fascicule. Paris, 1866, in-folio.***

MESSIEURS,

J'ai à vous parler d'un beau volume grand in-4<sup>o</sup>, offert à notre Compagnie par M. d'Yanville, qui se qualifie, dans le cours de son ouvrage, d'ancien soldat de l'armée d'Afrique. Ce livre est un *Essai historique et chronologique sur la Chambre des comptes de Paris*.

L'auteur, dans ses recherches, inachevées encore puisqu'elles ne dépassent pas la première moitié du règne de Louis XIV, examine avec soin les origines de cette grande Compagnie judiciaire, sa composition, ses attributions. Essayons d'indiquer, sur chacun de ces points, ce qui nous a paru dans ses récits mériter le plus d'intérêt.

I.

L'origine de la Chambre des comptes de Paris est évidemment la même que celle du Parlement, avec lequel elle fut confondue d'abord. Sous les premiers Capétiens, pendant près de trois siècles, le Conseil du roi connaissait à la fois du jugement des causes civiles et criminelles concernant les vassaux du monarque, et de la vérification des comptes relatifs à la gestion financière des officiers royaux. Ce Conseil, composé des grands-officiers de la couronne et des prélats les plus importants du domaine royal, suivait le roi dans tous ses voyages : aussi celles de ses décisions qui sont venues jusqu'à nous sont-elles datées d'une foule de lieux différents.

Quand la constitution moderne de la monarchie française commença à se produire, par des transitions successives, à partir des règnes de Philippe-Auguste et de saint Louis, les attributions du Conseil du roi se modifièrent en se divisant. Sa composition fut altérée, dans le même temps, plus visiblement encore.

En effet, sous le nom spécial de Parlement, une fraction du Conseil s'occupa exclusivement du jugement des procès, tandis que l'autre aurait les comptes des officiers royaux et veillait à la conservation des domaines de la couronne. Les membres de ces deux juridictions furent d'abord des seigneurs ecclésiastiques et laïques, désignés par le roi pour chacune de leurs sessions. Bientôt celles-ci, temporaires dans les premiers temps, devinrent permanentes et se tinrent exclusivement à Paris. Il arriva également que les personnages importants qui composaient primitivement le Parlement et la Chambre des comptes, cessèrent de

venir y siéger. Ils laissèrent ce soin aux *clerks*, *jugeurs* ou *conseillers* ( tous ces mots étaient synonymes ), sortis des rangs de la bourgeoisie lettrée, qui d'abord les assistaient de leurs conseils, sans avoir, eux-mêmes, voix délibérative.

Quand le Parlement de Paris et la Chambre des comptes eurent ainsi obtenu leur forme définitive, les charges des officiers qui les composaient étaient, dans les premiers temps, conférées par le roi, qui pouvait révoquer ceux dont les services auraient cessé de lui plaire. Plus tard, elles furent rendues inamovibles, patrimoniales et vénales. Mais la vénalité, définitivement consacrée sous le règne de Henri IV par l'établissement du droit de *Paulette* (on appelait de ce nom une taxe annuelle établie au profit du fisc sur le produit des offices), eut peine à s'introduire. Pendant le cours entier du XVI<sup>e</sup> siècle, bien que déjà elle se produisit, en fait du moins, dans un grand nombre de cas, elle ne cessa d'exciter des réclamations violentes. Plusieurs fois, les édits de nos rois ordonnèrent que les membres nouveaux des Compagnies judiciaires fussent élus par les anciens, après des épreuves scientifiques attestant leur *capacité* et *suffisance*.

## II.

Quand la Chambre des comptes de Paris eut été rendue sédentaire et permanente par le roi Philippe-le-Bel (1), elle eut d'abord pour président de droit le

(1) Selon quelques auteurs, la fixation de la Chambre des comptes à Paris remonterait au règne de saint Louis (V. Merlin, *Répertoire de jurisprudence*, v<sup>o</sup> CHAMBRE DES COMPTES).

grand-bouteiller de la couronne. Longtemps après, sous le règne de Charles VI, nous trouvons encore Jacques de Bourbon, cousin du roi, revêtu de cette dignité de cour, placé à la tête de la Compagnie; mais, en ce temps, la présidence du grand-bouteiller était devenue honorifique, et se réduisait sans doute à des prélèvements d'honoraires. Dès l'époque des premiers Valois, alors que les légistes, à la Chambre des comptes comme au Parlement, étaient devenus les véritables juges, nous trouvons, parmi les membres de la juridiction qui nous occupe, une distinction encore reçue dans la Cour des comptes actuelle.

Les *gens des comptes*, comme on les nommait alors, sont partagés en deux séries inégales en dignité et en influence. Les uns, les *auditeurs* ou *correcteurs*, appelés aujourd'hui *conseillers référendaires*, dépouillent les dossiers, vérifient les opérations arithmétiques des comptables et présentent à la Cour des rapports écrits et motivés. Ces rapports, à leur tour, sont soumis à la vérification des *conseillers maîtres*, lesquels, sur les réquisitions du ministère public, rendent des arrêts accordant ou refusant la libération sollicitée par les intéressés.

Le caractère souverain des arrêts de la Chambre des comptes eut peine à s'établir, notre auteur nous l'apprend. Longtemps on admit que le Parlement de Paris, émanation plus directe, on le pensait, de la puissance royale, source de toute justice, était investi du droit de connaître, par la voie de l'appel, des décisions de la Chambre des comptes. A partir du règne de Charles VII, en vertu de l'ordonnance de 1438, cette immixtion d'une Compagnie judiciaire dans des fonctions essentiellement administratives cessa de se produire. Les décisions de la Chambre des comptes, comme les arrêts du Parle-

ment, pouvaient seulement être cassés pour cause d'incompétence ou excès de pouvoir, par le Grand-Conseil présidé par le chancelier du royaume et répondant à peu près au Conseil d'État actuel, statuant en matière contentieuse ou bien encore vidant un conflit.

La souveraineté de sa juridiction ainsi consacrée d'une manière définitive, la Chambre des comptes prétendait marcher, dans les cérémonies publiques, sur la même ligne que le Parlement, qui, de son côté, réclama toujours le premier rang, avec une vivacité singulière. « Les disputes de préséance avec le Parlement, dit M. d'Yanville, tiennent une grande place dans les *Mémoires* de la Chambre des comptes. On trouve notamment, à la date du 16 août 1631, les détails d'une lutte terrible entre les deux compagnies. Le jour de l'Assomption, les deux cours s'étant disputées pour la place à occuper dans la chapelle du Palais, le premier président du Parlement s'empara de la hallebarde d'un suisse et alla menacer le premier président de la Chambre des comptes de le tuer, s'il avançait. On l'entendit même, dans sa colère, crier aux archers : Tuez, tuez, vous êtes avoués. Suivant le procès-verbal, les présidents, les maîtres, les conseillers s'empoignèrent, se prirent au collet ; des épées furent tirées ; les laquais prirent part à la bataille ; il fallut que le peuple séparât les combattants. » (Page 190. Règne de Louis XIII.)

Dans les deux derniers siècles de la monarchie française, grâce aux créations multipliées d'offices de judicature que le domaine royal vendait immédiatement à deniers comptants, la Chambre des comptes de Paris était devenue très-nombreuse. En 1647, on y rencontrait 1 premier président, 10 présidents, 69 maîtres, 74

auditeurs, 1 procureur général et 1 avocat du roi, 3 greffiers en chef, 29 huissiers, 29 procureurs. (Page 210.) Sous Philippe-le-Bel, au contraire, 3 maîtres et 6 clercs ou auditeurs suffisaient pour cette juridiction (page 31). En 1437, la Chambre se composait de 2 présidents, 8 maîtres et 16 auditeurs. Sous le même règne, en 1454, Charles VII établit un procureur général spécial à la Chambre des comptes. Jusque-là, les officiers du ministère public exerçaient simultanément leurs fonctions près la Chambre et près le Parlement.

### III.

La compétence de la Chambre des comptes de Paris s'étendit d'abord au royaume tout entier, du moins pour celles de ses parties qui n'étaient pas soumises à l'autorité des grands vassaux. Plus tard, elle se restreignit au ressort, d'ailleurs très-vaste, du Parlement de Paris, quand nos rois instituèrent des Parlements distincts dans les provinces les plus importantes réunies à leur couronne. Une Chambre des comptes siégeait, en général, à côté du Parlement, dans chacune de ces provinces. Quelquefois, cependant, le Parlement lui-même en tenait lieu, remplissant à la fois les deux attributions. C'est notamment ce qui se rencontrait à Metz et à Pau. Le ressort très-restreint de ces deux Parlements explique et justifie facilement ce cumul.

La Chambre des comptes de Paris, à laquelle nous devons revenir, outre la vérification des comptes de tous les officiers publics exerçant dans son ressort, était chargée de veiller à la conservation du domaine royal. Elle enregistrait, par suite, toutes les concessions de privilèges pécuniaires, de bénéfices territo-

riaux, émanant du monarque. Tels étaient les domaines et seigneuries concédés en apanage aux princes et princesses de la famille régnante.

L'exercice du droit de *régale*, par suite duquel la jouissance des revenus des évêchés vacants était concédée au monarque, rentrait aussi dans les attributions de la Chambre des comptes. Les prélats nouvellement consacrés, après avoir justifié de leur prestation de serment de fidélité au roi, devaient dès lors s'adresser à la Chambre, pour obtenir la mise en possession du temporel de leur charge.

Une autre attribution fort importante de la corporation qui fait l'objet de notre étude, consistait à recevoir et enregistrer les ordonnances conférant des anoblissements ou bien encore érigeant des majorats territoriaux, avec concession de titres héraldiques. La mission de la Chambre des comptes à cet égard était la conséquence de son rôle habituel dans la conservation des droits pécuniaires de l'État. Chaque anoblissement, en effet, amenait virtuellement une diminution dans le rendement des impôts, puisque l'anobli allait cesser de payer la *taille*, la première et la plus importante des contributions foncières. De même aussi, l'érection d'un fief ordinaire en haute-justice, accessoire habituel des marquisats et des comtés, ne pouvait manquer d'amoin-drir les revenus du monarque. Les amendes et confiscations encourues pour les délits commis dans le ressort d'un fief de cette espèce, profitaient dorénavant au seigneur haut-justicier et non plus au fisc royal.

La Chambre des comptes recevait aussi communication, pour les coucher sur ses registres, des édits portant établissement d'impôts de création nouvelle. Elle partageait ce droit avec le Parlement, puisqu'elle n'eût



pu déclarer responsables de la rentrée de ces impôts les comptables qui relevaient d'elle, sans connaître au préalable, d'une manière officielle, les règles en vertu desquelles ils auraient à poursuivre l'encaissement des deniers qui devaient passer par leurs mains.

Grâce à cette prérogative et malgré sa rivalité habituelle avec le Parlement, la Chambre des comptes avait adopté les théories politiques de cette grande compagnie. Elle admettait, comme le Parlement, que les édits du monarque ne pouvaient obtenir force obligatoire dans le royaume, sans avoir été préalablement, de la part des cours souveraines, l'objet d'une vérification et d'un enregistrement destitués de contrainte. Cette doctrine singulière, qui transférait en partie le pouvoir législatif à des corps judiciaires, en faisant d'eux, comme on l'a dit, *des États-Généraux au petit pied*, était née vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Nos rois, qui plus tard devaient la combattre avec tant d'insistance, avaient paru l'admettre d'abord. Désespérant, sans doute, d'imposer arbitrairement leurs volontés à cette nation française dont le nom lui-même est emprunté à la liberté, ils préféraient le contrôle du Parlement et de la Chambre des comptes à celui des États-Généraux, bien plus dangereux pour le pouvoir absolu.

La Chambre des comptes, toutefois, bien qu'elle se ralliât aux théories du Parlement dans les remontrances qu'elle adressait fréquemment à nos rois, lorsqu'elle était mise en demeure d'enregistrer des édits qu'elle eût voulu rejeter, eut toujours soin de conserver à son opposition beaucoup de modération et de mesure. Elle ne se laissa jamais entraîner, comme le fit souvent le Parlement dans ses luttes avec la Cour, à des manifes-

tations agressives et violentes. Elle évita, par suite, les foudres de la colère royale qui vinrent plus d'une fois frapper le Parlement, en lui imposant des exils ou des suspensions d'exercice ( page 182).

De même que la plupart des esprits éclairés qui ont fait de nos jours de la constitution de l'ancienne monarchie française l'objet de leurs études, M. d'Yanville n'admet pas comme légitime ce pouvoir politique des compagnies judiciaires, si contraire à leur rôle naturel ; mais il s'explique très-bien la popularité qui s'attache si longtemps à leur opposition aux volontés des ministres, en l'absence de garanties plus efficaces pour la conservation de la fortune des citoyens et le maintien des libertés publiques.

Nous regrettons, avec lui, que nos rois, après avoir affranchi leur puissance des entraves que lui avait apportés longtemps le régime féodal, n'aient pas su comprendre les périls d'un autre genre nés, pour eux, de l'excès de leur pouvoir lui-même. S'ils eussent pris soin d'associer à l'exercice de ce pouvoir les classes influentes de la nation, au moyen d'une représentation régulière, l'ancienne monarchie, trouvant dans le sol même de la France des assises plus fortes et plus stables, ne se fût pas écroulée avec une rapidité si prodigieuse, au moment des premiers orages de la Révolution française.

Nous exhortons M. d'Yanville à poursuivre courageusement son œuvre et à nous retracer les destinées de la Chambre des comptes de Paris, jusqu'au moment où elle fut remplacée par les commissaires de la trésorerie nationale, en vertu de la loi du 15 septembre 1791 (1).

(1) Seize ans plus tard, la loi du 16 septembre 1807 a supprimé à son tour la Commission de la trésorerie nationale, et constitué la Cour des comptes sur les bases qu'elle possède aujourd'hui.

Qu'il nous permette, en finissant, un conseil désintéressé. La couverture de son livre nous apprend qu'il se propose de s'occuper, à l'occasion du dépouillement des *Mémoriaux* de la Chambre des comptes, des *privileges et attributions nobiliaires et de l'Armorial*. A l'annonce de ce titre, très-certainement il se verra circonvenu par des solliciteurs nombreux qui chercheront à obtenir de l'ouvrage que nous examinons la complicité de prétentions nobiliaires puérides et dénuées de tout fondement. Que notre auteur s'arme à l'avance d'un courage stoïque contre ces vanités en quête d'aïeux illustres que la vérité leur dénie, s'il tient, comme nous n'en doutons pas, à conserver à sa publication le caractère élevé qui jusqu'ici en a fait l'honneur.

Jules CAUVET.

***Memorials of Shakspeare, published by Mr. Staunton.  
London, 1864.***

MESSIEURS,

Je demande à votre bienveillance quelques minutes d'attention, que j'emploierai à vous lire un testament.

Quoique ce testament ne contienne aucune libéralité au profit de la Société des Antiquaires de Normandie, vous l'écoutez certainement avec intérêt :

D'abord, parce qu'il est l'œuvre de Shakspeare ;

Ensuite parce que ce document publié à Londres, avec un luxe tout patriotique, par un éditeur distingué, nous a été envoyé par notre directeur, Mr. Peter Burke.

Je ne sais pas au juste si le testament de Shakspeare a été publié en français. Des littérateurs bien renseignés m'avaient dit que très-probablement la traduction

que je me proposais de mettre sous vos yeux aurait le mérite d'être la première, par rang d'âge. J'avais accueilli ce renseignement avec joie : être auprès de vous l'interprète d'une œuvre, si humble qu'elle soit, du grand poète anglais ; vous offrir cette version comme une primeur littéraire, c'était à mes yeux une bonne fortune et un honneur.

Malheureusement, un de mes meilleurs amis — les amis n'en font jamais d'autres — a en grande partie détruit mes illusions. Il m'a dit être presque certain d'avoir vu la version du testament de Shakspeare en tête d'un des volumes de la publication de M. François-Victor Hugo. Je n'ai pu m'assurer par moi-même si les souvenirs malencontreux de mon ami étaient exacts. Quoi qu'il en soit, voici la reproduction littérale des dispositions de dernière volonté de l'auteur d'*Hamlet* :

Vicesimo quinto die Martii, anno Domini nostri  
Jacob, nunc regis Angliæ 44<sup>e</sup>, et Scotiæ 49<sup>e</sup>,  
annoque Domini 1616<sup>e</sup>.

Au nom de Dieu, amen. Moi, William Shakspeare de Stratford-sur-Avon, du comté de Warwick, en pleine possession, grâce à Dieu, de ma santé et de ma mémoire, je fais et dispose mon testament et acte de dernière volonté de la manière et dans la forme qui suit. D'abord, je remets mon âme aux mains de Dieu mon Créateur, dans l'espoir et la ferme confiance que, par les mérites de Jésus-Christ mon Sauveur, elle aura part à la vie éternelle — et mon corps à la terre dont il fut formé. — Item je lègue à ma fille Judith cent cinquante livres de monnaie anglaise ayant cours légal, lesquelles lui seront payées de la manière et dans la forme qui suit, à savoir cent livres, qui seront imputées sur

le paiement de sa dot, dans l'année qui suivra mon décès, en observant qu'on lui paiera l'intérêt au taux de deux shillings par livre à partir de mon décès jusqu'au jour du paiement. Les cinquante livres restant lui seront payées, à charge par elle ou de renoncer, ou de donner garantie sûre, aux yeux de mes exécuteurs et surveillants testamentaires, qu'elle renoncera à tous les biens et droits qu'elle aura ou recueillera après mon décès, ou qu'elle a maintenant suivant la tenure d'après copie du rôle de la Cour seigneuriale; tous ces biens avec leurs dépendances étant situés à Stratford-sur-Avon dans ledit comté de Warwick; de telle sorte que le manoir de Rowington deviendra à perpétuité la propriété de ma fille Susanne Hall et de ses héritiers. — Item je donne et lègue à ma fille Judith cent cinquante livres en plus, si elle ou sa fille Aunty vivent encore dans trois ans à partir de la date du présent testament. Mes exécuteurs testamentaires lui paieront, jusqu'à échéance du terme et à partir de ma mort, les intérêts de cette somme au taux ci-dessus indiqué. Si elle meurt avant l'échéance dudit terme sans laisser de descendance, en ce cas ma volonté est de donner et léguer sur cette somme cent livres à ma nièce Elisabeth Hall; mes exécuteurs et surveillants testamentaires placeront les cinquante autres livres pendant la vie de ma sœur Jeanne Harte, et les intérêts en provenant seront payés à madite sœur Jeanne, et après mon décès cette somme restera aux enfants de madite sœur pour être partagée entre eux et par égales parts; mais si ma sœur Judith est en vie à la fin de ces trois années et s'il existe des enfants d'elle, ma volonté est comme il suit: en ce cas, je dispose que lesdites cent cinquante livres seront placées par mes

exécuteurs testamentaires le mieux qu'il se pourra dans son intérêt à elle et dans l'intérêt de ses enfants ; le capital ne lui sera pas payé tant qu'elle sera en puissance de mari ; mais ma volonté est qu'on lui paie annuellement l'intérêt durant sa vie et qu'après sa mort on paie le capital et les intérêts à ses enfants , si elle en a , et si elle n'en a pas , aux exécuteurs testamentaires ou ayant-cause qu'elle se sera choisis pendant sa vie , en observant le même terme après ma mort. J'observe que si son mari actuel , ou tout autre qu'elle épouserait plus tard , existe à l'expiration de ces trois années , il pourra donner à elle ou à sa descendance , en terre disponible , une garantie suffisante , au jugement de mes exécuteurs et surveillants testamentaires , que mes volontés seront accomplies ; dans ce cas , je veux que ces cent cinquante livres soient payées au mari aussitôt qu'il aura fourni ces sûretés. — Item je donne et lègue à madite sœur Jeanne 22 livres et tous mes vêtements qui lui seront remis dans l'année qui suivra mon décès. Je veux encore qu'elle ait la jouissance pendant sa vie de ma maison sise à Stratford , avec ses dépendances , à charge de payer annuellement une rente de douze pence. — Item je donne et lègue à chacun de ses trois fils William Harte , \*\*\* Hart (1) et Michel Harte , cinq livres qui leur seront payées dans l'année qui suivra ma mort. — Item je donne à ladite Elisabeth Hall toute la vaisselle que je possède présentement à la date de ce testament , excepté ma grande tasse en vermeil. — Item je donne et lègue aux pauvres de Stratford dix livres , à Mr. Thomas Combe mon

(1) Shakspeare avait oublié le nom de baptême de l'un de ses neveux.

épée , à Thomas Russell Esq. cinq livres et à François Collins, du bourg de Warwick dans le comté de Warwick, 13 livres 6 shillings 8 pence qui lui seront payés dans l'année qui suivra mon décès. — Item je donne et lègue à Hamlett Sadler 26 shillings 8 pence pour s'acheter une bague , à William Raynolds 26 shillings 8 pence pour s'acheter une bague , à mon filleul William Walker 20 shillings en or , à Antoine Nashe 26 shillings 8 pence , à Mr. John Nashe 26 shillings 8 pence , à mes camarades John Heunnygs, Richard Burbage et Henry Cundell chacun 26 shillings 8 pence pour s'acheter des bagues. — Item j'entends donner et léguer à ma fille Susanne Hall, à charge par elle d'accomplir toutes mes volontés, ma maison entière avec dépendances, sise à Stratford; mes granges, étables, vergers, jardins, terres, domaines et immeubles, tels qu'ils se comportent ou se comporteront, dans les villes, hameaux, villages, champs et rues de Stratford-sur-Avon, Oldstratford, Bushopton; Welcombe, ou dans tout autre lieu du comté de Warwick, et de plus la maison entière avec dépendances occupée par un certain John Robinson, sise et située à Blackfriars à Londres, près du garde-meubles, ainsi que tous mes autres domaines, héritages ou terres, tels qu'ils se composent, pour tous lesdits biens et chacun d'eux être tenus et possédés avec leurs dépendances par ladite Susanne Hall jusqu'à sa mort, et après elle par l'aîné de ses enfants mâles et légitimes et par les héritiers mâles et légitimes de celui-ci; à son défaut, par son second fils légitime et par les héritiers mâles et légitimes dudit second fils; en l'absence de ces héritiers, par le troisième fils légitime de ladite Susanne Hall et par les héritiers mâles et légitimes dudit troi-

sième fils, et en l'absence de ces héritiers, ces biens reviendront à ses quatrième, cinquième, sixième et septième fils légitimes successivement, et aux héritiers mâles desdits quatrième, cinquième, sixième et septième fils, comme il est indiqué plus haut, pour rester entre les mains des premier, second ou troisième fils et à leur descendance mâle. Et à défaut de toute telle descendance, lesdits biens reviendront et resteront à ma nièce Hall et à ses enfants mâles et légitimes, et à leur défaut, à ma fille Judith et à ses héritiers mâles et légitimes, et à défaut de toute descendance de cette nature, à mes héritiers suivant la loi, à moi William Shackspere. — Item je donne à ma femme le moins bon de mes deux lits avec tous ses accessoires. — Item je donne et lègue à ma fille Judith une grande tasse en vermeil. Quant au reste de mes biens, effets, argent, bijoux, meubles, tels qu'ils se composeront après l'acquittement de mes dettes, legs et frais funéraires, je les donne et lègue à mon gendre Hall et à ma fille Susanne, sa femme, que j'institue exécuteurs de mes dernière volontés. J'institue Thomas Russell Esq. et François Collins surveillants. Je révoque toutes dispositions antérieures et je publie le présent, entendant que ce soit mon testament et acte de dernière volonté. En foi de quoi j'ai apposé ma signature les jour et an sus indiqués.

Par moi :

William SHAKSPEARE.

Telle est cette relique vénérable, qu'il eût été de mon devoir de soumettre plus tôt à vos observations.

Permettez-moi d'en présenter quelques-unes.

Vous savez que c'est une question débattue entre les



littérateurs érudits que celle de savoir comment au juste s'écrivit le nom du grand poète. M. François-Victor Hugo a démontré avec assez de force pour convaincre son illustre père que la vraie orthographe est celle-ci : *Shakespeare* (1). Il semble que le doute est encore possible. En effet, dans le testament, le nom de l'auteur, tracé de sa main, se rencontre trois fois, et toujours écrit différemment : *Shackspeare*, ligne première ; *Shackspere*, quinze lignes environ avant la fin, et *Shakspeare*, à la signature. De ces variantes ne pourrait-on pas conclure que l'orthographe des noms propres n'était pas nettement fixée en Angleterre dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle ? On trouverait à l'appui de ceci un second exemple dans le testament, où l'auteur écrit dans la même ligne le nom de son beau-frère et de ses neveux : *Harte* et *Hart*.

Vous avez entendu plusieurs fois ces mots : *exécuteurs* et *surveillants testamentaires*. La seconde de ces expressions n'est pas usitée chez nous, tandis que la première est bien connue. Le *surveillant* n'était pas chargé directement de faire respecter les dernières volontés du défunt : il ne pouvait intervenir qu'au cas où l'exécuteur aurait négligé ou violé ses devoirs. En un mot, il remplissait à peu près, en matière de testament, le rôle de notre subrogé-tuteur vis-à-vis du tuteur.

Vous aurez remarqué, Messieurs, avec quelles précautions minutieuses Shakspeare a établi l'ordre suivant lequel ses héritiers institués sont appelés à lui succéder. Cette clause, appelée dans la langue des jurisconsultes une *substitution*, est essentiellement aristocratique. Elle peut être rappelée à certains critiques

(1) V. *William Shakespeare*, liv. 1<sup>er</sup>, III, § 1<sup>er</sup>.

absolus et enthousiastes qui ont voulu faire de Shakspeare un démocrate. C'est là une erreur que Victor Hugo a évitée avec soin dans son livre. Le poète comprenait le peuple ; mais l'homme subissait les idées de la société qui l'entourait.

Le beau volume qui vous a été offert par Mr. Peter Burke contient le fac-simile de l'autographe de Shakspeare ; l'acte de *registration*, reproduit par la photographie, et la double copie en lettres moulées du testament. La première, en caractères rouges, est d'une exactitude minutieuse ; elle contient les ratures et les abréviations nombreuses du manuscrit. La seconde, en caractères noirs, est d'une lecture plus facile pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec les archaïsmes de la langue anglaise.

Des notes renferment l'histoire de la conservation du testament et des indications biographiques sur quelques-uns des personnages qui y sont nommés. Le gendre du testateur, Dr Hall, le 22 juin 1616, déposa à la *Court of Probate*, à Londres, ce testament qui fut mis en liasse avec d'autres pièces de même nature. Il fut placé le premier dans une de ces liasses, et cette circonstance fait qu'il est moins bien conservé que la plupart des autres actes du même temps. Toutefois, aucune partie n'a été rendue illisible.

Ce volume contient encore deux portraits de Shakspeare : l'un dû au burin de Martin Droeshout ; l'autre connu sous le nom de *Chandos portrait of Shakspeare*.

Celui-ci répond mieux que le premier aux exigences de la peinture moderne. C'est lui qui a servi de modèle originaire aux innombrables copies dont vous connaissez certainement quelques-unes. L'authenticité de ce portrait a été niée par Steevens. Mr. Boaden ne par-

tage point le scepticisme de ce critique et nous fournit les renseignements suivants sur le portrait : Il fut probablement peint par Burbage, connu pour son habileté à manier le pinceau. Burbage fut le camarade de Shakspeare, qui dans son testament lui laissa un souvenir. On croit que cette toile devint la propriété de Joseph Taylor, l'acteur qui jouait *Hamlet* du temps de Shakspeare. A la mort de Davenant, le fils présumé du poète, elle fut achetée par Betterton. A la mort de Betterton, Mr. Robert Keck, de Suner Temple, l'acheta quarante guinées de Madame Barry. De Mr. Keck le portrait passa à Mr. Nicoll de Southgate, dont la fille unique épousa le marquis de Caernavon. Il devint alors la propriété du duc de Buckingham, puis fut acheté aux enchères par lord Ellesmore, qui le possède aujourd'hui.

L'autre portrait, gravé par Droeshout, fut mis en tête de l'édition in-folio de 1623 des Œuvres de Shakspeare. L'artiste, qui depuis grava les portraits de plusieurs personnages illustres, n'en était encore qu'à ses débuts lorsqu'il fit celui du poète. Malgré la raideur du trait et les transitions mal ménagées entre l'ombre et le clair, il est impossible de ne pas reconnaître à certains détails, aux yeux surtout, un véritable mérite ; il a aussi celui de la ressemblance, si nous en croyons les vers que Ben Jonson, le poète si durement accusé par un poète d'avoir été près de Shakspeare un « envieux en permanence (1), » a placés au bas de ce portrait, et que, pour finir, je vous lirai :

(1) Victor Hugo, *William Shakspeare*, liv. I<sup>er</sup>, IV.

This Figure that thou here seest put  
It was for gentle Shakspeare cut ;  
Wherein the graver had a strife  
With Nature to out-doo the life.  
O, could he but have drawne his wit  
As well in brass as he has hit  
His face, the Pruit would then surpasse  
All that was ever writ in brasse.

La figure que tu vois ici  
Est celle du noble Shakspeare ;  
Le graveur a lutté avec la Nature  
Pour en faire jaillir la vie.  
Oh ! s'il eût pu peindre sur le cuivre  
Son génie, aussi bien qu'il a peint  
Son visage, cette estampe surpasserait  
Tout ce qui fut jamais gravé sur le métal.

H. CHRÉTIEN.

#### IV.

### NOTES ET COMMUNICATIONS.



***Notice sur quelques charités de la ville et de l'ancien diocèse de Lisieux et des villes de Caen, d'Argentan et de Coutances.***

Les charités étaient des institutions éminemment sacerdotales, ayant pour but de prier pour les trépassés et de les conduire à leur dernière demeure ; c'étaient surtout les pauvres qu'il s'agissait de secourir ainsi. Les confrères se secouraient également dans leurs besoins par toute espèce de bons offices qu'ils se rendaient entre eux.

On fait remonter au XI<sup>e</sup> siècle, vers l'année 1060 (1), l'institution des charités dans les grandes villes qui étaient affligées de maladies contagieuses. Les confréries obtenaient des recteurs des églises une place dans la nef. Elles employaient leurs revenus au soulagement des pestiférés et à la décoration des temples. Elles s'étendirent bientôt à toutes les paroisses. Le clergé et les principaux personnages étaient les premiers à s'y affilier; les uns, qui donnaient une partie de leurs biens, étaient appelés *participants* et subvenaient ainsi aux charges de la confrérie, tant pour les vivants que pour les morts; les autres, *frères servants*, accompagnaient les ministres dans l'administration des sacrements et à l'office des morts qu'ils portaient eux mêmes au lieu de leur sépulture. Ils priaient aussi les uns pour les autres et s'excitaient mutuellement à la charité et à mourir, s'il le fallait, — ce qui arrivait souvent — pour secourir les malades.

Chaque confrérie avait sa cloche dans la tour de l'église. Leur chef ou échevin était particulièrement honoré par le clergé qui, à certains jours, allait le chercher à son domicile en procession solennelle.

Plus tard, la ferveur des confrères s'étant relâchée, ils écrivirent des statuts ou règlements qu'ils firent approuver par les ordinaires des lieux, ou par les abbés et les évêques, imposèrent des amendes contre ceux qui en enfreindraient les dispositions, et fixèrent un droit annuel à payer par chaque confrère pour subvenir aux besoins des pauvres, à l'entretien

(1) Voir une brochure très-intéressante publiée à Caen, en 1727, chez Gabriel Briard, rue Froiderue, intitulée: *Origine et Institution des confréries de charité.*

du luminaire, aux honoraires du chapelain et des prêtres.

Le nombre des frères servants était fixé de 12 à 30, suivant les localités. Ceux dont la conduite était irrégulière ou scandaleuse étaient renvoyés.

La confrérie avait un chef ou échevin, un prévôt, un sous-prévôt, un receveur qui rendait compte tous les ans de sa gestion, et un clerc. Les fonctions de ce dernier consistaient à répondre en surplus les messes de la charité, à assister quelquefois le receveur, à avertir au son d'une cloche, à chaque carrefour et bout de rue, de la mort d'un des confrères ou bienfaiteurs, en recommandant son âme aux prières du peuple. Il portait, aux processions, la croix d'argent ou de cuivre de la confrérie. Dans plusieurs villes il était d'usage que le clerc allât, à certains jours de la semaine, crier la nuit dans les rues avec des clochettes : « Réveillez-vous, gens qui dormez ; priez Dieu pour les trépassés. » Cela se pratiquait à Douai, à Ypres et dans d'autres villes. On dit que saint François-Xavier institua cette coutume dans les Indes.

Dans certaines villes, telles que Lyon, Tours et ailleurs, les confrères portaient au côté une médaille d'argent ou de cuivre sur laquelle étaient inscrits ces mots : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*, avec l'image de la Vierge ou du patron de l'église et de celui de la charité. Aux processions, les confrères portaient des chaperons de velours, de soie ou de laine avec l'image du patron, remplaçant ainsi la médaille qui se trouvait cachée par leurs manteaux.

Dans l'église de St-Nicolas de Bruxelles, la charité faisait sonner sa cloche pendant l'exécution d'un condamné à mort, afin que le peuple priât pour lui.

La charité donnait aussi des secours aux prisonniers.

Avant de parler de quelques charités du diocèse de Lisieux, nous croyons devoir mentionner ici les dates des fondations de celles de la ville de Caen, dont le souvenir est probablement perdu depuis longtemps.

CHARITÉS DE CAEN. La confrérie de la charité de St-Eustache fut fondée en l'église *Notre-Dame*, et ses statuts approuvés, le 20 mai 1443, par l'official de l'évêque de Bayeux au siège de Caen.

Celle de *St-Michel* de Vaucelles fut approuvée et autorisée par le même official, le 16 juillet 1446.

Celle de *Notre-Dame* de Vaucelles le fut le 12 août 1448.

Celle de l'église de *Notre-Dame-du-Carmel* fut approuvée le 21 avril 1449, et celle de St-Étienne le pénultième jour de juillet de la même année.

Tout cela se passait sous la domination anglaise en Normandie, laquelle ne prit fin que le 22 août 1450.

L'official de l'abbaye de St-Étienne de Caen approuva, le 12 juin 1452, les statuts de la charité de *St-Nicolas*.

Le même official approuva la charité de *St-Sauveur* le 27 avril 1480. Mr. de Houttefort, seigneur de Hamars, chambellan du roi et bailli de Caen, avait été un de ses fondateurs.

La charité de *St-Martin* fut approuvée le dernier jour de mai 1486.

Les statuts de celle de *St-Gilles*, dont le puissant seigneur Alain de Goyon, bailli de Caen, était alors le premier échevin, furent approuvés par l'official de l'abbaye royale de S<sup>te</sup>-Trinité de Caen, le vendredi après la Pentecôte 1488, et par l'official de Bayeux au siège de Caen, le 8 juillet de la même année.

Le même official de l'abbaye de St-Étienne approuva, vers le même temps, les statuts de la charité de *St-Ouen*.

Ceux de la charité du *St-Sépulcre* furent approuvés, le 21 juin 1495, par messire Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon, prince du St-Empire et administrateur de l'évêché de Bayeux.

La confrérie de la charité de *St-Jean* fut, dit-on, fondée sous l'échevinat de l'évêque de Bayeux, Philippe de Sémilly, en 1449, et en partie par M<sup>me</sup> Isabelle de Bourbon, depuis abbesse de Caen, de 1503 à 1531. Ses statuts étaient perdus dès l'année 1631.

L'approbation fut donnée, en 1600, par le pape Clément VIII, à la confrérie de St-Sébastien, fondée dans l'église *St-Pierre*.

Les statuts de celle de *St-Julien* furent approuvés, paraît-il, par frère Pierre de Caen, chevalier de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, le 9 novembre 1617.

Il y avait autrefois (elle ne subsistait plus en 1727) une charité dans l'église des *Frères Prêcheurs* de Caen, sous le nom de St-Jacques et de St-Christophe. Elle avait été érigée en 1450. Une charte du 21 juin 1451, donnée par les chanoines du Chapitre de la cathédrale de Compostelle, associait cette confrérie à ses prières. Un règlement, en date du 29 novembre 1536, avait été rédigé pour cette confrérie, au sujet de la rétribution à payer pour ses services par l'official de l'évêque de Bayeux.

Une dernière charité, également autorisée, était établie dans l'église des *Frères Cordeliers* de Caen, sous le titre de St-Ildevert; une inscription, placée près de l'autel de la Vierge dans cette église, portait la date de 1611. Cette charité n'existait plus en 1727.

Les statuts de toutes ces charités se réfèrent à d'an-



ciennes confréries préexistant de temps immémorial. Leurs titres furent probablement dispersés par Édouard VI, roi d'Angleterre, en 1346 ; par Henri VI, roi d'Angleterre, en 1417, et par les religionnaires, en 1562, lors du saccagement qu'ils firent des églises de Normandie.

Les statuts des charités ne donnaient aucune prééminence aux unes sur les autres : elles allaient confusément, lorsqu'elles assistaient à l'inhumation de l'un de leurs membres des paroisses de la ville de Caen et des faubourgs, qui leur accordaient le droit de sépulture avec le son des cloches, en reconnaissance de leurs services.

Dans un arrêt du Parlement de Rouen, du 19 mars 1727, on trouve ce qui suit :

« Copie collationnée des ordonnances et statuts de la confrérie de St-Lubin, instituée et ordonnée par les maîtres du métier de corroyeurs et préparations des cuirs de la ville de Caen, et autres frères et sœurs d'icelle confrérie en l'année 1022, dans l'église des frères de *S<sup>te</sup>-Croix* de Caen. »

Les statuts commencent ainsi :

« Universis has præsentis litteras inspecturis, etc., etc., frater Simon humilis prior conventus fratrum de Cruce Sanctorum de Cadomo salutem. Notum facimus quod dicti fratres salutem animarum suarum procurare cupientes et dominicum servitium augmentare, recognoverunt constituisse in dicto conventu et ecclesia ipsam confratriam. »

Le notaire apostolique certifie ensuite cette convention en présence de deux témoins (1).

(1) Un examen critique démontre que la date de cette pièce doit se rapporter à l'an 1432 ou environ.

STATUTS ET RÉGLEMENTS DES CHARITÉS.

*Surville*.—Nous avons dit que les évêques de Lisieux présidaient à l'établissement des charités dans leur diocèse, autorisaient des réglemens pour leur administration et en surveillaient attentivement l'exécution.

Nous citerons d'abord celles de nos contrées voisines dont il nous a été possible de découvrir les statuts. Elles datent, pour la plupart, du XV<sup>e</sup> siècle.

Les statuts de la charité de *Surville*, près Pont-l'Évêque, ancien diocèse de Lisieux, actuellement dans le département du Calvados, nous ont paru les plus remarquables (1).

Nous y trouvons des généralités pouvant s'appliquer à beaucoup d'autres confréries.

Elle fut fondée, en 1453, en la paroisse de *Surville*, par messire Gabriel Chief, abbé, prêtre, curé dudit lieu, et doyen de Touques; Jehan Lecomte, escuyer, seigneur temporel dudit lieu, et autres notables personnes de cette paroisse et des environs; ses statuts furent approuvés par Thomas Bazin, évêque-comte de Lisieux, qui accorda 40 jours d'indulgence aux membres de la confrérie.

Elle s'étendait sur un grand nombre de paroisses des environs de Pont-l'Évêque, telles que Launay, Branville, Périez, Rabu, Le Coudray, Reux, Tourville, Bonneville, Daubœuf, St-Gratien, les Parcs-Fontaines.

A l'origine de cette fondation, il s'y joignait une multitude de gens d'église, de tabellions, d'avocats et d'autres gens de robe: on ne doit point être étonné de

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXV, p. 549.

voir la noblesse se mêler aux vassaux dans ces associations populaires; c'était un reste de la protection que les seigneurs se croyaient obligés de leur accorder pour les maintenir dans leur obéissance.

Aussi, voyons-nous toujours les plus grandes familles du lieu et des environs, auxquelles se joignait une multitude de gens appartenant aux classes inférieures, s'affilier à ces sociétés et les soutenir par leurs dons généreux.

Le clergé donnait toujours sa sanction religieuse à l'organisation de ces confréries, et plus tard le Parlement de Normandie intervenait pour régulariser par son approbation les mandements par lesquels les évêques réglementaient leur action.

Dans la confrérie de Surville, les listes des confrères étaient ainsi classées : 1° les gens d'église ; 2° les nobles et leurs femmes ; 3° les autres associés par paroisses. Plus de 2,500 noms furent inscrits durant une période de 82 ans, depuis sa fondation en 1463.

L'organisation principale de cette charité consistait surtout dans des fondations de messes et de prières, et des aumônes à faire pour l'amour de Dieu.

Le fonds social se composait, en outre, de cotisations que chaque associé s'était engagé à verser annuellement, ou d'une somme fixe qu'il payait une seule fois en entrant. La masse se composait encore des amendes encourues, et du legs que chaque confrère était tenu de faire selon ses moyens.

Quant à la composition hiérarchique de l'association, elle consistait en quatorze frères servants sous la conduite d'un prévôt et d'un échevin, pouvant changer chaque année, s'il leur plaisait. Ils portaient un chaperon de couleur, ou ils le faisaient porter à tous les services de la charité.

Ces frères allaient chercher les corps des trépassés à leur demeure avec la croix et la bannière, l'accompagnaient à l'église et faisaient célébrer à leurs dépens une messe de *Requiem*. Les défailants étaient punis d'une amende, qui était jointe à la masse, laquelle subvenait aux aumônes distribuées aux pauvres et aux secours donnés aux membres de l'association qui, depuis leur incorporation, étaient tombés dans le besoin.

Lorsqu'un frère entreprenait un pèlerinage à St-Jacques ou ailleurs, la charité tout entière l'accompagnait avec la croix et la bannière jusque hors de la paroisse et lui faisait dire une messe qu'elle payait.

Si l'un des frères était ladre et obligé d'aller à la maladrerie, il était conduit par ses frères hors de la paroisse et il était dit pour lui une messe, comme s'il était trépassé.

Tous les membres de la confrérie s'assemblaient une fois l'an, le jour de la fête St-Martin d'été, pour régler les comptes de leur société. Ils dinaient ensemble avec leurs femmes. L'échevin faisait faire le dîner aux dépens de tous, et chacun payait son écot.

Le jour de la St-Martin, tous les frères allaient avec la croix et la bannière chercher l'échevin à sa maison pour le conduire à l'église, à la messe, à vêpres et autres cérémonies; ils le ramenaient de même, le tout sous peine de 10 deniers d'amende. Les chapelains étaient revêtus de leurs surplis; les frères avaient leurs torches à la main et leurs femmes un *chapel* de fleurs ou chose semblable sur la tête, sous peine pour chacune de 4 deniers d'amende.

Le même jour de la fête de St-Martin, tous les frères faisaient serment, entre les mains du curé ou chapelain,

tenant la croix, et sur le livre des évangiles, de bien observer les réglemens et ordonnances de leur société.

A la mort d'un frère ou d'une sœur de la charité, quatre cierges et deux torches étaient allumés à la messe de *Requiem*, ainsi qu'à l'enterrement.

*Thiberville.*— Les lettres d'érection de cette charité, dans l'église de St-Taurin de ce village, sont à la date du 2 octobre 1514, sous l'invocation et en l'honneur de saint Taurin, patron de la paroisse, et en outre de saint Sébastien et de sainte-Barbe. Les statuts furent rédigés du consentement de messire Robert de Bouquetot, chanoine trésorier de la cathédrale et curé de la paroisse de Thiberville, et ils furent présentés au vicaire-général de l'évêque, Jean Le Veneur, qui les approuva sous l'autorité de l'évêque, en remettant aux fidèles, qui pénitents et confessés entreraient en ladite confrérie, cent jours des pénitences qui leur auraient été ou pourraient leur être infligées, réservant à l'évêque et à ses successeurs le droit d'interpréter lesdits statuts, et de juger toutes les contestations à naître à ce sujet, sauf en toutes choses le droit paroissial et celui d'autrui.

Ces réglemens ressemblent en général à tous les autres. Nous en extrayons quelques dispositions qui nous paraissent les plus importantes. Quatorze gens de bien et d'honneur étaient élus par les confrères, un comme échevin, un comme prévôt, les douze autres comme frères servants, ayant à leurs dépens chacun une torche et un chaperon rouge. L'échevin gardait l'argent, les titres et les ornemens par inventaire.

La confrérie devait avoir deux campanelles (petites cloches), une bannière, une croix, deux torches, six cierges chacun d'une livre et demie, des ornemens, un *marthologe*, une boîte et une cloche pour sonner

les messes , une chappe ou tunique pour sonner les *patenôtres* des trépassés et un drap mortuaire.

Un clerc était élu pour servir le chapelain et sonner les messes avec un surplis et chaperon rouge ; en cas de décès d'un confrère, un *crieur* sonnait les *patenôtres* le dimanche à l'issue de la grand'messe au cimetière du lieu, revêtu de la chape, et il sonnait les campanelles en accompagnant le corps du défunt ; il donnait aux pauvres, après l'inhumation, pour dix deniers de pain aux dépens de la charité.

Les dispositions relatives aux élections, aux amendes, aux subventions en cas de maladie, aux comptes à rendre, sont les mêmes que dans les autres confréries.

Celui qui quittait le pays pour aller s'établir ailleurs, payait 20 sols, s'il était célibataire, et 40, s'il était marié.

Nul des frères officiers ne pouvait refuser l'office de prévôt et d'échevin, ni se faire remplacer par un autre qui ne serait pas demeurant dans la paroisse.

Toute personne qui voulait être reçue ou *marthologisée* au *marthologe* de cette charité, pourvu qu'elle ne fût pas en sentence d'excommunication, était tenue de faire serment de garder les statuts et ordonnances.

A la première réception on donnait ce qu'on pouvait, et durant sa vie, 20 deniers par an, payables en deux termes (1). Cette modique somme était alors suffisante.

Le salaire du chapelain était de 4 livres tournois par an. Les messes de la charité, dites chaque jour par un des sept chapelains, ne dépendaient pas de la messe paroissiale.

(1) Plus tard, l'évêque de Brancas, dans les lettres d'érection de la charité de Notre-Dame de Druval, du 17 juillet 1731, ordonna que le droit d'entrée dans cette confrérie serait de 3 livres une fois payées, ou de 10 sols en entrant, et ensuite 5 sols par an.

Les amendes pour manquement au service étaient de 4 deniers, à payer par les frères servants; de 8, par l'échevin et les prévôts; et par les chapelains, de 20, quand ils manquaient à une messe, et de 4 dans les autres cas.

Lorsque quelqu'un de la paroisse voulait s'associer à la charité et en devenir un des frères, les articles des statuts lui étaient lus et surtout celui qui faisait mention de l'obligation de devenir échevin ou prévôt à son tour.

Si les gens d'église, de quelque lieu qu'ils fussent, voulaient devenir associés, ils en étaient quittes en faisant dire une messe.

*St-Désir de Lisieux.* — La plus ancienne charité connue de la ville de Lisieux, est celle qui fut fondée, en 1436; en l'honneur de la Trinité, de la Vierge Marie, de saint Désir et de saint Entrope, par les prévôt, échevin et douze frères serviteurs de cette charité, sous le bon vouloir et plaisir de Mg<sup>r</sup> Pierre Cauchon, évêque et comte de Lisieux, et de ses vénérables vicaires.

Voici les principales dispositions de ses statuts :

1<sup>o</sup> Elle était régie par quatorze prud'hommes, desquels l'un était prévôt, un autre échevin et les douze autres servants ;

2<sup>o</sup> Pour être admis confrère ou consœur, il fallait être « puissant de gagner son pain, et n'être détenu en aucune sentence. » On payait alors 6 deniers d'entrée, et ensuite 20 deniers par an en deux termes ;

3<sup>o</sup> Chaque jour il était dit pour la confrérie une messe basse par huit chapelains faisant le service de la charité, chacun à son tour, et une grand'messe tous

les dimanches et jours de fêtes solennelles. D'autres prières étaient dites, telles que le *Requiem*, le *Libera*, etc. ;

4° Aux fêtes de St-Eutrope et de la Nativité, les huit chapelains, le prévôt, les douze frères servants, tenant chacun un cierge de deux livres à la main ou une torche, le clerc et le crieur allaient chercher l'échevin à sa demeure pour le conduire à l'église, et le ramenaient chez lui après l'office. Tous dinaient à leurs dépens chez l'échevin, sauf les chapelains, le clerc et le crieur, dont l'écot se payait aux dépens de la charité ;

5° La veille de St-Eutrope, il se faisait, par les quatorze prud'hommes, l'élection de l'échevin pour l'année suivante. On lui remettait la croix, le coffre et les autres biens de la charité. L'échevin sortant devenait prévôt pour l'année suivante ;

6° La charité payait au clerc, pour sonner les messes et les répondre et avertir les frères et les chapelains, 20 sols par an en deux termes ;

7° Les quatorze prud'hommes portaient chacun un chaperon vert à toutes leurs cérémonies. Ils allaient chercher et portaient à l'église et enterraient le corps d'un confrère décédé, pourvu qu'il n'eût point failli de payer chaque année son devoir ;

8° En cas de pèlerinage, les frères donnaient au pèlerin une petite somme ;

9° Les amendes encourues pour manquement aux offices, et dont le prévôt et l'échevin faisaient le recouvrement, étaient de 9 deniers pour le prévôt et l'échevin, et de 4 pour les frères servants et chapelains ;

10° En cas de maladie d'un frère, il était secouru aux dépens de la charité et visité à son domicile ;

11° En cas de décès avec sentence de l'Église, le frère était aidé de 10 sols pour l'absoudre ;



12° Aux fêtes de St-Eutrope et de Notre-Dame, un sermon avait lieu sur les prééminences de ladite charité. A chacune de ces fêtes, les frères portaient un chapeau de fleurs aux dépens de la charité.

*St-Jacques de Lisieux.*—Les statuts de cette charité furent approuvés par l'évêque Thomas Bazin, le 23 août 1442, en l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie, de saint Jacques, saint Christophe, saint Michel, saint Fabien, saint Sébastien, saint Mathurin et saint Maur.

Pour être admis, il fallait pouvoir gagner son pain, ne point être excommunié, et payer 6 deniers de droit d'entrée, plus par chaque année 30 deniers en deux paiements.

Il était célébré pour tous les frères une messe basse chaque jour, et le dimanche deux messes, dont l'une à *note* et solennelle, par huit chapelains, chacun à son tour.

A la fête St-Jacques, St-Christophe et Purification, une messe à *note*, avec diacre et sous-diacre, était également célébrée.

Tous les ans, un mois avant la fête St-Jacques, les quatorze frères servants élisait sept des frères pour entrer en la fête St-Jacques et y faire le service de la charité, en remplacement de sept des plus anciens dudit service avec lesquels ils changeaient de siège au *Magnificat*. Ces vingt-et-un frères, après vêpres, nommaient un échevin pour l'année suivante, en remplacement de celui qui devenait prévôt pour une année, et le prévôt remplacé devenait un des sept partants du service.

Le nouvel échevin était conduit à l'autel par les vingt-et-un frères, ayant chacun une torche de cire à la main; tous assistaient ainsi aux offices de la vigile, de la fête et du lendemain.

A toutes les fêtes solennelles, les quatorze frères portaient à l'offertoire *les merreaux* ou jetons de présence qui leur étaient fournis par la charité, laquelle leur payait en outre, pour l'offrande générale, à chacun 5 deniers. Chacun des quatorze frères, y compris le prévôt et l'échevin, faisait à son tour et à ses frais le pain bénit, chaque dimanche de l'année.

Les quatorze frères avaient chacun un chaperon de livrée à ses frais, en laine et de même couleur.

Une messe était dite lors du départ d'un frère en pèlerinage d'outre-mer ou à Rome, ou à St-Jacques en Galice (1).

Si aucun des frères ou sœurs devenait lépreux, il était éloigné de la Compagnie et on disait pour lui les offices des trépassés.

(1) Un magnifique vitrail de l'église St-Jacques de Lisieux reproduit une légende qui a trait à ce pèlerinage. Cette légende, tirée du *Martyrologium Hispanicum*, est rapportée ainsi qu'il suit par M. Forgeais, dans le t. II de son ouvrage sur les *Plombs historiques trouvés dans la Seine*. « Deux époux se rendaient à Compostelle avec leur fils, dont la beauté frappa la fille de l'hôte, au point de lui inspirer une vive passion. Le jeune homme ayant repoussé cette impudente, la tentatrice tourna bientôt en haine son amour méprisé. Elle introduisit donc un gobelet d'argent dans le paquet de l'adolescent lorsqu'il allait partir, et le fit poursuivre comme voleur; sur cette pièce de conviction, le juge eut bientôt établi sa sentence, et l'innocent fut pendu sans délai. Le père et la mère, désolés, voulurent au moins voir le cadavre de leur fils, et quand ils arrivèrent à la potence, le jeune homme les consola lui-même, leur assurant que saint Dominique de la Calzada (*alias* saint Jacques ou saint Gray ou autres saints) soutenait son corps pour empêcher la strangulation; il les envoya demander au juge qu'il ne maintint pas un arrêt aussi clairement cassé par le ciel. Le magistrat pensa qu'on se moquait de lui, et comme il allait se mettre à table, il répondit: Votre fils est vivant comme ce coq et cette poule qui sont dans ce plat. Mais alors

Indépendamment de cette charité, il en fut fondé une autre dans la même église, sous le nom de confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel.

Voici quelles furent les formalités observées pour son établissement.

Le 23 novembre 1649, les curé, prêtre et paroissiens de St-Jacques présentèrent requête à l'évêque de Lisieux, Léonor de Matignon, afin qu'il leur permit de faire établir une confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel, existant depuis longtemps dans l'église St-Jacques, par les frères carmes, en leur prescrivant l'ordre du service solennel qu'ils désiraient fonder le 16 juillet, et aussi à faire chanter tous les seconds dimanches de chaque mois une messe solennelle du temps avec les litanies de la Vierge.

Le 25 du même mois, l'évêque consentit, à condition qu'il serait fait une fondation suffisante pour célébrer tous les offices mentionnés en la requête, lesquels offices seraient réglés par lui ou ses grands vicaires après la fondation et l'érection.

Le 18 décembre, le Père provincial des Carmes de la province de France, établi à Bourges, donnait pouvoir spécial au sieur Beauval, son subdélégué, prieur du couvent de Pont-Audemer, de faire l'établissement de cette charité en l'église St-Jacques.

Puis le 25 décembre, les mêmes curé, prêtre et paroissiens présentèrent requête au haut doyen de la cathédrale, juge ordinaire de la ville et banlieue de

les deux oiseaux se mirent à chanter et à battre des ailes. Le juge consentit alors à laisser dépendre son condamné. La descendance des deux volailles paya la célébrité de ses ancêtres; car on la plumait pieusement pour répandre parmi les pèlerins ce gage de la perfection du saint.

Lisieux, lui demandant son autorisation pour ériger cette confrérie, et le prieur de leur accorder les statuts qu'ils lui présentaient pour les offices du 16 juillet.

Le doyen s'empressa, le 5 janvier 1650, d'accorder l'érection et institution de cette confrérie, à charge que tous différends qui pourraient naître en ladite confrérie seraient jugés sommairement par lui ou son official et que les comptes de tous ces deniers seraient rendus par-devant le curé de l'église, en présence de tous les prêtres qui y seraient convoqués par les contractants, qui en même temps éliraient un receveur des deniers pour l'année suivante.

La veille, 4 janvier, avait eu lieu, devant les notaires de Lisieux, l'acte de fondation de la part des curé, prêtre et paroissiens de St-Jacques pour les messes, vêpres et autres prières indiquées au présent acte et pour lesquelles il serait distribué, savoir : au curé ou vicaire prenant pour deux, et à dix-huit des plus anciens en ladite paroisse, la somme de 7 livres 17 sous ; au curé pour la messe et chape, 12 sols ; aux deux autres chapelains, 4 sous ; aux officiers de l'autel, 2 sols ; aux deux petits clercs, pour le service qui leur était affecté, 4 sous. En conséquence, les fondateurs déposent au trésor de la confrérie une somme de 30 livres pour être convertie en rente.

Enfin, le 9 janvier 1650, les mêmes curé, prêtre et paroissiens de St-Jacques adressèrent au Révérend Père provincial des frères carmes de la province de France ou au Père prieur des religieux de Pont-Audemer, son commis et subdélégué en cette partie, une requête, afin d'obtenir la permission d'instituer et d'ériger ladite confrérie et d'en associer les confrères à toutes les prières, oraisons, bonnes mœurs et suffrages, et aussi

à toutes grâces et privilèges octroyés à ce saint ordre si florissant du Mont-Carmel.

Au bas de cette pièce et le même jour, le père Jean Beauval, prieur du couvent des carmes de Pont-Audemer, établit, érige et institue ladite confrérie pour jouir des privilèges accordés par les papes en faveur de ceux et de celles qui porteraient l'habit ou scapulaire de ladite confrérie.

*St-Germain.*—L'érection et l'établissement de la confrérie de charité de la paroisse St-Germain de Lisieux eurent lieu le 1<sup>er</sup> avril 1448 avec l'autorisation de l'évêque Thomas Bazin, en l'honneur de Dieu, de la benoite Vierge Marie, de saint Germain et des bienheureux martyrs saint Fabien et saint Sébastien.

Ces statuts ne nous révèlent rien de particulier. Il existait aussi, dans la même église, une confrérie du Saint-Sacrement; nous ignorons la date de sa fondation. Nous savons seulement que, le 11 juillet 1664, par-devant Constantin Boullaye et François Picquot, tabelions à Lisieux, plusieurs membres de cette confrérie fondèrent 336 livres constituées en 24 livres de rente, pour les offices des 5 et 6 août de chaque année, à célébrer par le curé, le vicaire et 16 des plus anciens prêtres de l'église.

Ces confrères étaient Jean et Gabriel Jamel, ce dernier prêtre; Jean Osmont, conseiller du roi, 1<sup>er</sup> président en l'élection de Pont-l'Evêque; Pierre Posquet, avocat; M<sup>re</sup> François Ermenoult, greffier en l'officialité du diocèse de Lisieux; Louis de Formeville; le sieur Desclot, secrétaire de la reine; Jean Dubois, sieur de Lafontaine; honnête homme Guillaume Seney; Charles Peulvey; Gabriel de Lauhay et Pierre Surlemont, mercier.

Il y avait encore, dans la même église, une confrérie de saint Crépin et saint Crépinien, dont l'existence nous a été révélée par une bulle du pape Innocent XIII, du 4 janvier 1724, accordant indulgence plénière et remise des péchés à tous ceux ou celles de la confrérie qui approcheraient du sacrement de pénitence et de l'Eucharistie, soit à l'article de la mort, soit en visitant l'église, la chapelle ou l'oratoire desdits saints.

*Chapelle St-Clair, St-Blaise.*—Autrefois, il y avait eu dans l'église de cette maladrerie, située au faubourg St-Désir de Lisieux, une confrérie en l'honneur de la Vierge, de saint Blaise, de sainte Madeleine et de saint Clair, entretenue par les maîtres menuisiers de Lisieux. Mais elle avait été presque délaissée et abandonnée à cause des troubles, guerre et mortalité qui avaient régné dans le pays, et aussi parce que les frères et sœurs n'avaient point satisfait aux engagements de leur dette envers la confrérie et que peu de personnes nouvelles s'y faisaient enregistrer, d'où il résultait que les revenus étaient insuffisants pour son entretien.

Mais en l'année 1608, les maîtres menuisiers, tonneliers, rouetiers et tourneurs, désirant la relever et l'entretenir, firent, de l'avis et du consentement du chapelain de ladite maladrerie, de nouveaux statuts qu'ils soumièrent à maître Nicolas Delaporte, chanoine et grand-vicaire de l'évêque de Lisieux qui les approuva le 1<sup>er</sup> juillet de la même année, sauf le droit de les modifier laissé à ses successeurs.

Ces statuts portaient, en substance :

1<sup>o</sup> Que tous les ans, à la fête St-Clair, les maîtres desdits métiers éliraient un roi qui aurait la garde du

luminaire, des joyaux et ornements de la confrérie, renfermés dans la boîte dont les deux clefs seraient remises à deux autres maîtres; à la même époque, il rendrait son compte à tous les maîtres et, en cas de désaccord, le chapelain déciderait. Pour être élu roi, il fallait être passé maître d'un des métiers et en avoir supporté les charges;

2° Le roi était tenu d'assister tous les dimanches à la messe de la maladrerie, même de la sonner, de délivrer les ornements et joyaux, de sonner pendant l'élévation, de donner le sel pour la bénédiction de l'eau, de porter le bénitier durant l'aspersion et cueillir au bassin pour l'entretien du luminaire. Il y assistait également le jour des fêtes St-Clair, St-Blaise et S<sup>te</sup>-Madeleine, y remplissait les mêmes charges, et de plus distribuait le pain béni à ses dépens. La messe de la Madeleine n'était point dite à *note*. Il assistait aussi à une vigile, grande et basse messe dite par les rois de la confrérie et leurs femmes. Il assistait encore, avec tous les maîtres, aux convois, service et inhumation des rois décédés et de leurs femmes avec la croix et la bannière, deux torches tenues des deux côtés par deux gardes desdits métiers, chaque maître ayant un cierge à la main. Pour les maîtres défunts, le curé chapelain disait seulement vigile et une basse messe;

3° Aux jour et fête St-Clair, un service solennel était fait: le roi et tous les maîtres y assistaient; ceux-ci allaient chercher le roi à sa demeure et l'y reconduisaient, ayant en main le bâton de la confrérie, avec le curé et le chapelain, portant la croix et la bannière. Le pain béni était aux dépens du roi;

4° Composition du luminaire. Chaque apprenti, non fils de maître, payait une livre de cire, et les fils de maître, une demi-livre;

5° Chaque frère ou sœur payait, pour droit d'entrée, six deniers au moins et par an six autres deniers ;

6° Si un frère ou une sœur était en nécessité ou mendicité, ou détenu longuement en infirmité de maladie, il lui était aidé des deniers de la confrérie de la somme de 12 deniers par semaine ;

7° En cas de pèlerinage, il était délivré 10 sols à celui qui en avait besoin. En cas de censure de l'Église encourue, il était délivré 5 sols pour en obtenir l'absoute ;

8° Pour aller demeurer hors ville ou ailleurs, on payait 15 sols ;

9° Le roi ou deux ou trois maîtres anciens élus faisaient deux fois par an un *à val rue* pour recueillir les deniers dus par les confrères et pouvaient en prendre 10 sous pour leur dépense par chacun *à val rue* (1) ;

10° Toute contravention de la part du roi et des gardes était punie de 5 sous d'amende et de 2 sous 6 deniers pour chaque maître. Les maîtres étaient également tenus à la déférence les uns envers les autres, selon leur ordre et rang de réception à passer maître, et devaient se comporter sans injures, murmures, paroles de rigueur ou invectives, sous peine de 5 sous d'amende recueillis par les gardes et jurés.

Ces statuts furent revêtus des signatures des chanoines de la cathédrale, des archidiaques, des secrétaires de l'évêque, ainsi que du cachet de ce prélat.

*Confrérie des Pères de la Mort.* — En 1624 et 1625, il existait à Lisieux une confrérie des Pères de la Mort

(1) L'*à val rue* se faisait aussi dans la ville, par un clerc ou le crieur dans quelques écharités pour annoncer dans tous les carrefours, au son d'une petite cloche dite *campanelle*, la mort d'un confrère et demander pour lui des prières, en indiquant l'heure de l'inhumation.



qui portaient des secours aux pestiférés (1), ainsi qu'on le voit par un mémoire d'un sieur Bucharde montant à 250 livres, prix des parfums fournis par lui pour désinfecter les maisons.

Cette confrérie fut instituée au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, dans un but de désinfection. L'habillement de ces pères était entièrement noir; sur la poitrine était figurée en blanc une tête de mort (Archives de la ville de Lisieux).

*Règlements sur les charités de la ville et banlieue.*— Nous avons vu que de tous temps les prévôts, échevins et rois des charités avaient établi l'usage de se faire prendre chez eux et reconduire, aux veille et jour de leur fête patronale, par les curés et vicaires perpétuels, accompagnés de leur clergé, avec la croix et la bannière, avant les premières et deuxièmes vêpres et avant la grand'messe. Dans les temps de foi et de misère, cet usage pou-

(1) En 1693 et 1694, la peste enleva un grand nombre d'habitants de la ville de Lisieux. Il en mourut dans la paroisse St-Germain 426 en l'année 1693 et 832 en 1694. (Table des registres des décès de cette paroisse.)

Ce taux moyen de 629 par année est fort élevé. En 1824, lorsque le choléra sévissait à Lisieux, il n'y eut que 317 décès dans toute la ville, y compris le Mesnil-Asselin, village dépendant alors de St-Germain.

Masseville fait remarquer que les Capucins et les autres religieux de l'ordre de St-François s'étaient toujours distingués dans ces sortes de calamités. En 1624, le père Bonaventure, de Bernay, mourait à Lisieux en secourant les malades; le frère Thomas, également de Bernay, mourait dans le diocèse de Rouen, en 1584; le frère Charles, de Honfleur, mourait également à Rouen, en 1635; le frère Théodose, de Lisieux, encore à Rouen, en 1638. Le père Protais, de Lisieux, se distingua par son courageux dévouement, à Rouen en 1623, à Évreux en 1628 et à Darnetal en 1635.

vait avoir de grands avantages en honorant et en encourageant la charité ; mais il arriva un temps où les abus se glissèrent dans ces institutions, à tel point que le promoteur de l'officialité du doyenné et des laïques eux-mêmes remontrèrent à l'autorité ecclésiastique que les scandales produits au dehors rendaient ces cérémonies indignes de la majesté de l'Église et de la dignité du sacerdoce, ces pratiques ayant été introduites par l'ignorance du peuple et la négligence des pasteurs.

En conséquence de ces plaintes, un sieur Taignier de La Bretosche, haut doyen de la cathédrale et juge ordinaire spirituel et temporel en la ville, banlieue et paroisse de St-Germain-de-Livet, rendit, le 27 mai 1675, une ordonnance réformatrice de ces abus dans l'étendue de sa juridiction.

Ce qui résulte de son règlement, c'est que : 1° défense était faite à tous ecclésiastiques quelconques d'aller chercher et reconduire processionnellement en leurs maisons les prévôts et échevins des charités, et les rois des confréries, dans quelque occasion que ce fût. Aucun prêtre ne pouvait être clerc des charités et confréries, ni en faire le service ou en accomplir l'office ;

2° Aux enterrements, il n'y aurait plus que le prévôt et l'échevin qui porteraient de l'eau bénite immédiatement après le clergé ;

3° Il était défendu à tous prêtres de bénir des gâteaux dans lesquels il y aurait des fèves, même aux jours des Rois, sous peine de suspense ;

4° Il était enjoint à tous ecclésiastiques de garder en tous lieux la modestie cléricale dans leur tonsure, leurs cheveux et tout leur extérieur, et à tous ceux qui étaient dans les ordres sacrés ou pourvus de béné-

fices, de porter toujours la soutane dans le lieu de leur résidence, permettant toutefois à ceux de la campagne de porter une soutanelle allant au-dessous des genoux, sans pouvoir dire la messe avec, non plus qu'avec une soutane sans manches ;

5° Défense également à tous ecclésiastiques constitués dans les ordres sacrés ou pourvus de bénéfices, de porter aucune arme à feu ni épée, sous peine de suspension ;

6° Défense, sous la même peine, *ipso facto*, à tous ecclésiastiques d'entrer dans les cabarets pour y boire ou manger, si ce n'est en voyage et à une lieue au moins de leur résidence ;

7° Tout prêtre devait, sous les mêmes peines, célébrer le service divin, les jours de fêtes retranchées (supprimées), *aux heures ordinaires*, sans aucune diminution. Ces fêtes étaient celles de la Chaire de saint Pierre, de la Conversion de saint Paul, des Reliques de saint Ursin, du lendemain de Quasimodo, de l'Invention de la sainte Croix, de la Madeleine en juillet, de saint Pierre-ès-Liens, de saint Luc en octobre, de sainte Catherine, de saint Nicolas et de saint Oursin en décembre ;

8° Les taverniers et les cabaretiers ne devaient point donner à boire et à manger les jours de dimanches et fêtes pendant le service divin. Les jeux publics étaient également défendus les mêmes jours pendant messe et vêpres ;

9° Il y avait encore l'obligation de catéchisme, l'instruction chrétienne suffisante pour le mariage, la nécessité du sacrement de pénitence trois jours au moins avant le mariage. Pour chaque parrain et marraine, il fallait avoir communie à Pâques, ne point avoir mené

une vie scandaleuse et connaître les éléments de la doctrine chrétienne (1).

*Règlements pour le diocèse de Lisieux.* — Il nous reste à parler d'une sentence de l'official de Lisieux en forme de règlement du 24 janvier 1728 et homologué par le Parlement de Rouen le 19 août 1730, et d'un mandement du 1<sup>er</sup> août 1730 de l'évêque de Lisieux, portant règlement sur les devoirs et obligations de prévôts, échevins, rois, directeurs et frères des charités et autres confréries du diocèse de Lisieux; le tout pour être publié dans tous les bailliages et sièges de juridiction royale de tout le diocèse.

Ces règlements portent, en substance (2) :

1<sup>o</sup> Dans les villes, les différentes charités et confré-

(1) Nous mentionnerons ici un règlement de police du 6 mars 1683, fait par le bailli vicomtal de Lisieux (c'était le chef de la justice épiscopale du comté, ville et banlieue, le bailliage royal siégeait à Orbec), portant défense de faire aucune œuvre servile, telle que de vendre, d'étaler et de tenir boutique ouverte les dimanches et fêtes, ni de travailler après minuit sonnant lesdits jours, ainsi qu'aux taverniers et cabaretiers de vendre pendant les offices, c'est-à-dire depuis le matin jusqu'à onze heures et depuis trois heures jusqu'à quatre inclusivement: le tout, sous les peines de police, cent sous d'amende, trente sous d'aumône; et moitié des amendes et confiscations au dénonciateur; aux gens de la campagne, d'apporter aucune denrée en marchandise en ville; aux maréchaux, de ferrer les chevaux pour les bourgeois devant leurs boutiques; aux barbiers, perruquiers et chirurgiens de faire le poil et d'avoir leurs bassins exposés. Les marchands de comestibles pouvaient seulement avoir un ais de leurs boutiques ouvert, excepté les bouchers qui ne pouvaient vendre que dans leurs maisons.

(2) On peut en consulter un extrait dans le petit volume du chanoine Le Prévost, intitulé: *La vie des saints patrons du diocèse de Lisieux*, imprimé à Lisieux, chez Du Roncerey, en 1731, p. 34.

ries pourraient être appelées ensemble aux inhumations des habitants ; mais à la campagne, il ne devait y assister que la charité de la paroisse ou d'une paroisse voisine, sous peine de suspense contre les curés. Les prévôts, échevins, rois, etc., ne pourraient se faire conduire par le clergé de leurs maisons, à l'église, ni faire de repas collégalement, aux dépens des aumônes publiques ni à leurs frais, dans les tavernes ou cabarets, sous peine d'interdiction de leur confrérie ;

2° A toutes les cérémonies et aux inhumations, les confréries marcheraient en tête de la procession, excepté la charité de la paroisse du défunt, qui marcherait à la suite du curé et dont les frères porteraient seuls le corps tour à tour ;

3° L'évêque de Lisieux réglerait seul les honoraires et rétributions dus aux curés ou ecclésiastiques faisant le service divin, habituellement au nom et aux frais des charités ou confréries ;

4° Les pièces, écritures et chartes dont le curé seul autoriserait l'usage, concernant toutes les confréries, seront inventoriées et déposées dans un coffre à deux clefs placé dans la sacristie de l'église paroissiale. Aucun contrat ne sera passé qu'en présence ou du consentement du curé, vicaire ou chapelain, sous peine d'interdiction de toute confrérie contrevenante ;

5° Les comptes des charités et confréries seront d'abord rendus aux curés et arrêtés en présence des prévôts, échevins et frères servants dûment appelés, et ensuite approuvés par l'évêque, ses archidiacres, les doyens ruraux ou autres commis dans le cours de leur visite, à peine de dix livres d'aumône aux dites charités, contre les échevins ou autres différant ou refusant de le faire ;

6° Aux élections et dépositions d'échevin , prévôt , roi , directeur et frères , il ne se commettra aucune irrévérence dans les églises ; les curés y veilleront ;

7° Les charités ou confréries ne pourront se mêler des fonctions spirituelles de leur chapelain , des clercs et des crieurs. Les curés seuls en auront la direction et en agréeront la nomination. Les frères entrant seront également présentés aux curés huit jours avant leur entrée , pour être agréés par eux et ensuite installés ;

8° Tous ecclésiastiques appelés aux convois et inhumations devront assister à tout le service sans discontinuer , si ce n'est pour cause de leur messe , de l'administration des sacrements ou autres causes raisonnables , à peine de perte de la distribution dudit office ;

9° Défense à tous ecclésiastiques de briguer des messes de défunts ou autres ;

10° Tous chapelains de charité et tous ecclésiastiques des paroisses sont tenus d'assister à toute espèce d'office canonial et paroissial et à toutes autres fonctions ecclésiastiques , sous l'autorité de l'évêque et l'ordre du curé ;

11° Toutes les prescriptions ci-dessus devaient être exécutées à peine de 5 sous d'aumône au profit de la confrérie , de 10 sous pour la seconde fois , et pour la troisième , d'exclusion desdites confréries et d'interdiction desdites charités et confréries , en cas de contravention de la part du corps d'icelles.

*Charité d'Argentan.* — En comparant entre eux les statuts de toutes les charités dont nous venons de parler , et aussi avec ceux de quelques villes des diocèses voisins , telles qu'Argentan et Coutances , nous

trouvons généralement les mêmes dispositions. Nous remarquons en plus pour celle d'Argentan, art. 19, que si aucun frère ou sœur avait fille à marier et n'avait de quoi leur aider, l'échevin et le prévôt leur donnaient des biens de la charité jusqu'à la somme de 30 sols tournois.

Ceux qui avaient perdu, par défaut de fortune, leur maison ou leur bien étaient aidés de la somme de 40 sols par la confrérie. En cas de maladie d'un frère, deux ou plusieurs des servants, accompagnés d'un des chapelains en surplis, allaient le visiter, et les échevins ou prévôts lui faisaient donner des biens de la charité pour subvenir à ses besoins.

Pour mouvoir les bonnes créatures à dévotion, un sermon était prêché, chaque année, le dimanche avant la fête de saint Martin, et à la vigile de cette fête les douze frères servants allaient prendre chez l'échevin chacun une verge blanche et un chapeau à fleurs et l'accompagnaient ainsi pour aller à l'église et en revenir, sous peine de 12 deniers d'amende. Le crieur public annonçait, par les rues et carrefours de la ville, que tous les frères et sœurs devaient assister à cette fête sous peine d'amende; l'offrande appartenait au curé.

Outre les douze frères servants, il y avait un *valet* gagé à discrétion pour sonner les messes chaque jour; et lorsqu'il sonnerait les petites cloches, *il serait armé d'une busq de ver* (1) en laquelle seraient les armes et enseignes de la charité devant et derrière.

Cette charité était érigée dans l'église St-Martin d'Argentan en l'honneur de la Vierge, de saint Martin et de saint Roch.

(1) Dictionnaire de Bescherelle, v<sup>o</sup> Busque (art militaire), partie d'une crosse unie à la poignée.

Ses statuts furent présentés par l'échevin et le curé, prévôt de cette charité, au vicaire-général de l'évêque de Séz, qui les approuva le 21 mars 1539, en accordant quarante jours d'indulgences à tous les fidèles pénitents et confessés qui assisteraient, le 11 novembre, à la fête de saint Martin et acquitteraient les obligations de la confrérie. Ces lettres étaient signées du notaire apostolique et munies du sceau de l'évêque.

Plus tard, l'échevin et le prévôt ayant été abolis, cette charité se fondit dans la fabrique, qui en perçut les revenus. Les offices furent supprimés, excepté celui pour chaque défunt; les douze frères servants furent remplacés bénévolement par douze bourgeois portant des robes noires et des chaperons violets; la charité fut bientôt soumise à un nouveau réglemeut rédigé le 28 octobre 1539. — Vers l'année 1650, deux frères assistaient le Saint-Sacrement avec deux lumières, lorsqu'on le portait aux malades.

*Charité de Coutances.* — Dans l'église St-Nicolas de Coutances, il y avait aussi une charité importante, dite de l'*Annonciation* de la Vierge, fondée le 6 mars 1538, par dix seigneurs et un grand nombre de bourgeois de cette paroisse.

Cette confrérie en remplaçait de plus anciennes érigées en l'honneur de saint Nicolas, de saint Sébastien et des saints Innocents.

Ses statuts furent approuvés par l'évêque, le sieur Quétel, vicaire-général de l'évêque Philippe de Cossé, sans préjudice des droits épiscopaux et administratifs, en présence des seigneurs d'Écajeul et de Semilly, appelés comme témoins, et confirmés par le chapitre de la cathédrale, le 14 mars 1538.



Pour être reçu dans cette charité, il fallait, si l'on demeurait à Coutances, jurer : savoir les gens d'église sur la réception de leurs ordres devant le curé ou un chapelain de l'église, et les séculiers devant l'échevin ou prévôt, sur les saints Évangiles, que loyalement on garderait et observerait les constitutions et ordonnances de ladite charité.

Dans cette charité il y avait un échevin, un prévôt, un sous-prévôt et dix frères servants, choisis à l'élection, pour un an, qui servaient à l'entretenir et à l'augmenter, selon leur faculté et puissance. Les trois chefs administraient ensemble. Ils avaient un coffre avec trois clefs; l'échevin et le prévôt ne pouvaient disposer d'aucune somme sans l'avis du curé et le consentement des frères servants. Les comptes étaient présentés au curé et soumis ensuite au vicaire-général, et à tous les chanoines ou à leurs délégués.

A la vigile de la fête de l'Annonciation, le prévôt, le sous-prévôt, le clerc et les dix frères servants et autres frères à leur volonté et dévotion, accompagnés des chapelains, allaient chercher l'échevin chez lui au premier son de vêpres, pour le conduire à l'église. Tous devaient être ornés de chaperons couleur d'azur et à longues cornettes. L'échevin tenait une verge à la main et avait un chapeau de fleurs de violettes de mars sur la tête. Le même cérémonial était observé le jour de la fête et autres jours y relatifs, tels que processions, offertoires : après lequel étaient lus publiquement les réglemens de la charité. Un peintre était élu dans la confrérie parmi les chapelains et les frères servants. Les autres dispositions des statuts étaient les mêmes que celles de toutes les autres charités, sauf le nombre des offices religieux et la quotité des amendes.

*Confrérie pour la construction des églises.* — Quoique ces confréries ne soient point des charités proprement dites et n'en aient point le caractère, nous croyons cependant devoir en parler ici brièvement, parce que elles étaient naturellement placées sous la juridiction archiépiscopale et épiscopale, ne fût-ce que sous le rapport des indulgences qui leur étaient accordées et du bon ordre moral qu'il fallait maintenir parmi les milliers de confrères et de consœurs qui en faisaient partie, et qui se trouvaient souvent réunis sur un seul point pendant des mois et des années entières.

C'est surtout au XII<sup>e</sup> siècle que ces confréries se formèrent dans diverses contrées de la France, et notamment en Normandie. Ces confréries commencèrent par construire les tours de l'église de Chartres (voir la Chronique de Robert de Thorigny, abbé du Mont-St-Michel); cette association construisit l'église de St-Pierre-sur-Dives (voir une lettre écrite par Hugues, archevêque de Rouen, et Thierry, évêque d'Amiens, dans le volume in-f<sup>o</sup> des Œuvres de Guibert de Nogent, et une lettre d'Haimon, abbé de St-Pierre-sur-Dives, à des moines anglais, livre LXXX des *Analecta* de Mabillon) (1).

Nous empruntons à l'*Annuaire de la Manche* de 1849, p. 228, les quelques détails qui vont suivre :

« La confrérie qui se forma en Normandie, à l'imitation de celle de Chartres, reçut l'approbation et la bénédiction de Hugues, archevêque de Rouen, et se propagea bientôt dans les six diocèses, où elle s'éleva au nombre de plusieurs mille confrères et consœurs.

(1) Voir la Lettre de l'abbé Haimon dans l'ouvrage de M. l'abbé Denis, intitulé *L'Église et l'Abbaye de St-Pierre-sur-Dives*, in-8<sup>o</sup>, 1867, chez Chénel, à Caen.

La confrérie élisait un chef à la pluralité des suffrages. Il exerçait une autorité absolue par lui et deux sous-chefs ou surveillants. Tous les travaux s'exécutaient sans le secours d'aucun animal, avec des charrettes trainées par des hommes et des femmes, sans autre salaire que la nourriture et le vêtement. La confrérie s'hébergeait sous des tentes. Elle avait une espèce de camp enfermé durant la nuit par un cercle de voitures, autour desquelles veillait une garde; des milliers de personnes traînaient des charrettes ornées de bannières à l'image de la Vierge. Le silence n'était interrompu que par des cantiques dans les moments de halte..... Cette confrérie faisait des miracles..... L'église S<sup>te</sup>-Marie-du-Mont fut aussi construite par elle..... »

H. DE FORMEVILLE.

**Notice sur l'ancien château de Gavray.**

I.

Dans une riche vallée de forme circulaire qu'arrosent deux rivières au midi et au nord, *la Bérance* ainsi que *la Sienne*, et où cette dernière décrit d'élégants méandres au milieu de vertes et plantureuses prairies, s'élève à environ 200 mètres d'altitude un rocher affectant la forme à peu près régulière d'un rectangle : soulèvement de nature schisteuse, formant plateau à son sommet, bien qu'escarpé de tous côtés, si ce n'est à l'ouest.

Or, cette falaise a dû constituer dans tous les temps une de ces positions naturellement fortes, lesquelles

semblent faites exprès pour dominer le pays, et que les peuples conquérants et guerriers ont toujours dû rechercher de préférence pour établir leur domination et assurer leur empire. C'est, en effet, un rocher isolé, lequel se détache comme une île du bassin de la Sienne qu'il domine encore de toute sa hauteur.

Qu'était-ce donc, lorsque cette éminence paraissait couronnée de cette forêt de tours à créneaux et à machicoulis dont l'on distingue encore les bases, et lorsque le château était lui-même surmonté de ce donjon, de forme carrée, situé au midi de la falaise et commandant la vallée ?

En effet, au XIV<sup>e</sup> siècle, le château de Gavray ressemblait à un de ces *burgs* qui dominent les bords du Rhin et qui surplombent au-dessus de son lit, ou à un de ces nids d'aigle, de vautour, que les Franks et les Germains élevaient le long du grand fleuve pour en surveiller le cours (1).

Au reste, ce n'est pas seulement au XIV<sup>e</sup> siècle que ce château forme une position importante et *le plus beau chastel de Normandie*, mais bien antérieurement et non-seulement du temps des Northmans, mais encore des Romains, sinon des Gaulois eux-mêmes. En effet, cette montagne sur laquelle on a trouvé une hache en silex offre tous les caractères d'un ancien *oppidum* gaulois, lequel sera devenu, par la conquête, d'abord un camp et plus tard une forteresse. La position du lieu a dû d'ailleurs lui donner son nom celtique (*Guararium*, *Gabaregium*, *Guabreium*, *Guatreum*, *Guatreium*, *Gavraium*, et *Watreium*), lequel signifiait, dans la langue des Gaulois, *le Mont-aux-Chèvres*, sorte d'île de *Caprée*

(1) V. Villaret, *Histoire de France*, t. X, p. 404 à 406.

avec laquelle cette falaise offre bien quelque ressemblance (1).

Les traces du camp romain sont, d'ailleurs, encore visibles. Ainsi, à l'ouest notamment, c'est-à-dire là où la montagne était seulement accessible et où s'ouvrait naturellement la porte du *castrum*, un double *vallum* en défendait l'entrée à l'instar des *castra vallo duplici circumdata*. Au nord ou dans les parties susceptibles d'escalade, un *vallum* avec parapet en rebord de terre, *agger*, de 6 mètres, c'est-à-dire de la plus grande largeur indiquée par Végèce, protégeait le camp, tandis qu'à l'est et au midi la montagne était tellement abrupte qu'il eût été inutile de la fortifier. On peut donc dire que cette falaise, d'environ 110 mètres de longueur sur 30 de largeur, ou de 33 ares de superficie à son sommet, offre tous les caractères d'un camp de résidence, c'est-à-dire des *stativa* ou des *praesidiaria castra*, tels que les Romains les construisaient à l'époque de la conquête (2).

Plus tard, mais toujours sous le Haut-Empire, les ingénieurs de Rome transformèrent le camp primitif et construisirent sur la falaise une forteresse analogue à celle de *Jublains*, aux dimensions près. En effet, il reste encore à l'entrée du château, à gauche, la base d'un édicule, lequel a dû former vraisemblablement une tour de forme ronde ayant 3 mètres 55 centimètres de diamètre *dans œuvre*, ainsi qu'au centre une citerne presque entière et d'une admirable conservation. Or, la

(1) *Gavr*, *gabhar*, *gavar* et *gaour* (celtique), chèvre; *gavrinnis*, l'île des chèvres; *caper*, *capra*, *caprea*, *caprile*, *capraea* (latine); *Capri* (italien), Caprée.....

(2) V. Végèce, liv. I, ch. xxiv; liv. III, ch. viii.

tour, ainsi que la citerne, voûtée et renflée en forme d'amphore, étaient l'une et l'autre revêtues d'un ciment composé suivant l'usage des Romains, et la ressemblance de ces débris avec ceux de *Jublains* est frappante. Il reste même quelques arcatures de la voûte qui couronnait la citerne; et des petits canaux, également revêtus du même ciment, aboutissaient des quatre points cardinaux de la forteresse dans la citerne pour y verser l'eau de pluie recueillie par le *stillicidium* des toits.

Le ciment trouvé au château de Gavray, comme revêtement intérieur de la tour, de la citerne et des canaux servant à la conduite des eaux pluviales; ce ciment, dis-je, est à peu près composé suivant les instructions données par l'architecte Vitruve, et constitue ce que cet écrivain appelle la *trullisation* dans les lieux humides, c'est-à-dire que le ciment du château de Gavray est formé de chaux vive, de tuiles, de briques ou de tessons concassés, enfin de quartz pilé, mais dans une proportion qu'il serait difficile de préciser aujourd'hui; et telle est également la nature du ciment trouvé à la forteresse de *Jublains*.

Les architectes romains et notamment Vitruve appelaient l'art de composer les enduits *trullisation*, *trullisatio*, de *trulla*, truëlle, instrument naturellement employé à ce genre de travail. L'enduit des lieux secs pouvait, à la rigueur, être composé de chaux vive et d'un sable ou gravier tel quel, *arena*; mais l'enduit des lieux humides devait, suivant les règles de l'art, être formé de chaux vive, mêlée de tuiles ou de briques concassées, c'est-à-dire de ce que les Romains connaissaient de plus dur et de plus sec : *Pro arenato*, dit Vitruve, *testa trullissetur.... paries testa trullissetur....*

même forme a été retrouvée dans les quatre puits creusés en entonnoir et découverts sous la *chapelle de la Providence*, près de Rodez (Aveyron); et la citerne de Gavray présente exactement les mêmes caractères aux dimensions près (2 mètres 80 centimètres de diamètre seulement) (1).

Or, ces deux débris, placés l'un à l'entrée et l'autre au centre même du plateau, impliquent l'existence d'un ancien *castellum romanum* ou d'une forteresse romaine, flanquée de tours rondes; en un mot, supposent nécessairement, mais à l'étendue près, une construction dans le genre de celle de *Jublains*.

En effet, cette forteresse de *Jublains*, flanquée de dix tours, affecte la forme d'un quadrilatère ayant une superficie d'environ 78 ares, c'est-à-dire plus que double de la forteresse de Gavray. Mais celle-ci n'en était pas moins située au milieu d'une vallée importante, la vallée de la Sienne, comme l'*oppidum des Biards* dans le bassin de la *Sélune*, l'*oppidum des Abrincates* dans la vallée de la *Sée*, *Cosedia* dans la vallée de la *Soule*, et *Crociatonum* dans la vallée de la *Douve*.

D'ailleurs, non loin à l'ouest de l'ancien château de Gavray, sur une autre falaise également élevée et actuellement connue sous le nom de *Lande St-Luc*, se tient, le 18 octobre, une de ces foires dont l'origine se

(1) V. Congrès archéologique de France, tenu à Montauban en 1865, p. 172 : « Cisternæ, dit Végèce, sunt diligentissime substruendæ, » ut receptacula aquis pluvialibus, quæ de tectis effluunt, præsent, » liv. IV, ch. x. « Cisternas, dit Pline-l'Ancien, arenæ puræ et asperæ » quinque partibus, calcis quam vehementissimæ dualibus construi » convenit, fragmentis silicis non excedentibus libras. Ita ferratis » vectibus calcari solum, parietesque similiter. » Liv. XXXVI, ch. LI.

perd dans la nuit des temps (*la St-Luc ou la St-Lucas*), comme on en trouve tant en Normandie : grandes assemblées d'hommes provoquées sans doute, au moins dans l'origine, par le paiement des subsides, sinon par l'approvisionnement des garnisons romaines !

Enfin, l'on a trouvé, soit à Gavray, soit aux environs, des haches en bronze dont les Romains se servaient, et dont la présence signale, on le sait, le passage, sinon la résidence de leurs légions (1).

## II.

Lorsque les villes gallo-romaines d'*Alauna* et de *Cosedia* n'existaient pas encore, Gavray constituait naturellement une position centrale fort utile, sinon nécessaire, pour maintenir dans le devoir ces tribus guerrières des Armoriques, toujours disposées à la révolte : les Romains durent le comprendre, et le caractère bien connu des Unelles leur en faisait un devoir impérieux : « .... Per loca idonea, dit Végèce, qua nostrorum « ambulat commeatus, præsidia disponantur, sive illa « civitates sint, sive castella murata (2). »

Jules César et son continuateur Hirtius parlent sept à huit fois implicitement ou explicitement des *Unelles*, c'est-à-dire des habitants du Cotentin ; et, malgré le laconisme des *Commentaires*, il est impossible de ne pas reconnaître en eux un peuple aussi guerrier qu'agriculteur et évidemment redouté des Romains.

(1) V. *Annuaire de la Manche*, année 1854, v° GAVRAY.

(2) Végèce, liv. III, ch. VIII.



En effet, lorsque César cite ces tribus armées dans le nombre de ses Vates, Pictes, Carnes, Venetes, Eboracs, Ambroses, Parisiens, Belsaces, par les Romains à savoir, avec une légion, et quatre mille hommes, l'auteur des Commentaires n'est ni l'indole et secondé deux ans et demi à l'instar de celui de César, de Vates ?

On sait que César, croyant le doute possible, avait mis le jeune Publius (vieux et guerrier à l'instar, avec le septième légion, chez les Gaulois et peuple de l'Anjou, et que ce dernier, manquant de lui, expédia des messes et des tribuns militaires pour se demander aux peuples voisins, notamment aux Uelles, aux Carnouates et aux Venetes, et l'historien romain ne cite que trois peuples chez lesquels il avait des problèmes, et parmi eux les Uelles, auxquels il expédia Tertullienus (2).

Pailleur, on sait qu'à l'exception des Venetes, les habitants du Cotentin, étant connectés avec les autres tribus armées, devaient arriver et recevoir les envois du peuple romain : ce qui était alors, comme toujours, une violation flagrante et inadmissible de principes les plus sacrés du droit de guerre (3).

A l'époque de la campagne de 58, César vit trois peuples des Armoriques contre lesquels il expédia G. Titius Sabinus avec trois légions, et à l'instar avec le tiers environ de son armée et, les peuples sont les Uelles, qu'il cite en première ligne, les Carnouates et les Lezoriens (4).

(1) V. Commentaires, liv. II, ch. LVII.

(2) V. *Ibid.*, liv. III, ch. VII.

(3) V. *Ibid.*, liv. III, ch. VIII.

(4) V. *Ibid.*, liv. III, ch. XI.

Peut-être deux ou trois au plus existaient-ils, des écrivains ou des historiens, mais presque sans doute dans des lieux à l'écart, et, d'après le titre des *Commentaires*, que les *Arvernes* et les *Belges* avaient recouru à la marche de César. Mais ni *Caesar*, ni aucun *Arverne*, ni à peine même sur le territoire des *Arvernes*, n'y eurent peut-être cherché une meilleure voie et s'indignèrent dans un camp retranché, à l'extrémité d'une *Arverne*, de se dans le campement de César. L'armée, au lieu de suivre le site d'un *Arverne* ou d'un *Arverne*, à l'été ne pas venir au che marquant, de récoltes et un d'égaler sous lequel, viennent bientôt et ranger, de tous les points de la droite, ces volontaires qui ne cherchaient que courses et pillages à *Magnaque* *Arverne*,

• d'après les *Arvernes*, multitude indigne ex Gallia  
 • quædamm hominum latronumque convocant, quos  
 • quæ provisione sustulimus beliarum, et agriculturam et  
 • quotidianam laborum recumbat. (1.)

de son côté que les *Arvernes*, ainsi que les *Arvernes*, cherchaient les peuples de l'Est et du Centre, ne se joignirent aux *Arvernes* rebelles qu'après avoir quitté leur propre territoire, lesquels s'opposèrent à la guerre. Les *Arvernes*, à la tête du mouvement, étaient donc disposés à affronter, même seuls, les légions romaines (2).

Après la campagne de 52, César crut prudent de passer son hiver en quartiers d'hiver chez les *Arvernes* et les *Arvernes*, ainsi que chez les autres tribus *Arvernes* qui étaient récemment soulevées, disent

(1) *Commentaires* de César, liv. VII.

(2) *Commentaires* de César, liv. VII, VIII et IX.

les *Commentaires* : « Et in *Aulercis*, *Lexovisque*, reli-  
« quis item civitatibus, quæ proxime bellum fecerant,  
« in hibernis collocavit (1) »

Or, les *Unelles* étaient évidemment au nombre des peuples armoricains qui avaient pris part à la dernière guerre ; et l'on peut placer les *stativa castra* ou les *munita hiberna* de l'armée romaine, soit à *Montcastré*, soit au *Chatellier* du *Petit-Cellend*, sinon à *Gavray* même, c'est-à-dire dans toutes positions fortes, situées d'ailleurs au sein des vallées fertiles en céréales, comme les vallées de la *Douve*, de la *Sienne* ou de la *Sée*.

Dans la grande coalition de la Gaule, alors que *Vercingetorix* demandait aux Celtes leur dernier homme, *César* cite comme faisant partie des Armoriques huit peuples qu'il désigne, savoir : les *Curiosolites*, les *Redons*, les *Ambibariens*, les *Calètes*, les *Osismes*, les *Lemovices-Armoricains*, enfin les *Vénètes* et les *Unelles*. Or, le contingent fourni par ces tribus décimées est fixé à 30,000 hommes, malgré les défaites qu'elles venaient d'essuyer et la distance considérable qui les séparait du théâtre de la guerre (2).

Il semble, d'ailleurs, que les *Unelles* prirent part à la révolte de *Dumnacus*, ce chef des *Andes* révoltés. En effet, *Hirtius* rapporte que le lieutenant *Fabius*, à la tête de vingt-cinq cohortes, après avoir soumis les *Carnutes*, s'avança contre les Armoricains et obtint la soumission des cités situées aux extrémités de la Gaule, sur les bords de l'Océan. « C. Fabius cum re-  
« liquo exercitu in Carnutes cæterasque proficiscitur

(1) V. *Commentaires*, liv. III, ch. xxix, in fine.

(2) V. *Ibid.*, liv. VII, ch. lxxv.

« civitates, quarum eo prælio, quod cum Dumnaco  
« fecerat, copias esse accisas sciebat.... cæteræque  
« civitates, positæ in ultimis Galliæ finibus, Oceano  
« conjunctæ, quæ Armoricæ appellantur, auctoritate  
« adductæ Carnutum, adventu Fabii legionumque, im-  
« perata sine mora faciunt. » Or, les *Unelles* étaient  
évidemment de ce nombre, et la description donnée  
par les *Commentaires* concorde parfaitement avec la si-  
tuation bien connue de leur ancienne *civitas Crocia-*  
*tonum*, c'est-à-dire *St-Côme-du-Mont* (1).

Pendant que le lieutenant L. Roscius campait chez  
les *Esuviens* (les habitants de Séez), peuple que les  
*Commentaires* désignent comme la plus soumise et la  
plus pacifique des tribus gauloises : « Tertiam in Essuos,  
« L. Roscio... in pacatissimam et quietissimam partem  
« ducendam dederat.... » pendant cet hiver, dis-je,  
les *Commentaires* rapportent que le lieutenant Roscius  
avait averti César qu'un grand nombre de troupes gau-  
loises, des cités que l'on nomme Armoriques, s'étaient  
réunies pour l'attaquer et qu'elles n'étaient qu'à huit  
mille pas de ses quartiers d'hiver : « Magnas Gallorum  
« copias earum civitatum, quæ Armoricæ appellantur,  
« oppugnandi sui causa convenisse : neque longius  
« millia passuum VIII ab hibernis suis abfuisse... » ;  
et avec le caractère bien connu des *Unelles*, il est diffi-  
cile de croire qu'ils n'aient pas pris part à cette nouvelle  
*bagaude* (2).

En résumé, nous voyons les *Unelles* se mêler à toutes  
les révoltes qui éclatent en Gaule dans les années qui  
en suivent la conquête. On conçoit donc que les

(1) V. *Commentaires*, liv. VIII, ch. vi, xiv et xxxi.

(2) V. *Ibid.*, liv. V, ch. xxiv et lxi.

Romains aient éprouvé le besoin de se fortifier sur leur territoire, d'y retrancher des camps, d'y entretenir des garnisons, en un mot, d'y consolider leur conquête.

Or, à une époque où la capitale primitive des *Unelles* était située à l'extrémité même de la péninsule ou à *St-Côme-du-Mont*, c'est-à-dire aux bords de la mer, *Gavray* formait une position centrale, dominant naturellement la vallée de la Sienne; et des routes anciennes conduisaient d'ailleurs soit de Coutances à Avranches par *Gavray*, soit de *Gavray* à *Vire* par *Villedieu*.

On sait enfin que les Romains construisirent un grand nombre de villes dans la presqu'île du Cotentin, entre autres *Crociatonum*, *Coriallum*, *Alauna*, *Cosedia*, *Grannonum*, c'est-à-dire *St-Côme-du-Mont*, *Tourlaville*, *Alleaume*, *Coutances* et *Portbail-Goué*, indépendamment d'*Ingena* (Genêts), et des deux *mansiones* indiquées dans les itinéraires, savoir le *Fanum Martis* et *Fines*. Mais *Alauna* est une ville du III<sup>e</sup> siècle seulement, et *Cosedia* est peut-être même postérieure en date. Or, avant l'édification de ces deux villes, l'*oppidum* de *Gavray* était vraisemblablement la seule position forte appelée à commander le centre de la péninsule.

Comment les *Unelles* étaient-ils donc si redoutables aux Romains? C'est que, suivant toutes les apparences, leur race, autre que celle des *Abrincates* et des *Ambibariens*, leurs voisins, sinon leurs clients, constituait un peuple de haute stature, race kimrique plutôt que gaëlique, et germanique plutôt que latine. En effet, si plusieurs couches, tant germaniques que scandinaves, se sont superposées dans la péninsule, notamment depuis le V<sup>e</sup> siècle, mais en petit nombre, la race in-

digène est toujours demeurée dominante et elle a conservé quelque chose de son caractère primitif.

Or ces Kimris étaient, on le sait, et sont encore des peuples de haute taille, *formæ hominum inusitata... corpus... magnitudine eximium*, dit Tite-Live : c'étaient, en un mot, des descendants de ces Gaulois qui, sous le règne de Tarquin-l'Ancien, franchirent les Alpes, s'établirent dans la haute Italie et assiégèrent le Capitole, race essentiellement guerrière, laquelle ne connaissait et n'affirmait d'autre droit que celui du plus fort : *Se in armis jus ferre... et omnia fortium virorum esse* (1)...

### III.

La forteresse de Gavray aura eu, d'ailleurs, le sort commun des villes que nous venons de citer ; et, comme elles, à l'époque de l'invasion des barbares, notamment des Saxons, elle aura été détruite par ces pirates habitués à remonter sur leurs frêles pirogues, selon les traditions du pays, le cours facile de la Sienne.

Plus tard, les rois mérovingiens, scrupuleux imitateurs des Romains leurs maîtres, relevèrent de ses ruines la forteresse gallo-romaine, et dès cette époque Gavray apparaît comme un château royal, situé à la limite indécise du Bessin et du Cotentin : « Gabaregium in Bagassino, » dit un diplôme de Louis-le-Débon-

(1) V. Strabon, liv. IV, § 199 ;— Tite-Live, liv. V, ch. xxxv et xxxvii ; liv. VII, ch. ix et x ;— Plutarque, *Vie de Marius*, ch. xvii et xviii ;— H. Martin, *Histoire de France*, t. I<sup>er</sup>, p. 12 à 23.

naire, « cum omni integritate et appenditiis suis quæ  
« conjacent in pago Constantino... »

Sous les princes northmans, la forteresse de Gavray devint château ducal, comme elle avait été château royal sous les rois franks, c'est-à-dire que les ducs de Normandie s'en réservèrent la possession, et que plus tard, lorsqu'ils devinrent rois d'Angleterre, Gavray entra dans le domaine de la couronne.

Le plus jeune des fils de Guillaume-le-Conquérant, Henri, dit *Beau-Clerc*, maître du Cotentin et de l'Avranchin, en fortifia les principaux châteaux, notamment *Avranches* et le *Mont-St-Michel*, *Cherbourg*, *Coutances*, et enfin *Gavray* (*Guabretum*), classé ainsi, par l'historien normand Orderic Vital, au nombre des cinq principales places fortes de la péninsule (1).

Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, parle de son donjon et de son connétable de Gavray auxquels devaient redevances les abbés et barons de St-Pair : « Turrim meam de Guavreio... constabularium  
« ejusdem castri (2)... »

Après la conquête de la Normandie par le roi de France Philippe-Auguste, le château de Gavray redevint ce qu'il avait été dans le principe, c'est-à-dire un château royal à la porte duquel étaient tenus, à raison de leurs fiefs, de monter la garde en temps de guerre, les principaux seigneurs du voisinage : « Hec sunt castella et forteritie que Philippus rex Francie tenet :  
« Cesaris burgus, Barbe fluvius, Wavreium, Karenton,  
« Castrum Vire (3). »

(1) V. Orderic Vital, traduction Guizot, liv. VIII, p. 307 et 308.

(2) V. les *Annales civiles, militaires et généalogiques du pays d'Avranches*, par M. l'abbé Desroches, p. 118.

(3) Id., *Ibid.*, p. 53.

Le château de Gavray fut alors de nouveau fortifié ; et c'est sans doute au règne du conquérant de la Normandie qu'il faut attribuer la construction de ce donjon de forme carrée , situé au midi de la falaise , construit d'ailleurs dans le genre d'appareil du XIII<sup>e</sup> siècle , et dont il reste encore d'imposants débris.

En mars 1306 et en mai 1310 , le roi de France Philippe-le-Bel , voyageant en Normandie , séjourna en son château de Gavray , *apud Gavrayum* ou *Gavreium* (1).

Mais c'est surtout au XIV<sup>e</sup> siècle que le château de Gavray joue un rôle considérable dans l'histoire de la Normandie , sinon de la France elle-même , notamment dans les luttes justement célèbres des rois de France et de Navarre. En effet , en vertu du traité de 1328 , définitivement ratifié en 1336 , Jeanne de France , fille de Louis-le-Hutin , femme de Philippe , comte d'Évreux , déjà reconnue reine de Navarre par le roi de France Philippe de Valois , et d'ailleurs proclamée telle , obtint , en échange de la Champagne et de la Brie , les comtés d'Angoulême ainsi que de Mortain (2).

Or , à dater de cet échange , le château de Gavray , entré dans le domaine de la couronne de Navarre , devient un objet de compétitions princières entre les rois de France , Jean , Charles V , Charles VI , d'une part , et , d'autre part , les rois de Navarre , Charles II , dit le Mauvais , et Charles III.

Suivant Villaret , Blanche de Bourgogne , femme de Charles-le-Bel , troisième fils du roi de France Philippe-le-Bel , convaincue d'adultère avec un chevalier

(1) V. Dom Bouquet , t. XXI , p. 454.

(2) V. Villaret , t. VIII , p. 202 à 209.



normand, nommé Gaultier d'Aulnay, fut enfermée d'abord au Château-Gaillard, en Normandie, et plus tard dans le château de Gavray, demeuré, on le sait, partie du domaine de la couronne (1).

Vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, ce même château, considérablement fortifié par les rois de Navarre, devient d'ailleurs une des plus fortes places du pays, et, suivant l'expression d'un historien, *le plus beau chastel de Normandie*.

En 1353, l'assassinat de Charles d'Espagne avait déterminé un instant le roi Jean à déclarer la guerre au roi de Navarre; mais, sur de plus sages conseils, cette colère fut suivie du traité de Nantes (12 février 1353), par lequel le roi de France céda au roi de Navarre Pont-Audemer, le Cotentin, ainsi que les vicomtés de Valognes, de Coutances, de Carentan, et partant Gavray (2).

En 1354, le roi de France, de nouveau irrité contre son vassal; devenu un véritable duc de Normandie, voulut se saisir des terres possédées par le Navarrois; mais les villes d'*Évreux*, de *Pont-Audemer*, de *Cherbourg*, de *Mortain*, d'*Avranches* et de *Gavray*, défendues par de fortes garnisons navarraises, refusèrent d'ouvrir leurs portes; et cette tentative inutile fut suivie d'un traité non moins honteux que celui de Nantes, et signé à Valognes le 10 septembre 1355 (3).

(1) V. Villaret, t. VII, p. 487; — Guillaume de Nangis, année 1314, — et *Grandes Chroniques de France*, t. V, p. 205.

(2) V. Villaret, t. IX, p. 84 à 88; — *Histoire de France*, par H. Martin, t. V, p. 132.

(3) V. Villaret, t. IX, p. 94 à 100; — H. Martin, t. V, p. 133 et 135.

En 1363, *Guillaume-aux-Épauls* était capitaine du château de Gavray pour le roi de Navarre ; et en 1364, quelques mois avant la célèbre bataille de Cocherel, dans laquelle il fut fait prisonnier par le connétable Duguesclin, Le Captal de Buch, lieutenant de Charles-le-Mauvais, vint *ès parties de Gavray, pour la garde du chastel, de la ville et du pays d'environ....* (1).

Cependant les choses changèrent bientôt de face, grâce surtout à l'épée de Duguesclin. Ainsi, après la célèbre bataille de Cocherel (23 mai 1364), le connétable, accompagné du duc de Bourgogne, nommé gouverneur de la Normandie, du duc de Bourbon, de l'amiral de Vienne, du comte d'Harcourt, ainsi que des sires de Coucy et de La Rivière, avait fait en Normandie une heureuse campagne dans laquelle il s'était notamment emparé, tant par force que par capitulation, des places d'Évreux, de Valognes et de Carantan (2).

Le gouverneur d'Évreux, un Navarrois, nommé *Ferrando*, *Ferrendo* ou *Fernando d'Ayens* ou d'*Avans*, sans attendre l'arrivée de l'armée royale, s'était réfugié dans le plus fort château du roi de Navarre, à Gavray, dernière retraite dans laquelle le roi avait caché son trésor, ses couronnes et ses bijoux.

En 1378, par suite de la ligue du Navarrois avec l'Angleterre, et d'un projet d'empoisonnement imputé à Charles-le-Mauvais, le roi de France avait ordonné de nouveau au connétable Duguesclin d'envahir la Normandie. En conséquence, ce dernier vint mettre le

(1) V. Guillaume de Nangis, année 1364 ;—*Grandes Chroniques de France*, t. VI, p. 232 ;—l'abbé Desroches, p. 285 et 286.

(2) V. les *Mémoires de Bertrand Duguesclin*, ch. XI.

siège devant le château de Gavray ; mais la place était difficile à prendre d'assaut, et le siège dut être rude ; car les environs du château sont encore pavés de ces boulets grossiers ou de ces *carreaux de pierre* que lançait l'artillerie du XIV<sup>e</sup> siècle. Cependant la place se rendit vers le 10 mai 1378, et l'historien Villaret raconte ainsi cet événement :

« Le connétable, accompagné du duc de Bourbon et  
« de l'amiral de Vienne, alla former le siège de Ga-  
« vray, où le commandant d'Évreux s'était renfermé,  
« résolu de se défendre jusqu'à l'extrémité. Gavray  
« était alors réputé le plus beau château de la Nor-  
« mandie. Les assiégés paraissaient déterminés à faire  
« une longue résistance, lorsqu'un accident imprévu  
« vint ralentir leur ardeur. Le commandant étant allé  
« faire la visite d'une tour qui servait de magasin pour  
« l'artillerie, une des chandelles dont il était éclairé  
« tomba sur la poudre, qui, s'embrasant à l'instant,  
« le consuma ainsi que tous ceux qui l'accompa-  
« gnaient....

« On profita de la consternation que cet événement  
« avait jetée dans la garnison pour presser les attaques.  
« Le désir de s'emparer de cette place s'était accru,  
« surtout depuis qu'on avait appris que le trésor du  
« roi de Navarre y était déposé : il consistait en soixante  
« mille francs d'or, trois couronnes du même métal  
« fort riches et quantité de pierreries qui avaient ap-  
« partenu à des rois de France. Le roi, en ayant été  
« informé, envoya au camp le sieur de La Rivière  
« pour s'emparer de ces richesses. Ce seigneur solli-  
« citait incessamment les généraux de composer avec  
« les assiégés afin de pouvoir emporter l'argent et les  
« bijoux. Le duc et le connétable, qui ne voulaient ac-

« corder que des conditions avantageuses au roi ,  
« continuèrent le siège et forcèrent enfin la garnison à  
« se rendre. Le trésor fut remis au sieur de La Ri-  
« vière , qui le désirait fort ; et les Français étant  
« entrés dans la forteresse , la démolirent (1). »

Suivant Villaret et les *Grandes Chroniques de France* ,  
le château de Gavray , ainsi que tous ceux qui avaient  
appartenu au roi de Navarre , furent démolis en l'année  
1378 ; et c'est également à cette date que la Chronique  
de Savigny fixe la démolition du château de Mortain ,  
en cela d'accord avec Robert Cenalis :

ANNO DOMINI MCCCCLXXVIII

OBSESSUM FUIT CASTRUM MORETONIL

L BIS X MILLE C. TER OCTO CONGERAT ILLE

QUI CASTRUM MIRE VERSUM VULT REPERIRE.

« Eodem tempore , comes stabuli in regis subjectione  
« nem redigit omnes munitiones comitatus Moreton et  
« Ebroicensis quas destrui fecit et oppidorum muros  
« subverti (2). »

L'abbé Lefranc , lequel assigne une autre date à cette  
démolition (vers 1386) , ajoute qu'elle fut exécutée par  
Thomas de Graffart , commandant des troupes royales ,  
avec l'aide des grands-baillis de Caen et du Cotentin :  
elle eut donc tous les caractères d'une exécution solen-  
nelle et exemplaire , consommée juridiquement contre

(1) V. d'Oronville, *Vie du duc de Bourbon* ;—Secousse et Froissart,  
liv. II, ch. 22 à 33 et les notes ;—Villaret, t. X, p. 405 et 406 ;  
—H. Martin, t. V, p. 317 et 318.

(2) V. *Recherches historiques sur l'arrondissement de Mortain*, par  
M. H. Sauvage, p. 193 et 194 ;—Masseville, *Histoire de Normandie*,  
t. III, p. 361.

un vassal félon, comme en général ce que les rois de France arrêtrèrent depuis Philippe-Auguste, notamment contre Jean-sans-Terre, ainsi que Charles-le-Mauvais; et cette démolition était évidemment destinée à saisir l'imagination des peuples et à frapper de terreur les hauts barons qui tenteraient à l'avenir de lever contre leur suzerain l'étendard de la révolte (1).

Au reste, les *Grandes Chroniques de France* rapportent en ces termes cet événement mémorable de l'histoire de Normandie : « Après ce que lesdites forteresces  
« furent mises et rendues en la main du roy, les unes  
« par force et les autres par traicté, le roy fu cō-  
« seillié par pluseurs sages que il feist abattre lesdites  
« forteresces; car elles avoient esté tenues contre lui  
« qui estoit souverain seigneur; et par le moïen et  
« sureté d'icelles, pluseurs maux, dommaiges, incon-  
« véniens et traïsons avoient esté faites par ceux qui  
« lesdites forteresces tenoient contre le roy, seigneur  
« souverain desdites forteresces et son royaume : et  
« ainsi estoit grant péril de les laisser en estat, pour  
« doute qu'elles ne retournassent en la main dudit  
« roy de Navarre qui tant de maux et traïsons avoit  
« faites sur la sureté desdites forteresces, lesquelles  
« par pluseurs autres fois avoient esté rendues audit  
« roy de Navarre, par les paix et reconciliations qu'ils  
« avoient faites au roy Jean, père du roy nostre sire,  
« et au roy dont depuis icelles recouvrées en avoit esté  
« désobéissant et porté dommaige au roy et au  
« royaume. Se fist le roy, tant pour celles causes  
« comme pour autres justes et raisonnables, abattre les  
« chasteaux de Breteuil, d'Orbec, de Beaumont-le-

(1) V. Manuscrit de M. Lefranc.

« Rogier, de Parcy, d'Annet, et les clostures des villes  
« et aussi la tour et chastel de Nogent-le-Roy, les chas-  
« teaux d'Évreux, de Pont-Audemer, de Mortaing,  
« de Gavray et aucuns autres en Cotentin; mais les  
« chastel et ville de Cherbourg demeurèrent entiers es  
« mains de ceux qui les gardoient pour le roy de Na-  
« varre qui ne les vouldrent rendre ne délivrer (1)... »

Le château de Gavray fut effectivement rasé de fond en comble, comme tous les châteaux qui avaient appartenu au roi de Navarre, et il n'en reste plus que les fondements ensevelis sous l'herbe avec les parties souterraines et notamment la citerne, que la mine n'a pu naturellement atteindre, ainsi que la base que nous avons décrite.

Par le traité de Paris, en date du 9 juin 1404, la châtellenie de Gavray fit retour, avec Évreux, Avranches et Mortain, à la couronne de France, moyennant une rente de 1,200 livres tournois que le roi consentit à Charles-le-Noble, fils de Charles-le-Mauvais; et depuis cette époque, la forteresse fut successivement prise, reprise par les Français et les Anglais pendant la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, mais sans qu'il fût besoin d'en faire le siège (2).

Cette forteresse cesse ainsi de jouer un rôle important dans l'histoire politique et militaire de la Normandie; mais, jusqu'au siège de 1378, le château avait conservé, soit sous les rois franks, soit sous les princes northmans, l'importance que lui avaient assi-

(1) V. *Grandes Chroniques de France*, t. VI, p. 440 et 444.

(2) V. *l'Art de vérifier les dates*, v<sup>e</sup> CHARLES II, ROI DE NAVARRE; — *Chronique de Charles VI*, liv. XXV, ch. VI; — *Monstrelet*, liv. I, ch. XVII, et Juvénal des Ursins, année 1404.

gnée, dès le principe, le génie supérieur des Romains et leur seconde vue de l'avenir ; tant cette position avait été admirablement choisie par ce peuple éminemment politique et guerrier ! Or, chose étrange ! de tous les châteaux, successivement édifiés sur cette falaise isolée, châteaux détruits en 1378 par le fer et par la mine, ce qui a peut-être le mieux résisté, c'est encore la vieille maçonnerie romaine ; et, malgré tant d'épreuves, l'œuvre des ingénieurs de Rome a tenu bon !

Sans doute, pour compléter cette notice et lui donner tout le développement qu'elle comporte, il faudrait remuer la terre et rechercher, sous le gazon qui les recouvre, les anciens fondements aujourd'hui ensevelis sous l'herbe ; il faudrait en suivre religieusement les traces, en distinguer l'origine et dessiner ainsi le plan de l'ancienne forteresse gallo-romaine. Or, avec le goût des recherches archéologiques qui caractérise notre époque, ce travail se fera peut-être un jour ; mais, en attendant, il nous a paru utile d'appeler l'attention des antiquaires de Normandie et de cette savante Société, sur le caractère particulier de ce vieux château de Gavray, décrit jusqu'à ce jour par des archéologues distingués, plutôt au point de vue de l'histoire du moyen-âge que de la période gallo-romaine, bien qu'il se rattache selon nous, par des preuves matérielles certaines et des pièces à conviction irrécusables, à cette grande époque de l'histoire de la Neustrie, que notre siècle est si curieux d'approfondir, c'est-à-dire à l'époque de la conquête et de la domination romaines (1). Henri MOULIN.

(1) V. *Le Château de Gavray*, par M. de Gerville et par M. Renault, dans l'*Annuaire de la Manche* de 1854.

V.

**NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES , FAITS DIVERS.**

La *Semaine religieuse du diocèse de Bayeux* du dimanche 16 juin 1867, n° 24, 3<sup>e</sup> année, contient une lettre de M. Lecointe, curé de Cintheaux, qui croit, écrit-il, avoir reconnu, sur le territoire de Secqueville-la-Campagne (*Sicca villa juxta Valedunas*), canton de Bourguébus, une vaste inhumation remontant *très-probablement* à la bataille du Val-des-Dunes, livrée le 10 août 1047, jour de la St-Laurent.

« Ce fait, je n'en doute pas, fixera l'attention de nos antiquaires normands, beaucoup plus capables que moi d'en apprécier l'importance. »

M. le curé de Cintheaux était tout occupé de recherches historiques sur cette bataille, lorsqu'il reçut de M. le curé de St-Aignan l'avis qu'un ouvrier de Conteville venait de découvrir un grand nombre de squelettes humains dans un champ d'où il tirait du sable.

L'endroit indiqué se trouvait précisément au milieu du Val-des-Dunes, plus connu dans le pays sous le nom de Vallée-de-Chicheboville; et, comme les sépultures remplissent trois champs entiers, selon toute vraisemblance, le hasard avait fait découvrir l'une des grandes inhumations qui suivirent la bataille.

En se rendant à cet endroit avec le curé et l'adjoint de St-Aignan et avec un *ouvrier propriétaire dudit champ*, le même qui, il y a cinquante ans, avait découvert, au haut du Val-des-Dunes, les fondations de la chapelle St-Laurent, où, suivant de Bras, furent inhumés les



défunts ; enfin, avec plusieurs autres personnes, parmi lesquelles M. Le Gost-Clérisse ; en se rendant, dis-je, au lieu des découvertes, M. le curé de Cintheaux a cru reconnaître un tumulus dans une éminence formée de main d'homme et située à 2 kilomètres du Val-des-Dunes. Arrivés au haut de la côte, ils recueillent tous les renseignements utiles de la bouche du *bon vieillard*, M. Prempain, qui découvrit, en labourant avec son père, il y a cinquante ans, les fondations de la chapelle, dont les pierres ont servi à des constructions. En redescendant la côte, ils s'arrêtent à l'endroit dit *Mal-Couronne*, où Henri I<sup>er</sup>

Le Reis meismes fut feruz  
Et de son cheval abattuz.

Ils arrivent enfin au champ situé à moitié du vallon, où le combat fut le plus rude. « L'ouvrier qui nous guidait a rencontré un si grand nombre de squelettes, « qu'après avoir enlevé la mince couche de terre qui « recouvre le sable blanc, il voit tout de suite, à l'inspection du terrain, s'il est sur une sépulture. Si le « sable est pur, non mélangé de terre, c'est alors un « intervalle qui sépare quelquefois les cadavres ; si le « sable a été remué, c'est l'indice d'une sépulture.

« En arrivant, l'ouvrier nous montre d'abord un « espace de 8 à 10 mètres carrés, dans lequel il n'avait « pas rencontré moins de quinze cadavres. Les sque- « lettes sont enterrés par grandes rangées, *sans cercueils* ; « seulement on remarque parfois deux rangs de pierres « alignées imitant un cercueil, au milieu desquelles le « cadavre est déposé. » L'un des squelettes mesurait 6 pieds ; du reste, aucune arme, aucun objet auprès du corps, *si ce n'est un petit vase* qui s'écrase dans les mains de l'ouvrier, qui n'en a pas conservé les débris.

« Il procéda devant nous à l'ouverture d'une tombe, dans un terrain non encore exploité ; en moins de dix minutes, il eut mis à découvert trois squelettes, dont deux surtout étaient parfaitement conservés. » Ils se trouvaient à 50 centimètres de profondeur, dans un sable très-pur, ce qui explique leur parfait état de conservation. L'un des trois était le squelette d'un adolescent. L'autre annonçait un homme fort, mais déjà âgé. Le troisième était de beaucoup le plus remarquable ; la tête était plus haute que le reste du corps, ce qui lui donnait presque l'apparence d'un homme à demi assis.

« La tête n'était point énorme ; la boîte du crâne était encore dure et résistante. Il ne manquait pas une dent à la mâchoire ; elles étaient parfaitement blanches et bien rangées. Les tibias, malgré leur force et solidité apparente, pouvaient être facilement traversés avec le doigt. »

E. CHATEL.

— La livraison de juillet 1867 de la *Revue des Sociétés savantes des départements* contient les comptes-rendus, par M. Hippeau, des lectures faites à la section d'histoire et de philologie et, par M. Chabouillet, des mémoires lus à la section d'archéologie. Nous en transcrivons les passages qui intéressent spécialement la Compagnie :

« Séance du 24 avril 1867. Présidence de M. Amédée Thierry. — M. CHARMA, Doyen de la Faculté des Lettres de Caen, Secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, lit l'introduction qui doit être mise en tête d'un poëme inédit du XII<sup>e</sup> siècle, intitulé *Fons philosophiæ*. Il commence par établir que l'étude du moyen-âge doit se condamner encore longtemps à des recher-

ches partielles avant de songer à résumer en formules générales les lois qui ont pu présider au mouvement de l'esprit humain pendant cette période si peu connue, malgré les nombreux travaux dont elle a été l'objet. Il a voulu donner l'exemple de ce travail aride, dit-il, mais nécessaire, en faisant connaître un poème fort peu connu du XII<sup>e</sup> siècle, et attribué à un auteur moins connu encore, le chanoine Godefroi.

Après l'exacte description du manuscrit de la Bibliothèque impériale, qui contient le *Fons philosophiæ*, et l'étude de son procédé de versification, M. Charma présente un résumé des matières traitées dans les quatre livres dont il se compose.

De ces quatre livres, le second, le troisième et toute une partie du premier contiennent, sous la rubrique générale d'*Anatomia corporis Domini*, une description mystique et symbolique des différents membres du corps de Jésus-Christ. L'auteur du mémoire ne s'occupera pas de cette partie du poème, se bornant à l'examen des matières auxquelles s'appliquait alors l'enseignement philosophique. La forme adoptée par le poète est celle du récit d'un voyage allégorique entrepris sous la conduite de l'Esprit-Saint. Il rencontre une source d'où sortent sept courants, qui forment les arts mécaniques; plus loin se présente une autre source d'où découlent sept fleuves, figurant les sept arts libéraux, partagés en deux grands bras, dont le premier est le *trivium* et l'autre le *quadrivium*. Viennent alors, sur chacun de ces sept arts et sur les maîtres tant anciens que modernes qui les ont enseignés, de précieux détails. Ces études spéculatives conduisent à celles qui doivent donner une règle à la vie, c'est-à-dire aux Sciences Morales, Éthique, Économique et Politique, et enfin à

celle qui en est le couronnement, c'est-à-dire à la Théologie. Tel est le poëme que M. Charma se propose de publier avec les notes nombreuses et les éclaircissements historiques et philosophiques que le savant et ingénieux professeur y a joints. Quel est l'auteur de ce livre tiré de la poussière des bibliothèques et rendu ainsi à la lumière ? M. Charma se livre sur ce point à une discussion qui le conduit à l'attribuer, ainsi que d'autres ouvrages dont il donne les titres, à un prier de l'abbaye de S<sup>te</sup>-Barbe-en-Auge, Godefroi de Breteuil.»

— M. le Ministre de l'Instruction publique a entendu la lecture faite par M. DAININ, professeur à la Faculté des Lettres de Caen, vice-président de la Société des Antiquaires de Normandie, *Sur le Traité de commerce de 1786 et les intérêts de la Normandie*. Après avoir présenté l'histoire des circonstances dans lesquelles ce traité a été préparé et signé, M. Dainin a fait voir qu'il avait causé en Angleterre et en France une émotion des plus profondes. L'opposition se plaignait dans le Parlement de voir sacrifier les intérêts de l'Angleterre, et l'opinion publique élevait chez nous les mêmes plaintes, surtout en Normandie. La Chambre de commerce de Rouen envoie à ce sujet deux délégués en Angleterre, pour s'assurer des conditions dans lesquelles nous devons subir la concurrence, et les délégués n'aperçoivent que des motifs de découragement dans la situation économique de l'Angleterre. Les premiers résultats du traité, tels qu'on peut les constater au milieu de l'année 1788, donnent en partie raison à ces plaintes ; mais la concurrence n'avait rien d'impossible avec quelques modifications apportées à notre condition économique. Ces modifications, la Chambre de commerce de Nor-

mandie les signale , et en même temps elle conseille à l'industrie de la province d'accepter résolument la concurrence. La différence qui existait entre la condition économique de l'Angleterre et celle de la France semblait cependant devoir faire de ce traité de 1786 une convention peut-être prématurée , quand la Révolution de 1789 vint subitement en arrêter le développement et remettre à des temps plus calmes l'application d'un système économique si propre au rapprochement et à la réconciliation de deux nations longtemps rivales.

M. le Ministre , après avoir joint ses félicitations à celles de l'Assemblée et donné des éloges mérités à ce mémoire , « bien dit et bien pensé » , a présenté quelques observations au sujet des conséquences attribuées par l'auteur au traité de 1786 , et qui lui ont semblé exagérées. L'Angleterre et la France , a-t-il dit , ne se trouvaient pas , en 1786 , dans des conditions d'inégalité telles qu'il fût impossible , pour le second de ces pays , de devenir , en quelques années , en état de soutenir la concurrence avec le premier. Il ne faudrait pas non plus s'exagérer les influences exercées par les faits économiques sur les événements qui ont précédé et suivi la grande Révolution de 1789 : on doit les rattacher à des causes tout autrement graves. Il est vraisemblable que , sans ces événements , l'équilibre se serait tout naturellement établi , et que la lutte entre les deux nations aurait eu pour résultat définitif le progrès de chacune d'elles. Nous ne paraissions pas mieux préparés , en 1860 , à soutenir la lutte avec l'Angleterre , et cependant on peut constater aujourd'hui le vive et puissante impulsion donnée par la libre concurrence à notre industrie plus brillante et plus prospère que jamais.

[M. Dansin a soutenu ses assertions par des détails précis et circonstanciés, qui prouvaient avec quelle conscience il avait étudié la question qu'il avait si remarquablement traitée.]

— M. Théodore LE CERF, de la Société des Antiquaires de Normandie, lit un mémoire sur les Écoles nationales fondées, depuis vingt ans, dans l'île de Jersey.

Ce mémoire est extrait d'un travail plus étendu, adressé par l'auteur à Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique, par suite de la mission qu'il en avait reçue de s'enquérir de l'état de l'instruction primaire dans les îles anglo-normandes.

Les *Iles normandes*, surnommées les « émeraudes de la couronne britannique », se rattachent à la France par une communauté de race et de souvenirs. Cet heureux coin de terre, dit l'auteur du mémoire, à l'abri des agitations du continent, ne connaît ni les révolutions, ni la guerre. C'est, on peut le dire, un pays « peu connu dans l'histoire », mais dont les habitants sont arrivés au plus haut degré de prospérité qu'il soit donné d'atteindre, puisqu'ils jouissent, depuis des siècles, des deux plus grands biens de ce monde pour un État, grand ou petit : la paix et la liberté.

L'instruction à tous ses degrés est universellement répandue dans les deux grands bailliages de Jersey et de Guernesey ; elle y est répandue, et c'est le fait important sur lequel l'auteur insiste plus particulièrement, non par suite des encouragements donnés par le Gouvernement, mais par le concours des habitants eux-mêmes ; de sorte que l'observateur y constate jusqu'à quel degré de puissance peut s'élever l'initiative individuelle. Parmi les écoles fondées et entretenues par

les particuliers, M. Le Cerf cite celles qui se rattachent à la grande Société nationale, dont le siège est à Londres, et qui, depuis le commencement de ce siècle, sous l'inspiration du Révérend Andrea Bell, a donné naissance à plus de 12,500 établissements d'instruction primaire gratuite, tant dans le Royaume-Uni que dans les colonies. Des détails on ne peut plus intéressants font apprécier les avantages de cette institution et la manière habile dont sont dirigées les écoles, soit de garçons, soit de filles. L'*École nationale* de Jersey donne à 800 enfants des deux sexes une instruction non-seulement gratuite, mais rémunérée au moyen de *tickets* ou bons de présence. Sur les 7,500 fr. nécessaires à l'entretien de l'établissement, la cassette de la Reine, le Conseil privé, l'Assemblée des États de Jersey n'en fournissent que 2,000.

M. Le Cerf conclut en disant qu'en France, comme ailleurs, les efforts des particuliers, secondant l'impulsion donnée par le Gouvernement, ne pouvaient qu'être favorables aux progrès de l'enseignement élémentaire.

Cette lecture, remplie d'aperçus ingénieux et nourrie de faits observés avec sagacité et présentés avec un rare talent d'exposition, puisait un intérêt tout spécial dans les réformes introduites par la loi sur l'enseignement primaire, récemment promulguée en France : aussi a-t-elle reçu de l'Assemblée un bienveillant et légitime accueil.

Les conclusions du mémoire de M. Le Cerf ont cependant donné lieu à quelques observations de M. le Président, qui, tout en reconnaissant les services que peut rendre à l'enseignement primaire l'initiative individuelle, fait remarquer que l'absence de l'action du

pouvoir central pourrait donner lieu à quelques abus qu'il serait facile de signaler. « Nous n'avons sur ce point rien à envier à nos voisins, ajoute M. le Président ; le patronage de l'État, assurant l'éducation à tous les enfants sans exclusion et sans exception, ne peut avoir qu'une influence bienfaisante. Il a déjà produit d'immenses résultats. »

— M. Le Héricher, professeur au collège d'Avranches et membre de la Société des Antiquaires de Normandie, établit, dans un mémoire sur les *Origines scandinaves de la topographie normande*, que cette province a conservé, principalement sur son littoral, un grand nombre de mots d'origine scandinave, particularité que ne présentent pas au même degré les provinces limitrophes. Il expose la série des éléments scandinaves qui caractérisent la topographie normande et, après cet examen, il donne les conclusions suivantes : 1° que l'action des Scandinaves ou Normands, navigateurs et pirates, s'exerça particulièrement sur les côtes ou le long des fleuves ; 2° que la péninsule de la Manche, à cause du grand développement de son littoral, reçut cette influence plus que les autres parties de la Neustrie ; 3° que, dans la Manche, c'est la Hague, où ils avaient fait la grande coupure dite le *Hague-Dick*, qui fut la véritable Scandinavie de la province ; 4° que l'influence normande, à ne la juger que par la topographie, suppose un nombre considérable d'envahisseurs, alimenté pendant des siècles par les arrivages de la Scandinavie, grossis des contingents qui pouvaient venir des Danois d'Angleterre ; 5° que, pour introduire des innovations considérables dans les noms de lieu, il faut non-seulement le nombre et la durée, mais encore l'autorité ; par



normands, à l'état d'aristocratie, énergique et étendu ; 6° enfin la langue s'éteignit, après deux ou trois siècles, à Rouen par exemple, et plus longtemps sur les côtes : selon le rapport des historiens, c'est par les femmes que la langue normande resta longtemps en usage, où les ducs de Normandie faisoient parler à leurs fils. M. de la Harpe y prend part, avec M. de la Harpe, Léopold Delisle et plusieurs autres. Pour l'auditoire cette conviction de lieux du littoral il existe des dénominations auxquelles on peut attribuer un caractère normandin, il est nécessaire de le noter, surtout en ce qui concerne les provinces où n'a pas prévalu l'influence des hommes du Nord. Il faut alors distinguer les vocables qui, d'origine normande, lui appartiennent d'une

professeur de rhétorique au Collège de la bibliothèque de Saintes, des Antiquaires de Normandie, a publié : *Une élection au XV<sup>e</sup> siècle*, dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, tome I, page 100. Ce travail est le fruit de ses recherches municipales à cette époque. Il est à regretter que, si le premier essai du genre fut fait pour les élections municipales de 1302 par Philippe le Hardi, il ne fut pas suivi par ses magistrats et ses chefs de famille dans une nation formée de la fusion de l'élément celtique, germanique et latine,

ville, etc., fait le récit d'une élection au XV<sup>e</sup> siècle, au sujet de laquelle il donne de piquants détails, analogues, du reste, à ceux que présentent dans tous les temps les réunions de ce genre.

Séance du 26 avril 1867. Présidence de M. Léon Renier. — M. H. MOULIN, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, ne pouvant se rendre à Paris, avait prié le Secrétaire de la Société, M. Charma, de lire pour lui une *Notice sur le camp romain du Châtellier*. Ce travail est encore une tentative pour éclairer d'un jour nouveau les *Commentaires de César* et la géographie de la Gaule au moment des guerres qui amenèrent sa soumission définitive. Il existe dans le département de la Manche trois localités, le Châtellier du Petit-Cellend, Champrepus et Montcastre, qui paraissent avoir des droits à nous montrer à la fois des vestiges du camp de Q. Titurius Sabinus et le théâtre de la bataille donnée par ce lieutenant de César à Viridovix, chef des Unelles, l'an 698 de Rome. M. Moulin, après avoir étudié sur le terrain ces trois localités, en avoir comparé sur place les accidents avec les notions des *Commentaires*, s'est décidé pour le Châtellier. « Des trois camps romains « considérables que possède le département de la « Manche, dit en finissant M. Moulin, un seul répond, « tant par sa position géographique que par la situation « naturelle du terrain, à toutes les exigences du texte « des *Commentaires*, ainsi qu'aux règles de la castra- « métation romaine, et ce camp c'est celui du Châ- « tellier. Comme théâtre stratégique, ce lieu reflète « en outre les circonstances principales de la bataille, « tandis que les positions centrales de Champrepus, ou « extrêmes de Montcastre, ne sauraient se concilier

• avec les indications programmatiques énumérées dans  
• les *Commentaires*. »

Je ne sais si l'opinion de M. Molin pourra l'ambro-  
sité des suffrages des savants qui s'occupent de ces  
questions : mais à tout le moins de l'auteur de la  
*Vie de César*, indépendamment de cette heureuse ren-  
contre, le travail de M. Molin mérite attention, car il  
témoigne d'études consciencieuses et intelligemment  
poussées sur le sujet. »

— Nous extrairons encore, de *Rapport fait à l'Acade-  
mie des inscriptions et belles-lettres au nom de la Com-  
mission des Antiquités de la France*, par M. de Lasteyrie,  
lu dans la séance de vendredi 12 juillet 1867, ce qui  
a trait à deux des membres de la Société des Anti-  
quaires de Normandie qui y sont mentionnés.

• La Normandie a toujours figuré très-dignement  
dans nos concours. Cette fois, elle y est particulière-  
ment représentée par M. PRISERX, professeur au lycée  
de Caen, à qui l'on doit un très-bon volume, intitulé  
*Siège et prise de Rouen par les Anglais, 1418 et 1419*.  
Sir Frédéric Madden avait publié, il y a quelques  
années, dans le *Recueil de la Société des Antiquaires de  
Londres*, un vieux poème anglais : *The seige of Rouen*,  
composé par un témoin oculaire. Mettant très-habile-  
ment à profit ce texte peu connu dont il donne la tra-  
duction française à titre de pièce justificative, M. Pri-  
serx en a su tirer un récit fort clair, fort intéressant et  
très-complet du siège de 1419. Ajoutons qu'en histoire  
intelligente, il a toujours eu soin de contrôler d'après  
d'autres témoignages les assertions parfois suspectes  
du poète anglais et qu'en cela il a fait preuve d'une  
très-bonne critique.

Le volume dont il s'agit eût donc suffi à lui seul pour justifier la demande d'une mention honorable en faveur de son auteur ; mais M. Puiseux s'est encore acquis quelques droits de plus à nos suffrages par l'envoi de trois mémoires, intitulés : *l'Émigration normande et la colonisation anglaise en Normandie au XV<sup>e</sup> siècle* ; — *les Docteurs normands au commencement du XV<sup>e</sup> siècle* ; — *Étude sur une grande ville de bois construite en Normandie pour une expédition en Angleterre*. A des titres divers, ces trois opuscules nous ont paru également marqués au coin d'une saine érudition et du plus louable patriotisme.

Cette dernière considération n'est pas indifférente à nos yeux. Dans le récit des luttes entre la France et l'Étranger, nous n'aimons pas, en effet, à voir l'auteur oublier trop complètement à quel pays le rattachent les liens du sang. Quelques concurrents, nous regrettons d'avoir à le dire, nous ont paru, sous ce rapport, mal comprendre ou du moins outrepasser singulièrement le devoir d'impartialité imposé à l'historien. L'histoire n'est pas une lettre morte. A travers le récit des faits, on aime à sentir battre le cœur de l'homme ; et si loin qu'il pousse les scrupules de la véracité, l'historien qui veut conserver l'estime et la sympathie des honnêtes gens, ne doit jamais abdiquer tout-à-fait ces nobles passions qui constituent le sentiment de l'honneur national. M. Puiseux nous donne toute satisfaction sous ce rapport, et nous lui en savons gré. »

« Nous regardons comme un devoir de donner ici au moins quelques paroles d'encouragement à l'auteur d'une très-élégante *Notice sur l'église de St-Sulpice de Favières*, M. Patrice SALIN. Ce travail trahit sans doute

beaucoup d'inexpérience. Se méfiant trop de ses propres forces (péché de modestie qui n'est pas commun), l'auteur se contente trop souvent de donner l'opinion d'autrui et ne motive pas suffisamment le choix qu'il fait entre diverses assertions contraires. Mais ses descriptions sont bonnes, ses résumés bien conçus. On nous assure que la *Notice sur St-Sulpice de Favières* doit être suivie de plusieurs autres notices du même genre, consacrées aux églises les plus remarquables de l'ancien diocèse de Paris. Convaincus que M. Patrice Salin mettra tout son soin à éviter, dans la suite de son œuvre, les imperfections de détail que nous venons de signaler, nous souhaitons sincèrement le succès d'une publication qui rentre si complètement dans l'ordre d'études que le présent concours a surtout pour objet d'encourager. »

— *Note relative à un projet de loterie pour la reconstruction du Musée de Caen et pour la restauration des anciens monuments de cette ville.* — Un homme dont la compétence ne saurait être contestée, M. de Chennevières, a dit de notre Musée : « Le Musée de Caen, par l'importance  
« des chefs-d'œuvre qu'il renferme, par la grandeur  
« des noms que ces chefs-d'œuvre représentent, par  
« l'influence intellectuelle qu'exerce une ville aussi im-  
« portante sur les trois départements qui alimentent  
« ses écoles diverses et auxquels elle sert de tête et de  
« cœur, le Musée de Caen porte en lui et infiltre dans  
« toute cette demi-province les enseignements de l'art  
« les plus hauts, les plus variés, les plus délicats, les  
« plus sûrs à suivre. »

Ailleurs, M. de Chennevières dit encore : « J'ai vu  
« et fréquenté un certain nombre de Musées de France ;

« je n'en connais pas qui puisse mieux que celui de  
« Caen légitimer les largesses d'un Conseil municipal  
« et qui soit plus digne de soins, d'étude et d'at-  
« tention. »

En effet, dans ce Musée brillent des noms tels que ceux de Pérugin, de Paul Véronèse, du Tintoret, du Guérchin, de Rubens, de Van-Dyck, Sneyders, Paul de Vos, Van der Helst, Philippe de Champagne, Van der Meulen, Poussin, Jouvenet, Rigaud, et de bien d'autres artistes de la plus haute notoriété.

Une galerie de cette importance, objet pour la ville de Caen d'un véritable culte, doit être entourée des soins les plus attentifs, et se trouver avant tout dans les conditions de sécurité les plus complètes, les plus incontestables. Or, ces conditions sont-elles rigoureusement remplies ? On ne craint pas d'affirmer le contraire, et voici en peu de mots comment cette assertion se justifie :

Sous le Musée même, au rez-de-chaussée, se trouvent les écoles municipales de dessin et d'enseignement mutuel : l'une chauffée au moyen d'un calorifère, l'autre à l'aide de simples poêles, toutes deux éclairées au gaz. Or, cet ensemble n'est séparé du Musée que par une charpente et un plancher en bois, vieux, secs, aliment parfaitement préparé pour un incendie. Évidemment, dans ces conditions, tel accident peut survenir : une explosion de gaz, par exemple, comme il s'en produit tous les jours, qui aurait pour conséquence l'anéantissement complet de notre magnifique collection. Un pareil désastre nous blesserait tous au cœur, et la France entière nous reprocherait amèrement le défaut de prévoyance qui aurait causé la destruction de tant de chefs-d'œuvre. Faut-il continuer à

vivre dans une telle appréhension ? Ne devons-nous pas chercher tous les moyens possibles de nous soustraire à une si funeste éventualité, quand le danger est incontestable ? Aucun doute à ce sujet.

Mais cette observation n'est pas la seule à laquelle donne lieu notre Musée : ses dimensions actuelles sont insuffisantes ; il ne saurait donner place à des tableaux provenant d'acquisitions nouvelles ou de donations du Gouvernement, ni recevoir des collections dues à des actes de munificence privée.

Pour toutes raisons donc, le Musée de Caen est à refaire : il est insuffisant et ne garantit pas une entière sécurité aux œuvres qu'il contient.

D'un autre côté, le Musée ne saurait être à Caen le seul objet de la sollicitude des amis des arts. Notre ville renferme un grand nombre de monuments, legs précieux des temps passés, tous plus ou moins sérieusement dégradés, et présentant dans plusieurs de leurs parties un aspect de délabrement et de ruine qui désole et humilie. De ce côté encore, l'exécution de travaux importants est réellement urgente ; on ne peut voir la main du temps s'appesantir sur les vieux monuments dont notre cité s'honore, et en achever la ruine sans être constamment préoccupé de la pensée d'arrêter le mal et d'y porter remède. Mais pour arrêter ce mal et y porter remède, tout comme pour reconstruire notre Musée, il faut bien convenir qu'un élément indispensable nous manque : l'argent, beaucoup d'argent.

On a essayé d'une souscription pour arriver à la restauration de nos églises ; les résultats qu'elle a produits sont restés tellement inférieurs aux besoins, qu'il serait désormais inutile de compter sur cette ressource.

Quant au budget municipal, on n'en saurait espérer les sacrifices nécessaires. Depuis quinze ans il a fait face à de nombreuses dépenses ayant pour objet, quelques-unes, de grandes et incontestables améliorations; d'autres, des travaux auxquels il était impossible de se soustraire. Bref, ce budget se trouve aujourd'hui dans un état d'appauvrissement qui ne permet pas même d'entrevoir à quelle époque il serait en mesure d'entreprendre et de continuer, avec une rapidité suffisante, la restauration des vénérables monuments que nous ont laissés le moyen âge et la Renaissance. Ajoutons, d'ailleurs, qu'avant de donner satisfaction à ces aspirations artistiques, l'Administration municipale doit pourvoir à d'autres besoins que la masse de la population met, non sans raison peut être, au premier rang : bon entretien des rues et du pavage, construction des divers égouts, abondante distribution d'eau, toutes choses essentielles à la salubrité autant que nécessaires à l'agrément.

Puis donc que l'Administration municipale est aujourd'hui impuissante, puisqu'une souscription ne saurait procurer des ressources comparables aux besoins, à quel moyen serait-il possible de recourir encore ?

La ville d'Amiens, sans le secours d'aucun subside municipal, a pu construire un splendide Musée qui n'a pas coûté bien loin de 4,500,000 francs; ce sont trois loteries successives qui ont fourni les capitaux nécessaires. D'autres villes ont eu recours au même procédé pour arriver à la réalisation d'œuvres dont l'utilité, dont l'urgence ne dépassaient pas, et elles l'attestent, l'utilité et l'urgence des travaux qui réclament à Caen l'intérêt de l'art. Aujourd'hui même, Bordeaux demande à une loterie les fonds dont il a besoin pour



créer un établissement d'acclimatation. Pourquoi n'essayerions-nous pas aussi de ce moyen que le succès a couronné partout où il a été mis en œuvre? Si Amiens a pu trouver 4,500,000 francs ou à peu près dans les produits de trois loteries, ne nous serait-il pas permis d'espérer qu'une seule nous en fournirait 600,000? Or, 600,000 francs pourraient être répartis de la manière suivante :

|                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| Musée. . . . .              | 400,000 fr. |
| St-Pierre. . . . .          | 60,000      |
| St-Sauveur . . . . .        | 30,000      |
| Vieux St-Étienne. . . . .   | 30,000      |
| Grand St-Étienne . . . . .  | 50,000      |
| Réserve à répartir. . . . . | 30,000      |
|                             | <hr/>       |
| Total. . . . .              | 600,000 fr. |

Le Musée serait établi, comme il l'est aujourd'hui, au 1<sup>er</sup> étage, du côté sud-est de l'Hôtel-de-Ville; ce côté serait entièrement à reconstruire et le Musée en occuperait toute la longueur. L'entrée serait disposée dans un pavillon monumental en saillie sur le corps de bâtiment principal, dont l'axe coïnciderait avec celui du Cours-la-Reine. Pour éviter le danger que l'on redoute aujourd'hui, le rez-de-chaussée ne serait affecté à aucune école; il constituerait une galerie de sculpture et d'antiquités. Les écoles seraient reportées dans un prolongement à construire du nouveau bâtiment qui borde la rue St-Laurent; ce prolongement devrait être poussé jusqu'à la rue de l'Hôtel-de-Ville. Le 1<sup>er</sup> étage y serait d'ailleurs disposé de manière à pouvoir être plus tard annexé au Musée, lorsque l'achèvement de l'Hôtel-de-Ville, le long de la rue de ce nom, permettrait de transférer les écoles dans ces nouvelles constructions.

Ainsi, sur le produit de la loterie, 400,000 francs seraient consacrés à la reconstruction de tout le bâtiment qui contient le musée actuel, et au prolongement jusqu'à la rue de l'Hôtel-de-Ville de la construction neuve qui fait face aux bureaux de la Préfecture.

Quant aux églises, les 200,000 francs répartis entre quatre d'entre elles, permettraient d'attendre que l'état des finances municipales rendit possible une restauration plus complète, si ces premiers fonds se trouvaient insuffisants.

Mais pour arriver à ces résultats si désirables, qui constitueraient pour la ville de notables embellissements en même temps qu'ils assureraient la conservation de nos vieux monuments, et donneraient à nos galeries artistiques des dimensions et une sécurité indispensables qu'elles ne présentent pas aujourd'hui ; pour tout cela il faudrait organiser une loterie, et d'abord en obtenir l'autorisation.

A Amiens, ce n'est pas l'Administration municipale qui a pris l'initiative des démarches nécessaires : on a sans doute trouvé dans cette ville, comme on pourrait le faire chez nous, que des travaux de cette nature intéressant moins que ne feraient certains autres la généralité des citoyens, ce n'était pas dans ce sens que devait être dirigée avant tout l'action de l'Administration urbaine. Aussi est-ce par les soins de la Société des Antiquaires de Picardie que les loteries Amiennoises ont été organisées, et que le Musée a été construit.

La Société des Beaux-Arts de Caen s'est donné pour mission d'encourager par des concours, par des expositions, dans la mesure de ses moyens, la musique et la peinture. Elle fait ainsi beaucoup de bien sans doute;

mais là ne se borne pas celui qu'elle doit vouloir faire ; elle ne se préoccupe certainement pas moins de la bonne conservation, de l'extension de nos collections artistiques, de la restauration et de l'entretien de nos monuments historiques. Si jusqu'ici elle n'a fait que bien peu sous ce rapport, c'est que l'exiguité de ses ressources ne lui a pas permis de faire davantage. Mais qu'un moyen se laisse entrevoir d'obtenir la réalisation des mesures si désirables, si nécessaires, dont il vient d'être question : à coup sûr ni l'esprit d'initiative, ni une courageuse persévérance ne lui feront défaut. La Société des Antiquaires de Normandie s'associerait bien volontiers, sans doute, à cette œuvre importante, et les efforts réunis de ces deux honorables Compagnies, chaudement appuyés par l'Administration municipale, ne pourraient manquer de nous conduire au but que nous devons tous ambitionner.

Colonel LEPAGE.

— *Un bréviaire in-folio à l'usage de l'église de Sarum, dans le Wiltshire, en Angleterre, imprimé à Paris en 1506.* — On sait que, dans les premiers temps de l'imprimerie, la presse de quelques villes privilégiées telles que Strasbourg, Mayence et Paris, recevait de tous les points de l'Europe où cette industrie ne s'était pas encore aussi bien établie, des commandes d'ouvrages que la librairie de ces diverses localités débitait ensuite et revendait. L'Angleterre, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, était au nombre des contrées qui, sous ce rapport, payaient quelquefois leur tribut à la France. Londres s'approvisionnait assez fréquemment à Paris, et quelques-uns des libraires et même des imprimeurs de la capitale de la Grande-Bretagne, Wynkyn de Worde et Michel

Morin entre autres, se fournissaient, pour des ouvrages de luxe, chez nos imprimeurs parisiens. Parmi ces derniers on cite le célèbre Thielmann Kerver, qui s'appelait sans façon lui-même *peritissimus chalcographorum*. C'est à une des œuvres de ce maître, exécutée pour nos voisins d'outre-mer, que cette note est consacrée.

Un des correspondants étrangers de la Société des Antiquaires de Normandie, M. John Eliot Hodgkin, de West-Derby, près Liverpool, rencontra en 1859, chez un libraire à Londres, un in-folio en assez mauvais état dont il fit l'acquisition au prix de cinq francs. C'est, comme l'indique la dernière page du volume qui a été heureusement conservée, un bréviaire à l'usage de l'église de Sarum, dont l'impression, achevée le 17 janvier de l'année 1506 (*anno ab Incarnatione Domini quingentesimo sexto supra mille, ære et impensis honestorum virorum Wynkyn de Worde et Michaelis Morin, mercatorum bene meritorum Londoniis*), aux frais de Wynkyn de Worde et de Michel Morin, marchands à Londres, est due à Thielmann Kerver, imprimeur juré de l'Université de Paris et demeurant dans cette ville (*Parisiis*), grande rue St-Jacques, à l'enseigne de la *clai de fer*, *ad signum cratis ferri* ou *cratis ferree*, comme il l'écrit sur une autre de ses éditions. Cette année-là, en effet, Kerver avait quitté la maison qu'il occupait d'abord sur le pont St-Michel, à l'enseigne de la *Licorne*, laquelle figure dans la marque bien connue que les ouvrages sortis de ses presses portent habituellement. Cet ouvrage, maltraité par le temps, contient, dans ce qui en reste : 1° une *Table des longues et des brèves* ou des règles pour prononcer les syllabes, là où il peut y avoir incertitude en égard à leur quantité ; 2° un calendrier commençant avec le mois de mars et se terminant par l'indication

des moyens propres à déterminer le nombre d'or, la lettre dominicale et les fêtes mobiles; 3° une portion du psautier (*psalterium per annum*); 4° une partie du *sanctale*.

L'impression en est magnifique; les caractères noirs et rouges s'y détachent parfaitement sur un papier d'une remarquable blancheur; les lettres initiales et les vignettes y sont d'une grande beauté; le corps du livre est à deux colonnes; la pièce finale (ce que les Anglais, d'après les Grecs, appellent le *colophon*) nous offre une autre disposition, celle où la même ligne remplit toute la page; en somme, c'est un des spécimens les plus riches et les plus splendides de l'art à cette époque.

Cette édition est d'ailleurs inconnue à tous les bibliographes; elle ne se trouve indiquée ni dans la liste dressée par Dickenson des bréviaires imprimés pour l'église de Sarum, ni dans la *Notice* de Brunet sur les *Heures gothiques imprimées à Paris à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au commencement du XVI<sup>e</sup>*. Est-elle, comme nous l'affirme M. Hodgkin, de dix ans plus ancienne que toutes les éditions in-folio connues jusqu'ici du même livre? c'est ce que nous n'oserions affirmer; nous savons seulement par Brunet que, dès 1497, Kerver avait publié pour Jean Ricard, marchand libraire à Rouen, un in-8° gothique intitulé : *Hore beate Marie Virginis secundum usum Sarum*; ce qui n'infirmé en rien l'assertion de notre savant confrère. Enfin, c'est le seul souvenir qui reste dans l'histoire de la bibliographie d'un livre imprimé en France pour le compte d'un des libraires anglais les plus renommés de l'époque, pour Winkyn de Worde, que l'on voit associé ici avec Michel Morin, qui était évidemment français.

— *Antiquités gauloises et franques découvertes à Sommery*, en juin 1867. — En traçant la nouvelle route qui va de l'église de Sommery (canton de St-Saëns, arrondissement de Neufchâtel, Seine-Inférieure) à la station du chemin de fer, on a rencontré dans le talus, à 60 centimètres de profondeur, une urne en terre qui contenait des os brûlés et des charbons. C'était de la céramique évidemment gauloise. L'urne avait une teinte grise ; la terre était cassante et pierreuse ; la cuisson mauvaise ; je reconnus là tous les caractères de la poterie nationale avant la conquête romaine. — On a fait, dans la même localité, au lieu dit *le Paradis*, une autre découverte plus intéressante encore. M. Perrier, épicier et propriétaire, faisant creuser une cave, a rencontré une fosse profonde de 1 mètre 30 centimètres ; cette fosse contenait le squelette d'un guerrier et celui d'un cheval. En dehors de ces ossements, les ouvriers n'ont su tirer de cette sépulture qu'une boucle de ceinturon en bronze étamé, une agrafe de même métal destinée à une lanière ; un couteau de fer, long de 26 centimètres, et une épée également en fer, longue de 82 à 85 centimètres. Comme toujours, cette épée était enveloppée dans un étui de bois et de cuir dont il reste encore des traces. Il est probable qu'il y avait bien autre chose dans cette sépulture de chef ; mais les ouvriers n'auront pas su l'y voir.

L'abbé COCHET.

*Les nouvelles découvertes au cimetière gallo-romain du Mesnil-sous-Lillebonne.* — « Dès le commencement du siècle dernier, l'attention du monde savant avait été appelée sur les verdoyantes collines qui s'étendent entre Lillebonne et le Mesnil. C'est là que fut trouvée

une inscription funéraire signalée, en 1705, par Galland à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. En 1838, M. Achille Deville signalait à la Commission départementale des Antiquités l'enclos de feu M. Davois de Kinkerville comme un point d'exploration devant présenter un grand intérêt archéologique... En 1853, M. l'abbé Cochet exécuta des fouilles à l'endroit signalé par M. Deville et il y recueillit entre autres choses, une délicieuse figurine en ambre, représentant un petit enfant assis et pleurant. Les fouilles récentes ont été pratiquées sur la déclivité occidentale de la colline, à gauche de l'ancienne voie romaine de *Gravinum* à *Breviodurum*... Dans l'ancien cimetière qu'on y a découvert, les vases en terre blanche, grise ou noire, sont beaucoup plus nombreux que les vases en terre rouge... On peut en voir quelques pièces au Musée du Havre... La verrerie a fourni une assez riche collection, entre autres huit fioles dites lacrymatoires qui, probablement, au lieu des larmes versées par les parents et les amis du défunt, ne contenaient que des parfums (leur longueur varie de 92 à 129 millimètres); une baguette de verre, de 21 centimètres de long, terminée par un bouton aplati à chaque extrémité, instrument de verrier, selon les uns; selon les autres, symbole d'affranchissement donné aux esclaves nouvellement libérés, et une bulle d'un beau verre bleu de plus de 4 centimètres de diamètre... Un petit objet qui nous a fort intéressé, c'est un miroir globulaire qui pouvait avoir 6 centimètres  $1/2$  de diamètre. On avait bien retrouvé des miroirs en alliage d'argent; mais ils étaient plats, tandis que celui-ci représente en petit ces grands miroirs sphériques fort à la mode en ce moment chez nous. Ce petit miroir, comme l'a reconnu M. Leudet, auquel un fragment en

a été soumis, est en verre étamé comme nos glaces modernes. Nous avons encore remarqué une petite lampe à suspension en bronze ; une autre en terre jaune vernissée, représentant un pied chaussé de la sandale antique munie de ses attaches ; et une petite tablette en schiste, soigneusement polie d'un côté ; c'est l'ardoise dont les anciens se servaient, comme garde-notes, pour fixer leurs souvenirs par écrit ; sa longueur est de 94 millimètres et sa largeur de 65. Mentionnons encore un collier composé de 24 graines de diverses formes et de matières différentes, bien que le verre paraisse y dominer ; 5 anneaux métalliques, dont quatre dorés ; et enfin quelques médailles en bronze, parmi lesquelles un Hadrien et deux Néron... Un certain nombre d'objets précieux, recueillis dans ces fouilles ont été donnés au Musée du Havre par le propriétaire du terrain, M. Montier-Huet.

Ch. ROESSLER

(dans le *Journal de l'arrondissement du Havre*, n° des 16, 18, 20 juin et du 28 juillet 1867).

— • Nous croyons devoir signaler à l'attention publique la rencontre, au cimetière romain du Catillon (Lillebonne), d'une coupe en verre verdâtre qui présente en relief un combat de gladiateurs. Les noms des célébrités de ces jeux publics se lisent sur les bords de la coupe. La pièce étant fracturée, on n'a pu reconnaître que les noms de *Petrahes* et de *Prudes* (1), gladiateurs célèbres du temps de Néron, que l'on trouve inscrits sur les murs de Pompéi. On n'apprendra pas sans in-

(1) N'est-ce pas *Pertrahens* ou *Retrahens* et *Prudens* qu'il faut lire ?

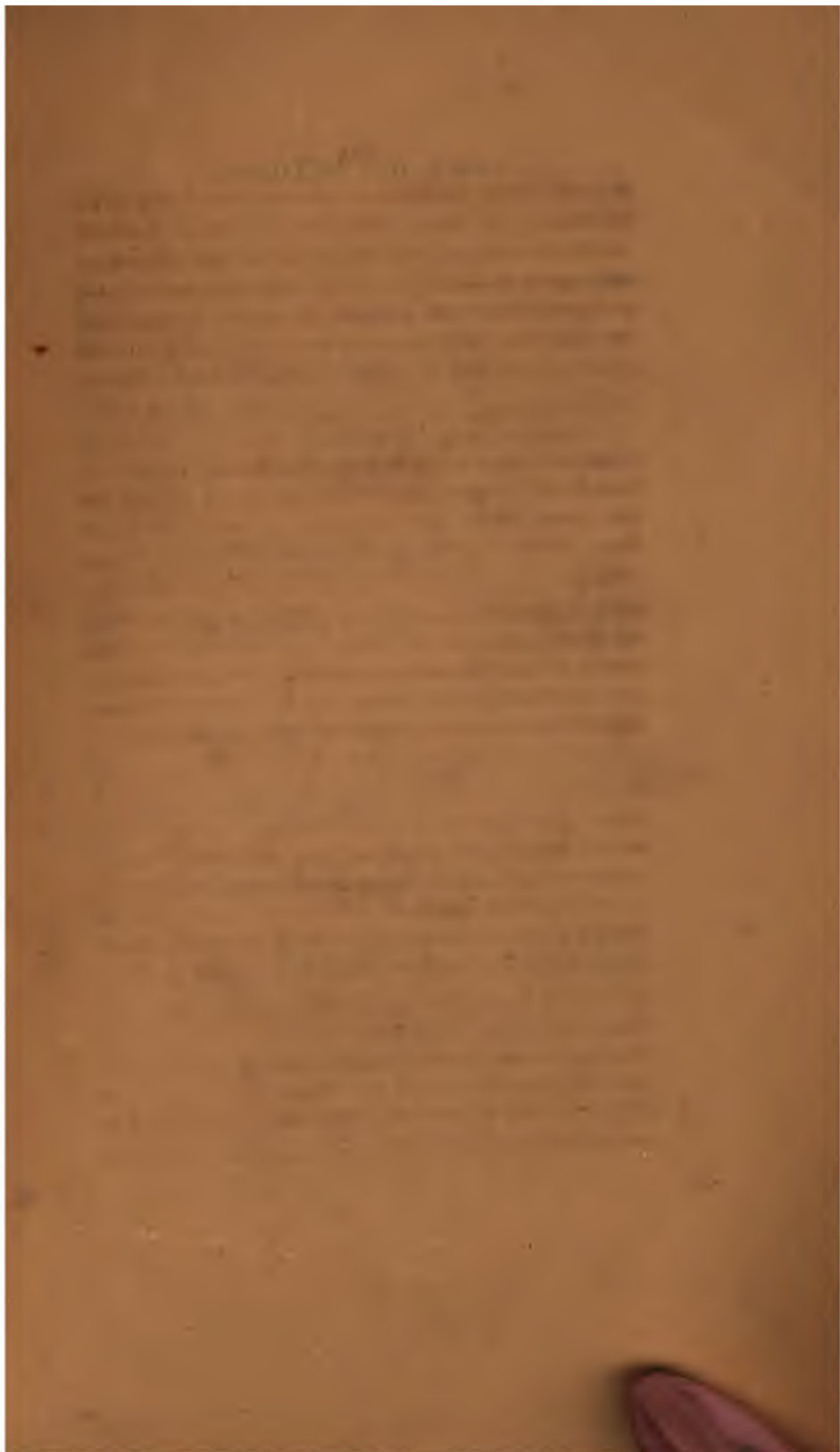


térêt que des coupes de ce genre se voient dans le Musée de Vienne, en Autriche, et ont été rencontrées en Savoie, dans le Berry et dans le comté de Kent. Nous sommes heureux d'ajouter que le nouveau conservateur du Musée de Rouen, M. l'abbé Cochet, a obtenu, pour la riche collection dont le soin lui a été confié, cette pièce intéressante. » (*Courrier du Havre*, 4 juillet 1867.)

— « On connaît, en France et à l'Étranger, un certain nombre de dépôts de hachettes de bronze, classées en archéologie sous les noms de *celts*, *celtæ*, *haches celtiques* et *haches gauloises*... Deux surtout brillent parmi les plus importants. Le premier est celui de Gonfreville-l'Orcher, près Hartleur, découvert à deux reprises différentes, en 1845 et en 1859; on y recueillit, en 1859, une quarantaine de pièces. Le second est apparu, en 1831, dans la forêt d'Eawy, sur le territoire des Grandes-Ventes; on y a compté jusqu'à 80 hachettes, dont plusieurs n'étaient pas ébarbées. Mais, jusqu'à présent, nous n'avions constaté nulle part, dans la Seine-Inférieure, la présence de moules destinés à couler des armes de bronze, lances ou hachettes. Tout récemment, nous avons eu la bonne fortune de reconnaître qu'il avait existé dans le pays de Caux, chez nos anciens Calètes, une fabrique d'armes antiques. Dans la belle collection de M. Toutain-Mézerville, maire de Gonfreville-l'Orcher, nous avons rencontré deux moules de bronze on ne peut plus intéressants. Le premier est un moule de hache dont il n'existe malheureusement qu'un seul côté; le Musée de Rouen, plus heureux, possède précisément le moule complet d'une hachette de bronze à peu près analogue. Le der-

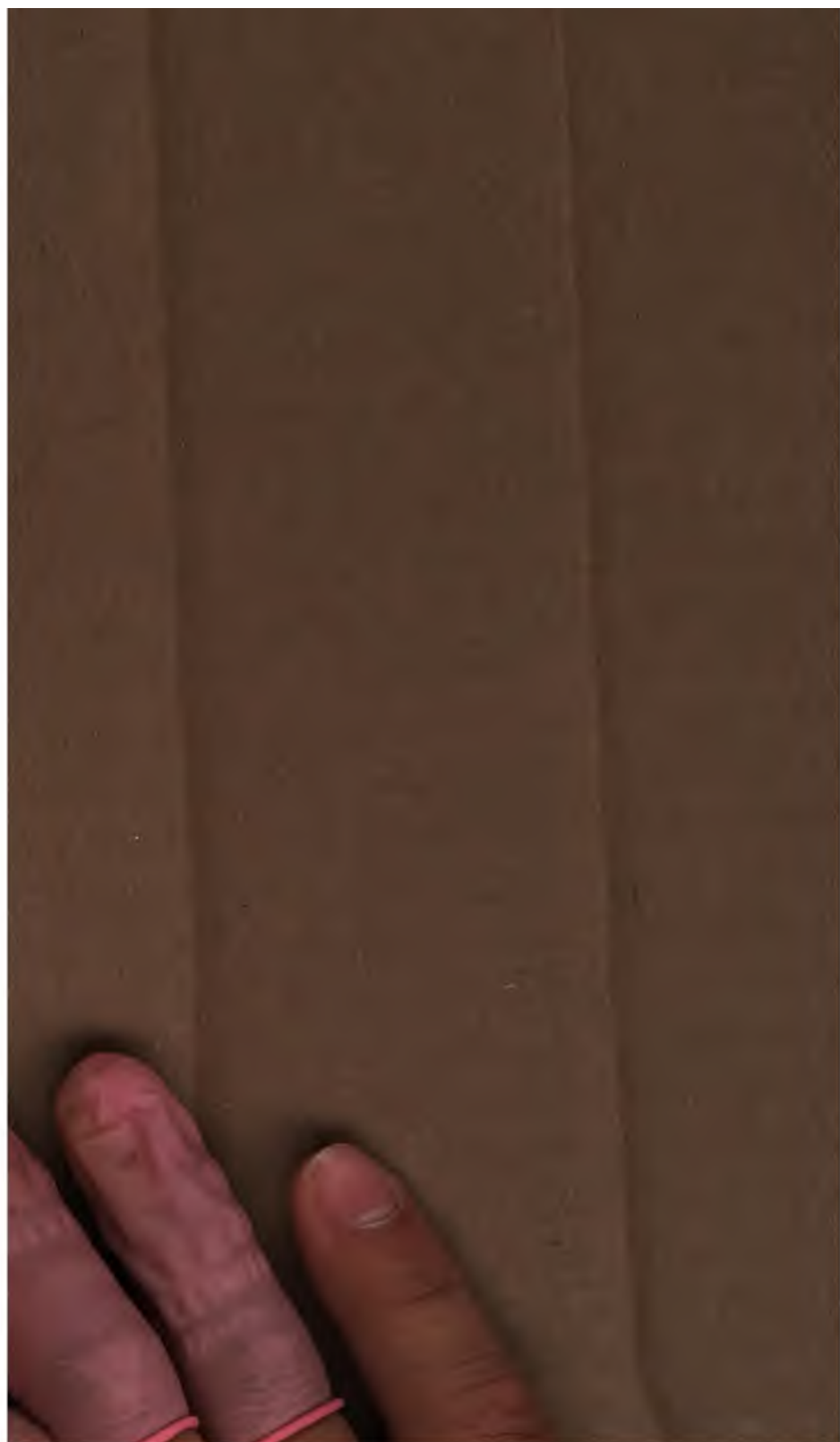
nier, qui était encore accompagné de sa hachette, a été trouvé à la Villette, près Paris, au lieu dit le Pont-de-Flandre; cette trouvaille a eu lieu lors des grands travaux des fortifications de Paris. Mais ce que le Musée de Rouen ne possède pas, ce que nous croyons assez rare en archéologie, c'est un moule de lance en bronze contemporain des hachettes et recueilli avec elles. Ce moule, en deux parties, est complet et provient, comme celui de la hachette, du territoire même de Gonfreville; il y a été trouvé, en 1859, dans l'important dépôt de hachettes dont nous avons parlé et qui était placé à Notre-Dame-des-Bois, près d'un point antique nommé le *Camp-Dolent*. Il est évident pour nous qu'il y eut autrefois à Orcher une fonderie indigène, où l'on fabriquait des armes de bronze se rapportant à la période gauloise. Cette découverte et quelques autres du même genre nous aident à pénétrer les secrets de la métallurgie de nos pères... » (L'abbé COCHET, *Revue de la Normandie*, 31 juillet 1867, p. 445.)





## TABLE DES MATIÈRES.

|   | Pages.       |
|---|--------------|
| Mouvement du personnel. . . . .   | 461          |
| Extraits des procès-verbaux des séances. . . . .  | 462          |
| Comptes-rendus, rapports. . . . .   | 486          |
| Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. XXIX :<br>rapporteur M. Léon LEMENUET. . . . .   | <i>Ibid.</i> |
| Chambre des comptes de Paris par M. Constant d'Yanville,<br>1 <sup>er</sup> fascicule ; rapporteur M. J. CAUVET. . . . .  | 500          |
| Memorials of Shakspeare, published by Mr. Staunton ; rappor-<br>teur M. H. CHRÉTIEN. . . . .  | 509          |
| Notes, communications . . . . .   | 518          |
| Notice sur quelques charités de la ville et de l'ancien diocèse de<br>Lisieux et des villes de Caen, d'Argentan et de Coutances,<br>par M. DE FORMEVILLE. . . . .               | <i>Ibid.</i> |
| Notice sur l'ancien château de Gavray, par M. Henri MOULIN. . . . .   | 549          |
| Nouvelles archéologiques, faits divers. . . . .   | 571          |
| Découverte d'une vaste inhumation sur le territoire de Secque-<br>ville-la-Campagne ; M. E. CHATEL. . . . .   | <i>Ibid.</i> |
| Comptes-rendus des lectures faites en Sorbonne, dans les séances<br>des 24 et 26 avril, par MM. HIPPEAU et CHABUILLET. . . . .  | 573          |
| Extrait du Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-<br>Lettres, au nom de la Commission des Antiquités de la France<br>le 12 juillet, par M. DE LASTEYRIE. . . . . | 583          |
| Note relative à un projet de loterie pour la reconstruction du<br>musée de Caen et pour la restauration des anciens monuments<br>de cette ville ; M. le colonel LEPAGE. . . . . | 585          |
| Un bréviaire à l'usage de l'église de Sarum ; M. A. CHARMA. . . . .   | 591          |
| Antiquités gauloises et franques découvertes à Sommery en<br>juin 1867. . . . .   | 594          |
| Les nouvelles découvertes au cimetière gallo-romain du Mesnil-<br>sous-Lillebonne ; M. Ch. ROESSLER. . . . .  | <i>Ibid.</i> |
| Une coupe en verre verdâtre recueillie au cimetière romain du<br>Catillon (Lillebonne) ; <i>Courrier du Havre</i> . . . . .   | 596          |
| Dépôts de hachettes de bronze ; M. l'abbé COCRET. . . . .   | 597          |





611  
N841  
S87  
v.5  
no. 1

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

### DE NORMANDIE.

9<sup>e</sup> ANNÉE. — 4<sup>e</sup> TRIMESTRE.

JANVIER, FÉVRIER ET MARS 1868.

TOME V.

PARIS

DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48,

CAEN, F. LE BLANC-HARDEL, RUE FROIDE, 2,

ROUEN, LE BRUMENT, RUE DE L'IMPÉRATRICE, 11.

AVRIL 1868.

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARY

**BULLETIN**

**DE LA**

**SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES**

**DE NORMANDIE.**





**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES**  
**DE NORMANDIE.**

---

9<sup>e</sup> ANNÉE. — 1<sup>er</sup> TRIMESTRE.

**JANVIER, FÉVRIER ET MARS 1868.**

---

**TOME V.**

---

**PARIS**


**DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48**

**CAEN, F. LE BLANC-HARDEL, RUE FROIDE, 2.**

**ROUEN, LE BRUMENT, RUE DE L'IMPÉRATRICE, 11.**

---

**AVRIL 1868.**





# LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

Avril 1866.

---

## COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1867-1868.

*Directeur*, — Mg<sup>r</sup> HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.

*Président*, — M. DANSIN, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres.

*Secrétaire*, — M. CHARMA, doyen de la Faculté des Lettres.

*Secrétaire-adjoint*, — M. CHATEL, archiviste du Calvados.

*Trésorier*, — M. HETTIER, membre du Conseil général du Calvados.

*Conservateur du Musée*, — M. GERVAIS, avocat à la Cour impériale.

*Bibliothécaire*, — M. PUISEUX, professeur au Lycée.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. DANSIN, CHARMA, CHATEL, HETTIER, GERVAIS et PUISEUX, membres de droit ; — membres élus : MM. CAUVET, professeur de Droit romain à la Faculté de Droit ; DE FORMIGNY DE LA LONDE, membre de plusieurs Sociétés savantes ; JOLY, professeur de Littérature française à la Faculté des Lettres ; THÉRY, recteur de l'Académie, et TRAVERS, conservateur de la bibliothèque publique.

## DIGNITAIRES ET MEMBRES HONORAIRES.

*Secrétaire honoraire*, — M. DE CAUMONT, ancien directeur de la Société, membre correspondant de l'Institut, à Caen.

*Membres honoraires*, — MM. BLANQUART DE BAILLEUL, chanoine, à St-Denis (Seine) ; ROGER, professeur honoraire de la Faculté des Lettres, à Caen.

**MEMBRES TITULAIRES DE DROIT.**

**NN. SS.** l'Archevêque de Rouen, les Évêques de Bayeux et Lisieux, de Coutances et Avranches, d'Évreux, de Sées, et **MM.** les Préfets du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Inférieure.

**MEMBRES TITULAIRES ÉLUS.**

**MM.**

**ANDRIEUX (J.)**, attaché à la Bibliothèque du Sénat, à Paris.  
**AUBERT**, propriétaire, à Caen.

**AUVRAY**, architecte de la ville, à Caen.

**BAILLEUL**, agent-voyer en retraite, à Lisieux (Calvados).

**BARBEREY (de)**, membre de plusieurs Sociétés savantes au château de Matignon, à Essay, par Sées (Orne).

**BAYEUX**, adjoint au maire, professeur à la Faculté de Droit, à Caen.

**BEAUCOURT (G. du Fresne de)**, au château de Morainville, par Blangy (Calvados).

**BEAUFFORT (le comte Roger de)**, au château de Plein-Marais, par S<sup>c</sup>-Mère-Église (Manche).

**BEAUREPAIRE (Charles de Robillard de)**, archiviste de la Seine-Inférieure, à Rouen.

**BEAUREPAIRE DE LOUVAGNY (le comte de)**, au château de Louvagny (Calvados).

**BEAUREPAIRE (Eugène-Hippolyte de Robillard de)**, substitut du procureur général, à Bourges (Cher).

**BEAUTEMPS-BEAUPRÉ (G.)**, procureur impérial, à Mantes (Seine-et-Oise).

**BELBEUF (Godart, comte de)**, maître des requêtes au Conseil d'État, à Paris.

**BELBEUF (Godart, marquis de)**, sénateur, *ibid.*

**BELLEVAL (le comte René de)**, au château de Bois-Robin, par Aumale (Seine-Inférieure).

- BERTAULD**, professeur à la Faculté de Droit, à Caen.
- BERTOT**, ancien élève de l'École des Chartes, à Bayeux (Calvados).
- BERTRAND**, ancien président de la Société, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, député du Calvados et maire de la ville, à Caen.
- BESONGNET** (François), propriétaire, à Vieux (Calvados).
- BLANCHETIÈRE**, conducteur principal des ponts-et-chaussées en retraite, à Domfront (Orne).
- BONNECHOSE** (de), ancien président de la Société, à Blary (Calvados).
- BONNEFONS** (Louis), maire d'Évrecy (Calvados).
- BORDEAUX** (Raymond), ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, à Évreux.
- BORNOT**, ancien maire de Valmont (Calvados).
- BOSSARD** (l'abbé), curé de St-Aubin-sur-Mer (Calvados).
- BOUET** (Georges), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.
- BOUIS** (de), docteur-médecin, à Paris.
- BOULATIGNIER**, conseiller d'État, ancien directeur de la Société, *ibid.*
- BOYER DE SAINTE-SUZANNE** (de), sous-préfet de l'arrondissement de Sceaux (Seine).
- BROSSARD** (le comte Philippe de), aux Iles-Bardel, par le Pont-d'Ouilly (Calvados).
- CAIX** (Alfred de), maire de Batilly, au château de Bernay, par Écouché (Orne).
- CANEL**, homme de lettres, à Pont-Audemer (Eure).
- CAREL** (Alexandre), professeur à la Faculté de Droit, à Caen.
- CARÈME** (l'abbé Anatole), curé de Pinterville, près Louviers (Eure).
- CASTEL**, homme de lettres, à Bayeux (Calvados).
- GAUMONT** (Arcisse de), membre correspondant de l'Institut, membre non-résidant du Comité des Travaux historiques, ancien directeur, ancien secrétaire de la Société, à Caen.
- CAUVET** (Jules), ancien président de la Société, professeur à la Faculté de Droit, *ibid.*

- CHARMA** (Antoine), ancien bibliothécaire, ancien président, secrétaire de la Société, membre non-résidant du Comité des Travaux historiques, doyen de la Faculté des Lettres, à Caen.
- CHATEL** (Eugène), archiviste du Calvados, *ibid.*
- CHATEL** (Victor), membre de la Chambre consultative d'Agriculture de Vire et de plusieurs Sociétés savantes, à Campandré-Valcongrain (Calvados).
- CHÉRUEL**, recteur de l'Académie de Strasbourg, membre non-résidant du Comité des Travaux historiques, à Strasbourg (Bas-Rhin).
- CHIGOUESNEL**, ancien magistrat, à Bayeux.
- CHRÉTIEN** (Henri), avocat, docteur en Droit, à Caen.
- COCHET** (l'abbé), ancien directeur de la Société, membre non-résidant du Comité des Travaux historiques, correspondant de l'Institut, conservateur du musée des Antiques de Rouen, à Dieppe (Seine-Inférieure).
- COLAS** (l'abbé), chanoine honoraire, conservateur du musée céramique, à Rouen.
- COMBES** (Alfred de), au château de Vaux, à Amayé-sur-Orne (Calvados).
- COMONT** (l'abbé Georges), vicaire à Caudebec-en-Caux (Seine-Inférieure).
- COSNARD-DESCLOZETS**, procureur impérial, à Bayeux (Calvados).
- COSTARD** (Charles), peintre, à Caen.
- COURSON** (Aurélien de), conservateur de la Bibliothèque impériale du Louvre, à Paris.
- COURTILLOLES** (de), au château de Courtilloles, près Alençon (Orne).
- COURTY** (Félix), avocat, à Lion-sur-Mer (Calvados).
- CREULY** (le général), ancien directeur de la Société, à Paris.
- CROISMARE** (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Versailles (Seine-et-Oise).
- DANSIN** (Hippolyte), professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, à Caen.
- DARCEL** (Alfred), attaché à la Direction générale des Musées impériaux, à Paris.

- DAUNOU (F.), antiquaire, à Argentan (Orne).
- DAVID DE PENANRUN, directeur des douanes, à Caen.
- DECORDE (l'abbé), curé de Bures (Seine-Inférieure).
- DELIÉ, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Manéglise, près Montivilliers (Seine-Inférieure).
- DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.
- DEMAU DE CROUZILHAC, ancien président de la Société, à St-Calais (Sarthe).
- DESLONGCHAMPS (Eugène), professeur à la Faculté des Sciences, à Caen.
- DESPORTES, ancien notaire, ibid.
- DO (l'abbé), chapelain de la Visitation, ibid.
- DOUBLET, juge de paix, ibid.
- DUBOSC, archiviste de la Manche, à St-Lo.
- DUPONT (Gustave), président du Tribunal civil, à Valognes (Manche).
- DUPONT-LONGRAIS, président de chambre honoraire à la Cour impériale, à Caen.
- DUPRAY-LAMAHÉRIE, substitut du procureur général, ibid.
- DURANVILLE (Léon de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Rouen.
- DURUY (Victor), ministre secrétaire d'État au département de l'Instruction publique, à Paris.
- DUVAL (Louis), conservateur de la Bibliothèque, à Niort (Deux-Sèvres).
- ESTAINTOT (le vicomte Robert d'), avocat, à Rouen.
- FAUCON, docteur en médecine, à Caen.
- FAUCON (l'abbé), curé de St-Vigor, à Bayeux.
- FÉDÉRIQUE, conservateur de la Bibliothèque et des Archives, à Vire (Calvados).
- FEUARDENT, numismate, à Paris.
- FEUILLET (Octave), membre de l'Académie française, à St-Lo.
- FIERVILLE, professeur de Philosophie au Lycée impérial, à Mont-de-Marsan (Landes).
- FLANDIN (Anatole), auditeur au Conseil d'État en service.



- extraordinaire, secrétaire-général de la Préfecture du Calvados, à Caen.
- FLOQUET** (Pierre-Amable), correspondant de l'Institut, ancien directeur de la Société, au château de Formentin, canton de Cambremer (Calvados).
- FORMEVILLE** (de), ancien président et ancien secrétaire de la Société, à Trouville (Calvados).
- FORMIGNY DE LA LONDE** (Arthur de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.
- FOUCHER DE CAREIL** (le comte de), membre du Conseil général du Calvados, *ibid.*
- FRÈRE** (Édouard), secrétaire-archiviste de la Chambre de Commerce, à Rouen.
- GASLONDE**, maître des requêtes au Conseil d'État, à Paris.
- GERVAIS** (Charles), ancien président et ancien secrétaire de la Société, conservateur du Musée des Antiques, à Caen.
- GLANVILLE** (Léonce de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Rouen.
- GOSSET** (L.), ancien avoué, *ibid.*
- GRANDIN** (Gustave-Victor), président de la Société d'Archéologie, à Elbeuf (Seine-Inférieure).
- GUÉRITEAU** (l'abbé), à Dieppe (Seine-Inférieure).
- GUEROULT** (le docteur Émile), à Caudebec-en-Caux (Seine-Inférieure).
- GUESSARD** (François), professeur à l'École des Chartes, à Paris.
- GUITON LA VILLEBERGE** (le vicomte de), à Montanel (Manche).
- HANDJÉRI** (le prince Michel Vlangali), au château de Manerbe, près Lisieux (Calvados).
- HÉBERT-DUPERRON** (l'abbé), inspecteur de l'Académie, à Caen.
- HETTIER** (Charles), docteur en Droit, *ibid.*
- HETTIER** (Léopold), membre du Conseil général du Calvados, trésorier de la Société, *ibid.*
- JOLY** (Aristide), professeur de Littérature française à la Faculté des Lettres, *ibid.*
- JOUSSET** (le docteur), à Bellême (Orne).
- LA FERRIÈRE-PERCY** (le comte Hector de), au château de Ronfeugeray, près Domfront (Orne).

- LAFFETAY** (l'abbé), chanoine, à Bayeux.
- LAIR** (Jules-Auguste), avocat à la Cour impériale, à Paris.
- LAISNÉ**, président de la Société d'Archéologie, à Avranches.
- LAISNÉ-DESHAYES** (J.), professeur à la Faculté de Droit, à Rennes (Ille-et-Vilaine).
- LAMBERT** (Édouard), ancien directeur de la Société, conservateur de la Bibliothèque publique, à Bayeux.
- LAMOTTE**, architecte, à Caen.
- LA QUÉRIÈRE** (E. de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Rouen.
- LA SICOTIÈRE** (Léon de), ancien directeur de la Société, membre du Conseil général de l'Orne, à Alençon.
- LATROUETTE**, docteur ès-lettres, à Caen.
- LAURENT** (l'abbé), curé de Saint-Martin, à Condé-sur-Noireau (Calvados).
- LAVALLEY-DUPERROUX**, architecte, à Caen.
- LE BART**, maire de Baron, *ibid.*
- LEBEURIER** (l'abbé P.-F.), archiviste de l'Eure, à Évreux
- LE BRUMENT** (Auguste), libraire-éditeur, juge au Tribunal de commerce, à Rouen.
- LECANU** (l'abbé), ancien bibliothécaire de la Société, à Mortain (Manche).
- LE CERF** (Théodore), avoué près la Cour impériale, à Caen.
- LE CERF**, professeur honoraire de la Faculté de Droit, *ibid.*
- LECOINTRE-DUPONT**, ancien secrétaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).
- LECOMTE** (l'abbé), aumônier du Lycée, à Rouen (Seine-Inférieure).
- LE DART** (Jules), sous-chef aux bureaux de la préfecture, à Caen.
- LE FÉRON DE LONGCAMP**, docteur en Droit, *ibid.*
- LE GAY** (Charles), juge au Tribunal civil des Andelys (Eure).
- LEGRAIN** (Edmond), peintre, à Vire (Calvados).
- LE GRAND** (l'abbé), curé de St-Julien, à Caen.
- LE HARDY** (Gaston), docteur en Droit, à Rois, près Caen.

- LE HÉRICHER**, régent de rhétorique, à Avranches (Manche).  
**LE MENUET DE LA JUGANNIÈRE** (le baron Léon), docteur en Droit, juge au tribunal civil, à Caen.  
**LE VAVASSEUR** (Gustave), maire de la Lande-de-Lougé, canton de Briouze (Orne).  
**LÉVY** (Auguste), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Rouen.  
**LIÉGARD** (Léon), professeur à l'École secondaire de Médecine, à Caen.  
**LOTH** (l'abbé Julien), vicaire de St-Romain, à Rouen.  
**LOTTIN DE LAVAL**, au château des Trois-Vals, près Bernay (Eure).  
**LOUIS** (l'abbé), chanoine de la cathédrale de Coutances, curé-doyen de Canisy (Manche).  
**MALHERBE** (Jules), à Trois-Monts (Calvados).  
**MALORTIE** (le comte Charles de), ancien magistrat, à Éturqueraye, près Routot (Eure).  
**MARIE** (l'abbé), curé-doyen d'Évrecy (Calvados).  
**MARIGUES DE CHAMPREPUS**, capitaine d'état-major, membre du Conseil général de l'Orne, au château de La Motte, près Écouché (Orne).  
**MAZIER**, docteur en médecine, à Laigle (Orne).  
**MÉRIMÉE** (Prosper), sénateur, membre de l'Académie française, ancien directeur de la Société, à Paris.  
**MERVAL** (Stéphano de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cantelieu, près Rouen (Seine-Inférieure).  
**MOULIN** (Henri), avocat, maire de Mortain (Manche).  
**NEUVILLE** (Louis Rioult, vicomte de), à Livarot (Calvados).  
**OLIVE**, docteur en médecine, à Bayeux.  
**OLIVIER** (Adolphe), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Caen.  
**OLIVIER** (Edmond), premier président de la Cour impériale, ibid.  
**OSMONT** (C. de Courtisigny), juge suppléant au Tribunal civil, à St-Lo (Manche).  
**OSSEVILLE** (le comte Ludovic d'), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.  
**PANNIER** (A.), avocat, à Lisieux.

- PATU-DE-SAINT-VINCENT**, au Pin, près Mortagne (Orne).
- PELFRESNE**, architecte, à Caen.
- PELLERIN** (Arthur), juge suppléant au Tribunal civil, *ibid.*
- PELLERIN** (Pierre-Albert), procureur impérial, à Vire, (Calvados).
- PICHON** (le baron Jérôme), président de la Société des Bibliophiles, à Paris.
- PIMONT** (C.-E.), à Valmont (Seine-Inférieure).
- POIRIER** (l'abbé), vicaire de Notre-Dame à Alençon.
- PONTAUMONT** (Le Chanteur de), trésorier-archiviste de la Société académique, à Cherbourg (Manche).
- POSTEL** (Raoul), avocat à la Cour impériale, à Caen.
- POUBELLE** (Amédée), ancien chef de division à la mairie, *ibid.*
- PRÉAUX** (Ernest Cousin des) docteur en Droit, à Cherbourg (Manche)
- PUISEUX** (Léon), ancien président de la Société, professeur au Lycée, à Caen.
- QUENAULT** (Léopold), sous-préfet, à Coutances.
- RENARD** (Charles), homme de lettres, à Caen.
- RENAULT**, conseiller à la Cour impériale, *ibid.*
- ROESSLER** (Charles), membre de plusieurs Sociétés savantes, au Havre.
- RUPRICH-ROBERT**, architecte du Gouvernement, à Paris.
- RUVILLE**, propriétaire, aux Andelys (Eure).
- SAINTE-BEUVE** (de), juge au Tribunal civil de la Seine, à Paris.
- SAINT-MACLOU** (le baron F. Dunot de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Ouézy (Calvados).
- SAINT-PATERNE** (le comte de Martené de), à Caen.
- SHRIMPTON** (le docteur), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.
- TARGET** (Paul), membre du Conseil général du Calvados, à Lisieux.
- TESNIÈRE**, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.
- THAURIN** (J.-M.), bibliothécaire des Sociétés savantes de la Seine-Inférieure, à Rouen.

**THÉRY (A.)** recteur de l'Académie, ancien président de la Société, à Caen.

**TIRARD (Jules)**, avocat à Condé-sur-Noireau.

**TIRARD (l'abbé)**, curé de Vire (Calvados).

**TOULMON (Eugène de)**, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Orbec-en-Auge (Calvados).

**TOUSTAIN (le comte Henri de)**, au château de Vaux-sur-Aure, près Bayeux (Calvados).

**TRAVERS (Julien)**, professeur honoraire de la Faculté des Lettres, à Caen.

**TREBUTIEN (G.-S.)**, conservateur-adjoint de la Bibliothèque publique, ibid.

**TROCHON (Albert-Louis)**, docteur en Droit, ibid.

**TROLLEY**, ancien président de la Société, professeur à la Faculté de Droit, ibid.

**URSUS (d')**, membre de plusieurs Sociétés savantes, ibid.

**VASSEUR (Charles)**, homme de lettres, à Lisieux (Calvados).

**VAUELLE (de)**, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Briouze (Orne).

**VAUTIER (Émile)**, propriétaire, à Caen.

**VILLERS (Georges)**, adjoint au maire, à Bayeux.

**WINDESHEIM (Georges-Frédéric)**, agent-voyer-chef du Calvados, à Caen.

**YANVILLE (Coustant d')**, chef d'escadron, à St-Mihiel (Meuse).

**YVER (Léon)**, à St-Martin-de-Bon-Fossé, canton de Canisy (Manche).

#### MEMBRES CORRESPONDANTS.

##### MM.

**AINSWORTH**, membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Paris.

**AKERMAN (John Yonge)**, ancien secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres.

**ALBINI**, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Florence.

- AMADOR DE LOS RIOS (Don Jose), membre de l'Académie d'Histoire, à Madrid.
- ANDRÉ, conseiller à la Cour impériale, à Rennes (Ille-et-Vilaine).
- AUBER (l'abbé), chanoine de la cathédrale, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).
- AUDIAT, membre de la Commission historique de la Charente-Inférieure, à Saintes.
- AUDIERNE (l'abbé), vicaire-général, à Périgueux (Dordogne).
- BLANCHERO, directeur du Cadastre, à Gènes.
- BARTHÉLEMY (Anatole de), membre du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, à Paris.
- BASCLE DE LA GRÈZE, conseiller à la Cour impériale de Pau (Basses-Pyrénées).
- BAUDRY, vice-président de la Société historique, à Montréal (Canada).
- BÉGIN, docteur en médecine, à Metz (Moselle).
- BELL (William), docteur en philosophie, à Londres.
- BELLOT (Émile), graveur, à Paris.
- BERTRAND (Alexandre), ancien membre de l'École d'Athènes, conservateur du Musée des Antiquités gauloises de St-Germain-en-Laye, *ibid.*
- BEUGNOT (le comte), membre de l'Institut, *ibid.*
- BEULÉ, professeur d'archéologie à la Bibliothèque impériale, membre de l'Institut, *ibid.*
- BLOIS (A. de), vice-président de la Commission d'archéologie du Finistère, à Quimper.
- BOCHER, ancien préfet du Calvados, ancien directeur de la Société, *ibid.*
- BOILEAU, membre de la Société pour la conservation des monuments historiques, à Tours (Indre-et-Loire).
- BOISMORAND (de), membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
- BOLD, lieutenant de la marine royale britannique, à Londres.
- BONNECHOSE (Émile de), homme de lettres, à Paris.
- BONNIN (Théodose), ancien directeur de la Société, à Évreux (Eure).

- BONSTETTEN** (de), à Eichenbull, près Thoun, canton de Berne (Suisse).
- BORDERIE** (Arthur de La), ancien secrétaire de l'Association bretonne, à Nantes (Loire-Inférieure).
- BORGNET** (Jules), secrétaire de la Société archéologique, à Namur (Belgique).
- BOUCHER DE PERTHES**, président de la Société d'Émulation, à Abbeville.
- BOUILLET**, inspecteur des monuments historiques, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- BOURQUELOT** (Félix), professeur à l'École des Chartes, à Paris.
- BOUTHORS**, conseiller de Préfecture, à Amiens.
- BOVET** (Félix), ancien conservateur de la Bibliothèque publique, à Neuchâtel (Suisse).
- BRETON** (Ernest), membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.
- BREWSTER** (le docteur), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Édimbourg.
- BRITTON**, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.
- BRIX** (de), conseiller à la Cour impériale, à Lyon.
- BRUCE** (John Collingwood), F. S. A., à Newcastle-on-Tyne (Angleterre).
- BRUNTON** (le docteur), à Édimbourg.
- BURKE** (sir Bernard), Ulster, roi d'armes d'Irlande (Dublin-Castle).
- BURKE** (Peter), Serjeant-at-Law, à Londres.
- BUSSCHER** (Edmond de), secrétaire de la Société des Beaux-Arts et de Littérature, à Gand (Belgique).
- CAGNY** (Paul de), curé d'Ennemains, près Péronne (Somme).
- CAILLY**, officier supérieur du Génie, à Metz (Moselle).
- CALDERON**, ingénieur en chef, à Saumur (Maine-et-Loire).
- CAMPBELL** (Principal), vice-chancelier de l'Université, à Aberdeen (Écosse).
- CANTU** (Cesare), député au Parlement italien, à Florence.
- CAPITAINE** (Ulysse), secrétaire de la Société d'Émulation, à Liège (Belgique).

- GARDIN, ancien magistrat, à Poitiers.
- CASTAIGNE, inspecteur des monuments historiques, à Angoulême (Charente).
- CAULFIED (Richard), professeur au collège de la Trinité, à Cork (Irlande).
- CENTOFANTI (Silvestro), professeur à l'Institut supérieur d'études et de perfectionnements, à Florence.
- CHABOUILLET (A.), conservateur du Cabinet des antiques à la Bibliothèque impériale, à Paris.
- CHÈNEDOLLÉ (de), professeur de l'Université, à Liège (Belgique).
- CHENNEVIÈRES-POINTEL (le marquis Ph. de), inspecteur des Musées des départements, à Paris.
- CHÉREAU (Achille), docteur en médecine, *ibid.*
- CHÉRON DE VILLIERS, homme de lettres, *ibid.*
- CLÉMENCIN (Don Diégo), secrétaire perpétuel de l'Académie royale d'histoire, à Madrid.
- COLSON, docteur-médecin, à Noyon (Oise).
- CORBLET (l'abbé Jules), directeur de la *Revue de l'art chrétien*, à Amiens.
- COSSOLET (de), à Montreuil (Pas-de-Calais).
- COUSSEAU (Mg<sup>r</sup>), évêque d'Angoulême (Charente).
- COUSSEMAKER (E. de), correspondant de l'Institut, président du Comité flamand de France, à Lille (Nord).
- COUTANT (Lucien), ancien président de la Société de Sphragistique, à Paris.
- CRESY (Edward), membre de la Commission d'architecture de la ville de Londres.
- CUSSY (le vicomte de), à St-Mandé, près Paris.
- DELAVIGNE, professeur de littérature française et doyen à la Faculté des lettres, à Toulouse.
- DELCROIX, ancien secrétaire de l'Académie, à Cambrai (Nord).
- DELOCHE (Maximin), chef du bureau du personnel au Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, à Paris.
- DESNOYERS (Jules), conservateur de la Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle, secrétaire de la Société de l'Histoire de



- France, membre du Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes, à Paris.
- DESROZIERS, ancien recteur des Académies de Caën, Clermont-Ferrand et Poitiers, à Poitiers.
- DEVALS (ainé), archiviste du département de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
- DEVILLE, correspondant de l'Institut, à Paris.
- DORNE, membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres.
- DOUMET (A.), membre du Corps législatif, à Cette (Hérault).
- DROUET (Charles), propriétaire, au Mans.
- DRUMMONDHAY (le docteur), ancien secrétaire de la Société des Antiquaires d'Écosse, à Édimbourg.
- DUCAS, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Lille (Nord).
- DUGOUDRAY, propriétaire, à St-Calais (Sarthe).
- DUFAY (Charles-Jules), ancien officier d'administration pour les subsistances militaires, président de la Société littéraire, à Lyon (Rhône).
- DUJARDIN, professeur de chimie, à Paris.
- DUPLAT (Louis), membre de plusieurs Sociétés savantes, *ibid.*
- DUPLAT (Victor), membre de plusieurs Sociétés savantes, *ibid.*
- DUPLÈS-AGIER, ancien élève de l'École des chartes, *ibid.*
- DUSEVEL (Hyacinthe), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens.
- EGGER (Émile), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ancien directeur de la Société, à Paris.
- ELLIS (sir Henri), K. H., F. S. A., ancien secrétaire de la Société royale des Antiquaires de Londres, à Londres.
- ENAUULT (Louis), docteur ès lettres, à Paris.
- ENGELSTOFT (M<sup>g</sup> l'évêque), président de la Société littéraire de Fionie, à Odensée (Danemark).
- ESCALOPIER (le comte de L'), conservateur honoraire de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.
- EWALD (Alexandre-Charles), archiviste au bureau des Archives et-papiers d'État de Sa Majesté Britannique, à Londres.

- FABRETTI** (Ariodante), conservateur du musée égyptien, à Turin.
- FABRICIUS** (Adam), professeur d'histoire, à Aarhus (Danemark).
- FAIRHOLT** (Frederick William), Esq., F. S. A., à Brompton, près Londres.
- FAULKENER**, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Chelsea, près Londres.
- FÉREY**, général de brigade, à St-Omer (Pas-de-Calais).
- FORGEAIS** (Arthur), fondateur-président de la Société de Sphragistique, à Paris.
- FORTOUL** (Charles), ancien chef du secrétariat-général au Ministère de l'Instruction publique et des Cultes, *ibid.*
- FRANCKS** (Augustus-Wollaston), Esq., directeur de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres.
- FROEHNER** (le docteur William), à Paris.
- GADEBLED**, ancien chef de division au Ministère de l'Intérieur, *ibid.*
- GARNIER** (Jean), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
- GAUJAL** (le baron de), premier président honoraire de la Cour impériale de Montpellier, à Paris.
- GEEL**, conservateur de la Bibliothèque publique, à Leyde (Hollande).
- GÉNOUILLAC** (Henri Gourdon de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.
- GENS** (Eugène), ancien secrétaire de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.
- GIRARDOT** (le baron de), secrétaire-général de la préfecture du département de la Loire-Inférieure, membre non-résident du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, à Nantes.
- GIVENCHY** (Louis de), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie, à St-Omer.
- GODARD** (Victor), membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Angers (Maine-et-Loire).

- GODEFROY-MÉNILGLAISE** (le marquis de), ancien sous-préfet, à Lille (Nord).
- GODWIN**, architecte, à Londres.
- GRANDGAGNAGE**, conseiller à la Cour royale, à Liège (Belgique).
- GRASSET** (Auguste), correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Varzy (Nièvre).
- GREY JACKSON**, ancien consul-général de Sa Majesté Britannique, à St-Malo (Côtes-du-Nord).
- GUASTI** (Cesare), secrétaire de la Société archéologique dite la Colombaria, à Florence.
- GUÉRARD**, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens.
- GUIZOT**, ancien ministre d'État ; ancien directeur de la Société, au Val-Richer, près Lisieux (Calvados).
- GURNEY** (Daniel), Esq., F. S. A., etc., à North-Runton, près Lynn, dans le Norfolk (Angleterre).
- HALLIWELL** (James Orchard), Esq., F. R. S., F. S. A., à Brixton-Hill, près Londres.
- HART** (William-Henry), Esq., F. S. A., etc., etc., à Folkestone house Roupelle parc Streatham, près Londres.
- HAURÉAU** (B.), ancien conservateur des manuscrits à la Bibliothèque impériale, à Paris.
- HAVILLAND** (John de), officier supérieur au service du Mexique, à Mexico.
- HIPPEAU**, professeur à la Faculté des Lettres de Caen, ancien président de la Société, à Paris.
- HITTOFF**, architecte, *ibid.*
- HOUEL** (Ephrem), inspecteur général des Haras, à St-Lo.
- HUARD** (le baron d'), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Metz.
- JARRY** (Louis), avocat à Orléans (Loiret).
- JOLIMONT** (de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Dijon.
- JOUFFROY** (le marquis de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.
- JUBINAL** (Achille), député des Hautes-Pyrénées au Corps législatif, *ibid.*

- KARAJAN** (de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Vienne (Autriche).
- KERCKHOVE-VARENT** (le vicomte de), président de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.
- LA BERGERIE** (le baron de), ancien préfet, à Épinal (Vosges).
- LA CANAL** (Don José de), membre de l'Académie royale d'Histoire, à Madrid.
- LA GRANGE** (le marquis de), sénateur, membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, ancien directeur de la Société, à Paris.
- LAJARD**, membre de l'Institut, *ibid.*
- LANGLOIS D'AMILLY** (le comte), ancien préfet, au château d'Amilly (Orne).
- LA SAUSSAYE** (de), membre de l'Institut, recteur de l'Académie de Lyon, à Lyon.
- LASTEYRIE** (le comte de), membre de l'Institut, à Paris.
- LE JEUNE**, conservateur de la Bibliothèque publique, à Chartres (Eure-et-Loir).
- LE MEN**, archiviste et membre de la Commission archéologique du Finistère, à Quimper.
- LE NOEL**, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.
- LE ROUX DE LINCY**, ancien conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, *ibid.*
- LE ROY** (Alphonse), professeur de philosophie et d'archéologie à l'Université de Liège, à Liège.
- LE VAVASSEUR** (Théodose), employé à la Direction des douanes, à Bordeaux.
- LINAS** (Charles de), membre non résidant du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, à Arras (Pas-de-Calais).
- LOGAN**, membre de la Société des Antiquaires d'Écosse, à Édimbourg.
- LONGPÉRIER** (Adrien de), membre de l'Institut, conservateur des Antiques des musées impériaux, à Paris.
- LOUANDRE** (Charles), membre du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, *ibid.*

- LOWER** (Mark Antony), M. A., F. S. A., etc., etc., à Lewes, près Brighton (Angleterre).
- LUCE** (Siméon), auxiliaire de l'Institut de France, à Paris.
- LUPPÉ** (le comte de), membre du Conseil général de la Gironde, au château de Lagrange, près Blaye (Gironde).
- MADDEN** (sir Frédéric), secrétaire de la Société de Numismatique de Londres, à Londres.
- MAGENDIE**, membre de la Société royale de Londres, *ibid.*
- MAJOR** (K. H.), conservateur au British Museum, *ibid.*
- MALLET** (Charles), ancien recteur, à Paris.
- MANUEL** (Henri-Luce), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Jersey.
- MARCHAND**, avocat, greffier de la Cour d'appel, à Montréal (Canada).
- MARCHEGAY**, ancien archiviste du département de Maine-et-Loire, à Paris.
- MARETT** (Robert-Pipon), procureur-général de Sa Majesté Britannique près la Cour royale, à Jersey.
- MARMOL** (Eugène del), président de la Société archéologique, à Namur (Belgique).
- MARTIN-DAUSSIGNY**, conservateur des Musées archéologiques, à Lyon.
- MASQUELEZ**, bibliothécaire à l'École spéciale militaire de St-Cyr.
- MAUDOUIT**, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.
- MAUFRAS** (Ch.-L.), membre de plusieurs Sociétés savantes, *ibid.*
- MAURY** (Alfred), membre de l'Institut, bibliothécaire du palais des Tuileries, *ibid.*
- MAYER** (Joseph), Esq., F. S. A., etc., à Liverpool (Angleterre).
- MAZURE** (Adolphe), ancien inspecteur d'Académie, à Paris.
- MENANT** (Joachim), juge au Tribunal civil, au Havre.
- MÉNARD** (A.) secrétaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).
- MICHEL** (Francisque), professeur à la Faculté des Lettres de

- Bordeaux, membre non-résidant du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, à Bordeaux (Gironde).
- MICHELET (J.), membre de l'Institut, à Paris.
- MIGLIARINI (le chevalier professeur Michele Archangelo), conservateur des monuments antiques de la Galerie royale, à Florence.
- MINAR, juge d'instruction, à Douai (Nord).
- MIREBOT (l'abbé), ancien professeur de philosophie, à Paris.
- MONGEL (le comte Théodose du), ingénieur électricien de l'Administration des lignes télégraphiques, à Paris.
- MONIN (H.), professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Besançon (Doubs).
- MONTAIGLON (Anatole de), sous-bibliothécaire à S<sup>te</sup>-Geneviève, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, à Paris.
- MOYER (Ernest Frédéric), conservateur de la Bibliothèque de la Société Westphalienne, à Minden-sur-le-Weser (Westphalie).
- MOREAU, conservateur de la Bibliothèque publique, à Saintes.
- MOQUIN-TANDON, conservateur du Jardin botanique de la Faculté de Médecine, à Paris.
- MORTEMART (le baron de), membre de plusieurs Sociétés savantes, *ibid.*
- MOUGENOT (Léon), secrétaire de la Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe).
- MUNCK (le baron de), directeur de la Bibliothèque impériale, à Vienne (Autriche).
- MURAUD (Paul du), élève pensionnaire sortant de l'École des chartes, à Orléans (Loiret).
- NAMUR, secrétaire de la Société archéologique du grand duché de Luxembourg, à Luxembourg.
- NOEL-CHAMPOISEAU, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Tours (Indre-et-Loire).
- NOGENT-DE-SAINT-LAURENT, avocat, à Orange (Vaucluse).
- Ogilvy (Gabriel), Esq., F. G. H. S., à Londres.
- OLDE (E.), professeur extraordinaire à l'Université d'Upsala Suède.

- OPPERT (Jules), professeur de sanscrit à la Bibliothèque impériale, à Paris.
- PAREZ, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.
- PARIS (Paulin), membre de l'Institut, membre honoraire du Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes, etc., à Paris.
- PARIS, commandeur du Génie, *ibid.*
- PARKER, architecte archéologue, à Oxford.
- PAYNE (J. Bertrand), membre de plusieurs Sociétés savantes, Eagle house West Brompton, Middlesex (Angleterre).
- PETIT (le révérend John Louis), M. A., F. S. A., etc., etc., à Londres.
- PEYRON (Bernardino), professeur, attaché à la Bibliothèque de l'Université royale, à Turin.
- PHILIMORE, avocat de la Reine, à Londres.
- PIERS, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, à St-Omer.
- POGODINE (Michel), membre de la Société d'Histoire et d'Antiquités nationales, à Moscou.
- PETY DE ROSEN (Jules), membre du Conseil communal, à Tongres (Belgique).
- QUINTO (Javier de), sénateur, membre de l'Académie royale d'Histoire, à Madrid.
- RAFN (Charles), secrétaire perpétuel de la Société royale des Antiquaires du Nord, à Copenhague.
- RAMÉE (Daniel), architecte, à Paris.
- RAYNAL (Chaudru de), premier avocat-général à la Cour de cassation, ancien président et ancien directeur de la Société, *ibid.*
- RÉDARÈS, avocat au barreau de Nîmes (Gard).
- RENAN (Ernest), membre de l'Institut, à Paris.
- RENIER (Léon), membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque de la Sorbonne, membre du Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes, *ibid.*
- REUMES (de), capitaine d'artillerie, à Bruxelles.
- REY, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

- SIMON, conseiller à la Cour impériale de Metz (Moselle).
- SIMONET (Jules), substitut du procureur impérial, à Langres (Haute-Marne).
- SIMPSON (le docteur J. Y.), vice-président de la Société royale, à Édimbourg.
- SMITH (Charles Roach), Esq., F. S. A., etc., etc., à Strood, dans le comté de Kent (Angleterre).
- SMITH (Édouard), membre de l'Université de Cambridge (Angleterre).
- SOULTRAIT (le comte Georges de), membre non-résidant du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, à Toury, près Dornès (Nièvre).
- SOURDEVAL (de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Tours.
- SPINKS (Frederic Lowten), sergent-at-law, Brenly house, near Faversham, comté de Kent, Angleterre.
- STOURZA (le prince Demètre-Alexandre), à Jassy (Moldavie).
- STOURZA (le prince Demètre-Constantin), ibid.
- TAILLASSON, secrétaire de la Commission historique de la Charente-Inférieure, à Saintes.
- TAILLIAR, conseiller à la Cour impériale, à Douai.
- TARDIF (Adolphe), chef de division au Ministère de la Justice et des Cultes, membre du Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes, à Paris.
- TARDIF (Jules), ancien élève de l'École des Chartes, ibid.
- THOMPSON (le docteur), membre de la Société des Antiquaires d'Écosse, à Édimbourg.
- TIESENHAUSEN (W.), secrétaire de la Commission impériale archéologique, à St-Petersbourg.
- TIMBS (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres.
- TONNET, ancien préfet du Calvados, ancien directeur de la Société, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).
- TOSTAIN, inspecteur-général au Corps impérial des ponts-et-chaussées, à Paris.



**TOURNAL**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les Travaux historiques, à Narbonne (Aude).

**TRANOIS**, professeur du Lycée, à Rennes.

**VALROGER** (de), ancien président de la Société, professeur à la Faculté de Droit, à Paris.

**VAN DER HEYDEN**, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Anvers (Belgique).

**VAN DER MEERSCH**, archiviste de la Flandre orientale, à Gand.

**VAN DER MONT** (le comte de), architecte, à Paris.

**VERGER**, inspecteur des monuments historiques de la Loire-Inférieure, à Nantes.

**VERGNAUD-ROMAGNÉSI**, inspecteur des monuments historiques du Loiret, à Orléans.

**VIGAN** (Henri de), inspecteur des forêts, à Pau (Basses-Pyrénées).

**VILLERS** (Le Grand de), trésorier-payeur général, à Bordeaux.

**VINCENTO-ABBATE** (le comte), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Gènes.

**VITET** (Ludovic), membre de l'Institut, ancien directeur de la Société, à Paris.

**VOISIN** (l'abbé), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Tournai (Belgique).

**WAAGEN** (de), professeur et conservateur du Musée de peinture, à Berlin.

**WALCOTT** (Mackenzie E. C.), M. A., membre du Clergé d'Angleterre, à Londres.

**WARDIN**, ancien consul-général des États-Unis, à Paris.

**WATSON** (Christopher Knight), Esq., secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres.

**WELTER**, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Mayence.

**WIESENER**, ancien professeur d'histoire, à Paris.

**WOILLEZ**, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Beauvais (Oise).

**WOLF** (Ferdinand), conservateur de la Bibliothèque impériale, à Vienne (Autriche).

**WORSAAE**, inspecteur-général des monuments historiques du Danemark, à Copenhague.

**WILSON** (James Holbert), barrister-at-law, of the inner temple, à Londres.

**WRIGHT** (Thomas), Esq., F. S. A., M. A., HON. M. R. S. L., membre correspondant de l'Institut de France, secrétaire de la Société ethnologique, à Brompton près Londres.

**WYLIE** (William Michael), Esq., M. A., F. S. A., etc., à Londres.

---

## SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES CORRESPOND LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES  
DE NORMANDIE.

EN FRANCE.

**Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Amiens,**

|   |   |                        |
|---|---|------------------------|
| — | — | de Besançon.           |
| — | — | de Caen.               |
| — | — | de Clermont-Ferrand.   |
| — | — | de Dijon.              |
| — | — | du Gard, à Nîmes.      |
| — | — | de Metz.               |
| — | — | de Montpellier.        |
| — | — | de Reims.              |
| — | — | de Rouen.              |
| — | — | de Savoie, à Chambéry  |
| — | — | de Stanislas, à Nancy. |

**Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.**

— de la Seine-Inférieure, à Rouen.

**Commission historique du Cher, à Bourges.**

— du département du Nord, à Lille.

**Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, à Paris,**

**Institut de France, ibid.**

**Institut des provinces, à Caen.**

**Société académique de Blois.**

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| — | de Boulogne-sur-Mer.             |
| — | de Cherbourg,                    |
| — | de Laon.                         |
| — | de l'arrondissement de Boulogne. |
| — | de l'Oise, à Beauvais.           |

**Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.**

- d'Orléans.
- de St-Quentin.

**Société archéologique d'Autun.**

- , scientifique et littéraire d'Avranches.
- d'Elbeuf.
- de la province de Constantine (Algérie).
- de l'Orléanais, à Orléans.
- de Montpellier.
- de Rambouillet.
- de Saintes.
- de Touraine, à Tours.
- du Midi de la France, à Toulouse.
- du Vendômois, à Vendôme.

**Société d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts d'Angers**

- de Bayeux.
- de Caen.
- de la Sarthe, au Mans.
- de l'Eure, à Évreux.
- du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
- du département d'Indre-et-Loire, à Tours.

**Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne, à Melun.**

**Société de l'Histoire de France, à Paris.**

**Société d'Émulation, à Abbeville.**

- à Montbéliard.
- à Napoléon-Vendée.
- à Rouen.

**Société des Antiquaires de France, à Paris.**

- de la Morinie, à St-Omer.
- de la Picardie, à Amiens.

- Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.  
— du Centre, à Bourges (Cher).  
Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille (Nord).  
Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.  
Société des Sciences et des Lettres de Loir-et-Cher, à Blois.  
Société de Statistique, Sciences et Arts du département des Deux-Sèvres, à Niort.  
Société d'Études, à Avallon (Yonne).  
Société d'Histoire et d'Archéologie, à Chalon-sur-Saône.  
Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts, à Dunkerque (Nord).  
Société française pour la conservation et la description des monuments nationaux, à Caen.  
Société havraise d'Études diverses, au Havre.  
Société industrielle, à Elbeuf.  
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.

#### A L'ÉTRANGER.

- Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.  
— d'Herculanum, à Naples.  
Académie des Sciences, à Amsterdam.  
Académie royale d'Histoire, à Madrid.  
— d'Irlande, à Dublin.  
Association archéologique de la Grande-Bretagne, à Londres.  
Commission impériale archéologique de St-Petersbourg.  
Institut Smithsonian, à Washington (États-Unis).  
Société archéologique de Kent (Angleterre).  
— de Namur (Belgique).  
— de Sussex, à Lewes (Angleterre).  
— de Zurich (Suisse).  
— dite Columbaria, à Florence (Italie).  
— du Sud-Ouest de l'Irlande, à Kilkenny.  
Société de Numismatique, à Londres.  
Société des Antiquaires d'Écosse, à Édimbourg.

- Société des Antiquaires de Londres, à Londres.  
— du Nord, à Copenhague (Danemark).  
Société des Beaux-Arts et de Littérature, à Gand (Belgique).  
Société d'histoire naturelle, à Boston.  
Société historique de Montréal (Canada).  
Société historique des comtés de Lancastre et de Chester, à  
Liverpool (Angleterre).  
Société libre d'Émulation pour l'encouragement des Lettres,  
des Sciences et des Arts, à Liège (Belgique).  
Société littéraire de la Fionie, à Odensée (Danemark).  
Société pour la recherche et la conservation des monuments  
historiques du grand-duché de Luxembourg, à Luxembourg  
(Belgique).  
Société scientifique de Limbourg, à Tongres (Belgique).

#### ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

##### AUXQUELS LES PUBLICATIONS DE LA COMPAGNIE SONT ADRESSÉES.

##### Archives du Calvados.

- de l'Eure.
- de la Manche.
- de l'Orne.
- de la Seine-Inférieure.

##### Bibliothèque de Caen.

- de Rouen.
- des Sociétés savantes, à Paris.

Comité central de publication des inscriptions funéraires et  
monumentales de la Flandre orientale, à Gand (Belgique).

L'Institut, journal universel des sciences et des Sociétés savantes,  
en France et à l'étranger.

Messenger des sciences historiques et Archives des Arts de Bel-  
gique, à Gand.

Revue des Sociétés savantes des départements, à Paris.

Université de Christiania (Norvège).

- de Lunden (Suède).

Plusieurs de nos confrères m'ont exprimé le désir de trouver, à la suite de la liste des membres de la Compagnie, celle des principaux dignitaires qu'elle s'est donnés depuis sa fondation : je n'ai pas hésité à satisfaire ce désir : ce qui m'a donné plus de soin et de travail, pour les 25 premières années du moins, qu'on ne pourrait le supposer.

A. CHARMA.

### DIRECTEURS DE LA SOCIÉTÉ :

1. 1824-25 : M. l'abbé DE LA RUE , professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Caen ;
2. 1825-26 : M. AUGUSTE LE PREVOST , membre de plusieurs Sociétés savantes , à Rouen ;
3. 1826-27 : M. DE GERVILLE , membre du Conseil général de la Manche , à Valognes (Manche) ;
4. 1827-28 : M. REVER , correspondant de l'Institut , à Conteville (Eure) ;
5. 1828-29 : M. le baron SÉGUIER , préfet du département de l'Orne ;
6. 1829-30 : M. le comte D'ESTOURMEL , préfet du département de la Manche ;
7. 1830-31 : M. ACHILLE DEVILLE , membre de plusieurs Sociétés savantes , à Rouen ;
8. 1831-32 : M. le comte ALEXANDRE DE BEAUREPAIRE DE LOUVAGNY , ancien ministre plénipotentiaire , à Louvagny (Calvados) ;
9. 1832-1833 : M. le marquis REVER , membre de plusieurs Sociétés savantes , à Roquefort , près Yvetot (Seine-Inférieure) ;
10. 1833-34 : M. JEAN-FRANÇOIS-GABRIEL VAUGEOIS , membre de plusieurs Sociétés savantes , à Laigle (Orne) ;
11. 1834-35 : pour la seconde fois : M. l'abbé DE LA RUE , membre de l'Institut , doyen de la Faculté des Lettres de Caen ;

12. 1835-36 : M. ANTOINE PASSY , préfet du département de l'Eure ;
13. 1836-37 : M. LOUIS-ANGE-GUY TARGET , préfet du département du Calvados ;
14. 1837-38 : M. FRANÇOIS-P.-GUILLAUME GUIZOT , ancien ministre d'État , ambassadeur de France à Londres ;
15. 1838-39 : M. le marquis ÉDOUARD DE LA GRANGE , membre de la Chambre des députés , à Chandai ( Orne ) ;
16. 1839-40 : M. le marquis de SAINTE-MARIE , membre de plusieurs Sociétés savantes , à St-Lo ( Manche ) ;
17. 1840-41 : M. le comte DE BÉRENGER , membre de plusieurs Sociétés savantes , au château de Treilly , près Coutances ( Manche ) ;
18. 1841-42 : M. FLOQUET ( PIERRE-AIMABLE ) , correspondant de l'Institut , à Rouen ;
19. 1842-43 : M. LEON DE LA SICOTIÈRE , avocat , membre de plusieurs Sociétés savantes , à Alençon ( Orne ) ;
20. 1843-44 : M. ÉDOUARD LAMBERT , conservateur de la Bibliothèque publique , à Bayeux ( Calvados ) ;
21. 1844-45 : M. JEAN-THÉODORE BONNIN , inspecteur des monuments historiques pour le département de l'Eure , à Évreux ;
22. 1845-46 : M. CHARLES LENORMANT , membre de l'Institut , à Paris ;
23. 1846-47 : M. LUDOVIC VITET , membre de l'Académie française , *ibid.* ;
24. 1847-48 : M. le comte NARCISSE-ACHILLE DE SALVANDY , ministre secrétaire d'État au département de l'Instruction publique , *ibid.* ;
25. 1848-49 : M. le comte ARCISSE DE CAUMONT , membre correspondant de l'Institut , secrétaire-honoraire de la Société , à Caen ;
26. 1849-50 : M. ANDRÉ POTTIER , conservateur de la Bibliothèque publique , à Rouen ;
27. 1850-51 : M. ÉDOUARD BOCHER , ancien préfet du département du Calvados , à Paris ;



28. 1851-52 : M. l'abbé JACQUES-LOUIS DANIEL , ancien pro-  
viseur du Lycée de Caen , ancien recteur de l'Académie  
de Caen , membre du Conseil supérieur de l'Instruction  
publique , à Paris ;
  29. 1852-53 : M. RAYNAL (Chaudru de) , procureur général  
près la Cour d'appel , à Caen ;
  30. 1853-54 : M. PROSPER MÉRIMÉE , sénateur , membre de  
l'Académie française , à Paris ;
  31. 1854-55 : M. JULES BOULATIGNIER , conseiller d'État ,  
ibid. ;
  32. 1855-56 : M. ROMAIN-AUGUSTE-LAURENT PEZET , président  
du Tribunal civil , à Bayeux ;
  33. 1856-57 : M. TONNET , préfet du département du Cal-  
vados , à Caen ;
  34. 1857-58 : M. l'abbé COCHET , inspecteur des monuments  
historiques pour le département de la Seine-Inférieure , à  
Dieppe ;
  35. 1858-59 : Mg<sup>r</sup> CHARLES-NICOLAS-PIERRE DIDIOT , évêque  
de Bayeux et Lisieux , à Bayeux ;
  36. 1859-60 : Mg<sup>r</sup> HENRI-MARIE-GASTON DE BONNECHOSE ,  
archevêque de Rouen , à Rouen ;
  37. 1860-61 : M. le sénateur marquis DE BELBEUF , à Paris ;
  38. 1861-62 : M. LEOPOLD DELISLE , membre de l'Institut ,  
ibid. ;
  39. 1862-63 : M. le général CREULY , ibid. ;
  40. 1863-64 : M. ÉMILE EGGER , membre de l'Institut , ibid. ;
  41. 1864-65 : M. PIERRE-ADOLPHE CHÉRUEL , inspecteur général  
des études , ibid. ;
  42. 1865-66 : M. EUGÈNE DE ROZIÈRE , inspecteur général des  
archives de l'Empire , ibid. ;
  43. 1866-67 : Mr. PETER BURKE , sergent-at-law , à Londres ;
  44. 1867-68 : Mg<sup>r</sup> HUGONIN , évêque de Bayeux et Lisieux , à  
Bayeux.
-

## PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ :

1. 1824-25 : M. DE MAGNEVILLE, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen ;
2. 1825-26 : M. le comte DE MONTLIVALT, préfet du département du Calvados, *ibid.* ;
3. 1826-27 : M. le comte LOUIS D'OSSEVILLE, maire, *ibid.* ;
4. 1827-28 : M. DE TOUCHET, membre de plusieurs Sociétés savantes, *ibid.* ;
5. 1828-29 : M. PIERRE-AIMÉ LAIT, membre de plusieurs Sociétés savantes, *ibid.*
6. 1829-30 : M. ROGER, juge d'Instruction, *ibid.* ;
7. 1830-31 : M. LÉCHAUDÉ-D'ANISY, membre de plusieurs Sociétés savantes, *ibid.* ;
8. 1831-32 : M. CHARLES GERVAIS, avocat à la Cour royale, *ibid.* ;
9. 1832-33 : M. le comte DE BEAUREPAIRE DE LOUVAGNY, ancien ministre plénipotentiaire, au château de Louvagny, près Caen ;
10. 1833-34 : M. l'abbé DANIEL, proviseur du Collège royal, à Caen ;
11. 1834-35 : M. l'abbé ROUSSEAU, inspecteur de l'Académie, *ibid.* ;
12. 1835-36 : M. MÉRITE-LONGCHAMP, chef de bataillon en retraite, *ibid.* ;
13. 1836-37 : M. J. SPENCER SMITH, docteur en Droit de l'Université d'Oxford, *ibid.* ;
14. 1837-38 : M. PIERRE-LOUIS LE CERF, professeur à la Faculté de Droit, *ibid.* ;
15. 1838-39 : M. BOSCHER, avocat à la Cour royale, *ibid.* ;
16. 1839-40 : M. HECTOR DE FORMEVILLE, conseiller à la Cour royale, *ibid.* ;
17. 1840-41 : M. EDMOND, inspecteur de l'Académie, *ibid.* ;

18. 1841-42 : M. THOMINE-DESMASURES , avocat à la Cour royale , à Caen ;
19. 1842-43 : M. ALFRED DU MÉRIL , ancien magistrat , au château de Marcelet , près Caen ;
20. 1843-44 : M. BAUNY DE RÉCY , directeur des Domaines , à Caen ;
21. 1844-45 : M. CHARLES GERVAIS , avocat à la Cour royale , ibid. ;
22. 1845-46 : M. DE BONNECHOSE , membre de plusieurs Sociétés savantes , à Blary , près Bayeux (Calvados) ;
23. 1846-47 : M. TROLLEY , professeur à la Faculté de Droit , à Caen ;
24. 1847-48 : M. CAUSSIN DE PERCEVAL , procureur général , et , par suite du départ de M. de Perceval , M. DE VAL-ROGER , professeur à la Faculté de Droit , ibid. ;
25. 1848-49 : M. ALFRED DE BOISLAMBERT , professeur à la Faculté de Droit , ibid. ;
26. 1849-50 : M. PIERRE-GABRIEL BERTRAND , maire , et Doyen de la Faculté des Lettres , ibid. ;
27. 1850-51 : M. ANTOINE CHARMA , professeur de philosophie à la Faculté des Lettres , ibid. ;
28. 1851-52 : M. RAYNAL (Chaudru de ) , procureur général près la Cour d'appel , ibid. ;
29. 1852-1853 : M. CHARLES GERVAIS , avocat près la Cour d'appel , ibid. ;
30. 1853-54 : M. C. HIPPEAU , professeur à la Faculté des Lettres , ibid. ;
31. 1854-55 : M. JULES CAUVET , professeur à la Faculté de Droit , ibid. ;
32. 1855-56 : M. TONNET , préfet du département du Calvados , ibid. ;
33. 1856-57 : M. SOUEF , premier président à la Cour d'appel , ibid. ;
34. 1857-58 : M. THOMINE-DESMASURES , avocat à la Cour d'appel , ibid. ;
35. 1858-59 : M. FRANÇOIS-GABRIEL BERTRAND , maire , et doyen de la Faculté des Lettres , ibid. ;

36. 1859-60 : M. LÉON PUISEUX, professeur au Lycée impérial, à Caen ;
37. 1860-61 : M. THÉRY, recteur de l'Académie, *ibid* ;
38. 1861-1862 : M. DEMIAU-DE CROUZILHAC, conseiller à la Cour d'appel, *ibid* ;
39. 1862-1863 : M. FÉLIX-ABEL VAUTIER, membre du Corps législatif, *ibid* ;
40. 1863-64 : M. LE PROVOST DE LAUNAY, préfet du département du Calvados, *ibid* ;
47. 1864-65 : M. ADOLPHE OLIVIER, ingénieur en chef des ponts et chaussées, *ibid* ;
48. 1865-66 : M. THÉRY, recteur de l'Académie, *ibid* ;
49. 1866-67 : M. ACHILLE LEFÈVRE, commandant du Génie, *ibid* ;
50. 1867-68 : M. HIPPOLYTE DANSIN, professeur à la Faculté des Lettres, *ibid*.

---

#### SECRÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ :

1. De 1824 à 1827 : M. PATTU, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Caen ;
2. De 1827 à 1841 : M. ARCISSE DE CAUMONT, *ibid* ;
3. De 1841 à 1843 : M. CHARLES GERVAIS, *ibid* ;
4. De 1843 à 1847 : M. ALFRED DU MÉRIL, au château de Marcelet, près Caen ;
5. De 1847 à 1853 : M. H. DE FORMEVILLE, à Caen ;
6. De 1853 jusqu'à ce jour : M. ANTOINE CHARMA, *ibid*.

---

#### TRÉSORIERS DE LA SOCIÉTÉ.

1. De 1824 à 1833 : M. LANGE, docteur en médecine, à Caen ;
2. De 1833 à 1834 : M. DE MAGNEVILLE, *ibid* ;

3. De 1824 à 1845 : M. PELLERIN , professeur à l'École secondaire de Médecine , ibid.;
4. De 1845 à 1846 : M. LECAVELIER , négociant , ibid.;
5. De 1846 à 1855 : M. PELLERIN , professeur à l'École secondaire de Médecine , ibid.;
6. De 1855 jusqu'à ce jour : M. LÉOPOLD HETTIER , membre du Conseil général du département du Calvados, ibid.

---

### CONSERVATEUR DU MUSÉE :

1. M. CHARLES GERVAIS, de 1845, où cette dignité a été séparée du secrétariat, jusqu'à ce jour, à Caen.

---

### BIBLIOTHÉCAIRES-ARCHIVISTES :

1. De 1838 à 1844 , où cette dignité a été séparée du secrétariat : M. MÉRITE-LONGCHAMP , chef de bataillon en retraite, à Caen ;
2. De 1844 à 1845 : M. l'abbé LECANU , sous-aumônier au Collège royal, ibid. ;
3. De 1845 à 1854 : M. A. CHARMA , professeur de philosophie à la Faculté des Lettres ,ibid. ;
4. De 1854 jusqu'à ce jour : M. LÉON PUISEUX , professeur au Lycée, ibid.



## II.

### EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ.

*Séance du 6 janvier 1868. — Présidence de M. Dansin,  
vice-président.*

LIVRES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1867.

1° Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, II<sup>e</sup> série, t. XI, XIX<sup>e</sup> tome de la collection, 1867-1868, 3<sup>e</sup> trimestre de 1867 ;

2° Tableau archéologique de l'arrondissement du Havre, par Ch. Roessler. Havre, 1867, broch. in-8° ;

3° Revue archéologique, décembre 1867 ;

4° Catalogue et Armorial des présidents, conseillers, gens du roi et greffiers du Parlement de Rouen, dressés sur les documents authentiques par Steph. de Merval, ornés de vignettes et de fleurons dessinés et gravés à l'eau-forte par Louis de Merval, et publiés par les soins de la Cour impériale de Rouen. Évreux, MDCCLXVII, 1 vol. in-4° ;

5° Mémoire sur les Acadiens présenté à Nos Seigneurs du clergé de France, assemblés à Paris au mois de juillet 1775 : documents publiés par L. Duval, conservateur de la bibliothèque de Niort. Niort, 1867, broch. in-8° ;

6° Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France, 1867, 1<sup>er</sup> trimestre ;

7° Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, tomes XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> ; XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup>. Angers, 1862-1866, 7 vol. in-8° ;

8° Revue des Sociétés savantes des départements, octobre 1867 ;

9° L'Institut, 2<sup>e</sup> section, novembre 1867 ;

10° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3<sup>e</sup> trimestre de 1867 ;

11° Mémoires de la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, année 1866 ;

12° Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1866 ;

13° Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, années 1864, 1865 ; 2 vol. in-8° ;

14° Mémoires de la Société impériale d'Émulation d'Abbeville, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865 et 1866, 2<sup>e</sup> partie. Abbeville, 1867, 1 vol. in-8° ;

15° Recherches sur l'introduction de l'imprimerie dans les localités dépendant de l'ancienne principauté de Liège et de la province actuelle de ce nom, par Ulysse Capitaine. Bruxelles, 1867, broch. in-8° ;

16° Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, 16<sup>e</sup> année ; 63<sup>e</sup> et 64<sup>e</sup> livr. ; juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1867. St-Omer, 1867, de la page 53 à la page 108 ;

17° Messenger des Sciences historiques, 1867, 4<sup>e</sup> livraison.

Entre ces publications, le Secrétaire signale plus particulièrement à l'attention de ses collègues le *Catalogue et Armorial des présidents, conseillers, gens du roi et greff-*



*fiers du Parlement de Rouen, et les Mémoires de la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille;* ces deux recueils sont renvoyés à l'examen: le premier, de M. E. Chatel; le second, de M. Le Féron de Longcamp.

CORRESPONDANCE.

La Société des Antiquaires de Londres accuse réception des dernières publications de la Compagnie qu'elle remercie de cet envoi.

M. Joseph Fénoux, élève de philosophie au Lycée impérial du Havre, exprime à la Société sa profonde reconnaissance pour la bonté qu'elle a eue de remplacer par une seconde médaille celle qu'il avait reçue d'elle comme premier prix d'histoire de rhétorique, et qu'il avait eu le malheur de perdre. M. le Proviseur joint ses remerciements personnels à ceux du jeune lauréat.

MM. Stephano de Merval, Charles Roessler, Pannier et Léopold Quenault, accompagnent d'une lettre d'envoi l'hommage qu'ils font à la Compagnie: M. de Merval, de son *Catalogue et Armorial des présidents, conseillers, gens du roi et greffiers du Parlement de Rouen*; M. Roessler, de son *Tableau archéologique de l'arrondissement du Havre*; M. Pannier, d'une *Notice manuscrite sur la fondation d'un obit dans l'ancienne église-St-Germain de Lisieux, par Nicolas Le Vallois, sieur de Putot et de Gouvix*, et M. Quenault, d'une note également manuscrite *Sur l'acte de baptême de St-Évremond*.

Mr. Peter Burke regrette vivement que sa santé, qui a été chancelante toute l'année, soit devenue si mauvaise qu'il lui est impossible de s'engager, même pour

un terme assez éloigné, à passer le détroit et à venir présider la séance publique annuelle de la Compagnie ; « J'ai toutefois, ajoute-t-il, une consolation dans mon désappointement, et je le dois à l'obligeance française. M. le Président voudra bien occuper le fauteuil où j'aurais été si heureux de m'asseoir, et la pourpre du serjeant-avocat étranger sera avantageusement remplacée par l'uniforme d'un digne membre de la glorieuse armée de France. »

Après cette lettre, qui ôtait entièrement à l'Assemblée l'espérance qu'elle avait conservée jusque-là, de voir le Directeur à son poste le jour de sa réunion solennelle, réunion qu'elle avait, dans cette espérance même, ajournée jusqu'au mois de mars ou d'avril, le Secrétaire donne lecture du billet suivant :

« MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

« Des circonstances qui me sont toutes personnelles m'obligent à renoncer à l'honneur de faire partie de la Société des Antiquaires de Normandie.

« En conséquence, je donne ma démission. Comme Secrétaire, il vous incombera de donner connaissance à Messieurs de la Société de la résolution que j'ai prise.

« Je compte sur vous pour le soin de leur exprimer, mieux que je ne pourrais le faire, les regrets que cette résolution me coûte.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Secrétaire, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« A. LEFÈVRE. »

A la suite de cette lecture, qui impressionne vivement l'Assemblée, l'assurance lui ayant été donnée

par les amis du démissionnaire que sa résolution était irrévocable, elle décide qu'il n'y aura pas, pour l'année académique 1866-1867, de séance publique; qu'elle tiendra seulement, pour cette même année, sa séance administrative, qui est de rigueur, le 7 février, à 7 heures et demie du soir, dans la salle de ses réunions mensuelles.

Le Secrétaire lit, au nom de M. Pannier, sa *Notice sur la fondation d'un obit dans l'ancienne église de St-Germain de Lisieux*, et, pour M. Léopold Quenault, sa note *Sur l'acte de baptême de Saint-Évremond*. Ces deux communications sont renvoyées à la Commission des impressions.

**Séance administrative du 7 février 1868. — Présidence de M. Dansin, vice-président.**

LIVRES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 6 JANVIER 1868.

1° Les faïences de Rouen et de Nevers à l'Exposition universelle, par E. de Robillard de Beaurepaire. Caen, 1867, broch. in-8°;

2° Conspiration des barons normands contre Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, et bataille du Val-des-Dunes en 1047, par M. l'abbé Le Coite, curé de Cintheaux. Caen, 1868, broch. in-8°;

3° *Jaarboek van de koninklijke Akademie von wetenschappen gevestigd te Amsterdam voor 1866*. Amsterdam, broch. in-8°;

4° *Verslagen en mededeelingen der koninklijke Akademie von wetenschappen. Afdeeling Letterkunde. Tiende deel*. Amsterdam, 1866, 1 vol. in-8°;

5° Extrait d'un mémoire sur des coupes Sassanides, par M. de Longpérier. Août 1866, in-4° ;

6° Discours prononcé aux funérailles de M. Salomon Munk, le 8 février 1867, par le même, in-4° ;

7° Discours prononcé aux funérailles de M. J.-T. Reinaud, le 17 mai 1867, par le même, in-4° ;

8° Discours d'ouverture prononcé à la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 2 août 1867, par le même, in-4° ;

8° Discours prononcé aux funérailles de M. le duc de Luynes, le 28 décembre 1867, par le même, in-4° ;

9° Norske Bygninger fra fortiden (Norwegian buildings from former times), syvende hefte (pl. V-VIII). Kristiania, 1867, in-folio ;

10° Foreningen til norske fortids mindesmerkers bevaring. Aarsberetning for 1866. Kristiania, 1867, broch. in-8° ;

11° Norkinskinna. Pergamentsbog fra foerste halvdel af det trettende aarhundrede. Christiania, 1867, broch. in-8° ;

12° Ordbog over det gamle norske sprog af Johan Fritzner, 9 hefte. Kristiania, 1867, broch. in-8° ;

13° Det Kongelige norske Frederiks Universitets Aarsberetning for aaret 1866 med bilage. Christiania, 1867, broch. in-8° ;

14° Det kongelige norske Frederiks Universitets legater og stipendier. Fundatser og reglementer, etc. (med bibang). Christiania, 1867, broch. in-8° ;

15° Index scholarum in Universitate regia Fredericiana centesimo octavo ejus semestri anno MDCCCLXVII ab a. d. XVII kalendas februarias habendarum. Christiania, 1867, broch. in-4° ;

16° Index scholarum in Universitate regia Frederi-

ciana centesimo nono ejus semestri anno MDCCCLXVII ab augusto mense ineunte habendarum. Christiania, 1867, broch. in-4° ;

17° Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France, t. IX, 2° livraison. Paris, Toulouse, 1868 ;

18° Revue des Sociétés savantes des départements, novembre 1867 ;

19° Curiosities of London, by John Timbs. London, 1868, 1 vol. in-8° (Don de Mr. Peter Burke) ;

20° Les oracles de Michel de Nostre-Dame, par Anatole Le Pelletier (article de M. J. Lesselingue), demi-feuille in-8° ;

21° L'Institut, 2° section, décembre 1867.

Entre ces publications, le Secrétaire recommande plus particulièrement à l'attention de ses collègues les *Curiosities of London*, de M. John Timbs ; l'*Extrait d'un Mémoire sur des coupes Sassanides*, de M. Longpérier ; *Les Faïences de Rouen et de Nevers à l'Exposition universelle*, de M. Eugène de Beaurepaire, et la *Conspiration des barons normands contre Guillaume-le-Bâtard, en 1047*, de M. l'abbé Le Cointe : ces deux derniers ouvrages sont renvoyés à l'examen, le premier de M. de Malherbe, le second de M. Renard.

La caisse renfermant les objets envoyés par la Compagnie à l'Exposition universelle, et qu'on avait par méprise adressée au Musée des antiques de Rouen, a été, par les soins de M. l'abbé Cochet et sur la demande du Secrétaire, rendue à sa destination. M. le conservateur, absent en ce moment, sera prié de l'ouvrir à la première occasion et de rétablir en leur lieu et place les pièces qu'elle contient.

M. le Ministre de l'Instruction publique informe la

Compagnie qu'il a décidé que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements, à la suite du concours de 1867, aurait lieu à la Sorbonne, le samedi 18 avril 1868, à midi, et que cette distribution serait précédée de quatre jours de lectures publiques, les mardi 14, mercredi 15, jeudi 16 et vendredi 17. Les membres de la Société qui seraient disposés à prendre part à ces exercices devront faire en sorte que leurs mémoires puissent être communiqués au ministère, après avoir été approuvés par la Compagnie, le 25 mars au plus tard. Des billets à prix réduits seront remis aux lauréats, aux lecteurs et aux représentants de la Société dont les noms auront été à la même date transmis à Son Excellence.

Un M. Leloutre, demeurant à Périers, département de la Manche, et se disant marchand de vieux meubles, propose à la Compagnie un coffre sculpté qui semble être de la Renaissance, et dont les trois panneaux présentent quatre figures qui pourraient offrir quelque intérêt. Avant de se mettre en rapport à ce sujet avec M. Leloutre, la Compagnie croit devoir prendre des renseignements auprès d'un tiers; M. le Recteur lui signale un de ses anciens élèves, qui habite actuellement cette localité, M. Villedieu, greffier de la justice de paix, qui s'occupe d'objets d'art et d'antiquité. Le Secrétaire est chargé de lui écrire et de le prier de voir le bahut en question, et de savoir du propriétaire les conditions auxquelles la Compagnie, si elle le juge convenable, pourrait l'acquérir.

On procède au renouvellement du Bureau et à l'élection des membres qui, avec les dignitaires, doivent composer le Conseil d'administration.

Sont élus, pour l'année 1868 : comme directeur, Mg<sup>r</sup> Hugonin, évêque de Bayeux et Lisieux ;— comme président, M. Dansin, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres ; — comme vice-président, M. Paysant, préposé en chef près l'Octroi de Caen. Sont réélus, pour les années 1868 et 1869, comme secrétaire, M. Charma, doyen de la Faculté des Lettres ; — comme secrétaire-adjoint, M. Chatel, archiviste du Calvados ; — comme trésorier, M. Léopold Hettier, membre du Conseil général du département ; — comme conservateur du Musée, M. Gervais, avocat près la Cour impériale ; — comme bibliothécaire-archiviste, M. Puiseux, professeur d'histoire au Lycée. Sont enfin nommés, pour former avec les dignitaires le Conseil d'administration pendant l'année 1868, MM. Cauvet, professeur à la Faculté de Droit ; Joly, professeur à la Faculté des Lettres ; Théry, recteur de l'Académie ; de Formigny de La Londe, membre de plusieurs Sociétés savantes, et Julien Travers, professeur honoraire de la Faculté des Lettres.

Sont ensuite nommés, comme titulaire résidant, M. Edmond Olivier, premier président de la Cour impériale de Caen, et comme titulaire non-résidant, M. Charles Roessler, membre de la Société havraise d'études diverses.

M. Joly propose à la Compagnie de demander à M. le Ministre de l'Instruction publique, pour les délégués qui représentent annuellement aux vacances de Pâques, en Sorbonne, les sociétés savantes des départements, la faveur d'être admis, pendant leur séjour dans la capitale, à faire des recherches, qu'ils n'ont pas d'autre occasion de faire pendant le reste de l'année, à la Bibliothèque impériale : le Secrétaire est chargé de transmettre à Son Excellence ce vœu, qui

avait déjà, sous un de ses prédécesseurs, obtenu pleine satisfaction.

M. le Président donne lecture d'une proposition signée de plusieurs membres de la Compagnie et tendant à modifier l'art. 4 du règlement en vigueur.

Désormais, pour être reçu membre de la Société, il faudrait réunir les  $\frac{2}{3}$  au lieu des  $\frac{4}{5}$ <sup>es</sup> des voix des membres présents. Un quart au moins, au lieu d'un tiers, des membres résidants à Caen devrait prendre part à l'élection.

Suivant les prescriptions de l'art. 28, la discussion s'ouvre sur le point de savoir si cet amendement sera pris en considération.

L'un des signataires expose les raisons à l'appui.

Il est fort rare que le tiers des membres résidant à Caen assiste aux séances ordinaires. Ne pas abaisser le chiffre, c'est forcer la Compagnie ou à ajourner très-souvent les élections, ou à les faire en dehors des termes du règlement. Un exemple récent est cité pour prouver l'existence de cet inconvénient.

D'un autre côté, exiger pour l'admission des candidats les  $\frac{4}{5}$ <sup>es</sup> des voix des membres présents, c'est ne pas laisser assez d'influence au vœu d'une majorité imposante; c'est montrer une sévérité contraire à l'esprit et aux intérêts de la Société des Antiquaires, qui se compose d'hommes studieux, sans acception d'opinions religieuses ou politiques; c'est rendre trop vraisemblables des refus que l'immense majorité sera obligée de subir, tout en les regrettant. Ces refus éloigneront à l'avenir les demandes d'hommes qui auraient grandement honoré ou servi la Compagnie et qui reculeront d'autant plus à s'exposer à un échec, qu'ils seront plus dignes d'être admis.



L'exigence des  $\frac{4}{5}$ <sup>es</sup> des voix présente encore l'inconvénient de ne pas proportionner l'influence prépondérante de la minorité au nombre des votants : c'est ainsi que 4 boules noires suffisent pour faire prononcer un refus également contre 11 et contre 15 blanches, que 5 noires triomphent également contre 16 et contre 19 voix favorables.

La majorité des  $\frac{2}{3}$ , substituée à celle des  $\frac{4}{5}$ <sup>e</sup>, fait disparaître tous ces inconvénients : l'influence de la majorité et de la minorité est graduée suivant le chiffre des votants ; la responsabilité de la Compagnie entière est moins aisément engagée dans des décisions rigoureuses qui paraissent regrettables à un trop grand nombre de membres ; enfin, la majorité de suffrages exigée est suffisante pour assurer aux nouveaux élus une situation nette et honorable parmi leurs confrères.

Un membre répond que, selon lui, l'art. 4 du règlement doit être maintenu et que l'amendement ne doit pas être pris en considération. Il tend à rendre trop facile l'entrée dans la Compagnie. Le titre de membre de la Société des Antiquaires a une valeur qu'il ne faut pas déprécier. Le règlement en vigueur a été rédigé par des hommes compétents ; il ne doit être changé qu'en cas de nécessité. Aucun refus regrettable n'a été prononcé sur les demandes d'admission, et s'il s'en est produit, les signataires de l'amendement sont invités à les faire connaître.

Le même signataire de la proposition se refuse à prononcer un seul nom, quoique cela lui fût bien facile ; il se borne à faire appel aux souvenirs de la Compagnie et à l'appréciation de la majorité.

Un autre signataire pense qu'on pourrait exiger les  $\frac{3}{4}$  des voix, si les  $\frac{2}{3}$  paraissent insuffisants.

Le préopinant fera connaître à la prochaine séance les raisons qui doivent faire repousser ce chiffre des  $\frac{3}{4}$ , qui aurait presque les mêmes inconvénients que celui des  $\frac{4}{5}$ <sup>es</sup>.

Le Secrétaire fait remarquer qu'avec les dispositions de l'art. 28 des anciens statuts aucune modification au règlement ne saurait être votée; il faut, selon lui, que les chiffres de cet article soient préalablement abaissés dans le sens de la proposition précédente sur l'art. 4.

M. le Président met aux voix la prise en considération des deux propositions sur les art. 4 et 28. L'une et l'autre sont prises en considération.

Le Discours d'ouverture de Mr. Peter Burke et le Rapport du Secrétaire sur les travaux de la Société, pendant l'année 1867, qui devaient être lus à cette séance, n'ont pu l'être, le temps ayant manqué, qu'à une séance ultérieure; mais l'impression n'en a pas moins été votée par la Compagnie, et nous les rétablissons, par anticipation, à la place qui leur appartient.

*Discours de Mr. Peter Burke, directeur (1).*

MESSIEURS,

Je suis fier et profondément reconnaissant de l'honneur que vous m'avez si généreusement conféré, cette année, en me nommant votre Directeur.

Élevé à Caen, dans cette ville fameuse, entretenant avec elle, depuis de longues années, des rapports d'amitié,

(1) Ce discours, lu dans la séance du 6 mars par le Secrétaire, a été accueilli de toute l'assemblée avec une grande faveur.

prenant toujours le plus vif intérêt à sa noble histoire et à ses glorieux souvenirs, je suis à même d'apprécier cette distinction et j'y vois une faveur qui dépasse de beaucoup mes faibles mérites.

C'est la preuve éclatante que l'intelligence et la science de la Normandie s'élèvent au-dessus des préjugés internationaux; car, dans le choix d'un Directeur, vous avez saisi avec empressement l'occasion de rendre hommage à l'Angleterre elle-même.

La cité du Conquérant poursuit le cours de ses victoires; elle va maintenant enchaîner les cœurs anglais par sa courtoisie et la cordialité de sa civilisation.

De tels actes portent avec eux leur récompense. L'empressement avec lequel cette Société a ouvert ses bras aux étrangers de tous les pays, a eu pour résultat de répandre sa renommée et ses connaissances dans tout le monde des lettres.

Oui, la Société des Antiquaires de Normandie est aussi connue en Europe que toute autre institution de ce genre, si même elle ne l'est pas davantage.

Et pourtant il y a une autre publicité dont je désire lui suggérer l'idée et que ses nobles sentiments cosmopolites pourraient lui faire adopter; ce serait que quelques-unes de ses séances se tinssent à l'étranger. On peut objecter la distance; mais à coup sûr cette objection n'en est pas une en ce qui concerne l'Angleterre, et l'Angleterre, je puis le déclarer hautement ici, accueillera avec joie dans toutes ses villes cette éminente Société normande.

Cette idée m'amène au sujet de mon discours; en effet, la première visite de ce genre devrait être pour l'ancienne cité de Cantorbéry, ville de prédilection normande, un des chefs-lieux de la puissance du Con-

quérant et le siège archiépiscopal de son grand coopérateur, l'illustre abbé de St-Étienne, Lanfranc.

Permettez-moi donc, pour appuyer ma proposition, de prendre pour quelques instants le rôle de guide, et de vous décrire les objets dignes d'intérêt que Cantorbéry peut offrir à vos yeux. Je parle sous l'impression d'une visite récente que j'ai faite à cette ville célèbre et à ses environs.

Je commencerai par une ville située à deux lieues de Cantorbéry, Faversham, qu'un antiquaire normand devrait spécialement visiter. C'est un beau vieux bourg du comté de Kent, aux longues rues d'un singulier aspect, avec un air calme et antique qui rappelle le passé. — Là, Étienne, comte de Mortagne, en Normandie, et en viager, roi d'Angleterre, fonda, en 1147, une abbaye où furent enterrés, lui, son épouse Maude, sœur de Baudouin et de Godefroy, rois de Jérusalem, et son fils Eustache, comte de Boulogne, beau-frère de Louis VII, roi de France. — Pendant des siècles, leurs tombeaux furent un objet de vénération pour les habitants du monastère et pour le peuple de Faversham.

L'abbaye de Faversham était une fondation pauvre, mais grandement respectée et irréprochable. Aussi les commissaires réformateurs ne purent guère trouver de motif pour la supprimer. Les moines alléguaient pour leur défense qu'ils étaient les gardiens des restes sacrés d'un roi. C'en fut assez pour Henri VIII. « C'est, » dit-il, « le cimetière d'un de mes prédécesseurs et c'est à moi que la garde en appartient. » Il chassa donc les moines et confisqua l'abbaye. Quant aux restes du roi Étienne, il ne les protégea pas avec beaucoup de soin. Quelque temps après, le tombeau fut ouvert et on en vendit le plomb; le cercueil fut fondu et les os qu'il contenait

jetés à la mer. Les restes de la reine et du prince eurent sans doute le même sort.

Il existe en Angleterre une croyance superstitieuse touchant les possesseurs des terres abbatiales confisquées : on pense qu'ils sont, plus que d'autres, sujets à des malheurs domestiques. Dans tous les cas, ce fut vrai pour le premier acquéreur des terres et de l'abbaye de Faversham, après la Réforme. C'était un gentilhomme nommé le sieur Arden de Faversham. Il n'y avait pas longtemps qu'il occupait sa résidence monastique lorsqu'en 1550 il fut cruellement assassiné par sa femme et ses domestiques. La femme, jugée coupable de trahison et de manque de féauté envers son seigneur, fut, conformément à une loi d'Angleterre rapportée seulement depuis peu, brûlée vive à Cantorbéry avec sa servante. Les autres domestiques jugés aussi coupables de trahison furent trainés sur le pavé jusqu'à l'échafaud et pendus. Par décence on brûlait les femmes au lieu de les traîner, de les pendre et de les écarteler. Cette barbarie est peut-être une des raisons pour lesquelles Blackstone dit : « On peut regarder la femme comme l'objet favori des lois d'Angleterre. »

Lillo, auteur de *George Barnwell*, tragédie célèbre, mais d'un ridicule larmoyant, qui, je crois, a été traduite et jouée en français, écrivit une autre tragédie ayant pour sujet Arden de Faversham.

Mais revenons au roi Étienne, à son tombeau et à l'abbaye. Quant à cette dernière, on peut dire qu'il n'en reste presque rien. Même les pierres de l'édifice et les dalles tumulaires ont été par une mesure du Conseil municipal de Faversham, plus économique qu'honorable, employées à paver les rues de cette ville. On montre pourtant, comme ayant été la résidence d'Arden,

une vieille maison et une porte cochère qui faisaient probablement partie de l'abbaye. Ainsi le souvenir de l'assassinat survit à celui du monastère. — De fait, lorsque je demandai s'il existait quelques traces de la sépulture royale, j'eus beaucoup de peine à obtenir des renseignements. Mais ayant été dirigé vers le principal temple protestant de la ville, la magnifique église de S<sup>te</sup>-Marie de la Charité, j'eus la satisfaction de voir que les autorités ecclésiastiques du lieu avaient eu récemment le bon goût et la délicatesse de faire placer dans une belle niche le sarcophage en pierre qui contient jadis le cercueil du roi Étienne. Le respect qui s'attache à cette relique offre une certaine compensation pour la manière impie dont on traita les restes du roi ; mais une enceinte catholique conviendrait bien mieux à la conservation du sarcophage de celui qui fut le beau-frère de ce grand soldat de la Croix, Godefroy, qui conquit et porta le sceptre catholique de Jérusalem. C'est une pieuse consolation que les morts ou même les tombeaux des morts restent dans la terre consacrée par leur foi. Pour cette raison surtout je vous félicite de n'avoir point perdu les tombeaux de vos princes normands à Fontevrault et j'espère que le danger récent de leur translation prouvera la nécessité absolue de les restaurer complètement et d'en prendre un plus grand soin. Toutefois, lorsque je considère comment cette année, à Londres, les tombes de gentilshommes, de prêtres et de généraux français dans le cimetière de St-Pancrace, ont été bouleversées et détruites pour la construction d'un chemin de fer, je suis d'autant plus disposé à rendre justice au clergé de Faversham, qui a fait, autant qu'il le pouvait, honneur à la mémoire du roi Étienne.

Cent cinquante ans après la destruction de son abbaye

*catholique*, la ville de Faversham devait être associée à la chute du dernier roi catholique d'Angleterre. Au mois de décembre 1688, Jacques II s'enfuit de Londres, jeta le sceau royal dans la Tamise en la traversant et se dirigea rapidement en chaise de poste sur Faversham. « Là, » dit Goldsmith, « il s'embarqua pour la France. Mais sa mauvaise fortune le poursuivit encore avec acharnement. Le petit vaisseau qui le portait fut arrêté par la populace qui, n'ayant pas reconnu le roi, le pilla, l'insulta et lui fit éprouver toutes sortes d'humiliations. Persnadé par le comte de Winchelsea, il se déterminà à retourner à Londres, où le peuple, ému de l'aspect de son infortune, et toujours guidé par sa légèreté naturelle, le reçut, contre son attente, avec des acclamations de joie. » Ce fut la fuite de Varennes anglaise ; mais Guillaume d'Orange, plus sage que les révolutionnaires français, laissa bientôt le monarque détrôné s'échapper de nouveau ; et au port ruiné d'Ambletuse, près de Boulogne, reste attaché, jusqu'à ce jour, le souvenir du débarquement du roi Jacques et de l'admirable accueil qu'il reçut en France.

Je ne puis quitter Faversham sans faire mention d'un événement qui se passa, non à une époque barbare ou même au moyen-âge, mais dans l'an de grâce 1838. Un lunatique, un certain John Thom, ou autrement dit sir William Courtenay, chevalier de Malte et roi de Jérusalem, annonça qu'il était le prophète de Dieu envoyé dans le monde pour faire baisser le prix du pain et accomplir des merveilles par le fer et par le feu, de sorte que les incrédules pussent reconnaître en lui l'élu du ciel. Il s'offrit, comme candidat, pour représenter Cantorbéry au Parlement, et, quoiqu'il ne réussit pas, il obtint, chose presque incroyable, quatre cents voix

en sa faveur. Étant devenu tout-à-fait fou, il fut enfermé dans une maison d'aliénés. Environ quatre ans après, ayant été mis en liberté, il leva une bannière blanche à bordure bleue, portant l'image d'un lion. S'étant revêtu d'un costume oriental, armé d'un cimeterre et de pistolets, il proclama qu'il était descendu des nues et appela le peuple autour de lui pour entendre une voix de Jérusalem et se procurer du pain à bon marché. Tout fou qu'il était, il n'y eut pas moins de soixante fanatiques, paysans et ouvriers, qui se joignirent à lui. Ils traversèrent la campagne et s'approchèrent de Faversham, pillant les boulangeries et répandant partout l'alarme. Deux agents de police furent envoyés pour les sommer de se disperser ; l'un d'eux fut tué par Thom ; l'autre trouva son salut dans la fuite. On fit alors intervenir la troupe, et le 31 mai 1838, un détachement de cent hommes bien commandés rencontrèrent Thom et sa bande dans un village portant le nom français de « Ville-Dunkerque. » Un officier s'avança pour entrer en pour-parler : sur-le-champ, Thom l'étendit raide mort d'un coup de pistolet. Alors les soldats firent feu, et Thom, avec dix de ses compagnons, mordirent la poussière. « C'est, » dit le premier juge du Banc de la Reine, lord Denman, au Jury devant lequel se poursuivait le procès des survivants, « c'est la crédulité provenant d'un état d'ignorance dangereux pour ce pays qui a fait de ces hommes les dupes d'un individu qui, lui-même, n'avait plus la raison pour guide. »

Je ne dois pas oublier de mentionner, à une lieue de Faversham, Brenley House, château hospitalier de mon savant confrère et ami, le serjeant Spinks, magistrat du comté de Kent, que je suis heureux de savoir membre de cette Société. Brenley House est un beau



vieux manoir auquel se rattachent un grand nombre de souvenirs historiques. En voici un qui est assez curieux : on y montre la chambre à coucher qui fut préparée pour la reine Élisabeth qui se rendait au monastère de St-Augustin, à Cantorbéry, pour y tenir sa cour, « et alors, » dit la vieille chronique de la ville, « il y eut de grandes réjouissances publiques, et plusieurs personnes furent exécutées. »

Au lieu de la marche lente, à fréquentes étapes de la reine Élisabeth et de sa cour, le chemin de fer nous porte, en moins de vingt minutes, de Faversham à Cantorbéry, nous déposant en face d'une aussi charmante avenue qu'une ville puisse offrir. C'est de ce côté que le voyageur devrait entrer, traversant le beau jardin public et son vieux tertre pittoresque appelé le « Dane John, » du mot français « donjon. » De cette élévation, on a une première et belle vue de la cathédrale, du château, du monastère St-Augustin et de l'église St-Martin. En l'examinant de plus près, la ville frappera quiconque arrive de Caen, comme elle m'a frappé moi-même, par sa ressemblance remarquable avec cette grande cité normande. De fait, la Normandie semble respirer et vivre non-seulement dans la glorieuse cathédrale de Cantorbéry, mais dans chaque rue, dans chaque édifice, dans chaque souvenir du lieu. Bien au-dessus, pourtant, de toutes les autres mémoires, brille celle de l'illustre avocat-prêtre, abbé et archevêque Lanfranc, qui a marqué toute la ville de Cantorbéry du cachet ineffaçable de sa renommée. Le château, bâti par son maître, le Conquérant, est, hélas ! maintenant en ruines et ce qui en reste fait partie d'une fabrique de gaz ; mais l'on voit encore à Cantorbéry, brillants de leur beauté première ou restaurés, l'hôpital St-Nicolas,

fondé par Lanfranc ; l'hôpital St-Jean, fondé par Lanfranc ; le monastère, orné par Lanfranc, et enfin son chef-d'œuvre, la cathédrale, aujourd'hui encore une des merveilles de l'Angleterre. Le prieuré St-Grégoire, et bien d'autres édifices érigés par Lanfranc, pourraient encore être debout, si ces nobles émanations d'un pieux génie n'avaient, dans le cours des siècles, rencontré le démon de la spoliation incarné dans Henri VIII et ceux qui, après lui, consommèrent le sacrilège, montrant ainsi dans les réformateurs religieux, aussi bien que dans les réformateurs politiques, ce qu'Edmund Burke appelle « l'énergie infernale du principe destructeur. »

Dans cette ville de Caen, où sa vie entière est de notoriété publique, où son histoire, qui est due à la plume distinguée de M. Charma, et qui a acquis tant de popularité bien méritée, une popularité européenne, il serait puéril de ma part de faire même une esquisse du grand archevêque Lanfranc ; mais je suis heureux de vous dire ici qu'en Angleterre, chez les protestants comme chez les catholiques, les traces de sa glorieuse mémoire sont également chères et sacrées.

La ville de Cantorbéry semble remonter aux temps les plus reculés de la Grande-Bretagne. D'après Stowe, elle surpassait Londres par le nombre de ses édifices, à l'époque de la conquête normande. Plus tard, la faveur de plusieurs monarques, le patronage de différents archevêques qui firent de cette ville leur résidence ordinaire, les richesses que les pèlerins de tous rangs apportèrent à la chässe de saint Thomas Becket, les réunions fréquentes de rois et de princes, tout contribua à augmenter la splendeur de Cantor-

béry. Cela peut être dû en partie à la beauté de sa situation. William de Malmesbury, qui vivait sous le règne du roi Étienne, dit, dans sa description de la ville, qu'elle était « de moyenne grandeur, mais renommée pour l'excellence de son site, la fertilité de son sol, l'état parfait de ses fortifications, la facilité avec laquelle elle s'approvisionnait de bois et d'eau, et l'abondance du poisson qu'on s'y procurait à cause de la proximité de la mer. »

Leland, qui écrivait sous le règne de Henri VIII, ne parle d'aucun signe de décadence ou de pauvreté dans la ville ; il semble donc que jusqu'à la suppression des établissements religieux et au déplacement de la châsse de saint Thomas Becket, la ville conserva un haut degré de richesse et de prospérité ; mais dans un document de date plus récente nous voyons « que malgré son ancienne splendeur elle était depuis peu tombée dans une grande décadence et que les habitants en étaient considérablement appauvris. »

« J'ai lu partout, » dit Hasted dans son *Histoire du comté de Kent*, « que tant que Cantorbéry fut l'asile sacré de la piété, la fortune ne cessa de lui sourire ; il oublia vite les malheurs dont il eut si souvent à souffrir par le fer et par le feu : mais quand l'orage de la Réforme vint fondre sur ses établissements religieux et amena leur dissolution, avec eux se tarit en grande partie la source de son crédit et de ses richesses ; et une foule d'habitants passèrent soudain de la plus grande opulence à la plus extrême misère ; les plus beaux édifices furent dépouillés et abandonnés dans le plus complet délabrement. »

Tel a pu être le résultat immédiat de la Réforme sur une ville si essentiellement monastique et ecclésiastique ;

mais je constate avec plaisir qu'aujourd'hui du moins elle ne montre aucun signe de pauvreté et de déclin ; et quoiqu'elle ne soit plus la résidence de son archevêque , c'est cependant une jolie ville, assez importante, d'environ vingt mille habitants et qui envoie deux membres au Parlement. Les membres actuels appartiennent au parti conservateur ; l'un d'eux, jurisconsulte distingué, est mon savant ami, M. Huddleston, conseiller de la Reine. En me rendant à la cathédrale, je ne dois pas traverser les rues de Cantorbéry sans remarquer, dans le quartier portant le nom français de « La Mercerie, » une vieille hôtellerie délabrée. Cette hôtellerie occupe une place d'honneur dans les *Contes de Cantorbéry* du fameux vieux poète Chaucer, comme étant le rendez-vous des pèlerins de son temps, que l'on voyait (ainsi chante le poète), « venir de tous les comtés d'Angleterre chercher la protection du bienheureux martyr, saint Thomas Becket. »

Les archives du maire et de la corporation de la cité de Cantorbéry contiennent une chronique assez curieuse : en voici quelques extraits.

1434. Le cardinal Beaufort, évêque de Winchester, se rendant par là en France, pour y conclure la paix, la cité lui fait présent de deux douzaines de chapons, évalués à vingt-quatre shillings, huit pence.

1445. La reine, femme de Henri VI, vient en pèlerinage à la châsse de saint Thomas Becket, et à cette occasion on lui fait don de vingt et une livres sterling.

1516. Paiement de quatre shillings pour un gallon d'hypocras, offert à l'ambassadeur qui apporte de Rome le chapeau de cardinal pour le grand lord chancelier Wolsey.

1554. La corporation donne vingt livres sterling au

roi Philippe d'Espagne, à sa première visite à la cité.

1556. Le maire doit, tous les ans avant Noël, procurer à sa femme une robe écarlate et un chapeau de velours sous peine d'une amende de dix livres sterling.

1625. Arrivée de Charles I.

1651. Un diner est donné à Cromwell.

1656. Le lord protecteur Cromwell est proclamé au son des tambours et des trompettes.

1660. Exécution de plusieurs sorcières. Arrivée de Charles II, qui fait quelque temps séjour à l'abbaye de St-Augustin et auquel on présente une coupe d'or évaluée à deux cents livres sterling, comme gage de loyauté et de respect.

Un hospice, composé de six jolies petites maisons, servant d'asile à six habitants de la ville âgés et pauvres, témoigne de la charité des hommes de loi. C'est une fondation de sir Roger Manwood, généreux bienfaiteur de ce district du comté de Kent. Sir Roger Manwood était, sous le règne d'Élisabeth, lord premier baron de l'Échiquier et *serjeant-at-law*. A mon grand regret, il n'y a plus en français d'expression qui traduise *serjeant-at-law*, quoique cette dignité soit d'origine normande. Blackstone en parle en ces termes : « Les avocats ou conseils, comme nous les appelons ordinairement, sont de deux grades, les « barristers » et les « serjeants » ou *servientes ad legem*. Pour juger de l'ancienneté de l'état ou du rang de serjeant et de l'honneur qui y est attaché, il ne faut que faire attention aux formalités requises pour leur réception, à la considération dont le public les honore et aux émoluments considérables attachés à cette profession. »

Dans l'église St-Dunstan de Cantorbéry, on conserve le crâne du pieux et savant chancelier sir Thomas

More. Ce grand homme perdit la vie sous le règne de Henri VIII pour son attachement à la foi catholique. Après que sa tête eut été placée sur un poteau et exposée sur le pont de Londres, elle fut achetée par sa fille dévouée, Marguerite Roper, apportée à Cantorbéry et conservée par elle dans une cassette jusqu'à sa mort; alors elle fut mise dans un caveau à côté de ses restes. En 1835, le chœur de l'église St-Dunstan étant pavé à neuf, les caveaux furent ouverts; plusieurs personnes y descendirent et y virent cette tête. Elle était dans une boîte de plomb, protégée par un grillage ressemblant à une ruche, dans une niche du mur.

Pénétrés d'un profond sentiment de révérence, approchons-nous de la cathédrale de Cantorbéry, une des plus belles basiliques du monde chrétien, une des plus riches en souvenirs historiques. Salut ! Église de Lanfranc, de saint Anselme, de saint Thomas Becket et du cardinal Langton, de Chichely, de Warham et de Pole. Église, toi qui fus pendant des siècles un joyau précieux de la tiare et qui en rappelles encore le brillant éclat !

Le catholique doit à jamais déplorer, pour sa foi, la perte de ce glorieux édifice; cependant, ce n'est que justice de reconnaître avec quel soin jaloux il est entretenu par l'Église anglicane d'aujourd'hui. La cathédrale de Cantorbéry mérite la visite de tous ceux qui s'intéressent aux constructions religieuses.

Ce noble monument, dont l'érection fut inaugurée et en grande partie exécutée par Lanfranc, embrasse tous les différents genres d'architecture ecclésiastique anglaise, depuis le saxon le plus grossier jusqu'aux triomphes les plus parfaits de l'art gothique. Quoiqu'il ait fallu plusieurs siècles pour l'achever, l'extérieur est

harmonieux dans son ensemble, et toute la masse du splendide édifice frappe par son aspect imposant et grandiose. L'intérieur excite encore davantage l'admiration : le regard plonge sous la haute voûte de la nef, suit la longue rangée des colonnes qui bordent les ailes, se promène dans la simple magnificence et la vaste étendue du chœur anglo-normand, s'arrête sur les brillants vitraux où sont peints les actes des prophètes, des saints et des martyrs, et les blasons des princes, des prêtres et des nobles qui furent les bienfaiteurs de l'église.

La cathédrale s'élève sur l'emplacement de la première église chrétienne bâtie en Angleterre. Elle a la forme d'une double croix, de 314 pieds de longueur sur 71 dans sa plus grande largeur. La hauteur de la voûte est de 80 pieds et celle de la grande tour de 235. Je fus tout d'abord frappé par la ressemblance de l'intérieur avec celui de St-Étienne de Caen. Sans doute, Lanfranc prit le plan de sa cathédrale sur l'abbaye qu'il avait quittée et qu'il aimait tant. Après avoir écrit ces lignes, je reçois un livre du plus haut mérite, l'« Analyse architecturale de l'abbaye de St-Étienne de Caen », que l'auteur, M. Bouet, a eu la bonté de me donner. M. Bouet a les mêmes vues que moi sur la ressemblance frappante des deux églises.

Voici ce qu'il dit : « Les travaux de l'abbaye du Bec languirent jusqu'en 1077, où enfin elle fut consacrée par Lanfranc, la même année que sa cathédrale de Cantorbéry et que l'église de son ancienne abbaye de Caen. Si, pour cette dernière, nous n'avons pas de texte indiquant d'une manière précise la part qu'il a prise à sa construction, le récit de la construction de Cantorbéry, que nous fait un témoin oculaire, Eadmer

Le Chantre, nous le représente déployant une grande énergie dans la direction des travaux, faisant extraire de terre les fondations de l'ancien édifice, en creuser de nouvelles, et détruisant l'ancienne église pour la remplacer par une plus belle. Or, cette église, à la construction de laquelle on ne peut nier qu'il ait pris une grande part, reproduisait de tous points, non-seulement le plan, mais même les dimensions de son ancienne église St-Étienne. » Je n'entrerai pas ici dans les détails d'architecture ou d'histoire qui se rapportent à la cathédrale de Cantorbéry; cela remplirait des volumes et se trouve d'ailleurs dans de nombreux et excellents ouvrages. Je me bornerai à en rappeler ce qu'on y remarque de plus saillant. Et d'abord, disons un mot du siège archiépiscopal et métropolitain de Cantorbéry. L'archevêque de Cantorbéry est primat et métropolitain de toute l'Angleterre. C'est le premier noble du royaume; il a le pas sur tous les ducs qui ne sont point du sang royal et sur tous les grands officiers de l'État. En langage ordinaire, il est appelé Sa Grâce et met avant son titre : *Divina Providentia*, tandis que les autres évêques ne mettent avant le leur que *Divina Permissione*. A chaque nouveau sacre, il place la couronne sur la tête du souverain, et, quelque part que se trouve la Cour, il a de droit le roi et la reine pour paroissiens. L'archevêque a un siège à la Chambre des Lords, ainsi que la plupart des autres prélats anglicans, et tous sont ce que l'on appelle les Lords spirituels du Parlement. C'est au Conquérant qu'ils doivent ce privilège. « Guillaume-le-Conquérant, dit Blackstone, jugea à propos de changer la tenure spirituelle de *Franco-Almoigne* ou *Franche-Aumône*, par laquelle les évêques possédaient leurs terres, sous le gouvernement saxon, en tenure



féodale ou normande de baronnies. Ce fut par le droit de succession à ces baronnies, qui étaient attachées à leurs dignités, que les évêques eurent séance comme barons dans la Chambre des Lords. »

Depuis l'érection de Cantorbéry en archevêché, sur ses quatre-vingt-onze archevêques, dix-huit ont été canonisés, neuf élevés à la dignité de cardinal, douze nommés lords chanceliers d'Angleterre, quatre lords trésoriers, un premier juge au banc de la reine, et neuf chanceliers de l'Université d'Oxford. La liste des archevêques catholiques forme une suite glorieuse de prêtres, quelques-uns d'entre eux saints et martyrs, tous d'une piété, d'un savoir et d'un talent admirables. Je dois ajouter qu'après eux des archevêques protestants ont fait aussi honneur à leur siège ; parmi ces derniers, on doit faire une mention spéciale de Laud, qui fut décapité en 1644 pour sa fidélité au trône ; de Juxon, qui, étant évêque de Londres, accompagna Charles I<sup>er</sup> à l'échafaud, et de Sancroft, qui aimant mieux perdre sa mitre que de se soumettre à la Révolution, ne voulut pas prêter serment aux nouveaux souverains Guillaume et Marie et refusa de les sacrer. L'archevêque Howley, qui mourut en 1848, fut aussi un prélat grandement respecté : on lui a érigé récemment un beau monument dans la cathédrale.

Dans ma revue rapide de ce qui se rapporte à la cathédrale, un souvenir d'honneur appartient à un objet qui n'y est plus : je veux dire à la châsse de saint Thomas Becket.

Le martyre de saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, eut lieu dans sa cathédrale, le mardi, 29 décembre 1170. Les détails en sont bien connus. Je rappellerai seulement que l'archevêque, après avoir reçu

un premier coup, s'adossa contre une colonne au centre du transept, et, sentant le sang ruisseler sur sa figure, il joignit les mains, baissa la tête et dit : « Au nom du Christ, et pour la défense de son église, je suis prêt à mourir. » Alors un des chevaliers l'étendit à terre d'un coup de sa hache d'armes qui lui fracassa le crâne. Il expira au pied de l'autel de St-Benoit.

On l'a mis au rang des saints martyrs, sous le nom de saint Thomas de Cantorbéry.

A quelques pas à l'est de la chapelle de Notre-Dame, dans la crypte, était primitivement le tombeau de saint Thomas Becket. C'est là qu'il fut d'abord enterré; car les assassins ayant dit qu'ils jetteraient son corps dans les champs, les moines, pour les en empêcher, l'y ensevelirent, et il y resta jusqu'à ce que l'archevêque Langton le transférât à la chapelle de la Trinité. C'est dans cette crypte que le roi Henri II vint prier, les pieds nus, revêtu de l'habit de pèlerin, accomplissant ainsi une partie de sa pénitence, et que le roi de France, Louis VII, vint aussi visiter ce tombeau où il veilla une nuit entière, fit ses oraisons et présenta des offrandes, dans l'espoir d'obtenir l'intercession du saint pour son fils, le prince Philippe, alors dangereusement malade. Le prince guérit; mais le voyage coûta la vie à son père.

Le 7 juillet 1226, les restes de saint Thomas furent transférés de la crypte à la nouvelle châsse érigée dans l'église, appelée dans la suite la couronne de saint Thomas Becket; le légat du pape, l'archevêque de Cantorbéry et un grand nombre d'abbés et d'évêques portèrent le cercueil sur leurs épaules. Le roi Henri III était aussi présent en cette occasion. Telle était la vénération que l'on avait pour ces reliques, que les riches de l'Europe firent tous leurs efforts pour s'en procurer le

plus petit fragment, la plus petite parcelle, et que les plus magnifiques édifices furent dédiés au saint martyr. Des pèlerins accoururent de toutes les parties de la chrétienté à la châsse de Becket.

A la dissolution des monastères, Henri VIII s'empara de toutes les richesses de la cathédrale. Stowe raconte que « les dépouilles en or et en pierres précieuses remplirent deux grandes caisses dont l'une était si lourde que six ou sept hommes robustes eurent bien de la peine à la transporter hors de l'église. » Une des pierres précieuses appelée le Royal de France avait été donnée par Louis VII lors de sa visite à l'église ; Henri la fit monter dans une bague qu'il porta au pouce ; en même temps il ordonna que les restes de saint Thomas fussent brûlés et que les cendres en fussent dispersées au vent. Un anneau, emblème de la puissance royale, était plus aux yeux du tyran que les os des saints de Dieu ou les os de ses prédécesseurs, comme nous l'avons vu en parlant du roi Étienne.

La seule trace de la châsse de Becket qui existe encore est le pavé qui entoure le lieu où elle se trouvait : il a été usé par les genoux des multitudes qui sont venues pendant plus de trois siècles y apporter leurs offrandes et leurs prières.

Aucun monument, aucune tablette, aucune inscription en mémoire de Lanfranc ou de Becket ne peut se voir dans leur propre cathédrale ; mais ils sont jusqu'à ce jour les premiers dont le visiteur s'informe et entend parler ; car ils ont ce qui ne peut leur être ôté, la vitalité impérissable de leur renommée.

Édouard le Prince-Noir mourut, à l'apogée de sa gloire, au palais de l'archevêque, à Cantorbéry, en 1376. Du côté sud de la chapelle de la Bienheureuse-

Trinité existe, en l'honneur de ce prince, un beau et noble monument parfaitement conservé; dessus repose sa statue en bronze complètement armée, à l'exception de la tête. L'épée en fut enlevée par Olivier Cromwell. Le monument porte l'inscription suivante en français :

CY-GIST LE NOBLE PRINCE MONS : EDWARD , AISNEZ FILZ DU TRÈS NOBLE ROY EDWARD TIERS : PRINCE D'AQUITAINE , DUC DE CORNWALLE ET CONTE DE CESTRE , QUI MOURUST EN LA FESTE DE LA TRINITÉ QUI ESTOIT LE VIII JOUR DE JUIN , L'AN DE GRACE MIL TROIS CENTZ SEPTANTE SISIEME ; A L'ALME DE QUI DIEU AIT MERCY : AMEN.

C'est là une inscription bien modeste pour ce preux chevalier du moyen-âge, dont le glorieux souvenir vit encore dans le cœur de tous les Anglais et dont la France aussi aime à se rappeler le nom, à cause de la courtoisie avec laquelle il traita son prisonnier, le roi Jean.

On peut très-bien appliquer à ce prince Édouard, dans sa tombe, ce que dit lord Byron du général français Marceau : « Sous cette pierre reposent les cendres d'un héros. Il fut votre ennemi. Mais cela ne doit pas vous empêcher de dire : Honneur aux morts ! Il conserva toujours la candeur immaculée de son âme : c'est pourquoi les hommes ont pleuré sa perte. »

Du côté nord de la chapelle est un élégant monument en marbre, sur lequel se trouvent, de grandeur naturelle, les statues de Henri IV, roi d'Angleterre, et de Jeanne, sa femme, princesse de Navarre; il y a aussi près de la fenêtre de l'est, du côté du nord, un simple monument de briques recouvert de plâtre, à la

mémoire du cardinal Pole, dernier archevêque catholique de Cantorbéry.

Non loin de cet archevêque, et entre deux piliers, est un simple tombeau ressemblant assez à une tombe de gazon, mais plus haute, construit en briques enduites de plâtre. Il contient les restes d'Odo Coligny, évêque élu de Beauvais et cardinal Châtillon; il s'enfuit en Angleterre en 1568 et fut gracieusement accueilli par la reine Élisabeth. Il mourut, dit-on, de mort subite, des suites du poison qu'un de ses domestiques lui fit prendre dans une pomme. Son histoire est, sans doute, bien connue des membres de cette Société.

Saint Anselme, abbé du Bec, dont M. Charma est aussi un historien admirable, succéda à Lanfranc; il fit abattre le chœur pour le remplacer par un autre encore plus magnifique. A la mort de saint Anselme, cet ouvrage fut continué par le prieur Conrad. William de Malmesbury dit: « Le pareil ne se trouve pas en Angleterre pour la lumière limpide de ses vitraux, la beauté et l'élégance du pavé de marbre et les curieuses peintures de la voûte. » Ce chœur fut aussi tellement décoré de tableaux et d'autres ornements par Conrad, que sa splendeur et sa magnificence extraordinaires lui firent donner le nom de « glorieux chœur de Conrad. »

En 1174, ce chœur fut soudain détruit par un incendie occasionné par quelques flammèches qui, des maisons voisines, volèrent sur le toit de l'édifice. Dans ce malheureux accident, bien d'autres parties de l'église furent endommagées, et un grand nombre d'ornements furent volés. Le service quotidien fut alors célébré dans la nef. Cependant on fit les plus grands efforts pour restaurer les parties qui avaient été consumées,

En 1177, Philippe, comte de Flandre, visita le tombeau de saint Thomas et y laissa de splendides offrandes. Cet exemple fut suivi par les rois d'Angleterre et de France, et par un grand nombre de personnages importants, de sorte que l'église s'enrichit de son malheur même. Sur les quatre-vingt-dix archevêques décédés de Cantorbéry, seize seulement ont à présent des monuments dans la cathédrale.

Un fait curieux, c'est que dans la crypte il y a une chapelle pour les protestants français, et aujourd'hui encore on y célèbre l'office divin en français. Cet usage remonte à une époque où quelques réfugiés protestants vinrent de France se fixer à Cantorbéry, où on leur donna ce lieu pour y exercer leur culte. Le Révérend M. Marzials, de l'Église protestante française de Londres, et le Révérend M. Miette en sont les chapelains actuels.

Le maître-autel moderne de la cathédrale, appelé par les Protestants table de communion, qui remplace l'autel de St-Dunstan, s'harmonise avec les autres parties de l'édifice en ce qu'il est construit en pierre de Caen.

En terminant ma rapide inspection, je puis vraiment affirmer que la ville de Caen est associée à l'histoire, aux saints, aux archevêques, à la formation, aux pierres mêmes de cette cathédrale. Ses antiquités sont bien normandes, et elles appellent tout spécialement les sérieuses et savantes recherches de cette grande société.

Je ne puis quitter Cantorbéry sans donner un coup-d'œil au monastère St-Augustin. A l'angle sud-est de la ville, en dehors des remparts, s'élève ce magnifique monastère, bâti d'abord par les moines de St-Benoît, et pour servir de sépulture à l'archevêque et à ses suc-

de Cantorbéry. Ils manquent de fonds pour acheter une statue de saint Thomas. Je donne comme note curieuse la lettre courtoise que le curé catholique, M. l'abbé van de Voorde, m'a écrite (1).

Je l'ai déjà dit, il n'y a point à Cantorbéry de palais officiel pour son archevêque. Il y en eut un jadis qui avait été donné à saint Augustin par le roi Éthelbert. Ayant été détruit par les Danois en 1011, l'archevêque

(1)

Cantorbéry, Burgate, 60.  
14 octobre 1867.

CHER MONSIEUR,

En réponse à votre lettre, j'ai l'honneur de vous informer qu'il n'y a qu'une église catholique dans cette ville, et elle ne consiste que d'une grande chambre située derrière ma maison. Il y a cependant une église à St-Étienne, un peu moins d'un mille de Burgate; mais ce n'est qu'une chapelle privée pour Miss Hales et ses domestiques. Mon église est dédiée à notre Mère immaculée et à saint Thomas de Cantorbéry; l'autre à saint Étienne et à saint Thomas. Il y a dans ce district, y compris les soldats, environ quatre cents catholiques; mais le nombre des fidèles s'accroît: dix convertis du Protestantisme ont été admis dans l'église depuis le mois de mars, et il y en a plusieurs autres qui suivent un cours d'instruction religieuse. Nous n'avons que deux statues dans notre église: une de la Bienheureuse Vierge-Marie et une autre de saint Joseph. Nous voudrions bien avoir une statue de saint Thomas; mais nous n'avons pas les moyens de nous en procurer une.

Nous avons une relique de saint Thomas de Cantorbéry dans l'église: laquelle a été apportée de Rome par l'archevêque Wiseman. C'est tout ce que nous avons en fait de reliques.

On prétend que l'autel de mon église est antérieur à la Réforme, et que sous le tapis l'on peut voir des taches de sang, sang de quelque prêtre fidèle assassiné pour la foi sous la reine Betsy.

Je suis, cher Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P.-H. VAN DE VOORDE.

habitable et restaurer d'autres parties. Ces travaux coûtèrent 60,000 liv. st. (1,500,000 fr.). La façade du jardin est du genre Tudor ; ses élégantes fenêtres cintrées, ses créneaux, ses pignons, ses tours et ses cheminées en faisceaux présentent un aspect très-pittoresque. La célèbre entrée donnant sur la Tamise, qui porte le nom de *Gate-House*, érigée par l'archevêque Morton, vers 1490, se compose d'un cintre crénelé et de deux immenses tours carrées, en belles briques rouges à revêtements de pierre, et d'une porte-cochère et d'une poterne cintrées, genre Tudor. Il y a une autre tour, dans la cour extérieure, appelée « tour des Lollards », parce qu'elle a servi de prison aux réformateurs de ce nom. « Du toit de la tour des Lollards », ajoute le savant M. Timbs, auquel j'emprunte ces détails, « le fleuve, la métropole et le palais du Parlement à Westminster se dessinent dans toute leur beauté. » En effet, sur l'autre rive, en face de cette résidence de la suprême puissance ecclésiastique, subordonnée toutefois à l'autorité de la reine d'Angleterre, s'élève le palais des Lords et des Communes, siège d'une puissance laïque dont l'influence se fait plus ou moins sentir dans le monde entier.

L'archevêque de Cantorbéry n'occupe pas seulement un rang suprême ; son autorité et sa juridiction sont fort étendues. Il a sous lui vingt évêchés dans sa province et dispose de 183 bénéfices : il peut conférer des grades comme une Université et jouit de certains pouvoirs judiciaires. Ses appointements sont de 15,000 livres sterlings, 375,000 francs par an. Autrefois, les revenus des archevêques de Cantorbéry étaient beaucoup plus considérables ; mais le surplus est maintenant entre les mains des commissaires ecclésiastiques qui



ineffaçable. Si jamais vous venez à Cantorbéry, je suis sûr que vous y trouverez de semblables impressions et un cordial accueil de la part des Anglais.

Après avoir erré trop longtemps, je le crains, dans mon présent discours, j'achève mes excursions et je reviens à Caen. Les ecclésiastiques dont j'ai eu occasion de parler, prélats et prêtres illustres de Normandie, rappellent le pieux souvenir d'un autre évêque Normand qui, votre Directeur, en 1852, prononçait devant vous un discours que j'ai sous les yeux au moment où j'écris ces mots. Je n'ai pas besoin de dire, car vos cœurs l'ont déjà nommé, que je veux parler de M<sup>gr</sup> Daniel, évêque de Coutances. Je n'ai pas besoin non plus de vanter ses mérites; car, comme ceux de Lanfranc et de saint Anselme, ils sont écrits en lettres d'or dans l'histoire de l'Église. C'est seulement un tribut personnel de respect et de piété filiale que je désire rendre ici publiquement à sa mémoire; au Proviseur qui fut le guide et l'ami de ma jeunesse; à l'Inspecteur-général auquel je dédiai le seul ouvrage que j'aie jamais essayé d'écrire en français; à l'Évêque, qui ne cessa d'être mon correspondant jusqu'à l'époque de la fatale maladie qui l'emporta. Je me souviens d'un fait assez curieux: lorsque j'étais encore élève à Caen, ce fut lui qui me mena pour la première fois à une des séances de cette Société. C'est pour moi une consolation de donner à sa mémoire dans cette grande Assemblée un témoignage public de mon affectueux souvenir. Honneur aux morts! Honneur aussi aux vivants! Plus je connais cette Société, plus je trouve d'amis au milieu d'elle. Je salue, parmi ses membres, M. Lefèvre, notre excellent président; M. le maire, M. Bertrand, qui est mon plus vieil ami de Caen; M. Olivier, le digne premier président de la Cour im-

péri  
la No  
M. C  
d'aut  
Je fé  
ses ra  
mais  
noms  
tiquai  
des m  
médec  
ment,  
le con  
James  
nard B  
Tous ce  
tingués  
ralité q  
entre la  
qui les  
plus fer  
tranquill  
comme o  
de la sci

#### Histoire

La Soc  
gagée, en

(1) « Il y  
d'offrir au p

apprécié à sa juste valeur par les critiques les plus compétents et les plus autorisés ; il suffira de répéter que , pour bien chanter , la poésie veut la liberté et la plus complète indépendance : pas de chaîne , fût-elle d'or ; pas de théâtre imposé , fût-ce même les marches du trône céleste de la Reine des Anges. Du reste , ce qu'il y a de remarquable dans une quantité notable de pièces des Palinods , c'est la sincérité et la profondeur de la croyance des poètes. Le genre peut devenir fastidieux à la longue , les vers et la pensée plus ou moins entachés de préciosité ; mais on sent l'auteur en sécurité dans sa foi , et pour ainsi dire submergé de certitude. Si la recherche et la prétention à l'esprit se font parfois sentir , il faut croire que c'est un mauvais tour du malin esprit , jaloux des hommages rendus à la vierge qui lui écrasa ou lui écrasera la tête. Je parle , Messieurs , de ce collaborateur trop fréquent des gens de lettres et des savants dans une réunion des Antiquaires de Normandie , parce que chacun comprendra , du reste , que c'est seulement à titre archéologique.

Jules MALHERBE.

#### IV.

#### NOTES, COMMUNICATIONS.

*Fondation d'un obit dans l'ancienne église St-Germain de Lisieux , par Nicolas Le Vallois , sieur de Putot et de Gouvic.*

#### MANOIR DE L'IMAGE.

La famille Le Vallois , que nous nous proposons de mettre en relief dans cette notice , destinée à rappeler

le souvenir de ses libéralités, était originaire de Lisieux. Cette ancienne famille, qui occupait, par son immense fortune et par ses alliances, une haute position dans la société lexovienne, joua un grand rôle au XVI<sup>e</sup> siècle. Un de ses membres les plus distingués, Nicolas Le Vallois, seigneur d'Escoville, se fixa à Caen et fit construire, place St-Pierre, un magnifique hôtel, dans le style de la Renaissance (aujourd'hui la Bourse et le Tribunal de commerce), qui fait l'admiration des étrangers.

Enrichie par le commerce, la famille Le Vallois, qui s'était acquis dans ses relations une grande réputation de probité, et jouissait d'un immense crédit, fit de sa fortune le plus noble usage. Deux de ses membres, qui habitaient Lisieux, Jean Le Vallois et Nicolas Le Vallois, son fils, sieur de Putot et de Gouvix, donnèrent, de leur vivant, pour l'achèvement et l'embellissement des édifices religieux de leur ville natale, des sommes importantes.

Jean Le Vallois, dont l'écusson orne une des clefs-de-voûte de la nef de l'église St-Jacques, possédait à Lisieux, ancienne rue Étroite (aujourd'hui Grand'Rue), un somptueux manoir, dont la construction remonte à la fin du XV<sup>e</sup> siècle ou aux premières années du XVI<sup>e</sup>. On retrouve, dans cette élégante construction bourgeoise, le même genre de décoration adopté par l'architecte qui a élevé l'église St-Jacques. On sait que la première pierre de ce bel édifice, qui appartient à la dernière période ogivale et a été construit d'un seul jet, a été posée en 1496. Au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, le gros œuvre était entièrement terminé, mais la consécration du monument eut lieu seulement en 1540.

L'hôtel des Le Vallois, que nous décrivons brièvement, se composait de plusieurs corps-de-logis, autrefois séparés par deux cours.

La façade étroite qui surmonte la porte-cochère offre deux étages en encorbellement, décorée de potelets couverts de torsades et d'imbrications variées, délicatement sculptées. La façade opposée, qui regarde le midi, est également ornée de sculptures : de légers potelets, surmontés de pinacles ou clochetons, semblables à ceux qui couronnent les contreforts du portail de l'église St-Jacques, sont appliqués contre les poteaux corniers. Les poutres horizontales ou sommiers sur lesquels s'appuient le premier et le second étages, sont décorés à leurs extrémités de têtes grotesques et grimaçantes auxquelles les archéologues, dans leur langage pittoresque et coloré, ont donné les noms significatifs d'*engoulevants* ou *avalepoutres* et celui de *rageurs* ; une grande lucarne à deux baies surmonte le toit.

Le principal corps-de-logis qui s'élevait entre deux cours, aujourd'hui séparées par une allée, a perdu en partie sa physionomie primitive. La façade principale, qui regarde le nord, est décorée, comme la précédente, de potelets sculptés. On voit encore, de ce côté, une jolie fenêtre cruciforme, aujourd'hui bouchée, dont les pieds-droits ou montants et le meneau vertical, formant la hampe de la croix, offrent dans la partie supérieure, au point d'intersection et aux extrémités des croisillons, trois petits médaillons, dans le style de la Renaissance, renfermant des bustes de personnages du temps. L'ornementation soignée de cette façade accuse une retouche dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

La façade opposée, qui s'élève à l'entrée de la se-

conde cour et regarde le midi, a été revêtue d'une épaisse couche de plâtre; mais le propriétaire actuel a conservé, avec soin, les sculptures qui l'ornaient. Les poteaux corniers sont décorés de statuettes qui ont été mutilées. L'une de ces statuettes représente la Sainte-Vierge, qui tient dans ses bras l'enfant Jésus; l'autre, un saint; c'étaient probablement les patrons des propriétaires de cet hôtel. Des écussons ornaient les culs-de-lampe servant de supports. L'un d'eux offrait dans le champ *un chevron, accompagné de trois croissants*. Un écusson semblable au précédent orne la clef-de-voûte de la première travée de la nef de l'église St-Jacques; *le chef est orné de trois roses*. Cet écusson est celui de Jean Le Vallois, qui contribua de ses propres deniers à la construction de l'église St-Jacques. L'hôtel Le Vallois était alors situé sur la paroisse St-Jacques, qui s'étendait, au couchant, jusqu'à la place St-Pierre.

L'intérieur de l'hôtel était meublé avec luxe. On conserve avec soin, dans une maison de notre ville, un magnifique tapis de haute lisse, sur la bordure duquel est reproduit l'écusson de la famille Le Vallois.

Nicolas Le Vallois, sieur de Putot et de Gouvix, fils de Jean Le Vallois, possédait à Lisieux, au XVI<sup>e</sup> siècle, un vaste manoir, appelé le *Manoir de l'Image Notre-Dame*. Ce manoir, qui probablement empruntait son nom à une statuette de la Vierge ou à un bas-relief qui ornait la façade principale, est désigné encore, de nos jours, sous la dénomination de *Manoir-de-l'Image*. Le principal corps-de-logis, qui faisait face à l'église St-Germain, a été démoli et remplacé par une construction moderne. Les bâtiments en bois encadrant la vaste cour carrée qui se développe au midi et ceux qui bordent la longue allée aboutissant à la rivière, ont

perdu, en partie, leur physionomie primitive, mais attestent l'importance de cet ancien manoir. Ces constructions, d'un aspect pittoresque, servaient à divers usages.

Afin d'assurer, après sa mort, la fondation d'un *obit*, pour lui et son épouse, « damoiselle Perrette Frénel », ainsi que pour ses défunts père et mère, et autres parents et amis, « tant vivants que trépassés », Nicolas Le Vallois « donna, aumôna et délaissa à héritage perpétuel » au trésor de l'église St-Germain, le manoir de l'*Image Notre-Dame*, à la condition que le principal corps-de-logis serait occupé par le curé de la paroisse et servirait de presbytère, et, en cas de refus, par le vicaire et les clercs de ladite église.

Nous donnons ci-jointe la copie textuelle du contrat de fondation, passé à Lisieux le 28 septembre 1552.

Ce contrat présente un véritable intérêt pour l'histoire locale.

D · O · M ·

*Copie du contrat de fondation du manoir appelé l'Image fait par messire Nicolas le Vallois, sieur de Putot, et plusieurs autres obits et messes, passé le 28 de septembre l'an 1552.*

EXTRAIT DU REGISTRE DES TABELLIONS ROYAUX A LISIEUX, CE QUI  
EN SUIT.

« Du mercredi vingt huitième jour de septembre mil  
« cinq cens cinquante-deux, devant Michel Lailier et  
« Ollivier Carrez tabellions, fut présent noble homme  
« Nicolas le Vallois, sieur de Putot et de Gouvis, fils et

« héritier de feu noble homme *Jean le Vallois*, en son  
« vivant sieur des dites seuries, *meu en dévotion* en  
« l'honneur de Dieu le Créateur, de la Sainte Trinité  
« de Paradis, de la glorieuse Vierge Marie, de *Monsieur*  
« saint Germain, saint Fabien et saint Sébastien,  
« *Monsieur* saint Nicolas, et de tous les autres saints et  
« saintes de la cour céleste de Paradis, lequel en  
« contemplation et remunération des biens et grâces  
« que Dieu lui a faites, prêtées et données; et afin  
« que lui, noble damoiselle *Perrette Frènel* son épouse,  
« leurs deffunts père et mère, et autres parents et  
« amis tant vivants que trépassés, soient participants  
« aux bienfaits, messes, prières et oraisons qui, pour  
« l'advenir, seront faites, dites et célébrées en  
« l'église paroissiale de mon dit sieur saint Germain  
« de cette ville de Lisieux; et ainsi qu'à leur inten-  
« tion, soit dit, chanté et célébré en la ditte église à  
« toujours et perpétuité en forme d'obit une messe  
« chacun jour, qui sera du jour; laquelle sera ditte au  
« maître autel de la ditte église à l'heure de dix heures,  
« et ou le dit maître autel seroit empêché aux di-  
« manches festes solennelles, ou autrement pour le  
« service ordinaire, seroit ditte à l'autel *Notre Dame*  
« par les gens d'église natifs et régénérés de la ditte  
« église, et fera le prêtre célébrant à la ditte messe  
« offertoire, disant *De profundis*, *Inclina* et oraisons à  
« ce accoutumées, et aura, pendant le temps que la  
« ditte messe se dira, deux cierges sur le dit autel, et  
« un autre, tous ardents et brûlants, sur un ange qui  
« sera mis, apposé et pendu entre les deux anges où  
« sont les armoiries de feu noble hôte *Julian Hédiard*,  
« en son vivant sieur *Duverger*, auquel ange seront  
« apposées les armoiries du dit fondateur, pour dé-

« montrer d'où procède la ditte fondation , que les  
« trésoriers et paroissiens seront tenus entretenir à  
« perpétuité , avec une torche ardente depuis la fin de  
« la Préface, jusqu'à la dernière élévation du *Corpus*  
« *Dni* , et sera tenu le prêtre qui dira la ditte messe ,  
« après qu'il aura fait la bénédiction du calice, se  
« mettre à genoux devant le *Corpus Dni* et se dira  
« *Salve Regina* ou l'antienne , *Ave verum* , tout au  
« long ; et par après faire et dire le *Libera* , *De pro-*  
« *fundis* , *Inclina* et oraisons devant le dit maître autel ;  
« et aspergera l'eau bénitte aux assistants à la ditte  
« messe, laquelle eau bénitte, les clers de la ditte  
« église seront sujets, ou l'un d'eux, présenter au dit  
« prêtre revêtu d'un surplis blanc et *honnête* ; et sera  
« la ditte messe sonnée par l'un des dits clers de la  
« ditte église, de la *grosse cloche à cinq coups*, et par  
« après à *vol* ; et à la fin du dit *vol*, autres *cinq coups*,  
« avant que le prêtre se mette pour dire la ditte messe.

« Et diront le curé ou vicaire et prêtres régénérez et  
« natifs de la ditte paroisse la ditte messe par tour et  
« se diront *tous les jours de l'an à perpétuité* , au préa-  
« lable de commencer le *Salve Regina* , l'antienne  
« *Domine non secundum* , aussi, diront tous à genoux  
« *Adjuva nos Deus* , jusqu'à la fin ; et puis sera dit le  
« verset *Fiat pax* , par l'un des deux clers , ou deux  
« petits enfants vêtus de leur surplis , et par le prêtre  
« qui aura commencé la ditte antienne de *Dne* , sera  
« ditte l'oraison *Deus a quo* et *De profundis* , après l'orai-  
« son *Inclina* et autres oraisons , pendant lequel service  
« lesdits *trois cierges* seront *ardens* , et sera tenu le  
« curé ou son vicaire dire aux quatre fêtes de Pâque,  
« Pentecôte, la Toussaint et Noël, et aux cinq festes de  
« Notre-Dame, avertir le peuple à dire *Pater noster* et



« *Ave Maria* pour le fondateur qui a fondé la ditte  
« messe de dix heures, *Dñe non secundum*, et aumôné  
« le maneoir et maisons de l'image de Notre-Dame,  
« avec le pain et le vin à célébrer les messes qui se-  
« ront dites généralement à la ditte église qui sera  
« pour chacun jour de férie un tiers et aux dimanches  
« et fêtes solennelles un carte qui seront présentées  
« par le trésor, avec dix livres de bougie pour servir à  
« dire matine, ainsi qu'il en suit, une livre à la Tous-  
« saints, une autre livre à la Conception Notre-Dame,  
« une autre livre à la St-Nicolas, trois livres à la feste  
« de Noel, une livre à la Circoncision, une livre à la  
« feste des Roys et une livre à la Purification de Notre-  
« Dame qui seront imparties, savoir est, à la ditte  
« Nativité, cinq bougies, l'une au curé ou à son vicaire,  
« ou à celui qui commencera matines, et les quatre  
« autres aux prestres qui porteront les chapes, à dire  
« le *Venite* et le reste des matines. Les autres bougies  
« qui seront en nombre des huit bougies et treize bou-  
« gies par chacune livre, seront distribuées pour cha-  
« cune feste, c'est à savoir deux ou trois aux trésoriers,  
« ou autant qu'ils seront trésoriers pour le temps du  
« service, une bougie, au receveur de la ditte Église, une  
« pour l'organiste, deux à deux des parents du dit fon-  
« dateur, s'ils sont aux dites matines; les autres aux  
« plus anciens gens d'Église de la ditte paroisse; et à  
« toutes les autres festes, comme dessus, aux dits  
« prestres natifs et régénérez de la ditte Église et qui  
« assisteront aux dites matines et service, tous revestus  
« de leur surplis et ayant leur chaperon.

« Item, ils seront sujets dire et célébrer durant les  
« octaves du St-Sacrement, matines, primes, tierce,  
« et par après la messe, après avoir fait la procession

« autour de l'Église et après icelle messe sexte ; et none  
« avant que de commencer vespre, tous les jours des  
« dittes octaves, et sera allumé le luminaire, dessus  
« déclaré, pendant le dit service, et sera tenu ledit  
« trésorier querir un *cierge* pesant *cing livres* qui brû-  
« lera pendant les dits octaves et services, qui sera mis  
« devant le *Corpus Dni*, et seront tenus dire et chanter  
« tous les vendredis de l'an l'antienne de *Stabat* après  
« l'antienne *Dne non secundum*, et les dits clercs sujets  
« à sonner les dittes matines, procession, messes et  
« vespres durant les dittes octaves, comme il est accou-  
« tumé de sonner aux festes ; et seront tenus les dits  
« prestres et clers dire par chacun mois de l'an et à  
« perpétuité au premier jour de chacun mois une vigille  
« des trépassés, et le lendemain qui est le second jour  
« du mois la recommandasse, une grande messe de *Re-*  
« *quiem*, où assisteront tous les dits prestres revêtus de  
« leur surplis et porteront leur chaperon, et à l'offer-  
« toire dire *Pater noster*, *Ave Maria*, *De profundis*, *Inclina*  
« et autres oraisons. Sujets les dits clers mettre sur le  
« dit maitre-autel devant les dittes vigiles, recomman-  
« dasses, et messes, les dits trois *cierges* ardens,  
« comme dessus, avec le *Libera* à la fin de la ditte  
« messe, *De profundis*, *Inclina* et autres oraisons, à  
« toutes les messes, tant du dit jour, que de *Requiem*,  
« et asperger d'eau bénite, comme dessus ; et pour  
« faire et accomplir toutes les choses dessus dites ; le  
« dit sieur fondateur a donné, aumonné et délaissé à  
« l'héritage perpétuel au dit trésor, paroissiens, curé  
« et prestres régénérez de la ditte Église, le manoir,  
« maisons, cour, pressoir, et pour prix, nommé le  
« manoir de l'image Notre-Dame, ainsi qu'il se  
« contient, et pour porté, assis en cette ville de Li-

« sieux en la ditte paroisse St-Germain, de fond en  
« comble, droiture, prééminence et libertez, telles  
« qu'ils appartiennent audit sieur, à cause du dit  
« maneoir, réservé une petite place vuide derrière la  
« maison du grand cellier, joignant les maisons de  
« Maître Pierre de la Porte, un nommé Lailier et  
« autres. Le dit maneoir et maisons, jouxte d'un côté  
« les dits sieurs du chapitre de Lisieux et Jean le  
« Mire; et d'autre côté la ditte place vuide, retenue,  
« par maistre Jean Desperiés et autres, d'un bout la  
« grande rüe et d'autre bout la rivière; à commencer à  
« jouir et posséder du premier jour de janvier pro-  
« chain venant en un an, savoir et par le curé et son  
« vicaire du corps de la maison de devant et cellier,  
« comme le lieu presbitéral, et ou le curé ne résideroit  
« sur le lieu, ce seroit pour le vicaire et les clers de  
« la ditte Église, et outre plus par les dits prêtres et  
« clers, à droit d'ainesse à chacun en droit soi, les  
« ainez privilégiez, et ils seront posés et proportion-  
« nés par le dit sieur fondateur à la charge chacun en  
« droit soi d'entretenir le dit maneoir, maisons, bien et  
« dument en toutes choses, et succéderont par mort  
« les places les uns aux autres, de degré en degré  
« d'ainesse, et parceque les pourvus ne pourront res-  
« sortir de leur lieu; mais y seront pourvus les vac-  
« quants; et ne pourront les sieurs curé ou vicaire et  
« prestres faire occuper le lieu par autres qu'eux, ne  
« bailler à louage, ni même tenir aucunes femmes,  
« filles, ne autres personnes scandaleuses; au quel cas,  
« la chose avérée et connue, le délinquant en pourroit  
« être évincé et mis hors; et y seroit posé un autre en  
« son lieu, l'ainé à pourvoir; et en cas que les dittes  
« maisons ou maneoir ne seroient totalement occupés

« par les dits curés, prestres et clers, outre plus seroit  
« baillé à louage par le trésorier, au profit du dit trésor  
« et autres prestres, et aussi à la charge par chacun  
« d'eux de payer les rentes sieurialles de ce deubs à la  
« 20. « recepte du comté de Lisieux, et ne pourront jetter  
« aucunes eaux, immondices par le derrière, vers le  
« dit de la Porte; et réservé le dit fondateur en lui à  
« nommer et élire l'un des dits prestres régénérez en  
« la ditte Église pour résider en la ditte maison, et  
« dire les messes à son tour, non obstant qu'il ne fust  
« pas des aînés et pour ce que le dit sieur disoit que  
« par contract fait entre lui et M<sup>re</sup> François Labbé  
« prestre chanoine de Lisieux, il auroit assigné au dit  
« Labbé cinquante livres de rente sur le dit maneoir  
« et maisons, icelui sieur fondateur se charge de faire  
« la ditte rente sur ses autres biens et héritages et en  
« décharger le dit maneoir et maisons; et seront les  
« messes des octaves du Saint Sacrement dittes, savoir  
« est, la première et dernière par le curé ou vicaire et  
« les autres par les chapelains habitans en la ditte  
« maison en leur rang et degré, sans autre salaire  
« pour l'occupation de la ditte maison, et outre ce que  
« dit est pour subvenir aux choses dessus dittes, le dit  
« sieur *fondateur* s'oblige en *sept vingt douze livres tour-*  
« *nois de rente* qu'il crée et constitue sur tous ses biens  
« et héritages à payer chacun an à deux termes égaux,  
« Noel et Saint Jean Baptiste premier terme, de payer  
« commençant à Noel que l'on contera mil cinq cens  
« cinquante trois, et le second à la saint Jean Baptiste  
« en suivant, et ainsi à condition de raquit toute fois  
« et quante et à une ou deux fois également, payant  
« pour le principal *quinze cents vingt livres tournois*, ou  
« à l'équipolent de ce qui sera franchi, aussi les arré-

• rages et juraire et pour l'entretien de la dite veuve.  
• convenir et améliorer, savoir est, au titre de rente,  
• pour ses dits parents pauvres des d'habits aux dits  
• d'habitants des d'habits pour servir et assister l'uy  
• lors pour les dits et besoins les dits premiers  
• jours de chacun mois, veilles, le d'habit et d'habit  
• d'habitants d'habitants. Et à l'égard au d'habit au  
• vicairie des dits dits d'habitants, et d'habit  
• cinq ans aux dits d'habitants, d'habitants en la dite  
• Église, et résider l'école, à partir aux dits d'habit-  
• ment et d'habitants.

• Item pour les besoins ordinaires au jour d'habitants  
• cinq d'habitants d'habitants qui est d'habitants d'habitants d'habitants  
• non pour d'habitants d'habitants, pour le d'habitants et d'habitants  
• lors pour le d'habitants, d'habitants pour le d'habitants au  
• d'habitants au d'habitants au d'habitants d'habitants et d'habitants  
• d'habitants et payer les dits d'habitants d'habitants, sept  
• d'habitants d'habitants, et d'habitants d'habitants, d'habitants d'habitants  
• d'habitants d'habitants pour le d'habitants d'habitants, et  
• ne pouvant les dits d'habitants au d'habitants et d'habitants d'habitants  
• mettre autres personnes ni eux à dire les dits  
• messes: aus seront, comme d'habitants d'habitants par les dits  
• d'habitants d'habitants, en leur rang et d'habitants; et d'habitants  
• d'habitants d'habitants en son jour, il seront d'habitants de la dite  
• savoir au d'habitants d'habitants de d'habitants, d'habitants d'habitants  
• prochain, sur peine de d'habitants d'habitants pour d'habitants  
• d'habitants d'habitants au profit du d'habitants.

• A ce present, vénérable et d'habitants personne maître  
• François Le Corvais, curé de la dite Église Saint  
• Germain; Étienne Le Petit, curé de Quatrevilla;  
• Pierre Le Grosse, Pierre Guirard, Jean Dumanoir,  
• Robert Arragon, Michel Piambard, Jean Le Portier,  
• Jean Le Roy, Robert Desperrois, Michel Parouillet,

« Martin Carrez l'ainé, Thomas Huchon, Martin De-  
« lanney, Jean Fleuri, Roger Alexis, Guillaume Beau-  
« ville, Jean Copie, Guillaume-Marie Geaultier, Ver-  
« neuil, Vincent Carrey, tous prestres.

« Honorables et honnêtes hommes maitres Germain  
« Duval, vicomte; maitre Pierre de La Porte, lieutenant  
« général en la vicomté de Lisieux; Richard Inger,  
« Michel Ozenne, Guillaume Canu, Justin Le Canon,  
« Pierre, et Pierre dits Le Roy, Jean Desperies, Ri-  
« chard Buschard, Jean Le François, Clément de La  
« Lande, avocat de cour laye; Robert-le-Jeune, maitre  
« Guillaume Davy médecin, Jean Duval trésorier,  
« Guillaume Farouët, Jacque Hasley, Guirard Piel,  
« Pierre Cœur, Martin Namps, Ollivier Mallet, Henri  
« Vigneron, Laurens-le-Jeune, Richard Gosset, Raulin  
« Quettier, Guillaume Dronard, Jacque Decorne,  
« Michel Questel, Michel Cresson, Charles-René-Thomas  
« de La Lande, Julien Le Vavasseur, Pierre Chouquet,  
« Colas Bonam, Denis Toufflet, Colas Bance, Jean  
« Bertelot, Jean Auger, Robert Davy, Jean Farouillet,  
« Guillaume Frontin, Robert Questel-le-Jeune, Baltasard  
« Herier, Jean Coullemont, Thomas Haim, Michel  
« Vattier et Chrétien Failly, tous paroissiens de la  
« ditte paroisse Saint-Germain, lesquels en état de  
« commun pour eux et les autres absents, ont pris,  
« et accepté, prennent et acceptent le don et fondation  
« dudit sieur de Putot, et promirent et obligèrent, tant  
« pour eux que pour leurs successeurs, faire, dire,  
« entretenir, accomplir tout ce que dit est, et ainsi et  
« en la manière cy-devant est déclaré, à toujours et  
« perpétuité, et quand à ce tenir, entretenir, et les  
« dittes parties en obligèrent, savoir est, le dit sieur  
« de Putot, en son fait et regard, tous ses biens et

« héritages , et le dit curé ses biens et revenus de son  
« dit bénéfice, les dits chapellains, leurs biens et  
« héritages , et , les dits trésoriers et paroissiens pré-  
« sents , en tant que faire se peut , les biens meubles  
« et immeubles du dit trésor ; et passé en la ditte  
« Église, présence maître Richard Le François , Jean  
« Piel , Jean Gravois, et Adam Roussel, curé de Car-  
« donville, prestres ; frère Vincent Deriviere ministre  
« de l'Hôtel-Dieu de Lisieux, Étienne Dutertre sergent,  
« Mathieu Antin, écuyer, sieur de Fontaine ; Jacques et  
« Pierre dits Le Doux, témoins ; signez Layer et Carrey  
« avec paraphes. »

« Collation faite sur le dit registre , demeuré vers  
« Alexandre Le Bourgeois , par nous tabellions royaux  
« soussignez, à la requête de maître Charles Chivot,  
« prestre curé de Saint-Germain de Lisieux , pour lui  
« valloir qu'il appartiendra ; ce quinze juillet mil six  
« cens soixante et neuf. Signé Le Bourgeois , Boulaye  
« et Picquot avec paraphes. »

« Cette présente copie a été tirée sur une autre  
« copie tirée sur la collation faite sur l'original en  
« forme d'extrait en papier dont la coppie est cy dessus  
« écrite par nous tabellions royaux au dit Moyaux ,  
« instance de maître François Seney , prestre , pour lui  
« valoir qu'il appartiendra, ce sixième jour de janvier  
« mil six cens soixante et douse, le dit original vers lui  
« est demeuré et cette présente copie est faite le seise  
« mai mil sept cens quatre vingt par Charles René  
« Morin, antièn changeur des monnoies et marchand  
« drapier et de présent architecte juré. »

L'Église St-Germain , qui eut part , comme nous ve-  
nons de le voir, aux libéralités de la famille Le Vallois ,

a été démolie en 1798 ; elle occupait une grande partie de l'ancienne place du même nom, qui a été agrandie il y a quelques années. Cet édifice appartenait au style gothique fleuri ou flamboyant. La porte méridionale, précédée d'un élégant porche en pierre découpé comme une vraie dentelle, faisait face aux maisons qui bordent cette partie de la grand'rue, la principale artère de la cité. Le portail occidental, d'un aspect plus sévère, était flanqué d'une tour carrée qui renfermait un joyeux carillon.

L'église St-Germain possédait un riche mobilier, qui a été dispersé lors de sa démolition. La beauté et l'éclat de ses vitraux, qui appartenaient à la brillante époque de la Renaissance, attiraient l'attention des véritables connaisseurs.

Nous avons dit, au commencement de cette notice, qu'une branche de la famille Le Vallois s'était fixée à Caen. Le représentant de cette branche, au XVI<sup>e</sup> siècle, Nicolas Le Vallois, seigneur d'Escoville, qui avait épousé, en 1534, Marie Du Val, veuve de Nicolas de Grandrue, mourut, en 1541, à l'âge de quarante-sept ans. Ils laissa quatre fils, qui se partagèrent sa succession. Cette puissante famille s'éteignit, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, dans la personne de « noble damoiselle Marie Le Vallois, veuve de feu Charles Le Goys, vivant écuyer, sieur du Parc et de Manneville, dame du fief noble, terre et sieurie du Mesnil-Guillaume, près Lisieux. »

A. PANNIER.



**Prise juridique de propriété d'une maison de la rue  
des Vieilles-Carières-St-Julien, à Caen, en 1810.**

Parmi les titres de propriété livrés à M. Charma, lorsqu'il fit l'acquisition de la maison qu'il occupe à Caen, rue des Vieilles-Carières-St-Julien, n° 15, il en est un qui a paru extrêmement curieux à quelques personnages éminemment compétents sur ces sortes de matières, et auquel par suite nous avons cru devoir donner toute la publicité dont nous disposons : c'est une prise de possession d'un corps de maison et d'un jardin faisant partie de cette propriété par le sieur Michel-François-Jean-Baptiste Paris, vivant de son bien, demeurant à Caen, rue Vilaine, au nom du sieur Lecouturier, vivant de son bien, demeurant commune de Bernières-Bocage.

« Mondit sieur requérant (Lecouturier) stipulé et représenté par le sieur Paris, a pris possession de l'allée qui conduit de la rue des Carières dans la cour dépendante du dit corps de maison et dont la porte d'entrée donne par dans la dite rue et pour marque de la dite prise de possession, mondit sieur Paris a ouvert la dite porte différentes fois, l'a fermée et entaillée et posé ses mains contre les murs et fait des marques ; de suite mondit sieur requérant stipulé comme dessus a également pris possession d'une cave ayant son entrée par dans la dite allée et une autre par dans la dite rue des Carières et pour marque de la quelle a entaillé la poutre et les portes et fait différentes marques aux murs ; ensuite de quoi mon dit sieur requérant stipulé comme dessus a pareillement pris possession d'un escalier couvert en tuile, qui conduit à la chambre donnant sur la cave ci-dessus au premier étage, et pour marque de la-

quelle a entaillé les bois du dit escalier, a fait des marques sur icelui, monté et descendu plusieurs fois ; de suite entré dans la dite chambre où il y a deux croisées donnant sur la dite rue des Carrières et une autre petite fenêtre donnant sur la cour où le dit sieur Paris en a pris possession pour s'être mis différentes fois par icelle, a allumé du feu à la cheminée, a posé ses mains contre les murs, a fait des entailles aux solivaux et à la porte ; de suite entré dans un grand cabinet à côté de la chambre ci-dessus, ayant deux croisées donnant sur la dite cour, où mon dit requérant stipulé comme dessus en a pris possession et pour marque a ouvert et refermé la porte, l'a entaillée, posé ses mains contre les murs et fait des marques aux solivaux ; mon dit sieur requérant a également pris possession d'un petit cellier étant sous l'escalier, sans porte, et pour marque a entré dedans et fait des marques au mur ; ensuite mon dit requérant stipulé comme dessus a également pris possession d'une cave faisant partie du dit corps de maison, ayant deux petites fenêtres sans chassis ayant vue sur le passage de communication et pour marque de laquelle a ouvert et refermé la porte, posé ses mains contre les murs, a entaillé la dite porte et ses solivaux ; ensuite mon dit sieur requérant stipulé comme dessus a pareillement pris possession d'une petite salle ou allée dépendant du dit corps de maison, ayant sortie par dans la dite rue des Carrières et pour marque de laquelle a ouvert et refermé différentes fois la dite porte et l'a entaillée, posé ses mains contre les murs ; ensuite de quoi mon dit sieur requérant stipulé comme dessus a également pris possession d'une salle ou allée et pour marque de laquelle en a ouvert et refermé la porte plusieurs fois, allumé du feu à la cheminée, à laquelle salle il y a deux

fenêtres grillées avec des barreaux de fer, donnant sur ladite rue des Carrières et fait différentes marques ; ensuite de quoi mon dit sieur requérant a également pris possession de l'escalier qui sert à accéder des aîtres cy dessus pour aller aux chambres , pour l'avoir monté et descendu plusieurs fois et fait des marques aux murs ; ensuite de quoi mon dit requérant à la dite stipulation a pareillement pris possession d'une petite chambre donnant sur la dite salle ou allée et pour marque de laquelle a ouvert et refermé la porte différentes fois avec la clef, a allumé du feu à la cheminée, fait des entailles à une petite croisée qui a vue sur la rue des Carrières ; ensuite de quoi mon dit sieur requérant a pareillement pris possession d'un petit grenier donnant sur la dite petite chambre cy-dessus , et pour marque de laquelle a posé ses mains contre les murs et fait des marques aux poutres et aux murs d'entrée ; ensuite de quoi mon dit sieur requérant stipulé comme dessus a également pris possession d'une autre chambre dépendant du dit corps de maison à laquelle est deux fenêtres donnant sur la dite rue des Carrières et pour marque de laquelle a ouvert et refermé la porte de la dite chambre avec la clef, et allumé du feu à la cheminée, posé ses mains contre les murs et fait des entailles aux fenêtres ; de suite mon dit sieur requérant stipulé comme dessus a pareillement pris possession du grenier donnant sur la chambre ci dessus et sur une autre chambre dont la possession est cidevant prise, et pour marque a posé ses mains contre les murs, a coupé et entaillé à différents endroits les bois de charpente ; de suite mon dit sieur requérant stipulé comme dessus a également pris possession d'un petit grenier donnant sur la première chambre dont la prise de possession a été faite , ayant

son entrée par une trappe et pour marque de laquelle a posé ses mains contre les murs, coupé et entaillé les poutres et bois de charpente; de suite mon dit sieur requérant stipulé comme dessus a pris possession d'une salle ayant quatre fenêtres sur le jardin et pour marque a allumé du feu à la cheminée, ouvert et fermé la porte et fait des entailles aux solivaux et aux chassiss des croisées; de suite le dit sieur requérant stipulé comme dessus a pris possession d'un petit cellier étant sous l'escalier qui conduit à la chambre et pour marque a ouvert et fermé la porte et fait différentes marques de propriété; de suite mon requérant stipulé comme dessus a également pris possession d'une chambre donnant sur la salle ci-dessus et pour marque de laquelle a allumé du feu à la cheminée, ouvert et refermé la porte, posé ses mains contre les murs et fait des entailles aux trois croisées de la dite chambre, dont deux donnent sur le jardin et l'autre sur la cour; de suite mon dit requérant a pris possession d'un grenier donnant sur la chambre et salle ci-devant, ayant son entrée par une trappe et pour marque a posé ses mains contre les murs, fait des entailles aux poutres et bois de charpente; de suite mon requérant stipulé comme dit est a pris possession d'un escalier couvert en tuile qui conduit à la dite chambre et grenier et pour marque a monté et descendu le dit escalier, fait des marques aux marches et entaillé le porte-main; de suite mon requérant a pris possession d'un petit jardin étant derrière les aîtres de maison dont la possession est ci-devant prise et pour marque de laquelle a fait des trous en différents endroits du dit jardin, coupé des branches aux différents arbres d'icelui et fait corruer différentes pierres des murs qui entourent le dit jardin;

**de suite mon dit requérant stipulé comme dessus a également pris possession des latrines étant au bout du dit jardin, et pour marque de laquelle a ouvert et fermé la porte, s'est assis sur la lunette, et posé ses mains contre les murs et fait des marques de propriété. Et sont tous les objets, desquels j'ai mis (c'est l'huissier, Marais Lainé, qui parle) mon dit sieur requérant stipulé comme dessus en propriété, possession et jouissance... \***

A. CHARMA.

## V.

### NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES, FAITS DIVERS,

---

*Revue des questions historiques. — Sommaire de la livraison du 1<sup>er</sup> janvier 1868.*

I. Voltaire, d'après ses derniers historiens, par M. Georges Gandy.

II. Richelieu, Louis XIII et Cinq-Mars. — Rôle du cardinal dans la conspiration de Cinq-Mars. — Découverte du traité de Madrid, par M. Avenel, conservateur à la bibliothèque S<sup>te</sup>-Geneviève.

III. Le caractère de Louis XV, 2<sup>e</sup> partie, par M. G. du Fresne de Beaucourt.

IV. Mélanges : La Bible sans la Bible. Essai d'une histoire de l'Ancien et du Nouveau-Testament par les seuls témoignages profanes, par M. L.-F. Guérin. — La Pologne en 1572, par M. H. de L'Épinois. — Des récents travaux de M. Gachard sur Philippe II et ses rapports

avec les Pays-Bas, par M. A. Desplanque: — L'abbaye de Royaumont, son influence sur les destinées de la France, par M. A. de Richécour. — Isabelle d'Autriche, femme de Charles IX, quatre lettres inédites, par Ph. Tamizey de Larroque.

V. Courrier allemand, par M. le docteur Beckmann.

VI. Courrier italien, par M. C. Turanesca.

VII. Courrier anglais, par M. Gustave Masson.

VIII. Chronique, par M. Léon Gautier.

IX. Revue des recueils périodiques, par MM. Fr. de Fontaine et Gustave Masson.

X. Bulletin bibliographique.

— Académie impériale de Reims. — Programme des concours ouverts pour les années 1869 et 1870. Prix à décerner en 1869.

I. — Notice historique et descriptive des monuments civils ou religieux de l'un des cantons de l'arrondissement de Reims, excepté celui de Fismes, pour lequel le prix a été décerné en 1864.

Les auteurs feront connaître les églises, maisons religieuses, châteaux, camps ou enceintes fortifiées, tumulus, ruines, inscriptions, meubles précieux, qui existent dans chaque commune du canton; les villages, églises, châteaux, aujourd'hui détruits, qui se trouvaient sur son territoire; les noms qu'ont portés ces localités aux différentes époques de leur histoire; le tracé des anciennes voies qui les mettaient en communication; enfin, les découvertes d'antiquités qui y ont été faites.

Ils devront négliger les objets sans valeur, et se borner, pour les détails historiques, légendaires ou autres, à un exposé substantiel et sommaire; et, pour

la description des monuments, aux détails rigoureusement nécessaires pour en faire connaître l'époque, le plan et les points véritablement curieux.

Ils indiqueront en note les sources consultées pour la partie historique du travail.

Le prix, pour cette question, consiste en une médaille d'or de 300 fr.

II. — Monographie historique et archéologique d'une commune importante de l'ancien diocèse de Reims.

A l'histoire des principaux événements dont la commune fut le théâtre, depuis son origine jusqu'à nos jours, les auteurs joindront l'étude des institutions qui y furent en vigueur, la seigneurie, la justice, l'impôt, le régime municipal, l'instruction, l'assistance publique, etc., sans négliger les principales industries du pays, les moyens de transport, les usages, les traditions, les changements survenus dans les mœurs, etc.

Les archives de la ville de Reims, section ecclésiastique, et celles du département, à Châlons, offrent des documents sur la plupart des communes du diocèse.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 fr.

— Société académique de St-Quentin. — Sujet mis au concours pour l'année 1869 : « Faire l'histoire d'une localité quelconque de l'arrondissement de St-Quentin ou de l'un des arrondissements limitrophes. » Le concours sera clos le 1<sup>er</sup> mai 1869.

— M. Siméon Luce, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, prépare une édition de Froissart qui formera vingt volumes, d'après 80 mss dispersés par toute l'Europe. M. Luce, qui a vu avec regret la patiente Allemagne nous devancer dans ces sortes de

travaux, ne veut pas que la France reste ainsi en arrière, et il ouvre la route dans laquelle il désire que l'érudition française le suive.

— Dates de l'apparition de l'imprimerie dans les villes de la France ; noms des premiers imprimeurs connus dans ces mêmes villes :

Strasbourg. Jacques Mentel, 1465 (?); — Paris. M. Crantz ; Ul. Gering ; M. Friburger, 1470. — Lyon. Barthélemy Buyer, 1473. — Angers. Jean de La Tour (de Turre) et Jean Morel, 5 février 1476. — Toulouse. Les ouvriers de Fust et Schoiffer (?); Jean Parix ; Estevan Clébat ou Cléblat ; Henri Mayer ; Jean de Guerlins, 12 juillet 1476. — Chablis. Pierre le Rouge, 1478. — Poitiers. J. Bouger ; Guill. Bouchet, 1479. — Caen. J. Durandus ; Gilles Quijoue, 1480. — Metz. J. Colini ; Gérard et Villeneuve, 1482. — Troyes, 1483. — Vienne (Dauphiné), P. Schenck, 1484 — Rennes, 1484.

Dr Desbarreaux-Bernard, dans les *Mémoires de la Société impériale archéologique du Midi de la France*, t. IX, 2<sup>e</sup> livraison, p. 123-124.

---



The first part of the paper is devoted to a general  
 introduction of the subject. It is then divided into  
 three main sections. The first section deals with  
 the general principles of the theory. The second  
 section is devoted to the application of these  
 principles to the case of the  $n$ -body problem.  
 The third section discusses the numerical  
 methods used in the calculations. The paper  
 concludes with a summary of the results and  
 some final remarks.

## TABLE DES MATIÈRES.

|   | Pages        |
|---|--------------|
| Liste des membres de la Société . . . . .                       | v            |
| Sociétés savantes avec lesquelles la Compagnie correspond . . . | xxiv         |
| Directeurs de la Société . . . . .                              | xxxiii       |
| Secrétaires de la Société . . . . .                             | xxxviii      |
| Trésoriers de la Société . . . . .                              | <i>Ibid.</i> |
| Conservateur du musée . . . . .                                 | xxxix        |
| Bibliothécaires-Archivistes . . . . .                           | <i>Ibid.</i> |
| Extraits des procès-verbaux des séances de la Société, M. A.    |              |
| CHARMA . . . . .  | 1            |
| Discours de M. Peter Burke, directeur . . . . .                 | 42           |
| Histoire de la Société pendant l'année académique 1866-1867 . . | 36           |
| Comptes-rendus, rapports . . . . .                              | 66           |
| Une séance de l'Académie des Palinods en 1640, par M. Édouard   |              |
| FRÈRE . . . . .   | <i>Ibid.</i> |
| Notes, communications . . . . .                                 | 74           |
| Fondation d'un obit dans l'ancienne église St-Germain de        |              |
| Lésieux, par Nicolas Le Vallois, sieur de Putot et de           |              |
| et de Gouvix, M. PANNIER . . . . .                              | <i>Ibid.</i> |
| Prise juridique de possession d'une maison de la rue des        |              |
| Vieilles-Carrières-St-Julien, à Caen, en 1819 . . . . .         | 89           |
| Nouvelles archéologiques, faits divers . . . . .                | 93           |





611  
1941  
27  
24  
201

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES  
DE NORMANDIE.

---

8<sup>e</sup> ANNÉE. — 1<sup>er</sup> TRIMESTRE.  
JANVIER, FÉVRIER ET MARS 1867

---

TOME IV.

---

PARIS  
DÉRACHE, RUE MONTMARTRE, 48  
CAEN, F. LE BLANC-HARDEL, RUE FROIDE, 2.  
ROUEN, LE BREUËT, RUE DE L'IMPÉRATRICE, 11.

---

AVRIL 1867.



## I.

## MOUVEMENT DU PERSONNEL.



Ajoutez à la liste des membres de la Compagnie, comme titulaire résidant, M. le colonel Lepage, à Caen; — comme titulaires non résidants, MM. Jules Tirard, avocat à Condé-sur-Noireau, et A. Pannier, avocat à Lisieux; — comme correspondant national, M. Devals aîné, archiviste du département de Tarn-et-Garonne, à Montauban; — comme correspondant étranger, M. Frederick Lowten Spinks, serjeant-at-law, Brenly House, near Faversham, comté de Kent, en Angleterre.

Ajoutez à la liste des Compagnies savantes avec lesquelles la Société correspond, la Société, récemment fondée, des Antiquaires du Centre, à Bourges, département du Cher.

## II.

## EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ.



*Séance du 4 janvier 1867. — Présidence de M. Lefèvre.*

LIVRES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1866.

1<sup>o</sup> Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres, Arts, Agriculture et Commerce du département

de la Somme, 2<sup>e</sup> série, t. V. Amiens, 1866, 1 vol. in-8° ;

2<sup>o</sup> Det Kongelige Norske Frederiks Universitets Aarberetning for aaret 1864. Christiania, 1865, broch. in-8° ;

3<sup>o</sup> Foreningen til Norske fortidsminvesmerkens bevaring. Aarberetning for 1865. Kristiania, 1866, broch. in-8° ;

4<sup>o</sup> Ordbog over det Gambe Norske Sprog af Johan Fritzner. 8 heste. Kristiania, 1866, broch. in-8° ;

5<sup>o</sup> Norske fornlevninger. En Oplysende fortegnelse over Norges fortidslevninger, ældre end reformationen og henforte til hver sit sted, af N. Nicolaysen. Femte hefte. Kristiania, 1866, broch. in-8° ;

6<sup>o</sup> Det Kongelige Norske Frederiks Universitets Aarberetning for aaret 1865 og Universitets Budget, 1866-1869. Christiania, 1866, broch. in-8° ;

7<sup>o</sup> Norske Bygninger fra fortiden (Norwegian Buildings from former times) 1 tegninger og med text udgivne af foreningen til norske fortidsmindesmerkens bevaring. Sjette hefte, p. 17-20, pl. I-IV. Kristiania, 1866, in-fol. ;

8<sup>o</sup> Notice nécrologique sur l'abbé Ch. Berton, chanoine honoraire, supérieur de l'École St-Martin, par l'abbé J. Corblet. Amiens, 1866. broch. in-8° ;

9<sup>o</sup> Annuaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie. Partie officielle et tables extraites de l'Annuaire de 1866. Paris, 1866, broch. in-8° ;

10<sup>o</sup> De la puissance paternelle, par Albert Leféron de Longcamp. Caen, 1857, broch. in-8° ;

11<sup>o</sup> Des retraits, par Albert Leféron de Longcamp, avocat. Caen, 1859, broch. in-8° ;

12<sup>o</sup> Revue des Sociétés savantes des départements, 4<sup>e</sup> série, t. IV, octobre 1866 ;

13<sup>o</sup> Mémoires de la Société impériale d'Agriculture,



Sciences et Arts d'Angers, t. IX, 1<sup>re</sup> partie. Angers, 1866, in-8° ;

14° Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, t. VI, 1<sup>re</sup> partie. Beauvais, 1865, in-8° ;

15° Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, t. VII, 1<sup>re</sup> livraison, 1865-66. Dijon, 1866, in-4° ;

16° Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or. Répertoire archéologique du département. Introduction. Notice sur les voies romaines du département de la Côte-d'Or, 5 feuilles in-4° ;

17° Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de St-Quentin, 3<sup>e</sup> série, t. VI. St-Quentin, 1866, 1 vol. in-8° ;

18° Recherches sur les ateliers monétaires, par Adrien de Longpérier, membre de l'Institut, 1866, broch. in-8° ;

19° Fibules antiques à pas de vis, par le Même, 1866, broch. in-8° ;

20° Monnaie incuse de Rhégium, par le Même, broch. in-8° ;

21° Extrait d'un mémoire sur des coupes Sassanides, par le Même, 1866, 1 feuille in-4° ;

22° Chambre des comptes de Paris, essais historiques et chronologiques, privilèges et attributions nobiliaires et armorial, par M. Coustant d'Yanville, premier fascicule. Paris, 1866, in-f° ;

23° Étude sur le *Compendiloquium de vita, moribus et dictis illustrium philosophorum* de Jean de Galles, professeur de théologie et de philosophie à Oxford et à Paris, au XIII<sup>e</sup> siècle, par M. A. Charma. Paris, Imprimerie impériale, 1866, broch. in-8° ;

24° L'ancienne Université et l'Académie moderne de

Strasbourg. Discours prononcé à la rentrée des Facultés de l'Académie de Strasbourg, le 15 novembre 1866, par A. Chéruei, recteur de l'Académie. Strasbourg, 1866, in-8°;

25° Extraits des registres de la commune de Poitiers et de la commune de Niort, relatifs à la seconde guerre des Protestants depuis l'édit de Nantes, par M. Louis Duval. Paris, 1866, Imprimerie impériale, broch. in-8°.

Entre ces publications, le Secrétaire recommande surtout à l'attention de ses collègues le premier fascicule de la publication commencée par M. Coustant d'Yanville des *Essais historiques et chronologiques sur la Chambre des comptes de Paris*; le *Discours* de M. Chéruei sur l'ancienne Université et l'Académie moderne de Strasbourg et surtout les *Recherches sur les ateliers monétaires*, sur les *Fibules antiques à pas de vis*, sur une *Monnaie incuse de Rhégium* et sur des *Coupes Sassanides*, de M. Adrien de Longpérier.

CORRESPONDANCE.

M. Peter Burke adresse au Secrétaire, qui lui avait annoncé son élection comme Directeur de la Compagnie pour l'année académique 1866-1867, la lettre suivante :

« 27 déc. 1866.

« DEAR M. CHARMA,

« Y ought to write this in French, but it takes me longer to do so, and I do not wish to delay acknowledging your welcome announcement. I feel the compliment paid me duply cordially and gratefully. It is a distinction far beyond my merits, but it is of infinite value thus so nobly and so generously bestowed on me an English-

man, by a body of French gentlemen, in a manner which shews that France, in her social view of literature and science makes no difference of nation. Your illustrious Antiquarian Society hat been to me an object of interest and affection ever since I joined it, and this new honor binds me to it with a regard, that can end but with my life.... I shule like to know also if there be any duties connected with the office that I should perform.

« With fervent gratitude ad the highest consideration towards all the members of the Society, and particularly towards yourself, I remain, dear M. Charma, very faithfully Irs

PETER BURKE. »

MM. Gabriel Ogilvy, homme de lettres à Londres ; Eugène Deslongchamps, professeur suppléant à la Faculté des Sciences de Caen ; Patrice Salin, chef de bureau au Conseil d'État ; Robert Pipon Marett, procureur général près la Cour royale de Jersey, et Albert Trochon, avocat près la Cour impériale de Caen, remercient la Compagnie de les avoir admis au nombre de ses membres.

M. Lecointre-Dupont rappelle à ses collègues sa *Notice sur deux demi-testons au nom de Charles IX*, insérée dans le t. II du *Bulletin* de la Société, p. 533 et 577 ; il ajoute qu'il a, depuis cette publication, mis la main sur un document très-important dont la mention aurait dû figurer dans son travail. « C'est une quittance, dit-il, donnée à Caen, le 15 mars 1562 (1563), par Gaspard de Coligny, des sommes à lui remises par Tramarton, gentilhomme de la Chambre de la Reine d'Angleterre, de la part de cette dernière. Cette pièce, à laquelle man-

quent malheureusement huit articles de recette sur cent sept, a été publiée d'après l'original existant aux Archives de l'Échiquier, par M. Jules Delpit, dans un volume intitulé : *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*. La refonte des nombreuses monnaies étrangères reçues par Coligny dut alimenter, pendant sa courte durée, l'atelier monétaire que Coligny fit fonctionner à Caen. Sans les regrettables lacunes qu'offre ce document, j'aurais essayé de réduire à leur valeur intrinsèque actuelle toutes les monnaies étrangères reçues par Coligny de la Reine d'Angleterre, et de faire ainsi le total du subside fourni à cette époque par Élisabeth aux Protestants pour combattre contre la Cour.

M. le Sous-Préfet Léopold Quénault informe la Compagnie qu'il vient de découvrir, à l'hospice de Coutances, un certain nombre de chartes qui lui permettront de faire l'histoire du pèlerinage de la Roquelle et de tous les procès auxquels a donné lieu la possession de la Vierge miraculeuse qui a guéri des malades renoncés par Notre-Dame-de-la-Délivrande. Il y a remarqué les plus curieux détails sur les habitudes processives du moyen-âge. On peut juger déjà de l'intérêt que ces pièces présentent par celles qu'en a récemment publiées le *Journal de Coutances*.

M. le Ministre de l'Instruction publique adresse au Président de la Compagnie une circulaire que nous croyons, malgré son étendue, devoir transcrire ici en entier :

« Paris, le 27 décembre 1866.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« L'enseignement spécial qui s'organise sur un plan

nouveau dans la plupart des lycées et collèges, embrasse l'étude des sciences et de leurs applications d'une manière beaucoup plus étendue que cela n'avait eu lieu jusqu'à ce jour.

« L'enseignement de l'histoire naturelle, considérée dans ses rapports avec l'agriculture, l'horticulture, l'industrie, l'art décoratif et le dessin, y tient une place importante ; mais, pour que le professeur puisse donner à ses leçons tout l'intérêt dont elles sont susceptibles et pour que les élèves en tirent un profit réel et durable, il faut que les objets dont il parle soient mis sous leurs yeux et que la parole du maître soit toujours accompagnée d'une démonstration qui gravera les faits dans leur mémoire.

« Pour obtenir ce résultat, je viens réclamer le concours de la Société savante que vous présidez. Si l'on ne comptait, pour former des collections, que sur les efforts du professeur ou de l'administration, le but ne serait atteint que lentement, et, pendant longtemps, il resterait dans les collections des établissements d'enseignement spécial des vides regrettables.

« J'ai pensé que les naturalistes qui font partie de votre Compagnie voudraient bien, dans leur dévouement au progrès de la science et de l'instruction publique, contribuer à la formation de ces petits musées locaux.

« Voici la nature des objets qu'on devrait chercher à y réunir :

« Pour la *zoologie* : 1° la collection des principaux animaux du département, particulièrement les oiseaux et les insectes ; 2° d'une manière spéciale, les insectes nuisibles aux végétaux cultivés, dans leurs divers états successifs, pour faire connaître leurs mœurs, leurs transformations et les dégâts qu'ils causent.

« Pour la *botanique* : 1° un herbier des plantes du département, avec étiquettes portant la détermination de la famille à laquelle la plante appartient, la localité et l'époque de la récolte ; 2° les principaux bois forestiers en échantillons formés de rondelles d'arbres âgés et de planches avec aubier et écorce, collection facile à former par les propriétaires forestiers ; 3° les produits agricoles du département, tels que céréales, plantes oléagineuses, textiles, tinctoriales, avec leurs produits à divers degrés de préparation.

« Pour la *géologie* : 1° des exemples des roches composant les divers terrains du département, avec des coupes montrant la position dans laquelle on les trouve ; 2° le plus grand nombre possible de corps organisés fossiles, animaux ou végétaux, en échantillons bien choisis et pouvant servir à l'enseignement.

« Tels seraient, Monsieur le Président, les objets appartenant à la contrée où se trouve situé un établissement d'enseignement secondaire spécial, qu'il serait à désirer qu'on pût réunir pour l'instruction des élèves.

« Je n'ai pas besoin d'ajouter que les dons d'objets recueillis en dehors du département et qui aideraient à former une collection plus générale, mise à côté de la collection départementale, seraient reçus avec reconnaissance.

« Si même les relations de quelques-uns des membres de votre Société leur donnaient le moyen de se procurer des objets exotiques, intéressants par leurs usages dans l'économie domestique ou l'industrie, particulièrement des produits de nos colonies, ainsi que les animaux ou les végétaux qui les fournissent, l'enseignement de l'histoire naturelle, tel qu'il doit être donné dans les établissements pour lesquels je

sollicite votre concours, trouverait dans ces objets d'étude de très-utiles auxiliaires.

« Pour l'exécution, il suffirait, Monsieur le Président, que vous prissiez la peine d'avertir des intentions de votre Compagnie M. l'Inspecteur d'Académie de votre département, qui prendrait les mesures nécessaires pour la meilleure répartition de ces dons parmi les établissements scolaires de son ressort, et qui m'en rendrait compte.

« Les Sociétés savantes de France auront ainsi rendu un double service à l'enseignement et à la science, en même temps qu'elles aideront à populariser dans notre pays, où elle est trop négligée, une des études les plus charmantes et tout à la fois les plus utiles.

« Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« *Le Ministre de l'Instruction publique,*  
V. DURUY. »

M. le Ministre peut être assuré que ceux d'entre les membres de la Compagnie qui s'occupent d'histoire naturelle le seconderont de tous leurs moyens dans l'œuvre libérale pour laquelle il veut bien réclamer leur concours.

M. Paysant donne lecture des *Quelques mots* qu'il avait rédigés pour la séance publique, où faute de temps ils n'ont pu être entendus, *sur la Collection d'Antiquités de M. le duc de Blacas.*

Une autre pièce, portée sur le programme pour la même séance et que l'on avait également regretté de n'y pouvoir faire entendre, la *Notice* de M. Henri Moulin *sur l'ancien château de Gavray*, est ensuite lue par le Secrétaire.

Ces deux notices seront imprimées, la première dans le *Bulletin* de la Société, la seconde dans ses *Mémoires*.

Sont renvoyés à la Commission des impressions un *Essai historique sur la paroisse et les seigneurs de Sai au XII<sup>e</sup> siècle*, de M. Louis Duval; une *Note* de M. de Combes *sur la léproserie de S<sup>te</sup>-Magdeleine, près Argentan*; et d'utiles *Observations* de M. le baron Le Menuet *sur la culture de la science du Droit en Normandie au XVI<sup>e</sup> siècle*, qui lui ont été inspirées par le Discours d'ouverture de M. de Rozière.

**Séance du 1<sup>er</sup> février 1867.—Présidence de M. Lefèvre.**

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LE 4 JANVIER 1867.

1<sup>o</sup> Bulletin des travaux de la Société libre d'Émulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure, années 1865-1866. Rouen, 1866, 1 vol. in-8<sup>o</sup>;

2<sup>o</sup> Formalités exigées en 1778 pour la suppression définitive d'une chapelle depuis longtemps abandonnée et en ruines, par M. A.-M. Laisné. Paris, Imprimerie impériale 1866, broch. in-8<sup>o</sup>;

3<sup>o</sup> L'Esprit nouveau (journal hebdomadaire), n<sup>os</sup> 1, 2 et 3; 10, 17 et 24 janvier 1867;

4<sup>o</sup> Les travaux historiques de la ville de Paris. Étude critique sur les deux premiers volumes de la collection, par Urbain Deschartes. Paris, 1867, broch. in-8<sup>o</sup>;

5<sup>o</sup> George Cuvier secrétaire greffier de la commune du Bec-aux-Cauchois, par M. Ch. de Robillard de Beau-repaire. Rouen, 1866, broch. in-8<sup>o</sup>;

6<sup>o</sup> Programme des concours ouverts par la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille. broch. in-8<sup>o</sup>;

7<sup>o</sup> Notice sur le droit revendiqué par les avocats au



Parlement de Normandie de se faire exempter du logement des gens de guerre, par M. A. Decorde. Rouen, 1866, broch. in-8° ;

8° Études sur les limites des anciens peuples qui habitaient le département de Tarn-et-Garonne et sur les voies antiques du même département, par Devals aîné, archiviste de la ville de Montauban et du département de Tarn-et-Garonne ; 1<sup>re</sup> livraison. Montauban, 1862, broch. in-8° ;

9° Montricoux, par M. Devals aîné. Toulouse, 1864, broch. in-8° ;

10° Études historiques et archéologiques sur le département de Tarn-et-Garonne, par Devals aîné. Caen, 1866, in-8° ;

11° Habitation troglodytique des Proats-hauts, commune de Léojac (Tarn-et-Garonne), extrait de la Revue archéologique du Midi. Toulouse, in-4° ;

12° Dictionary of the Peerage and Baronetage of the British Empire, par sir Bernard Burke, LL. D., Ulster King of Arms, 29<sup>e</sup> édit. Londres, 1867, très-fort vol. in-8°, richement relié (Don de Mr. Peter Burke) ;

13° Memorials of Shakespeare comprising the poet's will, etc., with annotations by H. Staunton. Londres, in-8° (Don de Mr. Peter Burke) ;

14° Revue Savoisienne, n° 1, 15 janvier 1867, 2 feuilles in-4° ;

15° Revue archéologique, nouvelle série, 7<sup>e</sup> année, 13<sup>e</sup> volume ; et livraisons de juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1866, formant le 14<sup>e</sup> volume, et celle de janvier 1867, couvrant le 15<sup>e</sup> ;

16° Notice sur une inscription du X<sup>e</sup> siècle, provenant de l'abbaye de Corbie, par M. l'abbé J. Gerbet. Paris, 1866, broch. in-8° ;

17° *Traité du régime légal des communautés religieuses en France*, par Albert Trochon. Paris, Toulouse et Caen, 1866, 1 vol. in-8° ;

18° *Les archives départementales, leur avenir*, par Jules Périn, membre correspondant de la Société des Antiquaires de Normandie, etc. Paris, 1866, broch. in-8° ;

19° *Revue des questions historiques*, 1<sup>re</sup> année, 3<sup>e</sup> livraison. Paris, 1867, 1 vol. in-8° ;

20° *Questions ecclésiologiques*, par l'auteur du *Traité de la Réparation des Églises*. Arras, 1866, une feuille in-8°.

Entre ces publications, le Secrétaire signale plus particulièrement à l'attention de ses Collègues le *Dictionary of the Peerage and Baronetage* et le *Memorials of Shakespeare* ; la *Notice sur une inscription du XI<sup>e</sup> siècle* ; la brochure sur *George Cuvier secrétaire-greffier de la commune du Bec-aux-Cauchois* ; la *Revue des questions historiques* ; l'*Avenir des Archives départementales*, et enfin le *Traité du régime légal des communautés religieuses en France*. L'un de ces ouvrages, le *Memorials of Shakespeare*, est renvoyé à l'examen de M. Henri Chrétien.

OBJETS OFFERTS.

Par M. de Formeville, de la part de M. Delamare, propriétaire à St-Aubin : 1° un pot en terre vernissée, sortant probablement des manufactures du Pré-d'Auge, et qu'on donne comme recueilli à St-Aubin-sur-Algot, dans une tombe qui en contenait quatre, un à chacun de ses angles ; ce pot, moins ancien que les trois autres,

dont la pâte était noire, renfermait comme eux des cendres et des ossements en grande partie brûlés : 1° une lame damasquinée d'un poignard oriental, rapporté peut-être par un croisé et enferrmé avec lui à St-Aubin dans le sépulchre où on assure qu'il a été trouvé;

2° Par M. le baron Léon Lemonnier, deux pièces de monnaie, découvertes l'une et l'autre à Caen : la première, un *Parthicus*, avec la légende au revers, *Felicitas Augusti*, petit-bronze qui ajouterait un témoignage de plus à ceux qui, depuis quelques années, sembleraient indiquer l'existence d'un établissement romain sur l'emplacement de notre ville; la seconde, un double tournois, portant trois fleurs de Lis au revers, et sur le droit, la figure de Henri III, roi de France et de Pologne. — Remerciements aux donateurs.

CORRESPONDANCE.

M. le vicomte de Ponton d'Amécourt adresse à la Compagnie une circulaire dans laquelle il expose en détail le plan des travaux auxquels s'est consacrée la Société française de Numismatique et d'Archéologie qu'il vient de fonder; il espère que MM. les membres de la Société des Antiquaires de Normandie voudront bien aider la Société nouvelle à accomplir la tâche qu'elle s'est imposée, et il les prie de lui communiquer tous les renseignements qui auraient trait à l'objet spécial de ses études.

L'Académie des Bibliophiles, société libre pour la publication à petit nombre de livres rares ou curieux, qui vient de s'établir à Paris, envoie un exemplaire de ses Statuts aux Antiquaires de Normandie, et prie ceux

d'entre eux qui s'intéresseraient à son œuvre, d'adresser à la direction, 10, rue de la Bourse, leurs adhésions et communications.

M. l'abbé Anatole Caresme, curé de Pinterville, près Louviers, remercie la Compagnie de l'avoir admis au nombre de ses membres; il espère pouvoir, à une époque plus ou moins rapprochée, lui offrir l'histoire de quelque commune qu'il sera heureux de voir, si son travail en est jugé digne, figurer dans ses *Mémoires*.

M. Eugène Chatel appelle l'attention de ses collègues sur le projet que le bruit public prête au Gouvernement impérial de livrer à la Grande-Bretagne les statues tombales des rois d'Angleterre, ducs de Normandie, qui existent à Fontevault. La presse s'en est émue; plusieurs corps savants, entr'autres l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et le Comité des monuments historiques, ont protesté contre cette prétendue extradition. A ces protestations qui s'élèvent de toutes parts, la Société des Antiquaires de Normandie, plus intéressée qu'aucune autre dans la question, ne doit-elle pas joindre la sienne? Le Secrétaire est chargé d'exprimer le vœu de la Compagnie à qui de droit; mais il demande et on lui accorde la permission de prendre auparavant, auprès du ministère des Beaux-Arts, les renseignements qui pourront déterminer utilement ou au contraire rendre superflue une démarche de cette nature.

M. Henri Chrétien donne lecture d'un rapport sur le Discours prononcé par M. Chéruel, le 15 novembre dernier, à la séance solennelle de rentrée des Facultés de Strasbourg, qu'il présidait en sa qualité de recteur de l'Académie; renvoi de cette notice à la Commission des impressions.

Sont renvoyés à la même Commission : 1° *l'Essai historique sur la paroisse et les seigneurs de Sai au XIII<sup>e</sup> siècle*, par M. Louis Duval, dont quelques passages sont préalablement lus à l'Assemblée par M. le Président ; 2° les communications—de M. Paysant sur un vase en bronze découvert à Berthouville, dans un champ voisin de celui où, en 1830, on recueillit un véritable trésor d'antiquités romaines ; — de M. Olivier, sur divers objets antiques recueillis à Périers, près du chemin de Blainville, où M. l'Ingénieur en chef serait, par suite, disposé à reconnaître l'emplacement d'une forge romaine ; — de M. Victor Châtel, sur la déclaration faite à l'Assemblée du clergé de France par le curé de St-Jean-Baptiste de Vaucongrain au sujet de la nature et de la valeur des dîmes par lui perçues.

Le Secrétaire signale encore à ses collègues d'importantes découvertes faites récemment en Angleterre dans plusieurs tumuli du comté d'York, découvertes minutieusement décrites par quelques feuilles anglaises, dont M. le docteur Ogier Ward a bien voulu traduire en français et offrir à la Compagnie les intéressantes relations.

**Séance du 1<sup>er</sup> mars 1867. — Présidence de M. Lefèvre.**

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LE 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1867.

1° Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire, 105<sup>e</sup> année, t. XLV<sup>e</sup>, n<sup>os</sup> des 9 octobre, 10 novembre et 11 décembre 1866, 3 broch. in-8° ;

2° L'Esprit nouveau, n<sup>os</sup> 5, 6, 7 et 8 : 31 janvier, et 14, 21 et 28 février 1867 ;

3° Académie des Bibliophiles, société libre pour la publication à petit nombre de livres rares ou curieux. Statuts. Paris, 1/2 feuille in-8° ;

4° Revue archéologique, février 1867 ;

5° L'Institut, 2° section, novembre-décembre 1866 ;

6° Journal général de l'Instruction publique. Prospectus et Table sommaire des matières, pour l'année 1866 ;

7° La Tour de la Pucelle du château de Rouen, par A. Deville. Rouen, 1867, broch. in-8° ;

8° Rapport sur une épidémie de grippe dans l'arrondissement de Cherbourg en 1864, par M. Loysel. Cherbourg, 1867, broch. in-8° ;

9° Documents pour servir à l'histoire des ville et château de Cherbourg, recueillis et annotés par M. de Pontaumont. Cherbourg, 1867, broch. in-8° ;

10° Notice sur deux demi-testons de Charles IX, au différent de Caen et au millésime de 1562, par M. Leconte-Dupont, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. Caen, 1863, in-8° ;

11° La chapelle de la Roquette et son pèlerinage, par M. Léopold Quenault. Coutances (1867), broch. in-8° ;

12° Archives des missions scientifiques et littéraires, 2° série, t. III, 3° livraison. Paris, Imprimerie impériale, 1867, broch. in-8° (Don du Gouvernement) ;

13° Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine, 1866, dixième volume. Constantine, 1866, 1 vol. in-8° ;

14° Revue des Sociétés savantes des départements, novembre-décembre 1866 (Don du Gouvernement) ;

15° Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des Travaux his-

toriques et des Sociétés savantes, tenues les 4, 5 et 6 avril 1866. Histoire, philologie et sciences morales. Paris, Imprimerie impériale, 1867, 1 vol in-8° (Don du Gouvernement) ;

16° Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. 2° trimestre de 1866 ;

17° Messenger des Sciences historiques ou Archives des Arts et de la Bibliographie de Belgique. Année 1866, 4° livr. ;

18° L'Esprit nouveau, n° 8 ; 28 février 1867.

Entre ces publications, le Secrétaire signale plus particulièrement à l'attention de ses collègues le *Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de la Province de Constantine* où se trouve la description d'un balnéaire qui peut aider à reconstruire celui que la Compagnie a découvert à Vieux en 1864, et les *Mémoires lus à la Sorbonne en 1866* (Histoire, Philologie et Sciences morales), parmi lesquels on remarque les lectures faites, au nom de la Société, par son Président, M. Théry, par son Secrétaire, M. Charma, et par deux de ses membres, MM. le comte Ludovic d'Osseville et l'abbé Julien Loth.

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS.

Sont offerts : par M. Charles Renard, deux petits-bronzes, dont un Victorinus (l'autre est entièrement fruste), recueillis par lui-même à St-Aubin-sur-Mer, au lieu dit *Le Catel* ou *Catelet*, en août 1866 ;

Par M. Eugène Deslongchamps, différents objets d'origine romaine pour la plupart, et entre autres deux clefs en fer : le tout provenant du charnier considérable situé à Vieux, non loin de l'emplacement du théâtre et

vidé par son propriétaire, il y a quelques années. Remerciements aux donateurs.

M. de Formeville propose, au nom de M. le Curé et de la Fabrique de la commune de Grandouet, l'échange d'un encensoir qui paraît être du XVI<sup>e</sup> ou du XVII<sup>e</sup> siècle, auquel est joint un couvercle d'une date beaucoup plus reculée, du XII<sup>e</sup> siècle peut-être, contre un encensoir ordinaire en cuivre argenté, du prix de 25 fr. environ. La proposition est acceptée.

#### CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception des exemplaires du *Bulletin* qui lui avaient été adressés et qu'il a fait remettre à leurs destinations respectives; il remercie particulièrement la Compagnie pour l'exemplaire qui lui était offert.

Son Excellence informe la Compagnie qu'Elle a décidé, par un arrêté du 4 janvier 1867, que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements, à la suite du concours de 1866, aurait lieu à la Sorbonne le samedi 27 avril et qu'elle serait précédée de quatre jours de lectures publiques: les mardi 23, mercredi 24, jeudi 25 et vendredi 26. Elle désire que les noms de ceux des membres de la Société qui se proposeraient d'y prendre part lui soient notifiés, et que leurs manuscrits lui soient envoyés le 5 avril au plus tard. Des billets à prix réduit pour le voyage, aller et retour, et des cartes d'entrée leur seront adressés en temps opportun.

M. Eugène de Beaurepaire adresse à la Société plusieurs exemplaires des Statuts d'une Société archéologique récemment fondée à Bourges, dans le département



du Cher, et dont il est le secrétaire. Il prie ses collègues de Caen de faire bon accueil à la Société naissante et de vouloir bien l'admettre au nombre des corps savants avec lesquels ils correspondent. La proposition de M. de Beaurepaire est agréée avec une grande faveur.

M. le sous-préfet de Coutances, Léopold Quénault, propose à ses collègues de rédiger à leur intention une notice détaillée *Sur la chapelle de la Roquette et son pèlerinage* ; l'honorable membre sera prié de donner suite à sa proposition, et la Compagnie lui en adresse à l'avance tous ses remerciements.

M. Paysant adresse au Secrétaire une lettre relative à la prétendue découverte qu'on aurait récemment faite dans l'arrondissement de Bernay, d'un vase en bronze dont la fausseté lui a été démontrée ; il entre, à ce sujet, dans des détails tendant à éclairer les amateurs qui pourraient être dupes de ces falsifications. Cette lettre sera insérée dans le *Bulletin*.

Le directeur de la Compagnie, M. Peter Burke, informe ses collègues qu'il se préoccupe déjà des devoirs que lui impose l'honneur, auquel il attache le plus grand prix, d'être appelé à présider la séance publique annuelle de la Société. Il a déjà choisi le sujet du Discours qu'il se propose d'y prononcer. Il compte entretenir son auditoire de deux villes considérables : Faversham et Canterbury, dont l'histoire est remplie de souvenirs anglo-normands. Il présente et recommande aux suffrages de ses collègues son savant ami, M. Frederick Lowten Spinks, maître-ès-arts de l'Université d'Oxford et sergent-at-law comme lui.

La question des statues tombales de Fontevault, dont la presse s'est si vivement émue, est de nouveau reproduite devant la Compagnie qui n'y peut, qui n'y doit

pas rester indifférente. Le Secrétaire, après avoir soumis à ses collègues les renseignements à peu près officiels qu'il s'était engagé à prendre à ce sujet, est chargé de prier M. le Ministre de l'Instruction publique d'inscrire la Société sur la liste des corps savants qui verraient avec le plus profond regret ces monuments historiques enlevés à la France, et qui espèrent que leur légitime désir de les voir rester là où les considérations religieuses, historiques et même juridiques les plus puissantes les retiennent, sera pris par un Gouvernement éclairé et plein de sollicitude pour les intérêts de toute nature et les vœux du pays, en haute considération.

Le Secrétaire lit un passage d'un mémoire de M. Louis Audiat, intitulé : *Une élection au XV<sup>e</sup> siècle*. Renvoi de ce travail à la Commission des impressions.

### III.

#### COMPTES-RENDUS, RAPPORTS.

*Discours prononcé par M. Chéruel, recteur de l'Académie de Strasbourg, à la rentrée solennelle des Facultés, le 15 novembre 1866.*

MESSIEURS,

L'un des anciens directeurs de votre Compagnie, M. Chéruel, a été récemment appelé à diriger l'Académie de Strasbourg. C'est lui qui y présidait la dernière séance solennelle de la rentrée des Facultés. A cette occasion il a prononcé un Discours qui vient d'être livré à l'impression.

M. Chérue! n'a pas oublié que vous lui aviez fait l'honneur de le placer à votre tête ; il vous a offert cette œuvre, petite par le volume, grande par l'intérêt.

Dans le cadre nécessairement restreint d'un discours académique, M. Chérue! a su faire entrer l'histoire générale de l'ancienne Université où professèrent des hommes tels que Hotman, Denys Godefroy, Ulrich Obrecht, Schœpflin, Schweighæuser, Koch et Arbogast, et de la nouvelle Académie illustrée déjà par des savants, des philosophes, des jurisconsultes, des littérateurs, par Herrensneider, Bergmann, Wilm, Matter, Rauter, Aubry, Rau et tant d'autres.

L'Université de Strasbourg a été d'abord allemande, puis française. Instituée il y a trois siècles, en 1566, par l'empereur Maximilien II, elle vint enrichir le domaine territorial et intellectuel de la France en 1681. L'Alsace a ratifié la conquête de Louis XIV ; depuis longtemps française par le cœur, elle l'est déjà en grande partie, elle le sera bientôt entièrement par la langue. L'Université s'y transforma, comme tant d'autres choses, pendant notre Révolution. En 1808, elle devint une Académie, et une Académie privilégiée ; car elle réunit en elle les cinq Facultés de théologie, de droit, de médecine, des sciences et des lettres.

Si l'on compare l'état de l'Université de Strasbourg avant et après son changement de nationalité politique, on est frappé du progrès qui s'est accompli en elle après 1681. La science de ses professeurs a toujours été profonde ; mais, dans la première période, cette profondeur allait jusqu'à être ténébreuse. Un amour plus enthousiaste qu'éclairé pour la langue et les idées de l'antiquité avait nui à la propagation des découvertes de tout ordre dont l'honneur après tout lui

revient. Tous les livres qui sortaient alors de cette métropole de la pensée étaient écrits en latin, et dans des discours toujours prononcés en latin, on comparait l'Université, devinez à quoi ? au cheval de Troie, « dont les flancs contenaient une armée tout entière, mais une armée destinée à porter au loin les lumières de la civilisation, au lieu du meurtre et de l'incendie. » *Ex ea, tanquam ex equo Trojano, ad nationes innumeras, ad rerum passim gubernacula, ad principum aulas, ad alia infinita non unius generis publici actus fastigia*, etc.

Sous la période française, l'influence littéraire de l'esprit moderne délivra l'érudition alsacienne de ces dehors pédantesques. Les livres, et d'excellents livres, furent écrits en français. L'établissement par Louis XIV d'une maison d'enseignement catholique confié aux Jésuites excita l'émulation de la vieille Université protestante.

Enfin à ces avantages se joint, en 1808, l'inappréciable bienfait des idées que nos pères venaient de faire triompher. La tolérance universelle fait place aux traditions exclusives ; les portes de l'Académie s'ouvrent à tous les hommes studieux sans acception de croyances. Des auditeurs plus nombreux reçoivent un enseignement plus large et plus élevé. De la supériorité des temps est née la supériorité de l'Académie nouvelle sur l'ancienne Université ; mais toujours, et aujourd'hui plus que jamais, Strasbourg a été le trait-d'union entre deux peuples qui l'un et l'autre gagneront d'autant plus à se rapprocher que les qualités éminentes de leur génie sont plus profondément dissemblables.

H. CHRÉTIEN.

**Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues les 19, 20 et 21 avril 1865, section d'Histoire, de Philosophie et des Sciences morales.**

Vous le savez, Messieurs, le Ministre actif et persévérant auquel n'échappe aucun détail de l'immense service confié à sa direction, a continué la réalisation du projet conçu en 1862, de réunir à Paris les délégués des Sociétés savantes, comme dans de grandes assises intellectuelles. Une première épreuve eut lieu et permit de constater que l'appel du Gouvernement avait été compris. Cependant des objections s'élevèrent : des esprits prévenus virent dans cette mesure une atteinte portée à l'indépendance des Sociétés savantes des départements ; on alla jusqu'à prétendre que le Gouvernement voulait en diriger despotiquement les travaux et s'en faire un instrument. Aujourd'hui, ces préventions sont dissipées, et l'œuvre de M. le Ministre apparaît à tous telle qu'elle est, c'est-à-dire avec son but, entièrement désintéressé, de donner plus de retentissement à des travaux trop peu remarqués et de créer, au grand profit de la science, des relations directes entre des hommes instruits et zélés venus de tous les points de la France.

Le livre dont je me propose de faire l'analyse, ne comprend pas moins de trente-sept mémoires, dont huit émanent de membres résidents de notre Société.

Comme s'il voulait être le reflet des tendances industrielles de notre époque, ce recueil commence et se termine par des notices sur les essais de *navigation* ou plus généralement de *locomotion par la vapeur*.

Le premier travail a pour titre : *Mémoire sur des expériences de navigation par la vapeur en 1707*. Il est dû à M. de La Saussaye, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Lyon. Méconnu de son vivant, Papin n'a pas eu de biographie; aussi sa correspondance et la préface de ses livres, réimprimés en 1860 sous les auspices de M. le Ministre, ont-elles été les seuls documents qu'ait pu consulter l'auteur de la notice.

En 1707, Denis Papin réussit, malgré les difficultés qui lui étaient suscitées de toutes parts, à construire un bateau mù par la vapeur au moyen de rames tournantes ou aubes. Un essai eut lieu sur le Mein et réussit bien. Malheureusement la gilde ou corporation des bateliers privilégiés, redoutant la concurrence que ce nouveau mode de navigation devait lui créer, mit en pièces le bateau et en fit vendre les débris. Le pauvre génie méconnu, le *Bonhomme de passager*, comme on l'appelait dédaigneusement, Papin s'en alla, sans proférer une plainte, à Londres, où il fit, sans succès encore, des expériences qui méritaient un meilleur sort, devant la Société royale, en 1708.

Viennent ensuite des études historiques et littéraires sur le Parlement de Paris, sur la philosophie chez les jurisconsultes du XVI<sup>e</sup> siècle et en particulier chez Simon Marion, par M. E. Cugny, membre de la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise.

Ces études sont très-intéressantes, en ce sens qu'elles nous font assister à la formation de notre droit national qui se fonda au XVI<sup>e</sup> siècle, grâce surtout à l'influence de Dumoulin, et s'appuya sur la loi naturelle, tandis qu'auparavant notre jurisprudence était scolastique, formaliste, esclave des textes du droit écrit. C'est un

spectacle instructif de voir combien il a fallu d'efforts et d'hommes de génie pour faire prévaloir des principes de jurisprudence qui sont aujourd'hui tellement entrés dans nos mœurs que l'on croit à peine qu'ils aient pu, à une époque quelconque, nous être complètement étrangers.

Quant à Marion, qui fait plus particulièrement l'objet des études de M. Cougny, il était avocat-général à l'Échiquier d'Alençon. Je recommanderai son discours de rentrée sur la paix et la guerre, discours que M. Cougny suit pas à pas dans une savante analyse. C'est un véritable traité de Psychologie. On y trouvera des maximes de droit que ne désavouerait pas notre jurisprudence moderne.

Nous devons à M. Charma la reproduction d'un manuscrit relatif à l'éducation donnée aux enfants de France, petits-fils de Louis XIV.

Cette publication est une véritable bonne fortune ; car, encore bien que le manuscrit ait déjà été publié à une autre époque, c'était un de ces livres devenus excessivement rares, que l'on ne pouvait rencontrer que par hasard. Sans M. Charma et sans les commentaires dont il pouvait, mieux que tout autre, enrichir un sujet éminemment philosophique, bien d'autres, comme moi, eussent été privés d'un monument très-précieux. J'ajoute même que bien des passages du texte seraient incompréhensibles sans le commentaire qui le suit pas à pas sous forme de notes et qui en éclaircit partout le sens.

M. Combes, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux, a lu un mémoire sur les archives

royales de Turin et les documents qu'il y a puisés relativement aux anciennes relations de la France avec la maison de Savoie. D'après ce travail, qui renferme des détails nouveaux et intéressants pour notre histoire, une foule de pièces des archives de Turin constatent que, dès le moyen-âge, les rois de France avaient tourné les yeux vers les souverains des Alpes et recherché leur alliance. M. Combes y a découvert une longue relation des troubles de Paris et de la conspiration d'Et. Marcel avec le roi de Navarre. Il nous rend compte de deux lettres autographes adressées, en 1476, par Louis XI, l'une à sa cousine, duchesse de Savoie; l'autre à Yolande, sa sœur, également duchesse de Savoie. La seconde de ces lettres a surtout une véritable importance historique. Louis XI y promet sa protection au duc de Savoie contre les entreprises de Charles-le-Téméraire. Il faut citer aussi une lettre de Picotet *Sur les vues de Henri IV touchant l'agrandissement de la maison de Savoie en Italie*; — une *Relation de l'arrestation et du procès de Biron, faite par l'ambassadeur de Savoie*; — des *Instructions secrètes* du duc de Savoie au marquis d'Est; — *Le astutie del cardinale Ricelieu contra la real casa di Savoia, 1629*; — les *Négociations secrètes de Pignerol en 1691* (on y lit un bon portrait de Louvois); — enfin des *Lettres de Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne*: 1° à Victor-Amédée II, son père, celui qui traitait de sot tout prince qui n'avait pas son pied dans deux souliers à la fois; 2° à la duchesse de Savoie, sa mère; et 3° à Madame Royale, sa grand-mère. Ces lettres seraient, selon M. Combes, la justification de la jeune princesse et devraient laver sa mémoire du reproché que Duclôs prête à Louis XIV, lorsqu'elle mourut à la fleur de son âge, en 1723, et que ce roi se



mit à fouiller dans quelques brouillons de ses lettres avec M<sup>me</sup> de Maintenon : « La petite coquine ! elle nous trompait. »

Suit une notice sur les libertés provinciales et l'esprit public en Normandie, en 1788, d'après des documents inédits, par M. Dansin, président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le pouvoir dont la préoccupation constante était de détruire les libertés provinciales, supprima les États particuliers que chaque province et, en particulier, celle de Normandie, paraît avoir primitivement possédés. On y substitua l'action des *intendants* qui existaient bien autrefois comme trésoriers de finances, mais dont on augmenta l'importance de manière à en faire ce que nous appellerions aujourd'hui des fonctionnaires administratifs. Bientôt de nombreuses plaintes s'élevèrent contre les abus des intendants, abus qui n'étaient que la conséquence de leur responsabilité sans limites. *Plus d'intendants !* s'écrie Fénelon dans ses plans de réforme. Tel est aussi le vœu de Turgot, de Mirabeau et de bien d'autres. Le pouvoir sentit la nécessité de céder à ce courant de l'opinion et en revint à l'idée de remettre aux provinces représentées dans des assemblées le soin de leur propre administration. Divers projets furent mis en avant ; celui de Turgot, modifié par Calonne, prévalut en 1787.

Aussitôt, les assemblées se réunissent en Normandie comme partout ; mais, à peine s'étaient-elles mises à l'œuvre, qu'un édit de 1788 les supprime et décide le rétablissement des États provinciaux là où ils ont existé autrefois. En notifiant cet édit, le pouvoir invite les provinces à rechercher et à faire connaître

leurs titres historiques. Cet appel est accueilli avec enthousiasme, surtout en Normandie ; les jurisconsultes, au nombre desquels nous remarquons un nom cher à notre pays, celui de M. Delisle, se livrent avec ardeur à des recherches pour lesquelles se passionnent également les gens du monde ; le résultat de cette vaste enquête a été consigné dans des cahiers, dont l'examen a permis à M. Dansin de signaler la nature et le caractère de l'esprit public en Normandie à l'époque qui nous occupe. Je ne suivrai pas le savant professeur dans les précieux développements qu'il a donnés sur cette partie de notre histoire locale. Il vaut mieux en conseiller la lecture. On y verra, avec les détails que comporte un tel sujet, les opinions divergentes émises dans les cahiers. On y comprendra mieux les manifestations de cet esprit actif qui, se passionnant pour les réformes, faisait en même temps appel aux plus lointains souvenirs historiques comme aux idées les plus nouvelles et les plus radicales. On y remarquera l'importance du rang que le tiers-état, qui semblait déjà avoir entendu le fameux appel de Sieyès, avait dès lors conquis dans la province. On assistera enfin aux vives résistances opposées par les classes privilégiées aux tentatives d'innovations.

Que faisait la couronne entre tant de prétentions ? Elle était hésitante et, comme le dit M. Dansin dans sa conclusion : « elle donnait ainsi l'exemple de la mobilité et du caprice ; elle habitait le pays à passer incessamment d'une idée à une autre, à trouver naturellement les changements les plus imprévus et les plus radicaux, et à ne mettre aucune borne à son esprit de réforme ni à son besoin d'innovations. »

Ces lignes pourraient bien s'appliquer plus ou moins

à l'ensemble du pays et nous révéler ainsi l'une des causes de la Révolution.

Dans un travail ayant pour titre : *Divisions territoriales de la Gaule transalpine à l'époque gallo-romaine*, M. Valentin Smith, conseiller à la Cour impériale de Paris, membre titulaire émérite de l'Académie impériale des Sciences, Lettres et Arts de Lyon, examine ce que devinrent les peuples transalpins sous la domination de Rome; quelles furent, à l'époque gallo-romaine, les divisions territoriales et les causes de ces divisions. C'est là, comme le fait observer l'auteur, un point de vue de notre histoire qui mérite de fixer l'attention. En reportant l'esprit à nos anciennes conditions géographiques et politiques, il nous fait remonter aux origines de nos institutions nationales.

Ce travail embrasse les divisions successives faites par César, Auguste, Tibère, Dioclétien, Constantin et enfin Honorius. M. Valentin Smith ne se contente pas de nous montrer dans des tableaux statistiques les nombreux peuples qui se sont succédé sur notre sol; mais il nous fait assister aux causes politiques qui ont amené des modifications territoriales. On trouve dans ce travail : 1° les noms, par ordre alphabétique, des peuples de la Gaule transalpine mentionnés dans les *Commentaires de César*; 2° les noms mentionnés par Strabon, dans l'ordre où il les présente, avec référence à César, à Pline, à Ptolémée et à la Carte de Peutinger; 3° les noms mentionnés par Pline-l'Ancien, dans son *Histoire naturelle*, reproduits dans l'ordre où il les présente; 4° les noms des peuples et des villes de la Gaule transalpine mentionnés par Ptolémée, reproduits dans l'ordre où il les présente dans sa Géographie; 5° la di-

vision de la Gaule transalpine constatée par Ammien Marcellin.

Pour faciliter les recherches, une carte d'après la Géographie de Strabon est placée en tête de l'ouvrage avec une note explicative.

Nous passons de ces notions de géographie philosophique aux *Mémoires sur Charles VIII et à son expédition en Italie*, d'après les lettres du roi lui-même et de son secrétaire d'État Robertot. L'auteur, M. Chotard, professeur d'histoire au lycée impérial de Nantes, nous retrace cette partie de notre histoire à l'aide de documents possédés par la Bibliothèque de Nantes et la Bibliothèque impériale de Paris.

Les documents auxquels M. Chotard emprunte plus particulièrement les éléments de son travail, sont des lettres écrites d'Italie pendant les années 1494 et 1495. Il y en a neuf qui portent la signature du roi et qui inspirent à M. Chotard ces réflexions que nous croyons devoir reproduire :

« Éclairée par une lumière nouvelle, l'histoire peut  
« donc rendre meilleure justice à Charles VIII et recon-  
« naître que l'expédition de 1494 a été bien conduite.  
« Le succès en est dû au roi lui-même, que l'on trouve  
« partout, dans les conseils, dans les négociations, ha-  
« bile, prudent et hardi. Il se montre homme de guerre  
« dans les marches, dans les attaques contre le château  
« de Naples, dans la retraite et à Fornoue. Il vaut mieux  
« qu'on ne l'a dit, et, du moment que la preuve en est  
« acquise, il est juste qu'elle lui profite. Ce jeune  
« prince, déjà intéressant par sa mort prématurée, le  
« devient plus encore par ses qualités et ses talents  
« trop longtemps méconnus. Ne trouve-t-on pas même

« en lui jusqu'à cette fleur de poésie qui a été, comme  
« on l'a si bien dit, le plus brillant joyau de la couronne  
« des Valois ? »

M. Rozy, membre de l'Académie de législation de Toulouse, professeur agrégé à la Faculté de Droit de la même ville, chargé d'un cours d'économie politique, a donné un mémoire *Sur les Sociétés taisibles au moyen-âge, comparées au mouvement coopératif actuel*.

C'est, pour nous, une étude pleine d'actualité, surtout depuis qu'une loi récente est venue appliquer en France des idées déjà adoptées en Allemagne et en Angleterre. Cette loi, dont le but est de grouper les travailleurs, tout en respectant la liberté de chacun, et de suppléer à l'absence du capital par le crédit, se distingue des tentatives du socialisme en ce que les sociétés de coopération qu'elle organise veulent tout devoir à l'initiative individuelle et ne demandent aucune protection à l'État, qui se borne à faciliter leur organisation.

M. Rozy a pensé qu'un retour vers le passé ne serait pas inutile au moment où la loi sur les sociétés coopératives était en discussion, et qu'il permettrait de puiser dans notre histoire des éclaircissements précieux. Il s'est donc livré à ces recherches, voulant contribuer d'un autre côté, dit-il, « à renverser ce méchant préjugé  
« répandu contre les sociétés d'hommes d'études,  
« contre les sociétés savantes : savoir qu'elles s'attar-  
« dent dans l'examen de l'histoire étudiée pour elle-  
« même avec le goût de l'antiquaire, sans trop se sou-  
« cier de rechercher son lien avec le présent et sans lui  
« demander des enseignements pour l'avenir. »

M. Rozy nous signale, comme ayant quelque rap-

port avec le mouvement coopératif actuel, d'abord des associations agricoles organisées, au moyen-âge, surtout contre les effets de la main-morte et qui devaient nécessairement disparaître avec les atténuations et les nombreuses modifications de l'ancien Droit.

Il y avait aussi au moyen-âge des sociétés d'hommes libres, dites spécialement *taisibles*, formées pour des opérations commerciales ou des actes civils. On ne les admettait pas entre personnes nobles et on ne les présumait pas entre personnes engagées dans le sacerdoce; car, pour employer les paroles de Lebrun, dans son *Traité des communautés taisibles*, « ces personnes « doivent être au-dessus du trafic et négoce et doivent « préférer la pureté de leur ministère à la fange du « commerce. »

Ces sociétés taisibles avaient, comme les précédentes, leur vie économique; elles supposaient nécessairement la vie en commun et c'est ce qui devait précipiter leur ruine.

M. Rozy donne, sur l'organisation de ces sociétés, sur leur influence et sur les travaux qu'elles ont laissés dans notre droit moderne, des détails qui feront lire son œuvre avec intérêt.

M. Bergmann, doyen de la Faculté des Lettres de Strasbourg, a donné l'explication de quelques passages faussement interprétés de la comédie de Dante : on lira avec fruit ces savantes rectifications.

Le même intérêt s'attache à une Notice de M. Brouchoud, membre de la Société littéraire de Lyon, dans laquelle il retrace, d'après des documents inédits, les annales dramatiques Lyonnaises, qu'il fait remonter à

l'époque où fut joué, à Lyon, le premier mystère, trente-trois ans après les lettres-patentes de Charles VI, qui avaient institué à Paris la Compagnie des Confrères de la Passion.

*Le Séjour de Charles IX à Metz en 1569* nous est ensuite raconté par M. Charles Abel, avec un attrait qui donne à l'histoire tout le charme du roman.

M. Léon Puiseux, professeur d'histoire au Lycée impérial de Caen et membre de la Société des Antiquaires de Normandie, a donné, sur l'émigration durant la conquête et sous la domination des Anglais, au XV<sup>e</sup> siècle, ainsi que sur les tentatives de colonisation faites par les Anglais en Normandie, un travail fort important et présentant, au point de vue de l'histoire générale et locale, un très-grand intérêt.

Guidé par des documents officiels plutôt que par les chroniqueurs et les historiens, l'auteur nous expose le plan de campagne de Henri V, ses deux expéditions, la résistance et la capitulation des villes, enfin la conquête de la province.

Puis vient le récit des maux qu'entraîne cette conquête : c'est d'abord l'émigration forcée commençant par Harfleur, continuant par Caen ; puis l'émigration volontaire qui, autorisée dans le principe, est ensuite interdite par des mesures dont M. Puiseux nous révèle le caractère et l'esprit.

Aux causes qui favorisaient l'émigration, viennent bientôt se joindre les insurrections populaires, et c'est à dater de cette époque que les artisans qui faisaient la richesse du pays se retirèrent en Bretagne, en France, en Allemagne. Les pérégrinations de Thomas

Bazin que nous retrace l'auteur de la notice, donnent l'idée des vicissitudes auxquelles étaient exposés les malheureux émigrants.

L'auteur nous représente ensuite les destinées diverses des émigrés hors de leur pays. C'est surtout en Bretagne, où ils portèrent l'industrie manufacturière, qu'ils reçurent l'hospitalité.

Si le roi d'Angleterre ne réussit ni à retenir, ni encore moins à se concilier la population indigène en Normandie, ses efforts pour y acclimater une population anglaise ne furent pas plus heureux. Propriétaire unique en Normandie, le roi fit des concessions viagères aux Anglais; mais « après les premiers enivrements de la victoire, cette noblesse se montra, en général, peu soucieuse de domaines précaires, où elle ne pouvait faire souche. Elle ne songea qu'à les exploiter hâtivement, comme on fait d'une ferme à court bail; elle dévora l'avenir. Bien longtemps avant le recouvrement de la Normandie par les Français, bon nombre de concessionnaires anglais avaient déserté leurs terres pour repasser le détroit. »

« Ainsi, dit M. Puiseux, la guerre apportée par l'étranger, la guerre ramenée par les nationaux; l'émigration et l'expropriation des habitants; ceux-ci n'agissant contre l'envahisseur que par les conspirations et le brigandage; qu'on y ajoute le commerce ruiné, l'industrie paralysée, les terres incultes faute de bras; puis la famine et les épidémies qui en étaient la suite: tel est le bilan des trente-cinq années que la Normandie eut à passer sous la domination anglaise. »

On voit même dans cette analyse si incomplète, à



quel point de vue de saine politique s'est placé M. Puiseux pour retracer un événement capital dans le récit duquel il a montré des qualités que la Compagnie dont il fait partie a pu depuis longtemps apprécier.

M. E. Caillemer, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, membre de l'Académie Delphinale, est l'auteur de *Notes pour la biographie du jurisconsulte Gaius*. — Caius ou Gaius, célèbre jurisconsulte romain, a composé des Institutes qui ont beaucoup servi à la rédaction de celles qui portent le nom de Justinien. Longtemps on en a possédé un abrégé, qui se trouve dans le *Breviarium Alaricianum*, et que l'on croit avoir été fait par Anien, chancelier d'Alaric; mais, en 1816, M. Niebuhr a découvert l'ouvrage même dans un palimpseste de Vérone. Gaius est né, selon toute vraisemblance, sous le règne de l'empereur Adrien. Mais le lieu de sa naissance est douteux et M. Caillemer croit pouvoir le placer en Asie-Mineure. Pour étayer cette hypothèse, il suit le texte de l'auteur et met en relief des citations qui rendent l'explication plausible. L'âge mûr du jurisconsulte s'écoula probablement à Rome et non pas en Asie, comme beaucoup l'ont prétendu. Autrement il serait impossible d'expliquer cette phrase : *Si navis ex Asia venerit*, qui revient sans cesse dans les œuvres du jurisconsulte, lorsqu'il veut donner un exemple à l'appui de ses explications doctrinales.

Gaius fut élevé dans les principes de la philosophie stoïcienne qui se reflètent partout dans ses écrits, et il appartenait, pour l'interprétation juridique, à l'école historique. Le *jus respondendi ex auctoritate principis* lui

fut conféré; mais il ne l'exerça pas. M. Caillemer discute ensuite la date des commentaires trouvés sur le palimpseste. Selon lui, cet ouvrage aurait été commencé sous Antonin-le-Pieux; la fin du second livre, du second commentaire, devrait se placer sous Marc-Aurèle. Enfin Gaius vivait encore sous Commode. L'ouvrage entier aurait ainsi paru successivement et en quelque sorte par livraisons comme nous dirions aujourd'hui.

M. Théry, recteur de l'Académie de Caen et notre président, nous convie à faire avec lui une excursion à travers un manuscrit normand de 1720, qui traite du mouvement littéraire en Normandie, depuis la Renaissance jusqu'aux premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'auteur de ce manuscrit est le P. Martin, dont la vie a été écrite par M. Fierville; c'était le gardien du couvent des Cordeliers de Caen; son livre, écrit en latin, est intitulé *Athenæ Normannorum*. « C'est, comme le dit « M. Théry avec une aimable courtoisie, le nom même « dont nous saluons assez volontiers cette bonne et « studieuse ville de Caen, en famille, et lorsqu'il n'y « a pas d'oreille indiscrete qui nous écoute. » Pour en revenir au P. Martin, c'était un poète latin; mais il était surtout remarquable par son érudition bibliographique. On trouve dans son ouvrage 958 notices sur des poètes et prosateurs normands. La plupart de ces noms sont aujourd'hui oubliés; mais il en est qui ont survécu, et, dans tous les cas, la publication du manuscrit ne serait pas sans intérêt. M. Théry a pu y puiser des détails sur deux écrivains normands qui ont eu leur jour de vogue: l'abbé Massieu, l'un des 40 de l'Aca-

démie Française, et Pierre Patris, l'auteur des vers si connus :

Je songeais, l'autre jour, que, de mal consumé,  
Côte à côte d'un pauvre on m'avoit inhumé.....

Le P. Martin a entretenu, avec le savant Huet, une correspondance pleine d'intérêt.

Je n'étonnerai personne en disant que M. Théry a su donner un grand charme à sa notice. Son style est, comme toujours, fort attachant; il fourmille de mots heureux, frappant juste, d'appréciations fines et délicates. Pour en donner une juste idée, il faudrait tout citer: aussi, je me reproche presque d'affaiblir par un résumé la vivacité d'une œuvre qu'il faut nécessairement lire en entier pour bien la juger.

M. Malgras, membre de la Société d'Émulation des Vosges, nous présente deux personnages bien intéressants qui prouvent ce que peuvent, même dans une sphère modeste, la persévérance et l'amour du bien.

Le premier est le bienheureux P. Fourier, dit le *Bon Père*, curé de Mathaincourt (Vosges). Il fut béatifié le 10 janvier 1730, et, comme le dit le comte Henri Boulay, de la Meurthe, « la philosophie peut applaudir » à cette palme accordée à un ministre des autels « dont la vie fut consacrée à propager les lumières. » Le P. Fourier, en effet, consacra sa vie à l'éducation. Il était convaincu que l'ignorance est la source de la plus grande partie des vices. L'enfance de la femme lui paraissait surtout mériter plus de soins et d'égards. Une société, comme le fait observer M. Malgras, n'est-elle pas malade, lorsque l'éducation des filles y est

négligée ? N'est-ce pas par les écoles de filles que la vie de famille s'établit et se fortifie ?

Oberlin, né en 1740, pasteur à Bandelaroche, consacra également sa vie à l'éducation. Il savait aussi que plus l'homme est éclairé, plus il est soumis aux commandements de Dieu et aux lois de l'État. Il fit construire des écoles, choisit des maîtres avec discernement, et rédigea un règlement complet. Il conçut l'idée des salles d'asile, des cours d'adultes, des bibliothèques communales, en un mot de toutes les améliorations que nous poursuivons encore aujourd'hui sans les avoir complètement atteintes. Comme Fourier, il comprit que le cœur et le dévouement de la femme sont nécessaires aux grandes œuvres, et associa de pieuses filles à son œuvre. C'est lui qui a introduit l'industrie cotonnière dans le pays. Oberlin, récompensé par la Convention et sous l'Empire, fut décoré par Louis XVIII.

Ces deux vies, que retrace d'une manière fort attachante M. Malgras, nous présentent une considération pratique qu'il ne faut pas omettre. L'instruction primaire est aujourd'hui à l'ordre du jour plus que jamais, et ses adversaires s'effraient des résultats qu'elle donnerait si elle était entièrement généralisée. Le mémoire de M. Malgras serait là pour les rassurer.

M. Chauveau (Adolphe), membre, ancien président de l'Académie de législation de Toulouse, est l'auteur de *Considérations sur le droit public constitutionnel en France, en 1789*.

Le but de l'auteur est de démontrer que, sous l'ancienne monarchie, bien qu'il n'y eût pas de constitution écrite, il n'en existait pas moins un ensemble de coutumes pouvant constituer ce que nous appelons

maintenant des garanties constitutionnelles. Pour développer cette idée, après un résumé rapide mais substantiel de notre histoire, il nous montre le pouvoir féodal comme attaqué dans sa racine par les croisades et les États-Généraux. Selon M. Chauveau, les Parlements sont les successeurs des États-Généraux et ont dû, par suite, hériter de leurs pouvoirs politiques. Imbu de cette idée, que je ne crois pas exacte, il n'est pas étonnant que l'auteur s'élève contre tout ce qui faisait obstacle aux Parlements et notamment contre les lits de justice, qui cependant pouvaient avoir leur raison d'être. Conséquent avec ses prémisses, M. Chauveau semble considérer, même de nos jours, le pouvoir judiciaire comme en quelque sorte indépendant du pouvoir exécutif, et formant, pour ainsi dire, un troisième pouvoir. Cette idée, qui a eu, j'en conviens, ses partisans, me paraît aujourd'hui généralement abandonnée.

A part ces observations, le travail de M. Chauveau m'a fort intéressé : il démontre un fait vrai, c'est qu'avant 1789 la nation n'était pas complètement écartée de la discussion de ses intérêts ; qu'elle avait un véritable droit public constitutionnel, et que ce droit résidait surtout dans le vote de l'impôt.

M. de Formeville, conseiller à la Cour impériale de Caen, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, a donné lecture d'une notice sur les chanoines de l'ancienne cathédrale de Lisieux.

On sait qu'avant la Révolution il existait à Lisieux un évêché qui fut supprimé par un décret du 12 juillet 1790 et partagé entre les diocèses de Bayeux et de Séez. Les archives de cet évêché ont été déposées au chef-lieu du

département, et c'est là que M. de Formeville a puisé ses renseignements pour son travail.

Il y avait à Lisieux six espèces de chanoines : 1° les chanoines *in minoribus* ; 2° les distributifs ; 3° les non distributifs ; 4° ceux *ad effectum possidendæ dignitatis* ; 5° les honoraires ; et 6° les onze barons, c'est-à-dire probablement ceux qui en même temps étaient seigneurs temporels.

Dès le début de son travail, M. de Formeville rappelle un fait qui a motivé une coutume longtemps observée dans le diocèse. En 1055, une peste des plus violentes sévissait sur la ville de Lisieux et ses environs. Pour la conjurer, on emprunta à la ville de Bourges une partie des reliques du bienheureux saint Ursin, et aussitôt qu'elles furent arrivées, le fléau cessa. Comme les reliques reprenaient le chemin de Bourges, elles devinrent tout d'un coup si pesantes qu'on fut dans l'impossibilité de faire avancer le chariot qui les portait ; mais elles perdaient cette pesanteur extraordinaire lorsqu'on reprenait la route de Lisieux. Le peuple fut donc persuadé que saint Ursin voulait honorer la ville de la présence continuelle de ses reliques, et elles furent aussitôt rapportées en grande pompe à Lisieux. Il existe, dans une chapelle de l'église St-Jacques, un tableau *refait en 1681 sur l'original vieil*, qui rappelle cet événement.

En souvenir du miracle, la fête St-Ursin fut instituée, et le Chapitre obtint de jouir, la veille et le jour de la fête, de tous les droits de l'évêque. Pendant ces deux jours, deux chanoines délégués prenaient le titre de comtes et remplaçaient l'évêque. Il y avait, à cette occasion, des cérémonies fort curieuses, dont on peut lire la description dans la notice.

M. de Formeville nous retrace ensuite les longues luttes judiciaires qui eurent lieu pendant cinq siècles, jusqu'au 17 août 1744, entre les chanoines, au sujet de leurs droits respectifs.

Puis il nous donne des détails étendus sur l'office canonical; il cite comme ayant lieu, en dehors de cet office, et il décrit la représentation de la crèche à Noël, la réconciliation des pénitents, le mercredi des Cendres et la cérémonie du *Gloria laus* au dimanche des Rameaux.

La notice dont je termine ici l'analyse mérite, à tous égards, d'être lue, et je ne doute pas qu'elle n'inspire à tout le monde, comme à moi, le désir d'être mis promptement en possession d'une histoire civile et féodale des évêques, comtes de Lisieux, que M. de Formeville nous promet.

Transportons-nous maintenant dans *La ville d'Agen sous le sénéchalat de Pierre de Peyronenc, seigneur de St-Chavamaud*, avec M. Adolphe Magen, de la Société impériale des Antiquaires de France, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.

Agen, ville prétorienne sous l'Empire, fut prise et reprise par les Goths, les Huns, les Alains, les Burgondes, les Sarrasins; elle appartint successivement aux rois de France, aux ducs d'Aquitaine, aux rois d'Angleterre, aux comtes de Toulouse. Elle fut enfin réunie à la France en 1592, après avoir beaucoup souffert.

C'est l'histoire de ces dernières luttes qu'a entreprise M. Magen, d'après les pièces dont il donne la liste et qui sont tirées des archives municipales. Son récit, qui

est fort intéressant, embrasse les trois années qui s'écoulèrent de 1588 à 1591.

M. Travers, secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, a, comme nous le savons tous, édité, en 1856, *Le Glossaire du patois normand* de Louis Du Bois, ouvrage auquel il a fait d'importantes additions. La spécialité de M. Travers dans ce genre d'études rend très-intéressante la note qu'il a lue à la Sorbonne. Elle a pour titre : *Des patois en général et du patois normand en particulier*.

M. Travers ne s'est pas laissé séduire par les paroles éloquentes que prononçait, le 15 décembre 1864, l'un de vos directeurs, qui conseillait de faire revivre le patois dans un genre de littérature auquel s'essaieraient les contemporains, comme on en a vu des exemples dans le Midi.

Ce n'est pas qu'il dédaigne ces expressions vieilles qui sont comme les archives de la langue française ; mais il veut, qu'à leur égard, on imite les antiquaires qui remplissent leurs musées d'objets de toute espèce pour l'art, non pour l'usage. Partant de cette idée, il signale l'importance que présenterait un glossaire complet de tous les patois de notre pays. Mais l'entreprise est difficile ; des efforts individuels seraient insuffisants pour une si grande tâche. Ne pourrait-on pas l'essayer collectivement à l'aide des Sociétés savantes ? M. Travers adresse, dans ce but, à M. le Ministre, un appel qui pourra être entendu.

La *Notice sur l'abolition du servage en Touraine, d'après le Liber de servis de Marmoutier et les pièces*



*qui l'accompagnent*, par M. Ch.-L. Grandmaison, vice-président de la Société archéologique de Touraine, archiviste d'Indre-et-Loire, correspondant du ministère de l'Instruction publique, nous prouve que la Touraine n'avait pas attendu, pour se délivrer de ce fléau, les fameuses ordonnances de 1315 et de 1318. A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le servage avait à peu près disparu dans le pays.

L'auteur signale, comme causes générales de cette amélioration sociale, l'influence des idées chrétiennes et des croisades, et l'accroissement du pouvoir royal; comme cause locale, les agitations et les luttes continuelles dont la province a été le théâtre et qui, exigeant l'emploi de toutes les forces sociales, opéraient des rapprochements entre les diverses classes de la population.

M. le Sous-Préfet de Coutances, membre correspondant de l'Académie de Caen, entretient ensuite ses lecteurs du siège de Granville par les Vendéens (14, 15 et 16 novembre 1793).

J'ai déjà eu l'occasion de signaler à la Compagnie ce travail plein d'intérêt pour notre histoire locale. Le siège de Granville fut suivi de désappointements et de mécomptes pour les royalistes, causa des révoltes parmi leurs soldats, réduisit leur armée à n'être plus qu'un troupeau d'hommes, de femmes et d'enfants hors d'état de résister à l'attaque d'une armée régulière. Après quelques succès, à Pontorson et à Dol, qui lui coûtèrent bien cher, elle fut complètement défaite au Mans, et détruite à Savenay. Ce simple aperçu suffit pour montrer l'importance du siège de Granville sur les destinées de l'armée vendéenne. La

Convention décréta que Granville et sa garnison avaient bien mérité de la patrie et que, désormais, cette ville s'appellerait *Granville-la-Victoire*.

M. A. Carro, secrétaire de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux, correspondant du ministère, et de la Société impériale des Antiquaires, a donné une *Étude sur la Ferté-Milon et Racine*, dans laquelle j'ai remarqué la description d'une statue du poète due au ciseau de David, d'Angers, et qui orne l'hôtel-de-ville.

« Dans cette œuvre, dit M. Carro, Racine demi-nu  
« s'est élancé de son lit, poursuivi par l'Inspiration ;  
« une lampe, placée sur un cippe, semble confirmer  
« cette supposition : sa main droite, pressée contre son  
« cœur, y retient les pans de la draperie qui l'entoure ;  
« des tablettes sont dans sa main gauche ; sa belle  
« chevelure ne conserve que quelques traces de l'art  
« avec lequel l'édifice en était disposé dans les jours  
« d'apparat. Toute l'âme du poète s'est réfugiée dans  
« la face ; un mouvement presque imperceptible, un  
« léger frémissement de la lèvre supérieure annonce  
« que la pensée vient de se faire jour et de trouver sa  
« forme ; un vers immortel va jaillir de cette bouche.

« Sur le cippe dont je viens de parler, sont gravés  
« les titres des chefs-d'œuvre du poète. Là, David n'a  
« pas dédaigné d'avoir de l'esprit après avoir eu du  
« génie ; les noms des deux premières pièces de Racine,  
« *La Thébaïde* et *Alexandre*, faibles essais en com-  
« paraison des autres, sont aux trois quarts cachés par  
« une couronne de laurier. »

M. Alb. Desjardins, agrégé près la Faculté de Droit de Nancy, docteur ès-lettres, membre de l'Académie de

Stanislas, a tâché de réunir et d'exposer les dispositions qui constituent la *condition juridique de la femme chez les Athéniens*. C'était une œuvre ardue ; car, à proprement parler, il n'y a pas eu de droit à Athènes, et aucun jurisconsulte n'a essayé de comprendre ses lois en un seul corps.

M. Alb. Desjardins a donc dû avoir recours à d'autres documents, aux œuvres littéraires, particulièrement à celles de Démosthène, et il a pu apprécier avec certitude, d'une manière générale, la situation de la femme à Athènes. Du principe admis par cette législation à savoir : que la femme est un être inférieur, on tire deux conséquences : l'une, qu'elle a besoin d'être protégée ; l'autre, qu'on n'est pas tenu de lui reconnaître les mêmes droits qu'à l'homme.

Ce consciencieux travail nous fait connaître, dans les plus grands détails, en s'appuyant sur des textes patiemment recueillis, tout ce qui se rapporte, en ce qui concerne la femme, aux droits de famille, à la dot, aux droits de succession, aux droits de propriété, à la capacité civile et aux actions en justice.

M. Ducoudray, agrégé d'histoire, membre correspondant de la Société archéologique de Sens, a présenté une *Notice sur le siège de Sens par les Normands en 886-887*. Les Normands, au nombre de trente mille hommes, conduits par les rois Godefried et Sigefried, apparaissent devant la ville de Sens le 30 novembre 886. Après un siège de six mois, les assaillants sont obligés de se retirer, non toutefois sans avoir ravagé les campagnes. Ce récit inspire à M. Ducoudray des réflexions que je ne puis m'empêcher de reproduire comme résumant bien les événements de cette époque :

« Paris et Sens ont résisté avec succès, sans l'appui du  
« gouvernement qui, à vrai dire, n'existait plus.

« Le règne de Charles-le-Gros est le dernier mot de  
« la décadence de l'empire de Charlemagne. Les po-  
« pulations se voient forcées de chercher en elles seules  
« leur soutien et leur défenseur. Aussi, est-il naturel  
« qu'elles choisissent pour souverain l'homme qui les  
« a sauvées. C'est après le siège de Paris et de Sens,  
« après la honte du traité de Charles-le-Gros, que les  
« populations de l'Ile-de-France et d'une partie de la  
« Bourgogne proclament roi le vaillant comte de Paris,  
« Eudes. La ville de Sens fut à la peine ; elle sera à  
« l'honneur. Son archevêque, Gauthier, successeur  
« d'Evrard, et qui, lui aussi, a pris sa part de la lutte  
« contre les pirates, pose, en 887, la couronne royale  
« sur le front du vainqueur des Normands ; il sacre, on  
« peut le dire, le premier roi de France, le premier roi  
« national. Jusqu'alors, on n'avait eu que des rois et  
« des empereurs des Francs. Sens a donc participé à la  
« révolution considérable qui, en préparant l'avène-  
« ment des Capétiens, ne substitua pas seulement une  
« dynastie à une autre, mais affirma l'existence de la  
« nation française, nation faible encore, mais qui  
« sortait déjà formée et complète du mélange des  
« Gaulois et des Romains, des Gallo-Romains et des  
« Francs. Sens, une des plus célèbres cités gauloises,  
« peut revendiquer aussi, avec Paris, la gloire d'avoir  
« été une des premières cités françaises. »

M. Heinrich, professeur de littérature étrangère à la  
Faculté des Lettres de Lyon, a détaché d'un travail  
plus étendu un chapitre sur *l'École de Silésie et les  
commencements de la poésie allemande au XVII<sup>e</sup> siècle*,

Nous y voyons la langue allemande se régénérant sous l'influence des Sociétés littéraires, influence assez pédantesque, dit l'auteur, exercée par des esprits de second ordre, mais qu'il ne faut point cependant dédaigner. Le centre de ce mouvement littéraire en Allemagne, à cette époque, était l'École de Silésie, dont les principaux représentants sont d'abord Martin Opitz, homme de talent, le vrai Malherbe de l'Allemagne; ensuite Flemming, son disciple; puis Andréas Grypbins, qui alliait une rare érudition à une grande verve poétique. Cette École, malgré ses mérites, ne put se maintenir; elle était trop exclusivement vouée au culte de la forme, où elle portait trop d'afféterie et de raffinement.

M. L. Maggiolo, docteur ès lettres, inspecteur de l'Académie de Nancy, membre correspondant de l'Académie de Stanislas, a présenté un *Mémoire sur l'Université de Pont-à-Mousson, département de la Meurthe*.

L'auteur y traite de la condition des professeurs à la Faculté de Droit, de 1572 à 1766. Il lui en coûte de laisser entrevoir que la société moderne n'a pas encore, au double point de vue de l'honneur et des émoluments, *res et decus*, assuré aux professeurs de nos Facultés la belle position qui leur était faite dans l'ancienne Université dont il reproduit l'histoire.

*L'Introduction à l'Histoire de l'Armorique au V<sup>e</sup> siècle*, que nous donne à son tour M. Morin, professeur à la Faculté des lettres de Rennes, membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, nous montre, à l'époque où elle se reporte, l'Armorique indépendante et le peuple breton prenant place parmi les nations his-

toriques, nous le voyons conserver plus précieusement que les autres peuples de la Gaule ses traditions primitives. Il se ressent moins qu'elles de la grande invasion romaine: il est un de ceux qui, dès l'origine, s'attachèrent avec le plus de confiance à la religion chrétienne.

M. Quantin, vice-président honoraire de la Société des Sciences de l'Yonne, a retracé, d'après les archives du département, des *Épisodes de l'histoire du XVI<sup>e</sup> siècle dans les pays Senonais et Gatinais et dans le Comté de Joigny*. Son récit qui commence en 1417, nous rappelle les pillages et ravages de toute sorte dont le pays eut à souffrir après la reddition de la ville de Sens. Il s'occupe surtout des résultats de ces luttes et de leur influence dévastatrice sur le sort des campagnes.

Il nous montre les pauvres villageois dispersés par la tempête comme la paille qui couvre leurs demeures, fuyant dans les bois, où ils meurent de misère.

« Louis XI, en détruisant la puissance des grands vassaux, en réprimant sévèrement les courses des bandes, rendit un éminent service à la France, puisqu'il lui donna la sécurité intérieure et la paix au pauvre peuple.

« Cette figure qui se profile tristement derrière les barreaux des fenêtres du château de Plessis-lès-Tours, semble reprocher à ce peuple d'avoir trop oublié ce qu'il a fait pour lui. Rappelons donc encore une fois tout ce qui lui est dû. »

M. Tissot, doyen de la Faculté des Lettres de Dijon et de l'Académie de la même ville, vient nous renseigner sur *l'établissement et les statuts de l'Inquisition en*

*Franche-Comté*. Il examine particulièrement les conséquences de l'esprit inquisitorial dans les lois et la jurisprudence civile de cette province. Ses recherches nous font connaître une foule de détails dont l'historien pourra profiter. Voici sa conclusion : « Toute cette histoire (il s'agit d'une requête adressée au roi, en 1770, par le Parlement de Rouen) est un témoignage éclatant de l'empire de la routine et de la nécessité de la liberté de penser, de parler et d'écrire, à côté des institutions appelées à régir les sociétés d'après les lois existantes. La mécanique sociale suppose évidemment ces deux forces et leur juste pondération ; autrement on peut, ou rester sur place et s'engourdir, ou rétrograder peut-être, ou se laisser emporter par un mouvement inconsidéré qui aboutirait à une catastrophe. »

M. de Lède, baron de Lieux, membre de l'Académie d'Arras et de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, examine les *Droits de haute, moyenne et basse justice*. Ce travail est l'avant-coureur d'une œuvre plus considérable que l'auteur promet sur le même objet. Il avait déjà fait précédemment, sur les droits des francs-fiefs, une étude qui a été insérée dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras* et que la *Revue des Sociétés savantes* a bien appréciée.

On sait combien le sujet dont il s'agit est encore obscur, et l'on ne peut qu'applaudir à une œuvre qui ne saurait manquer d'y jeter quelque lumière.

L'auteur insiste sur un point qui n'est pas assez connu, selon lui ; à savoir que le droit de justice était entièrement distinct du droit de seigneurie, quoiqu'ils eussent l'un et l'autre une même origine, la puissance royale, dont ils étaient deux démembrements différents.

Il recherche comment s'établissaient et se prouvaient ces droits de justice dont il donne une énumération très-détaillée. Une des attributions des hauts-justiciers consistait à l'instruire contre beaucoup des suicidés. Je ne puis résister au désir de reproduire le passage relatif à ce sujet :

« Le juge du lieu dressait procès-verbal de la découverte du corps et des circonstances dans lesquelles elle s'était opérée. Il ordonnait en même temps une visite de ce corps par les barbiers ou médecins et faisait, à la requête du procureur fiscal, procéder à une enquête sur la vie, les mœurs, l'état de santé et surtout d'esprit du défunt et enfin sur les causes et circonstances de son suicide. Après cette enquête, les parents, s'il en existait sur les lieux ou s'ils étaient connus, se réunissaient en une sorte de conseil de famille, pour nommer un curateur au corps mort, chargé de remplir le rôle de l'accusé, s'il avait vécu, c'est-à-dire de répondre à tous interrogatoires, à toutes confrontations de témoins et de pourvoir, en un mot, complètement à sa défense. A défaut de parents, ce curateur était institué d'office par le juge. Le procureur fiscal donnait ses conclusions après les débats contradictoires, et le juge prononçait la sentence.

« Cette sentence, qui relatait généralement toutes les phases de la procédure, condamnait, lorsqu'il n'y avait pas admission de circonstances atténuantes, le corps du suicidé à être traîné sur une claie es lieux accoutumés à ces sortes d'exécutions. Là il était pendu par les pieds à une potence et y restait durant le temps déterminé par le jugement; enfin on le jetait à la voirie et ses biens étaient confisqués, après prélèvement tant sur les propres que sur tous autres, des frais de procès et des



amendes souvent considérables prononcées au profit, soit du haut-justicier, soit des pauvres et mendiants du lieu.

« Ces exécutions s'opéraient avec la même solennité, le même appareil que celles des suppliciés.

« Dans le cas où le juge admettait des circonstances atténuantes, on se bornait à priver le corps d'une sépulture chrétienne.

« C'est là, aujourd'hui, le seul châtement infligé au suicide par l'Église et non par la loi; celle-ci ne se reconnaît pas, et elle a raison, le droit de juger ceux qui ont déjà rendu compte de tous leurs actes devant un tribunal infaillible. Elle pousse aux dernières limites le respect de la mort et même celui de la vie; car c'est toujours en se voilant de deuil que la justice obéit aux suprêmes lois de la conservation sociale, lorsqu'elle est obligée de verser le sang des grands criminels. »

*Le Cartulaire de Quimper ou l'église de Cornouailles du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, dont s'occupe ensuite M. Ch. Fierville, régent de philosophie au collège de Quimper, membre de la Société des Antiquaires de Normandie et Secrétaire de la Commission d'Archéologie du Finistère, qui devait se composer originairement de sept volumes et qui n'en comprend plus que trois, renferme des détails précieux sur les droits de l'Évêque, la constitution du Chapitre, les propriétés, et d'autres questions non moins intéressantes.*

M. Fierville émet le vœu que ces documents soient publiés ou au moins analysés d'une manière satisfaisante dans l'histoire de la province ecclésiastique de Tours et fondus dans une nouvelle histoire de la ville de Quimper.

Une dissertation sur *Le testament de Charles II et l'avènement de Philippe V*, d'après des documents inédits, est due à la plume facile de M. Hippeau. L'acte par lequel la maison de Bourbon a été appelée au trône d'Espagne, à l'issue d'une guerre qui avait soulevé entre les deux nations une grande animosité, est un des événements les plus importants et les plus extraordinaires de notre histoire, et, malgré le grand nombre de publications dont il a été l'objet, il est loin d'être bien connu et justement apprécié, les relations qui servent de point de départ aux récits des historiens étant dus pour la plupart, comme le fait remarquer l'auteur, à des hommes trop intéressés, pour n'être pas suspects, à nous présenter les faits sous le jour qui leur convient.

M. Hippeau a puisé dans les archives d'Harcourt, des documents qui lui ont permis d'y relever plus d'une erreur : ce sont des correspondances échangées entre le roi et le marquis d'Harcourt, ambassadeur d'Espagne. « On y voit se nouer les fils, se tisser la trame, se former le canevas sur lequel apparaissent successivement les figures diverses dont se composera l'intéressant tableau qui n'est autre chose qu'une page de l'histoire universelle..... »

« ..... Nulle part, peut-être, ne brillent d'une manière plus éclatante cette hauteur de vue, cet admirable bon sens, cette fermeté d'esprit, cette appréciation judicieuse des faits, cette connaissance des hommes, qui ont fait de Louis XIV un des plus grands maîtres dans l'art de régner. »

Tout en donnant ses soins à la grande affaire traitée par son ambassadeur, le roi ne perdait pas de vue des intérêts d'un autre ordre. Ainsi, à propos de l'arche-

vêque de Cambrai, il recommande au marquis d'Har-court de s'opposer à ce que l'Université de Salamanque se prononce en faveur de la doctrine déférée en ce moment à la Cour de Rome. De plus, dans la pensée que son petit-fils pourrait bien élever à la dignité de cardinal son ancien précepteur, le roi recommande à l'ambassadeur de faire tous ses efforts pour en dissuader le jeune roi. Aux lettres du monarque qu'il reproduit *in extenso*, M. Hippeau ajoute une lettre autographe de Bossuet, trouvée à la Bibliothèque de l'Université de Bologne, et relative à l'impression causée par les écrits de l'archevêque de Cambrai.

*Recherches sur les juges des Vaudois. — Les Mercuriales du Parlement de Provence au XVI<sup>e</sup> siècle, d'après des documents inédits.* Tel est le titre d'un intéressant mémoire de M. A. Joly, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Caen.

Les Vaudois étaient des hérétiques ainsi nommés de leur chef, P. de Vaux ou Valdo, marchand de Lyon. Devenu très-riche, Valdo quitta le monde, vendit ses biens, en donna le prix aux pauvres et se mit, vers 1170, à expliquer la Bible, prétendant que chaque fidèle pouvait remplir les fonctions de prêtre. Les Vaudois voulaient réformer les mœurs du clergé et ramener les temps de la primitive Église. Attaquée par le fer et le feu, cette secte alla toujours croissant en nombre jusqu'à la croisade contre les Albigeois. Les quelques partisans qui lui restèrent fidèles se cachèrent alors dans les montagnes de la Provence et du Piémont. C'est sur leurs débris qu'eurent lieu les massacres de Cabrières et de Mérindol, qui les anéantirent en 1545.

M. Joly reproche au Parlement de Provence, fondé en 1501, sa coopération à ces massacres, et veut démontrer que la condamnation des Vaudois était due non pas à la conviction d'hommes de bien guidés par leurs croyances religieuses, mais à une prévarication d'hommes habitués à n'écouter trop souvent que leurs passions.

Ce jugement est inspiré à M. Joly par l'examen de documents auxquels il est impossible de refuser une grande autorité. Il s'agit des Mercuriales dont le recueil a été conservé par l'un des derniers membres du Parlement.

Les Mercuriales n'ont pas toujours été un simple exercice oratoire, ornement des jours de rentrée; au XVI<sup>e</sup> siècle, on les prenait au sérieux. C'était un examen de conscience individuel et spécial que chaque magistrat et la Cour devaient faire chaque année, où chacun déposait ses plaintes, faisait entendre ses doléances et exposait ses plans de réforme.

Si l'on en croit le recueil des Mercuriales du Parlement de Provence, les juges étaient peu édifiants. On leur reproche le défaut d'assiduité, un costume qui n'était pas en rapport avec la dignité de leurs fonctions, des mœurs dissipées et plus que légères.

Leurs décisions devaient se ressentir de l'absence des qualités les plus essentielles du magistrat. Toutefois, on peut croire que, même avec un Parlement mieux composé, la condamnation des Vaudois eût été prononcée. A cette époque, la liberté de conscience n'était pas un principe de droit public; c'était *la liberté d'être méchant*, comme disait du Laurens, et elle était poursuivie partout comme telle.

M. Joly reconnaît pourtant, dans cette foule d'hommes incapables et indignes, en descendant jusqu'au XVII<sup>e</sup>

siècle, « un homme antique, ce qu'on est convenu d'appeler un héros de Plutarque, doublé d'un chrétien fervent, le président Gaufridi. Il aime la liberté comme un Romain et il est pieux comme un anachorète. Il n'a que deux passions : la Provence et la liberté. Il rappelle les grands magistrats du Parlement de Paris ; mais il les rappelle autrement, avec un provincialisme très-marqué et une teinte chrétienne bien plus accusée. C'est peut-être, avant les Mirabeau, le personnage le plus original et le plus intéressant que la Provence ait produit depuis sa réunion à la France.

M. Ancelon, docteur en médecine, membre de la Société d'Archéologie de Lorraine, est l'auteur d'un *Mémoire sur l'origine des populations lorraines*. Il s'est proposé d'y déterminer l'origine de l'agglomération qui peuple le pays compris entre le Luxembourg, l'archevêché de Trèves, les Vosges et la Champagne ; en d'autres termes, de désigner, dans le sédiment lorrain, la part afférente aux Autochthones, aux Gaëls, aux Kimris, aux Kimro-Belges, aux Gallo-Romains, aux Francs et aux autres barbares qui se ruèrent sur l'Europe occidentale dès le IV<sup>e</sup> siècle de notre ère. M. Ancelon examine la question au point de vue historique et anthropologique, et sa conclusion est que l'antique race lorraine, de souche essentiellement germanique, a fait place, depuis la réunion à la France, la multiplicité et la facilité des communications allant toujours croissant dès le commencement du siècle, à un mélange de population désormais inextricable pour les ethnologues les plus habiles.

M. A. Castan, secrétaire de la Société d'Émulation du Doubs, a publié une longue épître émanée de l'évêque Hugues, de Besançon, célèbre par la violente

querelle que ce prélat soutint contre l'Université de Paris. Hugues était admis à la cour de Philippe-le-Bel, et devint conseiller de Philippe V. Évêque en 1326, son élection, dit l'un des cartulaires de Notre-Dame, fut faite par le canal du St-Esprit, c'est-à-dire qu'elle eut lieu par acclamation et sans la formalité du scrutin. A cette époque, l'évêque avait des prérogatives immenses : il devait être porté à sa cathédrale par les hauts barons qui, il est vrai, finirent par charger des mercenaires de ce soin. L'évêque avait le tiers de la ville de Paris ; il en percevait tous les revenus une semaine sur trois. Il y exerçait toute justice, haute, moyenne et basse ; les épaves dans les forfaitures et les main-mortes lui revenaient ; les cas de rapt et de meurtre étaient seuls réservés au roi. C'est précisément à cause de l'incarcération, au nom de l'évêque, d'un jeune étudiant accusé de rapt, qu'eut lieu cette lutte de Hugues contre l'Université.

*Une Notice sur l'École épiscopale et l'Université d'Angers au moyen-âge* est signée par M. A. Parrot, secrétaire de la section des Lettres et Arts de la Société académique de Maine-et-Loire. L'École que M. Parrot nous fait connaître fut fondée, vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle, par Maximilien, évêque d'Angers, sur les débris d'une ancienne école druidique. « Ainsi, ce système de propagande par l'enseignement n'est point d'origine chrétienne : c'est l'œuvre, c'est le produit de l'expérience des vieilles castes sacerdotales qui en avaient retiré d'immenses avantages, tels que les hiérogammates égyptiens, les pontifes juifs, les druides gaulois. L'Église marcha sur leurs traces. A peine eut-elle pénétré dans le monde gréco-romain, qu'elle s'efforça de s'emparer

de l'instruction et de l'éducation à l'aide desquelles on domine facilement le cœur humain.

« La renommée de l'École d'Angers avait, depuis longtemps, franchi l'enceinte de son humble sanctuaire. Elle était devenue, pour l'Ouest de la France, une source féconde où toutes les intelligences allaient puiser des connaissances sérieuses. Les professeurs y étaient nombreux et l'enseignement varié. Parmi les sciences que l'on y professait, celles qui se rattachaient au droit étaient les plus estimées : aussi, maîtres et élèves se portaient-ils instinctivement vers cette étude. L'Anjou avait la réputation d'être un pays coutumier par excellence. Longtemps avant que le Midi de la France eût fixé, par écrit, ses premières coutumes sorties de la féodalité, l'Anjou avait ses *formules* rédigées, croit-on, par un moine, vers l'an 578, sous le règne de Hildebert II. Outre l'attrait que pouvait avoir pour la jeunesse la connaissance des lois, un certain intérêt la poussait à en approfondir l'application. Depuis le règne de Lothaire, les comtes d'Anjou avaient été investis des fonctions de grand-sénéchal de France, fonctions qui comprenaient l'administration des finances, de l'armée et de la justice.

« Les nombreuses augmentations éprouvées par l'École Angevine, depuis le XI<sup>e</sup> siècle, ne demeurèrent point stériles : elles formèrent insensiblement cette universalité d'études qui constitua au moyen-âge les *Universités*. Celle d'Angers est une des plus anciennes d'Europe. Les rois de France et les comtes d'Anjou la prirent sous leur protection immédiate, et lui accordèrent d'immenses privilèges avec le titre de *très-chère et très-aimée fille*. Par ce changement, les évêques d'Angers perdirent les droits et l'influence que longtemps ils avaient exercés sur l'école épiscopale. »

Avec Colomb, Galilée et Luther, disparut le moyen-âge. Sous l'influence féconde de leur génie, s'ouvrit en France la Renaissance. Dès lors, de nouvelles idées germèrent dans le monde. L'Université d'Angers s'associa au mouvement intellectuel. Elle ne trembla pas devant les doctrines de Descartes, développées par les Oratoriens. Cependant elle continua de voguer à pleines voiles dans les sphères de l'intelligence, jusqu'à ce qu'elle fût heurtée par la Révolution, et qu'elle sombrât en 1792.

« De la vieille École épiscopale et de l'Université d'Angers il ne reste plus que le souvenir des bienfaits qu'elles rendirent à l'humanité en formant des savants, tels que Merbold et Geffroy de Vendôme, René Choppin et Pocquet de Livonnière, Huygens et Buffon. Après avoir reçu la vie intellectuelle de l'École Angevine, ces illustrations, et beaucoup d'autres, lui léguèrent en échange une part de leur immortalité. »

L'idée de la *navigation à la vapeur* survécut heureusement à Denis-Papin cette malheureuse victime des ghildes allemandes. M. Abel, membre de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Metz nous en donne la preuve pour les contrées de l'Est de la France.

Philippe Wagringue, dont M. Abel nous donne la biographie succincte, fit exécuter, sur la demande du roi de Pologne, une barque mue par une roue à palettes à l'aide d'une pompe à feu. L'essai eut lieu sur la Vezauze, affluent de la Meurthe, en 1738.

M. Abel nous parle ensuite de Jean Gautier et du mémoire, daté de 1753, dans lequel il prédit les frégates à vapeur. Cette idée, du reste, fut mal accueillie.

Vint ensuite Cugnot qui, en 1763, eut l'idée d'appliquer la vapeur à un cabriolet. D'abord éconduit, il fut



mis en présence de Planta, officier suisse, qui avait conçu un projet semblable. L'invention de Cugnot fut préférée et son cabriolet que l'on fit exécuter se trouve encore au Conservatoire des arts et métiers. Le Gouvernement impérial a voulu rendre hommage à la mémoire de Cugnot, en donnant à une rue de Paris le nom de cet enfant des bords de la Meuse.

Me voici, Messieurs, arrivé au terme de ce long compte-rendu qui embrasse, comme vous l'avez vu, des sujets nombreux et variés. J'ai tenu à n'omettre personne, ne voulant pas paraître plus exclusif que M. le Ministre et méconnaître pour quelques-uns l'hospitalité qui leur était accordée dans le recueil. D'ailleurs, tous les mémoires qui composent cette collection se recommandent plus ou moins à notre intérêt. En général, ils sont soignés, et le style en est attachant. D'après une note que je lis dans la préface, il y aurait même, sous ce rapport, comme sous le rapport du choix des objets traités, un progrès que l'on s'est plu à constater sur les années antérieures.

Je n'ai pas, toutefois, la prétention de signaler ces œuvres comme au-dessus de toute critique. Sans doute, certaines propositions m'ont paru hasardées; mais on comprendra que, dans un travail de cette étendue, la discussion complète de tous les points litigieux n'était pas praticable. J'ai préféré, et je crois en cela avoir mieux répondu à vos intentions, résumer aussi complètement que possible chaque mémoire, présenter les points saillants, donner souvent la parole à l'auteur et vous mettre ainsi à même d'en porter un jugement.

Je ne voudrais pas terminer sans reconnaître la part qui revient à Monsieur le Ministre dans le livre que

vous m'avez confié et dont il est, pour ainsi dire, le principal auteur puisqu'il l'a fait éclore par son initiative, en groupant autour de lui, comme autant de collaborateurs, les savants qui répondent à son appel. Déjà l'œuvre a porté ses fruits et on peut en apprécier les heureuses conséquences. Grâce à cette idée, tout travail utile pourra se produire et obtiendra la plus grande publicité possible; l'éveil sera donné sur toutes les améliorations désirables; ce sera comme une vaste enquête scientifique toujours ouverte, qui reflétera les préoccupations du moment et qui permettra de mettre immédiatement le pays en possession des enseignements du passé sur une question à l'ordre du jour; ce sera la coopération appliquée aux travaux de l'esprit. Pour sa participation à la mise en œuvre de cette idée féconde, Monsieur le Ministre a certainement des droits à la reconnaissance publique, qui lui était déjà, du reste, acquise à tant d'autres titres.

Jules LE DART.

#### IV.

#### NOTES ET COMMUNICATIONS.

---

***A M. Charma, chevalier de la Légion-d'Honneur, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie.***

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ SECRÉTAIRE,

Dans notre séance du 24 janvier dernier, j'eus l'honneur d'informer MM. les membres du Conseil

d'administration qu'une découverte fort intéressante aurait eu lieu dans l'arrondissement de Bernay. Berthouville n'avait pas dit son dernier mot ; il s'agissait, cette fois, d'un vase en bronze, découvert dans un champ voisin de celui où, en 1830, l'heureux Prosper Taurin rencontra, sous le soc de sa charrue, un véritable trésor d'antiquités romaines, qui firent sensation dans le monde des savants, et dont les Antiquaires de Normandie ont perpétué le souvenir dans le tome VI<sup>e</sup> de leurs *Mémoires*.

Le 23 janvier, un croquis du vase ou broc en bronze dont je viens de parler me fut présenté par un individu se donnant le titre de *voyageur pour les objets de Musées*, et se disant possesseur de cette nouvelle découverte. Il venait de Rennes, où il avait fait le bonheur des Antiquaires bretons ; mais il avait voulu réserver aux Normands une antiquité de provenance locale et du plus haut intérêt. Ce vase enfin qui doit avoir quelque parenté avec les nombreuses pièces trouvées à Berthouville, appartient à la Normandie, et il s'était persuadé, a-t-il ajouté, que là il le vendrait un bon prix. Ses nombreux colis avaient été expédiés sur Paris ; un seul était dirigé sur Caen, et dans celui-ci se trouvait la pièce annoncée ; il viendrait donc dans un jour ou deux. C'est sous cette impression que je fis ma communication au Conseil, qui parut vivement s'intéresser à cette nouvelle découverte.

Je pourrais ici terminer cette lettre par ces quelques mots : j'ai vu ce vase en bronze ; il est faux ! Mais je crois utile de tenir en éveil l'attention de nos jeunes confrères qui pourraient être victimes de ces colporteurs qui se font sciemment les complices d'habiles faussaires, lesquels copient avec une déplorable per-

fection les pièces les plus intéressantes de l'époque gallo-romaine. Ce qu'ils n'ont pas encore trouvé cependant, quoiqu'ils les imitent assez pour tromper un œil peu exercé, ce sont les différentes patines qui recouvrent les bronzes anciens après un long séjour dans la terre.

Une couche d'oxyde de cuivre se remarque bien sur le vase qui fait l'objet de cette lettre ; mais elle manque d'adhérence : la vraie patine fait corps avec le bronze. Quant à sa couleur, elle varie du vert de Schuenfurf au vert foncé, mais sans épaisseur ; enfin, elle est toujours riche de ton, transparente et inattaquable à la pointe.

Je termine cette trop longue lettre, Monsieur et cher Secrétaire, par la description du vase apocryphe :

Hauteur, 0<sup>m</sup>,45 ; — largeur de la panse, 0<sup>m</sup>,25 ; — du col, 0<sup>m</sup>,06 ; — de l'orifice, 0<sup>m</sup>,12 ; — largeur de la base, 0<sup>m</sup>,12 ; l'anse représente une S allongée. Les parois de la panse sont fort minces ; cette partie est même percée en différents endroits. C'est ainsi que l'R du mot ROMA, qui se remarque sur le devant du vase, a disparu presque en totalité.

Après avoir relevé ces détails, je lui remis la *pièce hors ligne* qu'il avait réservée pour la Normandie, en y ajoutant, toutefois, quelques bons conseils dont je l'engageai à faire son profit. Inutile d'ajouter qu'au premier mot de police correctionnelle que je prononçai, l'homme au vase se retira en proie à une émotion qu'il mit sur le compte de sa *délicatesse outragée*, quand, en réalité, il n'était dominé que par la crainte du parquet.

Veillez, je vous prie, Monsieur et cher Secrétaire, agréer l'assurance de mon respectueux dévouement.

PAYSANT.

Caen, le 19 février 1867.

**Les Vins de Saintonge en Normandie, au XVI<sup>e</sup> siècle.**

On s'occupe beaucoup à notre époque d'économie sociale. La question des subsistances, qui a toujours été fort importante, est devenue la thèse favorite d'un grand nombre d'écrivains et l'objet des méditations de penseurs éminents. L'impôt, sous toutes ses formes, est examiné, étudié, discuté. Il occupe une place considérable dans la vie de l'homme d'État, et l'historien moderne, qui ne se borne plus seulement au récit des sièges et des batailles, est forcé de lui accorder quelque attention. Il ne se passe pas d'année que nos Assemblées délibérantes n'aient à voter quelque loi se rapportant à la richesse publique.

Aujourd'hui surtout que la vigne se propage avec une rapidité étonnante, et qu'elle couvre des départements entiers, ses produits, sous leur forme native comme sous la forme commerciale, s'imposent aux observations des économistes. Ils sont une des bases principales de l'alimentation, une des branches les plus fructueuses de notre commerce et une des sources importantes des revenus de l'État.

Les vins de Saintonge, surtout quand ils sont devenus eau-de-vie de Cognac, ont acquis une telle réputation qu'ils inondent par eux-mêmes ou simplement par leurs similaires la France entière, et s'exportent dans les cinq parties du monde.

Le vin de Bordeaux leur doit d'être si abondant, et c'est en prenant leur nom que les 3/6 de betterave, ou autres, sont assurés d'un immense débit. Aussi, peut-être, ne serait-il pas sans intérêt de jeter un coup-

d'œil rétrospectif sur le commerce du vin de Saintonge, au XVI<sup>e</sup> siècle.

Deux pièces trouvées aux archives de Saintes, et dont nous devons l'obligeante communication à M. le vicomte Théophile de Brémont d'Eters, nous révèlent de curieux détails sur l'exportation qui s'en faisait alors jusqu'en Normandie et sur les entraves que la fiscalité de l'époque opposait à son plus libre développement.

## L.

L'impôt sur le vin est fort ancien. De très-bonne heure, en voyant que c'était un objet de première nécessité et de grande consommation, on comprit que le revenu qu'on en tirerait pourrait être considérable; on l'imposa donc. La taxe ne fut d'abord que temporaire. On l'appelait *aide*, nom tout-à-fait bénin. De même, les sommes que le clergé payait au roi se nommaient, par euphémisme, *don gratuit*. Le souverain eut un jour besoin d'argent pour faire la guerre. Les États-Généraux de 1356 lui accordèrent un secours, *auxilium*. C'était huit deniers par livre sur les ventes. Tous les Français, sans distinction de rang ou de condition, le devaient payer; il était bien entendu que, la guerre finie, l'*aide* cesserait; elle ne cessa pas. L'extraordinaire devint l'ordinaire. Sous Charles VI, les *aides* furent permanentes. En même temps, bien des gens trouvaient moyen de s'en dispenser en totalité ou en partie. Les officiers qui les percevaient pouvaient-ils les payer? Non; c'était bien assez de les ramasser.

Puisque l'impôt sur le vin était lucratif, on trouva bon de le mettre sur d'autres liquides, sur l'huile, par exemple; mais avec de l'huile on fabrique du savon;

imposons le savon. On y ajouta le cuir, puis le papier, malgré le peu de rapport qu'ont ces substances; puis les cartes à jouer en 1587, les dés, enfin le fer en 1626; tout cela s'appela les *aides*. Je ne parle pas de la gabelle ni des autres impositions.

A l'époque qui nous occupe, c'est-à-dire au XVI<sup>e</sup> siècle, on distinguait trois espèces d'*aides*: les *aides* ordinaires qui se payaient en tout temps; les *aides* extraordinaires qu'on établissait principalement pour subvenir aux frais de la guerre; enfin les octrois. Les *aides* appartenaient à l'État, les octrois aux villes; cependant, quand la concession d'un octroi avait été faite par le roi, il s'en réservait une partie. Ces octrois, considérés comme privilèges, étaient renouvelables à l'avènement de chaque souverain. Un édit de 1661 les rendit perpétuels. Mais Louis XIV décida que la première moitié du produit brut reviendrait à l'État.

Les droits d'*aide* peuvent se réduire à quatre: le droit d'inventaire: un commis s'installait chez le propriétaire ou le fabricant et inventoriait; le droit de circulation ou droit de gros, un sou par livre; le droit d'octroi perçu à l'entrée des villes; enfin le droit de détail sur la marchandise vendue, c'était le quart du prix de vente. Trois de ces droits subsistent; le premier seul a été aboli. Du reste, rien d'absolu dans ces tarifs. Les octrois variaient à chaque ville, et les droits de vente n'étaient pas les mêmes pour tout le monde. Les nobles, les ecclésiastiques, les officiers du roi, ne payaient aucune taxe pour le vin de leur crû vendu en gros. La bourgeoisie avait aussi ce privilège.

A Paris, un muid de vin, soit 268 litres, payait pour l'octroi 47 livres, si l'acheteur était un marchand; 36 livres, si c'était un bourgeois, et 12 seulement,

si c'était une communauté religieuse. Le droit de détail, à Paris, était de 15 livres 6 sous par muid ; si le vin était consommé sur la table, le débitant ne payait que 8 livres 2 sous, sans préjudice, bien entendu, des 47 livres d'octroi.

Le Trosne, dans sa *Réforme de l'Impôt*, compte vingt-cinq droits locaux et vingt-cinq droits généraux. Les réglemens relatifs aux *aides* s'élevaient au nombre de neuf ou dix mille : aussi on avait compris la nécessité d'établir des tribunaux spéciaux. Il y avait cent soixante-dix-neuf élections qui connaissaient de l'assiette des tailles, *aides* et autres levées de deniers, et au-dessus treize cours des *aides*, chargées de juger en dernier ressort les procès ou contraventions en matière fiscale. Celle de Paris datait de 1355 ; ce fut la première. On en établit successivement d'autres à Montpellier en 1437, en 1637 à Bordeaux où ressortissait la Saintonge, à Montauban en 1681. La Cour des *aides* de Rouen était unie au Parlement de Normandie en 1629.

Toutes les provinces n'étaient pas soumises à cet impôt, du moins directement. Plusieurs d'entre elles (la Bretagne, la Bourgogne, la Provence, le Languedoc et l'Artois) étaient abonnées. Elles avaient trouvé plus simple de payer par an au roi, qui y avait consenti, une somme fixe qu'elles répartissaient ensuite sur les propriétaires vinicoles. De cette façon, elles n'étaient point assujetties aux fermiers ; c'est ce qui avait lieu pour la Saintonge. En effet, d'après l'avis de l'assemblée de Rouen (novembre 1596), qui avait décidé diverses mesures financières, entre autres celle qui consistait à imposer un sou par livre sur toutes les marchandises, sauf le blé, qui entreraient dans les villes closes, on avait mis un droit de quatre écus sur chaque tonneau qui sortirait



de la Saintonge ; l'impôt prit le nom de *pancarte*. Il ne devait subsister que trois ans ; mais les besoins du trésor contraignirent le roi à en prolonger la durée. Cette mesure empêchait l'exportation et ruinait le commerce. Aussi, le 22 juillet 1600, une réunion des délégués municipaux et des représentants des villes de Saintes, St-Jean-d'Angely, Pons, Barbezieux, Royan, Saugeon, Chalais, Montendre, Monlieu, Montguyon, Cosnac, Mortagne et autres, eut lieu à Saintes, chef lieu de la province, sous la présidence de Jacques Aymar, maire et capitaine de la ville. Deux députés furent nommés et envoyés vers le roi pour lui demander la suppression absolue de cette nouvelle taxe : en échange, la province lui offrait vingt-quatre mille écus annuels que paieraient tous les propriétaires, de quelque qualité qu'ils fussent. En même temps, des représentations étaient faites au souverain par le corps de ville de Saintes : par Jacques Aymar, sieur de Mathon, maire et capitaine de la ville ; Étienne Goy, Antoine Pichon, Guillaume Martinot, F. Grelaud, J. Guillebon, Dominique Debourg, Martinot, Michel Badif, François Hervé, Denis Huon, F. Dalvy, Paul Estore, Pierre de La Vacherie, F. Gonaud, Jean Moil, pairs et échevins de la maison commune ; la procuration fut reçue et signée par Forestier, notaire royal.

Mécontents de cette nouvelle charge, les Rochelais députèrent au roi les sieurs Goribon et Lebailly : ils représentèrent à Henri IV que cette imposition violait leur franchise municipale. Le roi ne voulut pas pousser à bout ces fiers citoyens : il supprima la taxe pour eux.

Ce privilège lésait et offensait les autres villes. Il y eut réclamation, murmure en fait d'impôt ; on put craindre un soulèvement. Henri IV dépêcha en Sain-

tonge son ministre fidèle, Maximilien de Béthune, baron de Rosny. Sully fut fort bien accueilli à la Rochelle par le corps de ville, à St-Jean-d'Angely par le duc de Rohan, et à Brouage par Épinay Saint-Luc, veneurs de ces places. Cette visite, ces réceptions, les marques d'intérêt que donna Sully et l'espoir qu'il fit naître sans doute, apaisèrent, pour un moment du moins, l'explosion du mécontentement.

On peut voir par là combien alors était considérable le commerce des vins de Saintonge, puisqu'on se révoltait quand il était entravé, puisqu'à l'assemblée des notables de Rouen on ne dédaignait pas de s'en occuper, et que la province offrait, pour le conserver libre, la somme énorme de 24,000 écus. D'après ce calcul, on peut supposer que l'exportation s'élevait au-delà de 6,000 tonneaux ou 24,000 barriques. La barrique saintongeoise contenant 27 ou 30 veltes, suivant les localités, et la velte étant de 7 litres  $\frac{1}{2}$ , on a plus de 50,000 hectolitres. Si l'on calcule au contraire d'après la barrique angoumoisine, qui se divise elle-même en petites barriques valant 200 pintes, soit 186 litres 20 centilitres, et pour le tonneau 744 litres 80 centilitres, et en grandes barriques contenant 250 pintes ou 232 litres 50 centilitres, ce qui donne au tonneau 930 litres, on a au plus bas 44,688 hectolitres pour les 6,000 tonneaux, et au plus haut 55,800. Malgré ces différences, qui vont à plus de 10,000 hectolitres, on a cependant un chiffre prodigieux eu égard au temps et à la population.

## II.

Où s'en allaient ainsi nos vins? La lettre suivante va nous le dire. Elle est adressée « à Monsieur Monsieur

« Dars, lieutenant-général pour le roi en Saintonge et « d'Angoumois. » Ce Monsieur Dars était Charles de Brémont, 41<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur et baron Dars, de Gimeux, de Comporté-sur-Charente, de Châtelliers, d'Épadiance, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances. Henri III, par lettres du 27 avril 1585, l'avait nommé son lieutenant-général, commandant le pays de Saintonge et d'Angoumois, ville et gouvernement de la Rochelle. Henri IV le confirma dans ces fonctions, pour les services qu'il n'avait cessé de rendre à la religion et à la royauté dans les guerres civiles de l'époque.

Un commis de Nicolas Longueil, marchand et bourgeois de Paris, avait acheté à Cognac 500 tonneaux de vin. Ce n'est pas tout d'acheter ; il faut encore transporter la marchandise. La cargaison, embarquée sur la Charente, devait sans doute descendre ce fleuve, prendre la mer, aborder au Havre et remonter la Seine jusqu'à Paris, à moins qu'on n'aimât mieux la débarquer en Normandie, où elle aurait été fort utile. Mais dans ce trajet il y avait le pont de Saintes à franchir. Franchir ne se pouvait sans finances. Il fallait donc obtenir un congé du fermier des aides ; mais ce n'était pas tout. Le pont de Saintes était une barrière politique en même temps qu'une douane commerciale. Nécessité d'une autorisation du gouverneur de la ville, absolument comme aujourd'hui à Rochefort, de la part du préfet maritime. Le fermier des *aides* ne veut même rien recevoir avant la permission du gouverneur. Le commis s'adresse donc à lui :

« Antoine Pallet, facteur de Nicolas de Longueil

« marchand et bourgeois de Paris, vous remonstre très  
« humblement que la dizette et pénurie qui est de  
« présent audit Paris, contrainct les marchans dudit  
« lieu, Rouen et ailleurs, d'en aller quérir ez endroits  
« où ils espèrent en recouvrer pour subvenir à la  
« fourniture de ladite ville. Adverty de la quantité qui  
« est dans le pais de X<sup>se</sup> et d'Angoulemois, il a esté  
« dépesché exprès pour en venir faire achaptz de quel-  
« que nombre comme de cinq cens thonneaulx qu'il  
« a achetez en la ville de Coignac, et premier qu'il les  
« les charge et pour en avoir congé, il s'est retiré vers  
« le fermier des traites anciennes et domaniales de  
« Saintonge, lequel luy a faict entendre qu'ayant ob-  
« tenu de vous, Monsieur, congé pour les faire passer  
« soubz les ponts de ceste ville de Xaintes, il estoit  
« prest de recevoir les droictz dubz au roy. Et ceste  
« cause, Mon dict sieur, il vous plaise permettre au  
« dict suppliant de passer les dictz cinq cens thonneaulx  
« de vin qu'il vous jure et affirme ne vouloir trans-  
« porter ailleurs que en ladite ville de Paris, autant  
« que c'est la totale ruyné du marchand et continuer  
« de plus en plus la dizette et pénurie qui est audict  
« Paris et pais de France, d'ailleurs que ce n'est qui  
« leur doibvre estre desniée, et vous continuera ses  
« services. »

« *Signé* : PALLET. »

La supplique ne dit pas si le vin était rouge ou blanc ; mais, comme il y est question de Cognac, il y a lieu de penser qu'il avait été récolté près de cette ville. Peut-être était-ce le vin de Chasson, des Borderies, ou même le vin blanc des environs de Cognac qui fut, plus tard, expédié en bouteilles jusqu'en Hollande. Pour tout le reste, la pièce est suffisamment explicite.

Que fit le lieutenant-général ? L'affaire lui parut d'importance : 500 tonneaux ! et d'un coup ! N'y avait-il pas de quoi altérer tout le pays et enchérir considérablement le vin ? Ces fûts-là ne cachaient-ils pas quelques engins prohibés, quelques munitions de guerre dont se pourraient servir les ennemis de l'État ? Il ne crut pas pouvoir prendre sur lui de donner un pareil laissez-passer ; il en référa au roi en son conseil.

« Ne pouvant, dit-il, permettre le transport du nombre de vins mentionnés par la présente requestre sans l'expresse permission et consentement du roy, ordonnons que le suppliant se pourvoira sur icelle par devers Sa Majesté et nos Seigneurs de son conseil.

• Fait à Xaintes, le quatorzième décembre mil V<sup>o</sup>III<sup>o</sup>VII.

« *Signé* : Charles DE BRÉMONT DARS.

« Cet avis est contresigné ainsi : Et par mon dit seigneur,

« OGIER. »

C'est sans doute Raimond Ogier, seigneur de La Barrière, alors échevin, et maire en 1595.

### III.

Quel fut le sort de cette pétition ? Nous l'ignorons. Il est probable que, moins timoré que son lieutenant, le roi aura permis à Antoine Pallet de voiturer ses 500 tonneaux à Paris ou à Rouen. Cependant, je n'en voudrais pas répondre. Voici un fait qui prouve que cette autorisation ne fut pas seulement refusée, mais révoquée.

Deux mois seulement après la demande d'Antoine Pallet eut lieu une nouvelle supplique. Cette fois il s'agissait de Diane de France, fille naturelle et légitimée de Henri II, alors dauphin, et d'une Piémontaise, ou même de Diane de Poitiers, suivant Brantôme, mariée successivement à Horace Farnèse, duc de Castro, fils du duc de Parme, et à François de Montmorency, fils du connétable; Diane était devenue, en 1582, duchesse d'Angoulême. Sans doute, voyant l'abondante récolte de 1587 dans son duché, elle en désira profiter. Le commerce, on le sait, était roturier à cette époque, et un gentilhomme dérogeait en trafiquant. Aussi s'entourait-on de mille précautions pour que le négoce ne souillât pas la noblesse. Il y a une lettre curieuse de François V, duc de La Rochefoucauld, à ce sujet. Son fils, l'auteur des *Maximes*, exilé dans son château de Verteuil, en 1640, tout en chassant et menant train de prince, ne négligeait pas la vente de ses vins récoltés sur ses terres de Verteuil et de Marsillac. Il les expédiait en Angleterre et les échangeait contre des chevaux et des chiens, mais un peu en cachette. Il avait besoin pour cela de la protection de l'ambassadeur de France, M. de La Ferté. Le père lui écrit :

« MONSIEUR,

« Il y a deux ou trois ans que mon fils de Marsillac  
« continue un petit commerce en Angleterre qui lui a  
« réussi jusqu'à cette heure, et il espère encores mieux  
« sous vostre protection le succès qu'il en désire,  
« quy est de pouvoir tirer des chevaux et des chiens  
« pour du vin qu'il envoie. Son adresse ordinaire est  
« à *Graf*; mais, dans l'incertitude du lieu où il sera, il

« ose prendre la liberté de vous supplier par moy de  
« commander à quelqu'un des vostres de prendre soin  
« de ce porteur qu'il envoie pour la conduite des che-  
« vaus et des chiens qu'il espère tirer du prix de ses  
« vins.....

« A la Rochefoucault , le 20 février 1642.

« LA ROCHEFOUCAULT. »

Diane de France, soixante ans avant le duc de la Rochefoucauld , faisait comme lui. C'étaient des marchands de Cognac qui se chargeaient pour elle de faire les demandes nécessaires ; son nom ne devait servir qu'à écarter les obstacles ; pourtant, il n'en fut pas ainsi dans le cas présent. Henri III avait d'abord gracieusement octroyé les permissions désirées ; mais Charles de Brémont Dars fit valoir de si puissantes raisons que le roi retira la licence accordée. Pourquoi ? c'est ce qu'il serait difficile d'expliquer. Une lettre est donc envoyée  
« à nostre aimé et féal conseiller et lieutenant criminel  
« de nostre justice au siège de Xaintes, Monsieur Lespi-  
« neuil. »

C'était alors Henri Moyne, écuyer, seigneur de Lépineuil, maire de Saintes en 1578 et années suivantes :

La missive est ainsi conçue :

« De par le roy,

« Nostre aimé et féal, nous avons considéré les raisons  
« portées par le procès-verbal qui nous a esté envoyé  
« par le sieur Dars, touchant la traicte et passeport de  
« trois cents thonneaux de vin que nous avons accordé  
« à quelques marchandz de Cognac en faveur de nostre  
« très-chère sœur la Duchesse d'Angoulême, et sur ce

« que nous avons advisé de révoquer la dite traicte et  
« passeport comme choses qui pourroient nuire et pré-  
« judicier à notre service, au moyen de quoy vous em-  
« pescherez que les dits vins ne passent sous les ponts  
« de notre ville de Xaintes, ainsi qu'ils ont été arrestés ;  
« vous continuerez et aurez soing de ce qui se présen-  
« tera par de là pour le bien de nos affaires et nous le  
« reconnoistrons à vostre endroit.

« Donné à Paris, le VIII<sup>e</sup> de febvrier MVIII<sup>is</sup>VIII. »

Ainsi signé : HENRI.

Et plus bas : DE NEUVILLE.

Le secrétaire du roi, de Neuville, y joignait la lettre suivante, qui n'est pas plus explicite sur les motifs d'un pareil refus.

« MONSIEUR ,

« Le roy a révoqué le passeport de trois cents thon-  
« neaulx de vin que Sa Majesté avoit cy-devant faict  
« expédier en faveur de Madame la Duchesse d'Angou-  
« lême, et partant n'y aurez aucun esgard ainsi que  
« Sa Majesté vous mande par ses lettres auxquelles  
« n'ayant rien autre chose à ajouter, par ceste-cy je  
« prieray Dieu,

« Monsieur ,

« qu'il vous donne ensemble bonne et longue vie.

« De Paris, ce VIII<sup>e</sup> jour de febvrier MVIII<sup>is</sup>VIII.

« Et plus bas :

« Vostre affectionné à vous obéir ,

« DE NEUVILLE. »



On cherchera quel antagonisme pouvait exister entre les intérêts du roi et ceux de sa sœur. En quoi l'exportation de trois cents tonneaux devait-elle préjudicier au service de Sa Majesté ?

#### IV.

Ces taxes-là n'étaient pas nouvelles à Saintes ni ailleurs, comme on l'a vu. « Longtemps avant le XIII<sup>e</sup> siècle, il s'y percevait un droit au profit de la ville, appelé *souchet*, qui consistait en une obole par pot de vin, vendu au détail par les hostelliers et cabaretiers », ainsi que le reconnurent les échevins eux-mêmes dans une supplique adressée à Louis XV en 1758. C'était le droit fixe, régulier, normal et sur lequel on pouvait compter. A lui se venait ajouter l'imposition extraordinaire. Car le grand bouteiller de France avait « à cause de son office, plusieurs sieurs beaux droiz, et entre les aultres, droit de prendre, avoir et percevoir cinq solz par une fois an et sur chacun tavernier qui a vendu, vend ou vendra vin en détail en taverne. » Les cabaretiers ne payaient guère mieux cette taxe que les autres. Un arrêt du conseil, daté de Paris le 22 septembre 1444, fut publié. Charles VII ordonna de payer les cinq sols au grand bouteiller de France, Louis, seigneur de Touthville. J'ai tenu en main des lettres datées de Saint-Maisent en Poitou le 8 juillet 1455, par lesquelles le seigneur dudit lieu, « le comte du Maine, de Mortaing et de Gien, » rappelle ces prescriptions du roi.

Et pourtant on trouvait que les contribuables ne payaient pas assez. L'obole par pot ne suffisait plus aux dépenses de l'édilité Saintaise. D'ailleurs, l'obole était passée de mode ; elle n'avait plus cours dans le royaume.

François I<sup>er</sup>, sous le règne duquel les charges publiques s'accrurent d'une façon prodigieuse, changea le mode de paiement. Au lieu d'obole on dut donner des sous. Le contribuable n'y gagnait qu'une augmentation de taxe. Car le roi considérant, disent les lettres-patentes, que « icelle ville est limitrophe de la mer et descente de nos ennemis, et est de petit revenu, » et sur la demande du « procureur de la maison commune, du corps et collége de notre ville de Xaintes, » avait octroyé « pour l'entretènement des murailles, saintures et fortifications d'icelle et autres choses concernant la république, à la dite communauté, le souchet et appétissement du vin vendu en détail en la ville et faubourgs d'icelle, à la raison de quinze sols tournois pour chacun tonneau de vin vendu en détail. »

Ainsi, tout marchand devait payer quinze sols pour chaque tonneau vendu en détail. Le seul faubourg Saint-Eutrope était pour le moment exempté de cette charge. Le revenu servait à l'entretien des remparts. Aussi tout bon ivrogne, en se grisant, pouvait-il dire qu'il buvait à la santé de la ville. Une partie de cette taxe, affectée aux besoins de la municipalité, était encore destinée à vêtir les sergents-gagers, au nombre de six. Mais le souchet, qui aurait dû être considérable, ne valait guère que 70 livres environ. Il était odieux. Les hôteliers, taverniers et cabaretiers cachaient leur vin, ne voulaient pas souffrir d'inventaire et faisaient les déclarations que bon leur semblait. En 1527, à La Rochelle, la multitude ameutée avait refusé de payer. De graves troubles avaient eu lieu. Les magistrats de Saintes, pour éviter le renouvellement des scènes tumultueuses de La Rochelle, usaient de tempérament et acceptaient les déclarations qu'on voulait bien leur faire. Mais les fermiers

étaient plus pressants. Ils essayèrent de faire valoir leurs droits. Les débitants s'opposèrent énergiquement à ce que leurs caves et leurs celliers fussent visités. Les délégués de la commune furent repoussés. Le corps de ville demanda main-forte au pouvoir royal. François I<sup>er</sup>, par lettres données à Saint-Germain-en-Laye, le 5 février 1547, chargea ses élus en Saintonge d'informer sur le fait, et de tenir la main à ce que les caves des taverniers fussent visitées. Ce grand zèle n'était pas tout-à-fait désintéressé. Le roi avait son huitième à percevoir, et il n'oubliait pas de le demander très-expressément à ses « fermiers et clers » qu'on appelait aussi pour cette raison *huiteniers*. En cas d'opposition, les moyens de rigueur devaient être employés.

Tout cela est exposé dans la missive du roi que nous copions aux archives de Saintes. Elle est adressée « aux  
« élus par nous ordonnés sur le fait de nos aides et  
« tailles en Saintonge, ville et gouvernement de la  
« Rochelle.

« Et au moyen que les hostelliers, taverniers et ca-  
« baretiers exposent en vente et en détail vins qui sont  
« sujets à payer le dit droit et devoir, cachent et lati-  
« tent leurs vins et ne veulent souffrir ne permettre  
« que visitation, inventaire et description en soit faite,  
« ainsi que font et ont accoutumé de faire les fermiers  
« et clerz de notre huitiesme, et font telle déclaration  
« de leurs dits vaisseaux et vins que bon leur semble  
« dont s'ensuit infinis abus et parjuremens, et ne vient  
« que la moitié de notre droict, pour à quoy obvier et  
« la conservation des droits d'icelle ferme, est expé-  
« dient que le receveur de la dite ville, fermiers ou  
« leurs commis, fassent la visitation, inventaire et des-  
« cription des dits vaisseaux estant enrochez ez caves

« et celliers des dits cabaretiers, taverniers et autres  
« sujets à payer le dit droit, tout ainsi et en la même  
« forme et manière que font et ont accoutumé faire les  
« clerz du dit huitiesme, mais le dit suppliant doute  
« que s'ensuit difficulté de ce faire, ou que les dits  
« taverniers, cabaretiers, pour y entrer, y voulsissent  
« contredire, sans avoir sur ce nos lettres de permis-  
« sion, humblement requérant icelles. Pourquoi nous,  
« et ces choses considérées, voulant les dits droits être  
« levés.... vous mandons et commettons par ces pré-  
« sentes... Contraignes ou faites contraindre les dits  
« hoteliers, cabaretiers de notre dite ville et faubourgs  
« de Xaintes et tous autres qu'il appartiendra, et par  
« toutes voyes et manières dues et raisonnables, à souf-  
« frir et permettre au dit receveur, fermier ou à leurs  
« commis à faire visitation, inventaire et description  
« des dits vaisseaux de vin, tout ainsi et en la même  
« forme et manière que font les clerz du dit huitiesme,  
« et que font aussi les maire, pairs et échevins de  
« notre ville de Saint-Jehan-d'Angely en Xaintonge,  
« auxquels le souchet et appetissement duquel par  
« nous leur en a été fait, et cy devant pareil don et  
« octroy, et ce pour la conservation du droit de la  
« ferme du dit souchet, et pour obvier ne se puisse y  
« mettre aucune fraude ne abus, nonobstant opposi-  
« tions ou appellations quelconques pour lesquelles et  
« sans préjudice d'icelles ne voulons être aucunement  
« différé en faisant aux dits cabaretiers et hostelliers  
« et autres qu'il appartiendra inhibitions et défenses  
« de par Nous sur certaines et grandes peines à Nous à  
« applicquer de ne troubler ne empescher en quelque  
« sorte ou manière que ce soit le dit receveur ou fer-  
« mier ou commis en faisant la visitation, description

« et inventaire des vins. Car tel est notre bon plaisir.  
« De ce faire nous vous donnons plein pouvoir, puis-  
« sance et autorité. »

Que vouliez-vous que fissent les cabaretiers contre le roi et l'échevinage conjurés ? Ils payèrent.

Pendant la perception du souchet n'en était pas devenue encore très-facile. Aussi plus d'une fois les échevins ne trouvèrent pas à l'affermir. En 1574, ils en vinrent jusqu'à accorder une bonification des deux tiers de l'impôt à qui le paierait volontairement. Il ne paraît pas que beaucoup aient accepté. On aimait encore mieux ne rien payer du tout. Aussi les murailles tombaient en ruines et les vêtements des gaggers en lambeaux. Ces pauvres gaggers surtout n'étaient presque pas habillés. En 1581, ils ne purent obtenir qu'un manteau, des souliers et des chausses. Et pourtant les plus malheureux étaient encore les commis chargés de lever le souchet sur les débitants réfractaires : car souvent ils recevaient autre chose que de la monnaie, et ce dont on les habillait ne les préservait guère du froid.

En 1636, de violentes émeutes éclatent encore dans la Saintonge, la Guyenne, l'Angoumois et le Poitou. Richelieu lance contre les mutins des troupes que commande le duc de La Valette. Il en a bientôt raison. Deux ans après, la paisible ville de Saintes s'agita de nouveau, toujours au sujet de l'impôt des boissons.

Le 15 avril 1634, Pierre Huon, procureur de la maison de ville, avait obtenu de la chambre du conseil de l'élection un mandement pour contraindre les hôteliers récalcitrants à payer le droit au receveur des deniers de la commune. Les hôteliers ne payèrent pas

davantage. Le 17 février 1638, nouvel exécutoire. Il eut le sort du précédent. Les marchands de vin étaient soutenus par les consommateurs. Une collision était inévitable. L'échevinage eut recours à l'intendant, François Hautier de La Villemontée :

« Les maire, pairs et échevins de la ville de Saintes,  
« était-il dit dans cette requête, sont en possession de  
« percevoir le droit de souchet sur les hôteliers et ca-  
« baretiers qui débitent des vins en détail en la dite  
« ville et faubourgs. Néanmoins, les hôteliers et caba-  
« retiers ont fait difficulté d'en faire le paiement depuis  
« l'année 1633 jusqu'à présent, parce que les commis  
« des fermes des aides ont, pour quelque temps, cessé  
« de marquer les vins vendus au détail. A raison de ce,  
« les suppliants ont souffert de grands dommages, les  
« habits et livrées des gagés de ladite ville, qui sont  
« payés sur les deniers provenant du dit droit de sou-  
« chet, n'ayant été payés depuis le dit temps. Ce  
« considéré, il vous plaise, de vos grâces, Monseigneur,  
« ordonner que les cabaretiers seront contraints par  
« toutes voies légales dues et raisonnables, même par  
« corps, au paiement du dit droit, et les suppliants  
« prieront Dieu pour votre prospérité. »

L'intendant écrivit au bas de la pancarte :

« Soit fait comme il est requis, et les opposans, si  
« aucuns y a, assignés par devant les président, lieu-  
« tenant et élus de Saintes, les jugements desquels  
« seront exécutés nonobstant oppositions ou appella-  
« tions quelconques.

« Fait à la Rochelle, le quatrième d'août 1638. »

Il n'y avait plus à hésiter. L'intendant pouvait envoyer les troupes qui avaient si vertement châtié, en 1636, les croquants d'Aquitaine. Les hôteliers se résignèrent et payèrent encore le souchet.

## VI.

C'est toute une histoire que ce souchet. Il n'entre pas dans mon plan de raconter ses grandeurs et ses décadences. Je laisse ce soin à quelque historiographe local. Mais, puisque j'ai été amené à en dire un mot, il faut bien voir comment il a fini.

La ville de Saintes était toujours besogneuse. Ses embarras financiers, que signalait déjà François I<sup>er</sup>, n'avaient fait que croître et embellir. Sous Louis XII, elle ne savait plus comment parer aux dépenses toujours plus élevées que les revenus. Elle était endettée de 30,000 livres, somme énorme pour le temps. Une occasion se présenta : les échevins la saisirent. L'adjudicataire des droits du souchet, Jean Dupny, avait, le 28 février 1757, affermé, par-devant les présidents-trésoriers de France de la Généralité de La Rochelle, ces taxes, moyennant une somme annuelle de 330 livres. Il pensait, et le maire le lui avait écrit, que le droit était de 15 sous tournois par tonneau, ainsi qu'il résultait d'une délibération municipale du 25 février 1733, et des lettres-patentes du 5 février 1545, soit une obole ou demi-denier par pinte.

Mais voilà que les aides prétendent que la taxe n'est que de moitié. C'était une perte pour l'adjudicataire. Il se pourvoit à la Généralité. Un arrêt du conseil, du 4 août 1757, lui donne tort. Il adresse une nouvelle supplique à l'intendant, avec pièces à l'appui, pour

obtenir la résiliation d'un bail onéreux et d'un contrat entaché de surprise.

Le maire et les échevins interviennent. Ils demandent que, puisqu'on va réviser le tarif, on veuille bien l'augmenter. En effet, les 15 sous par tonneau, à l'époque de François I<sup>er</sup>, « faisoient un certain revenu, « eu égard au titre de l'argent de ce temps-là ; mais « aujourd'hui que le fermier des aydes en prend la « moitié en vertu de l'ordonnance du mois de juillet « 1687, ce droit, quand il se lèveroit en plein pour la « ville, ne seroit toujours à présent qu'un très-petit « revenu, puisque l'adjudicataire de ce droit, qui l'a « affermé à un trop haut prix de trois cent trente livres « par an, est fondé à demander, comme il l'a déjà « fait, la résiliation de son bail ; que pendant que ce « revenu est diminué par les variations de l'espèce de « plus des sept huitièmes, les dépenses journalières de « la ville ont augmenté par le prix des ouvriers et ou- « vrages à peu près par la même raison ; de sorte que « comparant le revenu actuel de la ville de Saintes « avec ses charges, on y trouve une inégalité totale « qui embarrasse journallement les citoyens, parce « que, pour la moindre dépense qu'ils sont obligés de « faire, il faut qu'ils aient recours à l'imposition « sur eux-mêmes, et qu'actuellement plus que jamais « ils sont dans le cas d'augmenter ces dépenses à cause « des troupes qu'ils sont obligez de loger continuelle- « ment. » En conséquence, les magistrats municipaux requéraient : « qu'il plût à Sa Majesté leur permettre « de lever et percevoir à perpétuité, au lieu du droit « du souchet fixé par les lettres-patentes du 5 février « 1545, trois deniers sur chaque pinte de vin qui sera « vendue en détail par les hôtelliers et cabaretiers de



« ladite ville et faux-bourgs , y compris celui de Saint-Eutrope. »

Le roi, après l'avis de « M. Baillon , chevalier , seigneur de Servon, Courtes, Boilon et autres lieux, conseiller du roy en ses conseils, maître des requestes ordinaires de son hôtel et intendant de justice, police et finance de la Généralité de La Rochelle, » et au rapport de M. de Boullongne, conseiller ordinaire au Conseil royal, accorda la permission par arrêt donné en son conseil tenu à Versailles le 22 août 1758. Les lettres-patentes signées du roi furent expédiées le 24 mai 1759, enregistrées à la Cour des Comptes le 22 juin, et à la Cour des Aides le 6 septembre. Le maire pouvait donc, selon toutes les règles, lever ses trois deniers par pinte. Et il le faisait déjà depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1758. Ainsi, en deux siècles, l'impôt sur le vin avait triplé.

Or, savez-vous ce qu'avait coûté aux échevins de la bonne ville de Saintes le plaisir d'augmenter les taxes de leurs mandataires ? Le voici : 989 francs, 14 sous, 6 deniers.

Les mémoires sont assez curieux. On verra ce qu'il en coûtait pour obtenir la licence de tripler les octrois, et à quoi était employé l'argent des contribuables.

C'est « Monsieur Lorrain fils, avocat ès conseils du roy à Paris » que le maire, Arnaud-Guillaume Gaudriand, avocat au Parlement et au siège présidial, avait chargé de suivre l'affaire et de la mener à bonne fin. Quand tout fut terminé, il présenta un état des frais faits. Son mémoire, à lui, relate 4 livres 6 sous de ports de lettres, et jusqu'à 9 livres 10 sous pour aller savoir des nouvelles. Celui de Prédureau de La Bussonnière, procureur des comptes, mérite une mention. La voici :

*Mémoire des frais de l'enregistrement en la Chambre des comptes, des lettres portant permission aux maire et échevins de la ville de Saintes, de lever un droit de trois deniers sur chaque pinte de vin qui se vend en détail.*

|  |  |
|--|--|
| Espèces et écus à 3 <sup>l</sup> 4 <sup>s</sup> . . . . .                    | 25 <sup>l</sup> 12 <sup>s</sup> » <sup>d</sup> . |
| Trois sols pour livre. . . . .   | 3 17 3   |
| Signature. . . . .   | 8 10 8   |
| Controlle . . . . .  | 2 16 11  |
| Parisis . . . . .  | 2 2 8  |
| Expédition . . . . .   | 20 » »   |
| Greffe. . . . .  | 62 19 6  |
|  |  |
| Au secrétaire du parquet pour<br>ses conclusions. . . . .                    | 12   |
| Requête, honoraires et vaca-<br>tions et droit de bourse<br>commune. . . . . | 24   |
| Clercs et copies. . . . .  | 3  |
|  | 101 19   |

De son côté, M. Lebœuf, secrétaire du roi, touchait 463 livres pour l'expédition et le sceau des lettres-patentes. Enfin, Drappier le jeune, procureur au Parlement, établissait comme il suit le détail de ses déboursés :

Frais d'enregistrement des lettres-patentes de la ville de Saintes, à la cour des Aydes :

Pour droit de buvette payé au bufetier de la cour, le 3 septembre 1759 . . . . . 24<sup>l</sup>

Commissionnaire pour porter les lettres chez le secrétaire de M. le procureur général, rue de Richelieu . . . . . 12<sup>s</sup>

*A reporter* . . . . . 24<sup>l</sup> 12<sup>s</sup>

|   |                                    |
|---|------------------------------------|
| <i>Report</i> . . . . .   | 24 <sup>1</sup> 12 <sup>1</sup>    |
| Pour épices et droit d'hôpital,<br>payé. . . . .  | 27 2                               |
| Le 4, payé au secrétaire de M.<br>le procureur général pour con-<br>clusion . . . . .   | 72                                 |
| Pour la façon de la minute et<br>l'arrest au greffier et à son<br>commis, payé. . . . . | 9                                  |
| Pour l'enregistrement de l'arrest<br>et droits, payé . . . . .                          | 128 15                             |
| Pour la requête, copies des let-<br>tres, papier et vacations du<br>procureur. . . . .  | 24                                 |
|   | <hr/>                              |
|   | 397 <sup>1</sup> 90 <sup>1</sup> » |

On a remarqué dans cette somme les 24 livres soldées au « bufetier. » Une buvette existait dans les tribunaux comme aujourd'hui dans nos assemblées législatives. Les cours siégeaient depuis le grand matin jusqu'à midi. On avait donc souvent besoin de se réconforter. A Athènes même, les juges apportaient au tribunal leur déjeuner et aussi la lèche-frite qui le devait cuire. Dans le cas qui nous occupe, les officiers municipaux ne pouvaient trouver trop à redire sur cette menue dépense, puisqu'il s'agissait de vin. Et c'était bien l'occasion de citer l'épigramme, dont le dernier distique avait ici une si heureuse application :

Thémis inspire, à la buvette,  
Aux magistrats la plus droite équité ;  
A l'audience on vous répète  
Plus d'un arrêt que Bacchus a dicté.

VII.

Buvette et buvetier ont été emportés par l'ouragan révolutionnaire pour reparaitre plus tard. Le souchet, courte-pinte, les aides, tout cela a aussi disparu, mais un peu comme le phénix, pour renaître de ses cendres. L'Assemblée constituante abolit les aides. C'était fort bien ; mais avec quoi solder les charges qu'elles acquittaient ? Il fallut les rétablir en 1804. Seulement on changea leur nom : on les appela droits réunis. La Restauration leur donna une nouvelle dénomination : Droits indirects. Comment se nomment-ils à présent ? Je l'ignore. Contributions indirectes, peut-être. Ce que je sais, c'est qu'on les paie toujours.

LOUIS AUDIAT.

V.

**NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES, FAITS DIVERS.**

La Société des Antiquaires du Centre, autorisée par arrêté de M. le Préfet du Cher, en date du 21 janvier 1867, a tenu sa première séance le mercredi 23 janvier et a constitué son Bureau de la manière suivante :

*Président* : M. HIVER, Président de Chambre à la Cour impériale ;

*Secrétaire* : M. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, Substitut de M. le Procureur-général ;

*Secrétaire-adjoint* : M. BUHOT DE KERSERS ;

*Trésorier* : M. DES NOYERS, Directeur de l'Enregistrement et des Domaines.

Membres du Comité d'impression appelés à remplacer le Président, en cas d'empêchement :

MM. DU LIÈGE, Conseiller à la Cour impériale ; — TENAILLE, premier avocat-général ; — Ed. RAPIN, adjoint au maire de Bourges.

La Société d'encouragement pour l'industrie nationale, fondée en 1801, et reconnue comme établissement d'utilité publique par ordonnance du 21 avril 1824, séant à Paris, rue Bonaparte, 44, a publié un rapport fait par M. le baron de Silvestre, au nom du Comité des arts économiques, sur un nouveau procédé appliqué à la consolidation et au moulage des substances friables organiques ou autres, par M. Stahl, que nous croyons à propos de mettre en entier sous les yeux de nos lecteurs :

« Messieurs, vous vous rappelez les services que M. Stahl a rendus jusqu'ici à l'art du moulage, particulièrement en ce qui concerne son application à l'étude des sciences naturelles. Vous n'avez pas oublié non plus que, à l'utilité toujours croissante de ses découvertes, vous avez témoigné aussi un intérêt toujours plus grand, en décernant successivement à leur auteur vos médailles de bronze, d'argent et de platine. Depuis la dernière récompense dont vous l'avez honoré, consistant en un rappel de médaille de platine, M. Stahl, autant par amour pour son état que pour continuer à mériter vos suffrages, n'a pas cessé de travailler à faire progresser l'art du moulage dans ses applications les plus importantes.

\* On sait que, depuis quelques années, l'attention du monde savant s'est justement fixée sur les découvertes paléontologiques qui ont eu lieu tant en France

que dans plusieurs autres contrées du globe. La quantité de fossiles trouvés jusqu'à ce jour, appartenant à des êtres qui ont vécu avant les temps historiques, est considérable et offre naturellement à la science un intérêt puissant. Malheureusement l'état de vétusté et de détérioration où se trouvent souvent ces corps, en raison de la nature des terrains qui les renferment, ne permet que bien rarement de les extraire sans les réduire en de nombreux fragments, ou de les transporter sans de notables dommages, ou enfin de les conserver de manière à pouvoir être livrés à l'étude. De tels inconvénients ont, plus d'une fois, excité de vifs regrets chez les savants qui se livrent avec tant de zèle et de fruit à des recherches aussi intéressantes que minutieuses et pénibles. Il devenait donc de la plus grande utilité de trouver un moyen non-seulement d'extraire de leurs terrains des pièces qui se présentent si souvent à l'état friable et même pulvérulent, mais encore de les rendre susceptibles d'être maniées et commodément étudiées. Or, c'est ce que vient de faire M. Stahl.

« Sur la demande de M. Lartet, ce paléontologiste infatigable, aujourd'hui vice-président de la Société géologique de France, M. Stahl est parvenu à solidifier plusieurs échantillons de fossiles friables qui ont pu être envoyés en Angleterre et qui en sont revenus dans le plus parfait état de conservation; M. Stahl a pu soustraire aussi à une inévitable destruction une quantité de pièces fossiles précieuses provenant des fouilles faites par M. Lartet dans les cavernes du Périgord, et sur plusieurs desquelles se trouvent des figures d'animaux d'espèces depuis longtemps éteintes dans nos climats, et qui sont tracées ou taillées par les

moins d'une race contemporaine et primitive. M. le docteur Prunerhey, le savant président de la Société d'anthropologie de France, doit aussi à M. Stahl d'avoir pu conserver un grand nombre de pièces anatomiques fossiles, aussi rares que précieuses pour la science.

• Le procédé employé par M. Stahl pour obtenir ces heureux résultats n'est remarquable que par son extrême simplicité. Tant qu'il s'est agi uniquement de consolider les pièces, même les plus friables, et sans altération dans leurs formes, M. Stahl a employé une dissolution de colle-forte dans l'eau bouillante, moyen qui a complètement réussi. Mais aux yeux des savants, et pour les besoins de l'étude, le problème n'était encore qu'imparfaitement résolu. Il était alors nécessaire de conserver les pièces, ainsi consolidées, à l'abri de l'humidité, et vu l'impossibilité, reconnue par M. Stahl lui-même, d'en opérer le moulage, on devait renoncer à l'avantage de pouvoir les étudier avec fruit, comme aussi de les reproduire et de les propager.

• Pour répondre aux instances répétées de MM. Lartet et Prunerhey, et des savants professeurs du Muséum d'histoire naturelle, M. Stahl se livra longtemps et vainement à de nouvelles recherches; et ce fut au moment de renoncer qu'il imagina de faire emploi du blanc de baleine pur, ou, suivant les circonstances, mélangé avec une certaine proportion de résine-colophane. Cette idée appliquée lui réussit au-delà de ses espérances. Non-seulement il parvint à consolider les échantillons fossiles les plus friables, mais même à en obtenir, par le moulage, les représentations les plus minutieusement fidèles, lesquelles, désormais garanties de la destruction, pouvaient être envoyées et livrées à l'étude dans toutes les parties du monde.

• Voici comment opère M. Stahl. Si la pièce à consolider est friable, mais compacte, il lui suffit d'appliquer, à l'aide d'un pinceau, le blanc de baleine bouillant sur la surface de la pièce qui l'absorbe. Si elle est friable et poreuse, il ajoute une partie de colophane à quatre parties de blanc de baleine, et applique la matière en fusion également à l'aide du pinceau. Quelquefois, quand la nature de l'échantillon le permet, il plonge plus ou moins rapidement le fossile dans le liquide bouillant. Dans tous les cas, la pièce conserve exactement sa forme première, sans retrait ni gonflement, et peut être livrée au moulage immédiatement après le refroidissement.

• Vous avez, Messieurs, sous les yeux plusieurs substances très-fragiles, ou en poudre, ou solubles, telles que du sucre, du sel de table, de la poudre de grès ou de mica, de la craie de Meudon, et plusieurs échantillons de fossiles friables que M. Stahl a consolidés et moulés au moyen de son procédé nouveau.

• Il était aussi d'un grand intérêt de pouvoir solidifier les fossiles, au moment où, dans les fouilles, ils apparaissent à l'air, souvent imprégnés de l'humidité du sol qui les renferme, et où ils courent risque, à cause de leur fragilité et quelquefois de leur ténuité extrême, de se réduire en poussière au moindre contact et d'être ainsi perdus pour l'explorateur. La méthode de M. Stahl répond encore à ce besoin. Pourtant une difficulté s'opposa d'abord, dans ce dernier cas, à l'emploi du procédé. Lorsque les fossiles se rencontraient tout imprégnés de l'humidité du sol, le mélange bouillant se figeait presque instantanément à leur surface sans pénétrer dans leur tissu. Pour lever cet obstacle, M. Stahl eut l'idée de promener, plus ou moins près de la pièce,



un tampon de linge imbibé d'alcool enflammé, de telle sorte que la surface du fossile, en s'échauffant modérément, absorbait le mélange solidifiant, et que la pièce pouvait être aisément dégagée.

« M. Stahl avait préalablement pensé à appliquer la stéarine à la consolidation des fossiles ; mais cette substance joint à l'inconvénient de se figer instantanément sur la surface du fossile celui d'exiger, pour son absorption par le corps, le concours d'une température très-élevée qui peut causer la dégradation et même la destruction de la pièce qu'on a intérêt à conserver.

« Messieurs, votre Comité des arts économiques ne peut mieux terminer son rapport qu'en vous donnant lecture de deux notes écrites par MM. Lartet et Prunerbey, qui vous feront connaître, en peu de mots, toute l'importance que la science attache au nouveau procédé de M. Stahl :

« Je déclare que l'emploi du blanc de baleine, dans  
« les conditions où il est appliqué par M. Stahl, a pour  
« effet incontestable de consolider immédiatement les  
« ossements fossiles les plus fragiles, et même de so-  
« lidifier leur tissu réticulaire interne, lorsqu'il est  
« devenu friable par vétusté.

« Un autre résultat de l'emploi du blanc de baleine  
« est de prévenir le fendillement par retrait de des-  
« siccation, qui se produit, à la longue, sur les os  
« qui, pendant leur fossilification, ont longtemps sé-  
« journé dans un terrain humide.

« Outre l'avantage de pouvoir manier, sans crainte  
« de détériorations, les objets ainsi pénétrés par le  
« blanc de baleine, on obtient, par ce même pro-  
« cédé, la faculté de pouvoir les soumettre aux

« opérations les plus compliquées du moulage ; et  
« sous ce rapport encore l'invention de M. Stahl  
« est une véritable conquête pour la science, par la  
« facilité qu'elle procure de pouvoir propager à  
« l'infini des moyens d'étude et de comparaison plus  
« directs que ceux obtenus par de simples représen-  
« tations graphiques.

: E. LARTET. »

« 13 janvier 1865. »

« J'atteste que le procédé de M. Stahl a déjà rendu  
« des services éminents à l'anthropologie. Grâce à lui,  
« les parties les plus délicates du squelette humain,  
« atteintes de vétusté, sont maintenant conservées et  
« ont subi le moulage sans aucune détérioration. Les  
« avantages qui en résulteront à l'avenir sont incal-  
« culables. En effet, les questions les plus saisissantes  
« de la paléontologie humaine ne pourraient recevoir  
« leur solution sans la conservation des pièces anat-  
« omiques dans leur intégrité. Quand on considère en  
« même temps la rareté de pareils objets, on est en  
« droit de se demander si cette partie de la science qui  
« nous touche de si près pourrait jamais être assise  
« sur une base solide sans le secours de l'art dont  
« M. Stahl vient de prouver toute l'efficacité.

« D<sup>r</sup> PRUNERBEY. »

« Paris, le 15 janvier 1865. »

Par suite du présent rapport et des deux notes qui  
viennent d'être lues, le Comité des arts économiques  
a l'honneur de vous proposer, Messieurs, de remercier  
M. Stahl de sa très-intéressante communication, et d'in-  
sérer le présent rapport dans le *Bulletin*, ainsi que les

deux notes qui vous ont été communiquées à la suite et à l'appui du rapport.

BARON DE SILVESTRE, *rapporteur.*

*Approuvé en séance, le 22 février 1865.*

— Dans la séance tenue par le Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, le 11 mars 1867, section d'archéologie, sous la présidence de M. le marquis de La Grange, M. Bellaguet, chef de la division des sciences et lettres au ministère de l'instruction publique, fait savoir à la section que, suivant son désir, une note, relative à la conservation sur le sol français des statues de Fontevrault, a été remise à M. le ministre de l'instruction publique, afin d'être placée par Son Excellence sous les yeux de l'Empereur. A cette note seront jointes des pétitions tendant au même résultat, des trois Sociétés savantes de la ville d'Angers, de la Société impériale des Antiquaires de France, de la Société des Antiquaires de Normandie, et aussi de la section d'histoire et de philologie du Comité, qui a voulu s'associer à la demande faite par la section d'archéologie.

— La *Revue de la Normandie*, dans son numéro du 31 mars 1867, annonce à ses lecteurs la découverte du tombeau de sainte Honorine dans l'ancien prieuré de Graville, où elle a été, selon toute vraisemblance, inhumée l'an 303 de notre ère. Le sarcophage de pierre où reposaient ses restes a la forme romaine; sa longueur est de deux mètres, sa hauteur d'un mètre; son couvercle est tectiforme; il est encastré, sous une arcade oblongue, dans la profondeur d'un des murs de l'église dédiée à la vierge martyre.

—Les Archives de l'Empire étaient autrefois closes et murées à tous ; par une faveur spéciale, on autorisait un petit nombre d'érudits à en franchir le seuil. Le puissant élan donné aux études historiques, sous l'impulsion de M. Guizot, d'Augustin Thierry, de M. Michelet et de leurs brillants élèves ou successeurs, brisa les entraves mises à l'entrée de notre grand dépôt de documents inédits. Depuis lors, une salle d'étude publique fut ouverte, et le nombre des travailleurs sérieux qui vinrent demander aux chartes les secrets de l'histoire s'accrut de jour en jour. Pour satisfaire leurs intérêts, l'Administration actuelle s'est appliquée à faciliter les moyens de recherches, et sans parler ici des inventaires spéciaux, publiés dans ces dernières années, sur les collections les plus importantes des Archives, un *Inventaire général*, contenant des indications sommaires, mais suffisantes, s'imprime en ce moment, et il permettra aux savants, après avoir fait leurs recherches dans leur cabinet, de venir aux Archives, avec une cote et une date précises, demander la communication de plusieurs millions d'actes et de pièces authentiques de toute nature.

Mais à côté de ce public d'élite, à qui l'étude approfondie des documents est plus particulièrement réservée, il est une foule intelligente, avide de connaître toutes choses, qui veut à ses heures de loisir se renseigner sur les sciences qu'elle ignore, se rendre compte, en les comparant, des impressions que lui produisent les chefs-d'œuvre de l'art, qui afflue chaque dimanche dans tous les musées, cherchant à profiter de ses promenades et de ses jours de liberté pour apprendre par les yeux et s'instruire en courant, n'ayant pas le temps d'étudier.

Les Archives, elles aussi, ne devaient-elles pas chercher à seconder ce goût d'instruction? Fallait-il se contenter de rendre les documents facilement abordables aux historiens et aux archéologues, et ne devait-on pas tenter de faire entrevoir à ce second public les richesses de cet immense dépôt, de lui en faire comprendre la nature, et de lui inspirer pour elles un respect qui, dans de mauvais jours, serait la meilleure garantie de leur conservation?

C'est donc pour permettre à tous d'acquérir sans peine quelques notions claires de paléographie, de diplomatique et de sigillographie, que le directeur général des Archives a conçu la pensée de composer un musée public, où sont exposés les chartes les plus curieuses et les documents originaux les plus remarquables. Cette collection, comprenant environ deux mille pièces, embrasse l'histoire de France du VII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, et se déroule dans l'ordre chronologique à travers les magnifiques appartements de l'hôtel Soubise.

Pour former un ensemble à la fois attrayant et utile, le choix des pièces a dû être fait suivant un plan qui permit de satisfaire deux intérêts distincts. D'abord, pour les érudits, il fallait réunir les documents les plus importants de l'histoire et les actes les plus curieux par leurs particularités de rédaction et de formules: fondations d'abbayes célèbres, traités de paix, contrats de mariage apportant à la couronne des provinces nouvelles, correspondances diplomatiques, édits d'intérêt général, etc. Ensuite, pour les amateurs, c'est-à-dire aujourd'hui pour la foule des visiteurs, on devait exposer toute une série de pièces moins importantes au point de vue historique, mais de nature à faire con-

naître les éléments de la paléographie, en montrant les formes les plus variées de l'écriture et les transformations successives des actes : cyrographes, rôles, registres, lettres ornées, papyrus, papiers de coton, enfin la série si piquante et si nombreuse des autographes. Formé d'après cette méthode, le Musée des Archives de l'Empire a une sorte de vitalité; car il se compose des actes contemporains des grands événements qu'ils racontent.

Mais pour que l'intérêt de tant de précieux documents ne restât pas lettre-close au public, un simple livret indiquant sommairement toutes ces richesses ne pouvait suffire : un inventaire détaillé était indispensable. Cet inventaire est l'ouvrage qui se publie, par ordre de l'Empereur, sous la direction de M. le marquis de Laborde.

Au lieu de se borner à une sèche énumération des actes exposés, on les a analysés longuement, en faisant ressortir l'importance de chacun d'eux, en donnant des renseignements sur le personnage de qui ils émanent, en indiquant les caractères paléographiques qui les rendent curieux et les faits historiques auxquels ils se rattachent, de telle sorte qu'un pareil inventaire conserve tout son intérêt, même pour les personnes qui n'ont pu visiter le Musée, et même pour celles qui en ont le souvenir le meilleur moment qu'on puisse relire.

Ce livre se distingue par un grand luxe typographique. L'éditeur n'a reculé devant aucun sacrifice pour faire exécuter avec une rare perfection plus de 2,000 fac-similé qui, intercalés dans le texte, mettent sous les yeux du lecteur les passages les plus intéressants de chaque acte, les exemples d'écritures les plus variées, les lettres, les sceaux des

notaires, et à partir du XV<sup>e</sup> siècle, une magnifique série d'autographes de tous les personnages célèbres de la France.

Tout concourt à faire de cet inventaire un ouvrage sans précédent, une sorte d'Histoire de France où ce n'est plus l'écrivain qui fait part de ses impressions et se met à la place des grandes figures historiques, mais où les actes parlent eux-mêmes.

Voici le plan qui a été suivi. En tête, une préface du directeur général, M. de Laborde, donne l'histoire de l'hôtel Soubise et des détails intéressants sur la formation du Musée actuel et ses développements futurs. Puis vient l'analyse des documents, répartis en sept périodes correspondant aux différentes races de nos souverains, et dont la rédaction a été confiée à sept archivistes appartenant aux quatre sections des Archives : MM. Jules Tardif, Boutaric, Huillard-Bréholles, G. Saige, Joseph de Laborde, E. Campardon et E. Dupont. Chacune de ces parties est précédée d'une introduction qui résume le caractère de la paléographie à cette époque.

L'ouvrage, intitulé : *Musée des Archives de l'Empire*, formera un volume composé de 100 feuilles, divisé en 40 livraisons de deux à trois feuilles. Il en paraîtra deux par mois. — Prix de la livraison : 1 franc.

*Les Conquérants de l'Angleterre ou lignages d'outre-mer, de 1066 à 1204*, par Gabriel OGILVY, des Sociétés généalogique et historique de la Grande-Bretagne, française d'archéologie, des Antiquaires de Normandie, académique de Cherbourg, etc., etc. Un volume grand in-4° de 800 pages, sur beau papier fort. 100 planches d'armoiries, même format, sur carton. Prix : souscrip-

teurs, 100 francs ; non-souscripteurs ( sans remise ), 125 francs.

L'ouvrage est par ordre alphabétique de noms, strictement, depuis A jusqu'à Z. Il embrasse les noms, surnoms ; qualités, possessions, armoiries et filiation de chacun des personnages cités de 1066 à 1204, et par extension à 1327, époque où l'élément étranger est complètement fusionné avec les races anglo-saxonne, écossaise et irlandaise. Les preuves, toujours indiquées, sont puisées au *Record office* et au *British Museum*, dans vingt mille chartes ou manuscrits et plus de huit cents auteurs dignes de foi.

Cent planches d'armoiries *certaines*, formant deux mille quatre cents gravures spéciales, ajouteront à la richesse du texte et seront expliquées par des descriptions exactes.

*Le Secrétaire,*

A. CHARMA.





## TABLE DES MATIÈRES.

|   | Pages        |
|---|--------------|
| Mouvement du Personnel. . . . .   | 393          |
| Extraits des procès-verbaux des séances de la Société. . . . .  | <i>Ibid.</i> |
| Comptes-rendus, rapports. . . . .   | 382          |
| Discours prononcé par M. Chéruel, recteur de l'Académie de<br>Strasbourg, à la rentrée solennelle des Facultés, le 15 no-<br>vembre 1866; rapporteur M. H. Conrès. . . . .  | <i>Ibid.</i> |
| Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires<br>du Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés<br>savantes, tenues les 19, 20 et 21 avril 1865, section d'his-<br>toire, de philologie et des sciences morales; rapporteur M. J.<br>Le Dant. . . . . | 388          |
| Notes et communications. . . . .  | 422          |
| Lettre de M. PAYSANT à M. Charma, sur un prétendu vase<br>gaullo-romain, œuvre d'un faussaire. . . . .  | <i>Ibid.</i> |
| Les vins de Saintonge en Normandie au XVI <sup>e</sup> siècle, par M. L.<br>AUBAT. . . . .  | 425          |
| Nouvelles archéologiques, faits divers. . . . .   | 448          |
| Société des Antiquaires du Centre. . . . .  | <i>Ibid.</i> |
| Procédé appliqué à la consolidation et au moulage des substances<br>friables, organiques et autres, par M. STAM. . . . .  | 459          |
| Statues de Fontevault. . . . .  | 450          |
| Tombeau de sainte Honorine. . . . .   | <i>Ibid.</i> |
| Musée des Archives de l'Empire. . . . .   | 458          |
| Les conquérants de l'Angleterre. . . . .  | 459          |





611  
N841  
S87  
v. 4  
no. 4

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.



8<sup>e</sup> ANNÉE. — 4<sup>e</sup> TRIMESTRE.

OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1867.



TOME IV.



PARIS

DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48  
CAEN, F. LE BLANC-HARDEL, RUE FROIDE, 2.  
ROUEN, LE BRUMENT, RUE DE L'IMPÉRATRICE, 11.

JANVIER 1868.

BRITAIN

1847

THE NATIONAL ANTHROPOLOGICAL ARCHIVES

OF THE BRITISH MUSEUM

AND

THE NATIONAL MUSEUM OF NATURAL HISTORY

1847

1847

1847

THE NATIONAL ANTHROPOLOGICAL ARCHIVES  
OF THE BRITISH MUSEUM  
AND  
THE NATIONAL MUSEUM OF NATURAL HISTORY

**I.**

**MOUVEMENT DU PERSONNEL.**

---

Sont décédés deux membres correspondants nationaux : le 8 novembre, à Coste-Belle, près Hyères, Ernest Desclozeaux, ancien président de la Compagnie ; et le 15 décembre, à Rome, le duc d'Albert de Luynes, membre de l'Institut ; — deux correspondants étrangers : le 10 septembre, à Roighem, près Gand, Jules-Ludger-Dominique Ghislain, baron de Saint-Genois des Mottes, professeur-bibliothécaire de l'Université de Gand ; et le 11 octobre, à Herstal, près Liège, Alphonse-Ferdinand de Le Bidart de Thumaide, ancien magistrat en retraite.

Ajoutez à la liste des Compagnies savantes, avec lesquelles la Société correspond, la Société académique de Maine-et-Loire et la Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

**II.**

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ.

---

**Séance du 8 novembre 1867. — Présidence de M. Lefèvre.**

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 2 AOUT 1867.

1° Histoire du château et des sires de St-Sauveur-le-Vicomte, par Léopold Delisle. Valognes, 1867, 1 vol. in-8° ;

2° Mémoires de la Société impériale académique de Cherbourg. Cherbourg, 1867, 1 vol. in-8° ;

3° Messenger des Sciences historiques de Belgique. Gand, 1867, broch. in-8° ;

4° Inscriptions funéraires et monumentales de la province de la Flandre orientale, livraisons 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52 et 53 ;

5° Travaux de l'Académie impériale de Reims. 40° vol., année 1863-1864, n°s 3 et 4. Reims 1866 ; — 41° volume, année 1864-1865, n°s 1 et 2. Reims 1866, 2 vol. in-8° ;

6° Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. 2° série, t. IV, 2° livraison. Béziers, 1867, broch. in-8° ;

7° Mémoires de la Société impériale archéologique du Midi de la France, t. IX, 1<sup>re</sup> livr. Toulouse, 1867, broch. in-4° ;

8° Revue de l'Annis, de la Saintonge et du Poitou, 4<sup>e</sup> année, n°s de février, d'avril et de juin, 3 broch. in-8° (Don de M. L. Duval) ;

9° Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1867, n°s 1 et 2. Amiens, 1867, broch. in-8° ;

10° Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée, 42<sup>e</sup> année 1865. Napoléon-Vendée, 1866, 1 vol. in-8° ;

11° Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes le 27 avril 1867. Paris, 1867, broch. in-8° (Don du Gouvernement) ;

12° Revue des Sociétés savantes des départements, juin, juillet, août et septembre 1867, 4 broch. in-8° (Id.) ;

13° Des idées innées, de la mémoire et de l'instinct, par M. Boucher de Perthes. Paris, 1867, broch. in-8° ;

14° Exposition publique des produits de l'industrie.



Le Président de la Société d'Émulation d'Abbeville aux ouvriers, 1833, 3<sup>e</sup> édition. Paris, 1867, broch. in-8° ;

15° Chambres des comptes de Paris, par M. Coustant d'Yanville. 3<sup>e</sup> fascicule ;

16° Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 3<sup>e</sup> série, t. 1<sup>er</sup>. Paris, Amiens, 1867 ;

17° Epitome d'un Guide pour l'Exposition universelle de 1867, édité par John Sullivan, président de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Jersey. — Un mot sur l'île de Jersey. 2<sup>e</sup> édition. Paris-Jersey-Londres, 1867, broch. in-8° ;

18° Haunted London by Walter Thornbury, illustrated by F. W. Fairholt F. S. A. London, 1865, 1 vol. in-8° (Don de Mr. Peter Burke) ;

19° Exposition universelle. Les Fabriques du Parc, par M. le baron J. de Verneilh, de la Dordogne. Caen, 1867, broch. in-8° ;

20° Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 1<sup>er</sup> trimestre de 1867 ;

21° Messire Guillaume Poyet, chancelier de France, par M. Armand Parrot, Secrétaire de la Société académique de Maine-et Loire. Paris, 1867, broch. in-8° ;

22° Mémoires de la Société littéraire et scientifique de Castres (Tarn) VI<sup>e</sup> vol. Castres, 1867, broch. in-8° ;

23° Old London, Papers read at the London congress, July 1866. London, 1867 (Offert par M. L. H. Wilson, Esq.) ;

24° Catalogue of the second special exhibition of national portraits commencing with the reign of William and Mary, and ending with the year MDCC. London, 1867, broch. in-8° (Don de Mr. Peter Burke) ;

25° A Genealogical and heraldic Dictionary of the Gentry of Great Britain and Ireland, by Sir

Bernard Burke, Ulster king of arms. Fourth edition, London, 1863, 1 vol. in-8° de 1759 pages (Presented to the Society of Antiquaries of Normandy, in grateful acknowledgment of the honour conferred on my brother Serjeant Burke by his election as Director of that learned Society. S. Bernard Burke, Ulster king of arms. Castle, Dublin, 20 July 1867) ;

26° Le Bibliophile français, 1867, n° 17-18, 6° année, 15-30 septembre, avec un supplément. 2 broch. in-8° ;

27° Arromanches et ses environs, par Gaston Lavalley. Caen, 1867, 1 vol. in-12 (Don de M. Le Blanc-Hardel) ;

28° Messenger des Sciences historiques. Année 1867, 3° livraison ;

29° Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, 16° année, 61° et 62° livraisons, janvier à juin 1867. St-Omer, 1867, broch. in-8° ;

30° Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France, 1866 (p. 129-184) ;

31° Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, t. X, 2° trimestre. Angers, 1867 ;

32° Recueils de documents relatifs à la tenue des États-Généraux du grand-bailliage d'Alençon en 1789, recueillis par E.-F.-L. de Courtilloles, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, etc., etc. Cherbourg, 1866, 1 vol. in-8° ;

33° Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire, juillet, août et septembre 1867, 2 broch. in-8° ;

34° Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, 19 février 1861 — 14 février 1867. 1 vol. in-8° ;

35° Catalogue général de la librairie française pendant 25 ans (1840-1865) rédigé par Otto Lorenz, libraire.

Livraison-spécimen. AAGE-BARLET. Paris, 1867, in-8° ;

36° Annual Report of the Trustees of the Museum of comparative zoology at Harvard college in Cambridge , together with the Report of the Director , 1866. Boston , 1867, broch. in-8° ;

37° Annual Report of the board of regents of the Smithsonian Institution. Washington , 1866 , 1 vol. in-8° cartonné ;

38° Smithsonian Miscellaneous collections , vol. VI et VII. Washington , 1867 , 2 vol. in-8° ;

39° Étude sur Jean Petit de Salisbury ( XII<sup>e</sup> siècle ) , par M. A. Théry, Recteur de l'Académie de Caen. Caen, 1867, broch. in-8°.

Entre ces publications, le Secrétaire signale plus particulièrement à l'attention de ses collègues le *Dictionnaire généalogique et héraldique de la noblesse de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, par sir Bernard Burke ; le 40<sup>e</sup> volume des *Travaux de l'Académie impériale de Reims* ; le tome 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> série, des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie* ; le 3<sup>e</sup> fascicule de la *Chambre des comptes de Paris*, par M. Coustant d'Yanville ; l'*Histoire du château et des sires de St-Sauveur-le-Vicomte*, par M. Léopold Delisle, et le *Recueil de documents relatifs à la tenue des États-Généraux du grand-bailliage d'Alençon en 1789*, par M. de Courtilloles. Ces ouvrages sont renvoyés à l'examen : le premier, de M. Lefèvre ; le second, de M. Joly ; le troisième, de M. Chrétien ; le quatrième, de M. Cauvet ; le cinquième de M. Trochon et le sixième, de M. Paysant.

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS.

M. le président Lefèvre a remarqué récemment à

Ouistreham , auprès de l'église , une couleuvrine analogue à celles dont il a déjà enrichi le Musée ; il se propose de la demander , au nom de la Compagnie , à M. le Maire de la commune , qui , selon toute vraisemblance , n'hésitera pas à la lui accorder.

CORRESPONDANCE.

Deux lettres de deuil informent la Compagnie de la mort de deux de ses correspondants étrangers, MM. Jules-Ludger-Dominique Ghislain , baron de Saint-Genois des Mottes , professeur-bibliothécaire de l'Université de Gand , décédé à Royghem le 10 septembre , dans sa 54<sup>e</sup> année , et Alphonse-Ferdinand de Le Bidard de Thumaide , magistrat en retraite , décédé le 11 octobre à Herstal (Belgique) , à l'âge de 62 ans.

MM. Louis Jarry , avocat à Orléans , et Charles Ewald , archiviste au bureau des Archives et Papiers d'État de Sa Majesté Britannique , remercient la Société de les avoir admis au nombre de ses membres , le premier comme correspondant national , le second comme correspondant étranger.

Le Secrétaire avait , au nom de la Compagnie , adressé à Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique la lettre suivante :

MONSIEUR LE MINISTRE ,

Un des membres de la Société des Antiquaires de Normandie , M. Jules Tirard , a rédigé , il y a quelque temps , pour les couvertures des cahiers de l'École communale de Condé-sur-Noireau , qui s'est empressée d'en faire usage , des Notices relatives à la topographie , à l'histoire et à l'archéologie de la ville et du canton

dont elle est le chef-lieu. La Société des Antiquaires, qui ne pouvait pas ne pas approuver ce moyen d'instruction ajouté à ceux dont déjà l'enfance profite, souhaiterait que cette innovation fût introduite dans toutes les Écoles de l'Empire. C'est ce vœu, Monsieur le Ministre, qu'elle me charge de soumettre à votre haute sagesse et aux intentions libérales dont elle vous sait animé.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

de Votre Excellence,

le très-humble et très-obéissant serviteur,

*Le Secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie,*

A. CHARMA.

Caen, 3 août 1867.

P.-S. Ci-joint un exemplaire des trois couvertures enrichies des Notices de M. Tirard (1).

Réponse de Son Excellence à la lettre qui précède :

Paris, le 8 août 1867.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

J'ai reçu la lettre par laquelle vous me soumettez, au nom de la Société des Antiquaires de Normandie, le

(1) 1<sup>er</sup> cahier, couverture jaune. Canton de Condé-sur-Noireau. Ville de Condé-sur-Noireau. Topographie et Statistique. Condé archéologique. — 2<sup>e</sup> cahier, couverture rose. Notice sur Condé. — 3<sup>e</sup> cahier, couverture bleue. Familles et personnages remarquables de la ville et du canton de Condé. Sur la première page de chaque couverture la figure de Dumont d'Urville.

vœu formulé par cette Assemblée de voir introduire dans toutes les Écoles de l'Empire les couvertures de cahiers dont M. Jules Tirard est l'auteur.

Je ne saurais voir qu'avec intérêt, Monsieur le Secrétaire, la propagation de l'idée de M. Tirard ; mais je ne puis rien prescrire à cet égard, l'Administration s'étant imposé l'obligation de ne patronner aucun livre ni aucune méthode d'enseignement, et de laisser à chaque instituteur le choix des moyens à employer pour assurer le progrès de ses élèves.

Agréé, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération très-distinguée,

*Le Ministre de l'Instruction publique,*

V. DURUY.

Une seconde lettre du Ministère, en date du 16 août, remercie la Compagnie de l'hommage qu'elle a fait à Son Excellence d'un exemplaire du 1<sup>er</sup> trimestre de 1867 de son *Bulletin*.

Par une troisième lettre, en date du 21 août, M. le Ministre informe la Compagnie qu'il vient de lui attribuer, à titre d'encouragement pour ses travaux, une allocation de 400 francs. Le Secrétaire s'est empressé de remercier, au nom de la Société, M. le Ministre de ce nouveau témoignage de l'intérêt qu'il continue à lui porter.

M. le sénateur César Cantu, qui a bien voulu représenter la Société des Antiquaires de Normandie, dont il est membre, au Congrès international de Statistique, réuni à Florence le 29 septembre et les jours suivants, se fera un devoir de transmettre à ses confrères de Caen les actes de ce Congrès aussitôt qu'ils seront publiés.

M. Armand Parrot, en adressant à la Compagnie, en

son propre nom , un exemplaire de l'ouvrage qu'il vient de publier sur le chancelier de France , Messire Guillaume Poyet , lui demande , au nom de la Société académique de Maine-et-Loire , dont il est le Secrétaire-archiviste , la collection de ses *Mémoires* , lui offrant en échange et comme remerciement les vingt volumes que la Société de Maine-et-Loire a fait paraître jusqu'à ce jour. La Société des Antiquaires regrette de n'avoir pas à sa disposition la collection qui lui est demandée ; elle offrira ce qu'elle en a de disponible , laissant à la Société de Maine-et-Loire à reconnaître cet envoi comme elle le jugera convenable.

M. Jean Bertrand adresse à la Compagnie , au nom de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François , dont il est le Président , un exemplaire du premier *Bulletin* de ses travaux. Il exprime le désir de recevoir en retour quelques-unes des publications de la Société normande. La Compagnie , à laquelle ce vœu est soumis , décide que son *Bulletin* sera envoyé à la Société de Vitry-le-François.

La Société avait délégué , pour offrir , en son nom , aux élèves des six Lycées de la province , qui auraient remporté le premier prix d'histoire en rhétorique , les médailles qu'elle leur décerne annuellement : pour Caen , M. Lefèvre ; pour le Havre , M. Théry ; pour Coutances , M. Léopold Quénault ; pour Alençon , M. Léon de La Sicotière ; pour Rouen , M. l'abbé Cochet , et pour Évreux , M. l'abbé Lebeurier : ces Messieurs se sont tous dignement acquittés , comme on devait s'y attendre , de la mission qui leur avait été confiée ; tous remercient le Société de l'honneur qu'elle a bien voulu leur faire en les désignant dans cette occasion pour la représenter.

Un des lauréats, M. Joseph Fénoux, du Havre, ayant perdu, dans un voyage en Bretagne, la médaille qui lui avait été remise, en exprime son profond regret à la Compagnie, qui charge son Secrétaire de lui en faire tenir une autre pour la remplacer.

M. le Président donne lecture d'un travail de M. de Beaucourt, intitulé : *Recherches sur Guillaume, Alain et Jean Chartier*. Renvoi du manuscrit à la Commission des Impressions.

Le Secrétaire fait part à ses collègues de deux découvertes archéologiques : l'une dans la commune de Vouvray, d'une chambre souterraine dont la construction remonte vraisemblablement aux premiers temps de la conquête romaine ; l'autre, à Condé-sur-Noireau, d'une galerie voûtée qu'on suppose être un tumulus analogue à ceux qu'on a fouillés à Fontenay-le-Marmion et à Condé-sur-Laizon. Les détails relatifs à cette double découverte seront consignés dans le n° du *Bulletin* actuellement sous presse.

**Séance du 6 décembre 1867. — Présidence de M. Dansin,  
Vice-Président.**

LIVRES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1867.

1° Note sur le manuscrit de Prudence, n° 8084, du fonds latin de la Bibliothèque impériale, par M. Léopold Delisle. Paris, 1867, broch. in-8° ;

2° Une séance de l'Académie des Palinods, en 1640, par Édouard Frère. Rouen, 1867, broch. in-8° ;

3° Rouen, ville forte, par Léon de Duranville, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. Rouen, 1867, 1 vol. in-8° ;



4° Annales de la Société archéologique de Namur , t. IX , 4<sup>e</sup> livraison. Namur , 1867 , broch. in-8° ;

5° Société archéologique de Namur. Rapport sur la situation de la Société en 1866 , par le Président Eug. del Marmol. Namur , 1867 , broch. in-8° ;

6° Transactions of the Historic Society of Lancashire and Cheshire, new series, volume V. Session 1864-65. Liverpool , 1865 , 1 vol. in-8° ;

7° Note sur l'application de la philologie à la géographie historique du Bas-Poitou, par M. Louis Duval. Poitiers, 1867, broch. in-8° ;

8° L'Institut, 2<sup>e</sup> section, septembre-octobre 1867 ;

9° Bulletin de la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne, 3<sup>e</sup> année, 1<sup>er</sup> fascicule. Meaux, 1866 ; et 4<sup>e</sup> année. Meaux, 1867, 2 vol. in-8° ;

10° Rapports de Henri Grégoire, ancien évêque de Blois, sur la bibliographie, la destruction des patois et les excès du vandalisme, faits à la Convention du 22 germinal an II au 24 frimaire an III, réédités, sous les auspices de M. Émile Egger, de l'Institut, par un bibliophile normand (Ch. Renard, membre de la Société des Antiquaires de Normandie). Caen, 1867, broch. in-8°.

Entre ces publications, le Secrétaire signale plus particulièrement à l'attention de ses collègues une *Note sur le manuscrit de Prudence*, n° 8084 du fonds latin de la Bibliothèque impériale, par M. Léopold Delisle ; — une *Rouen, ville forte*, par Léon de Duranville ; — une *Séance de l'Académie des Palinods, en 1640*, par Édouard Frère ; — et le *Bulletin de la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne* ; ces ouvrages sont renvoyés à l'examen : le premier, de M. Dansin ;

le second, de M. Puiseux; le troisième, de M. Malherbe; le quatrième, de M. Arthur Pellerin.

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS.

Mr. Peter Burke fait hommage à la Compagnie d'un magnifique rouleau chinois, couvert de riches peintures et d'inscriptions extrêmement soignées; le tout représentant, à ce qu'il semble, une pompe funèbre: ce précieux spécimen de l'art chinois provient, à ce que le donateur assure, du palais d'été de l'Empereur, pillé, comme on le sait, il y a quelques années. M. Henri Chrétien propose à ses collègues de le soumettre, pour en avoir la signification, à M<sup>gr</sup> Thomine, qui a longtemps habité la Chine et qui demeure maintenant au hameau de Mouen, près Caen. La proposition de M. Chrétien est agréée par l'Assemblée, qui lui en exprime à l'avance ses sincères remerciements.

Le Secrétaire offre 16 pièces de monnaie, appartenant les unes à l'époque romaine, les autres au moyen-âge. M. Paysant est prié de les examiner et d'en rendre compte à la prochaine réunion.

M. Gervais dépose sur le bureau un bois sculpté représentant le Christ au tombeau; cet objet, dont M. le Conservateur avait été autorisé par la Compagnie à faire l'acquisition, provient de l'abbaye du Plessis-Grimoult; ce qui surtout lui donne du prix, c'est qu'il porte sa date: 1525. — M. Gervais y joint une jolie tasse, sortie de la fabrique de Caen.

CORRESPONDANCE.

Mr. Peter Burke, qui s'était engagé à venir présider comme Directeur la séance publique annuelle de la

Société dans le courant de décembre, informe la Compagnie qu'il ne pourra pas, à son grand regret, assister à cette fête. Sa mauvaise santé ne lui permettrait pas, à cette époque, de traverser impunément le détroit. Les médecins qu'il a consultés à ce sujet lui interdisent formellement un voyage qui mettrait sa vie en péril. La Compagnie ne regrette pas moins que l'honorable Directeur ce contre-temps plus triste encore pour lui que pour elle ; elle n'en tiendra pas moins sa séance le jeudi 19 décembre. M. le Président occupera le fauteuil et lira le discours d'ouverture que déjà Mr. Peter Burke lui a fait parvenir.

M. l'abbé Cochet donne avis au Secrétaire qu'il a, au commencement de décembre, trouvé remisee dans une des galeries du Musée des Antiques de Rouen, une caisse venant de l'Exposition et adressée à la Société des Antiquaires de Normandie au chef-lieu du département de la Seine-Inférieure. Le Secrétaire priera M. l'abbé Cochet de vouloir bien, aussitôt que possible, envoyer cette caisse, qui s'est fourvoyée, à sa véritable destination.

M. Charles Renard accompagne d'une lettre d'envoi l'exemplaire qu'il offre à la Compagnie d'une réimpression faite par lui, à l'instigation de M. Egger, des curieux *Rapports de Henri Grégoire, ancien évêque de Blois, sur la bibliographie, la destruction des patois et les excès du vandalisme*, lus à la Convention depuis le 22 germinal an II jusqu'au 24 frimaire de l'année suivante. C'est un vrai service que notre excellent et modeste bibliophile aura rendu à l'histoire des lettres en France pendant notre grande Révolution.

M. Raoul Postel, qui s'éloigne de Caen pour quelque temps, prie ses collègues de vouloir bien l'inscrire sur

la liste des membres titulaires non-résidants. Cette demande est immédiatement accordée. M. Postel n'en continuera pas moins ses communications à la Société ; il prépare en ce moment pour elle un *Siège de Granville*, qu'il s'empressera de lui faire tenir aussitôt qu'il sera terminé.

Les auteurs du *Monumenta Zollerana*, recueil de documents pour l'histoire de la maison princière de Hohenzollern (8 vol. in-4° publiés de 1852 à 1861), MM. le comte Stilfried, et le docteur Maercker, conseiller intime aux Archives, et archiviste de la maison du roi à Berlin désirent échanger les exemplaires qui leur restent contre des ouvrages spéciaux relatifs à l'histoire des pays étrangers et en particulier de la France. Ils engagent les sociétés savantes qui auraient à leur disposition des publications propres à un échange de cette nature à les en informer. La Compagnie, à laquelle cette communication a été faite par l'intermédiaire de M. Alexandre Büchner, professeur d'allemand au Lycée de Caen, ne peut, et elle le regrette, profiter de cette ouverture, d'abord parce qu'elle n'aurait que des livraisons dépareillées à offrir en retour de l'important ouvrage qui lui serait concédé, et ensuite parce que son plan d'études la renferme dans un cercle de recherches qui intéressent directement la province dont elle porte le nom.

M. Lavalley-Duperroux présente deux terres cuites certainement romaines ; ce qui, à ses yeux, leur a donné une incontestable valeur, c'est qu'elles lui ont permis de constater que les Romains connaissaient déjà, pour former des compositions de cette espèce, certains procédés industriels auxquels jusqu'ici on les supposait complètement étrangers.

M. Chrétien et, après lui, M. Le Féron de Longcamp entretiennent la Société de deux publications dont ils avaient été priés de rendre compte : M. Chrétien, du t. 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> série des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie* ; M. Le Féron de Longcamp, du t. VI, deuxième partie, des *Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise*. Ces deux Rapports sont renvoyés à la Commission des impressions.

Le Secrétaire donne lecture d'une partie d'un travail considérable de M. Le Héricher sur la *Philologie des noms propres* ; la Compagnie renvoie cette œuvre à l'examen du Secrétaire, qui voudra bien en dire son avis à la Commission.

Les comptes de M. le Trésorier, soumis à une Commission chargée de les examiner, ont été approuvés par elle. La Compagnie, sur la proposition de son Président, vote à M. Hettier d'unanimes remerciements.

Avant de se séparer, l'Assemblée arrête ainsi qu'il suit le programme des lectures qui devront avoir lieu à la séance publique :

MM. Peter Burke, Directeur. *Discours d'ouverture* ; — Charma, Secrétaire : *Histoire de la Compagnie pendant l'année académique 1866-1867* ; — Cauvet : *Des trèves établies entre particuliers selon les principes du droit anglo-normand* ; — Lavalley-Duperroux : *Sur les mortiers romains vulgairement appelés ciments* ; — Trochon : *Histoire du travail normand à l'Exposition de 1867*.

**III.**

**COMPTES-RENDUS , RAPPORTS.**

*Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie ,  
3<sup>e</sup> série, t. 1<sup>er</sup>, Paris-Amiens 1867.*

MESSIEURS ,

Vous m'avez chargé, pendant votre dernière séance, de vous rendre compte du dernier volume qui nous a été envoyé par nos confrères d'Amiens. Ce volume porte sur sa couverture le titre suivant : *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.*

Vous en concluez peut-être qu'il contient des *Mémoires* ! Eh bien ! Messieurs, vous vous tromperiez ; il n'en contient aucun. Il est rempli en entier par la première partie d'un *Dictionnaire topographique du département de la Somme* (lettres A-L), dressé par le Secrétaire perpétuel de la Compagnie, M. J. Garnier, dont vous connaissez déjà le *Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de Picardie pendant les années 1861-1862 et 1862-1863* et une intéressante *Notice sur une découverte d'objets romains faite à St-Acheul-lès-Amiens, 1865.*

La méthode adoptée par M. Garnier dans son dictionnaire est celle-ci :

L'auteur prend les noms de toutes les localités de son département et les range par ordre alphabétique suivant l'orthographe usitée aujourd'hui.

Après l'indication sommaire de leur importance et de leur population, il fait suivre chaque nom de lieu d'une liste qui comprend toutes les variantes orthographiques qu'il a subies, en commençant par la plus

ancienne et en mentionnant leur date et le document où il a rencontré chacune d'elles, depuis les *Commentaires* de César jusqu'au cadastre et à la carte de l'État-Major.

Ce que j'ai de mieux à faire pour vous donner une idée de ce travail, c'est d'en détacher une page et de vous la mettre sous les yeux.

Je prends au hasard :

DAMERY, canton de Roye, 416 hab.

Domno regium. 875.

Dalmerio. 10... Benoit IX, pape. Cart. de Noyon. — 1126, Louis VII.

Damneri. 1200. Titres de St-Florent-de-Roye. — 1213.

Philippe-Auguste. *Gall. christ.*

Daumeri. 1213. Étienne, évêque de Noyon. — 1223.

Cart. St-Martin-aux-Jumeaux. — 1225. Florent d'Angest. Cart. de Fouilloy. — 1231 Geoffroi, év. d'Am. Cart. de Noyon. — 1257. Guy, châtelain de Corbie. Cart. d'Ourscamp.

Dameri. 1218. G. de Mello. Cart. de Fouilloy. — 1301.

Pouillé.

Damery. 1218. Guillaume de Mello. Cart. de Fouilloy.

—1567. Cout. de Roye. —1757. Cassini. —17 brumaire an X.

Daumeriachum. 1224. Florent d'Hangest. Cart. de Fouilloy.

Danmeri. 1259. Official de Noyon. Cart. d'Ourscamp.

Dalmereium. 1265. Jean de Tracy. Cart. de Noyon.

Dampmery. 1648. Pouillé général.

Amery. 1695. Nobiliaire de Picardie. Elect. de Montdidier, dioc. et arch. d'Amiens, doy. de Rouvroy, baill. et prévôté de Roye. Dist. du canton 6 kil., de l'arrond. 17, du départ. 38.

La méthode de M. Garnier présente cet avantage

qu'elle permet d'embrasser d'un seul coup-d'œil les modifications successives, et parfois bizarres, que l'usage, l'erreur ou la fantaisie ont infligées aux noms géographiques.

C'est ainsi, par exemple, que le lieu appelé en 1766 *Chapelle de Moreaumesnil* prend un peu plus tard, probablement sous la Terreur ou pendant les guerres de l'Empire, le nom de *Moriamini*. Les arpenteurs du cadastre actuel le remplacèrent par le nom moins lugubre de *Gloriamini* (p. 229).

Il n'est personne qui, en lisant les chroniqueurs du moyen-âge, en comparant leurs récits d'un même événement, en essayant de les suivre sur la carte, n'ait été dérouteré par ces variantes dont le nombre augmente la confusion. Des dictionnaires semblables à celui de M. Garnier, dressés dans chaque département par des hommes aussi consciencieux, jetteraient certainement la lumière sur plus d'une question historique demeurée obscure. Ce serait le complément explicatif de nos annales locales, et l'histoire générale y gagnerait d'autant.

Toutefois pour que ce but fût atteint, c'est-à-dire pour que les recherches fussent faciles, il serait désirable qu'une légère modification fût introduite dans le plan suivi par M. Garnier. Comme on l'a déjà remarqué, l'ordre alphabétique n'est observé que pour les noms en usage aujourd'hui; les anciennes formes sont rangées à la suite de chacun d'eux par ordre chronologique. Ne serait-il pas bon d'intercaler dans la liste alphabétique avec un renvoi, non pas toutes ces formes anciennes, mais celles qui s'écartent le plus de l'appellation contemporaine? Si vous feuillotez le cartulaire de Valloires, vous trouverez trois chartes de 1205, 1245 et 1248, où il est question de la ferme de Hutinangle.



Ce nom ne se trouve sur aucune carte. Vous devrez avoir recours au Dictionnaire de M. Garnier. Vous irez à la lettre H... et vous ne trouverez pas votre mot. Il vous faudra beaucoup d'inspiration pour deviner qu'il se trouve à la lettre E, sous ce mot *Enconnay*, ferme dependant de Le Boisle.

J'ajouterai que le travail de M. le Secrétaire de la Société des Antiquaires de Picardie n'aurait pu que gagner, si l'auteur l'eût fait précéder d'une notice sous forme de préface. Il aurait discuté l'authenticité et la valeur relative des sources si nombreuses où il a puisé, qu'il connaît si bien, mais que ses lecteurs connaissent beaucoup moins. Il est impossible que M. Garnier n'ait pas hésité parfois à rattacher tel vieux nom à telle ou bien à telle autre localité. Il eût exposé ses doutes et les raisons qui les ont ou dissipés ou amoindris. La publication aurait ainsi revêtu un caractère de personnalité qui lui aurait donné plus de vie et d'intérêt sans lui rien enlever, au contraire, de son très-grand mérite scientifique.

Telle qu'elle est, elle fait honneur à M. Garnier et à la Compagnie qui l'a prise sous son patronage.

Je vous propose, Messieurs, de charger notre Secrétaire de transmettre à M. Garnier nos félicitations, et à la Société des Antiquaires de Picardie nos remerciements.

H. CHRÉTIEN.

**Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, t. VI, 2<sup>e</sup> partie, 1866.**

S'il est une œuvre utile à l'histoire, à l'archéologie et à la linguistique, c'est assurément celle du modeste et laborieux chercheur, qui, courbé sur une inscription récemment découverte, travaille à en coordonner les

caractères, puis à en pénétrer le sens pour en faire jaillir des faits encore inconnus. L'historien vient ensuite s'emparer de la traduction, le philologue du dialecte inconnu jusqu'alors et reconstitué à grand-peine, et souvent, hélas ! le nom du chercheur se trouve oublié. C'est d'une découverte semblable, fort ancienne il est vrai, mais rajeunie par les discussions philologiques de savants allemands, que M. de Baecker nous entretient dans le t. VI des *Mémoires* de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise. Il nous apprend que les tables Eugubines furent découvertes, en 1444, par un laboureur sur le versant oriental des Apennins, près de la petite ville de Gubio, qui leur a donné son nom. C'étaient des tablettes de bronze, au nombre de sept, datant des III<sup>e</sup>, IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles avant l'ère chrétienne et couvertes d'inscriptions que personne ne sut déchiffrer. Ces tablettes étaient enfouies près des ruines d'un temple consacré à Jupiter Apennin. Ce ne fut qu'un siècle après la découverte que les savants se mirent à l'œuvre pour découvrir le sens des inscriptions. En 1539, une première interprétation fut donnée par Theseo Ambrogio, suivie, en 1643, d'une autre explication par Bernardin Balde. Enfin, après de nombreuses controverses et seulement en 1730, un français, Louis Bourguet, démontra que les caractères de deux de ces tables appartenaient à l'alphabet latin, et cinq autres, à l'alphabet ombrien ou étrusque. Grâce à cette donnée, les découvertes se suivirent de près ; on reconnut l'affinité des mots ombriens avec ceux du latin, du grec, du celte, et on put complètement traduire ces tables. La traduction parut, en 1789, dans l'ouvrage de Lanzi Saggio *De lingua etrusca*.

M. de Baecker trouve le caractère celte dominant dans ce dialecte, qui se ressent déjà du voisinage du *Latium* et qui est sur le point de se confondre avec le latin. Nous y trouvons les mots latins *ager*, dans *agre*, champ; *inter*, dans *anter*, entre; *Deus*, dans *Dei*, Dieu; *avis*, dans *aves*, oiseau. Sous le rapport liturgique, l'auteur du Mémoire est frappé de la ressemblance des prescriptions de ces tables avec celles édictées par Moïse, dans le *Lévitique*, et bien que les Ombriens ne soient pas encore chrétiens, il trouve dans ces invocations un sentiment profond de la divinité. Il pense même que les quatorze noms de divinités que l'on y trouve sont plutôt des indications d'attributs que des divinités ayant une existence individuelle ou personnelle, et il en voit même une preuve dans le nom de la ville d'Iguvium, ville de Dieu (*Tuta Jiovina*), qui rappelle le Jéhovah des Hébreux. Malgré ces assertions étymologiques, le monothéisme au V<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ me semble bien problématique, chez un peuple trop voisin des Romains pour ne pas en avoir plus ou moins partagé les croyances religieuses. Les Hébreux étaient bien éloignés de l'Italie pour y importer l'idée d'un seul Dieu; à moins que l'on ne voie là, avec Tertullien et les Pères de l'Église, l'œuvre du démon, qui, comme singe de la divinité, faisait imiter aux païens les cérémonies des Hébreux.

Passons de la liturgie ombrienne à la règle et à la liturgie de l'abbaye de St-Paul-lès-Beauvais, de l'Ordre de St-Benoît, dont la fondation remontait au XI<sup>e</sup> siècle. Cette règle, d'après M. Deladresse, était du reste, à peu de nuances près, celle des autres couvents de Bénédictines. Les religieuses se divisaient en deux classes, les religieuses de chœur et les sœurs converses obéissant

toutes à la haute direction d'une abbesse, nommée dans le principe par les religieuses et, après le Concordat de Léon X et de François I<sup>er</sup>, par le roi. L'abbesse portait la crosse abbatiale et avait toute l'administration spirituelle et temporelle du monastère. La prieure la secondait et la remplaçait en son absence ; elle était elle-même suppléée par une sous-prieure et assistée d'un Conseil spécial de quatre religieuses appelées *Discrettes*, qui administraient les affaires peu importantes de l'abbaye. Les grandes questions étaient déferées au Chapitre du Grand-Conseil, composé de toutes les religieuses de chœur. M. Deladresse nous initie ensuite aux cérémonies qui accompagnaient la vêtue et un an après la profession. Il énumère, avec complaisance, les nombreuses formalités dont cette cérémonie était précédée pour bien constater la vocation de la future religieuse. Il nous montre enfin la professe, après avoir énoncé plusieurs fois sa volonté de se consacrer exclusivement à Dieu, prononçant solennellement ses vœux sur le drap mortuaire étendu sur le pavé de la chapelle et se relevant au chant du *Veni Creator*, qui succède à l'appareil de la mort. Comme dans les autres couvents de Bénédictines, la vie des religieuses de St-Paul-lès-Beauvais se passait surtout en prières. Quant au temporel, l'abbaye possédait, avant 1482, trois bénéfices desservis par trois chapelains nommés par l'abbesse ; mais, en 1482, ces bénéfices furent réunis aux autres revenus de l'abbaye, et les charges de leur office furent remplies par des prêtres choisis par l'abbesse. Quelques-uns même embrassaient la règle de la maison et étaient considérés comme des frères par les religieuses. L'abbaye était seigneur temporel de plusieurs localités et à ce titre avait une justice, bailli, lieutenant-général,

procureur, huissier et sergent. Les revenus, qui n'étaient au XV<sup>e</sup> siècle que de 15,000 livres environ, étaient, en 1791, de 48,462 livres, déduction faite des charges.

Le monastère était situé au centre du village de St-Paul, près Beauvais, et se composait d'un enclos de 42 arpents. Les bâtiments réguliers étaient vastes. L'église, de style roman tertiaire, datait, comme la restauration de l'abbaye, de la fin du XI<sup>e</sup> siècle. L'ogive y apparaissait, ainsi que l'attestent encore les restes mutilés du portail à triple baie, seul vestige de ce monument. Le maître-autel, situé dans le chœur proprement dit, était un riche ouvrage du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle enrichi de marbres rares. Cinq chapelles garnissaient l'abside. De tout cela, il ne reste guère que quelques débris du portail et quelques chapiteaux pour la plupart veufs de leurs colonnes.

L'histoire des abbayes est une mine de souvenirs inépuisable et fort peu explorée encore. Les cartulaires, outre qu'ils renferment presque tous les faits importants des histoires locales, nous font connaître beaucoup d'usages souvent naïfs, toujours intéressants, qui, sans les religieux, seraient aujourd'hui complètement oubliés et perdus pour nous. C'est grâce à un cérémonial manuscrit de la royale abbaye de St-Lucien près Beauvais, de 1759, que M. l'abbé Eugène Müller nous fait assister aux cérémonies abbatiales et nous montre quels étaient les rapports des Bénédictins de St-Maur de cette abbaye avec le clergé de Beauvais. Nous y voyons les religieux dans l'austérité de leur costume, se porter processionnellement, le troisième jour des Rogations, à la cathédrale et les chanoines leur rendre, le même jour, leur visite à la royale abbaye. Nous voyons que les religieux assistaient au service funèbre des évêques et des cha-

noines, et que d'autre part et comme pour reconnaître leurs bons procédés, le chapitre envoyait au couvent, le 23 juin, onze cierges de cire qui brûlaient pendant les offices à la chapelle de St-Jean-Baptiste. Nous voyons enfin les religieux de St-Lucien descendre vers Beauvais à la première et solennelle entrée des évêques nouvellement élus, et le prieur, après avoir échangé avec le prélat quelques paroles de félicitation en latin, le conduire à l'autel d'où il répandait les prémices de ses bénédictions. La tourmente qui a détruit les abbayes a aussi emporté tous ces usages. Il ne nous reste plus qu'à regretter, avec M. l'abbé Müller, non-seulement la royale abbaye de St-Lucien, bâtie par Chilpéric, mais encore ces imposantes abbayes et ces splendides basiliques que nous devons à la piété de nos pères et dont il ne reste plus aujourd'hui que des ruines.

LE FÉRON DE LONGCAMP.

#### IV.

#### NOTES , COMMUNICATIONS.



##### *Bellême.—Age antéhistorique.*

Depuis quelques années, à plusieurs reprises, nous avons entretenu nos concitoyens de la province du Perche de découvertes entreprises pour élucider leur histoire. Ces documents nouveaux n'ont pas été recherchés dans de vieux titres, comme nous l'avons fait en d'autres occasions dans les parchemins oubliés sous la poussière des bibliothèques privées ou publiques, à grands efforts d'attention et de persévérance; nous sommes allés les

chercher dans les entrailles de la terre, cette fidèle conservatrice. Ces témoignages de notre histoire sont authentiques ; ils sont complets comme au premier jour ; ils ne trompent point ; ils ne mentent pas. Impossible d'avoir des témoins plus véridiques des mœurs de nos aïeux. Nous savons par eux leur état social sous l'administration romaine. A défaut de libertés politiques, Rome donnait à ses vaincus, en dédommagement, le confortable, le bien-être matériel dont elle jouissait, le luxe même : les riches et élégantes poteries de St-Ouen-de-la-Cour le proclament hautement. Nous apprenons aussi par nos auteurs, sans déguisement et sans fard, ce qu'était la vie simple, grossière, pauvre de la génération celte qui précéda la génération gallo-romaine.

Voici donc deux âges retrouvés, caractérisés par des témoignages précis : les ustensiles dont se servaient les populations dans la vie privée, les armes dont elles usaient pour la défense et l'attaque.

En plus de ces deux âges si divers, nous découvrimus postérieurement l'âge lacustre, ce quelque chose si éloigné de notre civilisation, mais qui la prépare ou la termine ; enfance ou décadence de l'art et de la société. Lequel des deux ? L'un et l'autre, sans doute. Notre désir, en interrogeant ces vieux et respectables débris, était de leur faire avouer leur âge ; ceux que nous avons découverts étaient-ils le premier jet, le bégaiement enfantin de la pensée humaine ? Était-ce l'agonie, au contraire, de l'effort humain, rendant le dernier soupir sous la pression des événements politiques, de la barbarie et de la misère mérovingienne ? Nous ne savons.

Pour compléter le cercle des âges dans notre pays de Bellême, nous avons réussi à trouver le dernier

anneau de cette chaîne, et aujourd'hui nous sommes en mesure de parler d'un autre âge, le plus ancien de tous, tellement ancien, que la science a refusé de lui assigner une place ; à défaut de désignation possible, elle se contente de l'appeler âge antéhistorique ; antéhistorique, en effet ; car de ce temps ne subsiste aucune trace écrite ; la tradition elle-même se tait.

Les témoins, tout fraîchement découverts, de cet âge si ancien sont vingt-trois silex. Sur ces silex, aucune trace d'art, autre que la coupe ; rien qui indique quelque civilisation ; au contraire, preuve manifeste de la plus absolue barbarie. Au temps où ces silex furent taillés pour recevoir une destination, l'homme différait-il beaucoup de la brute, de l'animal qui complot une ruse pour attirer, saisir sa proie et la dévorer ?

Au temps où ces silex furent taillés, l'homme naissant à la vie, usant, à la manière de l'animal, de ses ongles, de ses dents, pour se nourrir, chercha dans sa pensée le moyen d'accroître sa puissance, d'être un peu moins embarrassé pour se repaître. Le silex fut remarqué, puis taillé : alors l'homme eut une arme, la première de toutes ; il fallut des flèches pour que l'arme se perfectionnât ; mais le premier pas était fait. Le caillou est commun dans la nature ; il est dur ; son tranchant s'érousse moins que celui des calcaires et autres ; le choix était bon : il eut des fabriques d'armes de silex. Une prompte réflexion apprit que le silex taillé en couteau, ou angle, était plus utile : il y eut donc des fabriques de couteaux, de lances et autres formes nécessaires. Nos silex sont les produits de cette pensée ; ils datent de cette époque première : voilà en quoi git l'intérêt de leur rencontre chez nous, à Bellême.

Un seul de nos silex a la forme de serpette ; un autre



en est l'opposé, c'est-à-dire qu'il a le tranchant convexe ; nous croyons ces formes rares. Elles avaient leur genre d'utilité qu'il serait oiseux d'expliquer.

Mes silex taillés diffèrent beaucoup de volume et de façon ; cependant, on distingue de suite qu'une pensée unique a présidé à leur confection. En effet, chez tous on rencontre la similitude que voici :

L'une des faces est plate, taillée d'un seul coup, sans hachures supplémentaires, un peu incurvée, parfois avec une légère ondulation. La face opposée est au contraire saillante, à deux arêtes longitudinales, très-accentuées ; parfois une seule arête existe ; la serpette, le couteau convexe n'en portent qu'une. Le deuxième côté est toujours moins parfait que le premier ; car si le premier est d'une netteté complète, l'autre a des raccords nombreux, indiqués par de petites taillades. Du reste, à leur manière, ces instruments sont des chefs-d'œuvre d'art, quand on réfléchit à la difficulté d'exécution et à l'absence absolue des outils que postérieurement l'industrie a créés. Aujourd'hui, nos ouvriers, malgré leur habileté, leur abondante variété de marteaux, seraient bien embarrassés pour reproduire nos silex taillés. La tentative vient d'en être faite, mais sans aucun succès.

A dire vrai, tous mes silex taillés n'ont pas la même perfection d'exécution. Le travail de façonnage en est énormément difficile : moitié de nos silex sont imparfaits ou manqués ; étonnons-nous qu'il y en ait autant de réussis ; les plus imparfaits défieraient l'adresse de nos meilleurs ouvriers. Quel a été le procédé de confection ? L'habileté seule de la main, du coup de silex contre silex. Il ne devait pas exister d'autre procédé. Expliquera ce mystère qui pourra.

Nos cailloux taillés du pays de Bellême ne sont pas les seuls existant au monde : on en trouve dans les musées , dans les cabinets d'amateurs. Le palais de l'Exposition universelle, galerie de l'Histoire du travail, en offre de nombreux spécimens. Quand nous les comparons avec les nôtres , nous n'y trouvons aucune différence ; c'est la même nature de silex, la même forme, la même taille. Ceux de l'Exposition sont plus volumineux que ceux de Bellême , sans doute parce qu'ils ont été choisis dans une provision plus abondante. Nous possédons d'autres silex provenant du Grand-Pressigny et d'un volume pareil à ceux du Champ-de-Mars ; mais nous prétendons ne mettre en évidence que ceux de notre sol percheron , de même que, dès le début de ce travail, nous avons restreint notre rôle d'historien aux limites de la patrie percheronne. Les produits divers de notre cabinet, gallo-romains, celtes, lacustres , antéhistoriques, quoique les similaires de ceux de l'Exposition, leur sont inférieurs par la grandeur. Moins heureux, nous n'avons pas eu la faculté du choix. Les beaux lacustres du docteur Constant, de Neuchâtel (Suisse), dépassent les nôtres ; mais c'est même pâte, même forme, même ornementation.

Ayant à cœur de connaître tout le prix de notre collection, nous avons visité le château de St-Germain-en-Laye , cette vieille habitation de Louis XIV, restaurée par la munificence impériale et utilement affectée à la destination de musée archéologique, à défaut d'autre destination possible. Dans ce palais, on trouve classées les admirables collections de MM. Boucher de Perthes, cet heureux investigateur ; celles de Christy, ainsi que les dons généreux du roi de Danemarck. L'émerveillement est grand, en vérité, devant toutes ces antiquités les plus

reculées, recevant une hospitalité impériale dans cet antique palais revenu, intérieurement du moins, à la fraîcheur de sa jeunesse. Eh bien ! là, comme au palais de l'Exposition, nous avons été heureux de trouver exactement les similaires de nos produits de Bellême : âge de pierre, lacustre, âge antéhistorique ; moins la grandeur, c'est mêmes matière, destination, forme et taillage.

Les produits antéhistoriques dont nous entretenons la Société des Antiquaires de Normandie, pour la remercier de l'honneur qu'elle nous a fait de nous admettre dans son sein, ont tous été trouvés sur l'une des pointes occidentales de la butte d'Apremont, canton de Bellême, dans un mélange abondant de cailloux, évidemment accumulés en ce lieu par l'un des courants diluviens, puis arrêtés par un soulèvement du sol. Ces silex taillés stationnent là depuis des mille ans ; quelques-uns portent une couche calcaire siliceuse, comme les galets, leurs voisins. La main humaine les a-t-elle façonnés avant le dernier déluge, en admettant que l'homme soit antérieur à ce dernier déluge, ce que nous croyons ; ou bien, la main humaine les a-t-elle façonnés postérieurement au dernier déluge, alors que la race humaine avait à se recréer, se multiplier, se propager, passer par toutes les détresses d'une civilisation naissante ? Les deux hypothèses sont admissibles.

Ce que nous désirons établir est ceci :

Le cycle des ères archéologiques pour Bellême est aujourd'hui complet ; l'histoire politique de cette châtellenie a été tentée plusieurs fois depuis deux siècles et demi ; avec des matériaux enlevés au sein de la terre que nous avons pu collectionner, nous avons tracé une autre phase de son histoire que nous estimons non moins curieuse, non moins instructive. Nous serons heureux si

nous avons pu jeter quelque lumière sur cette phase jusqu'ici laissée dans l'ombre.

Rendons à César ce qui appartient à César, et justice à tous. Livré à nos propres forces, la tâche que nous avons entreprise et accomplie depuis plusieurs années eût été rendue impossible sans une collaboration active. Deux qualités sont en effet nécessaires pour suffire au travail auquel nous nous livrons : des jambes solides et des yeux clairvoyants ; la vieillesse accomplissant son œuvre nous a en partie supprimé les unes et les autres. Nous avons recouru aux auxiliaires. Le hasard et une invitation impériale sont cause de la première découverte ; les autres ont suivi. L'attention une fois fixée sur la première découverte, plusieurs ont été empressés d'apporter leur pierre à l'édifice général. Nous nous faisons un doux devoir de déclarer ce que nous devons de gratitude à nos aides, notamment à M. Madelin, maire de St-Ouen-de-la-Cour, et à son neveu, M. Dutheil : c'est à ce jeune homme que nous sommes redevable de nos meilleures haches celtiques et de la totalité de nos silex taillés. Le mérite à nos yeux est d'autant plus grand qu'il a fallu des recherches persévérantes, excessives pour réunir tant de pièces précieuses. Et cependant, ce jeune homme, pour découvrir tous ces objets, n'a eu d'autres moyens que sa charrue, sa pioche, sa pelle, son attention et sa volonté obstinée. Qu'il reçoive ici notre témoignage public de gratitude. Ce serait manquer à un devoir que de ne pas l'associer à notre œuvre.

La butte d'Apremont renferme dans ses flancs de plus nombreux témoins de l'âge antéhistorique. Ils seront mis au jour si un travail d'intérêt public attaque profondément cette masse de terre ; si un ingénieur, ayant conscience de ses devoirs, surveille les objets amenés à la

du curé de 1729, et la constatation du prix moyen de chacun des objets composant les dimes avec le chiffre de chacune des dépenses.

Veillez agréer, Monsieur et cher Collègue, la nouvelle assurance de mes sentiments respectueux et sincèrement dévoués.

Victor CHATEL.

« Declaration que donne a nos seigneurs de l'assemblée du Clergé de France, qui sera tenue en l'année 1730, et a Messieurs du Bureau du dioceze de Bayeux, Jacques Radulph prestre curé de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Vaucongrain, des biens et revenus de la dite Cure, pour satisfaire a la deliberation de l'assemblée generale du Clergé de France, du 12 décembre 1726.

Le collateur du benefice sont Messieurs les Benedictins Reformez de St-Vigor de Bayeux.

Le benefice de cette paroisse consiste en seigle, sarrazins, avoines et pois, scavoir vingt cinq boeseaux de seigle, estimé année commune a vingt cinq sols le boeseau, ce qui produit 34 liv. 5.

Vingt cinq boeseaux d'avoine, estimé année commune quinze sols le bosseau, ce qui fait 18 liv. 15.

Quinze boeseaux de sarrazin, estimé année commune, dix-huit sols le bosseau, ce qui fait 13 liv. 10.

Deux boeseaux de pois estimé quinze sols, ce qui fait 1 liv. 10.

Le tout faisans la somme de soixante et quatorze liv.

#### Menues et vertes dixmes.

Les menues et vertes dixmes peuvent produire scavoir :

Les laines et agnaux, 1 liv. 5.

Les chanures deux liures....., 4 c.

Des pommes , la valeur d'un tonneau de cidre , estimé à trente liures, cy 30 liu.

Des poires , la valeur d'environ trente boeseaux , estimées, année commune, sept sols six deniers le boeseau, ce qui fait 11 liu. 5.

Pour les dixmes des bois sont estimées, année commune, quarante liures, cy 40 liu.

#### Obits fondez.

Deux pièces de terre en plant, lune separée de l'autre contenant chacune deux vergées, le tout de la donation des seigneurs et dames de ce lieu, dont je nay peu decouvrir les titres ny ay pu en auoir connoissance lesquelles peuuent valloir vingt liures de rente sur quoy il y a deux messes chaque semaine, une le mercredy et l'autre le vendredy et un *Libera* après la messe paroissiale des dimanches et festes de toute l'année. De plus il y a dix liures quatorze sols de rente, le tout de la donation de Michel des Rotours, uiuant escuyer, seigneur et patron du Sac, a Vaucongrain, par contrat passé à Argentan, par deuant Guillaume Boscher, tabellion, le septième jour de juin, mil six cens cinquante deux, dont il y en a 3 liu. 11 s. 4 d. pour le s<sup>r</sup> Curé, 3 liu. 11 s. 4 d. pour les obitiers, et les trois autres liures onze sols quatre deniers pour les tresoriers dudit lieu.

Pour les décimes ordinaires et extraordinaires et la subuention, jay payé la somme de uingt-sept liures deux sols, 27 liu. 2 s.

Pour l'entretien et reparation du cœur de leglise et du presbitaire, la somme de quarante liures, 40 liu.

Pour les aumônes aux pauvres, la somme de vingt liures, 20 liu.

Pour fournir pain, vin, linges et autres choses nécessaires au service divin, vingt-sept liures dix sols, 27 liu. 10 s.

Pour gages et entretien d'un uallet, sans parler de sa nourriture, la somme de quarante liures, 40 liu.

Ainsy payant la somme de cent cinquante quatre liures douze sols sur celle de cent cinquante huit liures huit sols ; juger combien se monte le reste du benefice. Il ne me reste pour faire faire la recolte que la somme de huit liures seize sols.

Il est a remarquer, Messieurs, que cest le moindre et le plus petit benefice de tout léueché de Bayeux. De sorte que je me trouue reduy a la condition dun fermier qui tient une terre a ferme, qui soblige de payer son maître, de se nourir et entretenir avec sa famille sur la ferme.

Nous soussigné, Jacques Radulph, prestre, curé de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Vaucongrain, certifions et atestons la presente declaration veritable sous les formes portées en la deliberation de lassemblée generale du clergé de France du 12 decembre 1726, de laquelle declaration nous auons remis le present double à M. le Curé de Notre-Dame, archiprêtre official de Caen, syndic du dioceze, declarant au surplus sous les mesmes peines que nous nauons omis aucun des biens de ladicte cure, en foy de quoy nous auons signé.  
Fait ce vingt et un may mil sept cens vingt neuf. »

Jacque RADULPH.

V.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES, FAITS DIVERS.

---

*Le Comité archéologique de Senlis à M. le Président  
de la Société des Antiquaires de Normandie.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La ville de Senlis, dont l'existence remonte au-delà de la conquête de Jules César, conserve de précieux restes de son antiquité ; elle possède, en outre, de beaux édifices religieux ou civils du moyen-âge ; mais ce qui excite aujourd'hui particulièrement l'intérêt et la curiosité des archéologues, ce sont ses arènes. Ce monument, dont il y a deux ans à peine on soupçonnait l'existence, se montre déjà avec des proportions grandioses qui font désirer le moment où il sera complètement mis au jour. Le Comité archéologique de Senlis, qui a pris cette œuvre à cœur, tient à la mener à bonne fin. Grâce aux secours et aux subventions qu'il a obtenus jusqu'ici et à ceux qu'il espère encore obtenir, il ose se flatter de pouvoir bientôt offrir aux savants un monument des plus curieux et qui mérite bien d'être visité.

Voici comment il se présente aujourd'hui : c'est une vaste enceinte elliptique, orientée de l'est à l'ouest et creusée dans le sol à une profondeur d'environ 6 mètres. Le mur du *podium*, qui entoure l'arène proprement



dite, s'élève à une hauteur régulière de 4 m. 50 c. et est bâti en grosses pierres, dont quelques-unes ont plusieurs mètres de longueur. Ce mur était couronné d'une corniche, dont il ne reste que quelques pièces. Au-dessus du *podium* s'étagent les gradins jusqu'à la surface du sol supérieur. On aperçoit encore quelques traces de leurs assises en pierre.

On arrive sur le champ de l'arène par une vaste entrée de 4 m. 50 c. de largeur, dont les murs latéraux, construits en pierres de moyen appareil, sont parfaitement conservés. Avant de déboucher dans l'enceinte, à 3 mètres du *podium*, on trouve, à droite et à gauche, deux chambres de dimension et de forme différentes. La première est un carré-long, communiquant par son extrémité à un couloir qui conduit à l'arène; ce couloir est couvert, comme l'était aussi la chambre, de vastes dalles plates. La seconde chambre, s'ouvrant en face de la première, était voûtée; les reins de la voûte sont conservés d'un côté et soutiennent les gradins; un couloir met aussi cette pièce en communication avec l'arène.

Arrivé auprès du *podium*, on remarque, à droite et à gauche, deux escaliers, composés de sept ou huit degrés formés chacun d'une seule pierre et donnant accès sur la plate-forme, où venaient se ranger les fonctionnaires et les personnages marquants de la cité.

En suivant les gradins et en se dirigeant vers la partie occidentale du monument, on rencontre, à environ 30 mètres de la grande entrée, une galerie d'accession qui représenterait assez bien un grand vomitoire. Elle est creusée dans le sol, à une profondeur d'environ 2 mètres et offre une largeur de 4 m. 70 c. Les murs latéraux sont revêtus d'un moyen appareil bien caractérisé; un certain nombre de moellons sont

chargés de stries en arêtes. Cette galerie, venant de l'extérieur et arrivant aux gradins, est traversée par un couloir circulaire assez large qui se prolonge de chaque côté à une distance de 11 m. 50. Là, on se trouve en face d'un mur qui forme un angle droit avec le mur latéral extérieur; et, par une baie qui s'ouvre à gauche, on débouche dans les gradins supérieurs.

En reprenant la galerie d'accession, à partir de la jonction du couloir, et en descendant vers l'arène, on arrive bientôt sur de larges dalles plates se succédant en gradins peu élevés et aboutissant au-dessus d'une chambre, sur laquelle déjà on a risqué plus d'une hypothèse et fourni d'ingénieuses explications. Cette pièce, que l'on a désignée sous le nom de *sacellum*, a 2 mètres de hauteur et 3 mètres de largeur. Sur le mur du fond s'ouvrent trois niches cintrées; sur chacun des murs latéraux se trouvent également deux niches. Toute la surface des murs et des niches était recouverte d'un enduit blanc très-fin et très-mince, sur lequel on voit encore de nombreuses traces de peinture d'un beau rouge vif. On sort de cette chambre pour entrer de plain-pied dans l'arène. On voit alors le mur du *podium* se continuer vers l'ouest, et les gradins, interrompus par la galerie d'accession, s'étagent, comme précédemment, jusqu'à la surface du sol. Aujourd'hui, on est arrivé aux murs d'une seconde grande entrée correspondant à celle dont on a parlé au commencement de cette notice. Nous sommes donc parvenus à dégager la moitié du monument.

Les fouilles ont amené une quantité d'objets de tout genre que l'on a recueillis avec soin et déposés dans un musée. Ce sont des fragments d'armes, des clefs, des pièces en fer qui ont dû servir à la charpente; beau-

coup d'objets en bronze, comme boucles, fibules, styles, aiguilles, fragments de coupes, débris d'ornements, beaucoup d'épingles à cheveux, en os; des débris céramiques de toutes les formes et de toutes les couleurs, parmi lesquels on remarque un certain nombre de tessons de la poterie rouge dite de Samos, où l'on peut admirer de beaux reliefs. On a ramassé aussi une vingtaine de fragments de poterie bronzée, dont l'éclat métallique est remarquable; plusieurs statues mutilées, des tronçons de colonnes, des bases, des chapiteaux décorés de feuilles imbriquées. On a recueilli, en outre, un grand nombre de médailles dont plus de cent vingt ont été classées; elles forment une série qui part d'Auguste et arrive jusqu'à Gratien.

Les Arènes de Senlis, dont on vient d'essayer de donner une faible esquisse, ont attiré l'attention de l'Empereur, qui a bien voulu en examiner le plan et prendre connaissance des travaux. Plusieurs délégués des Ministères des Beaux-Arts et de l'Instruction publique sont venus pour visiter le monument et ont rédigé un rapport. A la suite de ces visites, des subventions ont été allouées au Comité archéologique pour venir en aide à ses ressources insuffisantes. Au mois de juillet dernier, le Congrès archéologique de France, à l'occasion de cette découverte, a tenu dans notre ville sa 33<sup>e</sup> session.

Nous vous invitons, Monsieur, aussi bien que les Membres de la Société dont vous êtes le Président, à honorer de votre visite les Arènes de Senlis, qui peuvent être considérées, à cause de la courte distance et de la facilité des communications, comme se trouvant dans la banlieue de Paris.

*Le Président du Comité archéologique de Senlis,*

**MAGNE.**

— On vient de découvrir dans la commune de Vouvray, sur les dépendances du château de Roches, appartenant à M<sup>me</sup> Emile Coitreau, une chambre souterraine dont la construction remonte vraisemblablement aux premiers temps de la conquête romaine. C'est une espace carré, entouré de murs parfaitement conservés, et pouvant mesurer 4 mètres sur chaque face. Dans un des angles se trouve une galerie droite, à laquelle venait probablement aboutir un escalier dont il ne reste toutefois aucune trace.

Était-ce un lieu destiné ordinairement à la sépulture des habitants de la villa construite en cet endroit? Les trois niches en briques ménagées dans l'épaisseur des murs peuvent le faire supposer; et, dans cette hypothèse, elles étaient destinées à recevoir des urnes contenant les cendres des morts, suivant l'usage de cette époque.

On a retiré des fouilles environ 200 mètres cubes de cendre. Un vaste incendie aurait donc consumé l'habitation; puis on aurait jeté les cendres dans ce trou, qui ensuite fut recouvert de terre. Ces cendres ont été tamisées avec le plus grand soin, et cette opération a fait retrouver beaucoup d'objets très-curieux: une hache en silex merveilleusement polie, des morceaux d'obsidienne, des os travaillés, qui ont pu être des sifflets, peut-être des manches de couteaux ou de poignards, peut-être aussi de simples hochets d'enfants; des ossements humains, des bois de cerf et de chevreuil, des cornes d'auroch et d'autres animaux; des débris de vases rouges dont la pâte est d'une grande finesse et qui sont décorés de dessins très-soignés, représentant des scènes de sacrifices, des oiseaux, des fleurs; beaucoup d'autres débris de poteries plus com-

munes, de couleur rouge ou noire ; les noires sont de beaucoup les plus nombreuses ; des poinçons, des aiguilles, des épingles à cheveux, un disque de jeu en os ; des pendeloques de colliers de différentes formes, en bronze, en os, en verre ; des pointes de lances et de flèches ; des fragments de lacrymatoires, de fibules, de bracelets ; une centaine de monnaies de bronze de divers empereurs, principalement de Marc-Aurèle, de Constantin, des Gordiens, etc., etc. ; il y en a de très-bien frappées, et la plupart sont bien conservées ; des clous, des ferrements de toute sorte, une crémaillère, une houe absolument semblable à celle de nos jours, avec le bois qui lui servait de manche, des défenses de sanglier, des tuyaux de chauffage, etc., etc.

On a aussi trouvé un fût de colonne en pierre et un chapiteau. Deux fragments d'enduit portent des traces de peinture. Tout cela permet d'espérer que les nouvelles recherches qui sont projetées feront découvrir dans le même champ d'autres constructions, ou tout au moins la suite de l'étage souterrain dont on vient de découvrir une partie. Les fouilles archéologiques de Roches offrent cet intérêt tout particulier, que trois âges se trouvent représentés dans les objets exhumés.

*L'Union de la Sarthe*, 8 octobre 1867.

— Un fait qui peut avoir de l'intérêt pour les archéologues vient de se produire à Condé-sur-Noireau (Calvados). Une voiture qui transportait des récoltes, au-dessus du champ de foire, au lieu dit les *Carrières*, a fait fléchir le sol sous le poids de sa charge et l'une de ses roues s'est trouvée engagée dans un trou profond de plusieurs pieds. On a allégé la voiture de sa charge, et en la

dégageant de l'excavation qu'elle avait occasionnée, on a reconnu que cette excavation était voûtée par un travail de maçonnerie fort grossière dont le ciment, d'une couleur blanchâtre, n'avait pas la consistance du ciment employé par les Romains dans leurs travaux, ni de celui que l'on trouve dans les constructions du moyen-âge. Ce ciment, mêlé de sable ou de petits cailloux, paraît être formé de terre glaise ou de vase. Quelques personnes se sont aventurées sous la voûte et ont reconnu, en déplaçant des pierres, que cette voûte s'étendait plus avant sous le sol. La chambre ou galerie offre la forme d'un ovale, dont une extrémité regarde le levant et l'autre le couchant. L'espace de terrain où se trouve cette chambre souterraine est visiblement abaissé et offre en cet endroit, dans un espace d'environ 30 à 40 mètres carrés, une dépression assez remarquable. Aucune tradition, aucun souvenir ne se rattache à cette localité. Il paraît qu'on va enlever la terre qui obstrue le sol de cette galerie, et rechercher si quelques ossements n'y seraient point mêlés. Il est probable que cette excavation est un tumulus gaulois, semblable à ceux qu'on a trouvés à Fontenay-le-Marmion et à Condé-sur-Laizon.

*Notice sur la découverte du tombeau de Bedford à la cathédrale de Rouen.* — Le succès obtenu par la découverte de la statue de Henri-le-Jeune m'encourageait à une autre recherche. Je savais par l'histoire que le célèbre Bedford, régent de France, mort au château de Rouen le 14 septembre 1435, avait été inhumé le 30 dans le sanctuaire de la cathédrale. Son tombeau, en marbre noir, occupa longtemps, du côté de l'Évangile, l'arcade qui fait face à la chapelle de saint Pierre et de

saint Paul. Une plaque de cuivre, dessinée par Dugdale, était fixée à l'un des piliers de la travée. L'inscription apprenait aux passants que là gisait « très-hault et très-puissant prince Johan de Lancastre, en son vivant régent le roialme de France, » connétable d'Angleterre, duc de Bedford, d'Anjou et d'Alençon, comte du Maine et de Richmond, de Kendale et d'Harcourt.

Le mausolée de marbre, déjà mutilé par les calvinistes en 1562, avait été entièrement détruit par les chanoines, de 1734 à 1736. L'inscription, qu'on a vue encore dans la bibliothèque du Chapitre en 1752, fut probablement détruite en 1793.

Je savais d'ailleurs, à n'en pas douter, par une inscription émanée de l'abbé Terrisse et placée derrière le maître-autel, que « ad dextrum altaris latus » reposait « Joannes, dux Bedfordiæ, Normaniæ prorex. »

Je fouillai donc à l'endroit indiqué. Arrivé à 95 centimètres du sol actuel, je rencontrai un cercueil en plomb laminé qui, sans aucun doute, était celui que je cherchais.

Ce cercueil était placé à 95 centimètres du pavage actuel du chœur, lequel date de 1736. La tête, un peu plus haute que les pieds, était contiguë à la deuxième colonne nord du sanctuaire. Le sarcophage, orienté est et ouest, longeait le large mur de pierre qui soutient la grille de fer du sanctuaire. Il était à 70 centimètres de cette grille elle-même, longue de 2 mètres 50. Il occupait la majeure partie de la seconde travée septentrionale qui fait face d'un côté à la chapelle de saint Pierre et de saint Paul; de l'autre, à la partie du maître-autel que l'on nomme *Cornu Evangelii*. Son épaisseur est de 1 à 2 millimètres. Il est plus étroit aux pieds qu'à la tête. Sa hauteur approximative varie de 20 à 25 centimètres.

Sa largeur aux pieds est de 20 centimètres, et à la tête de 25 au moins. Primitivement il était enveloppé dans un coffre de bois de chêne, qui dut être épais de 3 à 4 centimètres, à en juger par les clous qui ont été recueillis. La chape de plomb qui formait le cercueil avait été effondrée par le tassement des matériaux du pavage. Cette brisure se remarquait surtout depuis la tête jusqu'aux genoux ; elle était telle dans la partie des cuisses qu'un fémur en était sorti ; c'était évidemment le résultat d'un accident fortuit plutôt que d'une cause volontaire et préméditée. Ce qui prouverait d'ailleurs que le sarcophage n'avait jamais été fouillé ni ouvert, c'est que le bois du coffre entourait encore partout l'enveloppe métallique.

L'ensemble de la sépulture étant dégagé dans toute sa longueur, je fis l'inspection des ossements, mais seulement depuis le col du fémur jusqu'à la tête, remarquant, non sans quelque surprise, qu'aucun objet de métal n'accompagnait le corps, qui était couché sur le dos. Les mains m'ont paru croisées sur l'abdomen ; c'est là, en effet, que se sont trouvées les phalanges. Aucune des vertèbres, ni aucune des côtes n'avaient bougé. La tête était parfaitement intacte. La mâchoire inférieure était encore adhérente à la mâchoire supérieure. Les ossements étaient noirs ; ce qu'il faut attribuer sans doute à l'embaumement. La tête, dont la face était tournée vers le ciel, était enveloppée d'une croûte de pâte qui avait bien 2 centimètres d'épaisseur. Dans cette pâte se voyaient parfaitement des cheveux noirs et un peu roulés. Mesurée avec soin, quoiqu'à la hâte, la tête a donné les dimensions suivantes : largeur du front, 13 centimètres ; profondeur du crâne, 21 centimètres. Tous les ossements qui ont été extraits annonçaient une



taille élevée et une force considérable ; les côtes, les vertèbres, les bassins et les fémurs étaient surtout remarquables. Le long des jambes jusqu'aux pieds, un sondage a été pratiqué avec la main pour s'assurer si aucun vase n'existait à l'extrémité du corps. Dans cette partie du corps, aucun ossement n'avait été dérangé de sa place. Sur la poitrine, une bandelette d'étoffe blanche, fine et légère (soie ou linon) dut former une croix sur le suaire. Le suaire avait disparu ; mais la bandelette blanche, large de 4 à 5 centimètres, était parfaitement conservée. Cette bandelette de lin contenait, par centimètre carré, 33 fils de chaîne et 39 de trame ; les fils de la trame sont trois fois plus fins que ceux de la chaîne ; on les fait aujourd'hui d'égale grosseur. Ce qui a frappé le plus dans l'inspection de cette sépulture, c'est l'énorme quantité de pâte noire qui enveloppait les ossements. Il dut entrer dans cet embaumement une grande quantité de mercure : on en remarquait de petits ruisseaux, là où la pâte était aussi en plus grande quantité, au fond du cercueil. Cette pâte, analysée par M. Girardin, se composait de chaux, de résine et d'un amalgame mercuriel.

Aucun objet d'art n'avait été déposé dans la tombe ; on peut en conclure que ni l'anneau royal ni l'épée de Bedford ne sont restés en France.

Ce fut pour nous la matière d'une grave réflexion que de retrouver dans le même sanctuaire les deux points extrêmes de notre histoire. Henri et Richard représentent en effet le plus grand épanouissement de la puissance normande ; Bedford, au contraire, rappelle la plus profonde humiliation que la France, et Rouen en particulier, aient eu à subir de la part de l'étranger.

L'abbé COCHET.

(*Revue de la Normandie*, 30 novembre 1867.)

— On lit dans l'*Observer*, du 3 novembre 1867 :

*Public Gallery of Art for Liverpool.* — At the last Mansion House dinner, *Mr. Godwin*, speaking of the great need there was for public collections of works of art in our provincial towns, said in most French towns, as at Rouen, *Caen*, Lyons, Lille, and Bordeaux, there were galleries of art to which the public had free access; it was surely not creditable to us — it was not wise even commercially — that, with the exception of those in the three capitals, no such collections were to be found in England. He was glad, however, to be able to mention, as a fact no yet generally known, that the corporation of Liverpool were about to redeem us from this opprobrium, so far as their town was concerned, having determined to erect a gallery and found a public collection of works of art. A leading member of that corporation and their architect had already commenced the examination of the principal picture-galleries in Europe, with the view of determining on the best plan; and as soon as that was settled the work would be commenced. It was earnestly to be hoped the example would be followed in our other large towns.

***Société française d'Archéologie. — Séance de rentrée,  
21 décembre 1867.***

La Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments a tenu sa séance de rentrée le samedi 21 décembre, hôtel du Pavillon, à Caen.

On y a beaucoup remarqué l'aquarelle exposée par M. le docteur Pépin, de St-Pierre-sur-Dives, et qui est la représentation exacte — réduite au quart de sa grandeur réelle — de la rose à pavés multicolores et à

sujets qui orne le chœur de l'église de St-Pierre-sur-Dives. Cette rose date du XIII<sup>e</sup> siècle et est, dit-on, la plus belle de celles que la France possède dans le même genre. M. Pépin, dans un court mémoire dont il donne lecture, en offre la description et indique les procédés de fabrication qui, à son avis, ont dû être mis en usage pour son établissement.

M. Julien Travers éveille l'attention de l'assemblée sur un article qu'il vient de lire dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Bayeux. Dans cet article, il est dit que l'antique église de Venois, dédiée à saint Gerbold, ne subsiste plus. Seulement, une ancienne porte à plein-cintre, surmontée d'une niche vide, marque aujourd'hui l'entrée du cimetière où l'église était située. L'auteur de l'article exprime le vœu qu'une inscription commémorative soit placée sur la porte qui subsiste et indique au passant que là s'élevait l'église, où ont été ensevelis deux frères illustres, les Brébeuf. M. Travers demande à ses confrères s'il ne serait pas juste de faire droit à la requête du signataire de l'article de la *Semaine religieuse* ?

— Nos lecteurs se rappellent le compte-rendu, par M. Raoul Postel (voyez le *Bulletin*, t. IV, p. 305), d'un ouvrage de l'un de nos confrères, intitulé : *Jacques de Sainte-Beuve*. Nous apprenons qu'on vient de placer à Paris, sur la maison qu'occupait le fameux casuiste, au coin des rues St-André-des-Arts et Séguier, cette inscription :

ICI NAQUIT EN 1613 ET MOURUT EN 1677 JACQUES DE SAINTE-BEUVE, THÉOLOGIEN, CÉLÈBRE DIRECTEUR DE CONSCIENCES.

**Hagiographie du diocèse d'Amiens ou Histoire des saints qui appartiennent à cette église par leur naissance, leur qualification, leur séjour prolongé ou leur mort, avec un appendice sur le culte des autres saints qui sont honorés dans ce diocèse; par l'abbé Jules CORBLET, directeur de la Revue de l'Art chrétien, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, etc., etc.; quatre forts volumes in-8°, imprimés sur papier vergé.**

L'ouvrage que nous annonçons, entrepris sous les auspices de Mg<sup>r</sup> l'évêque d'Amiens, est le fruit de dix années de recherches consciencieuses; aucune hagiographie diocésaine n'avait encore été conçue sur un plan aussi complet et aussi étendu. L'auteur ne s'est point borné à traduire ou à analyser les actes qui ont été publiés dans les grands recueils des Bollandistes et des Bénédictins: il a mis à profit un grand nombre de manuscrits conservés dans les bibliothèques publiques et les collections particulières: c'est ainsi qu'il est parvenu à donner des renseignements inédits sur beaucoup de saints, dont quelques-uns n'étaient guère connus jusqu'ici que par leur nom.

La vie de chaque bienheureux est entremêlée de discussions critiques sur des questions de géographie locale, de chronologie, d'archéologie et d'érudition. L'auteur n'a cru devoir rien supprimer de certains récits merveilleux dont on peut, à bon droit, suspecter la véracité; ces faits légendaires sont souvent empreints d'une naïve poésie; ils peignent d'un trait les mœurs d'une époque et contiennent parfois des indications qui sont précieuses pour l'histoire locale. Toutefois, l'auteur n'hésitera jamais à combattre certaines traditions populaires qui lui paraissent erronées; il est de

ceux qui pensent, avec M. de Montalembert, qu'il ne faut jamais dissimuler ni altérer la vérité historique, et que le système des réticences, des atténuations et des faux ménagements outrage tout à la fois la science et la religion.

A la suite de ces biographies, qui fournissent un aliment à la piété, en même temps qu'elles enrichissent l'histoire de la Picardie, des chapitres spéciaux seront consacrés aux reliques, aux miracles posthumes, au culte, à la liturgie, aux monuments et à l'iconographie de chaque saint. Un index bibliographique appréciera la valeur des sources et mentionnera soigneusement les manuscrits et les imprimés qui auront été consultés pour chacune des quatre-vingt-dix vies de saints, ainsi que les renseignements particuliers dus à divers correspondants.

Cette hagiographie, qui comprend le diocèse d'Amiens dans ses limites anciennes et modernes, n'a point un intérêt exclusivement local : elle s'adresse aussi aux diocèses voisins, à cause des relations qu'ont eues beaucoup de nos saints avec les églises de Beauvais, Noyon, Senlis, Soissons, Laon, Boulogne, Arras, St-Omer, Cambrai, Reims, Meaux, Rouen, etc.

Un appendice étendu contiendra : 1° la relation des circonstances historiques qui, dans la vie des saints étrangers au diocèse d'Amiens, intéressent néanmoins *ses annales* ; 2° l'histoire ou l'indication des reliques *notables* qui sont honorées ou qui l'ont été jadis dans *notre diocèse* ; 3° l'histoire du culte des saints non compris dans l'hagiographie, au point de vue diocésain de la liturgie, des patronages, des corporations, de l'iconographie, des pèlerinages et des traditions populaires ; 4° la nomenclature des personnages qui ont été

désignés à tort par divers écrivains comme étant des saints du diocèse d'Amiens.

L'ouvrage sera terminé par d'amples tables des matières, des noms de lieux et de personnes.

Le premier volume paraîtra en 1868; le second en 1869; le troisième en 1870, et le dernier en 1871. Le prix de souscription, qui est de 7 francs par volume, ne sera payé qu'après la réception (*franco*) de chaque volume. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1868, le prix de l'ouvrage sera élevé à 32 fr. Il ne sera tiré que très-peu d'exemplaires au-delà du nombre des souscriptions.

Voici la liste des vies de saints que doit contenir l'*Hagiographie du diocèse d'Amiens* :

Tome I. Saint Ache et saint Acheul, martyrs. — Le B. Adam, abbé de St-Josse-au-Bois. — Saint Adélard, abbé de Corbie. — Le B. Adélard, moine de Corbie. — Le B. Alcuin, abbé de St-Josse-sur-Mer. — Saint Angilbert, abbé de St-Riquier. — Anonyme Franciscain, mort à Péronne. — Saint Anschaire, moine de Corbie. — Sainte Aurée, supérieure de religieuses à Amiens. — Sainte Austreberte, abbesse de Pavilly. — Le B. Jean Bassand, prieur des Célestins d'Amiens. — Saint Berchond, évêque d'Amiens. — Saint Bernaire, moine de Corbie. — Saint Bernard d'Abbeville, fondateur de la Congrégation de Tiron. — Saint Blimont, abbé de St-Valery. — Saint Caïdoc et saint Fréchor, disciples de saint Colomban. — Le B. Charles-le-Bon, comte d'Amiens et de Flandre. — Le B. Charles Le Roy, minime à Amiens. — Sainte Colette, réformatrice des trois ordres de Saint-François. — Saint Condède, anachorète et moine de Fontenelle. — Saint Domic, chanoine de l'église d'Amiens. — Saintes Elavare et Sponsare, vierges

et martyres.— Saint Enguerand, abbé de St-Riquier. — Saint Euloge , évêque d'Amiens. — Saint Evrols , abbé de St-Fuscien.

Tome II. Saint Félix de Valois, fondateur de l'Ordre des Trinitaires.—Saint Firmin le martyr.—Saint Firmin le confesseur.—Sainte Framéchilde. — Le B. François de Roye, martyr de Gorcum.—Le B. Fulbert, novice à Corbie. —Saint Fursy, abbé de Lagny.—Saints Fuscien, Victoric et Gentien, martyrs.—Saint Gauthier, abbé de de Pontoise.—Saint Geoffroy, évêque d'Amiens.—Saint Géraud, moine de Corbie, abbé de la Grande-Saulve.—Saint Germain d'Écosse, martyr. — Saint Gervin, abbé de St-Riquier.—Saint Gilbert, évêque de Meaux.—Saint Gislemar, moine de Corbie.—Sainte Godeberte, vierge. —Le B. Godefroy de Péronne, prieur de Clairvaux. —Saint Gratien, martyr. — Saint Guitmar, abbé de St-Riquier.—Saint Hildeman, évêque de Beauvais.—Saint Hildevert, évêque de Meaux. — Saint Honoré, évêque d'Amiens.

Tome III. Saint Ingaud, disciple de saint Salve.—Le B. Jean de Hecque, procureur de l'abbaye de Dom-martin. — Saint Josse, ermite en Ponthieu. — Saints Just et Arthemius, martyrs. — Saint Lupicin, curé de Sains. — Saints Luxor et Warlois, confesseurs. — La B. Marie de l'Incarnation, fondatrice des Carmélites réformées.—Saint Martin de Corbie, chapelain de Charles-le-Martel.—Saint Manguile, solitaire.—Saint Maxime, diacre et martyr.—Saint Milfort, martyr.—Saint Milon, évêque de Thérouanne. — Saint Moenachus, abbé de St-Fursy. — Saint Nithard, martyr en Suède.—Saint Odon, évêque de Beauvais. — Le B. Oger, prieur de St-Riquier.—Saint Paschase Radbert, moine de Corbie. —Sainte Pusine et sainte Lindrue, vierges. —Saint Quen-

tin, martyr. — Saint Ribert, chorévêque en Ponthieu. — Saint Riquier. — Saint Robert de Crésecques, seigneur de Long. — Saint Salve, évêque d'Amiens. — Saint Sévold, comte de Ponthieu. — Saint Simon, comte d'Amiens et de Crépy.

Tome IV. Saint Théofrid, évêque d'Amiens. — Sainte Theudosie, martyre. — Sainte Ulphe, vierge. — Saint Ultan, abbé du Mont-St-Quentin. — Saint Vadolein, disciple de saint Colomban. — Saint Valbert, comte de Ponthieu. — Saint Valery, abbé. — Saint Vaast, évêque d'Arras et de Cambrai. — Le B. Wala, moine de Corbie. — Saint Vigor, évêque de Bayeux. — Saint Witmar, moine de Corbie. — Saint Vulgan, ermite. — Saint Vulphy, curé de Rue. — Appendice sur le culte des autres saints qui sont honorés dans le diocèse d'Amiens. (Les articles les plus importants seront ceux qui concernent la Sainte-Vierge, saint Amé, saint Éloi, saint Florent, saint Jean-Baptiste, saint Logle et saint Luglien, saint Léger, saint Leu, saint Martin, saint Médard, saint Nicolas, saint Précord, sainte Radegonde, saint Roch, saint Sébastien, saint Thomas Becquet, saint Vaneng, saint Vincent-de-Paul, saint Vulfran, saint Yves de Chartres, etc., etc.) — Tables des noms de lieux, des noms de personnes et des matières.

— L'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen décernera, en 1868, un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant : « Rechercher dans l'Histoire, la Littérature et les Monuments de tout genre de la Normandie, en les comparant aux documents empruntés aux origines scandinaves, les traces que le génie normand primitif a laissées dans notre province, principalement dans les



aptitudes intellectuelles et le caractère moral des populations, et en outre dans les croyances populaires, les superstitions, les légendes, les formes littéraires, etc. »

Les ouvrages envoyés devront être adressés *francs de port*, avant le 1<sup>er</sup> mai de l'année où le concours est ouvert (terme de rigueur), soit à M. H. Duclos, soit à M. A. Decorde, *Secrétaires de l'Académie*.

— Nous recommandons à nos lecteurs l'important recueil qui paraît sous le titre de *Revue des questions historiques*. Voici le sommaire de la 6<sup>e</sup> livraison, 1<sup>er</sup> octobre 1867 :

I. La chevalerie, selon les textes poétiques du moyen-âge, par M. Léon Gautier. — II. Jeanne d'Arc et sa mission, d'après son dernier historien, par M. G. du Fresne de Beaucourt. — III. Marguerite de Provence, son caractère, son rôle politique, par M. E. Boutaric. — IV. Marie Stuart et Jacques VI ; cinq lettres inédites de Marie Stuart, par M. L. Wiesener. — V. Philippe d'Orléans et Madame Henriette d'Angleterre, par M. Pierre Clément, de l'Institut. — VI. Mélanges : Les moines d'Occident, par M. Léon Gautier ; Une page nouvelle de l'Histoire de France, la dynastie des Voelsungs, par M. H. de Charencey ; Le cartulaire de saint Hugues, par M. Anatole de Barthélemy ; Deux lettres de Charles IX, par M. Tamirey de Larroque. — VII. Courrier anglais, par M. Gustave Masson. — VIII. Courrier italien, par M. César Cantu. — IX. Courrier allemand, par M. le docteur Beckmann. — X. Chronique, par M. Léon Gautier. — XI. Revue des recueils périodiques, par M. Fr. de Fontaine. — XII. Bulletin bibliographique.

On s'abonne à Paris chez V<sup>r</sup> Palmé, 25, rue de Grenelle-St-Germain. Prix : 20 fr. par an.

## TABLE DES MATIÈRES.

|  | Pages.       |
|--|--------------|
| Liste des membres de la Société . . . . .  | 5            |
| Sociétés savantes avec lesquelles la Société correspond, en France<br>et à l'Étranger . . . . .  | 29           |
| Établissements français et étrangers auxquels les publications de<br>la Compagnie sont adressées. . . . .                                    | 32           |
| Extraits des procès-verbaux des séances de la Société . . . . .  | 33           |
| Comptes-rendus, rapports. . . . .  | 50           |
| Thèse soutenue par Antoine Halley, professeur de philosophie et<br>principal du collège du Bois, Caen, 1662, rapporteur<br>M. THÉRY. . . . . | <i>Ibid.</i> |
| Saint-Simon, considéré comme historien de Louis XIV, par<br>M. Chéruel, rapporteur M. LEFÈVRE. . . . .                                       | 55           |
| Notes, communications. . . . .   | 72           |
| Notes généalogiques et biographiques sur la famille Blouet de<br>Camilly, par M. le comte L. D'OSSEVILLE. . . . .                            | <i>Ibid.</i> |
| De l's barré de Henri IV, par M. THOMAS. . . . .   | 87           |
| Nouvelles archéologiques et bibliographiques. . . . .  | 108          |
| Mouvement du personnel, M. A. CHARMA. . . . .  | 115          |
| Extraits des procès-verbaux des séances de la Société,<br>M. A. CHARMA. . . . .  | 116          |
| Comptes-rendus, rapports. . . . .  | 139          |
| Mémoires de la Société impériale d'Émulation d'Abbeville,<br>années 1861, 62, 63, 64 et 65, rapporteur M. A. LEFÈVRE. <i>Ibid.</i>           | <i>Ibid.</i> |
| La Charte aux Normands et les États provinciaux de la Nor-<br>mandie en 1788, M. J. CAUVET. . . . .  | 148          |
| L'Archæologia, t. XXXIX, part II, M. H. CHRÉTIEN. . . . .  | 158          |
| Notes, communications. . . . .   | 188          |
| Sur l'Ascia, M. CH. GERVAIS. . . . .   | <i>Ibid.</i> |
| Notes sur quelques antiquités des environs de Caudebec-en-<br>Caux, M. E. GUÉROULT. . . . .  | 200          |

|  |              |
|--|--------------|
| Sur une amulette basilidienne inédite du Musée Napoléon III,   |              |
| M. W. FROEHNER . . . . .   | 217          |
| Nouvelles archéologiques, faits divers. . . . .  | 232          |
| Compte-rendu des séances tenues à la Sorbonne en avril 1866. <i>Ibid.</i>  |              |
| L'âge de pierre en Amérique. . . . .   | 234          |
| Concours ouvert par la Société de Statistique, Sciences et Arts<br>des Deux-Sèvres . . . . .   | 235          |
| Lettre de M. J. Quénauld à M. Charma sur une découverte de<br>monnaies romaines . . . . .  | 236          |
| Le cœur de Charles V. . . . .  | 238          |
| Conférence archéologique de St-Lo. . . . .   | 239          |
| Rapport de M. Egger au nom de la Commission des Antiquités<br>de la France. . . . .  | 241          |
| Programme de prix proposés par le Ministre de l'Instruction<br>publique . . . . .  | 242          |
| Conseil général du Calvados. Tour de Jeanne d'Arc. . . . .   | 243          |
| Inauguration du monument érigé en l'honneur des frères Eudes   | 244          |
| Encore l'Ascia . . . . .   | 246          |
| Mouvement du personnel, M. A. CHARMA. . . . .  | 247          |
| Extraits des procès-verbaux des séances de la Société, M. A. CH.   | 248          |
| Séance publique annuelle du 20 décembre 1866, M. A. CH.  | 264          |
| Discours d'ouverture de M. DE ROZIÈRE. . . . .   | 265          |
| Histoire de la Société pendant l'année académique 1865-1866,<br>M. A. CHARMA. . . . .  | 286          |
| Adieux à la Présidence, M. THÉRY. . . . .  | 300          |
| Comptes-rendus, Rapports. . . . .  | 301          |
| Études paléographiques et historiques sur des papyrus du VI <sup>e</sup><br>siècle, par MM. Léopold Delisle, Albert Rilliet et Henri Bordier,<br>rapporteur M. THÉRY . . . . . | <i>Ibid.</i> |
| Jacques de Sainte-Beuve, rapporteur M. Raoul POSTEL. . . . .   | 305          |
| L'église de St-Sulpice de Favières, par M. Patrice Salin, rap-<br>porteur M. Eug. CHATEL . . . . .   | 344          |
| Notes, communications. . . . .   | 316          |
| Du rôle du grotesque dans les concours palinodiques, M. Eug.<br>DE BEAUREPAIRE . . . . .   | <i>Ibid.</i> |
| Quelques mots sur la collection de M. le duc de Blacas, M. PAYSANT.  | 336          |
| De la culture de la science du Droit en Normandie au XVI <sup>e</sup> siècle,<br>M. le baron LÉON LEMENUET . . . . .   | 347          |

|  |              |
|--|--------------|
| Nouvelles archéologiques, faits divers. . . . .  | 352          |
| La famille Turgot, M. Gustave DE VAUDICHON. . . . .  | <i>Ibid.</i> |
| Découverte de la statue tombale de Henri-le-Jeune dit Court-<br>Mantel, M. l'abbé COCHET . . . . .   | 356          |
| Découverte d'objet celtiques et gallo-romains, M. C.-A. FÉODÉRIQUE.  | 360          |
| Appel aux membres de la Compagnie, pour la rédaction d'un<br>rapport annuel sur le mouvement archéologique de chacun<br>des départements formés de l'ancienne Normandie . . . . .  | 362          |
| Mouvement du personnel. . . . .  | 363          |
| Extraits des procès-verbaux des séances de la Société . . . . .  | <i>Ibid.</i> |
| Comptes-rendus, rapports. . . . .  | 382          |
| Discours prononcé par M. Chéruef, Recteur de l'Académie de<br>Strasbourg, à la rentrée solennelle des Facultés, le 15 no-<br>vembre 1866, rapporteur M. H. CHRÉTIEN. . . . .   | <i>Ibid.</i> |
| Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires<br>du Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés<br>savantes, tenues les 19, 20 et 21 avril 1865, section d'histoire,<br>de philologie et des sciences morales, rapporteur M. J. LE DART. | 385          |
| Notes et communications. . . . .   | 422          |
| Lettre de M. PAYSANT à M. Charma, sur un prétendu vase<br>gallo-romain, œuvre d'un faussaire. . . . .  | <i>Ibid.</i> |
| Les vins de Saintonge en Normandie au XVI <sup>e</sup> siècle, par M. L.<br>AUDIAT. . . . .  | 425          |
| Nouvelles archéologiques, faits divers. . . . .  | 448          |
| Société des Antiquaires du Centre . . . . .  | <i>Ibid.</i> |
| Procédé appliqué à la consolidation et au moulage des substances<br>friables, organiques et autres, par M. STHAL. . . . .  | 449          |
| Statues de Fontevrault. . . . .  | 455          |
| Tombeau de sainte Honorine. . . . .  | <i>Ibid.</i> |
| Musée des Archives de l'Empire. . . . .  | 456          |
| Les conquérants de l'Angleterre. . . . .   | 459          |
| Mouvement du personnel, M. A. CHARMA. . . . .  | 461          |
| Extraits des procès-verbaux des séances de la Société, M. A. CH.   | 462          |
| Comptes-rendus, rapports. . . . .  | 486          |
| Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. XXIX,<br>rapporteur M. Léon LEMENUET . . . . .  | <i>Ibid.</i> |
| Chambre des comptes de Paris par M. Constant d'Yanville,<br>4 <sup>er</sup> fascicule, rapporteur M. J. CAUVET. . . . .  | 500          |

|  |              |
|--|--------------|
| Memorials of Shakspeare, published by Mr. Staunton, rapporteur M. H. CHRÉTIEN . . . . .  | 509          |
| Notes, communications. . . . .   | 518          |
| Notice sur quelques charités de la ville et de l'ancien diocèse de Lisieux et des villes de Caen, d'Argentan et de Coutances, par M. DE FORMEVILLE . . . . .             | <i>Ibid.</i> |
| Notice sur l'ancien château de Gavray, par M. Henri MOULIN. . . . .  | 549          |
| Nouvelles archéologiques, faits divers. . . . .  | 571          |
| Découverte d'une vaste inhumation sur le territoire de Secqueville-la-Campagne, M. E. CHATEL. . . . .  | <i>Ibid.</i> |
| Comptes-rendus des lectures faites en Sorbonne dans les séances des 24 et 26 avril, par MM. HIPPEAU et CHABOUILLET. . . . .  | 578          |
| Extrait du Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au nom de la Commission des Antiquités de la France le 12 juillet, par M. DE LASTEYRIE . . . . . | 583          |
| Note relative à un projet de loterie pour la reconstruction du Musée de Caen et pour la restauration des anciens monuments de cette ville, M. le colonel LEPAGE. . . . . | 585          |
| Un bréviaire à l'usage de l'église de Sarum, M. A. CHARMA. . . . .   | 591          |
| Antiquités gauloises et franques découvertes à Sommary en juin 1867  | 594          |
| Les nouvelles découvertes au cimetière gallo-romain du Mesnil-sous Lillebonne, M. Ch. ROESSLER. . . . .  | <i>Ibid.</i> |
| Une coupe en verre verdâtre recueillie au cimetière romain du Catillon (Lillebonne), <i>Courrier du Havre</i> . . . . .  | 596          |
| Dépôts de hachettes de bronze, M. l'abbé COCHET. . . . .   | 597          |
| Mouvement du personnel, M. A. CHARMA. . . . .  | 599          |
| Extraits des procès-verbaux des séances de la Société, M. A. CH. <i>Ibid.</i>  |              |
| Comptes-rendus, rapports. . . . .  | 614          |
| Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 3 <sup>e</sup> série, t. 1 <sup>er</sup> , Paris-Amiens 1867, rapporteur M. H. CHRÉTIEN. . . . .                     | <i>Ibid.</i> |
| Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise. T. VI, deuxième partie, 1866, rapporteur M. LE FÉRON DE LONGCAMP. . . . .    | 617          |
| Notes et communications. . . . .   | 622          |
| Bellême, âge antéhistorique, M. le docteur JOUSSET. . . . .  | <i>Ibid.</i> |
| Déclaration, à l'Assemblée du clergé de France tenue en 1730, du curé de Vaucongrain, au sujet des dîmes par lui perçues, M. Y. CHATEL. . . . .                          | 629          |

|  |              |
|--|--------------|
| <b>Nouvelles archéologiques, faits divers.</b> . . . . .   | <b>633</b>   |
| <b>Les Arènes de Senlis</b> . . . . .  | <i>Ibid.</i> |
| <b>Chambre souterraine de Vouvray</b> . . . . .  | <b>637</b>   |
| <b>Tumulus découvert à Condé-sur-Noireau</b> . . . . .   | <b>638</b>   |
| <b>Notice sur la découverte du tombeau de Bedford à la cathédrale<br/>de Rouen ; M. l'abbé COCHET.</b> . . . . . | <b>639</b>   |
| <b>Public Gallery of art for Liverpool.</b> . . . . .  | <b>643</b>   |
| <b>Société française d'Archéologie</b> . . . . .   | <i>Ibid.</i> |
| <b>Inscription gravée sur la maison de Jacques de Sainte-Beuve.</b> .  | <b>644</b>   |
| <b>Hagiographie du diocèse d'Amiens, par M. l'abbé Jules CORBLLET.</b>   | <b>645</b>   |
| <b>Prix mis au concours par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres<br/>et Arts de Rouen.</b> . . . . .          | <b>649</b>   |
| <b>Revue des Questions historiques, octobre 1867.</b> . . . . .  | <b>650</b>   |











THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

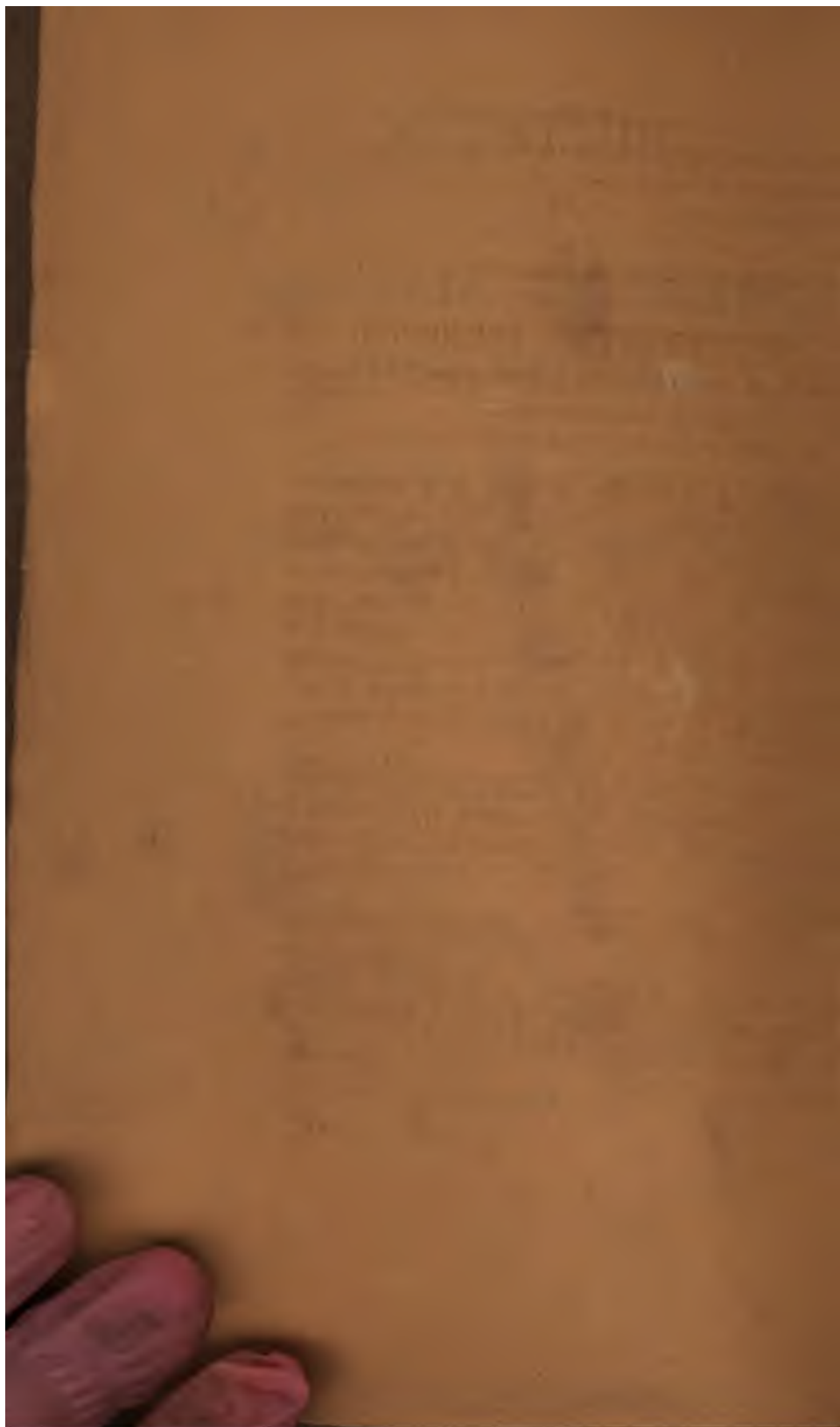
THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

## TABLE DES MATIÈRES.

|   | Pages. |
|---|--------|
| Mouvement du personnel, M. A. CHARRA. . . . .   | 599    |
| Extraits des procès-verbaux des séances de la Société, M. A. CH. <i>Ibid.</i>   |        |
| Comptes-rendus, rapports. . . . .   | 614    |
| Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. 3 <sup>e</sup> série,<br>I. 1 <sup>re</sup> , Paris-Amiens 1867, rapporteur M. H. CHRÉTIEN. . <i>Ibid.</i>              |        |
| Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et<br>Arts du département de l'Oise. T. VI, deuxième partie, 1866,<br>rapporteur M. LE FÉRON DE LONGCAMP. . . . . | 617    |
| Notes et communications. . . . .  | 622    |
| Bellême, âge antéhistorique, M. le docteur JORSET. . . . . <i>Ibid.</i>   |        |
| Déclaration, à l'Assemblée du clergé de France tenue en 1730, du<br>curé de Yaucongrain, au sujet des dîmes par lui perçues,<br>M. V. CHATEL. . . . .                       | 629    |
| Nouvelles archéologiques, faits divers. . . . .   | 633    |
| Les Arènes de Senlis . . . . . <i>Ibid.</i>   |        |
| Chambre souterraine de Vouvray . . . . .  | 637    |
| Tumulus découvert à Condé-sur-Noireau . . . . .   | 638    |
| Notice sur la découverte du tombeau de Bedford à la cathédrale<br>de Rouen; M. l'abbé COCNET. . . . .   | 639    |
| Public Gallery of art for Liverpool. . . . .  | 643    |
| Société française d'Archéologie . . . . . <i>Ibid.</i>  |        |
| Inscription gravée sur la maison de Jacques de Sainte-Beuve. .  | 644    |
| Hagiographie du diocèse d'Amiens, par M. l'abbé Jules CORBLIT.  | 645    |
| Prix mis au concours par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres<br>et Arts de Rouen. . . . .   | 649    |
| Revue des Questions historiques, octobre 1867. . . . .  | 650    |
| Table des matières contenues dans le t. IV. . . . .   | 651    |





## I.

### MOUVEMENT DU PERSONNEL.

---

Ajoutez à la liste des membres de la Compagnie, comme titulaire non résidant, M. l'abbé Lecointe, curé de Cintheaux (Calvados); — comme correspondants nationaux, MM. l'abbé F. Somménil, directeur de la maison des anciens prêtres, à Bon-Secours, près Rouen, et Saint-Maur (François), avocat-général à la Cour impériale de Pau (Basses-Pyrénées); — comme correspondant étranger, Mr. Richard Henry Wood, membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Crumpsall, près Manchester.

Retranchez de cette liste les noms de sir David Brewster, correspondant étranger, mort à Édimbourg le 10 février 1868, et de Jacques Boucher de Crèvecœur de Perthes, correspondant national, mort à Abbeville le 2 août 1868.

Ajoutez aux Établissements scientifiques et littéraires, avec lesquels la Société correspond, la Société parisienne d'Archéologie et d'Histoire; la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre, et la Société philotechnique, à Paris.

## II.

### EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ.

---

**Séance du 3 avril 1868. — Présidence de M. Dansin.**

#### OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 6 MARS 1868.

1° Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de St-Quentin, 3<sup>e</sup> série, t. VII. Travaux de 1866 et 1867, 1 vol. in-8° ;

2° Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France, 1868 (de la page 97 à la page 176) ;

3° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4<sup>e</sup> trimestre de 1867 ;

4° Principe universel de la vie, de tout mouvement et de l'état de la matière, par P. Tremaux, 1<sup>re</sup> livraison, broch. in-12 ;

5° Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, année 1865. Châlons-sur-Marne, broch. in-8° ; — année 1866. Ibid., 1 vol. in-8° ;

6° Résistance héroïque du Mont-St-Michel contre les Anglais, de 1420 à 1450, par M. Laisné. Paris, 1868, broch. in-8°.

Entre ces publications, le Secrétaire signale plus particulièrement à ses collègues la brochure de M. Laisné, président de la Société archéologique d'Avranches, intitulée : *Résistance héroïque du Mont-St-Michel contre les*

*Anglais*, de 1420 à 1430 ; M. Puiseux est prié par la Compagnie de lui en rendre compte à l'une de ses prochaines séances.

CORRESPONDANCE.

Mr. R. H. Wood, nommé, dans la séance du 5 mars, correspondant étranger, remercie la Compagnie de l'honneur qu'elle lui a fait en l'admettant à ce titre au nombre de ses membres.

La Société havraise d'Études diverses, désireuse de favoriser l'Exposition internationale maritime qui s'organise au Havre, sous le patronage de S. M. l'Empereur et de S. A. le Prince Impérial, invite la Compagnie à y contribuer pour sa part, dans la mesure de ses attributions, soit en exposant elle-même, soit en provoquant, autant qu'il sera en elle, les envois des personnes auxquelles elle pourra faire appel dans sa circonscription. La Compagnie regrette de ne posséder aucun objet qui soit de nature à figurer utilement parmi ceux que réclame la Commission chargée de ce soin ; elle fera d'ailleurs tout ce qui dépendra d'elle pour concourir au succès de l'œuvre éminemment patriotique, dont la grande cité, qui en a conçu l'idée, devait prendre et a pris l'initiative.

Le Conseil d'administration avait arrêté, ainsi qu'il suit, la liste des délégués qui devaient représenter la Compagnie à la septième réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, en avril 1868 : MM. Dansin, Charma, Joly, Lavalley-Duperroux, Léopold Quénauld, de Formeville et Charles Vasseur. Des lectures devaient être faites dans les séances des 14, 15, 16 et 17 avril, par MM. Dansin, sur *La réforme de la justice en 1789, d'après*



*les vœux du bailliage de Caen* ; Joly, sur *Benoît de Sainte-More ou une question de propriété littéraire au moyen-âge* ; Lavalley-Duperroux, sur *Une briqueterie romaine* ; Léopold Quénault, sur le *Jugement par le tribunal criminel de la Manche, le 10 fructidor an IV, du baron de Cormatin, major-général de l'armée des Chouans* ; de La Quérière, sur le *Retour à l'architecture du moyen-âge* ; et Joseph Roger, sur la *Découverte d'un hypogée au mamelon Négrier*. Le Secrétaire ayant communiqué cette liste et adressé ces mémoires à M. le Ministre de l'Instruction publique, Son Excellence en accuse réception à la Société et l'informe qu'elle recevra prochainement les billets de parcours à prix réduit destinés aux honorables membres qui lui ont été désignés.

L'abbé Cochet avait adressé au Secrétaire une longue et savante lettre sur les Fouilles pratiquées à Évrecy en 1867 ; cette pièce qui n'avait pu être lue, faute de temps, à la séance de mars, ayant été imprimée dans l'intervalle, sera déposée dans les Archives de la Société.

Les n<sup>os</sup> 7 et 9 de 1868 de l'*Écho du Havre* contiennent deux articles relatifs aux fouilles opérées à Gravelle-S<sup>te</sup>-Honorine, sur la motte où s'élevait jadis, au centre des tours crénelées qui le protégeaient, le château-fort des sires de Gravelle ; c'est sur les instances de l'un des anciens membres de la Compagnie que ces recherches ont été enfin commencées et seront poursuivies ; déjà les détails qu'on a recueillis ont fait concevoir l'espérance qu'on parviendra, avec le temps, à relever exactement le plan du monument célèbre dont on soupçonne à peine aujourd'hui les lignes principales.

La question qui préoccupait surtout l'Assemblée, et qui consistait à discuter les modifications qu'on pourrait apporter au règlement, est mise en délibération.

L'art. 4 des statuts actuellement en vigueur est ainsi conçu : « Pour être reçu membre de la Société, tout candidat doit être présenté par deux membres titulaires et réunir les quatre cinquièmes des voix des membres présents ; l'élection aura lieu dans la séance qui suivra celle où aura été faite la présentation ; un tiers au moins des membres résidant à Caen devra y prendre part. » Six membres de la Compagnie, MM. Léon Puisseux, Ch. Costard, Henri Chrétien, Gaston Le Hardy, Le Féron de Longcamp et Albert Trochon, proposent de le remplacer par celui-ci : « Pour être reçu membre de la Société, tout candidat doit être présenté par deux membres titulaires et réunir les deux tiers des voix des membres présents ; l'élection aura lieu dans la séance qui suivra celle où aura été faite la présentation ; un quart au moins des membres résidant à Caen devra y prendre part. »

Quelques autres changements sont, en outre, proposés par le Conseil d'administration ; celui-ci en particulier, le plus important de tous : l'article 28 des anciens statuts exige, pour qu'une modification quelconque soit apportée à ces statuts, une majorité qui doit être de la moitié au moins des membres résidant à Caen et des quatre cinquièmes des membres présents ; le Conseil, afin de mettre cet article en harmonie avec la rédaction nouvelle proposée pour l'article 4, demande que cette majorité soit des  $\frac{3}{4}$  des membres présents qui devraient être au moins au nombre de 25.

Après une longue délibération, à laquelle prennent part presque tous les membres présents, la question qui devait être, avant toute discussion, préalablement résolue, celle de savoir si on maintiendrait l'article 28 tel qu'il est inscrit au règlement, ayant été nettement

posée, M. le Président la met aux voix. 17 membres votent pour la modification proposée; 7 se prononcent contre. Les 17 voix favorables au changement indiqué ne donnant pas la majorité requise pour toute modification à faire aux statuts, la délibération est par cela seul brusquement arrêtée et le *statu quo* maintenu.

**Séance du 1<sup>er</sup> mai 1868. — Présidence de M. Dausin.**

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 3 AVRIL 1868.

1<sup>o</sup> Rapport de la Commission d'Archéologie, nommée par le Congrès scientifique de France dans l'une de ses séances tenues à Rouen au mois d'août 1865, sur le musée spécial des antiquités de Rouen, créé par M. J.-M. Thaurin, conservateur de la bibliothèque des Sociétés savantes. Rouen, 1866, broch. in-8<sup>o</sup>;

2<sup>o</sup> Bulletins de la Société parisienne d'Archéologie et d'Histoire, t. I<sup>er</sup>, année 1865. Paris, 1867, broch. in-8<sup>o</sup>;

3<sup>o</sup> Procès-verbaux de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure, t. II, 1849-1866. Rouen, 1867, 1 vol. in-8<sup>o</sup>;

4<sup>o</sup> Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. Nouvelle période, t. X, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres. Angers, 1867, broch. in-8<sup>o</sup>;

5<sup>o</sup> Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise. Beauvais, 1867, 1 vol. in-8<sup>o</sup>;

6<sup>o</sup> Livres à l'usage des bibliothèques populaires. Paris, L. Hachette, 1865, broch. in-8<sup>o</sup>;

7<sup>o</sup> Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, 2<sup>e</sup> série, t. IX. Chambéry, 1868, 1 vol. in-8<sup>o</sup>;

8° Catalogue raisonné du musée d'Archéologie de la ville de Rennes, par M. André, conseiller à la Cour impériale de Rennes, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, etc. Rennes, 1868, 1 vol. in-8°;

9° Aarboeger for nordisk oldkyndighed og historie, udgivne af det kongelige nordiske oldskrift-selskab. 1866. Fjerde, andet, tredje, første hefte; — 1867, tredje hefte; første og andet hefte; — Tillæg til aarboeger for nordisk oldkyndighed og historie, aargand 1866, udgivet af det kongelige nordiske oldskrift-selskab. Kjøbenhavn 1866-1867, 7 broch. in-8°;

10° Clavis poëtica antiquæ linguæ septemtrionalis quam e lexico poëtico Sveinbjoernis Egilssonii collegit et in ordinem redegit Benedictus Groendal (Egilsson). Edidit Societas regia Antiquariorum septemtrionalium. Hafniæ mdcclxiii; 1 vol. in-8°;

11° Antiquarisk tidsskrift udgivet af det kongelige nordiske oldskrift-selskab 1858-1860. Kjøbenhavn 1860, 1 vol. in-8°;

12° Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord. Nouvelle série, 1866. Copenhague, broch. in-8°;

13° Acta Universitatis Lundensis. Lunds Universitets Ars-skrift. Philosophi, sprækvetskap och historia. — Ratts- och statsvetenskap. — Matematik och naturvetenskap, 1865. Lund, 1865-6, 3 broch. in-4°;

14° Compte-rendu de la Commission impériale archéologique pour l'année 1868, avec un atlas. St-Pétersbourg, 1864, 1 vol. in-folio; atlas grand in-folio de 6 planches;

15° L'Institut, 2° section, janvier-février 1868;

16° Bulletin des Travaux de la Société libre d'Émulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Infé-

rieure. Année 1867-1868 ; n° 5, janvier 1868 ; n° 6, février 1868. Rouen, 1868, 2 broch. in-8° ;

17° Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes tenues les 23, 24, 25 et 26 avril 1867. Histoire, Philologie et Sciences morales. Paris, Imprimerie impériale, 1868, 1 vol. in-8° (Don du gouvernement) ;

18° Revue des Sociétés savantes des départements. Décembre 1867 (Don du gouvernement) ;

19° Messager des Sciences historiques. Année 1868, 1<sup>re</sup> livraison ;

20° Archives des Missions scientifiques et littéraires, 2<sup>e</sup> série, t. IV, 3<sup>e</sup> livraison. Paris, 1868, 1 vol. in-8° (Don du gouvernement) ;

21° Lieu et époque de la naissance du cardinal du Perron, par M. Léopold Quénault. Imprimerie impériale, 1868. broch. in-8° ;

22° Analyse architecturale de l'abbaye de St-Étienne de Caen, par G. Bouet. Caen, 1868, 1 vol. in-8°.

Entre ces publications, le Secrétaire signale plus particulièrement à ses collègues : le *Compte-rendu de la Commission impériale archéologique de St-Pétersbourg* et le magnifique *Atlas* qui l'accompagne ; les *Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise*, où se trouve la description d'un hypocauste, analogue à celui que la Compagnie a découvert à Vieux, il y a quelques années ; le *Rapport de la Commission d'Archéologie, nommée par le Congrès scientifique de France, sur le musée spécial des Antiquités de Rouen de M. Thaurin* ; les *Procès-verbaux de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure, de 1849 à 1866* ; l'*Analyse architecturale de l'abbaye de*

*St-Étienne de Caen*, par M. G. Bouet; et enfin le *Catalogue raisonné du musée d'Archéologie de la ville de Rennes*, par M. André; ce dernier ouvrage est renvoyé à l'examen de M. Gervais.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception du 4<sup>e</sup> trimestre de 1867 du Bulletin de la Compagnie.

Le secrétaire de la Commission impériale archéologique de St-Pétersbourg, M. Tiesenhausen, remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres; il se met à sa disposition pour tous les genres de services qu'il sera à portée de lui rendre, et déjà il a bien voulu transmettre au Secrétaire des renseignements qui lui avaient été demandés au nom d'un de ses confrères normands.

L'Université Caroline de Lunden, en Suède, demande à la Compagnie, par l'organe de son bibliothécaire, le Dr W. Berling, l'échange de leurs publications respectives; cette proposition, appuyée par le Conseil d'administration, est agréée.

La Société parisienne d'Archéologie et d'Histoire, fondée le 7 mars 1863 et autorisée par décision ministérielle du 3 mai 1863, en adressant aux Antiquaires de Normandie le tome I<sup>er</sup>, année 1863, de ses *Bulletins*, leur adresse la même demande. Le Secrétaire est chargé de prendre connaissance du fascicule publié par cette Compagnie et d'en dire son opinion à ses collègues à leur prochaine réunion.

Le Secrétaire rappelle les mémoires qui ont été lus en Sorbonne au nom de la Société des Antiquaires de Normandie; en première ligne, l'*Étude* du Président de la Compagnie, M. le professeur Dansin, sur la réforme

de la justice en 1789, d'après les vœux du bailliage de Caen ; en second lieu, la Notice de M. le professeur Joly sur *Benoît de Sainte-More, le Roman de Troie et les Métamorphoses d'Homère et de l'épopée gréco-latine au moyen-âge* ; puis les *Observations* de M. de La Quérière sur le retour à l'architecture du moyen-âge ; et enfin les *Notes* de M. Joseph Roger sur la découverte d'un hypogée au mameelon Négrier, près de Philippeville (Algérie) ; ces lectures ont toutes été accueillies avec une grande faveur. A cette occasion, des distinctions honorifiques ont été accordées à plusieurs des membres de la Société : ont été nommés officiers d'Académie, MM. l'abbé Cochet, un de ses anciens directeurs ; Théodore Le Cerf, un de ses membres titulaires résidants ; Devals aîné, un de ses correspondants nationaux ; — officiers de l'Instruction publique, MM. Dansin, président de la Société, et d'Arbois de Jubainville, un de ses correspondants nationaux ; — chevalier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur, M. Charles de Robillard de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, l'un de ses membres titulaires non résidants.

Le Secrétaire avait été chargé de soumettre à l'un de MM. les orientalistes de la capitale le rouleau provenant du palais d'été de l'empereur de la Chine, et offert à la Compagnie par son directeur pour l'année académique 1866-67, Mr. Peter Burke. Ce rouleau a été communiqué à l'un de nos sinologues les plus distingués, M. G. Pauthier, qui, après en avoir pris, pendant les quelques heures qu'il l'a eu entre les mains, une connaissance nécessairement superficielle, a rédigé, à son propos, les quelques lignes que je vais transcrire et qu'il nous autorise à publier et à signer de son nom :

« Le rouleau offert à la Société des Antiquaires de

Normandie est japonais. Il porte la date de la 12<sup>e</sup> année, nommée *Tenpo*, « protection céleste », du Mikado ou souverain spirituel et temporel régnant, année qui correspond à l'an 1841 de notre ère. Les scènes qui s'y trouvent représentées sont des espèces de processions des grands dignitaires de l'empire du Japon, des princes feudataires ou Daimios, des corporations religieuses de Bonzes et Bonzesses, etc., qui se rendent en corps, accompagnés de leur suite, le 7<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> lune de l'année en question, pour rendre hommage au Mikado, en lui portant des présents. Le 20<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> lune, y est-il dit, le Mikado sort de son palais pour donner un banquet à ces mêmes personnages. A la fin du rouleau, se trouve la représentation de pierres ou monuments bouddhiques révéérés.

G. PAUTHIER. »

M. le docteur Léon Liégard lit, *Sur la restauration de l'église de Rots* (près Caen), quelques pages à propos desquelles sont présentées d'utiles remarques de MM. Gaston Le Hardy et Eugène Chatel; renvoi à la commission des impressions.

M. Gaston Le Hardy donne lecture d'un travail sur une paroisse de la plaine de Caen, Cairon-le-Vieux. Sur la proposition de M. Eugène Chatel, appuyée par le Secrétaire, l'Assemblée en vote immédiatement l'impression dans ses *Mémoires*.

A propos de la remarquable publication de M. l'abbé Lecointe sur la *Conspiration des barons normands contre Guillaume-le-Bâtard et la bataille du Val-des-Dunes en 1047*, M. Léon Puiseux propose à la Société d'engager M. le curé de Cintheaux à continuer les fouilles qu'il a commencées sur le terrain où cette bataille s'est livrée, et de lui venir en aide en lui accordant une allocation de 100 fr. Cette proposition, appuyée par le Secrétaire et quelques autres membres, est adoptée sans contestation.



**Séance du 5 juin 1868.—Présidence de M. Dansin.**

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> MAI 1868.

1<sup>o</sup> Le Saint-Pierre de Bellême, sa dernière existence, par le docteur Jousset. Alençon, broch. in-8° ;

2<sup>o</sup> Pierre de La Remière, gouverneur de Bellême, par le Même. Nogent-le-Rotrou, 1868, broch. in-8° ;

3<sup>o</sup> Le vieux Bellême. Une page de son histoire religieuse, par le Même. Nogent-le-Rotrou, 1868, broch. in-8° ;

4<sup>o</sup> Exposé des éléments de la grammaire assyrienne, par M. Joachim Ménant. Paris. Imprimé par ordre de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, MDCCCLXVIII, 4 vol. in-8° ;

5<sup>o</sup> Mémoires de l'Académie du Gard. Novembre 1865 — août 1866. Nîmes, 1867, 4 vol. in-8° ;

6<sup>o</sup> Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. 2<sup>e</sup> série, t. XI, XIX<sup>e</sup> de la collection, 1867-1868. 1<sup>er</sup> trimestre de 1868. Le Mans, 1868, broch. in-8° ;

7<sup>o</sup> Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XXXI, année 1866. Poitiers, 1867, 1 vol. in-8° ;

8<sup>o</sup> Bulletin de la Société académique de Laon, t. XVI. Laon, 1867, 1 vol. in-8° ;

9<sup>o</sup> Revue des Sociétés savantes des départements. Janvier 1868 (Don du gouvernement) ;

10<sup>o</sup> Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes tenues les 23, 24, 25 et 26 avril 1867. Archéologie. Paris, Imprimerie impériale, 1868, 1 vol. in-8° (Don du gouvernement) ;

11<sup>o</sup> Annales de la Société d'Agriculture, Sciences,

Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire, t. XLVII<sup>e</sup>, n<sup>o</sup> 1, 2 et 3 ; janvier, février et mars 1868, 3 broch. in-8<sup>o</sup> ;

12<sup>o</sup> Annuaire du département de la Manche, 40<sup>e</sup> année, 1868, 4 vol. in-8<sup>o</sup> (Don de M. Julien Travers) ;

13<sup>o</sup> Commission archéologique du département de la Côte-d'Or. Répertoire archéologique. Arrondissement de Dijon. Fascicule in-4<sup>o</sup> ;

14<sup>o</sup> Compte-rendu des Travaux de la Commission archéologique du département de la Côte-d'Or. Années 1866 et 1867. Fascicule in-4<sup>o</sup> ;

15<sup>o</sup> Le bibliophile français, 15-31 mai 1868 ;

16<sup>o</sup> Le Traité de commerce de 1786 et les intérêts de la Normandie, par M. Dansin. Paris, Imprimerie impériale, 1868, broch. in-8<sup>o</sup> ;

17<sup>o</sup> Statistique monumentale de Paris. Explication des planches par M. Albert Lenoir. Paris, Imprimerie impériale, 1867, 4 vol. in-folio (Don du gouvernement).

Entre ces publications, le Secrétaire signale plus particulièrement à l'attention de ses collègues : *Le Traité de commerce de 1786 et les intérêts de la Normandie*, du président de la Compagnie, M. Dansin, travail non moins remarquable par la vérité des aperçus qu'il présente que par l'élégance du style ; la 40<sup>e</sup> année de l'*Annuaire du département de la Manche*, due, comme les 39 années précédentes, à l'infatigable activité de M. Julien Travers ; le tome XXXI<sup>e</sup> des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, où sont mentionnées les conjectures de M. Charles Gervais et du Secrétaire de la Société sur l'*Ascia* ; l'*Exposé des éléments de la grammaire assyrienne*, de M. Joachim Ménant, imprimé par ordre de l'Empereur ; et l'*Atlas des tomes I et II de la Statistique monumentale de Paris*, de M. Albert Lenoir. Ce dernier ouvrage est renvoyé à l'examen de M. Charles

Hettler, qui s'engage à en rendre compte dans une prochaine séance.

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS.

M. Charles Renard offre à la Compagnie un éperon de l'époque de Louis XIII; une clef du XVII<sup>e</sup> siècle et un couteau d'une date incertaine, dont le manche présente d'élégantes sculptures; ces objets ont été trouvés dans différentes localités de la commune de Merville, canton de Troun, arrondissement de Caen.

Entre les pièces nombreuses de monnaie ancienne et moderne mises par le Secrétaire à la disposition de la Société, le membre chargé de reconnaître celles qui pourraient entrer utilement dans ses collections en a déterminé dix qui lui ont paru dignes d'y figurer; ce sont: un Trajan, un Domitien, un Antonin, moyen bronze; un Dioclétien, une Salonina et un Gratien, petit bronze; ce dernier, peu commun, présente sur le droit le buste de l'empereur avec le *paludamentum*, et au revers l'empereur, en habit militaire, tenant d'une main le labarum et de l'autre tenant un barbare par les cheveux; puis un Charles VI en argent, dit blanc à l'écu, émission de 1384; un grand blanc de Henri VI pendant l'occupation anglaise; un jeton de Henri IV de 1606, portant sur le revers les armes de France et de Dauphiné, d'une belle conservation; et enfin un duc de Bordeaux (Henri Dieudonné), frappé en Bretagne pendant le séjour qu'y fit, avant d'être arrêté à Blaye, la duchesse de Berry. — Remerciements aux donateurs.

Un brocanteur, de passage, a étalé ces jours derniers, pour les mettre en vente, sur la place Royale, à Caen, différents objets antiques, dont quelques-uns d'une véritable valeur. M. Gervais qui les a visités y a surtout

remarqué une croix byzantine du XIII<sup>e</sup> siècle plus belle que celle que nous possédons, et un reliquaire en forme d'émaux dont nous n'avons pas l'analogue ; il en propose l'acquisition à la Compagnie pour la somme de 175 francs qu'en exige le brocanteur ; la proposition est adoptée.

Informé par MM. le docteur Faucon et Le Coq de Biéville qu'il existait, chez un revendeur, rue Vilaine, un marbre funéraire portant une longue inscription concernant trois des membres de la famille Turgot, M. Gervais s'est empressé de se rendre chez le propriétaire, qui s'en dessaisirait au prix de 16 fr. 25 c. M. Gervais est prié par l'Assemblée d'en faire l'acquisition pour le prix demandé.

M. l'abbé Laisné, qui vient de mourir à Caen, possédait un certain nombre de statues de saints provenant de différentes églises, de celle de Mesnil-Patry entre autres ; il avait, à plus d'une reprise, manifesté, de son vivant, l'intention d'en faire présent à la Société des Antiquaires de Normandie. M. Gervais propose à la Compagnie de faire une démarche auprès des héritiers du défunt pour en obtenir, s'il est possible, que le désir de M. l'abbé Laisné s'accomplisse. M. Travers veut bien se charger de ce soin.

M. Ch. Verly, fondateur et ancien conservateur de ce qu'il appelle le musée des médailles de la ville de Lille, ayant appris, par l'*Annuaire* de 1867 de la Société française de numismatique, que le Musée des Antiques de Caen possédait une médaille exécutée sous Charles VII, en commémoration de l'expulsion des Anglais, et plusieurs sceaux et empreintes sigillaires relatifs à divers épisodes de notre histoire dont il s'occupe spécialement, demande l'autorisation d'en prendre des empreintes ;

il offre en retour des empreintes analogues de médailles et de sceaux qui lui paraissent intéressants pour la Société. M. Gervais, à qui cette requête a été adressée, est prié de donner à M. Verly toutes les facilités compatibles avec la conservation dans leur état actuel des pièces qu'il jugera convenable de lui communiquer.

Le Secrétaire avait été chargé de rendre compte à la Compagnie du *Bulletin* que lui offrait la Société parisienne d'Archéologie et d'Histoire à l'appui de la proposition qu'elle lui adressait d'échanger leurs publications. Sur son rapport favorable, la proposition de la Société parisienne est adoptée.

On procède à la nomination du candidat présenté dans la séance de mai. Le savant éditeur du *Chronicon Vallasense*, M. l'abbé Somménil, est nommé membre correspondant national.

**Séance du 3 juillet 1868. — Présidence de M. Dansin.**

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 5 JUIN 1868.

1° Notice sur Chilly-Mazarin, par M. Patrice Salin, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. Paris, 1867, 1 vol. in-4° ;

2° Mémoires de la Société littéraire de Lyon, année 1867. Lyon, 1868, un vol. in-8° ;

3° Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, 1868 ;

4° Les fêtes religieuses du château de Moreuil (7 et 9 juin 1868), par l'abbé J. Corblet. Amiens, 1868, broch. in-8° ;

5° Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1<sup>er</sup> trimestre de 1868 ;

6° Annuaire de la Société philotechnique, année 1867, t. XXIX°. Paris, 1868, 1 vol. in-8° ;

7° Charles de Bourgueville, sieur de Bras, historien normand de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, par M. Cauvet, vice-président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. Paris, Imprimerie impériale, broch. in-8° ;

8° Description des médailles, jetons, monnaies, du règne de Sa Majesté l'Empereur Napoléon III, par C. Verly. Lille, 1858, broch. in-8°.

Entre ces publications, le Secrétaire signale plus particulièrement à l'attention de ses collègues la *Description des médailles, jetons, monnaies du règne de Sa Majesté l'Empereur Napoléon III*, par M. C. Verly ; le *Mémoire de M. Jules Cauvet sur Charles de Bourgueville, sieur de Bras, historien normand du XVI<sup>e</sup> siècle* ; l'*Annuaire pour 1867 de la Société philotechnique* et la *Notice de M. Patrice Salin sur Chilly-Mazarin* : ce dernier ouvrage est renvoyé à l'examen de M. Eugène Chatel.

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS.

La Société avait autorisé M. Gervais à faire l'acquisition : 1° d'une croix byzantine du XIII<sup>e</sup> siècle plus belle que celle dont notre Musée s'est enrichi, par les soins de M. de Formeville, il y a quelques années ; 2° d'un reliquaire en forme d'émaux, dont nous ne possédions pas l'analogue ; 3° d'un marbre funéraire du siècle dernier, portant une longue inscription concernant trois personnages de la famille Turgot ; ces trois objets ont été acquis aux conditions les plus favorables.

M. Verly, à qui la Compagnie avait permis de prendre

des empreintes de plusieurs sceaux et pièces de monnaie que contiennent ses collections, après avoir usé de l'autorisation qui lui avait été accordée, offre, avec un exemplaire de sa *Description des médailles du règne de l'Empereur Napoléon III*, vingt-quatre fac-similés de sceaux de diverses époques : ceux de Wullerand de Luxembourg ; — Michel de Hornes ; — Guillaume de Thuringe ; — Jean, duc de Bar ; — Frédéric, empereur d'Allemagne et d'Espagne ; — Charles IV, id., id. ; — Charles V dit le Sage, roi de France ; — Ville et commune de Béziers ; — Ville de Luxembourg ; — Concile de l'Église gallicane ; — Arbalétrier de St-Georges, à Bar-le-Duc ; — Chapelle de la Trinité, à Nemours ; — Abbaye de St-Pol ; — Abbaye de St-Martin-du-Val ; — Abbaye de la Paix-Notre-Dame, à St-Amand ; — Abbaye de Clairveaux ; — Notre-Dame de Pruet ; — Chapitre de la Garde, à Reims ; — Récollets de Dixmai ; — Antoine, évêque de Tournai ; — Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre ; — Jean, châtelain de Lille ; — Les Échevins de Lille ; — Les États de Lille.

M. Besongnet et le Secrétaire font présent à la Société de plusieurs quinaires de Tetricus, recueillis récemment à Vieux, dans le Champ des Crêtes, où le propriétaire avait fait creuser dans toute la largeur du champ un fossé d'environ 1 mètre de profondeur. Le Secrétaire espère encore procurer à la Compagnie une pierre sculptée de la même provenance, représentant, à ce qu'il lui a semblé, la partie inférieure du corps d'un gladiateur dans l'attitude du combat.

Remerciments à MM. Gervais, Verly, Besongnet et Charma.

CORRESPONDANCE.

Une lettre de M. le Maire de Caen informe le Trésorier qu'une somme de 400 francs vient d'être allouée à la Compagnie par le Ministre de l'Instruction publique. Des remerciements seront immédiatement adressés à Son Excellence, au nom de la Compagnie, pour cette nouvelle marque de l'intérêt qu'Elle continue de porter à ses travaux.

M. l'abbé Somménil remercie la Société de l'honneur qu'elle a bien voulu lui faire en l'admettant au nombre de ses membres.

La Société des Antiquaires de Londres accuse réception de l'envoi qui lui a été fait de la première partie du XXVI<sup>e</sup> volume des Mémoires de la Compagnie.

M. le docteur Guéroult, de Caudebec-en-Caux, annonce l'envoi d'un travail sur des antiquités romaines rencontrées dans son jardin ; il ne tardera pas non plus à faire remettre à la Compagnie une monographie de l'abbaye de Jumièges, pour laquelle il a recueilli de nombreux matériaux.

M. le Maire d'Évrecy exprime le désir que les fouilles, commencées l'an dernier sur sa commune, soient reprises aussitôt que possible ; ces investigations lui paraissent pouvoir contribuer à résoudre plusieurs questions importantes pour l'histoire locale ; M. le Maire se met d'ailleurs, avec une grâce parfaite, à la disposition de la Compagnie pour organiser et diriger les premiers travaux. La Compagnie remercie M. Bonnefons de son zèle et de son obligeance ; elle le prie de se mettre immédiatement à l'œuvre, et lui alloue provisoirement, à cet effet, une somme de 100 fr.



Une Commission est nommée, qui devra, aussitôt qu'une découverte de quelque intérêt aura été faite, se transporter sur les lieux et prendre les mesures qu'elle jugera utiles pour la continuation des recherches. Cette Commission est composée de MM. Bonnefons, l'abbé Marie, Gervais, Puisseux et Chatel, auxquels sont adjoints de droit le Président et le Secrétaire.

Le Secrétaire rappelle à la Compagnie qu'il a fait remettre, il y a plus d'un an, au Ministre de l'Instruction publique, le manuscrit du  *Répertoire archéologique du Calvados*, dont la Compagnie avait confié la rédaction à une Commission composée de douze de ses membres. Depuis l'accusé de réception, en date du 8 avril 1867, que lui avait adressé, au nom du Ministre, le chef de la division des Sciences et des Lettres, M. Bellaguet, la Compagnie attendait patiemment le jugement que le Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes avait dû en porter. Enfin, un billet de M. Serraux, en date du 18 juin 1868, provoqué par une lettre du Secrétaire, apprend à la Compagnie que le manuscrit est, en ce moment, placé sous les yeux de la Commission d'impression, et que les membres de cette Commission devant se réunir prochainement, le commissaire chargé plus particulièrement de l'examen de ce travail déposera son rapport, dont M. Serraux espère être bientôt à même de nous faire connaître les conclusions.

La Société philotechnique propose à la Compagnie l'échange de leurs publications respectives, et elle lui offre à l'appui de sa proposition le XXIX<sup>e</sup> volume de son *Annuaire*; M. Cauvet, qui connaît ce volume, et la plupart de ceux qui l'ont précédé, en ayant rendu un témoignage favorable, la Compagnie décide immédiatement que la Société philotechnique sera inscrite

au nombre des corps savants auxquels elle envoie son *Bulletin*.

M. Gervais rend compte verbalement du livre de M. André sur le musée archéologique de Rennes ; il en fait ressortir tout l'intérêt et fait naître ainsi chez ses confrères le désir de faire plus ample connaissance avec cette estimable publication.

M. Lavalley-Duperroux entretient la Compagnie à propos de la découverte qu'il a faite, en réparant l'église de Langrune, d'un four à fondre le métal, dont la cloche destinée à l'église devait être formée, et de quelques autres objets ; entre autres d'un ancien modillon et d'une curieuse pièce de monnaie du moyen-âge.

Le Secrétaire lit quelques pages d'un mémoire de M. de Beaucourt sur les Alain Chartier, mémoire qui paraîtra bientôt dans une des publications de la Compagnie.

**Séance du 7 août. — Présidence de M. Dansin.**

**OUVRAGES REÇUS DEPUIS LE 5 JUILLET.**

1° Annales de la Société archéologique de Namur, t. X, 1<sup>re</sup> livraison. Namur, 1868, broch. in-8° ;

2° Rapport sur la situation de la Société archéologique de Namur pendant l'année 1867, présenté par M. le Président (Eug. del Marmol) dans l'assemblée générale du 11 février 1868. Namur, 1868, broch. in-8° ;

3° Revue des Sociétés savantes des départements, 4<sup>e</sup> série, t. VIII, février-mars 1868 (Don du gouvernement) ;

4° *Messenger des sciences historiques ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique*, année 1868, 2° livraison ;

5° *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. VII. Orléans, 1867, 1 vol. in-8° ;

6° *Sénat. — Séances des 22 et 23 mai 1868. — Discours prononcés par S. Exc. M. Duruy, ministre de l'Instruction publique, et M. Charles Robert, conseiller d'État, secrétaire-général du ministère de l'Instruction publique, au sujet d'une pétition relative à l'enseignement supérieur.* Paris, 1868, broch. in-8° ;

7° *Société des Antiquaires de la Morinie. — Bulletin historique*, 17° année, 65° et 66° livr., janvier, février, mars, avril, mai et juin 1868. St-Omer, 1868, broch. in-8° ;

8° *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.* Caen, 1868, 1 vol. in-8° ;

9° *Internationaler Congress fur Alterthumskunde und Geschichte zu Bonn vom 14-21 september 1868.* Bonn, 1868, broch. in-4° ;

10° *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, 2° trimestre de 1868. Le Mans, 1868, broch. in-8° ;

11° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1867, XXI° volume, 1<sup>er</sup> de la 2° série. Auxerre, 1868, 1 vol. in-8° ;

12° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 2°, 3° et 4° trimestres de 1867. Orléans, 1867, 3 broch. in-8° ;

13° *Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France*, t. XXX. Paris, 1868, 1 vol. in-8° ;

14° *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires*

de France, 1867, de la page 177 à la page 224, broch. in-8° ;

15° Garaby de La Luzerne, d'après de nouveaux documents, par M. E. de Robillard de Beaurepaire. Avranches, 1868, broch. in-8° ;

16° Installation of the prince of Wales, Dublin, 1868. Sir B. Burke ulster king of arms, Dublin, 1868 (Recueil de pièces offer par Mr. Peter Burke), in-folio cartonné ;

17° New courts of justice in London, By George Edmund Street, A. R. A. London, 1867, petit in-folio cartonné (Don de M. Peter Burke) ;

18° A catalogue of the portraits (paintings and prints) in Serjeants' Inn Chancery Lane in 1868. Edwin Sandys Bain, Serjeant-at-Law, treasurer. Londres, 1868, broch. in-4° (Don de Mr. Peter Burke) ;

19° Science and art departement of the committee of council on education. Catalogue of the third and concluding exhibition of national portraits, etc., etc. London, 1868, broch. in-8° (Don de Mr. Peter Burke) ;

20° Vie du B. Thomas Hélie de Biville, illustrée d'un portrait, suivie d'un poème du XIII<sup>e</sup> siècle, publié pour la première fois par M. de Pontaumont. Cherbourg, 1868, broch. in-12 ;

21° Revue des Sociétés savantes des départements, avril 1868 (Don du gouvernement) ;

22° Études sur les origines de l'Évêché de Bayeux, par Jules Lair, ancien élève de l'École des Chartes. Paris, 1868, broch. in-8° ;

23° Society of Antiquaries of Scotland. Proceedings vol. VI, part. I. Edinburgh, 1866 ;

24° Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland. Appendix to volume VI. Edinburgh, 1867 ;

25° Documents inédits sur l'histoire de France. Let-

tres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu, recueillis et publiés par M. Avenel ; t. VI, 1867, in-4° ;

26° Appendice au cartulaire de l'abbaye de St-Bertin, publié par M. François Morand. Paris, 1867, in-4°.

Entre ces publications, le Secrétaire signale plus particulièrement à ses collègues, d'abord les *Discours prononcés au Sénat, dans les séances des 22 et 23 mai 1868, par Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique et M. le Secrétaire-général Ch. Robert* ; — puis les quatre nouveaux volumes offerts à la Compagnie par Mr. Peter Burke : 1° *Installation of the prince of Wales* ; 2° *New courts of justice in London* ; 3° *A Catalogue of the portraits in Serjeants' Inn Chancery Lane* ; 4° *Science and art departement of the committee of council on education* ; — ensuite la *Vie du B. Thomas Hélie de Biville* ; — enfin, les *Lettres, Instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu* ; — les *Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland* ; — les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais* et les *Études sur les origines de l'Évêché de Bayeux*. Ces quatre dernières publications sont renvoyées à l'examen : la première, de M. le Président ; la deuxième, de M. Charles Hettier ; la troisième et la quatrième, de M. Léon Puiseux.

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS.

M. Gervais propose à la Compagnie l'acquisition, au prix de leur valeur intrinsèque, de trois pièces italiennes, d'une date assez récente, mais devenues déjà très-rares, dont deux en or de 40 francs chacune : un Joachim Napoléon (Murat), roi de Naples, et une Marie-Louise, duchesse de Parme ; la troisième en argent, de 5 fr.,

frappée en Lombardie sous le Gouvernement provisoire : *Governo provvisorio di Lombardia*. L'acquisition en est autorisée.

CORRESPONDANCE.

Une lettre de deuil annonce à la Société la mort profondément regrettable d'un de ses plus notables correspondants, de Jacques Boucher de Crèvecœur de Perthes, président d'honneur de la Société impériale d'Émulation d'Abbeville, décédé à Abbeville, le 2 août 1868, à l'âge de 79 ans.

Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique informe la Compagnie qu'il lui a, par arrêté du 11 juillet 1868, attribué une allocation de 500 francs. Le Secrétaire est chargé d'exprimer à M. le Ministre la vive gratitude de la Société pour ce nouveau témoignage de l'intérêt qu'il ne cesse de lui porter.

M. le docteur Guérout, en offrant à la bibliothèque de la Compagnie un exemplaire de ses *Notes sur quelques antiquités des environs de Caudebec-en-Caux*, et un autre de sa *Notice sur quelques pierres tombales de l'abbaye de Jumièges*, auxquels il a joint trois photographies : l'une, de sa Carte archéologique des environs de Caudebec; une autre, de la belle pierre tombale de Jean du Tot, abbé de Jumièges; la troisième, de différents objets, tels que cruches cinéraires, dolium contenant des ossements d'enfant, ampoule noire, etc., etc., etc., annonce au Secrétaire qu'il tient à la disposition de ses collègues un nouveau travail sur des antiquités romaines rencontrées dans son jardin, et qu'il continue à recueillir sur les sépultures de l'abbaye de Jumièges des documents qui compléteront le travail qu'il a déjà con-

sacré à ce sujet. L'Assemblée remercie M. Guérout de ses intéressantes communications ; elle accueillera avec reconnaissance les mémoires qu'il veut bien lui promettre.

La Distribution des prix dans les Lycées de l'Académie devant avoir lieu le 11 août, la Compagnie délègue, pour offrir aux six lauréats qui auront obtenu le premier prix d'histoire en rhétorique : à Caen, son président, M. Dansin ; à Rouen, M. l'archiviste de la Seine-Inférieure, Charles de Beaurepaire ; à Coutances, M. le sous-préfet Quenault ; à Évreux, Mgr Devoucoux ; à Alençon, M. Léon de La Sicotière, et au Havre, M. le sous-préfet Joret-Desclozières.

Le Secrétaire donne lecture d'un *Mémoire* de M. le docteur Guérout *sur les Antiquités caudebecquaises* ; ce travail est renvoyé à la Commission des Impressions.

Sont renvoyés à la même Commission un Rapport de M. Le Féron de Longcamp sur le III<sup>e</sup> volume de la 3<sup>e</sup> série des *Mémoires de la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille*, et un Compte-rendu par M. Charles Hettier de la dernière livraison de la *Statistique monumentale de Paris*.

M. Eugène Chatel a découvert dans les Archives un certain nombre de pièces relatives à la vie privée de l'historien de Bras ; il se propose de les étudier avec le soin qu'elles méritent et il communiquera à la Compagnie les observations qu'elles lui auront suggérées.

Le Secrétaire donne lecture d'une circulaire de M. Drivet contenant de curieux détails sur l'héliogravure et sur le parti que les Archéologues en pourront tirer pour la reproduction des objets qu'ils doivent tenir à vulgariser. Il signale encore à ses collègues un article de M. F.-G. Lajehannière, inséré dans le *Normand* du

1<sup>er</sup> août 1868, sur la *Tour centrale de la cathédrale de Bayeux*. — Des extraits de ces deux pièces seront insérés dans le prochain numéro du *Bulletin*.

### III.

#### COMPTES-RENDUS, RAPPORTS,

---

*Mémoires de la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille. 3<sup>e</sup> série, 3<sup>e</sup> vol.*

La Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, fondée en 1806, nous a envoyé pour la première fois le III<sup>e</sup> volume de la 3<sup>e</sup> série de ses Mémoires. C'est un beau volume in-8<sup>o</sup> de 680 pages, enrichi de planches, mais qui malheureusement est presque lettre-morte pour ceux qui ne s'occupent pas de sciences. Aussi je m'empresse de déclarer mon incompetence sur les nombreux sujets de géométrie, de botanique, de chimie et même de médecine qu'il renferme.

Deux mémoires seulement rentrent un peu dans le cercle de nos études. Le premier est une recherche de M. Benvignat sur l'authenticité d'un livre de croquis attribué par Wicar à Michel-Ange et faisant partie du musée Wicar, à Lille. L'auteur, qui a fait le voyage de Florence pour comparer plus à l'aise l'écriture de son livre avec de nombreux manuscrits des diverses époques de la vie du maître, arrive à conclure que ce



manuscrit est apocryphe. Le style et l'orthographe du grand artiste se retrouvent seuls dans quelques passages. La fin de ce mémoire nous révèle une curieuse application de la photographie, qui peut être appelée à rendre de grands services en matière d'inscriptions frustes. M. Benvignat avait remarqué que dans les dessins d'architecture de son livre le nom du maître était désigné, tandis qu'il était omis quand les dessins étaient de Michel-Ange, ce qui pouvait faire croire que le livre était réellement écrit par lui. Toutefois il avait cru voir des grattages. Il eut l'idée de faire photographier le livre et de regarder ensuite à la loupe les passages grattés, et le nom de Michel Agnolo Buonarrotti ressortit clairement sur les photographies et vint prouver définitivement que le livre n'était pas de lui. Il serait peut-être possible de retrouver par le même moyen beaucoup d'inscriptions grattées ou effacées par le temps et qui ont donné lieu à de nombreuses dissertations archéologiques.

Le mémoire qui offre le plus d'intérêt pour notre Société est celui de M. Van-Hende, qui décrit, avec toute la réserve d'un numismatiste distingué, deux médailles : l'une romaine, d'Aquilius Sabinus, l'autre de Mirabeau. La première de ces médailles était d'autant plus intéressante qu'elle révélait un nom d'empereur complètement inconnu jusqu'alors, celui du père d'Aquila Severa, deuxième femme d'Héliogabale. Mais, hélas ! la chimie est impitoyable pour les fabricants de fausses médailles. Un bain d'acide caustique finit par débarrasser presque complètement la pièce de sa prétendue patine, et montra qu'elle avait été fondue et non frappée, et que c'était simplement une pièce d'Héliogabale sur laquelle on avait surmoulé des lettres

avec une application de mastic. La médaille de Mirabeau, dont le caractère d'authenticité n'est pas discutable, est un exemplaire presque unique d'une pièce en métal de cloche, gravée à Lille en 1791.

Il me reste à vous signaler encore une Causerie de M. Thon, sur la société des premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, et spécialement sur M<sup>me</sup> Récamier et M<sup>me</sup> de Staël. Prenant pour prétexte un rapport sur un article de M. de Gérando publié dans les Mémoires de l'Académie impériale de Metz, 1863-1864, M. Thon nous initie à beaucoup de détails inédits de cette société qui se reconstituait sur de nouvelles bases au lendemain de la tourmente révolutionnaire. C'est une étude remplie d'intérêt, où les documents puisés dans des lettres familières conservées par M. de Gérando, dont la mère avait été l'amie de M<sup>me</sup> Récamier et de M<sup>me</sup> de Staël, sont présentés sous une forme charmante.

Je ne puis, Messieurs, ainsi que je l'ai dit en commençant, apprécier les nombreux mémoires scientifiques qui remplissent le volume. Il nous reste à remercier M. Girardin, président la Société de Lille, qui, à plusieurs titres, se rattache à notre province, de son gracieux envoi.

A. LE FÉRON DE LONGCAMP.

***Statistique monumentale de Paris. Explication des planches par M. Albert Lenoir. Paris, Imprimerie impériale. 1867. 1 vol. in-folio.***

MESSIEURS,

Le volume dont je suis chargé de vous rendre compte contient l'explication des planches de la *Statistique monumentale de Paris*.

Avant de vous exposer le plan suivi par l'auteur, permettez-moi d'esquisser rapidement devant vous les circonstances au milieu desquelles cette publication a pris naissance, les phases diverses qu'elle a traversées et, en dernier lieu, la transformation qu'elle a dû subir et dans laquelle elle a peut-être perdu une partie de son originalité.

Le projet de publication de la *Statistique monumentale* remonte au commencement de l'année 1835, lorsque M. Guizot créa le Comité des arts et des monuments; le 5 janvier de cette même année, le Ministre, réunissant pour la première fois les membres de ce Comité, leur annonça qu'il se proposait de faire étudier tous les monuments de la France et de faire publier ceux qui présenteraient le plus d'intérêt. Peu de temps après, le plan d'un ouvrage étendu, destiné à faire connaître les monuments de la capitale, fut présenté à l'approbation du Comité, puis à celle du Ministre.

« Par sa position politique à toutes les époques de notre histoire, Paris offre un intérêt continu qui doit faire d'une publication sur cette ville l'introduction aux travaux qui se préparent en France sous votre haute direction. Quant aux divers éléments de ce travail, ils embrassent la topographie, l'architecture et les autres branches de l'art. »

Le point de départ de ces études fut déterminé par les travaux militaires des Romains, par les forts établis à la tête des ponts, par les sépultures, par ce palais, voisin d'une grande voie militaire, d'un *castrum*, et dont on n'avait jamais publié jusqu'à cette époque qu'une dépendance, c'est-à-dire la grande salle destinée aux bains.

Un plan de cet aqueduc, dont on trouve tant de traces et qui conduisait au palais les eaux de Rungis, présentait un intérêt suffisant pour en rendre la publication nécessaire.

L'*Histoire monumentale de Paris* devait également s'enrichir des souvenirs laissés par la résidence de nos premiers rois aux palais des Thermes, et dans la Cité sous les Capétiens.

Rattachant à ce travail le Louvre, l'hôtel St-Paul et le palais des Tournelles, le projet atteignait l'époque de la construction des Tuileries, bâties par Catherine de Médicis, agrandies sous Louis XIV et modifiées de nos jours.

Les basiliques de St-Pierre et de St-Paul, depuis de S<sup>e</sup>-Geneviève, celles de St-Vincent et de S<sup>e</sup>-Croix, de St-Julien-le-Pauvre que mentionne Grégoire de Tours, édifices dont la publication restait à faire ou n'avait été faite qu'en partie, trouvaient ici leur place. Signaler encore cette influence qui s'étendit sur les monuments construits après les deux premières races, qui a laissé dans la capitale des monuments de l'art romain, et, par une succession suivie, arriver aux grands édifices gothiques; reconnaître les enceintes militaires, la première clôture de l'île Notre-Dame et du port des *Nautæ*, celle qui fut tracée par Philippe-Auguste; enfin, soumettre à un examen technique et approfondi les monuments civils et particuliers intéressants pour la plupart et pour la plupart inédits, c'était d'une manière sommaire le projet de publication qu'au 10 juillet 1835, Albert Lenoir soumettait à l'approbation de M. Guizot. Ce projet fut adopté avec empressement, mis à l'étude, et reçut bientôt un commencement d'exécution : des plans, des monuments dessinés

furent livrés à la gravure ; cependant des événements imprévus, un changement survenu dans le personnel du ministère, ne permirent de publier la première livraison de l'ouvrage qu'au mois de juin 1840.

Dans l'intervalle et postérieurement à ces faits, le plan de l'ouvrage subit de profondes modifications, surtout en ce qui concerne la période romaine.

Les documents relatifs à cette époque ne devaient pas, en effet, recevoir le développement qui leur a été donné plus tard ; mais les fouilles faites, en 1844, dans la rue de Constantine et qui avaient amené la découverte de portions d'édifices romains, les restes du palais romain construit à l'occident de l'île et habité par les rois de la première race, de nombreux détails d'architecture et de sculpture découverts dans le même lieu en 1847 et 1848, enfin les fouilles pratiquées sur le parvis Notre-Dame, qui mirent au jour des restes d'édifices et d'habitations de l'époque de la domination romaine, et une partie de l'enceinte de Lutèce construite avec des fragments de monuments plus anciens, s'imposaient à l'examen de l'auteur et devaient nécessairement figurer dans la *Statistique*.

Aussi le projet se transforma-t-il, et nous le retrouvons, dans l'Introduction, divisé en sept époques dont les types sont, en effet, assez distincts pour servir de base à ce travail :

1° La période romaine ; 2° la période de transition qui s'établit à l'origine du Christianisme entre l'art des Anciens et celui des premiers temps de la monarchie ; 3° la période carlovingienne ; 4° la transition du roman au gothique, qui, à partir du XI<sup>e</sup> siècle, se trahit par l'emploi timide de l'arc aigu et qui, en se développant, devait amener, au XIII<sup>e</sup> siècle, le triomphe de l'ogive

sur l'arcade en plein-cintre ; 5° la période gothique dont les types varient pendant les XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, et qui est représentée par un grand nombre d'édifices religieux et les restes des hôtels Barbette, de Cluny et de La Trémouille ; 6° les premiers essais de la Renaissance française. Dans ces dernières habitations que je viens de citer, on voit s'établir une période transitoire entre le style gothique et le retour à l'architecture antique. Il est vrai que cette période est bien courte, puisque, sous les règnes de Louis XII et de François I<sup>er</sup>, ce retour était devenu presque général ; je dis presque : car des monuments de cette époque sont chargés de réminiscences du style précédemment en faveur, qui contrarient singulièrement l'ensemble des conceptions et des proportions architectoniques dont les principes sont établis par les monuments de l'ancienne Grèce et de Rome. Peut-être cette époque est-elle une des plus intéressantes dans l'histoire de l'architecture, et une de celles sur lesquelles la *Statistique de Paris* présente les documents les plus variés et les plus nombreux ; 7° vient enfin la Renaissance complète dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et qui est représentée, non par des édifices religieux que les discussions religieuses et les troubles civils de cette époque ne permirent probablement pas d'élever, mais par la Fontaine des Innocents, chef-d'œuvre de Pierre Lescot et de Jean Goujon ; par le Pont-Neuf, par les restes des hôtels de Soissons, de Scipion Sardini, de Torpanne, et enfin par des édifices particuliers que l'achèvement du boulevard St-Germain va bientôt faire disparaître.

Là s'arrête la *Statistique monumentale de Paris*. Cette limite, tracée dès l'origine du projet de publication et

fixée au XVII<sup>e</sup> siècle, se justifie d'ailleurs par l'existence de nombreuses et importantes monographies contemporaines, publiées sur la plupart des édifices de cette époque. Le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle est cependant représenté par l'église des Carmes déchaussés et par le monument qui s'élevait à l'extrémité du Pont-au-Change. L'ensemble de ces constructions étant resté inédit, et le style qui les caractérise établissant une transition entre la période de la Renaissance et l'art qui devient complètement français sous Louis XIV, il était à propos d'en donner la description.

Je ne m'aventurerai pas à critiquer les mérites de ces divisions : je dirai seulement que je les crois utiles, non pas qu'à mes yeux elles n'eussent pu être groupées davantage ; mais parce qu'il me suffit que chaque époque corresponde à des types, à des signes certains d'une mutation dans l'art, d'une décadence ou d'un développement architectural.

Le style est bien celui qui convient au titre du livre et l'auteur est toujours resté statisticien. Toujours préoccupé de la partie exacte de son travail, de ce que nos voisins appellent *the matter of fact*, il décrit froidement d'une manière pratique, plutôt en géomètre qu'en artiste ; du reste, c'était à cette condition seulement que M. Albert Lenoir pouvait parvenir à condenser en un volume de 280 pages la description architecturale et historique de tous les monuments antérieurs au XVII<sup>e</sup> siècle.

Nous n'en finissons pas, Messieurs, s'il nous fallait vous citer tout ce qui nous a paru digne d'arrêter un instant votre attention ; il faudrait tout citer. Permettez-moi cependant de vous parler de quelques détails d'or-

nements et d'architecture appartenant à cette époque de transition qui s'établit aux premiers temps du Christianisme entre l'art des anciens et l'art roman.

A mesure que les fouilles du parvis Notre-Dame mettaient au jour de nombreuses constructions de diverses époques, on reconnaissait que ces dernières avaient été détruites en partie pour faire place à un édifice d'origine évidemment chrétienne. La grande surface occupée par ces murailles, la régularité de leurs dispositions en quatre lignes parallèles formant une large nef et des bas-côtés, tout contribuait à faire admettre que ces ruines étaient celles de la basilique élevée par Childébert.

Des colonnes de marbre noir et blanc, dit grand antique, que les rois mérovingiens faisaient venir d'Aquitaine; un chapiteau en marbre blanc dont la rudesse de sculpture, les détails mal dessinés et mal composés indiquaient l'origine; enfin des fragments de mosaïque confirmaient cette attribution. Voici la description de cette mosaïque (page 25) : les fragments reproduits sur la planche XXI présentent trois sujets de dessins variés.

\* Le premier dessin reproduit au haut de la planche, à la gauche, est formé de cercles enlacés offrant des tons blancs et noirs, combinés de manière à former une série de fleurons s'enlevant sur le fond blanc du pavé. Au centre de chaque cercle est figurée une croix grecque, ménagée en blanc au milieu de tons rouges et noirs. Ce dessin porte sa bordure composée de cercles tangents les uns aux autres et contenant alternativement une croix, puis un triangle; la croix dessinée en blanc sur un fond noir, le triangle en noir sur un fond blanc.



« Le dessin placé au-dessous du premier est plus compliqué dans ses combinaisons, bien qu'il produise moins d'effet. Il est formé de courbes enlacées d'une façon ingénieuse; un tracé le fait mieux comprendre qu'une description; un ton blanc compose le fond sur lequel un large trait noir indique les contours variés des courbes.

« Le troisième dessin, placé au haut de la planche, à la droite, formait la bordure d'un motif central qui a disparu presque entièrement. Ce pavé offrait trois tons différents : le rouge et le blanc servant alternativement de fond à de larges traits noirs, dessinant des cercles enlacés. Une large ligne en terre cuite, d'un ton jaune foncé, encadrait l'ensemble de cette mosaïque, dont l'effet était plus riche et plus grave que celui des précédentes. » Ces fragments sont au musée de Cluny.

Ces mosaïques ont évidemment servi de pavage à la basilique de Childebert, dont une partie du plan, plusieurs colonnes et un chapiteau ont été découverts dans les fouilles du parvis. On sait d'ailleurs, par les historiens des premiers siècles de la monarchie française, que les églises mérovingiennes étaient pavées avec des mosaïques. Gislemar, dans la description qu'il donne de la basilique St-Vincent, à Paris, construite par saint Germain, dit que « le pavé était composé de toutes sortes de pièces de rapport »; et le poète Fortunat, décrivant la basilique de Paris, très-probablement celle de Childebert, en dit autant, et ces mosaïques seraient celles dont il parle. Le fragment reproduit en grand au bas de la planche indique bien, par l'irrégularité du travail, une époque transitoire entre la fabrication antique et celle qui était pratiquée aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles qui nous en ont laissé quelques rares exemples.

Il y aurait un rapprochement à faire entre cette description et celle que nous trouvons au tome I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> série, page 264, de nos *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, sur cette mosaïque romaine de la forêt de Brotonne que vous conservez précieusement dans votre Musée. Il serait peut-être curieux pour un antiquaire de rechercher les différences des procédés employés à diverses époques et de déterminer ainsi l'âge précis des fragments épargnés par le temps. Aujourd'hui surtout que cet art, dont l'effet décoratif est si puissant, semble avoir été remis en honneur, et que nos architectes, prenant leur bien partout où ils le trouvent, ne craignent pas de rompre la sévérité des lignes et la monotonie des profils par l'emploi des marbres de couleur, des tuiles émaillées et des mosaïques, cette étude pourrait avoir son côté pratique.

Indépendamment des dessins de monuments, il existe un certain nombre de plans gravés représentant l'état du sol antique de Paris. J'en signalerai deux, remarquables surtout par la précision et la netteté de l'ensemble. Le premier, indiquant les découvertes successives faites depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1840, a été publié à la planche I des monuments de l'époque romaine. Le second reproduit ces indications complétées par celles des découvertes les plus récentes, en superposant le tracé de la ville moderne, tant pour mieux faire connaître les divers emplacements où les antiquités ont été trouvées que pour guider dans la suite de l'ouvrage, dans l'étude des monuments de la civilisation chrétienne qui y sont successivement publiés, à partir des premiers siècles de notre ère jusqu'à l'époque de la Renaissance.

Cependant la topographie ancienne de la ville de

Paris devait occuper une place plus importante que celle qui lui a été donnée. De nombreuses recherches avaient été faites aux Archives dans le but de faire connaître les documents inédits sur ce sujet; des planches étaient gravées, d'autres en voie d'exécution, « lorsqu'en 1860 le Ministre de l'Instruction publique eut devoir céder tous ces travaux exécutés, avec les fonds attribués à la *Statistique de Paris*, à M. le Préfet de la Seine et au Conseil municipal, qui entreprenaient la publication d'une *Histoire générale de Paris*. » Telle est, Messieurs, la transformation récente à laquelle je faisais allusion au commencement de ce rapport et qui a fait passer entre les mains de l'Administration une grande partie des matériaux réunis avec tant de soin par M. Lenoir.

En ce qui concerne l'exécution de l'ouvrage, M. Albert Lenoir n'est pas resté au-dessous de la tâche qu'il s'était imposée et le cadre en a été rempli consciencieusement; quant à ce que j'appellerai la condition matérielle du livre, elle réunit l'exactitude la plus scrupuleuse à un luxe sévère et qui n'est jamais déplacé. Il n'est pas une des planches de ce recueil qui ne soit digne de l'examen critique le plus sérieux et qui ne le puisse subir avec avantage; du reste, la publication d'un ouvrage aussi étendu n'aurait pu s'exécuter sans le concours d'artistes graveurs et dessinateurs, et de savants, parmi lesquels il faut citer MM. Lefuel, Paccard, Leblan, Vacquer, Berté, Salard-Lassus, Viollet-le-Duc, Ollivier, Sulpis et le baron de Guilhermy.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait faire une trop large part d'éloges à l'homme qui, pendant plus de 30 années, a su poursuivre avec tant de persévérance

l'achèvement d'une telle œuvre, et, malgré toutes les résistances, lui conserver un caractère d'unité et d'homogénéité aussi parfaites.

Ch. HETTIER.

#### IV.

#### NOTES, COMMUNICATIONS.

---

##### *Antiquités Caudebecquaises.*

Au mois de novembre 1867, faisant accidentellement pratiquer une tranchée dans mon jardin, à Caudebec-en-Caux, grand a été mon étonnement de rencontrer, à 1<sup>m</sup>, 60<sup>c</sup> du sol, de nombreux débris de ménage d'origine romaine, gisant au-dessus et à côté de gros blocs de pierre brute provenant de l'étage *sénonien*, commun dans nos parages.

Il me serait malaisé de dresser un inventaire exact des objets trouvés, tant ils sont morcelés; je me bornerai à un aperçu sommaire.

J'évalue à plus de 600 les fragments recueillis des divers vases en terre blanche, noire, grise, rouge; après maintes tentatives, il m'a fallu renoncer à en reconstituer un seul dans son entier.

Parmi les meilleurs tessons figurent des panses d'urnes, des goulots et anses de lagènes, de pichets, de dolium, etc.; 4 trépieds de couleur noire; plusieurs morceaux de poterie samienne avec ou sans reliefs, dont 3 petites terrines portant, à leur fond intérieur

l'estampille du fabricant; l'une se lit couramment : MERCVS · M. (*Mercussi manu*); l'autre est tellement détériorée, que je ne me hasarderai pas à la transcrire, laissant la tâche aux experts; la troisième consiste en une simple quinte-feuille.

Le verre était uniquement représenté par l'embase d'une charmante capsule irisée, ornementée de filets excentriques.

Les tuiles à rebords, plates ou semi-circulaires, formaient la majeure partie du butin.

Une masse de coquilles d'huitres, de moules, d'ossements d'animaux herbivores et carnivores, spécialement dix défenses de sanglier, accompagnaient le mobilier céramique.

J'ai pareillement ramassé un style en ivoire, nombre d'objets en fer et en bronze, notamment des clous, un crochet, une clef, un pendant d'oreille; trois médailles masquées de l'enduit vert si cher aux numismatistes; un seul grand bronze, moins fruste que les autres, permet de distinguer l'effigie et le nom de LVCILLA AVG ·, femme de l'empereur *Lucius Verus*.

Ces différentes antiquités, révélant l'empreinte des dominateurs de la Gaule, ont-elles été par eux jetées à l'endroit où je les rencontre? La muraille qu'elles recouvrent est-elle ancienne? Les raisons suivantes m'induisent à soutenir la négative.

La substruction se compose de blocs à peine équarris, juxtaposés, pêle-mêle, sur une largeur et sur une profondeur de 60 à 70 centimètres; la longueur reste indéterminée, la fouille n'ayant été opérée que sur un espace de six mètres; quelques pierres, cependant, paraissent reliées par un mortier grossier, très-peu résistant et accusant un âge relativement assez récent.

Les poteries romaines précitées se voient, sur plusieurs points, mélangées ou superposées à d'autres des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles surtout; les fragments d'un même vase romain sont parfois dispersés, à deux mètres de distance, dans des couches dissemblables d'un terrain remanié, évidemment utilisé ici comme remblai.

D'ailleurs, la vallée de Caudebec était-elle assez atterrée, au II<sup>e</sup> siècle de notre ère, pour être habitable? Étayé d'un passage de la Chronique de Fontenelle (1), de la topographie, de la tradition populaire et de recherches personnelles, j'ai essayé, dans un précédent opuscule (2), que j'ai l'honneur aujourd'hui d'offrir pour la bibliothèque de notre Société, de démontrer qu'en ces temps reculés le delta sur lequel s'élève la ville de Caudebec (3) *était un banc estuaire* resserré à l'est et à l'ouest entre deux monts.

La *Vignette* et le *Calidu* (4), seuls susceptibles, alors,

(1) *Chronicon Fontanellense*, p. 265, édit. Labarre.

(2) *Notes sur quelques antiquités des environs de Caudebec-en-Caux*, in-8°, Imprimerie impériale, 1867, accompagnées d'une carte archéologique coloriée et du plan des principaux monuments terrestres de ce rayon.

(3) Des mots celtiques *Calt*, *Kald*, *Kelt*, froid impétueux, et de *bec*, ruisseau, rivière, torrent; Chaldbec, Caletum-Beccum, Calidum-Beccum.

(4) Le *Calidu*, Caledv, Καλῆδου, mont boisé, dominant la Seine au sud et la ville de Caudebec à l'est, comprend une superficie de 200 hectares environ, où est assise une vaste enceinte demi-elliptique, irrégulière, retranchée au nord et à l'ouest, au moyen d'un *vallum* en terre, de deux à cinq mètres au moins de hauteur, et au sud comme à l'est, par les escarpements des vallées de la Seine, de Caudebec, de S<sup>te</sup>-Gertrude; elle est également, de ce côté, protégée par des marécages contigus à un vallon nommé d'un nom dont l'étymologie est essentiellement gauloise: le val *Braymont* (*bray*, *brai*, banc, fange).

de recevoir des établissements stables et importants. C'est probablement de leur plateau ou de leurs versants si fertiles en vestiges gallo-romains qu'ont été tirées les épaves que je viens d'énumérer.

Le fond primitif, fangeux de notre vallée, atteint 2<sup>m</sup>, 30<sup>c</sup> au-dessus du niveau actuel. L'abaissement primordial donne créance à l'histoire parlée du pays prétendant, qu'à une époque non assignée, le grand fleuve de Seine s'épandait à plus de 2 kilomètres nord du rivage, dans la vallée de S<sup>te</sup>-Gertrude, d'où, de noto-

L'enceinte énoncée enclave 25-26 hectares d'un territoire tourmenté où, comme au-delà du retranchement, subsistent des fosses coniques, aires de cabanes antiques (*tuguria*); plusieurs sont encore très-caractéristiques.

De fortes présomptions autorisent à considérer *Kaledv* comme l'emplacement de l'oppidum Calet, chef-lieu de la tribu ou clan des Caletes (\*) avant l'invasion de Jules César qui, après avoir détruit cette place fortifiée, transféra à Lillebonne le siège de sa nouvelle cité: *Julio-bona*.

La situation de l'antique *Calet*, dont des médailles portant à l'envers: KAAEΘY, KAAEΔY, CALEDY, ont perpétué les souvenirs, n'a été précisée ni par les historiens, ni par les géographes. Le remarquable *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France* par M. Éd. Lambert montre des types de ce monnayage rudimentaire; les musées de Paris, de Rouen et plusieurs collections particulières possèdent des similaires trouvés au *Calidu* même.

L'exploration des fosses signalées ci-dessus, si jamais elle est accordée, en livrerait sans doute bien d'autres.

(\*) Καλετι, Καλετα (Ptolémée), Calletes, Caletæ (Pline), Cailletes, Kalètes (*Gallia christiana*): « Caleti, Caletes Belgicæ populi: Strabo eos ad Sequani ostia pertingere facit; eorum regionem esse putat Divæus quæ hodie *le pays de Cault*; Turnebus eum tractum, in quo hodie Diepa et Julio-bona et Caletenses, vocari. » *Caii Julii Cesaris quæ extant emendatione Josephi Scaligeri*, Amstelodami typis.

riété publique, on a exhumé des planches goudronnées de bateaux, une ancre et de larges anneaux pour les fixer. Une vieille légende accréditée veut aussi que la rivière de S<sup>te</sup>-Gertrude, encore nommée *Chaldebec*, se soit, sous Guillaume-le-Conquérant, appelée le Lot (*Lotum?*): « Caudebec occupe une partie du *lotum*, *lutum*, bané, limon, de l'Itinéraire d'Antonin (1). »

#### **Sur la restauration de l'église de Rots.**

Il n'est personne de vous, Messieurs, qui, ayant fait le trajet de Caen à Bayeux, par la route impériale ou la voie ferrée, n'ait aperçu vers le huitième kilomètre, dans la direction du nord, une tour imposante par sa masse, surmontée d'une pyramide couverte en ardoise dans toute sa hauteur, dominant la plaine et toujours à la vue des voyageurs pendant une lieue et demie de chemin : c'est la tour de l'église de Rots.

Des détails très-intéressants sur cette église et sa paroisse ont été publiés dans le *Bulletin* de notre Compagnie, 4<sup>e</sup> année, 1<sup>er</sup> trimestre, par M. l'abbé Do, notre collègue : vous pourrez aussi trouver dans le mémoire de notre ancien directeur, M. Léopold Delisle, sur le château de St-Sauveur-le-Vicomte, des particularités qui rattachent les vicissitudes de cette même église aux luttes de la grande guerre, et tout spécialement à l'histoire de notre ville à cette époque héroïque.

D'après M. l'abbé Do (*Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, loc. cit.), de notables parties de

(1) A. Guilmeth, *Histoire des arrondissements de la Seine-Inférieure*, t. XI, p. 69-72.



la nef actuelle remontent au commencement du XI<sup>e</sup> siècle. Fulbert, moine de St-Ouen de Rouen, raconte la dédicace de l'église de Rots : il assistait à cette cérémonie parce qu'il avait accompagné les reliques de saint Ouen apportées pour donner plus de solennité à la consécration, qui eut lieu peu avant l'année de la conquête de l'Angleterre; mais le même moine fait observer que la construction du monument était bien antérieure à cette date.

Toujours, d'après la notice de M. Do, on construisit, au XIII<sup>e</sup> siècle, une surélévation des murs sur la nef romane pour lui donner plus de hauteur. Les transepts et le chœur appartiennent en partie à cette époque. Leurs voûtes, ainsi que la partie de la tour qui s'élève au-dessus des voûtes du chœur et forme le dôme intérieur, datent du XIV<sup>e</sup> siècle. Le dernier étage de la tour surmonté d'une balustrade en pierre, la grande fenêtre à compartiments flamboyants et bouchée du chevet, les deux fenêtres à compartiments prismatiques de la petite chapelle appliquée sur le mur oriental du transept nord, les contreforts appliqués sur les angles du même transept, annoncent le XV<sup>e</sup> siècle (loc. cit.).

Toutes ces pièces, d'âges différents, ne s'agencent pas toujours d'une manière heureuse; il s'en trouve de maladroitement placées pour l'œil de l'artiste et même pour la solidité de l'édifice; ce sont les restaurations précipitées des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles si tourmentés; ce sont les cicatrices du champ de bataille, qui ont coutume de n'être pas belles, mais qui sont toujours honorables et commandent le respect.

En effet, dans les luttes si longues qu'eut alors à soutenir la nationalité française, ces vieilles murailles furent souvent témoin de l'énergique résistance de nos

pères. Les vieux chroniqueurs en font foi ; et bien qu'ils n'aient probablement pas mentionné toutes les scènes de guerre qui désolèrent ce pays, bien que leurs récits n'aient donné que la substance de ces faits héroïques, nous sentons néanmoins, en lisant ces fragments, toute l'importance qu'il y aurait à conserver intact et tel qu'il nous fut transmis, ce monument de notre histoire locale.

Sans avoir jamais fait aucune recherche sur cet intéressant sujet, j'ai rencontré par hasard, dans la dernière œuvre de M. Léopold Delisle, les passages suivants relatifs à l'église et à la commune de Rots :

Une chronique anonyme après avoir raconté la défaite et la mort de Godefroy de Harcourt le traître, en novembre 1356 — « Assez tôt après la bataille de Poitiers », ajoute : « Robert de Cleremont et ses gens logièrent la nuit à Sainte Marie du Mont, et le lendemain vint à Baieux, et guerria fort les Englois qui estoient sur le pais en pluseurs forteresses, et lui et ses gens les desconfirent mout de foiz, et prist par assaut deux églises que les Englois tenoient, dont l'une avoit nom Ros et l'autre Caron. » (*Histoire du château et des sires de St-Sauveur-le-Vicomte. Pièces justificatives*, p. 143).

Suivant toute probabilité, les Anglais reconquirent la commune de Rots dans les deux ou trois années qui suivirent ; car il fallut les en déloger de nouveau en 1359 : « La commune de Caen, dit M. Léopold Delisle (ouv. cité, p. 116 et suiv.), qui semble avoir pris une part très-active à la lutte engagée contre les Anglais pendant la captivité du roi Jean, organisa, en 1359, plusieurs entreprises, qui furent l'un de ses plus importantes. Ce fut elle, selon toute apparence, qui reprit les Anglais des sorts de Beaumont-le-Roi, le 11 mai 1359. »

Verson. » . . . . . « Le 24 septembre suivant, Robert de Wargnies, bailli de Caen . . . . . ordonna de payer cinquante florins d'or à des maçons, pour leur paine, salère et despence d'estre alez au fort de Ros et avoir fait les pertus et la briceus par quoy le dit fort fut pris. »

J'ai déjà entretenu la Compagnie, dans une des séances précédentes, des singulières décorations dont, sous prétexte de restauration, on déshonore actuellement la vénérable église ; j'y reviens aujourd'hui, après une visite faite de plus près, mais qui dut être fort rapide, conséquemment incomplète, à cause d'une pluie torrentielle par laquelle il était impossible de tenir dehors et qui me contraignit à accélérer hâtivement mes observations.

La désolante physionomie de la tour frappe les yeux tout d'abord : il serait difficile, je pense, d'imaginer une composition plus disgracieuse que celle qui vient d'être terminée pour remplacer l'ancien couronnement.

Au lieu de la balustrade en pierre à claire-voie composée de roses à quatre-feuilles, égale sur les quatre faces, protégeant une galerie à ciel ouvert libre dans tout son pourtour, on a rappelé la balustrade dans le dessin des ouvertures qui relient entre eux les clochetons d'invention nouvelle ; mais ces clochetons petits, d'un modèle inconnu jusqu'à ce jour, au nombre de sept plus un, dont trois, ceux des angles sud-est, nord-est et nord-ouest, semblent porter à faux en dehors de ces angles ; dont les quatre placés au milieu des faces plus défectueux encore, interrompent si peu gracieusement le dessin du balcon, et qui tous obstruent à l'envi l'ancien promenoir, tout cela forme un ensemble sans style et d'un effet déplorable.

Ce n'est malheureusement pas tout; pour couronnement de l'œuvre, il y a le huitième clocheton; celui-ci se voit de loin, on l'aperçoit à deux lieues à la ronde; à cette distance il éveille l'inquiétude. — « Que font-ils donc à Rots ? » s'écrie-t-on de tous côtés. De près, il inspire la tristesse; imaginez une tourelle octogonale, surmontant la cage de l'ancien escalier conservé; à la partie supérieure de chaque face on trouve une ouverture sans aucune moulure, en tout huit fenêtres, qui rappellent tout-à-fait la coupe des nombreux trous qui percent les parois de cette singulière cage, du voisinage de notre gare, si connue par son originalité et sur laquelle le propriétaire écrivait naguère en latin les solutions qu'il proposait à la politique actuelle. La tourelle est coiffée d'une longue et fluette pyramide de pierre, ornée d'une mosaïque romane, si longue qu'elle atteint presque la hauteur de la flèche. Il est impossible de peindre l'aspect bizarre et disparate de ce très-long et maigre clocheton au milieu de ses frères avortés. Comme circonstance atténuante je dois ajouter que ses assises ont été montées en pierres sur délit, qu'il n'est pas d'aplomb, en sorte qu'on nous fait espérer qu'il se fera justice lui-même, en tombant aux prochaines gelées.

Au transept sud, on dit que les voûtes du XIII<sup>e</sup> siècle menaçaient ruine; elles reposaient sur des murs soutenus par des contreforts romans, plats et de petit appareil; chose curieuse, la retombée de ces voûtes ne correspondait en aucun point aux contreforts romans, et cette disposition peu solide maintenait son équilibre depuis six cents ans. Il est certain pourtant que des modifications tendant à consolider ces voûtes avaient été faites depuis leur construction; de petites fenêtres

à ogives élancées et très-voisines de leur pied-droit avaient été maçonnées ; mais il était visible qu'une force peu importante eût suffi à contrebalancer la poussée, et qu'il n'était pas nécessaire de construire pour cela les énormes culées qui viennent d'être terminées récemment. Ces arcs-boutants, qui surmontent de volumineux massifs de maçonnerie, masquent entièrement les jolies fenêtres du XIII<sup>e</sup> siècle, qu'un travail mieux inspiré aurait certainement utilisées ; car il était nécessaire d'éclairer le transept complètement privé de lumière, et c'eût été l'occasion de les employer. On a mieux aimé essayer de reproduire sur le mur oriental du transept sud, les deux fenêtres à compartiments prismatiques de la petite chapelle appliquée sur le mur oriental du transept nord. Cette imitation a été des plus malheureuses. Les meneaux des fenêtres modèles ont une épaisseur de 22 centimètres ; ceux de la soi-disant copie ont une épaisseur triple et au-delà ; en précisant, ils ont de 0<sup>m</sup>,75 à 0<sup>m</sup>,77 centimètres. Ce sont de véritables meurtrières qui rappellent fort peu l'original et qui ne permettent même pas au jour un accès suffisant. On a fini par remarquer ce dernier détail ; on retouche, on agrandit les compartiments sans diminuer les épaisseurs, et l'on détruit ainsi l'harmonie des lignes du dessin primitif, seule ressemblance qui eût été conservée jusqu'ici.

J'ai pensé qu'il était important de donner ces renseignements à la Compagnie, afin qu'il ne soit pas dit qu'à deux lieues du centre de la Société des Antiquaires de Normandie, dans un monument que nous pouvons voir des dernières maisons de notre ville, de si regrettables changements aient pu s'accomplir et rester inaperçus.

LÉON LIÉGARD.

V.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES, FAITS DIVERS.

---

**Compte-rendu des lectures faites à la section d'archéologie, par M. A. Chabouillet, secrétaire de la section.**

.....  
« Séance du 17 avril 1868. — M. de La Quérière, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, avait envoyé à la Sorbonne un mémoire dont son savant confrère, M. Charma, a bien voulu donner lecture. Le mémoire de M. de La Quérière est intitulé : *Encore un mot sur le retour à l'architecture du moyen-âge. Respect à nos monuments.* C'est un plaidoyer chaleureux, c'est presque un acte d'accusation contre la tendance des *néo-gothiques* « à faire revivre dans toutes leurs phases les modes d'architecture qui ont régné chez nous pendant six siècles. » Il serait injuste de dire que M. de La Quérière se répète, bien qu'il ait déjà lu à la Sorbonne un morceau sur le même sujet (1); car la verve de ce doyen de l'archéologie lui fournit toujours de nouveaux arguments, et il les expose avec une telle animation, que ses adversaires eux-mêmes ne peuvent lui refuser la sympathie respectueuse que mé-

(1) Voyez *Considérations sur la rénovation des différents styles de l'architecture du moyen-âge*, dans le volume des lectures de 1864, publié en 1865, p. 201 et suiv.

rite une conviction qui prend sa source dans les plus honorables inspirations. J'ai déjà eu deux fois l'occasion ici même de rendre hommage aux bonnes intentions de M. de La Quérière : d'abord dans le compte-rendu des réunions de 1864 (1), puis à propos d'une réplique au mémoire de M. de La Quérière de 1864, lue à la Sorbonne par M. le comte de Mellet en 1865 (2), et d'un autre travail de M. de La Quérière, lu immédiatement après la réplique de M. de Mellet (3), dans le compte-rendu de cette session (4), la quatrième depuis l'origine de cette institution si féconde pour les progrès de la science. Je ne ferai donc pas repasser les lecteurs de la *Revue* par ces chemins tant de fois parcourus ; je citerai seulement de nouveau ce vers de Chénier qui caractérise ce qu'il y a de légitime dans les doléances de M. de La Quérière. M. de Mellet semble croire à l'impuissance radicale des artistes à trouver l'architecture religieuse de notre temps ; M. de La Quérière, en 1868 comme en 1864 et en 1865, avec une verve que ne refroidit pas le progrès des ans, les blâme de s'astreindre trop souvent à copier le gothique. André Chénier disait, lui,

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques (5).

N'est-ce pas la vraie solution ? Le poète n'est-il pas la le *vates* des anciens ? Cherchons le grand, le noble, le

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 2<sup>e</sup> série, t. III, p. 448.

(2) *Recueil des lectures de 1865*, p. 205.

(3) *Ibid.*, p. 175.

(4) *Revue des Sociétés savantes*, 1865, 4<sup>e</sup> série, t. I, p. 365.

(5) André Chénier, *L'Invention*.

beau ; mais ne copions pas plus le Parthénon que Notre-Dame de Chartres ou St-Marc de Venise.

Pour rajeunir son thème , cette fois M. de La Quérière a fait une charge terrible non-seulement contre les restaurations en général , mais contre certaines restaurations en particulier. Il a tancé sévèrement des architectes « qui , sous prétexte de rendre aux édifices leur caractère primitif , détruisent des additions déjà respectables par une ancienneté relative pour les remplacer par des pastiches plus ou moins exacts. »

A ces plaintes M. l'abbé Cochet a répondu au point de vue général et au point de vue particulier , et a conclu en déclarant qu'il n'avait été rien fait de blâmable dans la Seine-Inférieure. M. Charma et M. le baron de Guilhermy ont présenté ensuite , sur cet important sujet , de très-bonnes observations. Le premier de ces savants a défendu M. de La Quérière , tout en admettant qu'il y a peut-être un peu trop d'amertume dans les plaintes de son compatriote. Quant à M. de Guilhermy , qui , comme M. Charma , penche pour la modération , il a défendu vigoureusement un de nos plus savants architectes , attaqué par M. de La Quérière.

M. Abel ( de Metz ) , avec le désir de voir sortir de ce débat une conclusion pratique , demande que l'Assemblée soit mise en demeure de décider ce que doivent faire les villes qui ont une église à bâtir. Doit-on adopter le roman , le gothique ou un style moderne quelconque ? MM. de Guilhermy , Charma et Chabouillet prennent part à cette discussion dont la tendance peut se résumer en quelques mots. De même qu'en littérature tous les genres sont bons hors le genre ennuyeux , les œuvres de l'art sont bonnes qui expriment bien une noble pensée ; mais on ne décrète pas un style. Que les ar-



tistes cherchent ; ils trouveront, surtout si l'on facilite à ceux qui trouveront les moyens de formuler leur pensée.

M. Roger, membre correspondant de la Société des Antiquaires de Normandie, architecte, conservateur du musée archéologique de Philippeville (Algérie), a envoyé au ministère un mémoire dont M. Charma a bien voulu donner lecture avec sa bienveillance ordinaire. Le titre de *Mémoire* est un peu ambitieux pour une note *Sur la découverte d'un hypogée au mamelon Négrier, banlieue sud de Philippeville*, qui n'occupe pas trois pages ; mais les quatre planches de dessins fort bien exécutés qui l'accompagnent méritent un accueil favorable à cet envoi. Le temps a-t-il manqué à M. Roger, ou est-ce par modestie qu'il s'est accordé si peu d'espace ? Je ne sais ; mais lorsque je lui aurai exprimé la gratitude du Comité pour le zèle qui lui a fait entreprendre ces fouilles, il me permettra de lui dire qu'il eût été désirable qu'il en commentât les résultats avec plus de détails. Ainsi la planche III nous montre cinq tombes romaines, sur lesquelles figurent des inscriptions qui ne sont pas mentionnées dans le mémoire. A la vérité, le titre de cette planche nous apprend que c'est un complément. Ne nous plaignons donc pas ; évidemment le temps a manqué à l'explorateur du mamelon Négrier, et remercions-le encore une fois de n'avoir pas oublié le rendez-vous donné aux savants par la mère patrie. »

. . . . .

**Gompte-rendu des lectures faites à la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, secrétaire de la section.**

.....  
« Séance du 14 avril 1868. — M. Joly, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Caen (membre de la Société des Antiquaires de Normandie, ce que M. le rapporteur a eu tort d'omettre, A. Cu.), lit un très-curieux fragment d'un grand travail sur Benoît de Sainte-More, le Roman de Troie et les métamorphoses d'Homère et de l'épopée gréco-latine au moyen-âge. Il réclame le poète pour la Normandie et pour le règne de Henri II Plantagenet, en se fondant sur l'examen attentif du texte du poème, de sa langue et sur certains traits caractéristiques; puis il montre le poème se répandant dans l'Europe tout entière, traduit dans toutes les langues, et son auteur contribuant pour une large part à cet irrésistible ascendant que la France devait, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, exercer sur l'Europe entière, grâce au génie de ses poètes, conquérant par eux la domination des esprits.

La lecture de ce mémoire, qui est un modèle de discussion littéraire, a été écoutée avec le plus grand plaisir.

M. Joly a fait apprécier, comme il l'avait fait dans les précédentes réunions de la Sorbonne, les qualités brillantes d'un esprit distingué, et il a prouvé, de plus, qu'il savait mettre la vive intelligence qui le distingue au service des recherches les plus sérieuses et d'une patiente érudition. Les limites dans lesquelles il avait dû resserrer son travail pour la circonstance l'ayant forcé

à laisser de côté les développements que comportaient les faits avancés à l'appui de sa thèse, il a été invité à le compléter par M. P. Meyer, qui lui a fait de sérieuses objections au sujet de l'opinion qui attribue les romans d'*Æneas* et de *Troie* à l'auteur de la *Chronique des ducs de Normandie*. M. Joly a répondu aux diverses observations qui lui étaient adressées avec une facilité, une précision et une connaissance approfondie du sujet, qui lui ont mérité, de la part de l'assemblée, des applaudissements unanimes.

On ne pourrait, sans sortir des limites assignées à ce compte-rendu sommaire, donner une analyse du travail important de M. Joly et exposer avec détails la discussion courtoise qui en a suivi la lecture. M. Joly publiera prochainement le poème de Benoît avec une introduction où il consignera le résultat de ses savantes recherches; ce sera une occasion toute naturelle pour que les discussions auxquelles donnent lieu les publications de ce genre trouvent leur place et se produisent avec toute l'étendue désirable. •

• • • • •  
*Nota.* M. le Rapporteur oublie encore ici de nommer la Société des Antiquaires de Normandie, à l'intention de laquelle le travail de M. Joly a été rédigé, et qui le publie actuellement dans ses *Mémoires*. A. CH.

• • • • •  
« Séance du 15 avril 1868. — *La réforme de la justice en 1789, d'après les vœux du bailliage de Caen*, par M. H. Dansin, professeur à la Faculté des Lettres de Caen, président de la Société des Antiquaires de Normandie. C'est d'après les cahiers des quatre bailliages secondaires de Vire, Thorigny, Bayeux et Falaise, que

M. Dansin a pu apprécier la valeur et l'importance des vœux exprimés pour la réforme de la justice dans un pays qui, plus que tout autre, s'est montré doué d'aptitudes juridiques, et qui a, par conséquent, apporté un large contingent aux institutions nouvelles sorties de ce grand mouvement de l'opinion publique.

L'auteur de ce savant et judicieux mémoire fait précéder l'examen des réformes demandées par la Normandie d'un exposé des institutions judiciaires de la France avant 1789. On y comptait, à la veille de la Révolution, deux cent quatre-vingt-cinq Coutumes, dont soixante principales, au nombre desquelles était la célèbre Coutume de Normandie; et les solutions que ces Coutumes donnaient aux mêmes questions étaient souvent assez contradictoires pour qu'on puisse dire qu'il y avait en France, à beaucoup d'égards, soixante codes différents, et cela rien que dans les pays coutumiers, attendu qu'à côté des pays de Coutume il y avait encore, comme on le sait, les pays de Droit écrit, ayant conservé et appliquant la loi romaine.

D'après le vœu unanime des cinq cahiers étudiés par M. Dansin, plus de juridictions féodales, c'est-à-dire de ces tribunaux dont les juges sont nommés par les seigneurs; plus de ces tribunaux ecclésiastiques, du moins quand ils revendiquent une compétence en matière civile. Il ne doit y avoir dans le royaume qu'une seule justice, la justice royale rendue par une seule classe de tribunaux, les tribunaux ordinaires. Les autres demandes relevées par M. Dansin sont relatives à l'établissement des justices de paix; à l'abrogation de la vénalité des charges de judicature; aux conditions requises des candidats, et se référant plutôt au mérite qu'à la naissance; à la suppression des *épices* et à la

fixation d'un traitement fixe payé par l'État ; à la réforme de la procédure civile et criminelle. On peut, sur ce dernier point , apprécier l'influence de cet esprit de mansuétude et de douceur que les livres des publicistes avaient répandu dans tous les rangs de la Société. M. Dansin , après avoir fait observer que l'établissement du jury, emprunté à la législation anglaise, n'a été l'objet d'un vœu spécial que dans le cahier du bailliage de Vire , termine en disant qu'il n'y a que bien peu des institutions et des principes dont l'ensemble compose notre organisation judiciaire qui n'aient été l'objet de l'attention et des demandes des cinq bailliages. Il y voit une démonstration éclatante de ces aptitudes particulières , disons le mot, de cette supériorité juridique dont il a fait honneur au génie de la race normande.... »

— « Par arrêté du 14 mars 1868, M. le Sénateur-Préfet de la Seine-Inférieure, dans sa sollicitude pour les intérêts archéologiques de son département, a admis au nombre des membres correspondants de la Commission des Antiquités M. le docteur E. Guérout, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. M. Guérout est déjà connu des archéologues par deux petites brochures sorties des presses de l'Imprimerie impériale. La première, par ordre de date, est une *Notice sur quelques pierres tombales de l'abbaye de Jumièges*, publiée en 1864. La seconde, imprimée en 1867, a pour titre : *Notes sur quelques antiquités des environs de Caudebec-en-Caux*. Elle est accompagnée d'une carte photographiée indiquant par des couleurs diverses les antiquités celtiques, romaines, franques, etc., découvertes jusqu'à ce jour dans ce canton. ... Un des principaux titres de M. Gué-

roult à la distinction accordée par M. le Préfet, est son grand zèle pour tout ce qui a rapport de près comme de loin à l'archéologie. Depuis longtemps déjà il consacre à cette science tous les loisirs que lui laissent ses nombreux clients, et c'est avec amour qu'il recueille chaque jour les précieux débris d'une autre civilisation que nous admirons dans son cabinet. On peut dire que c'est un petit musée qui a le mérite d'être cantonal ; car, à l'exception de trois ou quatre beaux vases extraits de la lave d'Herculanum et de Pompéï, d'une hachette en silex du bassin de la Somme, et de quelques autres épaves provenant du département même, presque toutes les pièces qui le composent sont sorties du sol caudebecquais. C'est donc avec plaisir que nous avons vu M. Guérault recevoir la récompense de ses travaux. Certes M. le Sénateur-Préfet a été bien inspiré et son choix ne pouvait tomber sur un candidat plus dévoué aux antiquités de son pays. »

L'abbé Georges COMONT.

(*Revue de la Normandie*, 30 avril 1868, p. 255-256.)

— Lisez, dans le même n° du même Recueil, p. 193-209, un excellent article de M. l'abbé Cochet *Sur l'archéologie dans la Seine-Inférieure en 1867*.

— « La Société des Antiquaires de Normandie a mis au jour, en 1864, le Catalogue de son Musée, et voici le Musée d'antiquités de Rouen qui vient, à son tour, d'être doté d'un inventaire analogue. Créé en 1831 et organisé par M. Deville, son premier directeur, ce musée départemental a reçu, sous la direction de M. André Pottier, des accroissements qui en ont fait une des plus importantes collections de ce genre. Subventionné par le département de la Seine-Inférieure, il

intéresse non-seulement Rouen, mais la Normandie tout entière. Il a donné asile notamment à beaucoup de trouvailles faites dans le département de l'Eure et qui eussent été perdues par suite de l'incurie des préfets d'Évreux et de leur Conseil général, ces administrateurs ayant dédaigné d'organiser à Évreux cette branche du service scientifique. Le musée d'antiquités de Rouen est désormais l'un des établissements les plus curieux de la capitale de la Normandie, et on peut le mettre sur la même ligne que le musée de l'hôtel de Cluny, à Paris, et que celui de la porte de Hall, à Bruxelles. Sous la direction de M. Deville, cinq éditions du Catalogue du musée d'antiquités de Rouen furent mises au jour : en 1834, en 1836, en 1838, en 1840 et en 1845 ; d'abord simple livret de 25 pages in-12, il s'était grossi à mesure que la collection s'augmentait. M. Pottier, qui succéda à M. Deville et qui a si bien ordonné les galeries, fut tellement absorbé par d'autres soins qu'il négligea de réimprimer de nouvelles éditions du Catalogue. C'est à M. l'abbé Cochet, troisième directeur de ce grand établissement scientifique, que revient la gloire d'une nouvelle édition, qui, cette fois, forme un demi-volume. Le nouveau Catalogue débute par une introduction de seize pages contenant l'histoire de ce riche dépôt. Vient ensuite la description des objets conservés et classés dans ses diverses galeries. Le volume est terminé par des tables fort utiles et notamment par une liste des noms de potiers et de verriers romains qui se lisent sur des vases ou sur des fragments de cette collection. — Le Catalogue, dont nous annonçons ici l'apparition, ne concerne que le musée départemental d'antiquités ; on n'y trouve pas l'inventaire du musée céramique ou musée-Pottier, qui appartient à la ville de Rouen et non au

département, quoique disposé d'ailleurs dans le même édifice. Mais nous savons que M. l'abbé Cochet, directeur de cette incomparable collection de faïences peintes, prépare, à son tour, la publication de l'inventaire de ce musée municipal, fréquenté par les mêmes visiteurs que le musée départemental et avec lequel il communique. Nous espérons que ce second catalogue, inséparable du premier, sera imprimé dans le même format, afin que tous deux puissent être reliés ensemble. »

BORDEAUX, *Revue de la Normandie*,  
31 juillet 1868, p. 450.

#### ***La tour centrale de la cathédrale de Bayeux.***

La voilà débarrassée de ses échafaudages; son couronnement est achevé. Les chanterelles sont suspendues dans le nouveau campanille; il ne reste plus qu'à les relier à l'horloge; alors la ville épiscopale aura retrouvé ce joli carillon, dont la voix est restée muette depuis près de quinze ans.

La tour centrale ou du Patriarche s'élève au milieu du transept. Elle comportait, au-dessus d'une base carrée remarquable, un étage octogone des meilleurs temps de l'ogive flamboyante. La tradition veut que cet octogone représente une couronne. On a même un texte formel qui l'appuie :

« Le compte de la recette et mise faite par moi Nichole  
« Michiel, pénitencier et fabricant de l'église de Bayeux,  
« à l'occasion de l'édifice de la couronne élevée et assise  
« sur le cueur de ladite église, depuis le premier jour  
« d'octobre 1477, auquel jour ledit œuvre fut commencé,  
« jusqu'au même jour d'août 1479, dedans lequel jour il  
« fut achevé, hors le bonnet qui couvre le dessus de la



« couronne : le tout du bien et denier de très-révérend  
« père en Dieu Mgr Loys de Harcourt, patriarche de  
« Jérusalem. »

Dès l'origine donc, l'idée d'une couronne existait. Mais s'agissait-il d'une couronne ducale, par allusion à celle de Normandie, ainsi qu'on veut bien le dire communément, ou d'une couronne royale, en souvenir des monarques français qui avaient placé le prélat à la tête de la province ? Rien ne nous semble établir l'une de ces présomptions plus victorieusement que l'autre.

Le plus ancien sommet que l'on connaisse à la tour centrale était une coupole fort peu haute, ou plutôt une simple couverture en forme de calotte, lamée de plomb ; elle portait une sorte de lanterne en bois que surmontait une statue de saint Michel. Sous le règne de Louis XIII, les choses étaient encore en cet état. Deux grossières peintures de l'époque, appartenant l'une au Chapitre de Bayeux, l'autre à notre Cabinet, nous en ont conservé l'image.

En 1676, un incendie dévora calotte, lanterne et statue. Quarante ans après, l'architecte bayensain, Moussard, homme de talent, mais partageant ou subissant l'engouement de son siècle, crut devoir établir à leur place, sur le magnifique octogone ogival de Louis de Harcourt, un dôme et une lanterne grecs en pierre. Le style était beau, mais enfin c'était grec ! Une portion de l'opinion publique le voulut ainsi ; une autre n'accueillit pas favorablement ce changement : les Mémoires manuscrits du temps le constatent. Pourtant, à la longue, les habitants s'habituerent à cet accouplement hybride ; il ne manquait pas de choquer les étrangers.

En 1855, les piliers qui soutenaient la tour centrale paraissant, depuis plusieurs années, menacer ruine,

l'architecte diocésain, M. Ruprick Robert, pour alléger le fardeau, détruisit l'œuvre de Moussard ; le reste allait suivre ; mais le clergé et les habitants s'y opposèrent. Les piliers furent repris en sous-œuvre : un tour de force prodigieux, auquel MM. Lebas, Flachat, de Dion et Lasvignes ont à tout jamais attaché leurs noms.

Restait à couronner la tour décapitée. Divers projets furent présentés. Le plan officiel, dû à M. Crétin, nouvel architecte du diocèse, obtint la préférence. Un second étage en pierre a été élevé sur celui du Patriarche ; on a monté sur le tout un dôme et une lanterne métalliques et l'on a terminé par une croix en fer.

La raison d'être du second étage n'est pas sans être discutée ; quant à l'exécution, elle est parfaite. Quelques-uns reprochent à cette partie d'être une copie trop fidèle du premier étage. C'est son éloge. D'autres la trouvent percée de trop de jours, trop éclairée : ce n'est pas notre avis. Il y aurait d'ailleurs là, selon nous, non pas une réalité, mais un semblant de défaut, un simple et défavorable effet des contrastes, produit par le voisinage du dôme plein et sombre. Ce second étage est donc réellement beau.

Nous voudrions en pouvoir dire autant du dôme qui le surmonte. Il affecte, comme la tour, la forme octogone. Sa charpente est en fer. Les arêtes de ses huit angles sont symétriquement hérissées de *crochets* ou *crosses*, genre XV<sup>e</sup> siècle. Le blindage des faces est en feuilles de cuivre. Point d'ouïes, point d'ouvertures, sauf à niveau une ou plusieurs petites portes d'un mauvais effet.

Le collet ou sommet paraît orné de fort jolies moulures ; seulement elles ne sont pas assez fortes encore pour qu'à l'œil nu on les puisse bien apprécier même des rues voisines.

Le dôme en pierre, construit par Moussard, avait le tort d'être un monument et un monument grec, mais enfin d'un beau grec, enté sur de l'ogive; le dôme de M. Crétin a le tort de vouloir se faire encore plus monument que l'autre, d'être alors en métal et de n'avoir aucun style. En vain la direction des arêtes et leurs crochets ou crosses tâchent de nous figurer, de nous rappeler l'ogive et ses accessoires. Nous ne trouvons pas qu'elles y parviennent. C'est un essai sans doute le moins mal réussi, mais enfin nécessairement infructueux, de cette impossibilité selon nous : un *dôme ogival*. Il fallait ne pas sortir du symbolisme visé par Louis de Harcourt : la couronne. Il était besoin d'une couverture et non pas d'une seconde œuvre, d'un point final et non pas pas d'une idée nouvelle, enfin d'une modeste calotte et non pas de nous ne savons quel appendice gigantesque, étranger à cette couronne ducale ou royale que représente la partie primitive de la tour.

Un simple segment sphérique lamé de plomb, établi au milieu des pinacles et moins haut qu'eux, mais d'un diamètre égal à celui de l'intérieur de la partie à couvrir, aurait peut-être suffi; on l'aurait terminé par une lanterne, comme dans l'origine, ou par une statue ou par une croix : le bouton de la calotte. Dans ces deux dernières hypothèses, on aurait placé la cloche de l'horloge au premier étage et les chanterelles au second, pour le cas où celui-ci aurait été admis; car était-il donc si nécessaire? Et que signifie-t-il?

Encore; supprimez par la pensée la partie métallique et le nouveau surexhaussement en pierre, il reste la tour du Patriarche, à laquelle appartient même la belle galerie qui sépare les deux étages actuels. Rétablissez sur cette galerie les pinacles en guise de fleurons, et,

selon la formule héraldique, fermez la couronne, au moyen de huit quarts de cercle en pierre suffisamment ornementée, qui correspondraient aux angles de l'octogone; faites-leur supporter, conformément à l'usage le plus répandu, un globe surmonté d'une croix. Avec le tout, vous atteindrez une hauteur suffisante certainement. On protégerait l'intérieur de la tour au moyen d'une couverture en plomb, presque à plat, qui ne se verrait pas d'en bas. L'ensemble ne manquerait peut-être pas de richesse et d'élégance. Toutefois, il présenterait un inconvénient: si la couronne est ducal, elle ne doit pas être fermée, les royales seules le sont; si elle est royale, celles-ci ne se sont fermées que depuis Louis XII, c'est-à-dire une trentaine d'années plus tard. Peut-être cette légère infidélité au blason ou cet anachronisme de rien seraient-ils des fantaisies moins étranges et s'écarteraient-ils moins de l'idée première que le dôme grec de Moussard et que le dôme sans style de M. Crélin.

L'aspect général ne rachète pas les anomalies que nous avons signalées. En fait, nous pensons que l'aplomb existe; mais, en perspective, il laisse parfois à désirer. Faites le tour de la cathédrale par les rues de l'Évêché, Bienvenue, de la Chaîne et Larcher; considérez attentivement de ces divers points ce dôme nouveau; à chaque pas, il vous offrira d'un côté des renflements, de l'autre des aplatissements disgracieux, une alternative de dépérissements et de fluxions du moins bel effet. Voilà ce que peut un dôme monumental dans lequel on essaie de l'ogive! Venez maintenant au pied de la tour, tout près de la vieille basilique, sur le planitre, vers l'entrée des Évêques; examinez-le encore; il se montre comme nous ne savons quelle chose à grosses et lourdes côtes d'un aspect peu agréable. L'ensemble de la tour, qui de

loin est assez maigre, vous paraît là une masse pesante.

Vu des abords de l'église et même jusqu'à un certain recul, le balcon octogone qui couronne le sommet du dôme semble, devant vous, se coller, gauchir même contre le campanille et bailler mal des côtés. La forme octogone, à laquelle on s'est astreint, doit en être cause.

La lanterne ou le campanille est en fer. Assez jolie dans certains détails, elle semble grêle là-dessus. La pyramide qui la termine nous paraît bien longue, relativement aux colonnettes. Peut-être la faute en est-elle au balcon, qui tronque celles-ci dans la perspective.

On n'aime pas les divers tons roux de la partie métallique : avec le temps les nuances bruniront uniformément. Du reste ce n'est là qu'un détail bien secondaire.

On s'est aussi demandé comment la foudre se comporterait vis-à-vis de tout ce métal et si le paratonnerre actuel le garantirait suffisamment.

Il n'est pas jusqu'à la croix qu'on ne trouve trop élancée.

Ainsi allongée, la tour centrale, pour nous du moins, est trop haute, eu égard à la longueur du chevet qu'elle laisse derrière elle ; eu égard aussi à l'élévation des flèches du grand portail. Elle ne s'assied pas majestueuse, comme elle devrait le faire. Parcourez les alentours de la ville, en dehors des octrois, placez-vous alors à distance suffisante pour apercevoir et les tours et au moins le faite de la cathédrale ; regardez ; vous trouverez de tous côtés ces disproportions. De loin comme de près donc, satisfaction peu grande.

Il faut s'en prendre surtout à la partie métallique.

M. Crétin, architecte d'ailleurs d'un mérite incontestable, a eu là une regrettable erreur. Peut-être même est-ce, non pas une erreur, mais une condescendance excessive envers une fraction de l'opinion publique qui, à tout prix, voulait un dôme. Par contre, nous louerons sans réserve les restaurations faites, sous ses ordres, à la base de la tour centrale, au portail latéral du midi et au chevet de l'église, travaux magnifiques et utiles, dont on ne saurait trop solliciter la continuation. »

F.-G. LAJEHANNIÈRE.

( *Le Normand*, samedi 1<sup>er</sup> août 1868. )

— « Dans la prévision où nous sommes que bientôt, par suite de l'établissement du gaz à Carentan, on aura à attribuer des noms aux nouvelles voies de la ville, je prends la liberté, comme auteur d'une histoire de Carentan, de soumettre à qui de droit quelques noms qui pourraient, en supplément des dénominations anciennes bonnes à conserver, convenir à ces nouvelles voies.

J'ai choisi ces noms parmi ceux des personnes nées à Carentan qui ont brillé dans les lettres, la magistrature, les armes, ou parmi celles qui ont rendu des services à la localité et à la société.

ADAM, né à Carentan en 1816. Procureur de la République en 1849 à Lodève, où il fut assassiné en calmant une émeute.

AUBER, né à Carentan pendant le XV<sup>e</sup> siècle. Il brilla dans les lettres. Toustain de Billy et de Bras le citent comme un des meilleurs poètes du temps.

BASNAGE, né à Carentan en 1580, ministre protestant, fut envoyé en ambassade, en Angleterre, près de Jacques I<sup>er</sup>, pour réclamer des secours contre la persécution de 1621. Il eut pour fils Antoine et Henri

Basnage qui devinrent célèbres, l'un comme théologien, l'autre comme jurisconsulte.

BROUAUT, né à Carentan pendant le XVI<sup>e</sup> siècle. Il fut d'abord prieur de Sainteny ; puis, s'étant fait protestant, il devint médecin et composa plusieurs ouvrages de controverse fort amusants.

CAILLEMER, deux frères nés à Carentan en 1757 et 1764 ; Charles, l'aîné, jurisconsulte distingué, fut député au Conseil des Anciens. Louis, le jeune, était adjudant général à la bataille de Waterloo, où, chargeant à la tête d'une brigade de cuirassiers qu'il commandait, il eut l'œil droit emporté par un coup de feu dont la balle pénétra dans l'orbite et sortit par la fosse temporale au-dessus de l'oreille. Il ne mourut pas de cette affreuse blessure.

CALIGNY, ingénieur militaire, reconstruisit en 1745 les grandes digues de la Taute, et préserva ainsi les terrains communaux nommés alors les Grèves. Il rouvrit le vieux canal qui traversait la commune et la grève de St-Hilaire.

DESJARDINS, né à Carentan en 1774, maire de cette ville ; on lui doit divers travaux importants, et notamment la halle construite en 1830.

Elie de BEAUMONT, né en 1732 à Carentan, où son père était directeur de la poste aux lettres. Il devint jurisconsulte distingué et composa un mémoire resté célèbre dans la défense de Calas, réhabilité par Voltaire. Il est l'aïeul de M. Élie de Beaumont, actuellement sénateur et inspecteur général des mines.

GODEFROY, né à Carentan pendant le XVI<sup>e</sup> siècle, mort en cette ville en janvier 1624. Il exerça à Carentan comme avocat, et composa l'ouvrage intitulé : *Commentaires sur la Coutume réformée du pays de Normandie*. Rouen, Osmont, 1626, 2 vol. in-f<sup>o</sup>.

LORET, né à Carentan au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, mort à Paris en mai 1665. Auteur de la Gazette burlesque (1630) et de la Muse historique (3 volumes in-4°).

MARTIN, né à Carentan en 1784, mort à Paris en 1851. Ministre de France en Hanovre, il dota les pauvres de la ville de Carentan d'une rente annuelle de 1,200 fr.

ROQUEZ, né à Carentan et mort en cette ville en 1560. Auteur d'un poème intitulé : *Le Triomphe de Jésus-Christ*.

L. de PONTAUMONT.

— Detken et Rocholl, Napoli-Piazza del plebiscito. Apertura di una nuova associazione all'opera teste compiuta : Museo di Napoli (museo borbonico) 16 volumi in-4° che contengono 1000 tavole incise all'incirca e più di 600 fogli di testo distribuiti in 64 fascicoli a L. 10 l'uno. Si distribuiscono 2 fascicoli al mese.

Questa collezione, già nota al mondo letterario, racchiude de i capolavori del ricco e famoso Museo di Napoli. In essa non solo l'archeologo, ma ancora tutti quelli che della storia e delle arti belle dilettonsi, trovano vasto campo a studiare. Da' più distinti artisti sono eseguiti i disegni e le incisioni, che vengono poi illustrate con dotte ed erudite dissertazioni.

— On connaît aujourd'hui, d'une manière très-précise, le nombre de volumes que renferment les principales bibliothèques des États européens. Les chiffres qui suivent seront lus avec intérêt :

La bibliothèque de Paris, la plus vaste et la mieux dotée du monde, possède 1 million 100,000 volumes et 80,000 manuscrits. La bibliothèque et l' Arsenal, 200,000 volumes et 5,800 manuscrits ; la bibliothèque



de Sainte-Geneviève, 155,000 volumes et 2,000 manuscrits ; la bibliothèque Mazarine, 150,000 volumes et 4,000 manuscrits ; la Sorbonne, 80,000 volumes et 900 manuscrits ; l'Hôtel-de-Ville, 65,000 volumes. L'ensemble des volumes de toutes les bibliothèques de France est de 6 millions 233,000.

La Grande-Bretagne ne possède que 1 million 772,000 volumes.

L'Italie possède 4 millions 150,000 volumes. Ce sont, en général, des ouvrages anciens très-précieux traitant de matières religieuses et ecclésiastiques. On compte fort peu de livres modernes.

En Autriche, on compte 2 millions 488,000 volumes.

En Prusse, 2 millions 40,000 volumes.

En Russie, 852,000 volumes. On remarquera l'infériorité de ce nombre pour un pays aussi peuplé, et l'on se convaincra aisément de l'insouciance de l'administration moscovite à développer, parmi les populations, l'instruction et le progrès par la lecture.

En Bavière, 1 million 268,500 volumes.

En Belgique, 510,000 volumes.

L'addition de tous ces volumes réunis donne le chiffre total merveilleux de 20 millions de volumes (chiffres ronds) répandus dans les bibliothèques de l'Europe.

— Un mémoire lu devant le Congrès pour l'avancement des sciences, en ce moment réuni en Norwich, constate qu'il y a actuellement en Angleterre 120 Sociétés savantes, comprenant 60,000 membres et possédant un revenu de 130,000 sterling (3,250,000 francs). *Moniteur universel*, 25 août 1868.

— Vulgariser les épreuves photographiques par la

facilité du tirage et le bon marché, pour répandre avec elles le sentiment du beau qui procède du vrai, les rendre inaltérables, leur donner cette similitude entre elles qui leur manque, cette vigueur qu'elles n'ont pas; voilà le but vers lequel tendent, depuis de longues années, tous les efforts de la science, et ce but ne pouvait être atteint que par la transformation des épreuves photographiques en planches de gravure pouvant servir à l'imprimerie.

Après dix ans d'études, d'expérimentations et de laborieuses recherches, l'ingénieur Drivet a trouvé le procédé qui résout le problème. Une société vient de se former pour l'exploitation de ce procédé, sous la raison sociale DRIVET et C<sup>ie</sup>; elle ouvre dès aujourd'hui ses ateliers à l'industrie et au commerce.

Nos plaques, qui ne sauraient être distinguées des plus belles planches de gravure sont appelées à devenir pour le dessin ce que l'imprimerie a été pour l'écriture, et vont ouvrir un champ plus vaste à la science, à l'industrie et aux arts. Elles ont toute la profondeur nécessaire pour que l'encre grasse vienne s'y loger avec facilité, et les traits y sont aussi fouillés, aussi nets, aussi vigoureux que dans les planches gravées par les meilleurs artistes.

Nous sommes donc à même de reproduire en gravure sur cuivre sans que la main de l'artiste intervienne dans ce travail : portraits d'après nature, tableaux, statues, dessins de toutes sortes, aquarelles, lithographies, meubles, monuments, machines, plans, cartes géographiques, médailles, objets d'art, paysages, fleurs, insectes, animaux, pièces d'anatomie, agrandissements microscopiques.

Sans parler de la fidélité et de l'authenticité de nos re-

productions, qualités si précieuses pour les artistes dont on conserve le cachet de l'œuvre ; sans parler non plus de l'inaltérabilité des épreuves tirées, les avantages de notre procédé sont les suivants :

1° Toute opération est exécutée dans un temps très-court ;

2° Les prix de fabrication sont très-minimes, comparés à ceux de la gravure ordinaire, et nous pouvons offrir jusqu'à 60 % de rabais ;

3° Les dimensions de nos plaques ne sont pas limitées ;

4° Le tirage égale et surpasse même celui des planches gravées au burin ;

5° L'original peut être réduit à une échelle donnée ;

6° Un dessin des plus compliqués se grave aussi le plus facilement qu'un dessin peu fourni ; nous pouvons ainsi le livrer au même prix ;

Nous faisons donc appel aux éditeurs pour leurs publications, aux peintres, aux sculpteurs, aux ingénieurs, aux architectes, pour la reproduction de leurs tableaux, statues, plans, dessins et lavis ;

Aux musées français et étrangers dont les richesses se trouvent enfouies dans les cartons sans profit pour la science ;

Aux collections particulières ;

Aux manufactures, fabriques et magasins ;

Aux photographes dont nous reproduisons les clichés en planches gravées et qui pourront garder leur clientèle tout en profitant de notre procédé.

Ci-joint les prix courants :

1° Plaques avec grain ou hachure :

De 250 cent. carrés et au-dessous. le cent. carré 50 c.

Prix le plus bas des plaques au-dessous de 250 cent. carrés. . . . 55 francs.

**Au-dessus de 250 cent. carrés. . . le cent. carré 30 c.  
Prix le plus bas des plaques au-  
dessus de 250 cent. carrés. . . . 130 francs.**

**2° Plaques sans grain :**

**Vingt pour cent de rabais sur les prix ci-dessus.**

*Observations.*—Les plaques sur lesquelles nous sommes obligés de mettre notre grain ou hachure sont : les tableaux, portraits, lavis et généralement toutes les reproductions d'après nature.

Les plaques où le grain n'entre pas sont les reproductions de gravure et généralement tous les dessins au trait.

Les marges sont comprises dans le prix de la plaque.

DRIVET et C<sup>ie</sup>. Paris, 43, rue Tournefort.

— Des fouilles ont été entreprises dans le mois d'août 1868, au nom de la Société des Antiquaires de Normandie, sur l'emplacement de la bataille du Val-des-Dunes, par M. l'abbé Le Cointe, curé de Cintheaux. Le samedi 29 août, plusieurs membres de la Compagnie, MM. Dunot de Saint-Maclou, Léon Puiseux, le Secrétaire, accompagnés de M. le docteur Lebaudy, de M. de Quincey, de MM. les curés de Cintheaux et de St-Aignan et de M. Le Gost-Clérisse, se sont transportés sur les lieux, et ont procédé, en présence d'une foule considérable d'habitants accourus de tous les villages environnants, à l'exploration des sépultures qu'on avait découvertes, mais qu'on avait laissées intactes pour la plupart. Un assez grand nombre de fosses et au milieu d'elles une tombe monolithe ayant été fouillées avec soin, les explorateurs y ont recueilli différentes pièces qu'ils ne s'attendaient pas à y rencontrer; de belles fibules entr'autres, des agrafes de ceinturon habilement tra-

vaillées, la lame d'un scramasaxe et d'autres objets portant le cachet de la même industrie et témoignant de la même civilisation. On reconnut aisément là l'époque si connue depuis les travaux de M. l'abbé Cochet. Au lieu des Normands du XI<sup>e</sup> siècle, on avait devant soi des Mérovingiens du VI<sup>e</sup> ou du VII<sup>e</sup> siècle. Il y avait donc là, dans les premiers siècles de notre ère, une population considérable dont on avait jusqu'ici complètement ignoré l'existence. C'est un détail précieux à constater. Nous comptons bientôt donner un rapport détaillé de ces découvertes qu'en ce moment nous nous contentons d'annoncer.

Quinze jours après, le samedi 12 septembre, MM. Léon Puisseux et le Secrétaire de la Compagnie étaient invités par M. le maire d'Évrecy, Louis Bonnefons, à visiter d'autres sépultures dans le champ où déjà, l'année dernière, un cimetière également mérovingien avait été découvert. Là, en présence de M. le Curé d'Évrecy, de M. le docteur Hautement et de plusieurs autres personnes notables de la contrée, M<sup>mes</sup> de Bonnefons entr'autres, les membres de la Société ont fouillé une vingtaine de tombes monolithes et les objets en petit nombre, mais très-significatifs qu'ils y ont trouvés, ont pleinement confirmé l'opinion que les premières investigations leur avaient suggérée. On en jugera par le compte-rendu que le Secrétaire ne tardera pas à rédiger et publier. Ce qui donne à ces fouilles d'Évrecy une nouvelle importance, c'est le rapprochement qu'on ne peut pas ne pas faire des sépultures bien inattendues qu'on y a constatées avec celles qu'on ne soupçonnait pas davantage du Val où Guillaume-le-Bâtard combattit et détruisit ses ennemis.

A. CHARMA.

The first part of the paper discusses the importance of the study and the objectives of the research. It then proceeds to a literature review, followed by a description of the methodology used in the study. The results of the study are presented in the next section, and the final section discusses the conclusions and implications of the findings.

The study was conducted in a laboratory setting, and the participants were all students from a university in the United States. The data was collected over a period of six months, and the results were analyzed using statistical software. The findings of the study are discussed in detail in the following sections.

The first finding of the study is that there is a significant relationship between the variables being studied. This relationship was found to be positive, indicating that as one variable increases, the other variable also tends to increase. This finding is consistent with previous research in the field, and it suggests that the theoretical framework used in the study is valid.

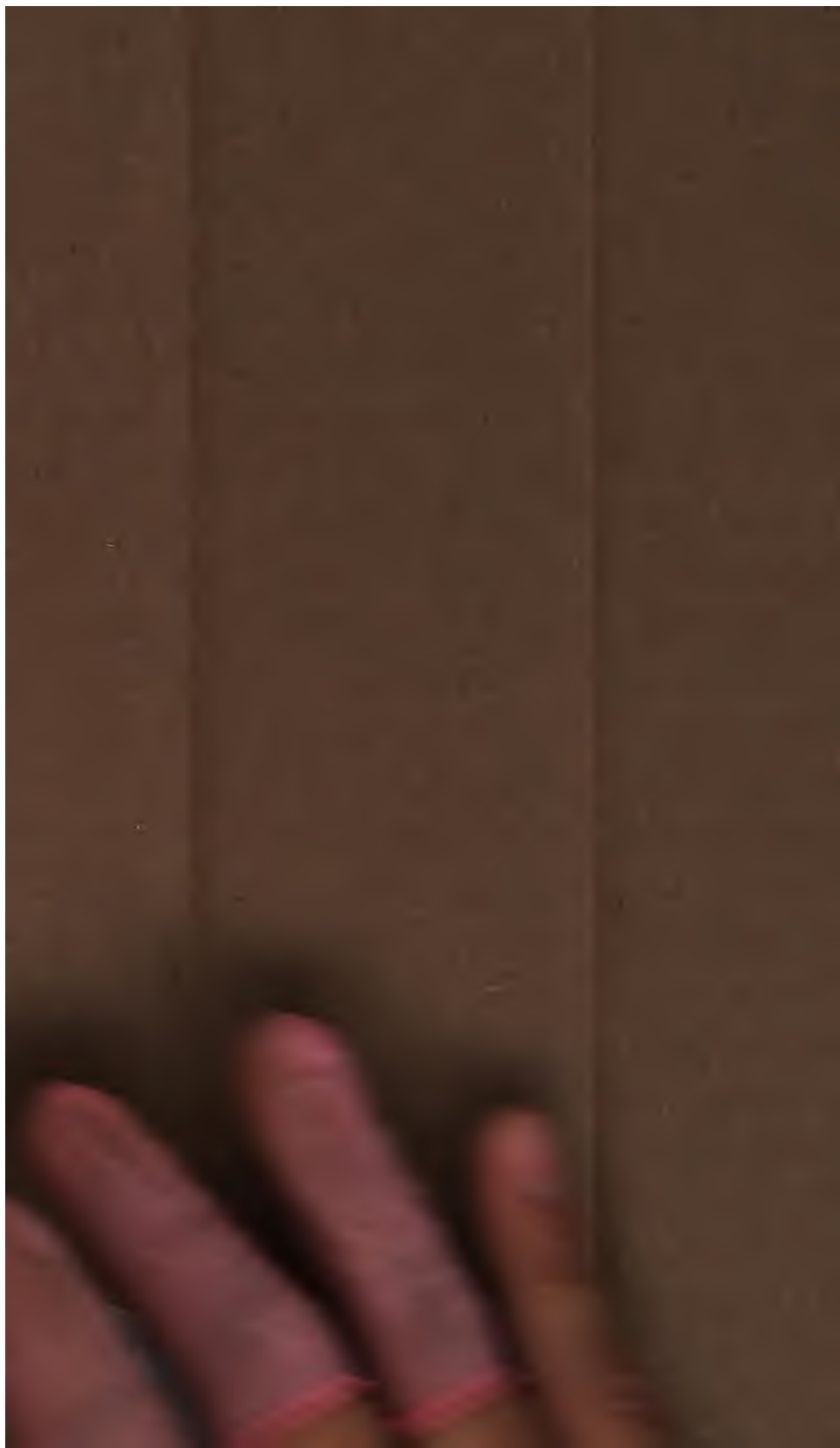
Another important finding of the study is that the relationship between the variables is not linear. This means that the rate of change in one variable is not constant as the other variable changes. This finding is important because it suggests that the relationship between the variables is more complex than previously thought, and it may have important implications for the field.

The study also found that there are several factors that influence the relationship between the variables. These factors include the age of the participants, the level of education, and the type of task being performed. These findings suggest that the relationship between the variables is not universal, and it may vary depending on the context in which it is studied.

In conclusion, the study has shown that there is a significant, positive, and non-linear relationship between the variables being studied. The study also found that several factors influence this relationship, and that the relationship is not universal. These findings have important implications for the field, and they suggest that further research is needed to explore the relationship between the variables in more detail.

## TABLE DES MATIÈRES.

|  | Pages.       |
|--|--------------|
| Mouvement du personnel. . . . .  | 97           |
| Extraits des procès-verbaux des séances de la Société, M. A. CH.   | 98           |
| Comptes-rendus, rapports. . . . .  | 124          |
| Mémoires de la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et<br>des Arts de Lille, M. A. LE FÉRON DE LONGCAMP. . . . . | <i>Ibid.</i> |
| Statistique monumentale de Paris, M. Charles HETTIER. . . . .  | 126          |
| Notes, communications. . . . .   | 135          |
| Antiquités caudebecquaises, M. GUÉROULT. . . . .   | <i>Ibid.</i> |
| Sur la restauration de l'église de Rots, M. LÉON LIÉGARD. . . . .  | 139          |
| Nouvelles archéologiques, faits divers. . . . .  | 145          |
| Compte-rendu des lectures faites à la section d'archéologie, M. A.<br>CHABUILLET (Extrait). . . . .                          | <i>Ibid.</i> |
| Compte-rendu des lectures faites à la section d'histoire et de<br>philosophie, par M. HIPPEAU (Extrait). . . . .             | 149          |
| M. Guérault nommé membre de la Commission des Antiquités<br>de la Seine-Inférieure, G. COMONT. . . . .                       | 152          |
| L'archéologie dans la Seine-Inférieure en 1867. . . . .  | 153          |
| Catalogue du musée d'Antiquités de Rouen, M. R. BORDEAUX. . . . .  | <i>Ibid.</i> |
| La tour centrale de la cathédrale de Bayeux, M. LAJEBANNIÈRE. . . . .  | 155          |
| Noms proposés pour les rues nouvelles de Carentan, M. DE PONTAU-<br>MONT. . . . .  | 161          |
| Museo di Napoli. . . . .   | 163          |
| Bibliothèques principales des États Européens. . . . .   | <i>Ibid.</i> |
| Sociétés savantes d'Angleterre. . . . .  | 164          |
| Photographie perfectionnée. . . . .  | <i>Ibid.</i> |
| Fouilles du champ de bataille du Val-des-Dunes, M. CHARMA. . . . .   | 167          |
| Fouilles d'Évrécy, M. CHARMA. . . . .  | 168          |







DC  
611  
N 841  
589  
v. 5  
no. 4

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

9<sup>e</sup> ANNÉE. — 4<sup>e</sup> TRIMESTRE.

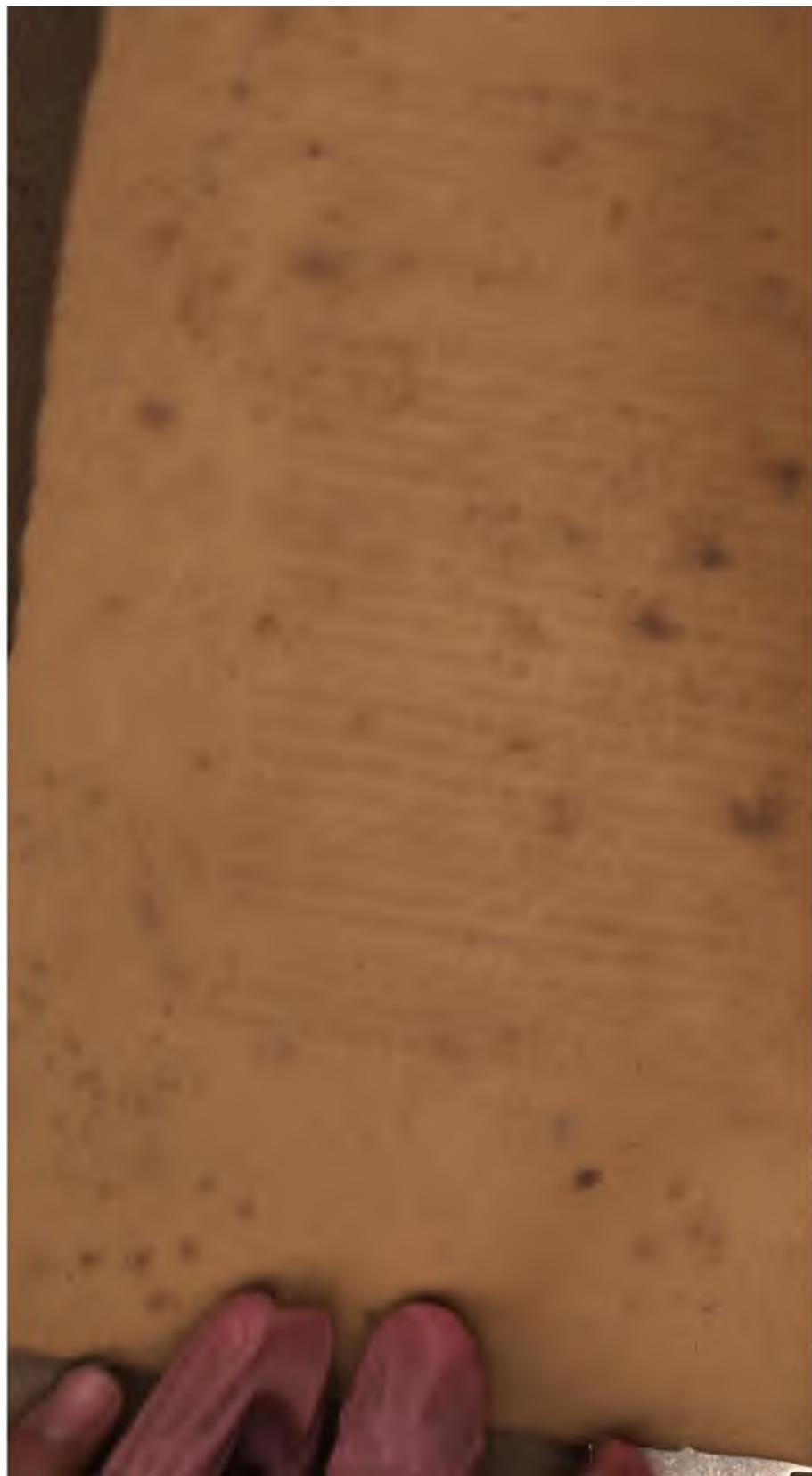
OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1868.

TOME V.

PARIS

DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48,  
CAEN, J. LE BLANC-HARDEL, RUE FROIDE, 2.  
ROUEN, LE BRUMENT, RUE DE L'IMPÉRATRICE, 11.

JANVIER 1869.



## I.

### MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Ajoutez à la liste des membres de la Compagnie, comme titulaires résidants : MM. Allou, recteur de l'Académie, et Guillouard, avocat à la Cour impériale ; — comme titulaire non résidant, M. l'abbé Noël, curé de St-Aignan-de-Cramesnil ; — comme correspondants nationaux, MM. François Saint-Maur, ancien élève de l'École des chartes, avocat-général près la Cour impériale de Pau ; Parrot, secrétaire de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers ; Julien Gréau, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes ; et Doigneau, suppléant du juge de paix, à Nemours.

Retranchez de cette liste les noms de M. Ferdinand Wolf, conservateur de la Bibliothèque impériale de Vienne, en Autriche, mort à Vienne, en 1868 ; et de Mgr Blanquart de Bailleul, ancien archevêque de Rouen, chanoine de premier ordre du chapitre impérial de St-Denis, mort à St-Denis, le 29 décembre 1868 ; et, en outre, ceux de MM. le comte Beugnot, Castaigne, de L'Escalopier et Lajard, décédés depuis plusieurs années.

Aux Établissements scientifiques et littéraires avec lesquels la Compagnie correspond, ajoutez la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

**Interim.** — 2<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> trimestre, p. VII. M. de  
Mars-Jésus est nommé directeur adjoint, à  
Paris — 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres, p. VIII. M. de  
Jugerville est élu M. Jésus est élu M. de  
supplément à la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années, p. IX. M. de  
2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres, p. X. M. de  
directeur **Frank** directeur, qui est élu  
M. André de la Société le 1<sup>er</sup> trimestre, 2<sup>e</sup> trimestre  
— P. XI. **Tringali**, directeur, qui est élu  
M. Gauthier, élu de M. Gauthier, qui est élu  
membre correspondant. — P. XII. M. de  
pour M. de la Société. — M. de la Société le 1<sup>er</sup>  
jamais de son existence, M. de la Société le 1<sup>er</sup>  
de l'Assemblée. — P. XIII. M. de la Société le 1<sup>er</sup>  
**Bernard** dans la Société. — P. XIV. M. de la  
Montaignon n'est pas élu directeur, mais  
mais professeur. — P. XV. M. de la Société  
est attaché au service de S. S. de la Société, à Paris. M. de la  
Tardif est élu directeur, M. de la Société, à Paris. — P. XVI.  
Ce n'est pas le marquis de la Société, mais le marquis de la  
2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres, p. XVII. — 2<sup>e</sup> M. de la Société  
lire : M. de la Société.

## II.

### EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ.

**Séance du 6 novembre 1868. — Présidence de M. Edmond Ollivier, Premier Président.**

LIVRES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 7 AOÛT 1868.

1<sup>o</sup> Bulletin des travaux de la Société libre d'Émulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Infé-

deux. Années 1867-1868, n<sup>os</sup> 8 et 9, avril, mai et juin 1868 ;

2<sup>o</sup> Discours prononcés par S. Exc. M. Duruy, ministre de l'Instruction publique et M. Charles Robert, secrétaire-général, au sujet d'une pétition relative à l'enseignement supérieur. Paris, 1868, broch. in-8<sup>o</sup> ;

3<sup>o</sup> La nouvelle revue de poche littéraire, anecdotique et bibliographique hebdomadaire. Livraison 1<sup>re</sup>, 2 juillet. Paris, 1868, broch. in-32 ;

4<sup>o</sup> Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 2<sup>e</sup> trimestre de 1868 ;

5<sup>o</sup> Mémoires de la Société impériale archéologique du Midi de la France. T. IX, 3<sup>e</sup> livraison. Paris, Toulouse, 1868 ;

6<sup>o</sup> Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire. n<sup>os</sup> 4, 5 et 6, avril, mai et juin 1868 ; 3 broch. in-8<sup>o</sup> ;

7<sup>o</sup> Travaux de l'Académie impériale de Rouen ; 42<sup>e</sup> et 43<sup>e</sup> volumes, années 1864-1865 et 1865-1866, 2 vol. in-8<sup>o</sup> ;

8<sup>o</sup> Revue des Sociétés savantes des départements, mai-juin 1868 ; juillet 1868 ; 2 broch. in-8<sup>o</sup> ;

9<sup>o</sup> L'Institut, 2<sup>e</sup> section, mai-juin 1868 ; juillet-août 1868 ;

10<sup>o</sup> Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France, 1868, de la p. 4 à la p. 64 ;

11<sup>o</sup> Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire. T. XXI (Lettres et Arts) ; t. XXII (Sciences). Angers, 1867, 1868, 2 vol. in-8<sup>o</sup> ;

12<sup>o</sup> Voyage du roi François I<sup>er</sup> à Angers en 1548, par Armand Parrot, peintre d'histoire. Angers, 1858, broch. in-42 ;

13<sup>o</sup> Histoire de la ville de Nice, par M. Armand Parrot. Paris, 1860, broch. in-8<sup>o</sup> ;

14<sup>o</sup> Notice sur l'École épiscopale et l'Université d'An-

gers au moyen-âge, par M. A. Parrot, secrétaire de la section des Lettres et des Arts de la Société académique de Maine-et-Loire. Paris, imprimerie Impériale, 1866, broch. in-8°;

15° Histoire de l'École épiscopale et de l'Université d'Angers au moyen-âge, par M. Armand Parrot (réimpression du précédent opuscule). Angers, 1866, broch. in-8°;

16° Messire Guillaume Poyet, chancelier de France, par M. Armand Parrot. Paris, 1867, broch. in-8°;

17° Abolition du droit de tierçage en Anjou, par M. Armand Parrot. Angers, 1868, broch. in-8°;

18° Procès-verbaux des séances de la Société académique de Maine-et-Loire, par M. T.-C. Beraud, secrétaire-général, et M. Armand Parrot, secrétaire-archiviste de la Société. Angers, 1868, broch. in-8°;

19° Carte de Tours à Nantes au moyen-âge, par M. Armand Parrot. Angers (sans date);

20° Jacques-Nicolas Conté, peintre et chimiste, lithographie de M. A. Parrot (sans nom de ville et sans date);

21° Hagiographie du diocèse d'Amiens, par l'abbé Jules Corblet. Introduction. Paris, Amiens, 1868, broch. in-8°;

22° Exploration des sépultures gallo-romaines du Mesnil-sous-Lillebonne en mai, juillet et octobre 1867, par M. Ch. Rössler, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. Havre, 1868, broch. in-8°;

23° Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2° série, t. IV, 3° livraison. Béziers, 1868, broch. in-8°;

24° Le personnel administratif sous l'ancien régime, par M. le baron de Boyer de Sainte-Suzanne. Paris, 1868, broch. in-8°;

25° *Messenger des sciences historiques*, année 1868, 3<sup>e</sup> livr. Gand, 1868;

26° *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres, Arts, Agriculture et Commerce du département de la Somme*, 2<sup>e</sup> série, t. VI. Amiens, 1868, 1 vol. in-8°;

27° *Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. Nouvelle période*, t. XI. Angers, 1868, broch. in-8°;

28° *Mémoires de l'Académie du Gard*, novembre 1866, août 1867. Nîmes, 1868, 1 vol. in-8°;

29° *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne)*, année 1867. Château-Thierry, 1867, broch. in-8°;

30° *Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes*, le 18 avril 1868, broch. in-8°;

31° *Discours prononcé le 9 août 1868, lors de l'inauguration du monument érigé au Pont-de-l'Arche, à la mémoire d'Eustache-Hyacinthe Langlois*, par M. de La Quérière. Rouen, 1868, broch. in-12°;

32° *Rapport de l'archiviste à M. le Préfet pour la session du Conseil général de 1868*, par M. Eug. Chatel. Caen, 1868, broch. in-8°;

33° *Proceedings of the Society of Antiquaries of London. January 9 — March. 19, 1868.* London, 1868, broch. in-8°;

34° *De Normandie en Nivernais. Rapport archéologique à M. le Directeur de la Société française pour la conservation des monuments*, par Charles Vasseur, inspecteur de la Société française d'Archéologie. Caen, Le Blanc-Hardel, 1868, broch. in-8°;

35° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1868, nos 1 et 2. Amiens, 1868, broch. in-8°;



36° Transactions of the historic Society of Lancashire and Cheshire. New series, vol. VI, session 1865-1866. Liverpool, 1866, 1 vol. in-8°;

37° Collectanea antiqua, parts III et IV, vol. VI. By Charles Roach Smith, 1868, 1 vol. in-8°;

38° Notice sur des antiquités mérovingiennes découvertes en 1866 à Avesnes, près Gournay-en-Bray, par M. l'abbé Cochet. Évreux, 1868, broch. in-8°;

39° Mémoires de l'Académie impériale de Metz, XLVIII<sup>e</sup> année, 1866-1867;

40° De l'action Paulienne, par L.-V. Guillouard, avocat à la Cour impériale de Caen. Caen, 1868, broch. in-8°.

Entre ces publications, le Secrétaire signale plus particulièrement à l'attention de ses collègues les dix opuscules que M. Parrot, secrétaire-archiviste de la Société académique de Maine-et-Loire, envoie à l'appui de la demande qu'il adresse à la Compagnie d'être admis dans son sein à titre de correspondant national; — les *Travaux de l'Académie impériale de Reims*; — *l'Exploration des sépultures gallo-romaines de Mesnil-sous-Lillebonne*, par M. Ch. Rössler; — le *Rapport de l'Archiviste (du Calvados) à M. le Préfet pour la session du Conseil général de 1868*; — le *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*; — et *Le Personnel administratif sous l'ancien régime*, par M. le baron de Boyer de Sainte-Suzanne; ces deux dernières publications sont renvoyées à l'examen: la première, de M. Léon Liégard; la seconde de M. Eug. Chatel.

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS.

Le Secrétaire fait passer sous les yeux de ses collègues une planche de M. Charles Costard, représentant

différents objets : agrafes, fibules, pendants d'oreilles et autres, recueillis dans les sépultures mérovingiennes d'Évrecy : ces objets et plusieurs autres, produits des fouilles exécutées sur le champ de bataille du Val-des-Dunes, et que M. Costard, avec son obligeance habituelle, dessine en ce moment pour la Compagnie, seront remis au Musée aussitôt que les planches qui les doivent reproduire auront été achevées, c'est-à-dire très-prochainement.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception des nos du *Bulletin*, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres de 1868, qui lui ont été adressés pour lui-même et pour les Établissements dépendant de son ministère auxquels les publications de la Société sont habituellement offertes.

M. Richard Henry Wood, de Crumpsall près Manchester, remercie la Compagnie de l'avoir admis au nombre de ses membres à titre de correspondant étranger.

M. Léopold Delisle communique une inscription latine relative à la construction de la chaussée de Trévières ; quatre lettres majuscules semblent être les initiales des noms et titres du personnage considérable qui a fait les frais de cet important travail ; M. Eug. Chatel, à qui cette lettre est confiée, veut bien se charger de faire des recherches dans les Archives pour voir s'il n'y trouverait pas quelque document propre à combler cette lacune. L'inscription, dans tous les cas, sera insérée dans le plus prochain numéro du *Bulletin*.

M. Charles Rössler prie la Société de vouloir bien honorer de son patronage et recommander ainsi à Son

Excellence le Ministre de l'Instruction publique un *Répertoire archéologique de l'arrondissement du Havre* qu'il pourrait achever dans le courant de 1869, tous les documents nécessaires pour achever son travail étant maintenant à sa disposition. La Compagnie engage M. Rœssler à donner suite à la proposition qu'il veut bien lui faire ; elle fera, l'œuvre terminée, tout ce qui dépendra d'elle pour que le Comité des Travaux historiques la prenne en considération.

M. Parrot, secrétaire de la Société académique de Maine-et-Loire, exprime à la Compagnie, à laquelle il offre d'ailleurs plusieurs mémoires remarquables sur des questions archéologiques, le désir de lui être affilié comme membre correspondant national.

M. Roger, de Philippeville, communique à la Compagnie deux inscriptions inédites qui seront soumises à la Commission des Impressions.

Sont renvoyés à la même Commission : les rapports de M. Eug. Chatel, sur le Chilly-Mazarin de M. Patrice-Salin et de M. Jules Le Dart, sur les Mémoires archéologiques lus en Sorbonne au mois d'avril 1866.

Nous croyons devoir transcrire ici, en entier, une lettre de M. le docteur Broca à notre honoré confrère, M. le docteur Léon Liégard, lettre qui donne à la Compagnie, au sujet des fouilles qu'elle peut faire dans les sépultures antiques, des conseils qu'elle mettra certainement à profit :

Paris, le 28 octobre 1868.

MON CHER LIÉGARD,

Je vous remercie de faire rejaillir jusque sur l'anthropologie l'affection que vous voulez bien m'accorder.

J'irai un de ces jours consulter chez Derache ou ailleurs la livraison de la Société des Antiquaires de Normandie où il est question du cimetière mérovingien d'Évrecy ; mais je n'ai pas besoin d'attendre jusque-là pour vous inviter à faire conserver tous les crânes que l'on y a trouvés ou que l'on y trouve. En surveillant ou faisant surveiller les fouilles avec quelque attention, vous trouverez, je n'en doute pas, un grand nombre de crânes, surtout ceux des cercueils qui ont été envahis par la terre ; car la terre, en général, à moins qu'elle ne soit très-humide, conserve les os. Souvent, lorsqu'on relève le crâne ou lorsqu'on le vide, des fragments, des os entiers se détachent, mais on recolle aisément les pièces, soit avec ce qu'on appelle la *colle à froid*, soit avec une colle composée d'une solution concentrée de gomme, où l'on délaye du papier mâché pour lui donner la consistance du fromage de Brie. Cette dernière colle, qui est la meilleure, n'est solide qu'au bout de 24 heures ; on est donc obligé d'y revenir à plusieurs fois, lorsqu'il y a un grand nombre de fragments ; mais on peut ainsi reconstituer des crânes réduits en trente ou quarante pièces.

En surveillant moi-même les fouilles qui ont été faites, il y a quelques années, dans le cimetière mérovingien de Chelles, j'ai pu, en peu de jours, récolter et recoller plus de 60 crânes qui sont déposés dans le musée de la Société d'anthropologie.

Tout squelette complet ou presque complet serait très-intéressant à conserver.

Il est bon, le plus souvent possible, au moment où l'on ouvre la tombe, de mesurer exactement la taille. Ce renseignement serait très-intéressant, même pour les squelettes dont on ne pourrait rien conserver ; j'ai

malheureusement négligé de le prendre dans les fouilles de Chelles.

Le contenu du cercueil fournit souvent l'indication positive du sexe ; autre renseignement important.

Je ne vous demande pas de recueillir ces diverses pièces pour la Société d'anthropologie, qui a déjà plus de crânes mérovingiens qu'elle n'en peut loger dans son musée. Mais il serait extrêmement utile que vous fissiez cette collection soit pour vous, soit pour le musée d'histoire naturelle de la ville de Caen, où l'on pourrait aller l'étudier. Il y a lieu, en effet, de comparer les divers groupes de la population dite mérovingienne, laquelle comprenait sans doute partout bon nombre de Franks, mais bon nombre aussi de Gallo-Romains, en proportion variable suivant les temps et suivant les lieux.

. . . . .

P. BROCA.

Mention est faite à l'Assemblée des récompenses et des distinctions accordées à quelques-uns de ses membres :

Ont été nommés membres correspondants du ministère de l'Instruction publique pour les Travaux historiques, MM. Aristide Joly, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Caen, et Léon Pui-seux, professeur d'histoire au Lycée impérial de la même ville ;

Ont été nommés membres non résidants du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes :

MM. d'Arbois de Jubainville, archiviste du département de l'Aube, à Troyes ; Marchegay, ancien archiviste du département de Maine-et-Loire, aux Roches-Bari-

taud, département de la Vendée; Tailliar, président honoraire de la Cour impériale de Douai; et Tournai, conservateur du musée archéologique de Narbonne.

M. Audiat, dont nous avons imprimé dans notre *Bulletin* une intéressante notice sur les relations commerciales au moyen-âge de la Saintonge et de la Normandie, a reçu de l'Académie française, pour son ouvrage sur Bernard Palissy, une médaille de 1,500 fr.

La séance publique annuelle de la Société est fixée, avec l'adhésion de Mgr Hugonin, son Directeur, au jeudi 17 décembre.

M. l'abbé Lecointe, curé de Cormelles, est nommé membre titulaire non résidant.

*Séance du 5 décembre 1868. — Présidence de  
M. Douai.*

LIVRES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1868.

1° Étude biographique. Mgr François de Harlai de Chanvallon, archevêque de Rouen, 1613-1653, par l'abbé J.-B. Lecomte, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. Rouen, 1868, broch. in-8°;

2° Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1868, 22<sup>e</sup> volume, 2<sup>e</sup> de la 2<sup>e</sup> série, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres. Auxerre, 1868, 1 vol. in-8°;

3° Association française contre l'abus du tabac. Statuts et règlement. Paris, 1868, broch. in-8°;

4° L'Ami de la maison. Entretiens sur l'hygiène publiés par une association de dames. Les dangers du tabac. Bruxelles et Paris, 1868, broch. in-32;

5° Bulletin de la Commission historique du département du Nord, t. X. Lille, 1868, 1 vol. in-8°;

6° Smithsonian contributions to knowledge, vol. XV. Washington, 1867, 1 vol. in-4°;

7° Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution... for the year 1866. Washington, 1867, 1 vol in-8°;

8° Pierre des Roches, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, évêque de Winchester, par M. Lecoindre-Dupont. Poitiers, 1868, broch. in-8°;

9° Chambre des comptes de Paris, 5° fascicule. Paris, 1868, grand in-4°, de la page 433 à la p. 544;

10° Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France, 2° trimestre de 1868 (de la p. 65 à la p. 96);

11° Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 3° trimestre de 1868;

12° L'église d'Épaigne et la statue de St-Christophe, broch. in-32, par M. Raymond Bordeaux. Évreux, sans date;

13° Le château de Courteilles, broch. in-32, par le même. Évreux, 1867;

14° Les Confréries de Charité, broch. in-32, par le même. Évreux, sans date.

Entre ces publications, le Secrétaire signale plus particulièrement à l'Assemblée le *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, à laquelle, sur sa demande, la Compagnie adressera désormais son *Bulletin*;—les trois brochures de M. Raymond Bordeaux, *Sur l'église d'Épaignes*; *Sur le château de Courteilles*; *Sur les Confréries de Charité*, dont M. Albert Trochon se charge de rendre compte;— et le 5° fascicule de la *Chambre des comptes de Paris*, dont M. le professeur J. Cauvet voudra bien entretenir la Société, comme il l'a déjà fait, à la grande satisfaction de ses collègues, pour les quatre fascicules précédents.

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS.

Le Secrétaire fait passer sous les yeux des membres présents les remarquables dessins que M. Charles Costard lui a déjà remis de la plupart des objets recueillis dans les dernières fouilles d'Évrecy et de Conteville ; d'autres planches compléteront ce précieux travail qui formera certainement la partie la plus intéressante du rapport qui sera soumis à la Compagnie dans une de ses plus prochaines réunions.

CORRESPONDANCE.

M. le Premier Président de la Cour impériale, M. le Recteur de l'Académie, M. le Maire répondent à la double invitation qui leur a été adressée, au nom de la Compagnie, d'honorer de leur présence sa séance publique annuelle et d'assister au banquet qui aura lieu le même jour, qu'ils sont heureux de pouvoir se rendre à l'une et à l'autre.

M. le général Conseil-Dumesnil et M. le Procureur-général Connelly assisteront à la séance publique ; ils regrettent que des engagements antérieurs ne leur permettent pas de venir s'asseoir au banquet auquel ils auraient aimé à se rendre.

M. le Préfet ne pourra assister ni au banquet, ni à la séance ; un projet d'absence, auquel il est tenu de donner suite, le privera de ce double plaisir.

M. le Sous-Préfet de Coutances se félicite de pouvoir prendre sa part de la fête à laquelle il est convié.

Une foule de membres, et parmi eux, MM. de Boyer de Sainte-Suzanne, sous-préfet de l'arrondissement de



Sceaux ; Henri Moulin, maire de Mortain ; Ch. Rœssler, du Havre ; le docteur Ernest Guérault, de Caudebec-en-Caux ; Devais aîné, archiviste du département de Tarn-et-Garonne, et plusieurs autres, retenus dans leurs localités respectives par de strictes obligations, présentent à la Compagnie, pour cette absence involontaire, leurs excuses et leurs regrets.

M. Gaston Le Hardy entretient l'Assemblée de la question des églises fortifiées au moyen-âge, et en particulier de celle de St-Rémy de Tinchebray, qui conserve encore des restes de constructions exclusivement militaires. Cette communication verbale donne à M. Raymond Bordeaux, présent à la séance, l'occasion de faire part à ses collègues des précieuses observations qu'il a recueillies sur cet usage, et qui paraîtront dans un travail considérable qu'il prépare depuis plusieurs années sur les règles de l'architecture sacrée.

Une autre question soulevée ensuite sur les cheminées dont un grand nombre d'églises conservent encore des traces, provoque une savante discussion à laquelle prennent part plusieurs membres de l'Assemblée, M. Raymond Bordeaux entre autres, qui pense qu'on doit surtout y voir une précaution prise contre les froids rigoureux dont il fallait préserver l'eau et le vin nécessaires au culte.

M. Eug. Chatel, en informant ses collègues qu'un des anciens directeurs de la Compagnie, le savant éditeur du *Regestrum visitationum* d'Eudes Rigault, M. Théodose Bonnin, d'Évreux, prépare en ce moment pour l'impression le Coutumier de Louviers, relève dans la copie d'un passage d'une des chartes analysées par M. Léchaudé-d'Anisy et que M. Bonnin avait pu croire relative à ses comtes de Louviers, une faute grave de

transcription qui en dénature absolument le sens et la portée. M. Eug. Chatel est prié de mettre par écrit cette rectification.

Le même membre expose l'opinion qu'il s'est formée, d'après des textes formels, de l'origine et de la signification du nom de Vaugueux que porte une des rues d'un faubourg de Caen. Cette note, qui n'est encore qu'ébauchée, sera complétée par son auteur et renvoyée à la Commission des impressions.

Sont renvoyés à la même Commission :

1° Quatre fascicules de notes de M. le docteur Ernest Guéroult sur le Cartulaire de l'abbaye de Jumièges ;  
2° une note de M. Devals aîné, archiviste du département de Tarn-et-Garonne, sur les feux de la St-Jean.

On procède à la nomination des candidats présentés dans la séance de novembre :

Sont nommés titulaires résidants, MM. Allou, recteur de l'Académie, et Guillouard, avocat à la Cour impériale ; — titulaire non résidant, M. l'abbé Noël, curé de St-Aignan-de-Cramesnil ; — correspondants nationaux, MM. Parrot, secrétaire de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers ; Julien Gréau, membre de la Société académique de l'Aube ; et Doigneau, suppléant du juge de paix, à Nemours.

**Séance publique annuelle du 17 novembre 1868. —  
Présidence de Mgr Hugonin, évêque de Bayeux et Lisieux.**

A trois heures de l'après-midi, les membres de la Compagnie se sont réunis sur l'estrade qui leur avait été préparée dans la salle des Actes de la Faculté de Droit. Le fauteuil est occupé par Mgr Hugonin, évêque

de Bayeux et Lisieux, directeur de la Compagnie pour l'année académique 1867-1868. Un public nombreux et choisi remplit l'enceinte. Le Directeur ouvre la séance par un remarquable discours, dans lequel il fait ressortir les rapports de la plus haute importance qui unissent les études archéologiques auxquelles la Société des Antiquaires de Normandie s'est vouée, et les origines ainsi que les développements progressifs des doctrines chrétiennes.

Après lui, le Secrétaire lit le compte-rendu des travaux et des actes de la Compagnie pendant l'année que la séance publique annuelle vient couronner.

M. le professeur Jules Cauvet donne lecture de ses observations sur les trêves établies au moyen-âge entre particuliers selon les principes du droit anglo-normand.

M. Léon Puiseux appelle l'attention de l'Assemblée sur un personnage normand du X<sup>e</sup> siècle, Bernard Le Danois.

M. Gaston Le Hardy étudie devant ses auditeurs les Traditions et un monument d'une paroisse de la plaine de Caen, de Cairon-le-Vieux.

Enfin, M. Albert Trochon expose le résultat de ses recherches sur les monuments mégalithiques.

Toutes ces pièces sont accueillies avec d'unanimes applaudissements.

Sur les six heures du soir, les Sociétaires se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville et ont pris place au banquet préparé pour eux.

Au dessert, le Président de la Compagnie, M. Dansin, a porté au Directeur le toast suivant :

**MONSEIGNEUR,**

C'est une tradition de notre Société des Antiquaires

de déférer, aussi souvent que les circonstances le permettent, les fonctions de Directeur aux prélats de cette province.

Cette tradition, qui nous est chère, s'explique naturellement, Monseigneur, par le caractère de nos études et de nos travaux.

Si la mission de notre Société est de vivre en quelque sorte au milieu des générations disparues pour en recueillir pieusement les vestiges ; si elle a pour but de décrire par la plume ou de restaurer par le ciseau les monuments qui ont abrité le patriotisme ou le culte des ancêtres, et de faire revivre ainsi le passé national et chrétien de cette grande province, où pourrait-elle trouver plus de sympathies pour ses efforts et de sollicitude pour son œuvre, qu'auprès des gardiens naturels des monuments religieux de ce passé et de la vieille foi des aïeux ?

A cette sorte de droit que votre caractère sacré vous donnait à nos suffrages, vous joigniez, Monseigneur, bien des titres tout personnels.

C'étaient ces belles et fortes études de philosophie transcendante qui avaient apporté votre nom dans cette ville studieuse longtemps avant que vous n'y vinssiez vous-même, et qui avaient fait précéder de la sorte le prélat par l'écrivain et par le savant ;

C'était cette ouverture d'esprit et de cœur, qui sait associer au profond respect du passé l'intelligence des idées et des besoins du présent ;

C'était cette bienveillance affable qui ne coûte rien à la dignité, et qui vous a conquis si vite les sympathies, que, bien que vous ne soyez que depuis quelques mois parmi nous, il semble à notre respectueuse affection que nous vous comptions depuis des années au nombre de nos concitoyens !

A bien des titres, Monseigneur, l'unanimité de nos suffrages devait donc faire violence à votre modestie, pour vous déferer cette présidence que vous avez occupée avec tant d'éclat aujourd'hui.

Messieurs, à notre vénéré Directeur, Monseigneur l'Évêque de Bayeux.

Monseigneur Hugonin a répondu en ces termes :

**MESSIEURS,**

Je vous remercie de nouveau de l'honorable et bienveillant accueil que vous m'avez fait.

Je félicite votre association de ses travaux et de ses sueurs qui lui ont valu les encouragements et les sympathies de tant d'illustres savants.

Je ne m'étonne pas, du reste, de l'attrait qu'ont pour vous les études de l'antiquité. Vous appartenez à une race active, intelligente et vigoureuse. Vos pères ont laissé des traces profondes de leur passage. Vous les recherchez avec l'ardeur qu'inspire la science aux âmes élevées et qu'excite encore la piété filiale, et vous acquérez facilement cette sagacité et cette critique judicieuse qui distingue vos écrits.

Je me réjouis de trouver parmi vous des membres du clergé de Bayeux ; moins que tous autres, nous devons nous désintéresser du passé.

Je fais des vœux ardents pour la prospérité de la Société des Antiquaires de Normandie, comme pour le développement et l'union de votre beau pays, qui est devenu le mien.

**Séance administrative du 18 novembre 1868. — Présidence de MM. Dansin et Renault.**

La séance est ouverte à dix heures du matin. L'Assemblée procède au renouvellement de la partie de son bureau qui n'est instituée que pour un an.

En conséquence, elle nomme pour l'année académique 1868-1869, comme Directeur, M. Paulin Paris, membre de l'Institut; comme Président, M. Renault, conseiller à la Cour impériale de Caen; comme Vice-Président, M. le baron Léon Le Menuet de La Jugannière, juge au tribunal civil.

Le Secrétaire, le Secrétaire-adjoint, le Trésorier, le Conservateur du Musée, le Bibliothécaire, ayant été, en 1867, élus pour deux ans, sont maintenus de droit dans leurs fonctions.

Sont élus ensuite pour former, avec les dignitaires ci-dessus désignés, le Conseil d'administration, MM. Dansin, Cauvet, Travers, de Formigny et Joly.

M. Dansin, en quittant le fauteuil, remercie ses collègues du concours affectueux qu'ils ont bien voulu lui prêter pendant tout le cours de sa présidence et qui lui a rendu aussi facile qu'agréable l'exercice de ses fonctions. — M. le conseiller Renault, en prenant sa place, offre à la Compagnie l'expression de sa vive gratitude pour la marque de confiance qu'elle vient de lui donner, et il lui propose de voter (proposition agréée avec empressement) des remerciements à son digne prédécesseur.

Sur la proposition motivée du Secrétaire, l'Assemblée décide : 1° que les publications de la Compagnie seront désormais tirées à 400 exemplaires au lieu de 300;

2° que tout en laissant au concours le sujet de prix proposé depuis 1863 (*Histoire de l'Abbaye de S<sup>te</sup>-Trinité de Caen*), qu'elle ne veut pas désespérer encore de couronner quelque jour, elle arrêtera, dans une de ses prochaines séances, un nouveau programme qui pourra avoir plus de chances de lui amener quelque mémoire, auquel le prix pourra être décerné.

**Discours de Monseigneur Hugonin.**

MESSIEURS,

Mon premier devoir en prenant place au milieu de vous est de vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en me nommant directeur de votre Association pour l'année 1868. J'ai accepté cet honneur comme un hommage religieux rendu au caractère dont je suis revêtu, et comme un témoignage de votre sympathie qui me sera toujours bien chère. Mais il m'impose une obligation plus difficile à remplir que celle de la reconnaissance : il m'oblige à prendre aujourd'hui la parole dans cette honorable assemblée.

Je vous avouerai, avec simplicité, la cause de l'embarras que j'éprouve en présence d'un auditoire dont je connais pourtant la bienveillance. Je n'ai jamais eu ni l'occasion ni le loisir de me livrer aux travaux qui vous occupent, et je suis très-peu compétent pour traiter des sujets qui conviendraient à cette réunion. J'ai souvent regretté cette lacune dans mes études, mais jamais plus vivement que depuis mon arrivée en Normandie où les connaissances archéologiques sont si justement estimées et si florissantes.

C'est pourquoi en devenant votre directeur, je me suis empressé de me faire votre disciple; et si la dignité que vous m'avez conférée expire avec l'année qui s'achève, je n'en continuerai pas moins de suivre avec intérêt vos recherches et de profiter de vos découvertes.

Aussi bien, Messieurs, le théologien catholique lui-même ne peut-il refuser son estime et son admiration à la science archéologique, si jeune encore et déjà si puissante. Non-seulement elle a présidé à la restauration de nos basiliques; non-seulement elle nous a rendu l'intelligence de ces magnifiques créations du génie de nos pères qui sont en même temps la poétique et sublime expression de leur piété; mais elle fournit à l'apologiste des armes pour défendre l'antiquité de nos annales et la divinité de nos dogmes. Permettez-moi, Messieurs, de vous en citer deux exemples.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au commencement du XIX<sup>e</sup>, le christianisme eut à subir une épreuve redoutable. Les philosophes le poursuivaient de leur mépris et s'efforçaient de lui enlever le respect des peuples; les réformateurs politiques soulevaient contre lui la haine de la multitude. Pour eux ses destinées étaient inséparables de celles de la vieille société qu'on avait irrévocablement condamnée; il était fatalement hostile à la société moderne. On n'apercevait pas encore les liens indestructibles qui unissent toujours le présent, quel qu'il soit, au passé, quel qu'il ait été. Après les railleries des philosophes et les fureurs populaires, la science vint à son tour.

Vous connaissez, Messieurs, les efforts qui furent faits à cette époque, pour refouler le christianisme dans l'oubli d'un passé qu'on méprisait. Les circon-



stances paraissaient favorables : on venait d'explorer l'Orient. L'imagination avait été frappée des premières découvertes. On entrevoyait un monde nouveau et jusqu'alors inexploré. On se flattait d'avoir pénétré les mystères de ces régions qui avaient été le berceau de l'humanité et de la religion. On s'applaudissait déjà d'avoir soulevé le voile et interprété les énigmes qui cachaient les origines de l'homme. L'Égypte avait ouvert ses tombeaux ; les obélisques avaient livré leurs secrets ; le sphinx avait parlé. Que de brillantes discussions à l'occasion des Zodiaques de Denderah, d'Esné et de Sallèle ! Que d'espérances firent naître les cent quatre-vingts manuscrits apportés d'Orient par le consciencieux et infatigable Anquetil Duperron ! On croyait trouver dans le Zend-Avesta et les Védas la condamnation de la Bible, dans les monuments de l'Égypte un démenti à son histoire ; les hommes d'une foi timide étaient ébranlés. Les protestants eux-mêmes jetèrent un cri d'alarme. Le savant Schleiermacher désespérait de pouvoir défendre les Saintes Écritures contre les attaques de la science nouvelle.

« Il sera désormais , écrivait-il à Luche , impossible  
« au défenseur des Saintes Écritures , à moins qu'il  
« ne consente à se laisser ensevelir dans le linceul d'un  
« dédain mérité , de se retrancher contre les sciences  
« avec les moyens dont celles-ci disposent actuelle-  
« ment ...

« Quel parti prendre ? Si vous vous retranchez dans  
« la science contre la science , libre à vous ! mais vous  
« voilà cernés. Si vous vous en séparez , vous vous  
« perdez aussi certainement ; car alors le christianisme  
« signifiera barbarie. Quel sera donc le sort de l'Ancien  
« Testament ? On l'ignore.....

« ... Il serait important de déclarer aujourd'hui de  
« la manière la plus positive que la révélation de Dieu  
« par Jésus-Christ ne dépend en aucune manière de  
« l'Ancien Testament ; car plus on voudra s'y tenir ,  
« plus l'aristocratie des intelligences s'en détachera ,  
« plus profond sera l'abîme creusé entre la science et  
« la piété.... »

« Il serait prudent de se débarrasser à temps de tout  
« ce qui n'est pas essentiel , afin de ne pas user ses  
« forces dans une lutte inutile où plusieurs perdent  
« jusqu'à l'espérance de conserver une étincelle de  
« foi.... »

Schleiermacher voulait que l'on imitât la prudence du pilote assailli par une violente tempête , qui jette à la mer la charge de son navire pour sauver l'équipage. Les chrétiens d'une foi plus vigoureuse et mieux éprouvée attendirent le secours d'en haut ; la Providence ne fit pas défaut à l'Église.

Les erreurs qu'il fallait redresser n'étaient pas théologiques : Dieu ne suscita pour les combattre ni des Athanase ni des Augustin. Elles étaient le fruit d'une science superficielle et impatiente ; une science plus sérieuse et plus profonde devait les dissiper. Des hommes qu'on ne peut suspecter de partialité à l'égard du christianisme , des savants français , allemands , anglais , animés d'un zèle ardent pour le progrès des connaissances humaines , portant dans leur étude une loyauté parfaite , et s'élevant par la supériorité de leur raison au-dessus des haines vulgaires et des passions religieuses se surprirent un jour , avec étonnement peut-être , d'avoir été , sans le vouloir , les plus habiles apologistes de nos annales religieuses.

Tous ces noms , Messieurs , sont présents à votre

souvenir. Qu'il me soit seulement permis de saluer en passant d'illustres compatriotes, les deux Champollion.

Qui se préoccupe aujourd'hui des objections tirées des fameux zodiaques? La critique a fait justice de la fabuleuse antiquité des Védas et du Zend-Avesta. Elle a rectifié peut-être quelques opinions inexactes ou hasardées soutenues dans les écoles catholiques. La science même dans l'Église est le fruit de la libre activité de l'homme ; elle est faillible et progressive. Aucun catholique ne nie qu'elle n'ait été et qu'elle ne doive être encore perfectionnée par la critique. Mais aucun enseignement authentique de notre foi n'a été réformé par ses découvertes ; aucun démenti certain n'a été donné à nos Saints Livres. Souvent, au contraire, les documents nouveaux ont éclairé leurs obscurités et confirmé leurs témoignages. « N'est-il pas admirable, dit Mgr Meignan, dans son savant ouvrage sur les prophéties messianiques, de trouver l'explication d'un verset incompris d'Ezéchiél sur les bas-reliefs du Scorsabad, contemporains du prophète, bas-reliefs arrachés hier aux entrailles de la terre, et transportés de la solitude du désert aux regards surpris des capitales de l'Europe. »

Il y a, Messieurs, dans la *Genèse*, un chapitre qui attire peu l'attention des lecteurs ordinaires et qui a fait l'admiration des savants. L'auteur sacré y décrit le tableau rapide de la grande famille humaine, et indique les noms des chefs de tribu, et la position géographique des pays où ils s'établirent. Or, dans l'étonnante reconstruction de l'histoire des peuples de l'Orient, contemporains des peuples Juifs, quand la critique veut remonter aux origines, elle est toujours ramenée à l'étude de cette page aride dont elle a

mille fois contrôlé les moindres détails et constaté la précision et l'exactitude.

L'illustre fondateur de la Société asiatique de Calcutta, l'un des esprits les plus cultivés et l'un des plus savants orientalistes des temps modernes, William Jones, a tracé de sa main sur le dernier feuillet d'une bible conservée dans sa famille ces paroles : « J'ai lu » avec beaucoup d'attention les Saintes Écritures, et je » pense que ce volume, — indépendamment de sa cé- » leste origine, — contient plus d'éloquence, plus de » vérités historiques, plus de morale, plus de richesses » poétiques, en un mot plus de beautés de tous les » genres qu'on n'en pourrait recueillir de tous les » autres livres ensemble, dans quelque siècle et dans » quelque langue qu'ils aient été composés. » Ce glorieux témoignage n'a pas été démenti par les nouveaux progrès de la critique, et la Bible est encore respectée par les hommes qui sont les maîtres de la science.

Je le sais, Messieurs, la controverse n'est pas close ; elle continuera probablement longtemps encore. A notre époque, elle se concentre, dans le monde savant, sur les origines du christianisme.

Le christianisme est un fait immense, un fait social ; son histoire est inséparable de celle des nations modernes qu'il a pénétrées de son esprit. La critique qui lui refuse tout caractère surnaturel et divin est tenue de nous faire connaître les causes naturelles qui l'ont produit. Ce problème a été nettement posé ; c'est une nouvelle épreuve que doivent traverser les croyances religieuses des catholiques.

L'archéologie apportera ses lumières dans ce débat solennel. Au moment où les études des origines du

christianisme prenaient une si grande importance , un illustre archéologue, le chevalier de Rossi, ouvrait , dans la campagne romaine , aux explorations des savants, ces fameuses nécropoles souterraines où le christianisme abrita son berceau , et où il laissa de si profondes empreintes de sa foi et de sa vie.

On éprouve , Messieurs , un saisissement inexprimable , quand on descend pour la première fois dans ces asiles silencieux de la mort. De longues et étroites galeries s'entrecoupant à des distances inégales ; de chaque côté, sur les parois creusées en forme de gaines oblongues , des tombeaux disposés les uns au-dessus des autres , la plupart ouverts et vides , des cryptes ou chambres funéraires destinées à la sépulture des pontifes et des plus illustres martyrs , des *arcosolia* qui couronnent les tombes les plus vénérées, des colonnes brisées, des débris d'autels, des fragments d'inscriptions, des peintures historiques ou symboliques frappent vos regards. L'imagination s'échauffe à ce spectacle ; elle ranime la froide poussière et réveille les morts dans leurs sépultures séculaires. Nous croyons voir la foule pressée des premiers chrétiens, tantôt effrayés et cherchant un asile contre les poursuites des persécuteurs, tantôt chantant l'hymne de triomphe sur la tombe fraîchement close d'un nouveau martyr, plus souvent agenouillés dans une crypte qui leur tient lieu de sanctuaire et demandant à Dieu le courage, la patience et la résignation.

Mais ces images , quelque vives qu'elles soient , s'évanouiraient comme des ombres fantastiques , ne laissant après elles que de vagues impressions , si l'archéologie ne venait leur donner une réalité historique.

Les cryptes principales, ornées plus tard par la piété des fidèles, sont la véritable origine de ces vastes cimetières. Ici, par exemple, est la crypte de sainte Lucine, qui date des premières années du second siècle et peut-être des dernières du premier siècle de notre ère ; un peu plus loin, celle de saint Corneille, qui fut martyrisé en 254 ; tout près, celle de saint Xyste. Elles furent, dans le principe, des tombeaux de nobles familles chrétiennes qui partageaient leurs sépultures avec leurs pères par la foi. Les excavations se multipliaient ; des tombes nouvelles venaient se ranger autour de la crypte principale. Dans le courant du troisième siècle, les différents groupes de tombeaux sont reliés entre eux par des galeries plus récentes et forment ce vaste ensemble auquel on a donné le nom d'aire de saint Callixte.

C'est ainsi que l'archéologie m'initie aux détails les plus touchants de la vie des premiers fidèles. Lucine est une grande dame romaine ; elle appartient à l'antique noblesse de Rome. La prédication de l'Évangile excite sa curiosité ; elle vient l'entendre ; elle est convaincue. Le spectacle des vertus héroïques que cette nouvelle doctrine fait naître au milieu d'une société qui s'affaisse dans la corruption, l'ébranle et l'entraîne : elle est chrétienne. Mais les chrétiens sont persécutés ; ils périssent sous le glaive, sur les bûchers ou sous la dent des bêtes féroces. Lucine recueille leurs restes précieux. Elle creuse dans son champ une sépulture que la loi romaine consacre et protège. Cette sépulture devient celle de la famille chrétienne à laquelle elle appartient et lui sert de refuge.

Messieurs, j'énumère quelques faits que l'archéologie m'apprend à lire dans les catacombes. J'écarte à

dessein tout commentaire et tout ornement ; je tiens mon imagination captive. Et pourtant, combien cette sèche, aride et froide énumération me révèle avec éclat la charité qui animait les premiers chrétiens, qui rapprochait toutes les conditions, qui établissait entre eux cette douce fraternité inconnue même à la famille antique.

Descendez maintenant avec moi dans l'une de ces cryptes vénérées par la piété chrétienne, dans celle de St-Callixte, par exemple. Lisez ces inscriptions souvent écrites à la hâte sur les parois des murailles par les pieux pèlerins qui, depuis la conversion de Constantin jusqu'à l'invasion des barbares, vinrent en foule honorer les reliques des martyrs et implorer leur protection. Les unes sont en grec : Ελαφιν εις μνειαν εχετε ; Souvenez-vous d'Élaphis. Διονυσιν εις μνειαν εχετε ; Souvenez-vous de Denis ; une semblable en latin, mais sans nom propre : *In mentem habete* ; Souvenez-vous. Plus loin : *Petite ut Verecundus cum suis bene naviget* ; Demandez pour Verecondus et les siens une heureuse navigation. Et ailleurs : *Otia petite pro parente et fratribus ejus ut vivant cum bono* ; Demandez la tranquillité pour un père et ses frères, afin que leur vie soit heureuse. Quelques mots font revivre quelquefois une scène touchante. Un pèlerin écrit au bas de l'escalier qui conduit à la crypte du pontife : *Sophronia, vivas in Deo* ; Sophronie, vis en Dieu. Il fait quelques pas et écrit : *Sophronia, in domino* ; Sophronie, vis dans le Seigneur. A mesure qu'il approche de la crypte vénérée, sa ferveur s'accroît et son affection pour celle qui est l'objet de ses prières s'émeut ; près de la porte il écrit encore : *Sophronia dulcis, vives in Deo* ; Douce Sophronie, vous vivrez en Dieu. Et au retour il écrit une dernière fois :

*Sophronia, vives in Deo* ; Oui, Sophronie, vous vivrez en Dieu. Ce n'est plus un souhait, c'est une espérance qu'il exprime. Sa prière a soulagé sa douleur et rempli son âme d'une douce confiance.

Pénétrons plus avant. D'autres inscriptions plus anciennes sont comme l'écho des prières pour les morts, même de celles qui se faisaient en fermant la tombe : *In pace spiritus Silvani, amen* ; Que l'âme de Silvain soit en paix, *amen*. Ne vous semble-t-il pas entendre les derniers accents des oraisons qui terminaient les funérailles ? Et dans cette autre : *Bettoni in pace Deus cum spiritum tuum* ; l'archéologue ne s'étonne pas de l'incorrectioin du langage et reconnaît facilement le solennel salut liturgique.

Nulle part on ne recueille l'écho d'une plainte ou d'un murmure, ni le signe d'une colère ou d'une impatience échappés à ces malheureux proscrits, ni le vestige d'un sombre et farouche ascétisme. La tendresse s'associe à l'austérité ; les liens de la famille et de l'amitié sont devenus plus étroits en devenant plus sacrés. Ici je lis : Plus douce que le miel ; ailleurs, c'est une mère qui a compté non-seulement les années, mais les jours et les heures de la vie trop éphémère de l'enfant dont elle dépose les restes dans l'enceinte funéraire ; elle place ses jouets sur sa tombe sans craindre de profaner l'asile des martyrs : *Doroteo filio dulcissimo qui vixit mensibus V diebus XX, or. IV. In pace.*

Mais ces hommes obligés de chercher un asile dans les entrailles de la terre où le glaive des persécuteurs les atteint quelquefois, et de soustraire leurs mystères religieux aux profanations du vulgaire compriment la vivacité de leurs sentiments et cachent leurs croyances sous les voiles du symbolisme. De là, ces emblèmes si



fréquents dans les nécropoles chrétiennes. Cette colombe qui porte un rameau d'olivier est l'image de l'âme innocente dont la dépouille repose dans cette tombe. Cette ancre est le symbole de l'espérance ou l'image dissimulée de la croix ; placée près du poisson qui figure également le chrétien et Jésus-Christ, elle est l'expression hiéroglyphique de la formule connue, *Spes in Christo*, mon espoir est dans le Christ. Souvent les peintures symboliques sont empruntées aux Saintes Écritures : c'est le Bon Pasteur qui rapporte sur ses épaules la brebis égarée ; c'est l'histoire de Jonas, figure de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ, ou celle d'Élie, figure de sa résurrection.

Combien sont éloquentes en pleine persécution les images de Daniel dans la Fosse-aux-Lions et des sept enfants dans la Fournaise ! Comme elles expriment l'indomptable espérance de ces héroïques persécutés !

Dans les cryptes principales ces symboles sont réunis et forment comme une sorte d'épopée de la vie chrétienne. C'est Moïse qui frappe le rocher de sa verge et fait jaillir l'eau dans le désert ; Moïse, c'est Pierre ; c'est le sacerdoce catholique ; le rocher, c'est Jésus-Christ. A quelque distance, dans le courant de l'eau miraculeuse, un pêcheur prend du poisson à la ligne ; un autre personnage baptise un jeune homme ; c'est le symbole à côté de la réalité ; ils s'expliquent l'un par l'autre. Plus loin s'élève une table à trois pieds ; sur la table est un plat, et dans le plat le poisson mystérieux ; d'un côté, un homme vêtu d'un manteau étend sa main droite sur le poisson ; de l'autre, une femme élève les bras à la manière des Orantes. Ici encore, il n'est pas possible de s'y méprendre. Ces symboles représentent bien le pain eucharistique préparé pour celui qui a

par un coup de soleil , même en orient , même en plein midi , et sur la route de Damas , qui aurait fait d'un persécuteur fanatique un apôtre dévoué. Les progrès seuls de l'archéologie ne permettent plus d'exposer au nom de la critique et de soutenir de pareils systèmes.

***Histoire de la Société pendant l'année académique  
1867-1868.***

**MESSIEURS ,**

Nous avons , l'année dernière , déploré la triste nécessité où la Société s'est trouvée , son directeur et son président lui manquant l'un et l'autre (1) , de rester sous sa tente , et de laisser ainsi s'échapper l'occasion à laquelle elle attache tant de prix , de se produire devant vous. Cet accident fâcheux , nous en avons la ferme confiance , ne se renouvellera plus.

Pour cette année , nous ne pouvions avoir à cet égard aucune inquiétude. Nous étions assurés , si jamais on peut être assuré de quelque chose en ce monde , que les hauts dignitaires , dont en 1867 nous avons si vivement regretté l'absence , ne nous feraient pas défaut.

L'année que nous venons de traverser ressemble beaucoup , les mêmes causes ramenant sans cesse les mêmes effets , à celles dont elle a été précédée ; elle nous présente cependant , à côté de ces analogies qui

(1) Voyez pour tout ce qui est relatif à ce double contre-temps ce qui en a été dit dans notre *Bulletin* , 4<sup>e</sup> trimestre de 1867 , p. 610 , et 1<sup>er</sup> trimestre de 1868 , p. 3 et 40.

l'identifient avec celles auxquelles elles succède, quelques détails spéciaux par lesquels elle s'en distingue.

C'est sur ces détails seuls que je dois appuyer ; je ne ferai que glisser sur le reste.

Nos publications n'ont pas été riches cette année ; nous ne craignons pas de l'avouer, l'année qui s'approche nous préparant, à ce point de vue, une belle revanche.—Nous achevons en ce moment la seconde partie du XXVI<sup>e</sup> volume de nos *Mémoires*, dont nous avons publié la première en 1867. Ce fascicule, qui sera très-prochainement remis aux ayant-droit, contiendra le complément des *Recherches sur les Établissements d'instruction publique et la population dans l'ancien diocèse de Rouen*, par M. Charles de Beaurepaire ; une Notice, que vous allez entendre, sur les *Traditions et monument d'une paroisse de la plaine de Caen*, par M. Gaston Le Hardy, et un travail de M. Le Héricher *Sur la philologie des noms propres*.

Le XXVII<sup>e</sup> volume suivra de près le XXVI<sup>e</sup>. Déjà la première partie en est à peu près terminée ; on y lira un poème inédit du XII<sup>e</sup> siècle, *Fons philosophie*, attribué à un prieur, célèbre alors, du monastère de S<sup>te</sup>-Barbe-en-Auge, Godefroi de Breteuil, édité et annoté par le Secrétaire de la Compagnie, et une épopée considérable du XIII<sup>e</sup> : elle ne compte pas moins de 30,000 vers, de Benoit de Sainte-More, *Le Roman de Troie*, publiée pour la première fois par M. le professeur Joly et précédée d'une introduction qui en fait ressortir l'intérêt.—La seconde partie de ce même volume s'ouvrira par des *Recherches*, de M. du Fresne de Beaucourt, *Sur les trois frères Guillaume, Alain et Jean Chartier*. Elle se continuera par une *Revue explicative*, due à M. Édouard

Lambert, de toutes les inscriptions anciennes relevées par lui sur les monuments épigraphiques du Calvados; elle se complètera par deux pièces que vous pourrez apprécier aujourd'hui même : la première, de M. Jules Cauvet, *Sur les trêves établies au moyen-âge entre particuliers selon les principes du droit anglo-normand*; la seconde, de M. Léon Puiseux, *Sur un personnage normand du X<sup>e</sup> siècle, sur Bernard Le Danois*.

Notre *Bulletin*, que des juges compétents regardent comme l'un des deux recueils de ce genre « qui donnent le mieux le mouvement scientifique de notre province (1) », en est à son cinquième volume et à sa neuvième année. Les trois premiers trimestres de 1868 offrent à nos lecteurs, outre les procès-verbaux de nos séances mensuelles et de la séance administrative de 1867 (2), d'abord le *Discours* par lequel notre honoré Directeur pour l'année 1866-1867, Mr. Peter Burke, devait ouvrir la séance publique de 1867, qu'à son grand regret et au nôtre sa mauvaise santé ne lui a pas permis de venir présider; puis l'histoire de la Compagnie en 1866-1867, écrite, comme tous les ans depuis 1853, par son Secrétaire, et enfin un nombre considérable de communications, de nouvelles archéologiques et de rapports sur plusieurs des ouvrages dont

(1) « Félicitons l'habile direction du *Bulletin*, due à M. Charma. Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie* et *La Revue de la Normandie* sont les deux recueils qui donnent le mieux le mouvement scientifique de notre province. » LE HÉRICHÈRE, dans *l'Avranchin*, n° du 19 avril 1868.

(2) Cette séance n'a eu lieu que le 7 février 1868. Voyez le motif pour lequel elle avait été différée jusque là dans le *Bulletin*, 4<sup>e</sup> trimestre de 1868, p. 4.

les auteurs nous avaient fait hommage et que nous ne pouvions laisser passer inaperçus (1).

Nous avons, comme de coutume, pris part aux séances tenues en Sorbonne, au mois d'avril, par le Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes. La Compagnie s'y était fait représenter par son président, M. le professeur Dansin; par M. Charma, son secrétaire, par MM. Joly, membre du Conseil d'administration; Léopold Quénauld, sous-préfet de Coutances; de Formeville, résidant actuellement à Trouville, et Charles Vasseur, de Lisieux. M. Dansin y a présenté un mémoire sur *La Réforme de la justice en 1789 d'après les vœux du bailliage de Caen*, qui nous fait assister à la naissance de cette admirable organisation judiciaire dont nous avons donné l'exemple aux sociétés modernes; le Secrétaire y a lu, pour M. Roger, conservateur du musée des Antiques de Philippeville, une note *Sur la découverte d'un hypogée au mamelon Négrier*, dont le texte était accompagné de quatre planches qu'on a surtout remarquées, et, pour M. de La Quérière, une dissertation *Sur le retour à l'architecture du moyen-âge*, qui a provoqué une discussion approfondie à laquelle ont pris part, outre le lecteur, MM. Chabouillet, de Guilhermy et l'abbé Cochet. Enfin on a entendu M. Joly traitant, à propos de Benoit de Sainte-More, une intéressante *Question de propriété littéraire au moyen-âge*.

Nos fouilles, vous vous le rappelez, Messieurs, nous avaient, l'année dernière, révélé, dans une commune où nous ne nous attendions pas à faire une pareille ren-

(1) Voy. la *Table des matières* de notre *Bulletin* à la suite des trois premiers trimestres de 1868.

contre, à Évrecy près Caen, un cimetière mérovingien. Cette découverte, dont le compte-rendu, rédigé par le Secrétaire de la Compagnie et imprimé dans le XVI<sup>e</sup> volume de ses *Mémoires*, a eu non-seulement en Normandie, mais dans plusieurs autres régions de la France et jusqu'en Algérie, un certain retentissement. M. l'abbé Cochet nous en a hautement félicité, et plusieurs journaux, *Le Zeramna* de Philippeville entre autres, ont reproduit dans leurs colonnes la meilleure partie de notre rapport (1).

L'année 1868 a été pour nous, à ce point de vue, plus heureuse encore et plus féconde. Non-seulement nous avons repris à Évrecy nos travaux que nous avions été, pour différents motifs, obligés de suspendre, et nous avons pu nous convaincre, grâce à ces nouvelles explorations, de la réalité des conjectures que nos premières recherches nous avaient suggérées; nous avons, en outre, répondant à l'appel de MM. les curés de Cintheaux et de St-Aignan-de-Cramesnil, porté sur un autre point du département nos investigations. La pioche archéologique est allée, sous notre direction, fouiller à Conteville le champ célèbre où s'est livrée, en 1047, la fameuse bataille du Val-des-Dunes, et là nous nous sommes donné sans le vouloir un spectacle qui nous a singulièrement surpris. Nous cherchions et nous espérions rencontrer, en tourmentant le sol où nous étions venus nous établir, des chevaliers du XI<sup>e</sup> siècle, des compagnons de Guillaume-le-Bâtard; et voilà qu'ici

(1) Voyez dans la *Revue de la Normandie*, livraison de janvier 1868, une longue *Lettre de M. l'abbé Cochet à M. Charma sur les fouilles d'Évrecy*, et *Le Zeramna*; numéros du 23 et 30 septembre et du 14 octobre 1868.

encore, comme à Évrecy, nous trouvons des Mérovingiens ! Des Mérovingiens, c'est-à-dire une population ayant habité ces contrées cinq ou six siècles avant que le duc de Normandie n'y déposât les restes des hommes d'armes qui avaient mordu la poussière en le défendant.

Une autre surprise, à quelque distance de là, nous attendait encore. On sait qu'il fut bâti, comme le rapporte l'historien De Bras, sur le point le plus élevé du territoire de Bellengreville, là où reposaient et reposent sans doute encore les restes des combattants tombés sur le champ de bataille du Val-des-Dunes, une chapelle consacrée à St-Laurent (1). Détruite par les protestants en 1562, cette chapelle, dont on avait vainement depuis, pour en déterminer l'emplacement, recherché les ruines, nous en avons très-vraisemblablement mis au jour les substructions et nous en avons pu dresser le plan ; mais ce qui ajoute à cette trouvaille une valeur inattendue, c'est qu'il nous a été démontré que l'édicule sacré, ce qu'on ignorait absolument jusqu'ici, avait dû être, selon toute apparence, érigé avec les débris d'une véritable église de beaucoup antérieure, dont nous avons reconnu les lignes principales et qui nous a offert dans le chœur et la nef des tombes analogues à celles qui nous étaient apparues à Conteville. C'était un nouveau trait de lumière, et comme une page de plus de cette histoire locale du V<sup>e</sup> ou du VI<sup>e</sup> siècle, que nous rendaient intacte ces archives souterraines où elle était depuis si longtemps enfouie.

(1) Voyez M. l'abbé Le Cointe, *Conspiration des barons normands contre Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, et bataille du Val-des-Dunes en 1047*, p. 53.

Je ne fais , Messieurs , que vous signaler en courant ces précieuses acquisitions ; nous ne tarderons pas à vous en offrir le récit le plus circonstancié avec plusieurs planches sur lesquelles nos habiles et dévoués confrères , MM. Charles Costard , Georges Bouet et Auvray , en feront revivre la physionomie générale et les traits les plus saillants.

Je me suis engagé , Messieurs , à ne vous présenter sur nos actes et notre situation , que le strict nécessaire et sous la forme la plus succincte. Permettez-moi donc de vous dire en deux mots que nos finances, grâce à l'excellente gestion de notre trésorier , sont toujours aussi prospères qu'elles peuvent l'être (1). Que Son Excellence M. le Ministre de l'Instruction publique et le Conseil général du Calvados reçoivent comme tous les ans , pour les encouragements qu'ils continuent à nous donner , nos meilleures actions de grâces. N'oublions pas non plus ceux de nos confrères, sir Bernard et Mr. Peter Burke entr'autres , qui enrichissent en toute occasion notre Bibliothèque de leurs dons précieux.

Les médailles que nous décernons annuellement aux premiers prix d'histoire de rhétorique dans les six lycées de notre circonscription ont été solennellement remises le jour de la distribution aux jeunes lauréats

(1) Les recettes effectuées depuis le 23 novembre 1867 se sont élevées à 5,678 francs 82 centimes , y compris le reste disponible ; les dépenses sont montées à 3,002 francs 65 centimes : ce qui constitue pour la Société un solde créditeur de 2,676 francs 17 centimes , auquel viendra s'ajouter une somme de 500 francs , montant d'une subvention qui n'a pu être encore encaissée , mais qui ne tardera pas à l'être en vertu d'un réordonnement.



par les délégués de la Compagnie : à Caen , par M. Dansin , président de la Société , à M. Arsène Dumont ; à Alençon , par M. Léon de La Sicotière , à M. Alexandre Chéron ; à Coutances , par M. le sous-préfet Léopold Quénault , à M. Casimir Pillet ; à Évreux , par Mgr Devoucoux , à M. Ernest Duvaltier ; au Havre , par M. le sous-préfet Joret Desclozières , à M. Émile Sénéchal ; à Rouen , par M. Charles de Beaurepaire , à M. Jules Montaudon.

Si nous récompensons et encourageons , autant qu'il est en nous , le travail et l'étude , nos études et nos travaux ne restent pas non plus sans récompenses et sans encouragements. Pour ne mentionner ici que ceux de nos titulaires que sont venues chercher des distinctions méritées , M. le docteur Ernest Guéroult , de Caudebec-en-Caux , a été admis au nombre des membres correspondants de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure ; MM. Joly et Puiseux ont été nommés correspondants du ministère pour les travaux historiques , et M. le Ministre a proclamé lui-même , dans une séance solennelle , notre président , M. Dansin , officier de l'instruction publique , et l'archiviste de la Seine-Inférieure , M. Charles de Beaurepaire , chevalier de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur.

Je n'ai plus , Messieurs , qu'à déplorer devant vous , en terminant , les pertes toujours pénibles , quoique toujours plus ou moins prévues , qui chaque année viennent nous affliger , et à vous présenter les recrues qui ont comblé les vides faits dans nos rangs.

Nos regrets ont suivi dans la tombe , qui s'est ouverte pour eux depuis notre dernière séance administrative , sept de nos confrères , un correspondant étranger , trois correspondants nationaux , deux titulaires non résidants , et un titulaire résidant.



De notre correspondant étranger, je n'ai que quelques mots à vous dire. Sir David Brewster, né à Jedburg, en Écosse, le 11 décembre 1781, mort à Allerly-Melrose, le 10 février 1868, dans sa 87<sup>e</sup> année, a vécu dans des régions où nous ne pouvions guère le rencontrer : c'était un physicien éminent, célèbre par ses découvertes sur la polarisation de la lumière, par l'invention du kaléidoscope dont la science n'a pas tiré tous les avantages qu'il s'en promettait pour elle, par la fondation d'une des Revues les plus considérables de notre temps, le *Journal philosophique d'Édimbourg* et par beaucoup d'autres travaux qui lui avaient valu une des distinctions les plus enviées des savants étrangers, celle de membre associé de l'Institut de France. Il ne nous appartenait que par un titre fort modeste, qu'il nous avait fait l'honneur de nous demander et que nous avons été heureux de lui conférer (1).

Les trois correspondants, dont les noms manqueront désormais à nos listes, étaient tous les trois, chacun dans sa sphère, de hautes notabilités.

Eugène Gandar né le 8 août 1825, à Neufour, dans le département de la Meuse, mort à Paris le 22 février 1868, dans sa 43<sup>e</sup> année, ancien élève de l'École normale supérieure, membre de l'École d'Athènes, professeur de rhétorique au collège de Metz, professeur de littérature ancienne à la Faculté de Grenoble, de littérature étrangère à la Faculté de Caen, et enfin d'éloquence française à la Faculté de Paris, a été si dignement loué par des voix plus autorisées que la mienne, par M. Sainte-Beuve entre

(1) C'est M. le lieutenant-colonel Macpherson qui nous a appris la mort de son illustre père, par un billet daté d'Allerly-Melrose, 22 février 1868.

autres, que je n'ai rien de mieux à faire que de vous renvoyer à la *Revue de l'Instruction publique* et au *Journal des savants* (1), en m'associant d'ailleurs du fond du cœur, comme je l'ai déjà fait ici même, aux regrets de l'Université et du monde littéraire tout entier (2).

Auguste Vallet de Viriville, né à Paris le 23 avril 1815, préposé pendant plusieurs années aux Archives du département de l'Aube, professeur depuis 1847 de l'École des Chartes dont il était un des élèves les plus distingués, a enrichi notre littérature d'un grand nombre de publications dont les principales sont les *Archives historiques du département de l'Aube et de l'ancien diocèse de Troyes* qui ont obtenu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une médaille d'or au concours des Antiquités nationales, et une *Histoire de Charles VII* dont les trois volumes ont été successivement récompensés, le 1<sup>er</sup> par le prix Bordin, le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> par le second et par le premier prix Gobert. N'oublions pas, quoiqu'elle n'ait valu à son auteur que les remerciements de la Compagnie, une Notice rédigée pour elle et qu'elle a insérée dans ses *Mémoires*, sur un écrivain du temps de Charles VII, Robert Blondel, à la fois moraliste, historien et poète (3). M. de Viriville venait de promettre au Secrétaire un travail d'un intérêt plus général, lorsque la mort l'a presque subite-

(1) Voyez la *Revue de l'Instruction publique*, 5 mars 1868, p. 779, et le *Journal des savants*, octobre 1868, p. 593-609, et novembre même année, p. 676-695.

(2) Voyez mon *Rapport*, lu le 18 novembre 1868 à la Rentrée solennelle des Facultés de Droit, des Sciences, des Lettres et de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Caen, dans le *Compte-rendu* de cette séance, p. 55.

(3) Voyez t. XIX, p. 161.

ment enlevé , le 28 février 1868 , à ses études favorites , à ses élèves et à ses nombreux amis.

Jacques Boucher de Crèvecœur de Perthes , ancien directeur des Douanes , président d'honneur de la Société d'Émulation d'Abbeville dont il avait pendant 36 ans dirigé les travaux , était né à Réthel , dans le département des Ardennes , le 10 septembre 1788 ; il est décédé à Abbeville , où il a passé la meilleure partie de sa vie , le 2 août 1868. C'était un polygraphe distingué ; nous avons de lui trois tragédies , une comédie , une foule d'écrits sur des questions de tout genre : histoire , économie publique , philosophie , rien ne lui était étranger. Toutefois , c'est comme archéologue qu'il s'était fait , par son grand ouvrage sur *Les Antiquités celtiques et antédiluviennes* , par son importante *Collection antéhistorique ou archéogéologique* comme il l'appelait , et surtout par une découverte qui a singulièrement ému le monde scientifique , un nom plus qu'euro péen. La mâchoire humaine fossile , qu'il eut la bonne fortune d'exhumer le 28 mars 1863 ( c'est une date qui restera célèbre ) du banc diluvien de Moulin-Quignon , a plus fait pour sa réputation que les innombrables productions qui lui avaient coûté tant de soins et de peines. Il y a du hasard et du bonheur en tout et partout (1).

Des deux titulaires non résidants qui ont payé le tribut fatal , l'un , Jean-Baptiste Mathon , né à Neufchâtel dans la Seine-Inférieure le 3 mai 1786 , bibliothécaire et conservateur , depuis 1821 , du musée de sa ville natale où sa vie entière s'écoula au sein des études artistiques et archéologiques , correspondant du minis-

(1) Voyez *Mémoires de la Société impériale d'Émulation d'Abbeville* , 1861 , 1862 , 1863 , 1864 , 1865 et 1866 , 2<sup>e</sup> partie , p. 721 et suiv.

tère pour les Travaux historiques, membre de la Commission des Antiquités de son département, n'eut avec la Société à laquelle il était attaché depuis de longues années que de rares relations. Nos Archives cependant conservent de lui quelques notes sur des médailles trouvées dans la vallée de l'Eaulne, et plusieurs dessins d'objets antiques, fibules mérovingiennes, carreaux émaillés, peintures murales, dont notre Bulletin pourra profiter. M. Mathon est mort le 13 janvier 1868, à 81 ans (1).

L'autre, Jacques Demiau de Cruzilhac, né à Toulon le 23 juin 1797, décédé à St-Calais dans le département de la Sarthe le 27 novembre 1868, après avoir pendant quelques années donné de lui comme avocat de belles espérances, se tourna vers la magistrature : appelé à diriger successivement les parquets de La Flèche, de St-Calais et de Montbrison, puis nommé substitut du procureur général près la Cour d'appel de Lyon, il termina sa carrière à Caen, où nous l'avons vu d'abord attaché au parquet en qualité d'avocat-général et ensuite conseiller à la Cour (2). Homme d'étude sans doute, mais surtout d'esprit et de goût, il a embelli nos *Mémoires* de quelques notices plutôt littéraires qu'archéologiques, celles entr'autres qu'il a consacrées aux châteaux de Crèvecœur et de Fervaques (3). La Compagnie avec laquelle il eut toujours de gracieux rapports

(1) Voyez la *Revue de la Normandie*, n° du 31 mars 1868, p. 142.

(2) Voyez le *Discours prononcé le 6 novembre 1867 à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Caen*, par M. l'avocat-général Félix, p. 38.

(3) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXIV, p. 90 et 368.

l'avait élevé à la dignité de vice-président en 1861 et à celle de président en 1862.

Le titulaire résidant auquel il nous reste à dire ici l'adieu suprême, Pierre-Louis Le Cerf, né le 2 septembre 1783 à Caen où il fut d'abord substitut du procureur général et ensuite professeur à la Faculté de Droit, était avant tout un juriconsulte. Son meilleur ouvrage, le *Tableau général et raisonné de la législation française*, est estimé; vous en avez récemment eu la preuve, ici même, des juges les plus compétents en pareille matière (1). M. Le Cerf n'était pas pour cela indifférent à d'autres branches du savoir humain; il aimait les mathématiques, et ce qui s'allie rarement avec cette disposition scientifique, il cultivait avec plaisir les lettres et les arts. Homme de bien, s'il en fut jamais, une de ses grandes préoccupations, le soulagement de l'indigence et l'extinction de la mendicité, lui avait inspiré l'idée d'une *Association de charité* dont il avait rédigé les Statuts, mais qu'il n'eut pas le bonheur de voir fonctionner dans l'intérêt de l'œuvre éminemment morale à laquelle il la conviait. Comme antiquaire, il rendit à la Société, qui l'avait admis dans son sein en 1835, quelques services qu'elle reconnut en lui confiant la direction présidentielle de ses actes pendant l'année académique 1837-1838. Atteint depuis longtemps d'une maladie qui l'isola complètement du monde, il nous est toujours resté fidèle, et s'il ne venait plus nous entendre, du moins il nous lisait. Mort pour nous depuis plus de dix ans, l'heure arriva

(1) Voyez dans le Compte-rendu de la séance de rentrée des Facultés de droit, des sciences, des lettres et de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Caen, le *Rapport* de M. Demolombe, p. 42.

où il fallut rompre les derniers liens qui l'attachaient encore à la terre ; c'était le 24 juillet 1868 ; il avait alors 85 ans.

Les sept membres de la Compagnie dont je viens de vous rappeler les mérites , ont été remplacés par huit membres nouveaux que je ne puis que vous nommer : ce sont, comme titulaires résidants, MM. Allou, recteur de l'Académie , et Guillouard , avocat à la Cour impériale ; comme titulaires non résidants , MM. l'abbé Le Cointe , curé de Cintheaux , et l'abbé Noël , curé de St-Aignan-de-Cramesnil ; comme correspondants nationaux , MM. l'abbé Somménil, Supérieur de la maison des Vieux-Prêtres à Blossesville-Bon-Secours, près Rouen ; Parrot, secrétaire de la Société académique de Maine-et-Loire ; Julien Gréau, membre de la Société d'Agriculture , Sciences , Arts et Belles-Lettres de l'Aube ; et Doigneau , suppléant du juge de paix à Nemours.

Je m'arrête, Messieurs ; vous me permettrez de vous quitter sans péroration comme je vous ai abordés sans exorde. Dieu veuille que ce rapport qui , privé de ses deux parties essentielles, n'a ainsi ni queue ni tête, ne vous ait pas encore paru beaucoup trop long.

A. CHARMA.

**III.**

**COMPTES-RENDUS, RAPPORTS.**

---

*Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues en 1866 (Archéologie).*

MESSIEURS,

J'ai déjà eu l'honneur de vous rendre compte des Mémoires lus, en 1865, à la Sorbonne, dans les séances extraordinaires du Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes, section d'histoire, de philosophie et des sciences morales. Vous avez bien voulu me confier le même travail pour les Mémoires de l'année 1866, mais en ce qui concerne la section d'archéologie.

Les sujets traités dans le premier recueil étaient plus vastes, plus littéraires et soutenaient mieux l'attention du lecteur. Je suis loin, toutefois, de vouloir établir une comparaison défavorable pour le livre que je vais analyser. Il est plus scientifique que le précédent; dans sa spécialité, il répond mieux à l'objet de nos études; mais son cadre est un peu resserré, en ce sens que chacun des auteurs ne franchit presque jamais les limites de la région qu'il décrit. Il n'en faut pas moins reconnaître l'utilité pratique de ces monographies locales qui, avec le temps, finiront par constituer les éléments d'un Répertoire archéologique complet.



M. l'abbé Cochet ouvre le recueil par une Notice sur une sépulture gauloise, trouvée dans la basse forêt d'Eu (arrondissement de Neufchâtel). Faute d'études et d'explorations suffisantes, les sépultures de cette curieuse époque sont une chose assez nouvelle en archéologie. Aussi, un intérêt spécial doit-il s'attacher aux découvertes qui les concernent ; et surtout au compte-rendu d'un juge aussi éclairé que l'auteur de la *Normandie souterraine*. Tous les objets de cette découverte sont décrits avec soin par M. l'abbé Cochet ; ils révèlent évidemment une incinération celtique.

Une autre sépulture à incinération découverte dans la commune de Varenne-St-Hilaire (Seine-et-Marne) est l'objet d'une Note signée par M. Louis Legay. Cette sépulture n'offrait qu'un amoncellement de pierres ; il fallait toute la sagacité d'un archéologue pour soupçonner les trésors scientifiques qu'un amas aussi confus devait recéler.

Résumant dans une Notice de quelques pages un travail demandé par le Comité des Travaux historiques, M. A. de Rochambeau, membre de la Société archéologique du Vendômois, s'est occupé d'un genre spécial de sépultures en forme de puits. Les corps y sont accroupis, le menton sur les genoux. L'usage antique de cette sépulture a été constaté dans l'Ancien comme dans le Nouveau-Monde et on en a vu des exemples dans les églises du moyen-âge. Il paraît même que ce modé d'inhumation serait encore en vigueur dans une certaine partie de l'Italie pour les indigents et les personnes trouvées mortes sur la voie publique. On lira avec intérêt la description donnée par M. de Rochambeau. Suivant lui, le puits est un signe caractéristique de l'âge de pierre en Europe ; déjà rare dans l'âge de bronze, il le devient plus encore dans les périodes suivantes.

Ajoutons, comme traitant de sujets analogues, une Notice de M. Hucher (Sarthe) consacrée à la description de vases romains avec ornements en relief, objets trouvés dans des sépultures ; et un Compte-rendu, par M. Maxel, des fouilles faites à Somsois (Marne), en 1863, dans un cimetière gaulois.

Une Notice de M. Henri Moulin, membre de notre Société, signale les monuments druidiques dont les îles normandes du canal de la Manche sont si riches. Non content de décrire ces curieux monuments et les divers objets que les fouilles ont permis d'y découvrir, M. Moulin nous donne sur leur destination, sur la manière dont ils ont été construits, des renseignements précieux à recueillir. Nous nous demandons avec l'auteur comment nos ancêtres ont pu, sans être initiés aux lois de la mécanique, élever et dresser sur le sol des pierres d'une grosseur aussi colossale.

Un autre membre de notre Compagnie, M. le docteur Guérout, appelle l'attention des archéologues sur les environs de Caudebec-en-Caux. Dans les Notes qu'il a lues à la Sorbonne, il signale surtout un tumulus gallo-romain, situé à l'origine de la vallée de Rançon, un mamelon culminant au hameau de la Corre, une vaste enceinte qui se trouverait au lieu de l'*Oppidum Calet*, chef-lieu de la tribu des Calètes avant l'invasion de Jules César, et la substruction d'une villa romaine dans la forêt de Maulévrier. Il mentionne aussi la *Fontaine de Caillowille*, qui est l'objet, depuis bien des siècles, de la vénération des pèlerins. En remontant, comme le conseille M. Guérout, à l'origine de cette vénération, on trouverait sans doute l'éclaircissement de quelque fait important pour notre histoire.

M. Boutiot, membre résidant de la Société acadé-

mique de l'Aube, s'est occupé des anciennes exploitations métallurgiques des contrées composant le département de l'Aube. Pour suivre cette industrie dans le cours des siècles, l'auteur s'est attaché à un examen minutieux du pays et il a recueilli les traces que les exploitations ont laissées dans le sol ; il a également eu recours aux documents écrits, empruntés aux Archives du moyen-âge ; il s'est enfin aidé d'un poème latin de 1531 (*De ferraria*), dû à Nicolas Bourbon, alors âgé de 14 ans. L'auteur de ce poème très-curieux, si l'on en juge par les extraits qu'en donne M. Boutiot, aurait conservé jusqu'à nos jours, s'il eût écrit dans sa langue maternelle, une partie de la faveur dont il jouit de son vivant et même au XVII<sup>e</sup> siècle.

Quelques pages sont consacrées aux monuments celtiques des environs de Rodez, par M. l'abbé Cérés, conservateur du musée de cette ville. On y lira la description de l'un des principaux *dolmens* de cette contrée qui en renferme 400 environ. Comme tous les archéologues, M. l'abbé Cérés déplore les diverses causes qui font disparaître peu à peu ces vestiges du passé. Mais y a-t-il lieu d'élever la voix pour les défendre contre la destruction provenant de la main des hommes ? L'auteur en doute ; il craint même que la protection dont on voudrait les entourer ne tournât à leur préjudice. L'ignorance se croirait alors en droit de soupçonner des trésors sous les dalles mystérieuses de ces tombeaux, et l'on pourrait craindre que ce qui n'a été jusqu'ici *qu'un simple délit au préjudice de la science ne devienne un véritable crime contre elle.*

Dans le Quercy (Lot), territoire des anciens Cadurques, quatre localités : *Cahors, Capdenac, Luzech* et *Puy-d'Issolu*, se disputent l'honneur d'être l'antique

*Uxellodunum*, c'est-à-dire ce lieu *naturellement fortifié*, qui fut le dernier refuge de l'indépendance gauloise. Pour éclaircir ce point, M. J.-B. de Cessac, après beaucoup d'autres, entreprit, d'abord avec ses seules ressources, puis avec une allocation du Conseil général, des fouilles dont les résultats furent si heureux, que l'Empereur donna ordre de les faire reprendre sous la surveillance de MM. Stoffel et de Reffye. L'historique de ces fouilles, tel est le sujet du Mémoire lu par M. de Cessac. On suivra, dans ce travail, toutes les péripéties de l'enquête. Interrogeant les découvertes obtenues et les diverses données historiques, l'auteur croit pouvoir, comme le veut, du reste, le sentiment populaire, placer *Uxellodunum* sur la montagne d'Issolu. Capdenac, que la science officielle avait pris sous son patronage, devrait donc, si cette solution était exacte, se désister de ses prétentions.

M. de La Saussaye a lu, sur la voie gallo-romaine d'Orléans à Bourges, un Mémoire qu'il a détaché d'un travail inédit remontant à trente ans. Guidés par l'auteur, nous pouvons suivre cette voie qui conduit à Wauzon, Pierrefitte, Souesme et Vilette, recueillant, sur notre passage, les nombreux débris qui rappellent les époques gauloise et romaine.

M. de La Saussaye cite deux traditions qui paraissent provenir de croyances très-anciennes. — A quelque distance du bourg de Souesme, coule une fontaine dédiée à saint Antoine. Les jeunes filles y jettent de petites pièces de monnaie pour obtenir d'être mariées pendant l'année. Celles dont les vœux ont été exaucés, offrent, en témoignage de reconnaissance, dans la chapelle grossière qui se trouve près de la fontaine, une quenouille garnie de rubans. — Voici l'autre tradi-

tion : La nuit , dans la vallée de Combes , on rencontre parfois trois fées , vêtues de blanc , qui vont et viennent , en dansant et se tenant par la main ; elles chantent cette phrase rimée :

Qui me mène  
Me ramène !  
Qui me mènera  
Me ramènera.

Et , en effet , ceux qui les rencontrent sont obligés de les conduire deux fois , pour l'aller et le retour , d'un côté à l'autre. Ces trois fées , comme l'auteur le fait observer , ne peuvent-elles pas remonter également aux druidesses gauloises , aux trois parques (*tria fata*) ou aux trois norres germaines ?

*Augustodunum* (Autun) est-il l'ancien *Bibracte* dont il est question dans les *Commentaires* de J. César ? Telle est la question que se pose M. Bulliot dans un travail ayant pour titre : *Observations historiques et archéologiques sur les fouilles d'Augustodunum*. A cette question M. Bulliot fait une réponse négative , contrairement à l'opinion émise par d'Anville et à la croyance généralement reçue. Suivant l'auteur , *Beuvrai* serait établi sur l'emplacement de *Bibracte*. M. Bulliot appuie son opinion sur les résultats des fouilles dont il raconte minutieusement les diverses phases , sur les conditions géologiques du sol et sur les découvertes d'objets appartenant à l'époque romaine.

Senlis (Oise) , cette capitale d'une peuplade qui sut se maintenir indépendante et distincte entre les Bellovaques et les Suessions , possède de nombreuses antiquités romaines ; elle offre aussi les ruines de l'abbaye de la Victoire , fondée par Philippe-Auguste en com-

mémoration de la bataille de Bouvines. Avait-elle aussi des arènes ? Grâce à M. l'abbé Magne, animé de cette foi profonde, nécessaire souvent en archéologie, la question, si elle n'est pas entièrement résolue, est du moins posée devant le monde savant par la note qu'il a lue à la Sorbonne. Le monument, auquel M. Magne donne le nom d'arènes, existe tout entier, selon lui, sur ses fortes assises ; de nombreux objets qu'on y a découverts paraissent bien en rapport avec la destination que l'auteur attribue à cette construction, qui remonte au III<sup>e</sup> siècle. Les ruines et le terrain qu'elles recouvrent appartiennent aujourd'hui au Comité archéologique de Senlis, qui pourra continuer ses recherches et déterminer enfin la date précise ainsi que la destination véritable du monument.

M. Révoil, architecte diocésain des Bouches-du-Rhône, du Var et de l'Hérault, a décrit les fouilles pratiquées dans les substructions de l'amphithéâtre de Nîmes. Quel était le but de ces substructions ? L'auteur croit y voir une preuve à l'appui de l'opinion généralement admise que l'amphithéâtre avait servi à la représentation de Naumachies. Elles semblent aussi attester l'existence de *pegmata*, c'est-à-dire d'un sous-sol destiné à renfermer des machines qui, à un moment donné, faisaient apparaître les gladiateurs dans leur pose de combat, des forêts, des monticules, etc., en un mot qui opéraient instantanément ce que nous appelons aujourd'hui des changements à vue de décors. M. Révoil est, du reste, peu affirmatif dans ses conclusions ; cela tient à ce que les fouilles n'étaient pas suffisamment avancées lors de la lecture de son rapport.

Dans la commune de Plédran, à 10 kilomètres de St-Brieuc (Côtes-du-Nord), on voit des dolmens, des

menhirs , puis , comme appartenant à une époque plus moderne , de curieux tombeaux sur lesquels sont gravés des emblèmes de franc-maçonnerie . Mais , ce qui surtout exerce , depuis longtemps , la sagacité des antiquaires , c'est un ouvrage défensif , situé dans la même commune , au hameau de Péran . Les fouilles pratiquées en 1843 ont amené la découverte , dans la construction des parapets , d'un mur de pierre formant le noyau du rempart . Ce mur est cimenté par une sorte de lave ou matière vitreuse , résultat d'un feu de la plus grande intensité qui aurait duré sept ans , suivant la tradition . La description exacte et complète de ce curieux monument nous est donnée par M. Geslin de Bourgogne , rapporteur d'une Commission nommée par le préfet . Quel était ce feu , dont le camp porte évidemment les traces ? Provenait-il d'un incendie accidentel ou bien son emploi entraînait-il dans les vues des constructeurs ? Ces questions ne pouvaient échapper à la Commission ; mais l'accord n'ayant pu se former à cet égard , il a été décidé que les deux opinions en présence seraient exposées comme annexe au rapport . Je me rangerais volontiers du côté de ceux qui admettent l'emploi intentionnel du feu comme moyen de construction . Entre autres preuves , ce qui paraît décisif , c'est la découverte dans l'enceinte même du camp de Péran , de deux fourneaux ou foyers voûtés , dont l'office était nécessairement de soumettre toute la masse pierreuse à l'action de la chaleur . Cet ouvrage ne doit pas être antérieur aux Romains .

M. le comte de Pibrac a donné sur la découverte de la sépulture de saint Liphard , magistrat orléanais du V<sup>e</sup> siècle , un travail qui forme (c'est l'auteur qui nous l'apprend) un chapitre de l'ouvrage qu'il prépare sur

les monuments civils et religieux que la ville de Meung-sur-Loire a possédés depuis le V<sup>e</sup> siècle. Saint Lyphard, issu d'une illustre famille orléanaise, avait rempli, sous Clovis I<sup>er</sup>, de hautes fonctions judiciaires dans sa patrie. Après avoir vécu longtemps dans le monde, il embrassa la vie religieuse et termina ses jours en l'an 550. Il fut enterré dans l'église de l'abbaye qu'il avait fondée à Meung-sur-Loire, et dont il est encore aujourd'hui le patron.

M. Rozensweig a lu un travail fort intéressant sur les fontaines du Morbihan, dont les plus remarquables sont : la fontaine de St-Nicodème, la source de St-Gildas, l'aqueduc de l'abbaye de la Joie, le réservoir monolithe de Rubry, le puits sculpté du château de Kerbiguet-en-Gourin et la piscine de la chapelle de S<sup>te</sup>-Anne d'Auray. Les fontaines historiques sont très-communes dans ce pays ; il n'est pas d'église ou de chapelle qui n'ait la sienne sous le même vocable. On les divise en trois classes. Aux unes, la tradition rattache des souvenirs lugubres ou terribles ; d'autres sont l'objet de la vénération des habitants ; d'autres enfin se recommandent par leur vertu thérapeutique. L'auteur du mémoire établit fort bien comment le caractère de ces monuments, dont l'origine remonte à la religion des Celtes, a dû se modifier sous l'action du christianisme.

La châsse de sainte Gertrude de Nivelles (Belgique) est l'objet d'une étude présentée par MM. Asselin et l'abbé de Haisnes, membres de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai. Sainte Gertrude, née en 626, était fille de Pépin de Landen, maire du palais des rois d'Austrasie et de la bienheureuse Ideberge. Consacrée à Dieu dès l'âge de dix ans, elle fonda, avec sa mère, le couvent de Nivelles en Brabant, dont elle fut la première abbesse.



Elle mourut en 659. Je signale comme très-intéressante la description que nous donnent les auteurs de la Notice. Le reliquaire a la forme d'une église gothique ; on y remarque diverses statues ; les scènes de la vie de sainte Gertrude et ses miracles y sont représentés. Conçu dans la solitude du cloître , ce travail , qui aurait demandé vingt-cinq à vingt-six ans , a été exécuté et terminé en 1298 par les frères Colars , de Douai, et Jacquemon , de Nivelles , sur les dessins d'un moine de l'abbaye d'Anchin. La valeur matérielle de cette châsse est très-considérable ; mais c'est surtout au point de vue historique et artistique qu'elle se recommande. On a pu dire d'elle : *Materiam superabat opus.*

Vient ensuite une dissertation de M. Collin, président de la Société archéologique de l'Orléanais , sur une casemate du bout du pont des Tourelles à Orléans, dont l'âge n'est pas certain. Aux raisonnements de ceux qui attribuaient une origine gallo-romaine à la casemate , M. Collin oppose une argumentation solide , d'après laquelle cet ouvrage défensif aurait été construit pour couvrir la ville du côté de la Sologne , depuis le siège des Anglais , au commencement du XV<sup>e</sup> siècle , jusque vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> , époque à laquelle il fut détruit.

J'ai lu avec plaisir une étude sur Pierre Mignard , sa famille et quelques-uns de ses tableaux, par M. Lebrun-d'Albanne. Il paraît que la ville de Troyes possède deux tableaux originaux du maître. L'un représente le baptême du Christ et l'autre une des reines de la Cour de Louis XIV. Ces œuvres sont peu connues, et cependant, suivant l'auteur de la Notice, elles sont capitales. Après avoir consacré quelques pages à la vie du peintre, qui est né le 17 novembre 1612, et non pas en 1610, comme

le porte le livret du Louvre, M. Lebrun-d'Albanne fait la description des deux tableaux dont il nous révèle l'existence. Cette description est fort attachante ; elle trahit des connaissances spéciales , un goût sûr et éclairé , qui donnent plus de poids aux opinions exprimées par l'auteur. On croyait jusqu'alors que cette reine de la Cour de Louis XIV n'était autre que M<sup>lle</sup> de La Vallière ; mais M. Lebrun n'est pas de cet avis , et , selon lui , le tableau nous représenterait M<sup>me</sup> de Montespan. Avant d'arriver à sa conclusion , il passe en revue la cour du grand roi , s'attache à tous les personnages marquants et ne présente son hypothèse qu'après avoir établi qu'aucune célébrité féminine autre que M<sup>me</sup> de Montespan ne peut être le sujet du portrait. C'est un vrai modèle d'investigation historique.

Pour n'omettre personne, citons encore — une discussion de M. Duplessis sur l'origine de la ferrure du cheval chez les Gaulois ; l'auteur met en présence les opinions qui se sont formées sur cette question ; mais il ne conclut pas , faisant toutefois remarquer que les étymologies des termes employés dans l'art de la maréchalerie sembleraient lui donner une origine germanique ; — une Note de M. d'Arbois de Jubainville sur les limites du *Pagus Meldicus* , diocèse de Troyes (pays de Meaux) ; — un Rapport de M. de Cessac sur les fouilles exécutées en 1865 dans les bultes de la tour St-Austrille , canton de Chénerailles (Creuse) ; — une Monographie du palais Granvelle , à Besançon , par M. Costan ; — enfin *Quelques considérations sur l'art de la peinture sur verre à notre époque* , où M. l'abbé Van Drival donne des renseignements sur cet art ancien et essentiellement français. Quel est le but du vitrail par rapport à l'édifice qu'il décore ? Dans quelles proportions

doit-il être admis ? Ces questions sont examinées par l'auteur, qui étudie aussi, en les comparant, les *procédés* anciens et nouveaux.

Malgré ce grand nombre de notices (il y en a vingt-cinq), dont je viens de présenter l'analyse sommaire, il paraît que le recueil est loin de renfermer tous ceux dont il a été donné lecture à la Sorbonne. Des auteurs, en effet, ont cru devoir devancer la publicité qui leur était offerte. Mais, quoique réduit, ce volume est cependant plus considérable que ceux des années précédentes, et il ne leur cède ni par l'importance des mémoires, ni par l'intérêt des sujets traités. On le voit donc, les conférences scientifiques auxquelles nous sommes conviés chaque année prennent de l'extension, et l'œuvre due au patronage du Gouvernement porte ses fruits.

Pour en revenir à notre volume, on peut regretter de n'y pas trouver une trace quelconque des discussions savantes et animées, dans lesquelles reposait surtout l'intérêt des séances. Les mémoires ne sont, le plus souvent, que le thème et même une partie du thème, préparé d'avance par les Sociétés savantes pour la discussion. En l'absence des développements oraux et contradictoires, il est impossible de se rendre suffisamment compte des notions nouvelles apportées de tous les points, ni de constater les résultats de cette sorte d'enseignement mutuel, appliqué aux plus hautes questions. Il n'est pas possible non plus d'exercer une critique utile, alors surtout qu'il s'agit de faits locaux révélés tout à coup, parfois sans contrôle, au monde savant. Je terminerai donc en émettant le vœu que les prochains comptes-rendus donnent aux séances de la Sorbonne tout leur intérêt, toute leur physionomie.

J. LE DART.

IV.

NOTES , COMMUNICATIONS.

---

*Acte de baptême et véritable date de la naissance  
de Saint-Évremond.*

J'ai découvert dans les registres de l'état civil de la commune de St-Denis-le-Gast, deux actes, l'un d'ondoiement, l'autre de baptême, dont le premier peut appartenir et le second appartient nécessairement à Saint-Évremond, qui prouvent que tous ses biographes et lui-même se sont trompés sur la véritable date de sa naissance.

En ma qualité de son compatriote, j'ai beaucoup lu et médité les œuvres de cet écrivain et j'ai reconnu en lui un délicieux auteur, un charmant causeur, un fin moraliste, un homme de goût, un des premiers artisans de notre langue française qui est devenue déjà sous sa plume plus claire, plus précise. Je ne tarirais pas d'éloge, si je disais tout le bien que je pense de lui. Toutefois je ne pourrais admettre qu'il fut un bon poète.

C'était un homme du monde accompli et il a eu, pendant sa vie qui a été très-longue, la coquetterie de chaque âge, même celle de la vieillesse. Il se vieillissait pour faire ressortir avec plus d'éclat la vigueur de sa santé, la lucidité de son esprit dans ses dernières années.

Silvestre et Desmaizeaux, qui les premiers ont

publié des notices biographiques sur Saint-Évremond, le font naître au château de St-Denis-le-Gast, dans le mois d'avril 1613.

Les deux actes d'ondoïement et de baptême que j'ai trouvés, établissent péremptoirement la fausseté de cette date.

Le premier titre est un acte d'ondoïement du 5 janvier 1614, ainsi conçu :

« Du cinquième jour de janvier 1614, fut baptisé un fils pour noble et puissant seigneur Charles de Saint-Denis de Hambye, châtelain de St-Denis-le-Gast et le dit fils ne fut encore nommé. »

Il est établi seulement par cet acte que, le 5 janvier 1614, a été ondoyé un enfant pour le seigneur de Saint-Denis, père de Saint-Évremond, mais qu'il ne fut pas encore nommé. Si Saint-Évremond était né le 1<sup>er</sup> avril 1613, comme le prétend Desmaizeaux, il y avait impossibilité physique que, 9 mois après, sa mère fût accouchée d'un autre enfant. La fausseté de la date indiquée par Desmaizeaux résulte de cette impossibilité matérielle.

Voilà donc déjà un point constaté, c'est que Desmaizeaux est dans l'erreur, quand il le fait naître en avril 1613.

Nous ne trouvons dans les registres de baptême de la commune de St-Denis-le-Gast, de nouvel acte de baptême d'enfant du seigneur de Saint-Denis que deux ans plus tard, au 20 janvier 1616; cet acte s'applique nécessairement à Saint-Évremond, puisqu'il est le seul de la famille qui ait porté le nom de Charles, nom qui appartenait à son parrain de Matignon comme à son père. Ce nouvel acte est bien l'acte de baptême de Saint-Évremond; mais rien dans ce titre n'établit que

celui qu'il concerne est l'enfant qui a été ondoyé le 5 janvier 1614.

Voici cet acte :

« Le vingtième jour de janvier 1616 fut baptisé un fils pour noble homme de Saint-Denis, seigneur et châtelain du lieu et fut nommé Charles par noble et puissant seigneur Charles de Matignon, comte de Thorigny, gouverneur de Normandie, et fut la marraine la dame femme du baron du Hommel, fille du seigneur de Canisy, le tout en la présence de plusieurs gentils hommes et dames nobles. »

Il est possible que Saint-Évremond étant né d'une famille pieuse ait été ondoyé le jour de sa naissance ; c'est sans doute parce que les choses se passaient toujours ainsi par le zèle religieux des parents et des pasteurs, qu'on ne faisait pas mention de la date de la naissance dans les actes d'ondoïement et de baptême.

Le long espace de temps qui s'est écoulé de l'ondoïement au baptême peut s'expliquer par l'importance du personnage qui le tint sur les fonds du baptême et par celle de ses fonctions : il était gouverneur de Normandie. Il a pu être retenu par son service et n'avoir eu de loisir, pour venir à St-Denis, que deux ans après la naissance de Saint-Évremond. Le premier acte peut aussi avoir concerné un enfant qui n'a pas vécu et qu'on s'est empressé d'ondoyer sans lui donner de nom.

Si on n'admet pas que cet acte d'ondoïement appartienne à l'écrivain, on est obligé de reconnaître que celui de 1616 ne pourrait être attribué à un autre enfant ; ce serait donc en 1616 et non en 1614 que Saint-Évremond serait né.

Il n'aurait donc pas vécu 90 ans et 6 mois, mais bien 89 ans 8 mois, s'il est né en 1614 ; ou 87 ans

8 mois, s'il est né en 1616, puisqu'il est mort le 20 septembre 1703.

Il n'est pas étonnant que Desmaizeaux se soit trompé sur la date de la naissance de Saint-Évremond : il n'avait d'autres renseignements que ceux qui lui avaient été donnés par Saint-Évremond lui-même, ainsi qu'il le déclare dans la biographie de l'écrivain. Dans les dernières années de sa vie, Saint-Évremond aimait à mettre en opposition son grand âge, ses qualités juvéniles et sa bonne santé. Il avait écrit, dans une lettre à Ninon de Lenclos, qui n'est malheureusement pas datée : « A 88 ans, je mange des huîtres tous les matins; je dine bien; je ne soupe pas mal; on fait des héros pour un moindre mérite que le mien. » Cette lettre, sans date, est certainement antérieure à la mort de la duchesse de Mazarin, arrivée le 2 juillet 1699. Remarquons d'abord qu'elle est placée dans toutes les éditions de l'illustre écrivain, avant une lettre de M. Julien, portant la date du 14 juillet 1698, avant les stances sur la mort de la belle Hortense, et les lettres de condoléance que reçut Saint-Évremond sur la mort de son amie.

D'ailleurs, dans toutes les lettres écrites à Ninon, après la mort de la duchesse, il a toujours quelques expressions de regret ou de douleur pour sa mémoire.

Il est donc hors de doute que cette lettre, dans laquelle il se dit âgé de 88 ans, est antérieure à la mort de la duchesse. En supposant qu'elle soit de 1699 (et il est probable qu'elle est plus ancienne), il aurait eu plus de 92 ans quand il est mort le 20 septembre 1703. Il se serait vieilli par erreur ou volontairement de plusieurs années. Celui qui écrivait ces lignes devait être porté à se vieillir. Ailleurs, il a dit : j'ai vécu presque un siècle.

très-orthodoxe : c'était la date fixe du couronnement de Richard Cœur-de-Lion, et nullement la date vague de la naissance de ce prétendu bâtard, Jean de Louviers qui n'est pas même Jean de Louviers, mais bien Jean de Louvières (Johannes de Loveriis), lequel accorde toute franchise aux moines de St-André de Gouffern qui possédaient des vignes sur le territoire d'Airan (et non d'Airaines), mouvant de son fief.

Eug. CHATEL.

## V.

### NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES, FAITS DIVERS.

---

*A Monsieur Charman, doyen de la Faculté des Lettres de Caen, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie.*

MONSIEUR ET HONORÉ COLLÈGUE,

Au mois de décembre dernier, dans la commune de Campeaux, à peu de distance de celle de Malloué, sur le penchant du coteau qui domine les bords de la Vire, si pittoresque en cet endroit, des cultivateurs découvrirent, en abattant un vieux chêne, un vase en bronze, une bassine également en bronze, et une autre bassine en cuivre rouge. Des renseignements que j'ai pris, il résulte qu'ils n'ont trouvé ou su trouver rien autre chose. Les objets devaient être disposés de la manière suivante : le vase était couché sur le flanc ; la bassine en bronze le couvrait immédiatement ; celle de cuivre rouge recouvrait le tout. Le vase et la bassine en bronze



sont en bon état. Il ne manque que le bouton qui terminait élégamment le couvercle du vase. Ce bouton a disparu anciennement. La base en cuivre était dans un tel état de détérioration que je ne jugeai pas à propos d'en faire l'acquisition. Du reste, elle était exactement semblable à celle de bronze et le double en grandeur. Le vase ne devait rien contenir; car à l'intérieur il porte les traces du séjour prolongé de l'eau dans la partie inférieure seulement. On eut le bon esprit de m'apporter ces objets avant de les nettoyer. Ils étaient encore tout couverts de la terre qui les avait renfermés si longtemps dans son sein. Il est regrettable qu'on les ait grattés sur plusieurs points dans le but de s'assurer de la nature du métal.

La bassine, bords compris, a 0<sup>m</sup>,38 de diamètre et une profondeur de 0<sup>m</sup>,05. Le fond est plat et mesure intérieurement 0<sup>m</sup>,31 de diamètre. Les côtés forment presque angle droit avec le fond, puisque l'ouverture de la bassine n'a que 0<sup>m</sup>,32. Le vase est haut de 0<sup>m</sup>,23. Sa forme soignée et élégante se rapproche de celle des théières ou cafetières dont nous nous servons journellement. La panse, gracieusement renflée et ornée vers le centre d'un petit cordon en saillie, pose sur un pied de forme conique et assez élevé. L'ouverture est fermée par un couvercle en bronze de forme ronde et bombée, adhérent à l'anse comme celui de nos vieilles chopines d'étain. A l'endroit où une charnière unit le couvercle à l'anse, se trouve un gland destiné à le soulever. L'anse est contournée avec art, ainsi que le goulot terminé par une tête de chien de laquelle sort un double bec. Ces objets, évidemment de la même époque, ne portent aucune marque, aucun signe qui puisse servir à déterminer leur âge, et il serait difficile

de le faire, si des découvertes antérieures ne levaient pas tout doute à cet égard.

M. l'abbé Cochet avait publié dans le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Normandie (5<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres. Tome III, p. 171-177), sur une découverte analogue, un article plein d'intérêt. J'avais cru y voir, dans le dernier paragraphe, quelque incertitude et, avant de fixer mon opinion sur ce point, j'ai voulu avoir la sienne dans toute sa netteté. Je lui ai donc soumis mes conjectures avec un dessin très-exact des objets découverts, dû à mon compatriote et ami, M. Edmond Legrain. Je transcris textuellement la réponse catégorique de notre savant confrère : « Vous pouvez voir  
« combien votre pièce ressemble à celle de Tréforest.  
« Pour moi, quand je confronte les deux dessins, j'en  
« suis à me demander quelle peut être la différence. Vous  
« pouvez affirmer, et je vous affirme moi-même qu'il  
« n'y a rien de romain dans votre découverte. L'art  
« antique a une tout autre physionomie. Nous avons  
« au Musée des armoires remplies de bronzes romains ;  
« vous jugeriez immédiatement la différence par un  
« seul coup-d'œil. Pour vous rendre compte par vous-  
« même de l'âge de vos monuments, comparez-les avec  
« ce que nous avons de vaisselle du moyen-âge ; il  
« nous en reste des spécimens çà et là : il y en a dans  
« les vitraux, dans les miniatures de manuscrits, dans  
« les anciennes tapisseries. Il s'en rencontre dans les  
« Musées, dans les ouvrages publiés sur le Moyen-Age  
« et la Renaissance. Consultez surtout le travail publié  
« par MM. Paul Lacroix et Ferdinand Seré. Vous ne  
« douterez plus après. Je doute et j'hésite souvent ; mais  
« ici, je ne doute pas une minute. J'engage toute mon  
« archéologie dans la décision que je vous donne. Votre

« broc est du XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> siècle. Il est le produit d'une  
« usine remontant probablement à l'époque anglaise.  
« Une chose que vous pouvez remarquer, c'est que les  
« Anglais ont encore une vaisselle pareille. »

Permettez-moi, Monsieur et honoré Collègue, de vous présenter, en finissant, mes respectueux hommages. Occupé à faire à notre Société viroise un rapport sur des fouilles que nous avons exécutées récemment à Landelles, je n'ai que le temps de me dire votre bien affectionné et tout dévoué serviteur,

C.-A. FÉDÉRIQUE.

Vire, 4 décembre 1868.

— Par une circulaire aux préfets et aux recteurs, M. le Ministre de l'Instruction publique propose d'attribuer un prix annuel de 4,000 fr. pour le meilleur ouvrage historique ou scientifique intéressant les provinces de chaque ressort académique. Le prix sera décerné chaque année avec solennité au siège de l'Académie.

— *La maison de campagne du grand Corneille.* — Lettre de M. Frédéric Deschamps à M. le Sénateur-Préfet de la Seine-Inférieure :

« Rouen, 22 août 1868.

« MONSIEUR LE PRÉFET,

« Il y a quelque temps, l'infatigable et intelligent investigateur préposé aux archives de la Cour impériale, M. E. Gosselin, greffier-archiviste à la Cour, constata, par des indications et des documents certains, l'existence, au Petit-Couronne, de la maison de campagne où le grand Corneille avait passé toutes ses heures de loisir et préparé ses chefs-d'œuvre, pendant la période de sa carrière qu'il passa dans la ville de Rouen.

« Une intéressante notice publiée dans la *Revue de la Normandie* par M. E. Gosselin et une photographie déjà fort répandue avaient commencé à populariser cette précieuse découverte, quand vous eûtes l'heureuse pensée de conserver au département cette demeure illustrée par la présence de notre grand poète, en la faisant sortir du danger des mutations et des vicissitudes auxquelles, comme propriété privée, elle restait inévitablement exposée. Vous avez bien voulu m'associer à ce projet, auquel applaudiront tous les admirateurs de ce grand génie, c'est-à-dire toute la Normandie et toute la France. Sa réalisation était d'autant plus désirable, que des raisons de voirie ont fait disparaître la résidence urbaine de la famille Corneille, et que l'existence de la maison de la rue de la Pie, où naquirent Pierre et Thomas, n'est plus révélée que par le marbre commémoratif appliqué à la muraille de la récente construction qui la remplace.

« Ce qu'il fallait d'abord établir et, grâce au travail de M. Gosselin, cette tâche est facile, c'était l'authenticité du fait de la possession par la famille Corneille de la maison du Petit-Couronne. A cet égard la preuve est plus décisive qu'il n'est, en général, permis de l'espérer après un intervalle de près de trois siècles.

« Cette maison fut acquise par le père du grand Corneille par acte du 7 juin 1568, sous ce titre : Une maison manante, sise en une mesure close de murs et plantée en la paroisse du Petit-Couronne, bornée, etc. (les abornements sont encore parfaitement reconnaissables). Pierre Corneille avait alors deux ans et il est certain que la sollicitude de ses parents justement préoccupée des épidémies qui sévissaient trop fréquemment alors dans la ville de Rouen, les avait amenés à cette

acquisition dans l'intérêt de la jeune famille qui s'élevait sous leurs yeux.

« Après la mort du père survenue en 1639, la propriété du Petit-Couronne fut attribuée au poète ; car on le voit, à la date du 9 janvier 1653, en passer avec un seigneur de Couronne.

« Elle fut revendue par son fils à un sieur Voisin, seigneur de Neufbosc, à la date du 27 décembre 1686.

« Elle passa successivement de Toussaint Guenet, écuyer, seigneur de Franqueville, dont la fille épousa le marquis du Lys, à la marquise de Vintimille, sous laquelle elle fut vendue nationalement lors de l'émigration, et enfin à la famille de François Gueroult, auquel elle fut adjugée le 4 prairial an II. C'est entre les mains de la veuve Gueroult qu'elle se trouve aujourd'hui.

« La maison est à peu près encore dans l'état où elle devait être lors de sa construction. Cette conservation tient à deux causes : 1° au luxe de solidité de la charpente qui, eu égard à l'état de nos bâtiments actuels, eût permis de construire, sans plus de dépense, plusieurs maisons de même importance ; 2° aux ressources assez restreintes des derniers propriétaires dont la situation se trahit par cette naïve déclaration de la veuve Gueroult : « Si j'avais eu des moyens, j'aurais changé tout cela. »

« Heureusement, rien n'a été changé : les énormes poutres surbaissées, les vastes cheminées, les vieilles lucarnes, tout est encore là. Malgré de nombreux badigeonnages dont la trace est facile à faire disparaître, c'est la vieille maison rurale du XVI<sup>e</sup> siècle dans toute sa vérité.

« Il est donc certain que c'est là qu'a joué Corneille enfant ; qu'il a rêvé adolescent ; que sous l'empire des

premiers mouvements de son cœur l'amour lui inspira *Mélite*. Plus tard, c'est là, dans le calme de la vie champêtre, au milieu des vastes forêts qui entouraient alors cette demeure, que le père de la tragédie classique laissa jaillir de son cerveau, animé par le grand souffle et pénétré des fortes études de l'antiquité, les œuvres immortelles qui s'appellent le *Cid*, *Cinna*, *Polyeucte*, *Rodogune* et *Nicomède*. Toutes ces œuvres, en effet, se placent avec quelques autres, telles que *Médée*, le *Menteur* et *Don Sanche*, de 1635 à 1652, c'est-à-dire dans la période antérieure à son départ pour Paris, qui n'eut lieu que vers 1660.

« C'est là encore que, sans nul doute, suivant l'habitude des poètes qui veulent, par la déclamation à haute voix, chercher à se rendre compte de l'effet de leurs vers, Corneille récitait, ou solitairement ou à sa famille assemblée, ses vers encore nouveaux nés, que la postérité sait par cœur aujourd'hui.

« Qui pourrait douter, en effet, que ce fût principalement dans ce manoir tranquille qu'il cédait aux inspirations de son génie ! Corneille, à qui son père avait, en 1620, acheté le double office « d'avocat du roi au siège des eaux et forêts et de premier avocat du roi à l'amirauté de Rouen au siège de la table de marbre, » était un magistrat assidu et consciencieux. N'est-ce pas évidemment après la satisfaction donnée aux devoirs de sa charge qu'il allait soumettre à une sublime incubation les germes de ces nobles conceptions prêtes à éclore, et n'est-ce pas surtout dans le manoir du Petit-Couronne qu'elles devaient naître ? Excusez-moi, Monsieur le Préfet, de me laisser entraîner à ces commentaires bien superflus près de vous pour justifier une pensée qui a été originairement la vôtre.

« Il me reste à dire les moyens pratiques à l'aide desquels elle va pouvoir être mise en œuvre.

« A côté de l'enclos où se trouve la maison qui fut celle de Corneille, est un pré que la famille a vraisemblablement possédé; cependant il n'existe aucune preuve complète de cette possession; or, les propriétaires actuels ne voulaient céder que l'ensemble, y compris la prairie que le département n'a pas d'intérêt à posséder.

« D'un autre côté, parmi les propriétaires, se trouvent trois enfants mineurs, dont le plus jeune n'atteindra sa majorité que dans cinq ans. La tutrice, avec l'assistance du subrogé-tuteur, qui a consenti à *se porter fort* pour eux, s'est obligée à faire ratifier la cession à leur majorité, contre le paiement du prix, qui seulement alors serait exigible.

« C'est dans ces conditions que, ne pouvant agir en vertu d'un mandat officiel, j'ai dû traiter en mon nom personnel. Après des pourparlers dont il est inutile de rendre compte, une promesse de vente a été consentie moyennant le prix de 12,000 fr. pour l'ensemble.

« Je viens donc vous proposer, Monsieur le Préfet, ainsi qu'au Conseil général, d'accepter, au nom du département, la cession de cette promesse de vente, en ce qui concerne l'enclos et la maison. Une estimation déterminerait ultérieurement les valeurs respectives de la partie cédée au département et du surplus conservé par moi.

« C'est seulement une solution en principe et dans ces termes généraux que je puis vous proposer. Rien ne serait, dès lors, à inscrire au budget actuel. Les intérêts seuls du prix seraient à servir par le département, dans la proportion de sa part dans l'acquisition. On en défalquerait une part proportionnelle dans les

revenus dont l'immeuble serait susceptible en attendant la mise en possession définitive ; mais cette fixation peut être, sans inconvénient , ajournée jusqu'au budget prochain.

« Il va, du reste, sans dire que je m'en remets absolument à vous, Monsieur le Préfet, et au Conseil général, pour décider du meilleur mode à adopter afin de réaliser la pensée commune.

« En accomplissant cette œuvre, nous aurons encore une fois prouvé que notre temps n'est pas aussi exclusivement voué, que quelques-uns le pensent, à tout ce qui se traduit par les mots : *Lucre* et *profit*, et que notre pays, au milieu du scepticisme dont on l'accuse, a du moins gardé le culte des grands noms et la religion des grands souvenirs.

« Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, le nouveau témoignage de mes sentiments de respectueux dévouement. »

— *Le médaillon de Nicolas Mesnager.* — L'article publié par le *Magasin normand* dans son numéro du 15 mars 1866 vient de faire retrouver le médaillon en marbre représentant Nicolas Mesnager, qui décorait, au siècle dernier, le tombeau de ce diplomate dans l'église St-Roch. En lisant les dernières lignes de l'article, relatives à ce monument, M. Soulié, conservateur du musée de Versailles, s'est demandé si un médaillon qui n'avait pu, faute d'inscription, être placé dans ce musée, mais qu'il avait, il y a deux ans, tiré des magasins pour l'employer avec d'autres sculptures à décorer l'escalier de ses bureaux, n'était pas celui de Mesnager. L'ayant immédiatement comparé avec la peinture de Rigaud, conservée à Versailles, la



ressemblance s'est trouvée frappante, décisive, à ce point qu'on ne peut douter que le sculpteur n'ait travaillé d'après l'œuvre du peintre. Séparée de l'inscription qui, suivant un croquis existant à la bibliothèque de l'Arsenal, était placée sur le cénotaphe, cette effigie anonyme de Mesnager était, pour ainsi dire, sortie de l'histoire : elle y rentre aujourd'hui.

Le médaillon, de forme ovale, a 65 centimètres de hauteur sur 50 de largeur. C'est une sculpture d'un modelé très-fin et d'une exécution très-moelleuse. L'artiste a suivi d'aussi près que possible le faire de Rigaud pour les traits, la perruque, la draperie. L'état de conservation est parfait, malgré les transports qu'a dû subir ce morceau, sans doute de St-Roch aux Petits-Augustins, et de là à Versailles. La croix de St-Michel, qui est en saillie et dépasse un peu le cadre, a seule souffert une légère dégradation.

Les parisiographes font connaître le nom du sculpteur, Simon Mazière, originaire de Pontoise, mais né à Paris vers 1649, suivant M. Jal. Il y a des œuvres de lui dans les jardins de Versailles. Le Louvre n'en a aucune et se donnera peut-être un moulage de celle-ci. Mais il y a un musée qui devrait bien réclamer cette reproduction peu coûteuse : c'est celui de Rouen.

Une copie du portrait peint par Rigaud a été exécutée récemment pour une personne restée inconnue. Il est possible que l'article du *Magasin* ait ravivé aussi bien dans la famille que dans le public le souvenir de notre compatriote, qui ne fut pas seulement un habile négociateur, mais encore, son testament le prouve, un homme bon, charitable et pieux. S.-B.

( *Magasin normand* du 45 novembre 1868. )

## TABLE DES MATIÈRES.

|  | Pages.       |
|--|--------------|
| Mouvement du personnel, M. A. CHARMA . . . . .   | 469          |
| Extraits des procès-verbaux des séances de la Société, Id. . . . .                                     | 470          |
| Discours d'ouverture de Mgr HUGONIN . . . . .  | 484          |
| Histoire de la Société pendant l'année académique 1867-1868,<br>M. A. CHARMA . . . . .                 | 200          |
| Comptes-rendus, rapports . . . . .   | 214          |
| Mémoires lus à la Sorbonne en 1866 (Archéologie), rapporteur<br>M. J. LE DANT . . . . .                | <i>Ibid.</i> |
| Notes, communications . . . . .  | 226          |
| Acte de baptême et véritable date de la naissance de Saint-<br>Évremond, M. Léopold QUÉNAULT . . . . . | <i>Ibid.</i> |
| Simple rectification, M. Eug. CHATEL . . . . .   | 230          |
| Nouvelles archéologiques, faits divers . . . . .   | 232          |
| Découverte d'objets antiques dans la commune de Campeaux .   | <i>Ibid.</i> |
| Le médaillon de Nicolas Mesnager . . . . .   | 240          |
| Dictionnaire historique illustré de toutes les communes de l'Eure .                                    | 242          |
| Inscription relative à la chaussée de Trévières . . . . .  | 245          |
| L'Histoire de la faïence de Rouen . . . . .  | 244          |
| Société de l'Histoire de Normandie . . . . .   | <i>Ibid.</i> |